This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 492217

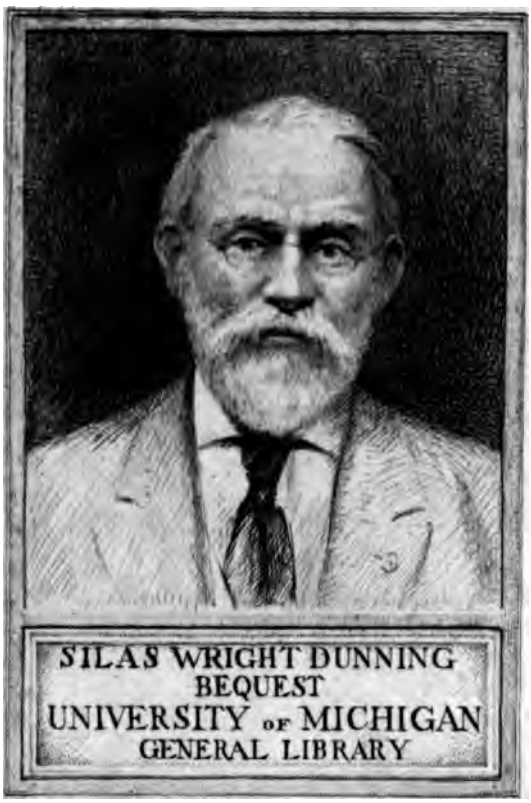
SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

70
162
.M38

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE.

AVIS

La Société ne donne ni son approbation, ni son improbation aux idées émises par les auteurs et leur en laisse la responsabilité, à moins d'un vote spécial.

RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du docteur Sélim-Ernest MAURIN

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

TOME TRENTE-UNIÈME

(1er de la 7me Série.)

MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE CAYER ET Cie,

IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

RUE SAINT-FERRÉOL, 57.

1870

ABONNEMENTS.

On s'abonne au *Répertoire des travaux de la Société de Statistique* au Secrétariat, rue Longue-des-Capucins, 39. Le prix de chaque volume a été fixé à 5 fr. 50 c., rendu *franco*, en France. Les frais de poste en sus pour l'étranger.

RELEVÉ MENSUEL DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Recueillies dans l'Hôpital Militaire de Marseille pendant l'année 1867, par M. JUBIOT, médecin principal.

MOIS.	BAROMÈTRE A ZÉRO				TEMPÉRATURE A L'OMBRE				HYGROMÉTRIE MOYENNE		ÉTAT MOYEN du CIEL.	PLUIE OU NEIGE — Totaux mensuels.	VENTS	
	maximum.	Minimum.	Moyenne.	Différence maximum d'un jour à l'autre.	Maximum.	Minimum.	Moyenne.	Différence maximum d'un jour à l'autre.	Tension de la vapeur.	Humidité relative.			Direction moyenne.	Intensité moyenne.
Janvier	764.14	743.78	753.29	9.50	14.60	3.10	7.18	4.25	5.65	75.64	6.70	63.70	N.O.	0.32
Février	769.84	754.16	763.49	8.95	16.80	3.50	10.68	3.25	6.25	66.67	5.21	29.25	E.	0.78
Mars	760.20	743.78	751.77	7.90	19.00	0.10	11.71	6.45	7.37	68.70	5.35	67.75	N.O.	0.48
Avril	762.49	748.33	756.70	6.80	24.50	3.30	14.90	3.80	6.95	52.03	4 00	14.70	N.O.	1.06
Mai	763.08	747.52	756.54	6.20	29.10	5.90	17.80	6.60	9.31	56.35	4.35	5.60	N.O.	0.67
Juin	762.98	750.70	757.24	5.98	32.00	10.80	21.42	4.95	10.65	54.60	3.20	5.30	N.O.	0.50
Juillet	764.00	758.40	757.38	4.71	31.50	11.10	22 67	4.15	9.97	48.51	2.80	9.75	N.O.	0.61
Août	762.15	749.22	757.51	6.33	31.80	13.20	22.50	3.75	11.64	54.45	2.41	4.00	N.O.	0.45
Septembre	764.73	748.65	759.23	10.78	29.30	8.90	20.95	3.35	11.99	62.40	4.40	2.75	N.O.	0.10
Octobre	763.57	751.17	758.08	8.67	23.20	4.80	14.26	5.15	7.92	66.74	5 83	42.05	E.	0.70
Novembre	768.71	751.56	760.03	9.68	20.60	1.10	10.17	3.65	6.65	68.46	3.90	23.30	E.	0.23
Décembre	763.64	744.12	754.46	13.10	14.20	3.50	5 29	11.90	4.79	71.67	3.80	24.75	N.O.	0.70

RAPPORT

SUR LE

COMMERCE DE MARSEILLE

COMPARÉ

AVEC LE COMMERCE GÉNÉRAL DE LA FRANCE

Pendant l'Année 1865.

PAR

M. ALBRAND

Dans votre dernière séance, vous m'avez nommé votre rapporteur de deux volumes que la *Direction générale des Douanes* et des *Contributions indirectes de France* avait adressés à la *Société de statistique de Marseille.*

Ces deux ouvrages ont pour titre, l'un : *Tableau général des mouvements du cabotage;* et l'autre : *Tableau général du commerce de la France, avec ses colonies et les puissances étrangères;* tous deux pour l'année 1865.

Déjà, l'an dernier, vous m'aviez accordé la même confiance en me nommant rapporteur d'un travail écrit par la Douane, et relatif aux mouvements du cabotage pendant l'année 1864, et je vous en avais exprimé tous mes remerciements. Cette année, je vous en témoigne la même satisfaction, car la lecture des documents commerciaux, renfermés dans ces deux volumes, présente un bien vif intérêt.

L'Administration des Douanes remplit un devoir,

à l'égard du commerce, que l'on ne saurait assez apprécier; comme statistique commerciale, ce sont des faits officiels, avec les renseignements les plus détaillés, les plus instructifs, les plus intéressants. Depuis le traité de commerce fait en 1860 avec l'Angleterre, la Direction des Douanes donne mensuellement un résumé de toutes les opérations commerciales de la France. A la fin de l'année, elle recueille, coordonne tous ces documents, et les réunit dans les deux ouvrages que nous avons sous les yeux, qui composent un ensemble de 1,200 pages, format in-folio, imprimé en petits caractères avec des tableaux couverts de chiffres.

Ce travail comprend, d'une part :

La navigation au petit cabotage, faite en France et en Algérie, de port français à port français, dans la même mer; et au grand cabotage de port français à port français, d'une mer dans l'autre, indiquant avec détail toutes les quantités, nature et poids des marchandises transportées par mer.

D'autre part, et dans l'autre *Mémoire,* la relation complète du commerce général de la France avec ses colonies et les puisances étrangères, par mer et par les frontières de terre, indiquant aussi la nature, la qualité, la valeur des marchandises importées et exportées par mer, soit que le port d'expédition ou de destination appartienne à la France ou à la contrée la plus lointaine.

Les mêmes renseignements sont donnés encore avec autant de détails pour toutes les marchandises entrées ou sorties par nos frontières de terre.

On trouve de plus dans cet ouvrage, le résultat si intéressant des admissions temporaires, comprenant la quantité des fontes, fer, tôles et autres marchandises importées de l'étranger, avec la sortie de ces mêmes quantités, par nos ports français et par nos bureaux de frontière, après avoir subi dans

nos usines et dans nos fabriques nationales toutes les transformations voulues et demandées. (Voir ces détails aux pages 446 à 457.)

Voilà, Messieurs, un aperçu de l'esprit et de la composition de ces deux grands livres, dont l'importance est vraiment remarquable.

Je vais actuellement vous faire connaître la participation que le port de Marseille a prise au petit et au grand cabotage.

Ensuite, je vous parlerai de son importance dans le commerce général de la France avec ses colonies, la pêche et les pays étrangers.

En l'année 1865, les marchandises diverses transportées par le grand et le petit cabotage réunis, se sont élevées à 2,223,281 tonneaux, soit grand cabotage 49,805 tonneaux, et petit cabotage, 2,173,476 tonneaux.

Sur cette quantité générale, le Havre a été le premier port d'expédition pour 296,904 tonneaux, et Marseille le second port pour 196,146 tonneaux, Bordeaux le troisième, etc., etc.

Mais comme port de destination, Marseille prend le premier rang avec 223,632 tonneaux; le Havre passe au deuxième avec 190,854 tonneaux, et Bordeaux conserve le troisième (tableau n° 2).

De tous les ports français de la Méditerranée, qui expédient par le grand cabotage aux autres ports français de l'Océan, Marseille a le premier rang, et obtient 42 °/₀, Cette 32 °/₀, etc. Comme aussi pour les marchandises reçues des ports français de l'Océan par le grand cabotage, notre port est le premier en recevant 51 °/₀, Cette 30 °/₀, etc., etc. (tableaux 3 et 4.)

Quant au petit cabotage fait dans la Méditerranée de port français à port français, Marseille, au départ, figure pour 32 °/₀ (179,057 tonneaux); Arles, 16 °/₀ (87,616 tonneaux), etc., etc.

Et pour l'arrivée, Marseille occupe 39 °/₀ (218,868 tonneaux); Arles, 12 °/₀ (65,845 tonneaux), etc., etc. (tableaux 3 et 4).

J'abandonnerai, Messieurs, tous les autres détails relatifs au grand et au petit cabotage de notre port, que l'on retrouvera facilement dans le *Tableau général des mouvements du cabotage en France*, rédigé avec tant de soin par l'Administration des Douanes, d'autant plus que mon rapport de l'an dernier n'avait en quelque sorte traité que de cette navigation avec le plus grand détail; et je vais, comme je l'ai dit ci-dessus, m'occuper plus longuement de l'importance du port de Marseille, dans le commerce général de toute la France.

Le résumé des importations et exportations, réunies par mer et par les villes de frontière, s'élève, en 1865, pour le commerce général, à 15,664,600 tonneaux, donnant au commerce spécial, une part de 13,790,806 tonneaux (tableau 7).

Marseille est compris dans ce relevé pour 1,632,982 tonneaux pour le commerce général; laissant au commerce spécial une quantité de 1,209,677 tonneaux (tableau 8 et la page 88. A cette page l'évaluation est en quintaux métriques).

Nous ferons remarquer que l'on entend par *commerce général* toutes les marchandises françaises et étrangères, et par *commerce spécial* les marchandises françaises ou nationalisées.

Dans les importations ci-dessus, le bureau frontière de *Jeumont* (Nord), passe au premier rang; Marseille au second rang (tableau 8). Mais notre port reprend le premier rang dans l'exportation, et le conserve en réunissant l'importation et l'exportation (tableau 7).

Voici présentement l'évaluation en millions de toutes les marchandises importées et exportées, dont nous venons de parler.

D'après le tableau n° 10, le commerce général de toute la France, avec ses colonies, les puissances étrangères, importations et exportations réunies, s'élève à 7 milliards 613 millions 900 mille francs.

(Le commerce spécial entrerait dans cette somme pour 5 milliards 730 millions 200 mille francs).

Marseille est compris dans le commerce général de la France pour un milliard 628 millions 700 mille francs.

(Cette somme a donné au commerce spécial de notre ville un milliard 203 millions 600 mille fr.)

Par son contingent à l'entrée, Marseille est le premier port (tableau 11).

Dans celui afférent à la sortie ou exportation, le Havre serait le premier port, Marseille le second (tableau 12).

Mais en réunissant ces deux opérations d'*entrée* et de *sortie*, Marseille prend encore le premier rang, qu'elle avait déjà acquis dans l'importation (tableau 10).

Sur 445 millions de marchandises étrangères, entrées à l'entrepôt, Marseille en reçoit près de 149 millions et prend le premier rang (tableau 19); il en est de même pour leur poids en quintaux métriques 2,319,000 sur un total de 10, 030, 008 tableau 19).

Les droits de douane perçus à Marseille sur les marchandises d'entrepôt se sont élevés à 19,105,303 fr. (page 88). Quant aux droits de toute nature, perçus par la douane dans toute la France, nous avons une somme de 152,934,815 fr. (tableau 21).

Le mouvement du numéraire, or et argent, lingots et monnaies, à l'importation et exportation, commerce général, s'est élevé pour Marseille à 389 millions 500 mille fr. (pages 89, 90 et 91).

Importation.....	139,100,000
Exportation.....	250,400,000
	389,500,000

Nous dirons encore, relativement au commerce général et spécial de tous les ports de France, évalué soit en tonnes ou en valeur, que Marseille est le premier (pages 88, 89).

Nous avons remarqué, dans les pages 90 jusqu'à 132, où sont détaillées la nature, la valeur des marchandises importées et exportées par nos ports de mer et nos frontières de terre, que, dans le commerce général, le port de Marseille a exporté 770,820,048 francs; le commerce spécial est compris dans cette somme pour 540,352,711 francs.

Ce commerce spécial, indiquant comme nous l'avons dit, les marchandises sortant de la consommation, nous y voyons que nos industries marseillaises y participent en grande partie. En voici quelques détails :

Sucre raffiné, 56 à 57 millions; poteries, verres, cristaux, 8 à 9 millions; vins, 28 à 29 millions; savons, 3 à 4 millions; garance moulue en paille, 6 à 7 millions; huile de pétrole et schiste épurés, 3 millions; peaux préparées, 14 à 15 millions; machines et mécaniques, 2 à 3 millions; cuivre, 3 à 4 millions; tourteaux de graines oléagineuses, 4 à 5 millions; vêtements, pièces de lingerie cousues, 21 à 22 millions, etc., etc., etc.

Cette publication nous indique ensuite, à la page 604, tous les arrivages et départs de notre port.

En effet, il est dit que venant de l'Inde, des colonies, de la pêche de la morue et des pays étrangers, tant chargés que sur lest, nous aurions reçu 5,100 navires jaugeant 1,366,180 tonneaux et 84,500 hommes d'équipage; à la sortie, *pour ces mêmes destinations,* nous avons expédié, tant chargés que sur lest, 4,860 navires avec 1,313,645 tonneaux et 84,000 hommes d'équipage.

De telle sorte que, *sans compter le petit et le grand cabotage français,* Marseille aurait reçu et expédié

pour l'Inde, les colonies, la pêche de la morue et les pays étrangers un ensemble de 9,960 navires (soit 10,000), avec 2,679,825 tonneaux, et 167,972 hommes d'équipage.

Si nous retranchons le tonnage de 236,140, des navires entrés et sortis sur lest, nous aurons en tonneaux de chargements importés ou exportés la somme *nette* de 2,443,685 tonneaux de marchandises (pages 604-605), et ce non compris les deux cabotages que nous verrons plus tard. Marseille conserve le premier rang sur les autres ports.

Les mouvements de la navigation au long cours avec les colonies françaises et les comptoirs français de l'Inde, tels que : *Ile-de-la-Réunion, Guyane française, Martinique, Guadeloupe, Sénégal, Sainte-Marie de Madagascar, Mayotte, Nossi-Bé, Établissements français de l'Inde* ont occupé en France une totalité de 848 navires; 229,000 tonneaux de chargement et 10,000 hommes d'équipage.

Marseille y aurait participé avec un ensemble, entrée et sortie, de 225 navires, 63,800 tonneaux de marchandises et 2,700 hommes d'équipage; c'est le premier rang (page 614).

Quant à la grande pêche de la morue (page 615), Marseille a le quatrième rang avec 36 navires, 6,000 tonneaux de morue, et a réexpédié trois de ces navires pour la pêche; tandis que Dunkerque a reçu 107 navires et expédié 114; Bordeaux 101 et expédié 7; La Rochelle, reçu 38 et expédié 2. Nous dirons que de Marseille on aurait exporté avec prime pour l'extérieur 2,387 tonneaux de morue (page 458).

Vient ensuite l'état des mouvements des bateaux à vapeur pour tous les ports de France (pages 620-621). Cet état donne à l'entrée et à la sortie concernant la navigation avec les pays étrangers, colonies, l'Inde et l'Algérie (non compris le cabotage),

un total de 17,647 bateaux à vapeur, de 4,330,000 tonneaux de chargement ou sur lest, et de 354,308 hommes d'équipage.

Marseille acquiert le premier rang (pages 620 et 621) dans ce mouvement, par un ensemble à l'expédition et à la réception de 3,485 bateaux, de 1,379,328 tonneaux chargés ou lest, et 108,104 hommes d'équipage.

Après tous ces détails, nous trouverons à la page 623 un résumé très intéressant : c'est le mouvement des navires à voiles et à vapeur réunis, tant français qu'étrangers, à l'entrée et à la sortie dans tous les ports de France, soit cabotage, soit extérieur.

Ce mouvement donne un ensemble de 249,579 navires, avec 17,746,058 tonneaux, chargés et lest, et 1,422,240 hommes d'équipage.

Marseille y contribue, suivant les pages 208 et 209 du premier volume, pour un ensemble de 17,726 navires, 3,449,775 tonneaux chargés et lest, et 222,469 hommes d'équipage.

Notre port conserve le premier rang.

En effet, classement par tonnage.

Entrée (page 208, 1er vol.) :

	Navires.	Tonneaux.	Équipages.
Marseille, page 208, 1er vol.	9,292	1,770,375	114,222
Le Havre, page 202, 1er vol.	5,968	920,473	56,377
Bordeaux, page 206, 1er vol.	10,871	727,255	50,067

Sortie :

Marseille, page 209.	8,434	1,679,400	108,363
Le Havre, page 203.	5,501	890,977	5,463
Bordeaux, page 207, 1er vol.	16,227	834,257	57,397

Récapitulation (entrée et sortie) :

Marseille....	17,726	3,449,775	222,585
Le Havre....	11,469	1,811,450	61,840
Bordeaux....	27,098	1,561,512	107,464

Bordeaux présente un nombre de navires bien supérieur à Marseille et au Havre, mais leur tonnage est grandement inférieur.

Cette augmentation de navires à Bordeaux, provient de son cabotage et de la multiplicité des voyages que facilite la navigation de ses rivières.

Je vous dirai, Messieurs, que dans ce mouvement général de la navigation, cabotage et commerce extérieur, qui s'est élevé comme je l'ai dit ci-dessus, tant en navires à voiles qu'à vapeur, au chiffre de 249,579 navires, 17,746,058 tonnes, chargés et lest, et 1,422,240 hommes d'équipage, les navires étrangers du commerce extérieur y figurent pour 39,246 navires, 6,332,288 tonnes chargés et sur lest, et 411,856 hommes d'équipage.

L'Administration des Douanes nous fait connaître, page 629, que la marine marchande de l'empire français se compose de 15,259 navires à voiles et à vapeur jaugeant 1,008,084 tonneaux, soit 14,874 voiles de 899,756 tonneaux de jauge et 385 vapeurs jaugeant 108,328 tonneaux.

La participation de Marseille (d'après la page 629) serait, au 31 décembre 1865, ainsi comprise : 798 navires voiles et vapeurs jaugeant ensemble 158,535 tonneaux tous attachés et appartenant à notre port de Marseille, dont le détail est comme il suit (pages 634 et 635) :

651 navires à voiles de 92,385 tonneaux d'une part et 147 bateaux à vapeur jaugeant 66,150 tonneaux (page 637), avec un effectif de 25,704 chevaux de force (page 638).

Nous ferons observer (page 638) que parmi nos

147 bateaux à vapeur, nous en avons 57 de la force de 200 chevaux et au-dessus.

Notre port occupe encore le premier rang.

Bordeaux prend le deuxième rang, par le tonnage de 133,159 tonneaux afférent à 444 navires; tandis que Nantes, qui compte 649 voiles et vapeurs, n'ayant que 112,301 tonneaux, prend le troisième rang (page 629).

Nous dirons encore que, pendant l'année 1865, nous avons eu à Marseille (pages 634, 635, 636, 637) parmi nos navires à voiles et à vapeur, de nombreuses extinctions, soit par naufrages, dépécements, etc., etc.; pour les premiers, nous avons eu 106 extinctions, et 15 pour les seconds. Leur remplacement n'aurait été que de 47 voiles et 14 vapeurs. Dans ces derniers nous aurions eu une augmentation de 1,200 tonneaux environ (pages 634 à 637).

Cette publication de la douane présente, comme nous l'avons dit en commençant, le développement des importations et exportations de toutes marchandises pour tous pays; cet état se trouve contenu dans 310 pages : les entrepôts, les transits, etc.

Viennent ensuite les primes accordées, les saisies, la pêche de la baleine; plus le tableau du commerce général de la Corse, ainsi que celui de l'Algérie avec l'étranger et les colonies françaises, pendant l'année 1865.

Je ne saurais finir, Messieurs, sans reconnaître avec vous que la Direction des Douanes doit être bien satisfaite de pouvoir rédiger un travail aussi colossal et aussi important.

Je termine donc mon rapport sur les deux ouvrages que l'Administration des Douanes vous a adressés; je l'ai fait aussi réduit que possible pour ne pas abuser de votre bienveillance. Après avoir établi la position commerciale de notre port, il est

facile à tous de la vérifier, attendu que j'ai indiqué chaque page et chaque tableau de ces deux ouvrages où les documents ont été puisés.

Je me suis donc attaché principalement dans cet écrit, à faire ressortir tout ce qui est relatif à Marseille, et à montrer cette immense participation que notre port a prise dans ce développement commercial, qui lui donne presque partout en France le premier rang.

Cette participation est admirable, prodigieuse, Messieurs, et si, par ce résumé, j'ai pu vous faire éprouver le même intérêt et tout le bonheur que j'ai ressenti moi-même en le rédigeant, j'aurai obtenu le meilleur des encouragements.

IMPORTANCE

DES

POUVOIRS TEMPORELS

DES ARCHEVÊQUES D'AIX ET D'ARLES

ET

DE L'ÉVÊQUE DE MARSEILLE

PAR M. LATIL.

Les révolutions sociales qui s'accomplissent sur le globe, tantôt transforment l'état physique des empires, tantôt aussi, s'attaquant à l'ordre moral établi, elles changent la physionomie des sociétés; il n'y a de véritablement stable que les commandements primordiaux qui nous sont venus du ciel, et par lesquels DIEU, dans l'ancienne loi, chez les Hébreux, et par la nouvelle, dans notre ère, a imposé ses sages préceptes aux nations comme seule et unique ressource contre toute dévastation morale.

C'est pourquoi LA FOI est devenue nécessairement une vertu THÉOLOGALE et l'UNITÉ une absolue nécessité conservatrice; et c'est précisément là où se rencontre LE CHRISTIANISME avec son Chef divin, ses doctrines si pures et sa morale sublime.

Mais si les dogmes sont et demeurent immuables COMME CHOSES DU CIEL, il n'en est point malheureusement ainsi pour le temporel, c'est-à-dire pour les CHOSES DE LA TERRE, pour les choses qui passent.

Aussi, Messieurs, deviser un instant avec vous sur l'importance des pouvoirs temporels des archevêchés et évêché d'Arles, d'Aix et de Marseille; étudier ensemble les conséquences morales résultant de ces pouvoirs, nous a paru chose propre à captiver votre attention et pouvant encore intéresser votre science, comme sujet philosophique et religieux.

Cette étude locale nous permet de ne point sortir du programme que nous nous sommes tracé : la continuation de l'examen de nos riches archives départementales.

Plus encore : traiter les origines si diverses des pouvoirs temporels de ces grandes dignités de l'église, nous conduit, en définissant l'essence même de ces pouvoirs, à établir finalement et sans être prolixe un parallèle plein d'intérêt entre ces trois puissances ecclésiastiques au triple point de vue politique, historique et social.

En remerciant ici Messieurs les Employés des archives pour leur constant concours dans nos laborieuses et fructueuses recherches, nous nous recommandons, Messieurs et chers collègues, à votre indulgence.

Au Xme siècle, l'archevêque d'Arles jouissait déjà de certains droits régaliens, qui n'ont jamais été en possession de l'archevêque d'Aix et de l'évêque de Marseille.

Le principal de ces droits était celui de battre monnoyes; au XIIe siècle, il exerçait cet énorme privilége, tout comme le comte de Provence; il y avait là le fait d'une suprématie tellement importante que nous tenons à le constater.

Précisons une date, citons comme confirmatif de ce privilége extraordinaire le diplôme de Louis l'Aveugle, de l'année 921; ce diplôme existe en original dans le grand

livre d'or des archevêques d'Arles, au dépôt départemental (1).

Ce même privilége fut confirmé par l'empereur Frédéric Barberousse, au XIIe siècle. Qu'elle fut donc la cause de cette suprématie seigneuriale? Nous la constatons, Messieurs, certainement dans la prééminence spirituelle qui fut accordée à l'archevêque d'Arles, sur ceux de Vienne et de Narbonne, par le pape Zozime, dans une bulle de l'an 417; elle confirmait l'église d'Arles dans ses prérogatives métropolitaines sur les églises de la *première* et *deuxième* narbonnaise et viennoise en ces termes:

« Nous ordonnons que la province viennoise et la 1re et « 2me narbonnaise soient du ressort de votre juridiction « archiépiscopale (2). »

C'était donc étendre la juridiction de l'église d'Arles sur presque toute la Gaule narbonnaise, c'est-à-dire sur tous les pays qui étaient situés au sud de la Gaule, entre les Alpes, le Rhône, les Cévennes, le Tarn, la Garonne, les Pyrénées et la Méditerranée, car des cinq parties qui la divisaient, deux seulement, les Alpes Graïennes et les Pennins et les Alpes-Maritimes demeuraient réservées.

Et pour nous rendre plus intelligible, et établir une comparaison entre les divisions anciennes et celles nouvellement établies, par les changements survenus dans la constitution territoriale de la France, nous dirons: la première narbonnaise forme aujourd'hui les départements de l'Ariége, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, du Gard, de l'Ardèche et partie de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

(1) Archives départementales.

(2) Jussimus autem precipuam, sicuti semper habuit metropolitanus episcopus Arelatentium civitatis in ordinandis sacerdotibus teneat autoritatem. et Viennensem, Narbonnensem primam et Narbonnensem secundam provincias a pontificium *revocet*.

La deuxième narbonnaise, celui du Var et partie de ceux des Bouches-du-Rhône, des Hautes et Basses-Alpes.

La viennoise, enfin, s'étendait du Rhône à la mer, à la deuxième narbonnaise et aux Alpes rhétiques; elle forme aujourd'hui le département de l'Isère et partie des Hautes et Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône; cette partie de la Gaule narbonnaise était peut-être la moins considérable en étendue.

Cette suprématie seigneuriale dont nous venons de parler et qui fut confirmée encore par les priviléges de Frédéric Ier (Barberousse) de 1154 et 1164, changea bientôt de nature, et devint, par la haute protection dont elle ne cessait de jouir, une suprématie vraiment politique.

En effet, le rôle de la ville d'Arles, dans les affaires de l'Empire, devenait de jour en jour plus important; un diplôme du même empereur, vint l'agrandir encore; en l'année 1178, Frédéric 1er, non content de prendre sous sa protection toute spéciale l'église d'Arles et de confirmer avec plus de force que jamais tous les priviléges précédents, déclara que le siége de cette église était à ses yeux : « Le SIÉGE PRINCIPAL DU ROYAUME DE BOURGOGNE. » — Il ajoutait : « QU'IL EN AVAIT ÉTÉ AINSI DE TOUTE ANTIQUITÉ. »

Une telle déclaration, Messieurs, ne mérite-t-elle point, par l'interêt majeur qui s'y rattache, d'être rapportée dans les termes mêmes du diplôme.

« Quum arelatensis ecclesia spirituali ratione imperio
« pertinet, ut pote quod ab antiquis temporibus princi-
« palis sedes regni Burgundiæ esse dinocitur. »

C'est la période la plus remarquable de l'existence du pouvoir temporel des archevêques d'Arles; leur rôle dès ce moment se dessine sur le fond des choses humaines d'une manière plus accentuée, leur puissance s'accroît de toute l'influence impériale mise ainsi à leur disposition; elle devient alors ESSENTIELLEMENT POLITIQUE. Et dans cette

nouvelle phase de transformation, l'empereur Frédéric Ier, vient se faire couronner à Arles et répand sur cette belle cité, par cette auguste cérémonie, un éclat qui la fait briller entre toutes les villes de l'empire.

Ce fut à l'archevêque Raymond de Bollène, assisté de toute sa cour archiépiscopale, que revint l'insigne honneur de couronner ce magnifique et superbe Empereur.

Nous affirmons qu'à ce moment solennel, la suprématie de l'archevêque d'Arles, comme sa puissance, sont arrivées à leur apogée. En effet, son pouvoir moral est immense, il est en rapport avec l'importance du rôle seigneurial et politique de son église.

Mais s'il a ébloui ces temps-là, de nos jours les souvenirs de cette puissance évanouie nous arrivent pâles et incertains; pour les reconnaître, les percevoir et les toucher, il faut les rechercher laborieusement dans les chartes et les histoires souvent légendaires du temps, car ils ne sont plus aujourd'hui qu'un simple objet d'érudition. A côté de cette manifeste supériorité politique et morale de l'archevêché d'Arles se dessine faiblement, à la même époque, le rôle que nous appellerons SIMILAIRE de l'archevêché d'Aix, car jusqu'en l'année 1118, l'église d'Aix n'eut en tête que des évêques, c'était un degré de moins dans la hiérarchie ecclésiastique.

L'archevêque Foulques, monta le premier avec ce nouveau titre sur le siége que l'on dit avoir été illustré par Saint-Maximin; la tradition pieuse de l'épiscopat de Saint-Maximin éclatait dans toute sa force au XIIe siècle, comme le prouve LE SCEAU DE GUY DE FOZ, un successeur de Foulques.

Le sceau de Guy de Foz porte en effet au revers, Saint-Maximin à mi-corps-mitré et en chasuble-CASULA, tenant contre sa poitrine, de la main gauche, le livre des évangiles et la crosse, bénissant de la main droite, et pour légende : « SIGILLUM SANCTI-MAXIMINI AQUENSIS ARCHIEPISCOPI.

Les anciens titres de l'église d'Aix ne nous sont pas parvenus en aussi grand nombre que ceux de l'ancienne église d'Arles; néanmoins ils sont suffisants pour attester l'infériorité de l'évêque d'Aix, vis-à-vis de l'archevêque d'Arles.

Et certainement rien ne peut donner une idée plus exacte et plus complète de cette subordination, que LES SERMENTS D'OBÉISSANCE prêtés au successeur de Saint-Trophime par les successeurs de Saint-Maximin.

Nous ne résistons point, Messieurs, au désir que nous avons de vous faire partager complètement notre conviction à ce sujet, en mettant sous vos yeux le texte même du serment; le fond comme la forme frappent l'esprit dans l'examen de cette précieuse pièce.

Dès l'année 1049, et par conséquent longtemps avant l'apogée de la puissance des archevêques d'Arles, Rimbaud de Mayanne, l'un de ceux-ci, recevait de l'évêque PONS : « la soumission SUBJECTIONEM, le respect REVERENTIAM, et l'obéissance OBEDIENTIAM, » que l'église d'Aix devait à celle d'Arles, selon les préceptes canoniques.

C'était là, nous en convenons une soumission purement spirituelle d'un suffragant à son métropolitain; mais il ne faut pas moins dans ce fait rechercher, trouver et reconnaître l'explication naturelle du rôle secondaire que, pendant les XIe et XIIe siècles, l'église d'Aix remplit vis-à-vis celle d'Arles.

Nous ne pensons pas, Messieurs, qu'il soit hors de propos de vous rappeler ici, ce que j'ai eu l'honneur de vous dire sur l'ancienneté et la richesse DIPLOMATIQUE des archives de l'évêché de Marseille; elles remontent à Charlemagne, par le polyptique de l'évêque Wadalde, de 814, elles contiennent les diplômes impériaux de Louis le pieux, de Lothaire et Carloman.

Aussi, le diplôme de 1184, dont je vous ai énuméré les

principales dispositions, n'est-il que l'une des confirmations souveraines des possessions et des revenus nombreux de l'église de Marseille; ce diplôme, il m'est permis de le placer sous vos yeux, vous en admirerez comme moi l'incroyable conservation et la beauté paléographique.

II.

Nous avons vu, Messieurs, que pendant cette période lointaine, durant laquelle les empereurs d'Allemagne affirmèrent avec tant de force et à plusieurs reprises leur suzeraineté sur notre pays, disons plutôt pendant la période de la PROVENCE IMPÉRIALE, l'église d'Arles occupe sans conteste le premier rang; elle rayonne d'une splendeur et possède un pouvoir moral dont le fait est indiscutable, et cette gloire et cette richesse, elle les tient directement sans partage de la REPRÉSENTATION IMPÉRIALE.

Mais bientôt tout se renouvelle, les siècles passent opérant les changements les plus imprévus à la sagesse de l'homme. En effet, déjà la suzeraineté de l'empereur sur la Provence n'existe plus qu'à l'état presque légendaire, le peuple, la noblesse, le clergé, ont fait valoir et reconnaître leurs droits à la direction et au maniement des grandes affaires du pays.

Les états de Provence sont orgarnisés sous la main libérale de nos comtes : « Les communes qui, selon la belle et « énergique expression de M. Jules de Seranon, dans son « ouvrage couronné, *des Villes consulaires*, dormaient « d'un bien lourd sommeil (1) », se réveillent pour les fortifier et les soutenir ; alors pendant de longues années,

(1) *Les Villes consulaires et les Républiques de Provence au moyen-âge*, par Jules de Seranon, avocat près la cour impériale d'Aix, pag. 3. Aix, Remondet et Aubin, libraires-éditeurs, 1858.

ils subsistent en Provence à la fois comme le couronnement et le rempart de nos libertés et de nos franchises.

Le clergé alors tient le haut bout dans ces réunions politiques, il doit cet ascendant important à la régularité de ses mœurs et à sa haute science.

Aussi les archevêques et les évêques de Provence n'avaient garde de manquer aux assemblées des états; là, Messieurs, nous nous trouvons en face des représentants de la nation; le mandat qui les amena à siéger dans ces solennelles assemblées, ils le tiennent du peuple qui compte avec leur patriotisme, de leurs pairs qui daignent ainsi leur confier leurs plus chers intérêts, et à la tête des trois états, l'homme qui siége et préside, c'est l'archevêque d'Aix.

Il nous paraît inutile, Messieurs, de faire ressortir ici ce que chacun de vous aperçoit, l'importance d'un privilége suprême dont l'éclat rehaussait la dignité et l'influence de celui à qui il était dévolu.

Jusqu'en l'année 1639, les états de Provence furent en vigueur, puis ils vinrent se fondre dans l'omnipotence ministérielle du cardinal prince de Richelieu, tenant en main cette force gouvernementale qu'on appelait Le Parlement, alors transformé en assemblée générale des Communautés; par le fait d'un privilége exceptionnel, ils jouirent des prérogatives et du pouvoir représentatif des anciens états, et cette période historique dura jusqu'à cette remarquable époque où « le président d'Éprémenil entraîna « sa compagnie à cette déclaration mémorable imposée « par le travail de l'opinion publique, sur l'impossibilité « de maintenir plus longtemps la prétention du parlement « à représenter la France, et sur l'honneur qu'acquerrait « ce corps en demandant le premier le retour des assemblées « nationales (1). » Les états généraux furent convoqués une

(1) *De la restauration de la société française*, pag. 486, Genoude, Paris. 1833.

dernière fois, et l'édit de convocation, qui portait qu'on observerait dans cette assemblée les formes de celle de 1614, fit disparaître à tout jamais les derniers vestiges des assemblées provinciales.

Ainsi donc, pendant plus de trois siècles, l'archevêque d'Aix a été à la tête d'une institution politique, dont tous les actes et tous les sentiments, comme aussi toutes les paroles devaient avoir et avaient souvent pour but et pour objet le bonheur de notre patrie.

De cette position exceptionnelle devait nécessairement naître pour les prélats, qui avaient l'honneur de se trouver à la tête de l'église d'Aix, un pouvoir moral incomparablement grand et vivace.

Ce n'était plus là le simple effet de la représentation individuelle du souverain, privilége exclusif de l'archevêque d'Arles, mais pour le chef de l'église d'Aix c'était davantage; il était investi de la puissance et de l'éclat qui découlaient de la représentation collective de tout une nation.

Telles furent, Messieurs, les situations respectives qui valurent aux archevêques d'Arles et d'Aix, à des époques différentes, il est vrai, la suprématie morale sur toutes les institutions de notre pays.

III.

Ce grand principe de la représentation du peuple est entré aujourd'hui dans nos mœurs et demeure inscrit dans le livre de notre droit politique; les bienfaits que le passé lui a dus, et que le présent peut lui devoir, en garantissent l'avenir.

Mais il est un fondement solide, inébranlable, sur lequel ces principes doivent toujours reposer, c'est l'amour du peuple, c'est le principe qui, en tous temps, a inspiré bien des héros et valu aussi aux nations leur plus solide gloire.

C'est enfin l'observation de ce principe généreux et noble, qui a immortalisé un nom cher à notre cité, en donnant au siége épiscopal sur lequel il était assis, un lustre exceptionnel.

Monseigneur de Belsunce n'a point joui des prérogatives politiques des archevêques d'Arles et d'Aix ; la fortune ne lui a point donné les droits de représenter, soit un souverain de ce monde, soit un peuple ; mais, Messieurs, par son illustre charité, l'épiscopat marseillais, en la personne de ce saint prélat a brillé d'une gloire plus solide et plus pure.

Belsunce s'est élevé jusqu'à devenir ici-bas le représentant de Dieu, dans tout ce que les vertus évangéliques ont de plus héroïque et de plus vénérable, et c'est ainsi que cet évêque illustre a rehaussé au-dessus de toutes l'église de Marseille.

En effet, Messieurs, peu se souviennent aujourd'hui de l'illustration de l'église d'Aix; moins se souviennent de celle de l'église d'Arles, mais en ce jour encore, nul n ignore, le rôle sublime que, pendant les jours néfastes de 1720, remplit à la face du monde étonné, l'église à la tête de laquelle la Providence a placé Monseigneur Place.

PÊCHE ET PISCICULTURE MARINE

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA PISCICULTURE

APPLIQUÉE A LA PRODUCTION DES ESPÈCES MARINES COMESTIBLES

Mémoire lu à la réunion des Délégués des Sociétés Savantes à la Sorbonne, en Avril 1867

PAR

M. LÉON VIDAL.

Quand il sagit des produits alimentaires, provenant de la mer, l'idée de *pêche* est la première qui se présente à l'esprit parce que jusqu'à ce jour, on peut bien l'affirmer, la pêche a été le seul moyen de recherche où, si on peut le dire, de production de ces substances si utiles à l'alimentation humaine. Si nous faisons intervenir ici le mot pisciculture, hâtons-nous d'expliquer que c'est moins pour en venir à parler de l'utilité publique, de l'application de cette science aux produits marins comestibles, que pour indiquer dans quels cas restreints on peut recourir à des pratiques aquicoles, et pour combattre cette pensée, basée sur des données vagues et sur une ignorance profonde des faits réels, que la pisciculture, appliquée à la production des espèces marines, serait susceptible d'amener d'immenses résultats, tel que celui qui consisterait, par exemple, à réduire, par un accroissement de la production, le prix, toujours plus élevé, du poisson sur nos marchés.

Ici, comme dans une infinité d'autres cas, il y a lieu

d'établir une distinction sérieuse entre la science pure et la science appliquée, entre les découvertes du cabinet et les résultats industriels de l'invention.

Il y a lieu surtout de réduire à néant des espérances, vaines malheureusement, que l'on a conçues sous l'influence de certaines données théoriques, en faveur d'une production plus abondante des poissons, crustacés et mollusques de la mer, par des procédés d'aquiculture artificielle.

Cette impossibilité une fois démontrée, nous aurons à étudier s'il n'est pas, dans les procédés usuels de pêche quelques perfectionnements à rechercher, de manière à éviter au moins la plus grande somme possible de destruction des poissons éclos naturellement et actuellement anéantis en si grand nombre, par l'emploi de méthodes de pêche vicieuses.

Nous rechercherons ensuite si la création et le maintien sur notre littoral de certains lieux de cantonnement, temporairement interdits aux pêcheurs, seraient un moyen d'arriver au repeuplement naturel de nos eaux salées.

Il nous faudra nécessairement examiner de près la question si peu connue et si difficile d'ailleurs à approfondir, des frayères naturelles de nos principales espèces marines comestibles, et conclure en assignant leurs rôles respectifs à la nature d'une part et de l'autre à la science.

Ce modeste travail, dans le cas où il paraîtrait digne d'un peu d'attention, empruntera toute sa valeur à un intérêt d'actualité immédiate : nous savons que l'administration de la marine ne cesse de faire des enquêtes sur les causes de l'accroissement du prix des aliments de provenance maritime, et que le gouvernement, ainsi que les populations, sont intéressés à accueillir avec bienveillance toute étude faite en vue d'éclairer cette si importante question d'économie sociale.

C'est là ce qui nous encourage à aborder avec confiance l'examen d'une question aussi difficile ; heureux si nous parvenons à l'éclairer de la moindre lueur nouvelle.

Le dépeuplement des eaux salées de notre littoral étant admis, pourrait-on suppléer par l'aquiculture à l'œuvre reproductrice de la nature, sans cesse troublée dans son fonctionnement par les filets traînants des pêcheurs ?

Telle est la première des questions à laquelle il nous faut répondre.

Nous le ferons par une négation à peu près absolue, négation appuyée non-seulement sur l'insuccès des tentatives d'aquiculture marine entreprises jusqu'ici, appuyée encore sur l'observation des lois et raisons naturelles d'existence du monde de la mer.

On avait pensé, au moment où se vulgarisaient les procédés de pisciculture d'eau douce par fécondation artificielle, que l'on trouverait là un moyen efficace de maintenir la prospérité de la pêche côtière. Il semblait en effet, que par certaines pratiques d'éclosion en dehors du milieu libre de la mer et d'élevage des poissons ainsi créés à l'abri des causes sans nombre de destruction qui les environnent dans leur élément naturel, il semblait, disons-nous, que l'on pourrait arriver à accroître la production de l'alevin et par suite à suppléer, dans une certaine mesure, à l'inévitable destruction qu'occasionnent les filets remorqués tels que l'*eyssaugue*, le *brejin*, le *gangui* et autres engins de ce genre et dont les noms varient suivant les localités.

L'imagination aidant, nul ne se refuse à admettre au premier abord que, dans la mer comme sur la terre, la main de l'homme puisse aider la nature.

En comptant le nombre si prodigieux des œufs contenus dans les rogues d'un seul poisson, on arrive à des résultats théoriques vraiment surprenants. Mais qu'il y a loin

de la théorie à la pratique ! Les faits devaient le démontrer bientôt, car c'est à peine si les quelques expérimentateurs patients qui ont entrepris des recherches de ce genre sont parvenus à constater sur de rares sujets la possibilité scientifique de réaliser la fécondation artificielle des poissons de mer.

Quant à aller plus loin, à poursuivre l'éducation, jusques à l'âge adulte des jeunes nés de ce procédé artificiel, nul que nous sachions, n'y est parvenu. Ces essais, nous les avons tentés nous-même sur des *vieilles* (espèce de la famille des labres) et sur des *muges*. Dans les deux cas, il y a eu fécondation et développement de l'embryon, mais les œufs de *vieilles* ont seuls éclos et les jeunes n'ont vécu que quelques jours.

Pourtant ils étaient dans une eau aussi renouvelée que possible et dans des conditions de température analogues à celles qui existent dans les cas d'éclosion naturelle de cette espèce de poisson.

Cette expérience, plusieurs fois recommencée, a toujours donné les mêmes résultats.

En général, les œufs de nos principales espèces de poissons marins comestibles sont tellement petits, même après le développement embryonnaire, que l'animal qui en sort au moment de l'éclosion est filiforme, presque invisible.

Nulle trame n'est assez serrée pour arrêter au passage ces êtres minuscules, avides d'eau vive, attirés instinctivement vers l'espace infini pour obéir à la nature qui leur a assigné comme habitation l'immensité de la mer. Mais si un tissu assez fin permet de les retenir prisonniers durant quelques jours, c'est au détriment du renouvellement de l'eau et de l'existence même de ces poissons qui ne peuvent impunément supporter cette captivité contre nature.

Voilà la vérité en ce qui concerne les poissons. Quant

aux crustacés, on n'ignore pas combien leur est plus nécessaire encore la fréquentation des espaces infinis.

Les philosomes, larves de langouste et de homards, par exemple, sont des êtres pélagiens, durant la première partie de leur existence. C'est dans les grandes eaux que ces animaux, sous une autre forme que celle qu'ils revêtiront plus tard, attendent le moment de leur transformation.

Le moyen maintenant de concilier les exigences de la nature avec les besoins de l'industrie humaine, obligée de restreindre autant que possible son champ d'action, et si peu susceptible, d'ailleurs, d'opérations certaines dans un milieu qui lui est si difficilement accessible.

Il semblerait que les mollusques testacés devraient se prêter plus aisément à la réussite des tentatives de reproduction par ensemencement artificiel.

L'essai a été fait dans l'Océan comme dans la Méditerranée. Quels en ont été les résultats ?

Nous pouvons affirmer qu'il n'en est point encore de sérieusement constatés.

Nous ne sommes pas de ceux qui font des calculs à perte de vue pour démontrer que si une huître contient dans son lait 1,000,000 d'œufs ou petites huîtres, tant de mille huîtres produiront des millions, puis des milliards d'individus.

Théorie encore !

Voyons la pratique. On a mis des huîtres par centaines de mille sur bien des parages de notre littoral ; qu'on nous prouve qu'il soit survenu de cet ensemencement effectué à grand frais, le moindre excédant de production.

Nous sommes loin de blâmer les essais faits ; ils étaient nécessaires, indispensables, pour former une conviction ; mais, en fait, nous ne craignons pas de dire que l'on n'est guère parvenu ainsi qu'à la perte de toutes les huîtres destinées à ces essais. Les bancs naturels seuls fournissent à la consommation.

Irons-nous, en ce qui concerne les testacés comestibles, jusqu'à avancer qu'aucune pratique industrielle basée sur des procédés de culture n'amènera à rendre fertile des espaces jusqu'à ce jour improductifs? Nous ne l'oserions. Mais l'expérience du passé nous prouve que l'œuvre de la nature devra toujours s'opérer, d'abord dans les lieux propices et sans le secours de l'homme qui, seulement, pourra lui emprunter à l'état de naissin, ses créations en nombre illimité d'huîtres, de moules, ou autres mollusques, pour les mettre à croître et à engraisser dans des parcs ou localités transformés en vrais champs cultivables.

Pour les testacés de ce genre, la culture est d'autant plus facile que, supportant des alternatives d'immersion et d'émersion, ils peuvent périodiquement se trouver à sec et par suite dans des conditions d'accessibilité qui n'existent pas pour les poissons.

La culture des mollusques, celle qui s'exerce aujourd'hui sur les huîtres, dans les claires et parcs à engraissement de l'Océan, celle qui traite des moules dans la baie d'Aiguillon, n'est en somme qu'une sorte de stabulation. Nous ne voyons pas s'exercer là l'acte naturel de reproduction, ou si, dans quelque cas, il s'effectue, il n'en résulte pas un accroissement sensible des précieux mollusques dont la consommation se répand au contraire chaque jour davantage.

Quant aux poissons, nous croyons aussi à la possibilité de les cultiver par stabulation, mais pas autrement.

C'est ainsi qu'on le fait par stabulation naturelle à Audenge, localité voisine d'Arcachon et dont les réservoirs remontent déja à assez loin.

L'alevin de muge, la montée d'anguille y sont introduits par la mise en communication, à l'aide d'écluses, de l'intérieur du réservoir avec le bassin d'Arcachon. Et cet alevin renfermé là et convenablement abrité s'y accroît en

cherchant sa nourriture parmi les végétaux et animaux aquatiques des fonds. Rien ici n'est artificiel, si ce n'est l'introduction du fretin.

La vulgarisation de pratiques de ce genre sur tous les points propices de notre littoral, amènerait, nous n'en doutons pas, un accroisement notable de la production alimentaire sans nuire en rien au peuplement de nos cotes.

Nous le prouvons aisément par un exemple de ce qui a lieu sur les plages de notre littoral méditerranéen, région située entre Marseille et la frontière espagnole.

D'immenses étangs, d'une superficie totale de plus de 80,000 hectares, bordent le littoral et se trouvent, par des graus mis en communication avec la mer.

Ces étangs sont forcément poissonneux, mais rien n'est tenté pour rendre plus productives des surfaces susceptibles de nourrir cent fois plus d'animaux comestibles et sans plus de frais; au contraire, par le fait de l'ignorance et d'une certaine impéritie des riverains de ces étangs, il meurt toutes les années, au moment des chaleurs de l'été et par le fait d'une évaporation considérable, des myriades de petits poissons qu'une culture bien entendue eût pu non-seulement sauver en vue de la salubrité du voisinage, mais encore amener à un état d'accroissement propre à la vente, au double profit de l'alimentation publique et des revenus privés.

Il suffirait d'imiter là, avec telles modifications de détail imposées par les situations locales, le mode de production usité dans les réservoirs d'Audenge.

Un autre genre de stabulation industrielle peut être mis en pratique; c'est celui qui est actuellement expérimenté à Port-de-Bouc dans les viviers de la ferme aquicole.

Le poisson est introduit dans ces viviers à l'état adulte; puis, nourri artificiellement; c'est un moyen non pas d'accroître la production mais de la distribuer d'une façon

plus régulière par la possibilité d'avoir à sa disposition à tout instant, sans être à la merci des hasards de la pêche, telle ou telle qualité de poissons ou de crustacés.

Nos essais ont porté jusqu'ici et avec un plein succès sur le bar (loup dans la Méditerranée) et sur le muge.

Ce mode de culture a bien son importance; nous ne saurions trop le recommander par tout où il est praticable.

Voila donc en quelques mots l'exposé de ce qu'à fait, de ce que peut faire l'aquiculture en faveur de la production alimentaire de nos eaux salées. Peu, en vérité, s'il s'agit de repeupler; beaucoup s'il s'agit de conserver et d'accroître ce que la nature a créé.

Mais s'il n'existe pas un moyen actif d'arriver à une production plus abondante, ne se pourrait-il pas qu'une réglementation plus sévère ou mieux ordonnée des divers genres de pêche conduisît à éviter au moins la destruction aussi fâcheuse qu'inutile d'un grand nombre de jeunes poissons?

Ça serait, si un perfectionnement de ce genre est possible, le meilleur procédé de culture puisqu'il consisterait tout simplement à préserver, jusqu'à l'âge adulte, les jeunes poissons contre toute destruction provenant du fait de l'homme.

Examinons donc notre sujet à ce point de vue spécial.

Ici se présente tout d'abord la grave question des filets traînants, ces engins de pêche et de destruction combinés qui n'amènent le résultat désiré par le pêcheur qu'après avoir labouré les fonds; nous devrions dire dévasté, car si l'idée de labourage en matière d'agriculture implique une idée de culture et d'accroissement, c'est, hélas! tout le contraire quand il s'agit des fonds de la mer.

De tout temps on s'est élevé avec force contre les filets

traînants, leur suppression a maintes fois été demandée, accordée même sous le règne de Charles X, mais vainement.

La mesure suppressive n'a pu être maintenue et aujourd'hui ce genre de pêche est toléré sans qu'il paraisse possible, non-seulement de le supprimer, mais même d'en restreindre l'application.

Le nombre des *bateaux-bœufs* exerçant cette pêche dans la Méditerranée va s'accroissant chaque jour; ce qui prouve au moins que leurs armateurs en retirent des bénéfices suffisamment rémunérateurs.

Deux considérations principales militent en faveur du maintien du *grand art*, ainsi que l'on désigne la pêche pratiquée par des bateaux remorquant, vent arrière et toutes voiles déployées, un gangui à large ouverture et à mailles aussi solides que serrées.

La première, bien importante au point de vue de notre marine militaire, gît dans le nombre considérable de marins que fournit le *grand art* à l'inscription maritime.

La deuxième, d'un ordre tout différent, ne mérite pas moins de fixer l'attention de l'administration supérieure. Nous la formulons ainsi : *sans l'existence des filets traînants, nos marchés à poissons ne seraient pas à toute époque de l'année approvisionnés, par l'art fixe ou petit art, comme ils le sont actuellement, et ces filets fixes ne retireraient pas de la mer toutes les espèces de poissons qu'y pêchent les filets traînants.*

Il y a là, au point de vue de la statistique alimentaire et de l'économie sociale en général, un problème dont la solution serait une réponse victorieuse aux détracteurs des filets traînants. Mais cette réponse peut-on la faire hardiment? A d'autres un tel courage. Quant à nous, nous ne pouvons nous permettre qu'une modeste appréciation, sans prétendre à rien d'absolu, dans une question encore

bien neuve et où la recherche mathématique, où le fait, essentiellement démontré, sont chose si difficile.

Nous croyons savoir, malgré le développement toujours plus considérable que prend la pêche aux bateaux-bœufs, et ceci est un fait susceptible d'être appuyé par des chiffres statistiques, que le nombre des poissons consommés va toujours croissant; le prix moyen de cet aliment s'est accru, il est vrai, mais en raison des débouchés toujours plus grands ouverts à l'importation et non par suite de la diminution du poisson.

Que certaines espèces sédentaires de nos côtes, telles que les scorpènes, les rougets, surmulets, l'infinie variété des labres, aient subi une grave atteinte par les filets traînants, c'est incontestable; mais, en revanche, bien des poissons nés dans les grands fonds sont les victimes du *grand art* et leur nombre, comme leur masse individuelle, supplée notablement à la disparition de quelques poissons de roche.

Telle est notre conviction, fondée d'ailleurs sur cette certitude absolue que la plupart des frayères naturelles des poissons de mer n'existent pas sur nos fonds littoraux, comme on se plaît à le répéter. Eh! mon Dieu! qui les a vues les frayères du muge, de l'anguille, du loup, du bar, du merlan, de la plupart des sparoïdes, etc. Les filets traînants ne peuvent détruire des frayères que recèlent seulement des fonds inaccessibles et où la majeure partie des poissons déposent leurs œufs en toute sécurité dans des conditions d'abri et de température normale, qu'ils ne rencontreraient pas dans un milieu trop voisin de la civilisation humaine, au sein de tous les dangers intérieurs et extérieurs, et puis encore des variations de température et des bouleversements auxquels sont exposées les régions aquatiques peu profondes.

Ainsi, avantage pour la marine de guerre, abondance

constante et plus grande de l'approvisionnement de nos marchés, voilà qui plaide en faveur de l'engin prétendu destructeur. Mais est-ce à dire qu'il ne pourrait s'exercer dans des localités situées de telle sorte qu'en produisant ces avantages il n'entraînât pas la destruction à peu près complète, l'entier dépeuplement de nos espèces cotières si justement appréciées.

Le remède a été proposé : il consiste dans la création de certains cantonnements maritimes réservés absolument à la reproduction côtière, soit pendant certaines périodes, soit continuellement. De la sorte, on arriverait à sauvegarder les frayères de quelques parties du littoral, foyers de production d'où rayonneraient en permanence de nouvelles légions de poissons comestibles.

Ce remède est-il aussi sérieux après examen qu'il le paraît de prime-abord ?

Le fretin, à part quelques espèces entièrement localisées et qui, ne quittant jamais les lieux réservés, ne seraient jamais pêchées, ne deviendrait-il pas toujours la proie des ganguis, une fois égaré hors des cantonnements; et la suppression de certaines étendues soustraites à l'industrie de la pêche, sur un littoral à peine suffisant déjà pour soutenir un nombre de pêcheurs proportionné à nos besoins maritimes, n'aurait-elle pas l'inconvénient de réduire aussi le nombre des marins?

Le remède paraît devoir offrir une efficacité fort douteuse.

Nul ne prétendrait pourtant, et nous moins que qui que ce soit, qu'il ne soit désastreux de détruire autant de fretin que le font les bateaux-bœufs; ce triste spectacle a trop souvent frappé nos yeux pour ne pas nous donner à réfléchir ; mais nous sommes obligé de nous réfugier, après mûr examen, dans cette vérité sociale : qu'il est *des maux nécessaires*.

Seulement on ne saurait se lasser d'étudier à fond cette matière et de rechercher surtout les lieux véritables où se trouvent les frayères naturelles. Une connaissance plus approfondie de leurs gisements conduirait à la plus rationnelle des solutions.

Nous insisterons pourtant avec force sur la nécessité de maintenir des cantonnements réservés à l'*art fixe*, parce que ce dernier est malheureusement trop souvent la victime de l'art destructeur à grande vitesse, lequel, emporté par le vent, ne respecte rien, ni les animaux qui sont au fond de la mer, ni les filets qui flottent à sa surface.

C'est ici une simple question de police maritime.

En résumé donc, nous avons essayé de démontrer l'inutilité des pratiques aquicoles, si on attendait d'elles le peuplement de nos rivages maritimes. Tout au plus si la production alimentaire, provenant des eaux salées, peut compter sur un notable accroissement par les procédés de stabulation des poissons crustacés et mollusques comestibles.

Question bien difficile à résoudre s'il s'agit de déterminer l'action destructrice des filets traînants et d'indiquer un remède qui, tout en supprimant ce mode de pêche, permette de maintenir la quantité de poissons nécessaires aux besoins de l'alimentation, et de pourvoir aux exigences des cadres de l'inscription maritime.

Il n'est pas démontré, d'ailleurs, que les filets traînants détruisent les frayères de la majeure partie des poissons utiles, et aucune solution sérieuse de cette question ne saurait être proposée avant que l'on connaisse les lieux où existent ces frayères.

Quant aux cantonnements proposés comme un moyen-terme, ils seront certainement une protection toujours efficace accordée aux *arts fixes*; mais ne serait-ce pas sans

grand profit pour la production et au détriment des avantages principaux du *grand art* que l'on séparerait complètement du domaine de la pêche, sur notre littoral déjà restreint, des espaces dont l'action productrice est encore fort contestable.

Il résulte de ces diverses considérations, à la suite desquelles il y aurait trop de prétention de notre part à formuler une conclusion formelle, que la cause mérite encore de sérieuses enquêtes ; *ad huc sub judice lis est...*

C'est pourquoi nous ne saurions trop engager l'administration de la marine à poursuivre avec persévérance la recherche des frayères naturelles et à encourager l'étude en général de toutes les questions se rattachant soit à la pêche, soit à l'aquiculture marine.

La question est, certes, des plus graves. puisqu'il ne s'agit de rien moins que d'une des plus importantes branches de l'économie sociale et de l'alimentation publique.

NOTES

SUR

LES MONUMENTS FUNÉRAIRES

ET HÉRALDIQUES

QUE L'ON VOIT ENCORE DANS QUELQUES-UNES DES ÉGLISES DE MARSEILLE

Par M. KOTHEN

L'honneur que vous m'avez fait en m'admettant à prendre place au milieu de vous, quoique je n'eusse aucun titre pour mériter cette faveur, m'impose le devoir de vous apporter ma pierre, si petite qu'elle soit, au vaste monument que vous élevez à la science. Aussi, fort de vos suffrages bienveillants, je viens vous présenter cet essai dont votre indulgence vous fera excuser la faiblesse.

Je voudrais vous entretenir aujourd'hui du petit nombre de monuments funéraires et ornés de blasons que renferment encore quelques-unes de nos églises et que j'ai lieu de croire très-peu connus. Je n'ai pas besoin de rappeler la dévastation de nos temples à la fin du siècle dernier, époque où fut enlevé tout ce qu'ils renfermaient de précieux ou de curieux. Quelques-uns pourtant ont échappé. Je vais essayer de les décrire en peu de mots.

Commmençons par l'église Saint-Martin, actuellement cathédrale provisoire du diocèse.

On sait que cette église existait déjà au XIe siècle, au dire de Ruffi. Le *Cartulaire de la Major*, dit vulgairement

Livre jaune, contient plusieurs actes du XIIe siècle concernant cette église; je ne citerai que la sentence rendue le 13 mars 1163, par laquelle les évêques de Carpentras et d'Antibes réglèrent les limites des paroisses des Accoules et de Saint-Martin. Rebâtie plusieurs fois, sa dernière réédification à peu près totale, date de la fin du XVe siècle. Je n'ai pas besoin d'ajouter, chacun de vous l'a sans doute remarqué, que le chœur avec ses pilastres aux volutes ioniques, construit au commencement du XVIIIe siècle, fait disparate avec le style du reste de l'église, et forme, pour employer l'expression énergique mais exacte de Haitze, écrivant à Ruffi (1) en 1714 « un emplâtre beau en lui même, mais très désagréable par rapport au corps où il est appliqué. »

C'est derrière le 4me pilier du 2me rang, à gauche de la porte de l'ouest que nous trouvons la première inscription que je veux soumettre à votre attention. On dirait qu'on a pris soin de la cacher pour la soustraire à la vue. C'est un monument élevé en 1681 à plusieurs membres de l'illustre famille de Gérente, qui a occupé en Provence et ailleurs des emplois très importants et qui a donné en grand nombre des consuls et des magistrats à Marseille, aux XVIe et XVIIe siècles et plusieurs grands dignitaires à Saint-Victor. Cette inscription est gravée en lettres d'or sur un marbre noir de forme ovale de M. 0,74 de hauteur sur 0,58 cent. de largeur. En voici le texte que je crois inédit :

D. O. M.
Sta qui præteris
tumulum vides tandem
excitatû nobili Fouqueto
Jarente suis q' nepotibus.

(1) Manuscrit à la Bibliothèque de Marseille.

vt ex quo ducti sunt oès ad eum
redeant. Ille generis primus anno
1447 Massiliam coluit dignum tan-
to viro theatrum, qui urbem auxit
familiâ, familiam gloriâ.
Ejus meritis ne videretur ingratus
sepulchrum posuit obnepotum u-
nus qui suæ in majores pietatis
æmulum te viator postulans ro-
gat ut quem cum stirpe forte tibi
non ignota ille donavit tumulo
tu digneris precum officio
1681

On voit qu'il s'agit d'un monument élevé en 1681 par un membre de la famille, qui n'est pas nommé, en mémoire de ses ancêtres et particulièrement de Fouquet, qui, au dire de Robert de Brianson « avoit été destiné pour être chevalier de Rhodes. Comme il fut à Marseille pour passer la mer, se rendit amoureux d'une belle demoiselle de cette ville, nommée Doucette d'Astrio ou d'Astres, et l'épousa le 19 décembre 1457. » Ce Fouquet fut consul de Marseille en 1481.

Rien n'indique que cette pierre, qui devait se trouver dans la chapelle destinée à la sépulture de la famille, fût placée jadis en cette église. J'ai même trouvé dans l'armorial de Marseille, manuscrit, peint par Patac vers le milieu du siècle dernier, actuellement faisant partie de la riche bibliothèque d'un de nos collègues les plus érudits, que la famille de Gérente qui portait, comme on le sait, *d'or au sautoir de gueules* avait sa sépulture aux Accoules. C'est la seule indication que j'ai pu trouver. Je ne puis donc rien affirmer à ce sujet.

A l'extrémité opposée formant l'abside du côté de l'épître, se trouve la chapelle dédiée actuellement à la Sainte-Vierge. On peut voir encore, sur la pierre formant la clef de voûte de l'arceau, un écusson *d'azur à face d'or, accompagnée*

en chef d'une couronne ducale et en pointe d'un chevron. Le tout d'or. Ces armes sont celles de la famille d'Armand sieurs de Mison.

Sur le milieu du pavé de la même chapelle se trouve une pierre tombale en marbre, sur laquelle on distingue quelques traits formant un écu *fascé de six pièces.*

Comme cette pierre est placée dans un lieu très-passager, ces traits s'effacent chaque jour davantage et j'ai pu les voir, il y a quelques années, beaucoup plus distincts.

Ces armes, *fascées d'argent et de gueules*, appartiennent à la famille d'Armand, sieurs de la Garcinière. Artefeuille et Robert de Brianson prétendent que ce sont deux branches de la même famille qui portaient des armes différentes. Je lis d'un autre côté dans l'*Histoire Généalogique de la très-noble, très-ancienne et illustre maison d'Armand; manuscrit, in-folio de* 118 *pages avec blasons coloriés, fait à Marseille en* 1777 *par un auteur anonyme*, que ces familles étaient complètement étrangères l'une à l'autre et qu'elles s'allièrent au milieu du XVe siècle et eurent dès lors leur sépulture dans la même chapelle à Saint-Martin. Cette explication de la présence simultanée de ces deux écussons me semble assez probable et je vais citer le passage du manuscrit afin que le lecteur puisse juger en connaissance de cause :

« XVIe degré. — Nicolas d'Armand, écuyer, frère de » Rossolin d'Armand de Pierrefeu, fut légataire de Guil- » laume d'Armand, son père, de la somme de quinze cent » florins. Il quitta la ville de Toulon pour venir s'éta- » blir à Marseille à l'occasion du mariage qu'il avoit » contracté avec noble Magdeleine d'Arman. Cette dame, » dont la famille étoit de Marseille, portoit le même nom » que son époux, à l'exception du *d* à la fin, qu'on y a » ajouté dans la suite. Elle étoit différente d'origine et ses » armes étoient d'*azur à une fasce rehaussée d'or, accom-*

» *pagnée en chef d'une couronne ducale et en pointe d'un* » *chevron, le tout d'or*. La conformité des noms avoit » souvent donné lieu de confondre les actes de ces deux » familles différentes et mis des auteurs à même de » mettre de la confusion dans la généalogie que j'écris. » Nicolas d'Armand fit son testament (reçu par Pierre » Morlany, notaire de Marseille le 15 avril 1523), par » lequel il se dit fils de feu noble Guillaume d'Armand et » de feue dame Catherine de Pierrefeu ; lègue à noble » Hugon d'Armand, son frère, et veut être inhumé dans » le tombeau des ancêtres de Magdeleine d'Armand, son » épouse, situé dans l'église paroissiale Saint-Martin de » cette ville. »

Le même ouvrage indique encore plusieurs autres membres de cette famille déposés dans le même tombeau.

N'oublions pas, en sortant de cette église par l'ancienne porte, d'architecture gothique flamboyant, surmontée d'une rosace qui n'est pas sans mérite, d'examiner la statue de Barthélemy Reynaud, que l'on voit à gauche au dessous de l'orgue. « C'étoit, dit Ruffi, un homme de » basse naissance, mais d'ailleurs riche et très-charitable. » Il mourut en 1516, ayant laissé beaucoup de biens à » diverses églises. » La reconstruction de celle de Saint-Martin est due en grande partie à ses libéralités.

Cette statue, de très-petite dimension, aujourd'hui mutilée, représente ce personnage debout, vêtu d'un ample manteau agrafé sur la poitrine. La tête était coiffée d'une sorte de toque. Cette partie ayant été brisée, c'est d'après un dessin fait au siècle dernier que je la décris. Sur la console terminée en cul de lampe, qui la supporte, et qui est encore en assez bon état, est sculpté, sur un ecusson en guise d'armoiries, un B, un I et un R gothique sous un arceau en ogive : initiales de son nom. Ce même écusson, supporté par deux anges, se voit encore très-

distinctement, malgré les nombreuses couches de badigeon dont il a été recouvert, sur le chapiteau du 4e pilier de la grande nef à gauche et sur celui qui se trouve à la retombée des nervures de la voûte, à une grande hauteur du pilier qui touche celui-ci. C'est sans doute un bien faible témoignage de reconnaissance, laissé par le clergé de cette paroisse, à la mémoire de ce bienfaiteur dont le nom est ignoré sans doute de la plupart des paroissiens. Je serai heureux si ces quelques lignes peuvent rappeler le nom de cet homme de bien, qui fit un si noble usage de sa grande fortune. N'oublions pas pour être juste que Grosson a signalé plusieurs fois cette statuette dans ses almanachs historiques.

Le nom de Carfeuil, avec la date 1711, se lit encore sur une autre pierre tumulaire formant aujourd'hui le marchepied de l'autel Saint-Joseph. C'est une ancienne famille dont les armoiries se trouvent dans l'armorial manuscrit déjà cité avec indication du lieu de sépulture à Saint-Martin.

N'oublions pas non plus le tombeau de Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille, dont les ossements furent transférés de la Major à Saint-Martin avec pompe, le 10 février 1856. L'inscription suivante a été gravée sur le marbre transporté aussi de l'ancienne Major :

Hasce reliqvias
Servi Dei. Joan. Bapt. GAVLT
. Episcop. Massil.
in mvro vet. eccl. cath.
olim conditas
hic interim deposvit
die 10 febrvar. 1856
Kar. Jos. Evg. de Mazenod
Episcop. Massil.

PAROISSE SAINT-FERRÉOL.

Passons maintenant à l'ancienne église des Grands-Augustins, érigée en paroisse à l'époque du Concordat de 1801, sous le titre de Saint-Ferréol.

Nous trouvons encore à gauche, en entrant, dans la dernière chapelle, un tombeau mutilé, de marbre noir, sur lequel est gravée en caractères d'or une longue inscription. C'est là le tombeau de l'ancienne et illustre famille de Montolieu qui *portait fascé d'or et d'azur de 6 pièces*, et dont le nom est cité avec honneur dans l'histoire de notre ville depuis le VIIe siècle.

Le monument dont cette pierre faisait partie, se trouvait, à la fin du XVIIIe siècle, dans une des chapelles à l'extrémité de cette église. Détruit, mutilé à cette époque désastreuse pour les objets d'art, ce fragment, peut-être à raison de son poids et de son volume, fut enfoui à cette place, et par suite du coupement des deux dernières travées de l'église, qui eut lieu au commencement de ce siècle, il se trouva sous le sol de la rue Traverse-Coutellerie qui fut ouverte à cette époque. Enfin, dans la nuit du 7 mars 1839, des ouvriers pratiquant une tranchée pour placer des tuyaux pour le gaz, la mirent à découvert, et quelques jours après, sur la demande de M. le marquis de Montolieu, dernier rejeton de cette famille, elle fut placée dans cette chapelle avec une inscription nouvelle rappelant les circonstances de la découverte.

Je crois utile de transcrire de nouveau le texte de cette épitaphe, quoiqu'elle ait été publiée d'une manière fautive dans *l'Almanach de Marseille de* 1776, et très exactement par M. Bouillon-Landais, le savant conservateur de nos

archives municipales, dans une brochure in-12 de quinze pages, en 1839, où il a rassemblé des documents très-intéressants sur ce monument funéraire et sur l'église qui la renferme. On sait d'ailleurs que cet opuscule, tiré à très petit nombre, est d'une grande rareté.

Sta viator;
Monte olivenses
quos ab immemorabili ætate nobilitas
militiæ terrâ marique strenuitas
In divo Cipriano Episcopo tolonensi sanctitas
plurimis ab hinc sæculis illustrârunt,
hic jacent.
ut nobilitas quâ nulla Massiliæ clarior
in ævum virtutibus fulgeat,
ut strenuitas in hostes Galliæ et Ecclesiæ
fortiter splendeat,
ut sanctitas præcellentissimi præsulis nec non atavi
in posteros prodeat,
ora et abi.
hoc monumentum,
antiquitate collapsum pietate jam restitutum,
ponebat
Ludovicus de Monte Olivo,
ex præfectis regiarum triremium unus,
anno salutis MDCLXXXXV.

Voici l'inscription qui fut placée au-dessus de celle que l'on vient de lire et destinée à rappeler la découverte de ce monument et son rétablissement dans l'église Saint-Ferréol, en 1839.

Hanc infrà positam (*sic*) lapidem
unicas Monteolivensis monumenti reliquias
sub anno MDCCXCIII. nefariè diruti
in æde sacrâ ubi antiquitùs erat
restituit
eruderato solo repertam
Joannes Ciprianus de Monteolivo, marchio
Regius atque Militaris sancti Ludovici eques
anno Domini MDCCCXXXIX.

ÉGLISE NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL.

Gravissons maintenant la colline sur laquelle le couvent des Pères Carmes fut construit au XIIIe siècle, non loin des fortifications de *Roccabarbara*, dont les rues *de la Grande* et *de la Petite Roquebarbe* ont conservé le nom et indiquent approximativement la place. Le couvent a été détruit dans la tourmente révolutionnaire. L'église seule a été conservée. Pierre de Raguenau, évêque de Marseille, en posa la première pierre en 1603. Sa reconstruction est due aux libéralités de la famille de Monteoux dont le nom se trouve dans les nobiliaires de Provence.

Le monument qui rappelle cette fondation se voit encore dans la première chapelle près du sanctuaire, au côté droit ou de l'Évangile. C'est une plaque de marbre blanc, d'environ 0,76 centim. au carré, au centre de laquelle sont sculptées en relief les armes du sieur de Marelhan, baron de Palhiers, qui avait épousé *Lucresse* de Monteoux. C'est un écu (1) parti 1er de..... au chevron de....., accompagné de trois pointes d'hermines, et au 2e d'or au lion de sable, à la bande d'argent brochant sur le tout qui est de Monteoux. Il est sommé d'un casque posé de profil et orné de lambrequins. Tout autour se trouve une platebande sur laquelle sont sculptés ces mots :

Ci-gisent nobles Jehan de Marelhan, baron de Palhiers

(1) Ces écussons ne portant aucune indication d'émail ni de métal, je ne puis les désigner, d'autant plus que toutes mes recherches dans diverses bibliothèques n'ont abouti à aucun résultat sur cette famille de Marelhan de Palhiers. Je dois ajouter que le décorateur a peint le chevron de gueules en champ d'argent et les trois hermines de sable, ce qui me paraît pouvoir être admis jusqu'à preuve du contraire.

en Languedoc et Lucresse de Monteous, sa famme, et ceuls de la Maison de Monteous, fondateurs de ceste église des Carmes. 1620.

Ce marbre est dans un parfait état de conservation. Il est à regretter que les tombes des Valbelle, du fameux capitaine Fabre et de Marseille d'Altoviti, la muse marseillaise du XVIe siècle, qui se trouvaient avant 1792 dans cette même église, aient complètement disparu pendant la Révolution.

Je dois ajouter que l'intérieur de cette église vient d'être entièrement réparé et décoré de peintures rehaussées d'or et à mon avis un peu trop *enjolivée*. Mais j'ai vu avec plaisir l'écusson parti de Marelhan et de Monteoux figurer, sans doute en qualité de fondateurs de cette église, dans le pendentif du dôme du sanctuaire à côté de ceux du pape Pie IX, de NN. SS. de Mazenod et Cruice, évêques de Marseille. Je crois pouvoir en attribuer l'initiative à M. le curé actuel de la paroisse, qui montre beaucoup de zèle et de goût dans la direction de la décoration de son église, et dont je dois le féliciter, tout en faisant quelques réserves sur certains détails.

CHAPELLE DE L'HOPITAL SAINT-ESPRIT.

Chacun se rappelle la petite chapelle du Saint-Esprit, dont la simple façade se dessinait à côté de l'escalier rapide donnant entrée dans l'hôpital de ce nom, et entourée de rues tortueuses et de maisons sales et chétives.

Elle était formée d'une seule nef et de deux chapelles très exiguës, formant une sorte de transeps.

C'est dans le sanctuaire, à gauche, côté de l'épître, que se trouvait le monument élevé à Guillaume Duvair qui avait été nommé par Henri IV, président au parlement de Provence et de la commission de Justice établie à Marseille. On sait qu'il fut plus tard garde des sceaux de France et évêque comte de Lisieux. En souvenir du temps qu'il avait passé à Marseille dont la mémoire lui fut toujours chère, il avait légué aux pauvres malades de l'hôpital une somme de 36,000 livres, avec la condition expresse que les pauvres prieraient chaque jour pour lui. En reconnaissance de ce bienfait, et pour en perpétuer le souvenir, l'administration de l'hospice lui fit élever ce cénotaphe. Il y était représenté sous un arceau à plein ceintre, revêtu de ses habits pontificaux à genoux sur son prie-Dieu. Au-dessus sur une petite plaque de marbre noir de forme octogone se lisaient ces mots : *Non moriar sed vivam quia hic et egenos semper memorabor*. Deux statues placées dans des niches, de chaque côté, représentaient la Religion et la Justice. Au sommet l'écusson de ses armes sculpté en relief *d'azur à la fasce d'or*, accompagnée de trois croissants d'argent et d'un lambel *de gueules à trois pendants, en chef*, était placé entre deux volutes.

Au-dessous de la plate-bande soutenant la statue se lisait une longue épitaphe rappelant les vertus et les titres du chancelier à la mémoire des hommes. Cette pièce a été donnée par Grosson, dans l'almanach de Marseille de 1771, d'une manière très fautive. Le docteur Lautard l'a publiée dans sa 23ᵉ lettre sur Marseille, insérée dans le volume de mémoires publié par l'Académie de Marseille en 1850. Cette seconde publication est beaucoup plus correcte, mais elle s'arrête environ à la moitié du texte. Je la donne dans son entier en conservant l'orthographe. Je marque d'une * l'endroit où finit la transcription de M. Lautard. J'observe aussi que presque toutes les lettres A et quelques autres,

sont appuyées sur le trait de la lettre suivante ou précédente, et n'en forment pour ainsi dire qu'une seule.

Messire Gvillavme du Vair Evesque et comte de Lisievx garde des
sceavlx de France perssonage incomparable en tovte sorte de vertvs
monté par
tous les degrés d'honevr et par le sevl respect de son mérite à ceste
première charge
du royaume se reisovvenant d'avoir passé vingt de ses meilhevres
années en ceste pro-
vince ayant esté mandé par le fev roi Henry le grand de glorieuze
mémoire pour
ezercer par commission la charge de présidant en la chambre de
ivstice establie povr
devx ans en ceste ville de Marseille et despvis faict premier présidant
av parlemant
d'Aix vovlant rendre ung tesmoinage insigne de sa charité et de la
singvliére
affection qv'il portoit à ceste ville par son testament du dousiesme
jung 1620
faict en sa maison de Villevevfve le Roy près Paris a alégué à cest
hospital trente six mille livres
qui sont esté employées en acquisition de rante pour la nourriture
des pavvres qui
à chasque jovr et perpétvellement prieront Diev pour son âme. *
et diront ces paroles :
Diev face miséricorde à Messire Gvillavme Dvvair qui est la sevle
charge et condition d'vn si ample légat.
neavt moings les recteurs et administratevrs de ceste maison ne
povvant
asses dignement tesmoigner le recentiment qu'ilz ont d'vne telle
bénéficence, bien qve
le corps repose avx Bernardins à Paris, lvi ont dressé ce monument
marque perpétv-
elle de leur gratitvde et après lui avoir faict de magnifiqves
obseques ont fondé
vng anniversaire solennel av jovr de son trépas qui fevst le troisieme
d'aovst 1621. et une messe chasque jovr de la semaine
Va passant prie povr le défvnct honore sa mémoire
love son action et imite sa charité.

Je dois enfin ajouter qu'à la fin de l'année 1864, la chapelle a été démolie ainsi que les chétives maisons envi-

ronnantes. Sur ce terrain déblayé et assaini a été tracé un jardin aux allées bordées de fleurs et d'arbustes.

A la suite de cette démolition, le monument élevé à Duvair a été transporté dans la nouvelle chapelle établie à l'angle Est, au rez-de-chaussée, sous les arcades de l'hospice restauré. La statue et les plaques de marbre portant les inscriptions citées plus haut ont été placées dans le fond de la chapelle, sur un mur, sur lequel la peinture a reproduit les décorations du premier tombeau.

On trouvait encore dans l'ancienne église, à quelques pas du cénotaphe de Duvair, devant le marchepied de l'autel placé à droite en entrant, une pierre sépulcrale recouvrant le tombeau de la famille de Perrache.

Artefeuille cite en effet une famille de ce nom possédant la seigneurie de Pierrerue et habitant la ville de Marseille.

Sur le milieu de la plaque de marbre sont gravées ses armes : *écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur à la grue d'argent, et aux* 2 *et* 3 *d'or au serpent tortillé et mis en pal de Sinople, au chef de gueules.* Elles sont sommées d'un casque et ornées de lambrequins. Autour et sur une plate-bande, se lisait cette inscription : PERRACHINIANÆ *prosopiæ tumulus constructus anno virginei partûs MDCCXXXX.*

Je ferai remarquer que la plate-bande portant les mots *XXXX Perrachinianæ* qui sont justement les plus intéressants, s'avançant sans doute trop pour le placement du marchepied de l'autel, on avait pris le parti d'en couper la moitié dans le sens de la longueur, de sorte qu'il ne restait que la moitié des lettres. Je crois pourtant pouvoir assurer l'exactitude de ces mots, quoiqu'ils fussent ainsi mutilés.

Je ne puis du reste indiquer ce qu'est devenu ce petit monument.

NOTRE-DAME DE LA GARDE.

Traversons maintenant le port et faisons ensemble l'ascension de la colline Notre-Dame de la Garde. Admirons la chapelle romano-byzantine que l'on vient d'élever à la Bonne-Mère des Marseillais et des marins de tous les pays ; mais rappelons-nous la pauvre petite chapelle renfermée il y a une douzaine d'années dans le fort et à laquelle on parvenait, après avoir franchi un pont-levis, et dont l'irrégularité même annonçait qu'elle avait été agrandie successivement à diverses époques. Qui ne se souvient de ces voûtes si épaisses noircies par la multitude des cierges allumés et de ces murs entièrement recouverts d'ex-voto.

Sur le pilier à droite en entrant, sur lequel était adossé un crucifix, se voyait une plaque de marbre de forme ovale sur laquelle était gravée l'inscription suivante :

Hanc
domum in æ-
ternvm sibi
et svccessoribus
svis elegit Ant-
onivs Lavrens ci-
vis Massiliensis
anno Domini
1681.

A quelques pas, et plus près de la porte, une pierre sépulcrale, aussi de marbre, présentait un écusson sculpté portant *un dextrochère mouvant de senestre et sortant d'un nuage tenant un glaive accompagné en chef d'un soleil et d'un croissant*. Les couleurs n'étaient pas indiquées. Tout

autour, sur une plate-bande se lisait cette inscription : *Sepvlcrvm Antonii Lavrens civis Massiliensis et Successoribus ejus anno Domini*, 1681. Un autre écusson portant les mêmes armes entourées d'un cartouche surmonté d'une tête d'ange, se trouvait encore sur le mur au levant. Cette famille Laurens, à qui elle appartenait, est très probablement celle comprise dans le beau volume intitulé : *Armorial de Marseille*, publié par M. le comte Godefroy de Montgrand en 1864, où elle porte le n° 5, et qui est ainsi blasonné : *d'azur à un dextrochère de carnation vêtu de gueules paré d'argent mouvant du flanc d'une nuée de même, tenant une épée en pal, aussi d'argent, la garde et la poignée d'or, accostée en chef d'un soleil d'or et d'une lune en croissant à senestre*. Je ne sais du reste ce que sont devenues ces pierres.

Quelques fragments de sculpture de style roman trouvés dans la démolition, figurent actuellement au musée. Ils provenaient de l'ancien couvent des Frères mineurs détruit en 1524, dont les matériaux, comme on le sait, servirent à la construction du fort et de la chapelle N.-D. de la Garde.

ÉGLISE DU CANNET.

Faisons maintenant une petite excursion dans la banlieue pour retrouver l'épitaphe d'un personnage qui jouit, de son temps, d'une grande réputation ; qui, après avoir longtemps voyagé dans tous les pays de l'Orient, fut chargé de missions importantes par le gouvernement français et y remplit les fonctions de consul général. C'est le cheva-

lier d'Arvieux Laurent qui connaissait toutes les langues orientales et dont le nom est à peu près inconnu aujourd'hui.

Ses mémoires ont été publiés par l'abbé Jean-Baptiste Labat, en 6 vol. in-12, en 1735.

C'est dans l'église du Cannet, à 3 kilomètres environ de Marseille, que peut encore se voir ce petit monument gravé en lettres d'or sur une plaque de marbre noir. Il se trouvait, il y a une vingtaine d'années, placé à une grande hauteur sous la corniche et recouvert d'un badigeon grisâtre imitant grossièrement le marbre, comme le reste des murs de cette église. Depuis quelques années, cette chapelle ayant subi de grandes réparations, cette pierre a été mise *sous la chaire* où elle est à demi-cachée par le cul-de-lampe de ce meuble. Vous avouerez que c'est là une place assez originale pour un monument de ce genre. Il faut convenir pourtant qu'elle est beaucoup plus accessible qu'auparavant. Cette pièce a été publiée à la fin du VIe volume des Mémoires. Je crois pourtant devoir la transcrire.

Expectat hic resurectionem
nobilis Laurentius d'Arvieux Massiliensis
qui linguam græcam, hebraïcam
arabicam, caldaïcam, cæterasque olim
locutus, nunc silet :
hunc missum ad Tunetanos, Bizantinos
Algerianos, Allepianos, et ubique
per actis negotiationibus Rex
christianissimus
honore muneribus et equestri dignitate
illustravit.
Fuit Dei ac Virginis piissimus vindex :
Montis carmeli cultum labentem.
bis atque iterum restituit.
Quid amplius? Missiones illic Evangelicas
instauravit, pro quibus Innocentius IX. Papa
congratulatus est :
Inextricabile canticum canticorum notis
mirificis enodavit.

hinc disce viator sapientiam pietatemque
quibus vivet ad posteros.
Reversus ad patriam è vivis recessit
die XXX octobris MDCCII, ætatis septimo
suprà sexagesimum.
Conjux vero Margarita de Fabre ei devotissima
hunc lapidem posuit.
sit in pace locus ejus. *Psal.* 75.

NOTRE-DAME-DU-ROUET.

Dans une direction tout opposée, une autre petite église, intéressante sous le rapport archéologique, se trouve non-loin du Prado. C'est celle de Notre-Dame-du-Rouet. L'abside date du XIe siècle, et présente à l'extérieur des modillons sculptés très-remarquables. Dans la petite chapelle latérale placée à gauche, formant avec celle de vis-à-vis une sorte de transept, se voit une pierre sépulcrale en marbre, portant des armoiries présentant *un chevron accompagné en pointe d'un taureau et d'une étoile à l'angle sous le chevron*. Nuls traits n'indiquent les émaux, l'écu est surmonté d'un casque orné de plumes; l'inscription a totalement disparu. L'écusson, soutenu de deux lions, porte des marques évidentes de mutilation.

Dans l'absence de tout document précis, je crois pouvoir attribuer ce tombeau à la famille Monier sieur d'Aiglun, mentionnée par Artefeuille, et qui portait *d'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'un taureau aussi d'or et d'une étoile d'argent placée entre les cornes*. Divers membres de cette famille ont rempli les charges de consul à Marseille. Du reste, je n'affirme rien sur cette attribution, mais la probabilité me paraît suffisante.

SAINTE-MARIE-MAJEURE

Ancienne cathédrale.

Rentrant en ville, j'arrive à l'église par laquelle j'aurais dû peut-être commencer. Je veux parler de notre antique cathédrale, dite vulgairement *la Major*, et qui est déchue, depuis 1856, du titre qu'elle porta pendant plusieurs siècles. Nous en avons vu la plus grande partie tomber sous le marteau démolisseur, et ce qui en reste est déjà condamné à subir bientôt le même sort. Cette église, pourtant, possédait des parties, notamment l'abside, bâtie au Xe siècle, qui auraient dû être conservées.

Quant aux inscriptions assez nombreuses qu'elle contenait, afin de rendre cette notice aussi complète que possible, je vais en donner le texte d'après les notes que j'avais prises moi-même, quoique ces monuments aient été enlevées depuis environ douze ans et qu'ils aient été publiés assez exactement par notre regrettable ami C. Bousquet, dans son ouvrage sur notre cathédrale.

Vis-à-vis la vieille porte visant au midi, se trouvait la chapelle en dernier lieu dédiée à la Sainte-Vierge, mais construite au milieu du XVIIe siècle, pour renfermer les restes de Jean-Baptiste Gault. A gauche et à droite s'ouvraient deux petites chapelles. Celle de gauche, en entrant, dédiée à saint Pierre, appartenait à la famille de Bausset, illustre par les hautes charges qu'elle a remplies dans l'administration de la province, de la ville et de notre Eglise. Les armes *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'une montagne à trois copeaux d'argent*, étaient peintes en un écus-

son sur la porte de fer qui fermait cette chapelle, qui contenait les tombeaux de plusieurs membres de cette famille.

Voici les épitaphes qui s'y trouvaient en 1855 :

D. O. M.
Bartholomæus de Bausset
filius nobilis Petri Domini de Roquefort
genere, eruditione et pietate clarus.
Catharinæ Mediceæ francorum reginæ
Et trium Regum parentis augustæ Eleemosinarius
In Episcopatu Laudunensi apud Viromandos
annis XI.
In Massiliensi XXX pro præsul,
Hujus episcopalis Ecclesiæ prepositus
Humanæ conditionis per omnia memor
Tumulum hunc sibi et successoribus posuit
hujus ætatem LXXIII, ut coluerunt omnes
ita in obitu II. Nonas maii et restauratæ salutis
MDCXXXI,
mystarum collegia et civitatis ordines luctum
publicum decreverunt.

Dans le fond de la même chapelle, au-dessus de l'autel, dans une niche, se voyait le buste de Nicolas de Bausset, avec un fragment de son épitaphe qui dut être retrouvée et replacée en 1818, quand la famille fit restaurer la chapelle. On suppléa par quelques lignes en français, le reste de la longue épitaphe qui était probablement perdue et dont Grosson (*Almanach de Marseille*, 1776, p. 65), nous a conservé le texte. La voici telle qu'elle se lisait en 1855.

Cy git
Nicolas de Bausset
Député vers le Roi Henri IV
le 2 mars MDXCVI.
lieutenant général de la sénéchaussée
de Marseille
mort le 20 mai MDCXLIII.

* Vir supra mortales titulos
Nicolaus de Bausset genere nobilis
ingenio et facundiâ clarus.

Cy gissent
Mathieu Nicolas marquis de Bausset chevalier
de l'ordre royal et militaire de S. Louis. Ministre
plénipotentiaire près l'électeur de Cologne
et ensuite près de l'Impératrice de toutes les Russies.
né à Marseille le 16 7b 1724. Mort à Petersbourg
le 28 avril 1767. et sa femme Adelaïde Constance
de Selle née à Paris le prier février 1740
morte à Petersbourg le 8 janvier 1767.
par leur volonté, leurs corps ont été transférés
de Russie à Marseille pour y être déposés
dans le tombeau de ses pères

Antoine Hilarion de Bausset
Commandeur de l'ordre royal et militaire de S. Louis
Lieutenant général des armées navales
Président du conseil de la marine
mort le 21 décembre
MDCCXC.

Louis Sauveur Hippolyte de Bausset
Chevalier de l'ordre royal et militaire
de S. Louis
Commandant en second du fort S. Jean
de cette ville
fidèle au Roi
a péri le 2 mai MDCCXC.

---

* Ces trois lignes de l'ancienne épitaphe latine.

Flavie Polixène Elisabeth de Renault
de Lubières
épouse de François Louis Nicolas
m^is de Bausset
Décédée à Aix le 6 février 1838.

François Louis Nicolas
marquis de Bausset
chevalier de l'ordre civil et militaire de S. Louis
Député du département des Bouches du Rhône aux chambres
des députés
et Auguste Hilarion de Bausset
chevalier de l'ordre royal et militaire de S. Louis
frères.
par respect pour les mânes de leurs ancêtres
ont fait restaurer cette chapelle
dans le mois de février
1818.
et a été bénite
par Mgr Pierre F^nd de Bausset Roquefort
archevêque d'Aix
le 26 décembre 1819.

Du même côté et faisant angle avec le sanctuaire où se trouvait la statue de la Vierge, se voyait le tombeau renfermant les restes de quelques-uns des évêques de Marseille. On y lisait ces mots :

D. O. M.
Ici reposent
les dépouilles mortelles
de plusieurs anciens
Evêques de Marseille
qui scripti sunt in
libro vitæ.

Apoc. 21. 27.

A l'angle opposé, à droite en entrant, s'élevait le monument érigé par Belsunce à Jean-Baptiste Gault. Voici l'inscription qui y fut placée.

Cy git
Le vénérable serviteur
de Dieu Monseigneur
J. Bte Gault
mort en odeur de sainteté
Le 23 de mai 1643
son corps a été mis ici
le 26 du mois de juillet
1724.

Par suite de la démolition de la chapelle, ce marbre fut mis dans une chapelle à côté, puis transporté à Saint-Martin le 10 février 1856, après la découverte des ossements de cet évêque. J'ai donné la nouvelle inscription placée sur son tombeau en parlant de cette paroisse.

Vis-à-vis la chapelle de la famille de Bausset, s'ouvrait celle érigée à Belsunce en 1822, et également fermée d'une porte de fer. On y voyait un tombeau orné de colonnes surmontées d'urnes funéraires, et au-dessus, l'écusson de ses armes. Plus bas, se lisait l'inscription suivante :

D. O. M.
Ici reposent
les précieux restes de Monseigneur
l'illustrissime et révérendissime
Henri Fs. Xr de Belsunce
de Castelmoron évêque de Marseille
abbé de S. Arnould de Metz
et de Notre Dame des Chambons.
conseiller du Roi
En tous ses conseils
Décédé le 4 juin 1755.
inhumé le 10 après 45 ans d'épiscopat.
In memoria æterna erit justus.

Dans la même chapelle :

D. O. M.
Ce monument sépulcral a été
construit l'an de grâce 1822.
par les soins et sous les auspices de
Messre J. B. M. Gauthier chne honre de Paris
recteur de cette paroisse de MM.
P.-H. Tardieu avocat, chevalier
de la Légion d'honneur
Juge suppléant au tribunal civil
conseiller municipal. F. G. M. de Possel
ancien officier d'infanterie, chevalier
de S. Louis et du Lion de Holstein-Limbourg.
F. Garcin, négociant armateur,
J. B. J. Jujardy, ancien commissaire
des guerres. J. Lt Oddo, propriétaire
C. M. Deidier, ancien négociant.
N. C. Ricard, capitaine au long cours.
Alexdre Jué, ancien négociant.
J. A. Signoret, négociant, fabt.
administrateurs de cette paroisse.
Il a été solennellement béni
cejourd'hui 20 juin
par l'illustme et revérendissme
Mgr P. F. de Bausset-Roquefort
Archevêque d'Aix et d'Embrun.
La translation des cendres qui y reposent
a eu lieu en présence de Mr le comte de Villeneuve
chever des ordres raux de la légion d'hon., d'Espagne,
de Charles III et Constantinien,
des Deux Siciles. Maître des requêtes
Préfet du dépt
de M. le marquis de Montgrand, officier
de l'ordre ral de la Légion d'hon. chev. de l'ord.
ral Constantinien des Deux Siciles
Maire de Marseille,
des autorités ecclésiastiques
civiles et militaires
et d'un concours prodigieux de fidèles.

La chambre des notaires de Marseille
Prieurs de St Lazare
composée
de
MM. Santon, Président, Bonsignour, syndic.
Barthélemy, rapporteur, Chaudon, secrétaire,
Audibert, trésorier, Martin et Grange
conseillers.
Partageant l'admiration publique
pour les hautes vertus
et le sublime dévouement
de l'auguste Prélat
a concouru à consacrer à sa mémoire
ce monument d'amour, de regrets
et de reconnaissance.

En 1838, fut construit un nouveau tombeau destiné à recevoir les restes mortels des évêques de Marseille, au milieu du chœur, *chorus psallentium* des chanoines. Par suite du coupement d'une partie de l'église, lors de l'érection de l'église Saint-Martin en cathédrale provisoire; ce tombeau se trouve actuellement devant la balustrade vulgairement dite *Sainte-Table*, du sanctuaire actuel. C'est là que les restes de Belsunce ont eté transportés le 24 janvier 1855, et qu'ont été déposés ceux de NN. SS. Ch.-Fort, et Ch.-J.-Eug. de Mazenod, et plus tard ceux de Mgr Cruice. On lit sur la pierre l'inscription suivante :

Expectantes beatam spem
et adventum gloriæ Magni Dei
hic jacent
II. et RR. DD. Episcopi Massilienses.

Karolus Fortunatus de Mazenod
olim Episcopus Massiliensis
obiit die XXII februarii MDCCCXL
natus annos XCI.

Karolus Joseph Eugenius de Mazenod
natus 1^a die augusti 1782
obiit XXI die maii 1861.

A côté de la petite porte qui s'ouvre près de l'abside au sud, se voit encore un tombeau orné de colonnes au chapiteau corinthien, et surmonté d'un écusson : *tranché de sable et d'argent au chef d'or chargé d'un lion de gueules.* Entre les colonnes, sur une plaque de marbre noir, se lit cette inscription :

D. O. M.
Tumulus
Gentis de Gardanne
antiquæ in armis
et consulatibus.

Sur le pavé se trouve une pierre sur laquelle sont gravées les mêmes armes. On trouve dans le R^tre 6, des délibérations du Chapitre cathédral, une concession faite à Gardanne, le 18 septembre 1759, du tombeau n° 134, vis-à-vis la châsse Saint-Lazare. Il me paraît probable qu'il s'agit de cette famille.

Je ne puis pourtant terminer cet article sans faire au moins mention de l'abbaye Saint-Victor et déplorer une fois de plus les spoliations dont elle a été la victime. Ces cryptes autrefois si riches en monuments chrétiens des premiers âges sont complètement nues aujourd'hui. Depuis de longues années déjà, on parle de la restauration de ces souterrains. Je répéterai à ce sujet ce que j'ai déjà dit ailleurs, que tout projet de restauration ne sera complet qu'autant qu'on rétablira les tombeaux à leur ancienne place.

Le dépouillement a été si entier, que, pour citer *quelque chose*, je suis réduit à parler de trois fragments de l'obituaire du XIIe siècle, placé jadis à l'entrée de l'église supérieure, sous le porche, et qui avaient servi en dernier lieu de moëllons pour la réparation du mur derrière l'autel Notre-Dame-de-Confession. Monsieur le Curé actuel a eu le bon esprit de les faire enlever et déposer en lieu sûr. Nous devons lui en exprimer notre reconnaissance. Mais d'autres

fragments se trouvent très probablement dans le même endroit, la partie sculptée engagée dans le mur. S'il était possible d'en retrouver encore quelques-uns, on pourrait probablement rétablir l'obituaire entier avec l'aide du texte conservé par Ruffi et dans les manuscrits de Haitze. Ce serait un monument qui aurait une grande importance pour notre histoire ecclésiastique.

Je veux pourtant encore signaler l'inscription qui se lisait sur la bande la plus élevée de l'arceau encadrant le tympan de la belle porte romane qui donnait passage du cloître au chœur des moines et que j'ai décrite ailleurs. La dégradation de la pierre est si avancée qu'on peut à peine distinguer quelques lettres çà et là, et deviner le mot PAX dont je ne suis pas même bien sûr.

Il est déplorable que ce monument ait été ainsi laissé dans cet état d'abandon qui, du reste, date déjà d'un assez grand nombre d'années ; car un dessin fait par Marchand, artiste marseillais, il y a environ quarante ans, démontre qu'il était alors à peu près tel que nous le voyons actuellement.

Cet état de délabrement est tel que je ne sais si l'on pourrait le restaurer sans des dépenses excessives. Il serait temps, d'ailleurs, qu'après ce trop long abandon, la restauration de ce qui reste de notre abbaye fût confiée à un artiste de talent qui lui rendrait quelque chose de la splendeur qu'elle présentait aux temps d'Isarn et d'Urbain V.

RAPPORT

SUR LE

REJISTRO ESTADISTICO

DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE

PAR

M. Benjamin POUCEL

I

En me confiant l'examen de la publication officielle faite à Buenos-Ayres en 1864, sur la statistique générale de la république Argentine, vous ne vous êtes sans doute pas demandé si mes forces seraient à la hauteur du travail dont vous vouliez bien me charger. Ce livre, en effet, comprend non-seulement la statistique commerciale de Buenos-Ayres, mais encore tous les éléments de la statistique nationale des pays argentins. Toutefois, je n'ai pas hésité, en présence du désir que vous m'avez manifesté, et si je ne trace pas un tableau complet, administratif et social, de ces si vastes contrées, j'espère au moins offrir quelques données utiles au commerce général de la France, et particulièrement à l'intérêt maritime et commercial de Marseille, notre belle et grande cité.

Pour faire comprendre l'étendue considérable des territoires dont je dois vous présenter le tableau en miniature, ne suffira-t-il pas de dire que le pays Argentin, tributaire

du Rio de la Plata, mesure, pris isolément, au moins 140 mille lieues carrées de superficie, c'est-à-dire, à très-peu près, une moitié de l'Europe ?

C'est un spectacle intéressant pour l'homme d'étude, que de s'entourer des chiffres de la statistique d'un pays lointain ou inconnu, et dont on peut, ainsi, apprécier toutes les valeurs naturelles, sociales, intellectuelles, commerciales, industrielles et autres. Ce travail satisfait l'esprit et flatte le besoin d'apprendre, qui est généralement inné dans l'homme. Le philosophe étudie dans le tableau de ces chiffres la marche ascensionnelle et morale de l'humanité, l'artiste trouve dans les étendues topographiques les types grandioses des lignes de la nature, le physicien y étudie les phénomènes météorologiques qui se produisent dans des espaces qui lui sont inconnus ; par sa faune et sa flore, le naturaliste se trouve dans un monde nouveau ; enfin, le commerçant espère y trouver les éléments d'entreprises qui semblent promettre d'autant plus d'avantages (ce qui malheureusement n'arrive pas toujours) qu'elles doivent être réalisées à des distances considérables du lieu où il les a conçues. Mais le statisticien, impassible devant la puissance des chiffres, fournira à chaque conception les éléments les plus solides pour une juste appréciation des résultats à obtenir. En un mot, tous, selon leurs sentiments personnels, éprouveront le charme qui s'attache à l'étude de l'inconnu.

Tel est, je l'espère, le sentiment sous l'impression duquel vous daignerez m'accompagner, lorsque je vous ferai parcourir par la pensée, cette magnifique contrée du Rio de la Plata.

Ici, je ne puis mieux faire, tout d'abord, que de traduire les premières lignes de l'introduction du livre dont vous m'avez confié l'étude. Elle est écrite par le laborieux directeur du Bureau statistique de Buenos-Ayres, M. Da-

mian Hudson, de qui vous avez reçu le gracieux envoi de cet *in-folio*. Voici son début.

« Faire connaître à l'étranger la richesse des vastes « contrées qui composent la république Argentine, et la « facilité que présente l'exploitation de toutes les indus- « tries sur un sol fertile et sous des zones diverses ; lui « faire apprécier la douceur et la salubrité du climat ; les « services que rendent les nombreux cours d'eau, dont « quelques-uns sont navigables sur une longue étendue « de côtes ; les nombreux produits de toutes sortes que « les marchés d'Europe nous demandent comme matière « première ; cette prodigieuse superficie de terres de la- « bours dont la Providence nous a fait don et qui, sous « l'empire de lois sages et libérales, attirent l'immigration « des travailleurs que nous envoie le vieux monde ; tels « sont les éléments divers de prospérité que ces pays « présentent aux hommes entreprenants qui voudront les « exploiter. D'autre part, offrir au législateur, au gouver- « nement fédéral, aux gouvernements particuliers des « provinces, aux économistes, au commerce et à toute « spéculation ou entreprise sérieuse une base exacte et « d'un caractère officiel qui puisse servir de guide pour « arriver au bien-être de tous, au moyen d'une étude « consciencieuse des ressources du pays, tel est le but « élevé que s'est proposé la statistique nationale, grâce au « travail auquel elle s'est livré et à la publication du livre « qu'elle commence aujourd'hui. »

Cette citation expose éloquemment le développement que prendront un jour les études de la statistique dans ces vastes contrées.

Voici maintenant les difficultés qui restent à surmonter avant d'obtenir les résultats qu'on se propose, sans enfreindre les lois sévères de la logique des nombres : c'est encore M. Damian Hudson qui les développera, avec

l'autorité et le laconisme philosophique du véritable statisticien.

« Les distances considérables et généralement désertes « qui séparent, dans chaque province, la capitale propre- « ment dite des villages et des hameaux disséminés eux- « mêmes à de grands intervalles dans la campagne, d'une « part ; et d'autre part les longs trajets que doit parcourir « la correspondance publique, sans route ni chemins « préparés, pour arriver à Buenos-Ayres, des provinces « intérieures, situées à 100, 200 et 400 lieues de distances, « tous ces faits forment un obstacle difficile à vaincre, pour « la diffusion des données de la statistique. Il est facile de « comprendre les retards inévitables que ces renseigne- « ments éprouvent, surtout dans les premiers temps de la « publication du *Registre statistique*. Toutefois, le com- « mencement des travaux auxquels nous nous livrons, « semble promettre un progrès continu pour les résultats « qu'on doit en attendre. Nous aimons à nous persuader « qu'à mesure que les gouvernements provinciaux et les « citoyens eux-mêmes comprendront l'importance de la « statistique, ils s'efforceront d'y coopérer activement, en « recueillant tous les documents qui sont en leur pouvoir, « pour en former des tableaux qui résument l'état des « lieux et des choses. » Et plus loin il ajoute : « Déjà, dans « quelques provinces, on a formé des bureaux de statisti- « que ou des commissions, dans le but de fournir les « données nécessaires au bureau central de Buenos-Ayres, « d'après les tableaux-modèles que l'administration a « fournis aux provinces. Ces tableaux posent les sommai- « res suivants :

« Richesses territoriales dans chaque province, — listes « nominatives des villes, bourgs, hameaux, — superficie « territoriale, — voies et chemins, — mouvements de la « population, — états des crimes et délits, — instruction

« publique, — mouvement commercial et de navigation « fluviale. »

« Diverses provinces s'étaient antérieurement fait re- « marquer par un grand désir de faire connaître au dehors « les richesses qu'elles possèdent. Moi-même, dit M. Da- « mian-Hudson, j'avais écrit sur la province de Mendoza; « M. Jean Llerena, sur celle de Saint-Louis; le Dr Saturnino « Laspiur, sur celle de Saint-Jean ; M. Benjamin Villafane, « sur le territoire d'Oran ; M. Ruzo, sur la province de « Catamarca ; le Dr Vicente Quezada, sur celle de Corrien- « tes, et le Dr Benjamin Victoria, sur celle d'Entre-Rios. « Quant à la province de la Rioja, un écrivain, dont le nom « nous échappe, a fait aussi sur elle diverses publications « fort remarquables.

« D'autre part, M. Alexis Peyret, directeur de la colonie « *San-José*, province d'Entre-Rios, a publié, en 1860, une « excellente brochure donnant la statistique de cette « prospère colonisation, et se livrant en même temps à « des considérations relatives à l'immigration agricole « dans ce pays.

« Dans le port de Rosario de Santa-Fé, on a publié « pendant quelques années un *Registre statistique* du « mouvement commercial de ce port (1). Ce travail, fait « par ordre du gouvernement de la confédération Argen- « tine était dirigé par M. J.-J.-G. C.

« Enfin, M. Guillaume Perkins, citoyen des États-Unis « de l'Amérique du Nord, a publié récemment un livre « sous ce titre : *Les colonies de Santa-Fé*, qui offre des

(1) Le Registre Statistique dont il est ici question, était dû à l'initiative intelligente du gouvernement de la Confédération, alors que Buenos-Ayres n'en faisait point partie. C'est une justice à rendre aux provinces confédérées en dehors de Buenos-Ayres, sous le gouvernement du général Urquiza, car les études statistiques doivent rester vierges de tout esprit de parti.

« données satisfaisantes, en même temps que très-précieu-
« ses sur les premiers essais pratiqués dans la République,
« pour la colonisation par groupes, au moyen de l'immi-
« gration européenne.

« Voilà donc tout ce qui a été fait de nos jours, pour la
« statistique nationale. »

On voit que M. Damian-Hudson a fait une consciencieuse analyse des efforts qui ont été tentés, dans les diverses sections du Rio de la Plata, pour donner l'idée des valeurs et des nombres économiques pour chacune d'elles.

C'est en réunissant ces labeurs, d'autant plus recommandables qu'ils étaient plus isolés, que M. Hudson est parvenu à établir un formulaire didactique de la marche à suivre pour arriver à former, avec le temps, la grande unité statistique du Rio de la Plata.

Nous venons de voir ce qu'ont produit, de nos jours, les premiers efforts isolés, sans autre guide que l'exemple donné par quelques hommes d'élite, sous le régime colonial de cette pauvre Espagne, tant décriée depuis l'indépendance, et dont les descendants reniaient toutes les traditions, bonnes ou mauvaises..... Nous allons parler de la renaissance des éléments de la statistique sortis des ruines encore fumantes de la guerre civile, qui a été, dans ces contrées, au moins la sœur posthume des guerres de l'indépendance, si elle n'en a pas été la sœur jumelle..... C'est encore M. Hudson qui nous instruira, au moyen d'un *erratum* mis à la fin de son livre, pour réparer loyalement une omission involontaire.

« En 1822 le gouvernement du général Martin Rodri-
« guez, sous le ministère de l'illustre Dr Bernardino
« Rivadiva créa, pour la première fois, un bureau de la
« statistique nationale, qui fut confié à la direction du
« sage argentin Dr Vicente Lopez, qui, par sa capacité et
« son application, lui donna une grande impulsion, en

« recueillant et publiant de précieux renseignements.
« Plus tard, un *Registre statistique de Buenos-Ayres* fut
« formé par les soins de M. Francisco Madero, et présenta
« de nouveaux documents d'un grand intérêt. Enfin, en
« 1837, M. Juste Maeso fut chargé de la rédaction du
« *Registre* qui acquit dans ses mains, plus d'étendue et de
« variété. Aujourd'hui, cette institution est dirigée par
« M. Trelles dont les travaux sont bien connus. Du reste,
« dès le commencement de ce siècle les travaux de statis-
« tique occupaient l'attention des hommes intelligents de
« ce pays. C'est ainsi que le *Télégraphe-Mercantile*, jour-
« nal rédigé à Buenos-Ayres par M. Cabello, publiait avec
« régularité des données intéressantes sur toutes les
« provinces de la vice-royauté de la Plata, publication
« continuée par le Dr Hippolyte Vieytes, rédacteur principal
« du *Semanario*, c'est-à-dire, feuille hebdomadaire de
« l'agriculture, de l'industrie et du commerce. »

Tels sont les premiers éléments de la statistique au Rio de la Plata, et aussi la nomenclature adoptée par M. Hudson, pour les travaux auxquels il va se livrer après une légère esquisse géographique. Cette esquisse touche à la topographie, à l'orographie et à l'hydrographie de ces vastes contrées. C'est ce que M. Hudson appelle la *Statistique physique*. Il en puise les éléments dans les documents espagnols qui s'arrêtent à la fin du siècle dernier, en cherchant à résumer les difficultés survenues dans notre siècle, sur la délimitation des frontières, entre les Etats nés de la ruine du régime colonial.

II

Statistique physique.

Pour bien comprendre la vaste étendue qui s'offre à l'étude du statisticien, s'il veut connaître le Rio de la Plata à ses divers points de vue, il faut donc traduire encore les lignes suivantes que nous empruntons à la page 10 du livre déjà cité.

« Ce territoire si vaste s'étend du nord au sud, du 20° « au 54° de latitude australe, et du 59° au 72° de longitude « à l'ouest du méridien de Paris, selon le détail qu'en a « donné M. V. Martin de Moussy, dans son ouvrage inti- « tulé : *Description géographique et statistique de la « confédération Argentine*, tom. 1er, page 58, où l'on voit « que la superficie totale est de 111,000 lieues carrées de « 20 au degré, divisées comme suit :

« 1° *Mésopotamie Argentine* du 27° au 34° 30 de latitude « S. et du 60° au 62° 30 de longitude O., comprenant les « provinces d'Entre-Rios, Corrientes et les territoires des « Missions : 11,000 lieues carrées.

« 2° *Pampasie* ou région des Pampas, du 22° au 42° de « latitude et du 62° au 67° de longitude, comprenant le « territoire du Chaco, les provinces de Santiago del Estero, « de Santa-Fé, de Cordova, de Saint-Louis, de Buenos- « Ayres, y compris le territoire occupé par les Indiens « insoumis dans le sud : 39,000 lieues carrées.

« 3° *Région Andine* du 22° au 42° de latitude, comprenant « les provinces de Jujuy, de Salta, de Tucuman, de Cata- « marca, de la Rioja, de Saint-Jean et de Mendoza. « Ensemble : 23,000 lieues carrées.

« 4° *La Patagonie* du 42° au 53° latitude S. et 64° 30 au « 75° de longitude O. : 35,000 lieues carrées. »

Telle est la division présentée par M. le Dr Martin de Moussy, qui n'a pu l'évaluer que d'après les cartes existantes ; c'est pourquoi on ne connaîtra au juste les chiffres exacts de la superficie de la terre Platéenne, que lorsque des travaux géodésiques en auront constaté la réalité. Il est bon d'ajouter à ces détails quelques notes sur l'hydrographie de la Plata, puisées à la même source (1), par M. Hudson.

« Les côtes Argentines, sur l'océan Atlantique, depuis le « cap Saint-Antoine, qui forme la limite au sud de l'Es- « tuaire de la Plata jusqu'au cap Horn, comprises entre « les 36° et 56° de latitude australe, ont une étendue de « près de 400 lieues marines.

« Les fleuves et rivières qui arrosent la république Ar- « gentine sont nombreux, et quelques-uns, remarquables « par leur vaste lit, sont navigables dans la plus grande « partie de leur cours ; nous ne citerons que le principal « et ses affluents. C'est le Rio de la Plata, le second fleuve « du monde en importance, formé par les rivières Parana « et Uruguay qui se réunissent au 34° de latitude S., après « avoir arrosé, du Nord au Midi, le Brésil, le Paraguay et « les républiques Orientale et Argentine (2).

« Au confluent de l'Uruguay et du Parana, le Rio de « la Plata a une largeur de huit lieues qui va s'élargis- « sant de plus en plus, jusqu'à ce que, après soixante-dix « lieues de parcours, il se jette dans l'Océan, entre les caps « Sainte-Marie, par 34° 37 de latitude S. et le cap Saint-

(1) Martin de Moussy. *Description géographique et statistique de la Confédération Argentine.* Paris 1862, Didot.

(2) Il est inutile de dire que ces deux rivières principales sont formées elles-mêmes par une foule d'affluents, dont quelques-uns très-importants. Nous devons cependant faire observer qu'un troisième affluent, aussi très-important, est le Rio-Paraguay, que la notice ne mentionne pas, sans doute, parce ce qu'il se jette dans le Parana.

« Antoine par 36° 19. La distance entre ces deux caps est « de trente-cinq lieues qui forment le diamètre exact de « l'embouchure de ce gigantesque estuaire.

« Quelques îles peu importantes parsèment le Rio de « la Plata; la plus grande est celle de Martin-Garcia, « située à deux milles de la côte orientale. Sa longueur est « de deux milles et sa largeur à peine d'un mille; elle est « à vingt-quatre milles de l'embouchure du Parana connue « sous le nom de *Las Palmas*. Sa formation est granitique, « avec une légère couche de terre végétale, et son élévation « atteint quarante mètres au-dessus du niveau du fleuve. « Les autres sont des îlots : parmi lesquels ceux de Lobos, « de Gorriti, de Flores, de Saint-Gabriel et de Hornos qui « se trouvent tous sur la côte Orientale.

« La superficie du Rio de la Plata, avec ses soixante-« dix lieues de cours peut être évaluée à 1,400 lieues « carrées, depuis l'île de Martin-Garcia jusqu'à l'Océan. « La marée ne remonte que jusqu'à la moitié de l'estuaire, « et, dans sa moitié supérieure, elle est parfaitement « potable, ce qui n'arrive pas devant Montevideo. Les « fonds du fleuve sont très-inégaux; ils présentent des « bancs et des rochers qui sont généralement balisés pour « la sécurité de la navigation. Les chenals navigables ont « en général dix mètres, mais en-dehors des chenals le « fleuve est bas et ne permet pas l'entrée à des navires « d'un fort tonnage. C'est ce qui arrive dans la rade de « Buenos-Ayres (balises intérieures), où peuvent naviguer « seulement des chaloupes et des chalands pour le décharge-« gement des navires. Ces chalands confient à leur tour « leurs chargements à des chariots qui s'avancent dans le « fleuve pour les recevoir (1).

(1) Ceci était écrit par le Dr Martin de Moussy avant la construction des môles de Buenos-Ayres.

« Dans cette énorme masse d'eau, les marées sont irré-
« gulières et faibles, amenées plutôt par les vents que par
« le flot de l'Océan. C'est ainsi que les vents du sud et de
« l'est font monter les eaux devant Buenos-Ayres, tandis
« que lorsque souffle le pamparo, le rivage reste à sec et
« les eaux se portent sur Montevideo.

« Les eaux du Rio de la Plata ne sont pas non plus
« influencées par les crues périodiques du Parana et de
« l'Uruguay, et c'est à peine si cet accident devient sensi-
« ble dans les eaux de l'estuaire. »

En adoptant ces calculs qui donnent cent onze mille lieues carrées (de 20 au degré) de superficie à la Confédération Argentine, telle que l'a réduite la séparation du territoire de Tarija resté à la Bolivie, celle du Paraguay depuis 1811 et celle de Montevideo en 1828, ces trois sections formant ensemble plus de 40 mille lieues carrées, on voit que j'ai été bien modéré, en assignant 140 mille lieues carrées aux territoires tributaires du Rio de la Plata. En effet, ces trois sections faisaient partie, primitivement, non compris le territoire des missions guaraniques, de la vice-royauté de Buenos-Ayres, créée par cédule royale en 1776, lors de la séparation des territoires situés à l'est de la grande Cordilière centrale, territoires qui avaient appartenu jusque là à la vice-royauté du Pérou, cette dernière restant désormais composée du haut et du bas Pérou au versant occidental des Andes. C'était encore un beau lopin de terre d'environ cent mille lieues carrées et baigné, sur son littoral très-étendu, par l'Océan Pacifique

III

Division des territoires, sous le régime Colonial Langue Quichua, Langue Guarani.

Arrêtons-nous un instant sur cette division des terres coloniales de l'Espagne, pour en apprécier l'importance. La vice-royauté du Pérou comprenait la plus grande, la plus peuplée et la plus riche partie du magnifique empire des Incas, et l'Espagne avait fait preuve d'un sens droit, en séparant ainsi les deux langues-mères de l'Amérique Espagnole. Effectivement, à part de très-faibles exceptions, la vice-royauté du Pérou, telle qu'elle venait d'être circonscrite, renfermait la noble langue *Quichua* (celle des Incas), tandis que la vice-royauté de Buenos-Ayres, nouvellement créée, prenait pour type aborigène la langue *Guarani* parlée directement sur les rives gauches des Rios Paraguay et Parana et dont les dialectes étaient plus ou moins altérés sur les rives gauches de l'Uruguay et de la Plata. L'homogénéité de cette division territoriale était quelque peu affectée dans le haut Pérou, par la présence des Indiens *Aymaras* et, dans la vice-royauté de Buenos-Ayres, par les *Querandies* et les faibles tribus du *Chaco*, ainsi que par les tribus plus faibles encore des *Minuanes*, rive gauche de l Uruguay, et des *Charruas*, rive gauche de La Plata, tribus dont il ne reste aujourd'hui que de rares métis, déjà peu reconnaissables.

Il y aurait tout un livre des plus intéressants à écrire, pour faire comprendre tout ce que l'Espagne a perdu pour n'avoir pu obtenir de ses batailleurs conquérants qu'ils appuyassent le régime colonial sur ces deux puissantes et si douces races des Quichuas, à l'Ouest, et des Guaranis, à

l'Orient des Cordilières, au lieu de travailler à la destruction des races aborigènes. L'Espagne, par cette conduite anti-humanitaire, en ressentit immédiatement les désastreux effets, et c'est depuis qu'elle est veuve de ses empires d'Amérique qu'elle se débat dans cette longue agonie où nous la voyons encore aujourd'hui. Mais les traîneurs de sabre, allant uniquement à la recherche de l'or, s'occupaient fort peu, au XVIe siècle, des questions d'économie politique. C'est ainsi, Messieurs, que nous qui recherchons, au XIXe siècle, les études de pure statistique, nous devons passer outre aux spéculations ethnologiques et philosophiques, pour nous retrancher derrière les murailles de chiffres que le *Registro Estadistico* de Buenos-Ayres a élevées devant nous.

IV

Division politique actuelle du territoire.

Avant de nous livrer à l'étude de ces chiffres, relevons, en passant, non une erreur, mais une expression vicieuse qui figure au début même de la section première de cet important ouvrage. Le *Registre Statistique de Buenos-Ayres* a, vraiment, assez de valeur réelle et relative, pour ne souffrir en rien de mon rigorisme, si je fais remarquer, dès la première ligne, une faute insignifiante en apparence, mais qui pourrait jeter une regrettable confusion dans l'esprit du lecteur.

Ainsi, la première section traitant de la division politique du territoire Argentin, *ancienne* et moderne, commence ainsi :

« *Les provinces* du Rio de la Plata qui composaient la

« vice-royauté de ce nom, en 1776, comprenaient le « vaste territoire, etc. Ce territoire renfermait les pro- « vinces suivantes :

« Buenos-Ayres, Tucuman, Corrientes, Entrerios, Mon- « tevideo et les îles Malvina et Martin-Garcia, *la province « du Paragnay, y compris le territoire des Missions.* »

C'est sur ces derniers pays que portent mes réserves; car voici quelques jalons historiques, antérieurs à cette époque, et dont il ne faut pas perdre de vue le souvenir.

Avant la fondation de cette vice-royauté (1776), il n'existait au Rio de la Plata, jusqu'en 1620, qu'une seule dénomination *de province*, sous le nom de province du Paraguay (1). En 1620, Buenos-Ayres avait été érigé en gouvernement séparé de celui du Paraguay. Ces deux gouvernements étaient, il est vrai, sous l'autorité du vice-roi du Pérou. Mais, jusqu'à 1620, la province du Paraguay avait eu pour siége principal la ville de l'Assomption, et un simple délégué gouvernait Buenos-Ayres. Il est vrai aussi que le premier vice-roi du Rio de la Plata établit son siège dans la ville de Buenos-Ayres, et que cette ville,

(1) Cette dénomination comprenait toutes les terres soumises jusqu'alors (1620) par les Espagnols, depuis la prise de possession du pays, par le célèbre Solis, en 1515. Le père Guevara, l'un des historiens les plus remarquables de la conquête, définit ainsi cette soi-disant province, pour ainsi dire sans frontières appréciables. « Le Paraguay, dit-il, province de l'Amérique méridionale, formait un seul corps avec Rio-de-la-Plata et était gouverné par un seul chef au civil et un seul chef ecclésiastique, dont la juridiction s'étendait, quant au territoire, jusqu'à des limites inconnues. Ce gouvernement comprenait depuis l'embouchure de Rio-de-la-Plata, par 36° de latitude sud, jusqu'aux sources même du Paraguay, par 13° de la même latitude, dominant ainsi, à l'est et à l'ouest, des multitudes d'aborigènes, les uns volontairement soumis, les autres par la force des armes. »

(Collections d'Angelis, tome 2 *Histoire du Paraguay*, p. 1. Division des terres).

située à 240 lieues plus près de la mer que l'Assomption du Paraguay, devint bientôt plus importante que cette dernière, au point de vue de l'intérêt politique de la couronne d'Espagne, en butte alors aux prétentions du Portugal sur la rive gauche du Rio de La Plata. C'est ce qui explique le choix de Buenos-Ayres comme siége de la vice-royauté, en 1776 (1). Mais cette transition, du premier au second rang pour l'Assomption, s'opérait avec des tiraillements si difficiles et tellement continus, que le gouvernement espagnol ne jugea rien de mieux à faire, que de séparer le Paraguay de la dépendance directe de Buenos-Ayres, en l'adjoignant aux Missions des Jésuites, qui avaient obtenu *un gouvernement spécial*, les administrant pour la cour de Madrid. Ainsi, le Paraguay domina le Rio de la Plata jusqu'en 1620; il eut ses gouverneurs spéciaux jusqu'à la formation de la vice-royauté de Buenos-Ayres, en 1776; enfin, il fut gouverné, joint aux Missions, jusqu'en 1810, en dehors de toute action directe de la part de Buenos-Ayres.

C'est ainsi que l'heure de l'indépendance ayant sonné, le Paraguay proprement dit (c'est-à-dire les Missions unies au Paraguay) opéra sa séparation de la tutelle de l'Espagne, sans l'aide et sans la moindre intervention de Buenos-Ayres. Ce fait est tellement avéré, que le gouverneur espagnol du Paraguay, Don Bernardo de Velazco, fut même l'un des Triumvirs qui proclamèrent l'indépendance du Paraguay, le 18 mai 1811, en déclarant que : « le Para-« guay n'était *livré ni à l'autorité, ni à la disposition de* « *la province de Buenos-Ayres, ni d'aucun autre* (2). »

(1) Coller-d'Angelis, tom. 2, *Histoire du Paraguay*, par Guevara. p. 209.

(2) *Le Paraguay Moderne*, page 83. (Extrait du manifeste des Triumvirs, 18 mai 1811.)

On voit, par ces faits chronologiques, combien est importante la réserve qui vient d'être faite contre l'induction qui semblerait établir une dépendance du Paraguay sous le vice-roi de Buenos-Ayres. Or, les faits chronologiques sont aussi des chiffres pour la statistique; car, ce qu'il importe de savoir avant tout, c'est le rapport médiat ou immédiat que les chiffres peuvent avoir avec l'époque de la vie sociale des peuples et des pays qu'on veut étudier. Ainsi, en nous occupant de la République Argentine, il faut qu'on sache bien qu'elle ne comprend point le Paraguay, puisque ces deux pays sont actuellement en guerre, précisément pour des questions de souveraineté et d'indépendance réciproque.

Ces réserves bien établies, étudions la marche économique de la République Argentine, à l'exception du Paraguay, dans les innombrables chiffres que présente le *Registre Statistique* de Buenos-Ayres.

V

Mouvement de la population.

Arrêtons-nous d'abord sur le premier tableau qui présente le mouvement de la population en rapport avec la superficie territoriale de la République Argentine. Il est regrettable de voir combien cette superficie paraît inférieure au chiffre que M. Hudson lui a donné dans le libellé relatif à la division territoriale (page 11), en se basant sur les appréciations du Dr Martin de Moussy. Ce dernier, dit M. Hudson, évalue la superficie totale de la République Argentine à 111,000 lieues carrées, *quoique le total des quatre sections qui la composent ne pré-*

sentent que 108,000 *lieues carrées* (cette légère différence peut provenir d'une erreur dans la transcription des chiffres). Mais le tableau dont nous nous occupons ne donne à la République Argentine qu'une superficie de 57,370 lieues carrées. De ce chiffre à celui de 111 ou même 108,000, il existe une lacune bien difficile à remplir et à expliquer. En vain le tableau désigne sa superficie comme approximative et les lieues carrées comme étant de mesure Argentine; l'écart est par trop grand, et, d'autre part, la lieue Argentine de 5 ou 6,000 varas au plus (selon les provinces), la vara étant de 0m 84, se rapproche trop de la lieue de 20 au degré dont se sert le Dr Martin de Moussy, pour causer une différence aussi considérable dans les deux résultats superficiels. Aussi M. Hudson fait-il suivre son tableau de cette hypothèse: « La superficie donnée « *étant exacte*, la densité de population serait de 26 habi- « tants par lieue carrée. » En effet, 1,387,000 habitants que porte le tableau, pour 1864, ne donnerait pas même 25 habitants pour quotient de 57,370 lieues carrées; mais si l'on prend au contraire les 111,000 lieues carrées du Dr Martin de Moussy, on n'aura que 12 environ pour la densité de population dans chaque lieue carrée; ce qui se rapprocherait, à mon avis, de la probabilité. Je m'en rapporte à ce tableau que je soumets, Messieurs, à votre examen, sous le n° 1. *(Voyez a la page suivante.)*

Une autre remarque intéressante est dans la proportion de la population de chaque province, eu égard à sa superficie. On chercherait en vain un rapport quelque peu logique entre les divers groupes de population et la superficie que le tableau accorde au territoire qu'ils occupent.

Je me bornerai à deux exemples pour démontrer combien cette assertion est fondée. Le tableau évalue la population de la province entière de Buenos-Ayres, pour 1864, à 395,000 habitants, tandis que le recensement de 1867 à

TABLEAU N° 1

Mouvement de la Population

SUPERFICIE TERRITORIALE ET POPULATION DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE

PROVINCES	POPULATION Selon le dernier recensement officiel de 1857 à 1858.	POPULATION Calculée en 1861.	LIEUES Superficie territoriale aproximative.
Buenos-Ayres.....	350.000	395.000	7 000
Catamarca...	75.000	97.000	3.500
Cordova.....	138.000	140.000	6.000
Corrientes.....	75.000	90.000	6.000
Entre Rios.....	76.500	107.000	5.000
Jujey.....	35.000	40.000	3.000
Mendoga.....	48.000	58.000	6.000
Rioja.....	35.000	40.000	3.500
Salta...	75.000	80.000	5.000
Santiago del Estero..	75.000	90.000	3.500
Santa-Fé.....	41.500	45.000	2.000
Saint-Louis...	38.000	45.000	2.000
Saint-Jean.....	65 000	70.000	3.300
Tucuman..... .	84.500	90.000	1.570
	1.211.500	1.387.000	57.370

La superficie étant exacte, la densité de population serait de 26 habitants par lieues carrées.

1868 n'en donnait que 350 mille. Le premier de ces chiffres, divisé par les 7,000 lieues carrées que le tableau attribue à cette province, représenterait 56 habitants pour chaque lieue de superficie. D'autre part, la province de Tucuman, portée au tableau pour 90,000 habitants sur 1,570 lieues carrées, présenterait 60 habitants par lieue carrée.

Mais il arrive que le Dr Martin de Moussy a dit que la province de Buenos-Ayres avait 16 à 17,000 lieues carrées au lieu des 7,000 que lui donne le tableau publié par M. Hudson (1). D'autre part, M. Hudson lui-même a déclaré, dans une note mise par lui au bas du tableau de Tucuman (page 17), que cette province ayant 63 lieues de N. à S. et 45 lieues d'E. à O. devait avoir au moins 2,835 lieues carrées de superficie, au lieu des 1,570 que lui donne le tableau n° 1.

De ces données contradictoires paraît ressortir le fait que je cherche à établir, entre la superficie de 111 mille lieues carrées que le Dr Martin de Moussy donne à la République Argentine, et que j'admets comme approximativement vraie, au lieu des 57,370 seulement que lui attribue le tableau n° 1. Il en résulterait que la densité de population serait réduite de plus de la moitié, c'est-à-dire à 12 habitants environ, au lieu de 26 par lieue carrée que dénonce le même tableau.

Tel est, à mon avis, la base moyenne qu'on doit adopter, dans ces calculs, jusqu'à ce que les travaux de géodésie que réclament impérieusement ces immenses contrées soient venus en aide au statisticien et à l'économiste. M. Hudson lui-même devra me savoir gré de l'insistance que je mets à les demander, parce qu'il y trouvera les éléments d'un travail solide pour les calculs de la statistique Argentine qu'il s'efforce de constituer avec un courage digne d'éloge.

Après ces détails généraux sur la population totale de la République Argentine, viennent les tableaux particuliers de trois des 14 provinces qui composent le groupe argentin. Cette donnée insuffisante nous en fait négliger l'examen,

(1) On pourrait croire que ce tableau ne donne que la superficie connue par le cadastre pratiqué jusqu'à ce jour.

pour le reporter tout entier sur l'état civil dont les nombreux tableaux présentent un intérêt soutenu, dans la mozaïque qu'ils offrent aux regards non-seulement de l'ethnologiste et de l'économiste, mais surtout du philosophe qui cherche la raison des faits accomplis dans la marche des sociétés humaines.

VI

Etat civil : MARIAGES, ALLIAGE DES RACES, NAISSANCES ET MORTALITÉS COMPARÉES A CELLES DE LA FRANCE ET DE L'ESPAGNE. MALADIES RÉGNANTES, ALIMENTATION, IMMIGRATION.

Observons d'abord l'état général des mariages, dans la seule province de Buenos-Ayres. Il se divise en deux périodes : l'une comprend les quatre années de 1822 à 1825, et l'autre dix années, de 1854 à 1863. Une lacune de 24 ans entre ces deux périodes d'observations laisse voir l'époque néfaste qui a précédé, accompagné et suivi la désolante dictature du général Rosas, pendant laquelle la terreur oblitérait toute pensée autre que celle relative au sentiment de la conservation propre, même chez les hommes d'étude qui sont généralement les plus inoffensifs.

La première période présente le faible chiffre de 584 mariages par année comme moyenne dans la ville de Buenos-Ayres, et celui de 675 seulement dans le reste de la province du même nom. Les données manquent pour établir une proportion entre ces chiffres et ceux des populations respectives, villes et campagnes, à l'époque susdite (1822-1825). Mais en prenant le chiffre total des mariages pour 1863 : 1,167 pour la ville et 1675 pour la campagne, on trouve que le premier est le double de la

moyenne pour 1822 à 1825, tandis que celui de la campagne pour 1863, comparé à la moyenne de 1822 à 1825, est comme deux et demi sont à un. De là ressortent deux enseignements à la fois. Le premier voudrait que si la population évaluée à 395,000 âmes pour 1863 (tableau n° 1), donne pour total 2,842 mariages, on puisse croire qu'alors que la moyenne a été de 1,259 mariages (ville et campagne), de 1822 à 1825, la population totale de la province n'atteignait pas même à 176 mille âmes. Il en résulterait que cette population aurait augmenté de 124 p. 0/0 dans l'espace de 38 ans. L'autre enseignement démontre que si la population générale de la province a beaucoup plus que doublé, ce fait s'est opéré dans une proportion infiniment avantageuse à la population rurale, par rapport à l'urbaine. En effet, les 2,842 mariages, en 1863, étant l'ensemble de 1167 pour la ville et 1,675 pour la campagne, il en résulterait qu'à cette époque la ville compterait 160,000 habitants (quoique le tableau spécial pour Buenos-Ayres la porte à 140 mille seulement comme chiffre approximatif, il est vrai), et la campagne 235,000. Or, de 1822 à 1825, la population totale étant de 176,000, la ville avait 81,700 habitants pour 584 mariages, et la campagne 94,300 pour 675. Il est donc clair que si, dans cet espace de temps, la ville a vu doubler à peu près le nombre de ses habitants, la campagne a presque vu quadrupler, en 1863, le chiffre de sa population de 1825.

En présence de ces faits, de sérieuses considérations trouvent place, tout en ayant égard aux troubles politiques, qui tantôt entassent et tantôt dispersent ces populations privées de tranquillité.

D'abord, il est certain que 80,700 habitants groupés, en 1825, dans la capitale d'une province de 16 à 17 mille lieues carrées de superficie, est un phénomène redoutable, quelque artificiel qu'il puisse être, en présence des 94,300

qui se trouvent perdus dans cette vaste campagne. De cet état, qu'on pourrait appeler une hydrocéphalie sociale, il ressort, évidemment, qu'une tête aussi disproportionnée au corps ne saurait vivre que d'une manière précaire ou artificielle, en l'absence de toutes proportions normales. Ce fait seul suffirait pour expliquer l'histoire de Buenos-Ayres, depuis l'époque où il avait lieu. En effet, dès 1825 commença le règne brillant mais éphémère du célèbre Argentin dont le nom fut le symbole des idées de civilisation et de progrès ; c'était Don Bernardino Rivadavia. Mais ce progrès, factice et sans base sérieuse, reposait sur les données de l'école voltairienne dont les préceptes étaient admis dans le très petit cercle directeur de la société nouvelle, tandis que le pays entier, à l'exception peut-être de un pour mille, était resté à l'état intellectuel et moral du XVe siècle. Aussi, qu'advint-il ? Rivadavia jeta un vif et rapide éclat, dû, bien plus à sa valeur et à son honnêteté individuelle, qu'au pouvoir qui commença à glisser de ses mains, dès qu'il dut en appeler à la force pour soutenir le droit, dont il était le champion sincère mais insuffisant. Pourquoi insuffisant ? Parce qu'il voulait faire triompher le droit, ce palladium si souvent brisé, même parmi les peuples qui se disent civilisés, chez des populations privées, jusqu'alors, des notions les plus élémentaires, habituées à ne connaître, depuis 300 ans, d'autre droit que celui de la force, et lancées, depuis 15 ans, dans tous les désordres de la licence, née des guerres civiles qui avaient succédé à la grande guerre de l'indépendance.

Cette courte digression historique suffira pour expliquer le phénomène de statistique qui donnait à une population rurale de 94,300 habitants une capitale de 81,700 âmes !

Rivadavia descendu noblement du pouvoir, dès 1828, laissa son pays aux prises, entre l'infiniment petit nombre des esprits éclairés des lueurs encyclopédiques, et le nom-

bre infiniment grand des hommes du XVe siècle.....
L'histoire a déjà dit ce qu'il en advint, ce fut la longue dictature du général Rosas, pendant laquelle Buenos-Ayres a vu ses rues désertes, ses maisons en ruines et sa population, aux 9/10es en haillons, réduite à 40,000 âmes!

A cette époque, cependant, la proportion arithmétique avait diminué l'état de pléthore dans la capitale, et le corps social cherchait instinctivement les lois de son équilibre. La dictature tomba avec le dictateur en 1852. Un ordre de choses nouveau fut inauguré par le général Urquiza, vainqueur de Rosas, et il eut le bon esprit de nommer pour gouverneur de Buenos-Ayres le Dr Don Vicente Lopez, qui était la représentation patriarcale de l'indépendance et du droit légal pour tous les Argentins, c'est-à-dire aussi bien pour la ville de Buenos-Ayres que pour chaque ville des provinces, et pour les populations rurales dépendantes de chacune d'elles.

Buenos-Ayres, stupéfiée un instant de se voir délivrée, en un jour, par la bataille de Cacéros, d'une dictature de vingt années et plus, accepta son vainqueur avec des démonstrations d'autant plus éclatantes que, vaincue, elle voyait un de ses enfants de prédilection, le vénérable Dr Lopez, mis par Urquiza à la tête de son gouvernement.

Dès ce moment, la population urbaine, accrue de tous les émigrés et de tous ceux que la terreur avait relégués dans le fond de leurs Estancias, s'éleva presque instantanément, de 40 à 80,000 habitants!

Ce soubresaut de la puissance de la statistique fit de nouveau refluer dans la ville toute la vie sociale du pays, d'où Rosas l'avait chassée, en la divisant pour régner, et la pléthore allait recommencer.

Mais les provinces Argentines s'étaient associées à cette vie nouvelle; depuis quarante ans de guerre civile ou de dictature, c'était la première fois que leur force concentrée

dans les mains d'Urquiza vint payer la dette de reconnaissance contractée envers Buenos-Ayres, qui les avait affranchies de ce qu'on appelait le joug de l'Espagne, lors des guerres de l'indépendance. Ce conflit moral des forces mutuelles, au moment même où toute une rénovation sociale était à l'état d'ébullition, amena un véritable déchirement. Un congrès de tous les gouverneurs des provinces Argentines, assemblé en août 1852, à San-Nicolas, avait décerné, par acclamation, le pouvoir suprême à Urquiza, en proclamant la fédération de toutes les provinces, y compris Buenos-Ayres. Mais Urquiza n'était pas un Buenosayrien..... *inde mali labes*..... et, pour la première fois, Buenos-Ayres, qui depuis 1776 avait été le siége de la vice-royauté, allait se voir, elle aussi, contrainte d'obéir, comme les autres provinces, à la loi commune. Une scission violente s'opéra le 11 septembre 1852, Urquiza organisa la Confédération de treize provinces qui fut reconnue des puissances étrangères, et Buenos-Ayres, la quatorzième, s'organisa séparément et sans représentation diplomatique au dehors. Cette situation anormale, plus tard réglée par un traité éphémère en 1860, fut de nouveau disloquée en 1862, lors de la bataille de Pavon, qui mit fin à la Confédération des treize provinces, par la victoire de Buenos-Ayres, qui se décerna la présidence de la nouvelle Confédération des quatorze provinces, sous le titre de République Argentine. C'est dans cette dernière situation qu'a été dressé le *Registre Statistique* que nous étudions, pour 1864, et l'on comprend sans peine combien cette digression historique, dont M. Hudson n'avait point à s'occuper sur les lieux mêmes, était utile pour élucider une foule de détails, par rapport aux lecteurs, étrangers aux longs revirements de la société argentine, dans ses bouleversements administratifs.

C'est dans ces conditions que la population de la ville de

Buenos-Ayres, brusquement portée de 40 à 80,000 âmes, par le seul fait de la chute de Rosas, en 1852, s'est trouvée être de 160,000 âmes, en 1864, si nos calculs qui précèdent, au sujet du chiffre des mariages, sont exacts.

Ici, nos commentaires sur l'énormité de la tête, comparée aux membres du corps social, n'ont pas leur raison d'être, malgré le progrès énorme de 40 à 160,000 habitants, dans l'espace de douze années, puisque Buenos-Ayres est devenue, dans cet intervalle, la capitale des quatorze provinces Argentines auxquelles le tableau n° 1 attribue le chiffre trop modique, à mon avis, de 1,387,000 habitants. Bien que je ne pense pas que ce chiffre puisse être doublé, comme il a été dit pour la superficie territoriale, j'accepterais, sans crainte d'erreur, celui de 17 à 1800 mille habitants, pour tout le pays argentin. Mon opinion se fonde sur ce fait avéré que, dans les treize provinces argentines autres que Buenos-Ayres, il est impossible de connaître, même approximativement, la population disséminée dans la campagne, sans parler des Indiens soumis ou insoumis, fait qui résulte des tableaux particuliers pour chaque province. Ainsi, celle de Tucuman qui s'attribue 90,000 habitants, comprend, dans ce nombre 5,956 âmes, de cette population indéterminée, c'est-à-dire environ 6 1/2 pour cent; celle de Santa-Fé laisse en blanc le nombre de ses Indiens soumis; celle de Santiago de l'Estero calcule sa population générale sur la base des rôles de la garde civique, sans indiquer les proportions de cette base, etc.

Quoi qu'il en soit, la population de Buenos-Ayres portée à 140,000 âmes, à la page 16, au verso du tableau n° 1, ou à 160,000 d'après notre calcul fondé sur le chiffre des mariages pour 1863, n'était plus un motif de pléthore pour l'action gouvernementale, comme en 1825. Aussi, la marche de la société argentine fut-elle bien différente : en 1825, ébullition au-dedans, préparant les longs désastres qui

suivirent la chute de Rivadavia ; en 1863, au contraire, expansion vigoureuse du commerce et de l'industrie au dedans et au dehors de Buenos-Ayres ; construction de chemins de fer, concessions de lignes de bateaux à vapeur, explorations diverses, colonisation sur divers points, et réveil général de l'esprit public vers toute amélioration tendant au développement des intérêts matériels, sur toute la surface du pays argentin. On eût dit que Buenos-Ayres voulait, à la fois, réparer les douze années qu'elle avait perdues, depuis 1852, dans sa lutte latente ou patente contre les treize provinces confédérées en dehors d'elle-même, et aussi se faire pardonner la substitution de sa puissance nationale à celle des treize provinces dont la Confédération fut dissoute aprés la bataille de Pavon, en 1862. Avouons, cependant, que ce vif élan de l'esprit buenos-ayrien avait été puissamment fécondé par celui que le gouvernement de Parana, qui avait présidé, de 1853 à 1862, aux treize provinces confédérés, s'était efforcé d'inaugurer dans les provinces, malgré les résistances de Buenos-Ayres. Entre autres grandes choses inaugurées par ce gouvernement, il faut citer la grande ligne du chemin de fer de Rosario à Cordova, étudiée d'abord par l'ingénieur Campbell par ordre de l'administration du Parana, et que celle de Buenos-Ayres a eu le bonheur de mettre à exécution. Les travaux de cette ligne continuent encore, sous l'habile direction d'un entrepreneur anglais, M. Weelright que de grandes entreprises de ce genre ont rendu cher aux Chiliens.

Ce grand mouvement en avant de la civilisation argentine, était dû à l'initiative du nouveau président, le général Mitre, resté l'ami d'Urquiza, malgré la victoire qu'il remporta sur lui à Pavon et à laquelle il dut la Présidence. Mitre, homme intelligent et libéral, heureux d'avoir fait triompher les aspirations de Buenos-Ayres, dans le pays

argentin, aurait voulu faire oublier aux provinces qu'elles avaient perdu les rênes du gouvernement fédéral. Dans ce but, il s'efforçait de leur faire espérer que son initiative protégerait avec une égale sollicitude l'intérêt général et celui de chaque province qui, effectivement, s'y rattachait. Mais c'était là une entreprise de longue haleine, et on ne saurait dire si les résultats à obtenir, dans un avenir plus ou moins éloigné, auraient suffi à compenser, pour les treize provinces, les impatiences causées par le regret amer d'avoir perdu leur Confédération sur le champ de bataille de Pavon, et aussi les apanages d'une indépendance qui semblait être d'autant plus complète pour les provinces, qu'elles l'exercaient en dehors de tout contrôle de Buenos-Ayres.

Malheureusement, le temps n'a pas pu sanctionner, par des résultats acquis aux provinces, les bonnes dispositions du président Mitre, et la guerre du Paraguay, si malencontreusement entreprise, est venue remettre en question non-seulement la suprématie de Buenos-Ayres sur le pays Argentin, où l'opinion publique ne l'a point suivi dans cette aventure, et aussi la position acquise par Mitre et ses amis, mais encore et surtout la suprématie argentine sur les eaux de la Plata, qui est la plus vitale des questions nationales dans ces contrées.

Ici doit s'arrêter notre étude historique qu'il nous fallait pousser jusqu'à cette limite, pour la démonstration du théorème économique puisé dans la statistique. En effet, il reste bien établi que si une agglomération de 80,000 âmes dans la capitale, est une concentration désastreuse de la vie nationale pour un pays peuplé de 176 mille habitants, sur une superficie territoriale de 16 à 17,000 lieues marines carrées, cette même capitale, peuplée de 140 ou 160 mille habitants, n'est plus hors de proportion avec un pays de cent mille lieues de superficie, peuplé de un million et demi ou deux millions d'âmes.

Voilà, Messieurs, où nous a conduit l'étude du chiffre des mariages dans les deux périodes que nous fournit le *Registre statistique de Buenos-Ayres*. Tant il est vrai que les chiffres ont une puissance si singulière et si imposante, qu'ils commandent et dominent l'esprit sérieux, et l'obligent à se livrer aux investigations les plus compliquées, s'il veut se rendre compte des mystères historiques que renferme un simple chiffre de la statistique.

Je mets sous vos yeux, et sous le n° 2, le tableau général des mariages pour les deux périodes qui ont fait l'objet de mes recherches, et je passe à l'examen de la mozaïque ethnologique que le temps prépare, avec la lenteur et la puissance qui lui sont propres, par l'alliage des diverses races, alliage qui devra fournir la nationalité argentine.

TABLEAU N° 2

PROVINCE DE BUENOS-AYRES.

Mariages.

ANNÉES	MARIAGES à Buenos-Ayres	MARIAGES à la Campagne	TOTAL
1822	591	723	1.214
1823	566	683	1.249
1824	583	642	1.225
1825	599	652	1.251
1854	893	1.976	2.869
1855	896	1.609	2.505
1856	859	1.449	2.308
1857	772	1.644	2 416
1858	856	1.344	2.200
1859	879	1.204	2.083
1860	1.038	1.535	2.573
1861	930	1.160	2.090
1862	1.147	1.282	2.429
1863	1.167	1.675	2.842

En effet, le tableau suivant donne l'état des mariages selon la nationalité des époux (page 22), tant dans la ville de Buenos-Ayres que dans la campagne de la province du même nom, pour les quatre années de 1860 à 1863. Il en résulte que sur 4,261 hommes mariés dans la ville, 2,690 appartiennent aux races européennes. D'autre part, sur 4,275 épouses, 2,188, c'est-à-dire plus de la moitié, sont aussi Européennes. Ce fait est bien digne de remarque, car il demontre la tendance de l'élément européen à s'introduire dans la capitale argentine dans une proportion dominante. On y trouve à la fois une preuve des attraits physiques de ce pays pour les Européens et la consolante pensée de voir avant peu les progrès de l'Europe s'y répandre et y amener les sympathies de la civilisation par le bien-être social. Nous ne dirons rien de quelques unités par an pour les mariages des Africains (les nègres), qui tendent à disparaître de cette population la plus purement blanche de toute l'Amérique du Sud. C'est à peine si le Chili seul égale les populations de Rio de La Plata à ce point de vue, et l'on pourrait dire que la liberté donnée aux nègres, dans toutes les républiques de l'extrême sud du continent américain, aura produit, avant très peu d'années, la disparition de la race africaine dans les parties les plus belles, les plus tempérées de ce continent. C'est un motif d'attraction de plus pour l'immigration au Rio de la Plata des populations de descendance caucasienne, car elles trouveront à s'y développer dans les plus heureuses conditions de bien-être, sous un ciel et sur un sol privilégiés, puisque les plus fertiles parties de l'Europe méridionale peuvent à peine se comparer au Chili, au Rio de la Plata et à l'extrême sud du Brésil qui en est limitrophe.

Les proportions ci-avant indiquées pour le mélange du sang européen dans la ville de Buenos-Ayres, n'existent

plus dans la campagne, et cela doit être, attendu que les coutumes et le bien-être de l'intérieur domestique s'y trouvent autant éloignés des coutumes et de la vie européenne, que Buenos-Ayres s'en est rapproché, en lui donnant, toutefois, une ampleur et une largesse inconnues de la plupart des villes européennes au-dessus même de cent mille âmes. Quoi qu'il en soit la population rurale de Buenos-Ayres a donné, dans les quatre années de 1860 à 1863, 2,243 mariages d'Européens (page 22), dont 1,483 hommes et 760 femmes seulement, d'où il suit que, pour longtemps encore, la femme d'Amérique devra fournir à la fusion de l'élément européen. Cette condition est très-heureuse pour le pays, autant que pour l'immigrant qui trouve chez la femme américaine les éléments de la félicité, à cause des qualités vraiment bonnes qu'elle possède et qui ne pourront que se développer par les bienfaits de l'éducation.

Un mot maintenant sur la mosaïque ethnologique que présente l'union des étrangers avec la femme argentine aux mêmes années 1860 à 1863.

En regard des 1,321 mariages entre Argentins et Argentines (page 23), nous trouvons 567 mariages entre femmes argentines et hommes étrangèrs, comme suit:

Avec	Brésiliens.....	19
«	Chiliens.....	6
«	Etats-Unis.....	4
«	Orientaux (de Montevideo)	77
«	Allemands.....	42
«	Africains (1).....	13
	A reporter..	161

(1) En général métis de nègre et d'indienne.

Report.....	161
Avec Espagnols.....	138
« Italiens.....	139
« Portugais.....	22
« Ecossais.....	1
Total.....	461
A ce total, il faut ajouter le chiffre des mariages des Français.....	61
Et des Anglais avec femmes argentines..	45
Total.....	567

Ces mariages avec Argentines sont indépendants des 581 mariages entre Français et Françaises et de 138 entre Anglais et Anglaises. Ces deux derniers chiffres font connaître l'importance respective de ces deux nationalités au siége de Buenos-Ayres. Elles sont loin cependant d'y être dominantes par le nombre, si on le compare à la nationalité italienne qui s'impose par 870 mariages entre Italiens et Italiennes, ce qui dépasse le chiffre de mariages dans les deux nationalités anglaise et française. D'autre part, l'Italien s'allie, dans une proportion de 139 avec la femme argentine, tandis que le Français et l'Anglais ensemble ne représentent que 106 alliances avec la femme argentine. L'Espagnol seul rivalise avec l'Italien dans la loi de cet alliage, par le chiffre de 138 mariages avec la femme argentine. Ces faits démontrent la sympathie des races dans l'accomplissement des lois de la reproduction. Ainsi, l'Espagnol et l'Italien marchent de pair, le Français les suit dans la proportion de près de 50 0/0, et l'Anglais dans celle d'environ 30 0/0. Dans les autres nationalités du nord de l'Europe, c'est l'Angleterre qui se fait remarquer, en égalant presque l'Allemagne par 42 mariages avec la femme argentine, quoique le chiffre des mariages entre

Allemands et Allemandes (97) égale à peine la moitié des mariages entre Anglais et Anglaises; ce qui indique une population allemande moins nombreuse. Ce fait démontrerait-il plus de sympathie, de la part de la femme argentine, pour les blonds Allemands que pour l'Anglo-Saxon? Car il faut observer que ces deux nationalités s'unissent, le plus généralement, avec la bonne société argentine.

Une remarque assez curieuse, c'est que les Suisses n'ont pas épousé une seule femme de Buenos-Ayres; serait-ce que les habitudes de luxe ne sympathiseraient guère avec la simplicité des mœurs des descendants de Guillaume Tell? En revanche, aucune des communautés étrangères ne travaille mieux à la mosaïque ethnologique. Ainsi sur 13 mariages de Suisses, on en trouve 5 avec Suissesses, 3 avec Paraguayennes, 1 avec Orientale, 1 avec Espagnole, 2 avec Françaises et 1 avec Italienne.

La campagne n'offre point d'observations analogues, par les raisons déjà indiquées; aussi la nationalité argentine y domine-t-elle. Ainsi, on compte à peine 9 femmes européennes sur 3,972 argentins et l'on comprendra sans peine que ce n'est pas la femme d'Europe qui peut commencer l'alliage des races dans la prairie presque déserte. Mais les Européens commencent à s'y introduire dans une proportion déjà respectable, au moins quant à ceux de race latine, et les mariages s'y comptent déjà par plusieurs centaines, de 1860 à 1863, ainsi qu'il suit:

Espagnols 483, Français 476, Italiens 395. Les premiers ont pris 296 Argentines, les Italiens en ont pris 214 et les Français seulement 145. Quant aux races du nord de l'Europe, elles y figurent dans une proportion bien moindre que les peuples méridionaux. Ainsi 90 mariages d'Anglais ne portent que sur 23 Américaines et les autres toutes Anglaises; 13 mariages d'Allemands, dont 11 avec Américaines, et 11 mariages Suisses dont 8 avec Américaines.

Ici encore apparaît la loi d'attraction signalée pour la ville, dans l'affinité des races, au point de vue de leur propagation.

Il faut laisser aux philosophes et aux ethnologistes ces questions que le statisticien ne peut que signaler, obligé qu'il est de les saisir par la force même des chiffres, et passer à l'intéressante étude des mariages pour la même période, mais au point de vue de leur plus ou moins de fécondité.

Du tableau de la page 27, il résulte que de chaque mariage il est né :

	EN VILLE.	A LA CAMPAGNE.
En 1860..	3.54 enfants.	4.29 enfants.
1861..	4.21 »	5.42 »
1862..	3.95 »	5.68 »
1863..	3.99 »	5.12 »
En 4 ans :	15.69 soit $3\frac{923}{960}$ par an.	20.51 soit $\frac{5.127}{960}$ par an.

Un rapprochement curieux ressort d'un précieux document reproduit par M. Posadas, dans le 9e annuaire des postes de 1867 ; c'est un tableau synoptique de la Statistique du Rio-de-la-Plata. en 1776, lors de l'installation du premier vice-roi de Buenos-Ayres. Entre autres données intéressantes, on trouve le chiffre de la population de Buenos-Ayres à cette époque : il est de 22,007 habitants, qui ont donné 1520 naissances et 846 décès. Ce chiffre de 1520 naissances semble être d'autant plus fécond, qu'il s'applique à une population dont les soldats, le clergé, les couvents, les enfants forment bien plus de la moitié : 12880 sur 22,007 habitants comprenant seulement 4508 femmes, non compris les femmes esclaves. Si cette fécondité extraordinaire, sous le régime colonial n'avait pas été com-

pensée, hélas ! par la grande destruction de vies, qu'ont amenée les guerres de l'indépendance, puis, et surtout, les guerres civiles, à combien s'élèverait aujourd'hui la population de Buenos-Ayres ? Il est possible de s'en former une juste idée, en voyant la population dépassant aujourd'hui 150,000 âmes, nonobstant sa mise en coupe réglée, par les guerres presqu'incessantes depuis 1810 !

Quoiqu'il en soit de ce passé déplorable, et vu ce qui a lieu présentement, une différence si hautement favorable à la vie des champs indique de deux choses l'une, ou peut être l'une et l'autre : une plus grande simplicité de mœurs dans la campagne, et cela doit être malgré le plus grand nombre d'enfants dits illégitimes, parce qu'il sont nés d'unions non sanctionnées (1) ou bien une plus grande salubrité qui s'explique, du reste, par le plus ou moins d'observance, dans la ville, des lois de l'hygiène et des règlements sur la salubrité qu'exige toute grande agglomération d'habitants dans des limites relativement restreintes, si on les compare à l'existence des familles isolées dans la campagne.

(1) Voir le tableau (de la page 32) qui donne une moyenne de 20 enfants illégitimes en ville et 50 dans la campagne sur 100 naissances légitimes. Mais cette proportion ne saurait s'expliquer par l'immoralité proprement dite, dans une population vivant éparse dans le désert. Elle suit simplement l'instinct naturel de la procréation, sans s'inquiéter des formes civiles ou religieuses dont la plupart n'ont pas même l'idée exacte Deux faits justifient cette croyance : l'un, c'est qu'on ne trouvera pas plus de mauvais ménages parmi les unions illégitimes que parmi les époux légitimement unis ; l'autre, est dans le consentement des parents et dans l'harmonie de la famille. Que si les formes légales sont négligées, la cause principale en est dans les distances et le dérangement considérable d'un vrai voyage à faire, en famille, à travers champs, et des dépenses pour le mariage, surtout pour le baptême des enfants. Toutefois on se propose bien d'attendre

Dans tous les cas, la moyenne de procréation, ville et campagne, étant de 4 1/2 enfants pour chaque ménage, confirmerait ce qui a été si souvent répété sur la bonté du climat et la fertilité du sol argentin.

En effet, si nous prenons pour point de comparaison notre beau pays de France, justement réputé pour être fertile et salubre, nous verrons combien il est loin d'atteindre, par le chiffre de la procréation, même à la moyenne de Buenos-Ayres! C'est ce que fait ressortir, avec raison, M. Hudson, en citant les chiffres de la procréation en France, issue, comme à Buenos-Ayres, légitimement, et que nous reproduisons ici :

De 1852 à 1856 :	3.16	naissances légitimes	par ménage.
1857	2.94	»	»
1858	2.91	»	»
1859	3.14	»	»

La moyenne est donc de $3\frac{039}{1000}$ pour la France entière, tandis que pour Buenos-Ayres elle est de 4.50, ville et campagne, en moyenne.

Ces chiffres comparés ne semblent-ils pas appeler à grands cris une urgente réforme des mœurs, des coutumes de la France, réforme qui puisse la ramener, au moins au point de vue moral, un tant soit peu vers les bons

une occasion propice, mais en l'attendant on se marie et la famille naît, vit et souvent même elle meurt, dans la plus indifférente illégitimité.

Ce mal cessera, la population augmentant dans la campagne, par toutes les raisons que commandent d'abord le sentiment religieux, puis par les nécessités de l'ordre civil, dès que ces influences respectables se feront sentir dans la prairie déserte, se couvrant peu à peu de bourgs et de villes, bienfaits que ces belles contrées appellent de tous leurs vœux.

temps du patriarcalisme, au lieu de courir tête baissée vers l'innovation quand même et la dissipation?

Encore une idée de penseur et de moraliste, issue de la puissance des nombres soumis au statisticien. Est-ce notre faute?

Après avoir étudié les mariages et la loi de leur fécondité, il sera bon de connaître celle de la mortalité et les principales maladies qui la dominent.

De même que pour les mariages (tableau n° 2), M. Hudson donne la mortalité pour les deux périodes de 1822 à 1825 et de 1854 à 1863, à la page 35 du *Registro Estadistico*.

TABLEAU N° 3

Rapport entre les Décès et les Naissances.

ANNÉES	DÉCÈS PAR 100 NAISSANCES	
	Buenos-Ayres.	Campagne.
1854	74	43—12
1855	74—23	39—86
1856	59—43	35—23
1857	68—83	37—72
1858	75—35	41—97
1859	80—42	50—52
1860	73—40	48—36
1861	71—09	43—50
1862	80—54	50—31
1863	83—76	50—91

Les mêmes rapports en France et en Espagne présentent les résultats suivants :

1856 —	Total de France	88 —	Total d'Espagne	»
1857 —	id.	91 —	id.	»
1858 —	id.	90 —	id.	79.4
1859 —	id.	96 —	id.	80
1860 —	id.	» —	id	74.8
1861 —	id.	» —	id.	68.9

Dans la première, on trouve 10212 décès pour la ville et seulement 7,574 pour la campagne. Nous avons déjà vu que, dans cette période, la ville comptait 81,700 habitants et la campagne 94,300. Il en résulte, comparativement, une proportion en moins aussi avantageuse pour la campagne, que celle que nous avons constatée en plus au sujet des naissances. Ainsi, non seulement la campagne donne plus de naissance que la ville, mais, en outre, elle présente moins de décès, toute proportion gardée, entre les chiffres de leur population respective.

La seconde période, de 1854 à 1863, donne 35,829 décès pour la ville, contre 44,195 dans la campagne; mais il faut observer que dans cet intervalle de temps, si la population de la ville a été portée de 81,700 à 160,000 âmes, celle de la campagne s'est élevée de 94,300 à 235,000 âmes. Ainsi, 35,729 décès, en dix années, donnent 22.33 pour cent, c'est-à-dire 2 $\frac{233}{1000}$ pour cent, par an, dans la population urbaine de 160,000 âmes; tandis que 44,195 décès dans la campagne et pour dix ans aussi, mais sur 235,000 habitants, donnent à peine 18 $\frac{80}{100}$ pour cent pour les décès dans la population rurale, c'est-à-dire 1.$\frac{880}{1000}$ pour cent par an. La différence de mortalité, entre la ville et la campagne de Buenos-Ayres, dans les dix années 1854 à 1863, a donc été en faveur de la campagne de 3 $\frac{53}{100}$ en dix ans, soit 0,$\frac{353}{1000}$ par an.

Cet avantage doublement constaté pour les naissances ainsi que pour les décès, est une vraie prime d'encouragement pour les émigrants agricoles qui devraient, sur cette donnée certaine et si importante, préférer le Rio de La Plata à toutes autres sections moins salubres de l'Amérique. Or, aucune d'elles, si ce n'est le Chili, n'égale le Rio de La Plata, au point de vue climatérique de la salubrité.

Ces vérités ressortent évidentes du tableau comparatif des naissances et des décès qu'on trouve à la page 54 du *Re-*

gistro Estadistico et que je vous soumets sous le n° 3. M. Hudson y a joint les résultats de même nature obtenus en France et en Espagne, de 1856 à 1861. Il en résulte que dans les quatre ans 1857 à 1859, la mortalité en France a été de 91 $\frac{25}{100}$ (1) pour cent naissances par an, tandis qu'en Espagne elle n'a été que de 73 $\frac{52}{100}$ aussi par an, contre cent naissances de 1858 à 1861. Ce fait semblerait parler haut en faveur du climat de l'Espagne comparé à celui de la France. Mais si l'on compare les mêmes années pour le Rio de La Plata, voici quel en est le résultat, 1856 à 1859 : ville, 71 campagne; 41.36; soit, en moyenne, 56.18 décès pour cent naissances et par an. Le Rio de la Plata présente donc un chiffre de 45 pour cent de décès moins que la France et 17 pour cent moins que l'Espagne, pour cent naissances.

En prenant pour termes de comparaison les deux pays les plus sains du midi de l'Europe, nous avons pour objet d'appeler l'attention des gouvernements et de leur faire comprendre tout l'avantage qui est promis à leurs sujets qui émigrent au Rio de la Plata. Nous invitons surtout les économistes à étudier les destinées futures de cette section si belle de l'Amérique du Sud, qui embrasse un territoire aussi vaste que le tiers de l'Europe, et qui est désigné sous le nom générique de Rio de la Plata. Toutefois, vu que partout, sur cette terre, un mal quelconque accompagne le bien, nous allons voir quelles sont les maladies générales du climat de la Plata, car on peut considérer ce pays comme exempt de toute maladie endémique (2).

(1) Il faut croire que M. Hudson a pris ce chiffre dans la mortalité des enfants de naissance et jusqu'à un an seulement.

(2) Nous affirmons ce fait, malgré les épidémies qui ont ravagé ces contrées l'an dernier et cette année encore, les causes étant purement accidentelles et dues, uniquement, à la guerre du Paraguay. En effet, comment la plus violente peste ne sortirait-elle pas des milliers de

Sur 15,551 décès dans la ville et 20,840 dans la campagne pour les quatre années de 1860, 1861, 1862, 1863, on en trouve environ la moitié sans spécification, mais qu'on peut hardiment attribuer à la guerre civile, aux accidents si fréquents des chutes de cheval et aux querelles des gens de la campagne, querelles qui se vident le plus souvent à coups de couteau et alors presque toujours mortellement. C'est là, avec la guerre civile, ce qui constituerait les seules maladies endémiques de cette contrée, maladies parfaitement guérissables avec le temps, et grâces aux progrès de l'éducation et d'une solide instruction fondée sur la religion et la saine morale qui en découle.

Il en résulte que ces causes accidentelles cessant, la mortalité naturelle sera réduite à de très faibles proportions, comparée à celle d'Europe.

Voici les proportions de la mortalité par ordre des maladies régnantes :

VILLE.	CAMPAGNE.	POUR LES QUATRE ANNÉES CI-DESSUS. 1860 à 1863
8,002	9,651	Décès sans spécification, mais en majeure partie accidentelles.
1,307	2,220	» Fièvres non caractérisées, mais en général aiguës.
1,429	1,433	» Comprenant tout ce qui tient au système pleurétique et pulmonaire, amenant très fréquemment la phthisie, mais 90 fois sur 100, par suite de négligence (mal endémique aussi) dans les premiers soins à donner au début même de la maladie que l'ignorance laisse dégénérer jusqu'à la rendre incurable (Voir la note 1 sur le Dr Torres).
10,738	13,304	*à reporter.*

cadavres et des restes de milliers d'animaux qu'on laisse se décomposer, à l'air libre, sous un soleil tropical et sur un sol marécageux ?

10,738	13,304	*report.*	
699	959	»	Sous la vague désignation de *mal* (caduc).
371	174	»	Inflammations aiguës.
256	138	»	Apoplexie.
303	261	»	Tétanos amené très souvent par une insignifiante blessure, une simple piqûre qu'il faut immédiatement soustraire au contact de l'air.
186	24	»	Consomption (suite de la phthisie amenée presque toujours par ignorance et négligence).
174	163	»	Anévrisme (explicable par les fréquentes et violentes émotions de la guerre civile).
168	42	»	Dyssenterie et diarrhée.
268	274	»	Hépatites ou maladies de la région du foie.
100	64	»	Cancer.
95	20	»	Dentition.
86	115	»	Indigestion (faute de règles hygiéniques).
86	143	»	Hydropisie.
76	0	»	Congestion cérébrale.
72	44	»	Croup.
1,873	5,115	»	Divers.
15,551	20,840		

Sur les 15,551 décès en ville et 20,840 à la campagne, pour quatre années consécutives, on n'en trouve donc que 5,676 des premiers et 6,074 des autres qui soient caractérisés et appartiennent à la nomenclature pathologique. Tous les autres sont imputables aux innombrables complications morbides ; mais aucune série, prise à part, ne dépasse peut-être le chiffre de celles qui sont classées ici. Observons seulement, en faveur des progrès de la civilisation, que si la campagne présente 135 cas de meurtre, la ville n'en offre que 12 en quatre ans. Quelle est l'agglo-

mération de 100,000 âmes dans une section quelconque du globe qui pourra rivaliser avec Buenos-Ayres à ce point de vue? Ce fait très important dans l'étude des fastes judiciaires d'un pays peu connu, parle bien haut en faveur de la mansuétude des coutumes de cette belle contrée, et d'une population qui semble convier les hommes de tout l'univers à venir vivre dans un milieu si sûr et si hospitalier. Faisons des vœux pour que l'éducation et l'instruction, aidées de la morale religieuse, amènent au plutôt la marche normale d'une sage administration qui puisse protéger la campagne aussi bien que la ville, dans un pays ainsi comblé des dons les plus heureux de la nature. Et cependant, notons-le bien, les populations du Rio de La Plata ont une alimentation purement animale, ce qui est une considération très grave aux yeux du criminaliste. C'est à peine si Buenos-Ayres et les autres villes tempèrent leur alimentation par le mélange des végétaux et des fruits; mais le fond en est toujours, même dans les villes, principalement la viande de boucherie. Ainsi, nous voyons, à la page 85 du *Registro Estadistico*, que l'introduction des animaux sur pied, pour la consommation de la ville de Buenos-Ayres, en 1864, comprend 305,594 bœufs, 297,914 moutons et 5,790 porcs. En évaluant les parties comestibles du bœuf à 200 kil. par tête, celle du mouton à 30 kil., et le porc à 100 kil., on trouvera un total de 70 millions 235,280 kilogrammes qui représentent kil. 1 $\frac{20}{100}$ de viande par jour et pour chacun de 160,000 habitants de Buenos-Ayres. Quelque énorme que paraisse cette ration de viande dans nos habitudes européennes, elle n'a rien d'exagéré pour la viande moins subtantielle des bestiaux vivant d'herbages naturels et à l'intempérie, dans un pays où elle est l'unique nourriture pour la masse de la population.

Dans ces conditions de victuailles à bon marché, le Rio de La Plata est incontestablement un pays providentiel

pour les émigrants, et cependant, malgré des efforts très louables, il n'a pu encore obtenir qu'une très faible déviation du grand courant de l'émigration européenne vers les Etats-Unis de l'Amérique du Sud. La cause de ce mal est, avant tout, dans l'insécurité qui menace le travailleur paisible, au milieu des convulsions civiles qui forment, pour ainsi dire, l'état normal de l'Amérique du Sud, dans ses bouleversements périodiques.

TABLEAU N° 4

Courant d'Émigration entre l'Europe et la République Argentine

PROVENANCE	1862		1863		1864		OBSERVATIONS
	Nav.	Émigr.	Nav.	Émigr.	Nav.	Émigr.	
Gênes.....	29	1610	46	2259	56	3669	
Savone.....	2	102	»	»	2	80	
Bordeaux....	31	925	42	1296	43	1443	Français 5/6 Autres nations 1/6
Bayonne.....	7	770	8	882	9	935	Français 3/5 Espagnols 2/5
Havre.....	12	354	16	684	14	514	Suisses 1/4. Lombards 1/2 Franç. 1/4
Marseille....	2	81	3	77	9	390	Italiens 5/6 Français 1/6
Port Carril...	1	138	»	»	1	146	
Vigo.....	1	85	2	180	2	183	
Corogne.....	2	140	2	198	1	63	
Ferrol.....	»	»	»	»	»	»	
Barcelone....	1	12	8	84	18	158	
Cadix.....	1	24	11	215	11	91	
Liverpool....	7	254	23	509	38	610	
Dublin.....	1	150	1	137	»	»	
Southampton.	12	120	12	135	12	224	
Anvers.....	2	48	2	77	6	59	Suisses 4/5 Belge 1/5
Bremen.....	1	40	4	53	7	81	
Hambourg...	2	26	7	100	10	50	
Rio-Grande..	»	»	2	85	1	5	
Rio-Janeiro ..	»	»	1	10	»	»	
New-York...	»	»	4	27	9	70	
Santa Fé.....	»	»	»	150	»	»	Allemands
Montevideo...	»	1868	»	3250	»	2912	2/3 italiens
	114	6717	194	19408	249	11682	

Toutefois on jugera de l'importance qu'acquiert depuis peu l'émigration à Buenos-Ayres, en examinant le tableau des trois années 1862 à 1864 que nous copions (sous le n° 4), de la page 88, du *Registro Estadistico*. M. Hudson l'a fait suivre des observations suivantes que nous traduisons de la page 89, et qu'il déclare extraites littéralement du rapport adressé par le président du Comité pour l'émigration, au ministre de l'intérieur, le 25 février 1865.

« Les tableaux qui précèdent, démontrent non seule-
« ment le fait d'un courant d'émigration établi entre
« l'Europe et la République Argentine, mais encore sa
« permanence et son accroissement progressif, accroisse-
« ment d'autant plus significatif, qu'il se produit sans
« avoir été aidé jusqu'ici par une publicité organisée (1).

« Ainsi que pour les années antérieures, les principales
« provenances d'émigrants sont Gênes, Bordeaux, Bayonne
« et le Havre.

« Dès 1863, l'émigration venant de Liverpool présente
« une augmentation considérable, et l'on doit espérer
« qu'elle s'accroîtra de plus en plus, depuis la récente
« inauguration de deux lignes de paquebots à vapeur des-
« tinés principalement au transport des émigrants.

« Les ports de Marseille et de Barcelone offraient, pour
« 1864, un accroissement remarquable sur les années
« antérieures.

« Les autres provenances, quoique sur une moindre
« échelle, suivent aussi le même mouvement de pro-
« gression.

(1) Toutefois, il serait juste de reconnaître les efforts de MM. Alberdi Balcarce et Calvo dans les publications faites en Europe par ces diplomates argentins et aussi les nombreuses lettres publiées à Buenos-Ayres par M. John Lelong, si remplies de chiffres et de détails propres à encourager les émigrants d'Europe.

(Note du traducteur).

« Actuellement, l'émigration a pris une marche cons-
« tante, et d'après les avis officiels qui nous parviennent
« de l'étranger, on doit croire qu'elle ne tardera pas à
« prendre des proportions considérables. »

VII

Colonisation par groupe. — Climatologie. — Tremblements de terre. — Les Sauterelles.

L'immigration dont il s'agit jusqu'ici est composée de ce qu'on appelle des émigrés libres et isolés, qui vont, à leurs frais et risques, chercher à se faire une position par leurs ressources personnelles. Mais il est un autre genre d'émigrants d'Europe, ce sont ceux qui s'attachent à une entreprise qu'on peut appeler de colonisation collective. Ils ne travaillent pas moins dans un intérêt privé et personnel sur le champ qui déjà leur appartient ou qui leur appartiendra dans un temps donné, mais ils s'isolent par groupes, et c'est pourquoi on désigne ces groupes sous le nom de colonies. Or, ces colonies étant composées aux 9/10es d'agriculteurs, sont incontestablement les plus désirables dans tous le pays Argentin si riche en terres désertes. Aussi, chaque province s'efforce-t-elle d'attirer sur son propre sol ces groupes d'agriculteurs. Buenos-Ayres en a formé deux vers la limite nord de la province, à la rive droite du Parana, l'une près du village de San-Pedro qui avait déjà une population de 3,000 âmes, et l'autre, composée de Suisses, près la petite ville de 4,000 âmes appelée *Baradero*, située sur le Parana, trois lieues avant San-Pedro.

Dans la première de ces colonies, la terre est vendue

aux colons aux prix de 200 francs pour une superficie de terre dite *cuadra*, équivalant à près de deux hectares, tandis qu'à celle de *Baradero*, la terre est cédée par bail emphytéotique (pour 99 ans), grevé d'une très minime redevance annuelle.

Pour donner une idée des beautés de la nature de ces lieux, et des résultats promis aux bons travailleurs, nous traduirons la description que fait, en quelques lignes M. Hudson, des aspects de la colonie suisse de Baradero.

« La colonie est établie à 3/4 de lieues au nord de Bara-
« dero, dans une anse formée par les sinuosités des talus
« qui bordent le Parana sur un sol élevé et ondulé, d'où
« la vue embrasse une magnifique perspective. La rivière
« *Arrecifes*, très poissonneuse, coule à l'extrême gauche
« de la colonie. Fournissant un abreuvoir commode et
« permanent aux troupeaux. Son peu de largeur (une
« vingtaine de mètres), laisse un facile passage pour aller
« à une fort belle île dont l'abondant pâturage préserve les
« les troupeaux de la mort au cas de sécheresse ou d'épi-
« zootie sur la terre ferme. Cette île, propriété de l'Etat, a
« une étendue de dix lieues N.-O. sur trois lieues S.-E.

« La colonie compte aujourd'hui 837 habitants :

345 Argentins.
37 Espagnols.
119 Italiens.
67 Français.
224 Suisses.
45 Allemands.

---

837 dont 289 hommes, 273 femmes, 140 garçons, 135
« filles. En outre d'un grand nombre de fermes isolées
« appartenant à des Français et à des Italiens, on y cultive
« tous les produits d'Europe. »

Voici l'état de la dernière récolte, fourni par la municipalité de Baradero :

Maïs.....	8,104	fanégas soit à 137 lit. chaque fanéga.		11,098	hectolit.
Blé...	1,860	»	»	2,548	»
Orge.....	1,000	»	»	1,370	»
Pomme de terre.	69,430	arrobas, soit 12 kil. chaque arroba.		833,160	kilog.
Patates.....	1,364	»	»	16,368	»
Pois.....	3,966	»	»	47,592	»
Haricots.....	2,370	»	»	28,440	»
Beurre...	200	»	»	2,400	»
Fromage.....	300	»	»	3,600	»
Œufs.....	19,500	douzaines.			

On néglige les melons, pastèques et tous autres produits potagers dont la colonie est abondamment pourvue et dont elle vend l'excédant de sa consommation.

Voilà pour les colonies de la province de Buenos-Ayres, et c'est naturellement le littoral qui a reçu ces établissements d'agriculteurs européens. Les premiers furent fondés dans les provinces de Santafé et d'Entrerios. Un Français, M. Peyret, dirige cette dernière, dite de San-José. Elle est évidemment la plus importante par le nombre des colons et par ses produits. Sa fondation est due à l'initiative si puissante du général Urquiza pour tout ce qui peut amener la paix et la sécurité, dans ces pays si tourmentés par la guerre. Dans ce but si louable, il emploie les ressources considérables de sa grande fortune, aux entreprises qui peuvent pousser l'esprit public au travail et à la prospérité qui en est le résultat certain dans ces pays fortunés. La colonie de San-José est située dans le vaste domaine de ce nom, près de la résidence princière du général Urquiza. Voici l'extrait des détails qu'en donne M. Hudson (page 10), d'après le rapport de M. Peyret lui-même.

« La colonie de San-José est située à sept lieues au nord « de la conception de l'Uruguay, ville de 5,000 habitants. « Il existe trois écoles primaires, une église, une seconde « est en construction. La concession des terres se fait par « lot de seize *cuadras*. La cuadra inculte se vend à raison « de dix piastres (environ 40 francs) la cuadra (à peine « 20 francs l'hectare).

« Le nombre des colons est de 2,266 âmes (janvier 1865), « formant 390 familles. En 1863, il y a eu dans la colonie « 113 naissances, 33 décès et 11 mariages. La colonie « possède des artisans de tous les métiers. L'agriculture « occupe 1,600 cuadras (plus de 3000 hectares) sur lesquels « on a planté déjà 112,000 arbres fruitiers, en outre de « 3,200 cuadras), plus de 6,000 hectares) de vaine pâture « en prairie naturelle. On compte 257 édifices ou maisons « en bonne maçonnerie, les autres sont à l'état de chau- « mières.

« La colonie possède 6,854 bêtes à cornes, 1,110 bêtes « chevalines, 629 porcs, 21,478 volailles et 170 ruches à « miel. Les produits généraux sont le blé, l'orge, le maïs, « l'arachide, la pomme de terre, la batate, le tabac, le « ricin, haricots, fèves et autres légumes. Les récoltes an- « nuelles ont donné depuis plusieurs années en moyenne :

Blé et orge.....	30,150	fanègues	(de 137 litr.)	41,305	hectolit.
Maïs.....	1,500	»	»	2,055	»
Pomme de terre	10,000	arrobas	(de 12 kil.)	120,000	kilogr.
Patates.....	25,000	»	»	300,000	»
Arachide.....	15,000	»	»	180,000	»
Ricin.....	—	»	»	—	»
Tabac.....	400	»	»	4,800	»
Coton à l'état d'essai		»	»	—	»
Beurre.....	10,000	»	»	120,000	»
Œufs.....	170,000	douzaines.			

« Melons pastèques et tous fruits et produits de jardi- « nage généralement très abondants. »

Tel est l'état de prospérité de ce premier essai de colonisation agricole tenté par le général Urquiza, dès que la fin de la dictature de Rosas lui permit de se livrer à ses instincts de progrès par le travail de la terre, qui est la source la plus sûre de la prospérité et du bien-être général.

Si tous les grands propriétaires terriens du Rio de La Plata, où ils sont si nombreux, avaient imité le général Urquiza dans l'inauguration des colonies agricoles, ils auraient ainsi propagé, pour leur pays et pour eux-mêmes, la plus grande garantie de paix et de sécurité, qui est encore, hélas! le grand *desideratum* dans toutes et chacune des provinces argentines.

Quoi qu'il en soit, les deux autres provinces du littoral argentin. Santa-Fé et Corrientes, ont aussi fait des tentatives dans ce sens. Celle-ci n'a point été heureuse, mais Santa-Fé compte déjà trois groupes de colonisation situés à peu de distance de la ville principale du même nom.

Celle de San-Carlos, avec 728 habitants, dont 444 catholiques et 284 protestants.

Celle de San-Jeronimo, avec 619 habitants, 9/10 de Suisses.

Celle d'Esperanza, avec 1584 habitants, 12/15 Suisses et Allemands.

Elles donnent les mêmes productions que les précédentes; le blé y présente généralement un rendement de 30 à 40 pour un (page 100), et toutes grandissent d'année en année.

Mais ce qui semblerait promettre un grand développement agricole à cette province et prochainement, si le succès répond aux espérances, c'est l'exploration qui vient d'être faite de la partie du Grand-Chaco, encore habitée par de rares Indiens, mais attenante et dépendante du territoire de Santa-Fé. Une expédition composée de dix-sept citoyens des Etats-Unis, sous la direction de M. Perkins,

secrétaire du Comité d'immigration au port de Rosario, et accompagné de M. Aguirre, ingénieur civil, a exploré les territoires situés au nord de Santa-Fé, entre la rive droite du Parana et la rive gauche du Salado. Après des excursions qui ont duré 45 jours, ces courageux pionniers ont voulu fixer leur tente, en demandant la concession des riches et précieux terrains situés à une trentaine de lieues au nord de Santa-Fé, aux environs de l'ancienne mission de Saint-Xavier, depuis longtemps abandonnée, et dont il ne reste que quelques familles d'Indiens non sauvages, mais qui y végètent misérablement dans l'abandon, dans l'indolence et l'ignorance de toutes choses.

Voici, en résumé, le résultat acquis par cette curieuse exploration. Il est traduit du rapport très circonstancié adressé par M. Perkins au gouverneur de Santa-Fé, M. Nicasio Oroño, et dont je dois un exemplaire à l'obligeance de M. Charles Binns, de Rosario.

« La colonisation du Chaco, au nord de Saint-Xavier, « promet la prompte formation d'un village à Saint-Xavier « même, et il serait convenable de lui donner des propor- « tions suffisantes pour l'importance qu'il devra très « promptement acquérir. La construction d'une église y « est d'une nécessité absolue (1).

« Avant mon départ de Saint-Xavier, j'ai donné une fête « aux Indiens qui l'habitent, et tous ont manifesté le plaisir « qu'ils auraient à voir des étrangers s'établir parmi eux, « ainsi qu'ils nous l'avaient démontré durant notre séjour, « en nous comblant tous de bons procédés.

(1) Il faut ici remarquer que c'est un protestant qui demande une église catholique au Gouverneur de Santa-Fé, pays tout entier catholique, précisément au moment où ce Gouverneur manifestait le désir d'exproprier arbitrairement un établissement religieux pour le transformer en une ferme modèle. Ce rapprochement ne laisse pas que d'être curieux.

« Je retournai ensuite à Santa-Fé, après un mois et demi « employé à nos travaux d'exploration.

« Les Américains des Etats-Unis qui composaient l'ex- « pédition s'en trouvent fort satisfaits, et malgré qu'il n'y « ait encore aucun port sur la partie de la côte du Parana « que nous avons parcourue, ils ont demandé la conces- « sion d'une vaste étendue de terres au lieu dit *Pajaro-* « *Blanco*, où je ne doute point qu'avant quelques mois, ils « ne viennent établir une importante colonie de leurs « compatriotes. Mais comme ces terres sont trop éloignées « pour y établir le petit nombre de familles ici présentes, « et qu'il fallait leur trouver un terrain plus rapproché « pour commencer leurs travaux de semaille, j'ai eu « recours à V. E., qui a daigné me vendre pour cet objet « quatre lieues carrées des seize qui forment l'espace des- « tiné à la colonie indigène de Saint-Xavier.

« Attendu l'esprit de libéralité et de progrès qui distin- « gue l'administration de V. E., ma demande n'a éprouvé « aucun retard, et déjà une vingtaine de colons, munis de « moyens de transport pour leur matériel aratoire et leurs « provisions, ont pris possession de la nouvelle colonie, à « une lieue au nord de Saint-Xavier. Ce faible groupe sera le « noyau de l'immigration des citoyens des Etats-Unis, qui « arriveront bientôt pour peupler les champs jusqu'ici « déserts du Chaco de Santa-Fé. Plusieurs compatriotes « résidant à Rosario se préparent aussi à partir pour la « nouvelle colonie, où il y a de l'espace pour un grand « nombre de familles. Leur idée, pour le moment, est « d'accroître la colonie de Saint-Xavier, en attendant que « les nouvelles familles qui sont attendues permettent « d'entreprendre la formation de la grande colonie de « *Pajaro-Blanco*.

« L'importance de ce noyau de population, formé de « gens laborieux, comme le sont les Américains du Nord,

« n'échappera point à V. E. La situation politique des « Etats-Unis, qui est si malheureuse, oblige impérieuse- « ment des milliers de familles à émigrer, non seulement « parmi les classes dominées par le parti vainqueur, mais « encore dans la classe des petits agriculteurs dans tous les « Etats-Unis, à cause des lourds impôts qu'a créés le gou- « vernement, pour faire face à la dette colossale occasionnée « par la guerre.

« Les faits même justifient mes paroles, et les dernières « nouvelles annoncent que, dans tous les ports de l'Union, « l'immigration étrangère prend la place des émigrés « enfants du pays. L'existence d'une colonie d'Américains « du Nord, formée sur les bords du Parana, dans une « situation admirable, au milieu de vastes terrains fertiles « et à bon marché, suffira pour appeler dans cette province « toute l'émigration des Etats-Unis, car cette nouvelle « produira une impression très favorable au sujet de l'hos- « pitalité de la République Argentine, et particulièrement « dans la province de Santa-Fé, etc. »

Telle est la marche progressive de l'immigration européenne au Rio de La Plata, et aussi l'heureuse perspective de la voir s'accroître et se fortifier par l'arrivée en masse des intrépides pionniers chassés des Etats-Unis par les effets de leur funeste guerre.

En attendant les résultats de ce fait si important, nous indiquerons les nombreuses observations météorologiques faites par M. Manuel Eguia, avec une constance qui honore cet observateur. Elles forment neuf tableaux pour les années 1856 à 1864, et les émigrants d'Europe et des Etats-Unis d'Amérique y trouveront encore un encouragement en faveur du Rio de la Plata, dans le choix de leur destination.

Le baromètre anéroïde dont M. Eguia s'est servi a été réglé, dit M. Hudson, sur le baromètre *Bunten*, qui a servi

au capitaine Page, de la marine des Etats-Unis, dans ses explorations sur le Parana et quelques-uns de ses affluents.

M. Eguia a pris la moyenne de trois observations par jour, pour chaque mois. Malheureusement, ces observations n'ont pas été suivies, année par année, sans de grandes lacunes thermométriques. Toutefois, sur trois années à peu près complètes, voici la moyenne des résultats obtenus :

1856 —	11	mois d'observations	donnent	17°	comme moyenne.
1858 —	8	id.	id.	17.7	id.
1863 —	8	id	id.	16.6	id.

J'adopterais, pour ma part, d'autant plus volontiers ces chiffres comme température moyenne de l'année, qu'une série d'observations complètement suivies, à trois par jour et pendant trois années consécutives, 1839 à 1841, dans mon établissement de Pichinango, ont donné pour résultat moyen la température de 17°. Mes séries d'observations ayant été envoyées à Paris, y furent soumises à des calculs rigoureux, sous la direction du célèbre François Arago, ce qui ne permet point de douter de l'exactitude de ce résultat. Le Pichinango étant situé sur la rivière Rosario (1) (rive gauche de la Plata) et, à quelques minutes près, à la même latitude que Buenos-Ayres, on peut donc, sans crainte d'erreur, adopter pour moyenne température celle de 17°, que donnent aussi les observations de M. Eguia, ainsi qu'il vient d'être dit. Bien que les variations de température soient assez rapides sous l'influence chaude des vents du Nord et l'influence froide des vents du Sud, cependant la moyenne *minima* n'est jamais au-dessous de 50 pour cent

(1) Ne pas confoudre avec le port de Rosario situé sur la rive droite du Parana.

de la moyenne *maxima*, ainsi qu'on peut le voir aux tableaux des années 1856-57, pages 131, 132.

Quant aux faits hygrométriques, pour Buenos-Ayres, on en trouve, à la page 140, un tableau minutieux dû aux studieuses observations de M. Eguia, pour les quatre années de 1861 à 1864.

En voici le résumé :

1861 —	46 jours de pluie	—	580.9	millimètres d'eau.
1862 —	53	id.	— 1048.6	id.
1863 —	61	id.	— 701.4	id.
1864 —	76	id.	— 744.1	id.

De toutes les autres provinces argentines, Mendoza est la seule dont s'occupe le registre statistique, au point de vue météorologique. De nombreux observateurs y apportent leur contingent d'études, surtout M. Franklin Villanueva et M. Manuel Hudson, mais il faut se borner ici à l'extrait de la statistique de M. Llerena sur cette très-intéressante province, et nous le traduisons de la page 155 du registre :

« La province de Mendoza jouit de l'un des climats les « plus tempérés et les plus salubres de l'univers. Son ter- « ritoire s'étend du 31 au 38me degré de latitude australe, « et présente une élévation d'environ mille mètres au- « dessus du niveau de la mer, dans sa partie la plus proche « de la base des Cordilières. Sa température rappelle, pour « l'été, celles de Malaga, de Marseille et de Naples, tandis « qu'en hiver, elle se rapproche du climat de Grenade, « San-Sebastien, Perpignan, Bayonne, Oporto et Turin, « avec une moyenne de 22 à 23° pour l'été, et de 10 à 11° « pour l'hiver, ce qui donne une moyenne de 16 à 17° pour « l'année. Les chaleurs y sont tempérées par les fraîches « brises qui, la nuit, descendent des sommets neigeux de « la Cordilière. En outre des céréales et des fruits de la « zone tempérée, qui y sont exquis et abondants, Mendoza

« élève le ver-à-soie et la cochenille, et peut produire le « coton et le riz; le tout est de choisir les localités propres « à chaque produit. Mais la culture en grand de la luzerne « pour l'engrais du gros bétail et surtout celle de la vigne, « si riche en résultats, absorbent l'attention de l'agricul- « teur. L'atmosphère limpide et sereine des resplendis- « santes Cordilières imprime au climat de Mendoza un « éclat de beauté qu'on ne trouve point dans d'autres « régions moins élevées; l'air est plutôt sec qu'humide, « car il y pleut fort peu et seulement pendant l'été. En « hiver, la pluie ou la neige n'atteignent Mendoza que « lors des plus grandes tourmentes dans les désertes hau- « teurs de la Cordilière, où la neige abonde pendant l'hiver.

« La partie Sud de la province s'étendant dans la plaine, « offre un abaissement de quelques degrés dans la moyenne « de sa température, qui devient sensiblement plus humide « que dans les parties élevées de son territoire. »

Tel est, en somme, l'état climatérique de cette belle province argentine, d'après M. Juan Llerena, et l'on pourrait vraiment l'appeler privilégiée entre toutes, si ce n'était les fréquents tremblements de terre, auxquels l'habitude enlève bien un peu de la terreur qu'ils inspirent, mais qui, cependant, amènent, de loin en loin, de terribles catastrophes. La dernière qui doit porter ce nom fut due au tremblement qui, dans la soirée du 20 mars 1861, abîma la ville entière de Mendoza en moins de temps que je ne mets pour l'écrire. Le nombre des victimes, d'abord évalué à 8,000, fut porté plus tard à plus de 12,000. L'histoire des cataclysmes de la nature, depuis les traditions diluviennes, a rarement transmis une destruction de vies aussi considérable, dans l'espace de quelques secondes. Depuis lors, rien d'analogue ni même de fâcheux n'a eu lieu par suite des tremblements de terre, qui n'ont cependant pas cessé d'être fréquents, puisque les observations de M. Villanueva en signalent 17 pour l'année 1863 et 18

en 1864. Des géologues pensent que la catastrophe de 1861 a été l'apogée de la puissance des feux souterrains qui existent dans cette contrée Andine, et que cette puissance destructive perd graduellement de son intensité. Puisse-t-il en être ainsi pour ce pauvre pays si affreusement éprouvé par le feu, quoique si délicieusement doté de tous autres éléments naturels, pour le bien-être matériel de ses habitants. Un fait aussi curieux que lamentable, c'est l'annonce faite par un savant français, M. Bravard, à la simple inspection des lieux, de la destruction probable, tôt ou tard, de la ville de Mendoza, par un tremblement de terre. M. Bravard, connu par ses travaux paléontologiques du bassin de La Plata, allait se livrer à des études scientifiques dans la région Andine, lorsque, moins heureux que Pline, l'historien du désastre de Pompéia, il a été englouti sous les ruines de Mendoza, dont il venait de prédire la destruction, sans se douter de l'approche et de la rapidité de la catastrophe, dont il a été peut-être la douze millième victime! Ce rapprochement entre le sort si différent des deux savants naturalistes, à 20 siècles d'intervalle, n'est pas sans intérêt, poussés qu'ils étaient, l'un et l'autre, par l'amour de la science.

Quant à l'espérance de voir la force destructive des feux souterrains diminuer progressivement d'intensité, il est évident que le temps seul pourra la réaliser; mais si l'on a égard à la progression du phénomène volcanique, quant à la fréquence de ses apparitions depuis vingt-huit ans, on pourrait se bercer de cet espoir. Nous voyons en effet, de la page 145 à 154, dix tableaux d'observations météorologiques dues à M. Manuel Hudson, d'après lesquels les tremblements de terre ont suivi, à Mendoza, une marche ascendante comme suit :

En 1830	1831	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838	1839
2	3	2	2	3	4	3	4	9	8

Il est regrettable d'être privé d'observations semblables pour les années suivantes, jusqu'à la catastrophe de 1861 ; mais les dix années connues indiquent une recrudescence lente ou saccadée, quoique en définitive ascendante, dans la marche du phénomène qui devait amener un cataclysme.

Indépendamment de cet inconvénient, qui tient aux causes géologiques spéciales à Mendoza, il en est un autre que cette province partage avec à peu près chacune des autres sections de la République Argentine, c'est celui du passage des sauterelles. Ce fléau n'exerce cependant que des ravages accidentels et très supportables, en raison de la faible proportion de terres labourées, au milieu des plantureuses et immenses prairies naturelles qui couvrent le sol argentin, où ce locuste trouve ample pâture.

Nous ne pouvons oublier, nous les voisins de l'Algérie, dont la Méditerranée nous sépare, quelles terribles épreuves subit, parfois, notre intéressante colonie du nord de l'Afrique, et je saisis avec empressement cette occasion de mentionner ici un mode de destruction de la maudite engeance des sauterelles, mode qui semblerait plus facile à employer dans l'Algérie que dans les immenses plaines du Rio de La Plata, par la raison que le succès de son emploi n'exige que la persévérance et des bras. Il n'y a pas à douter de la persévérance de nos braves colons d'Algérie, et quant aux bras nécessaires, si on ne les obtenait pas des tribus campées sur la lisière du Sahara, en leur imposant une corvée spéciale dont, au fait, elles seraient les premières à retirer profit ; serait-il impossible d'obtenir ce service des postes avancés de notre armée, les plus rapprochés du désert ?

On sait que le fléau des sauterelles ne sévit d'une manière endémique que dans les champs cultivés qui sont situés dans le voisinage des grands déserts. Ainsi, l'Egypte des

Pharaons, malgré sa civilisation, compta les sauterelles au nombre des sept plaies..., grâce au grand Sahara, qui occupe le centre de l'Afrique et qui est également limitrophe de l'Algérie, soumise, par cette raison, au même fléau. Dans l'Amérique du Sud, les déserts partiels et la grande prairie, connue sous le nom générique de Pampas, remplissent le même office, à cause de leur solitude, au milieu de laquelle la sauterelle adulte dépose ses œufs dans les fentes qui sillonnent la terre, après les chaleurs de l'été. Elle préserve son précieux dépôt en le recouvrant d'un enduit imperméable, ou en recouvrant la crevasse elle-même, lorsqu'elle est étroite, de ce même enduit, d'une paroi à l'autre. Dans cet état de préservation, la larve demeure inerte, jusqu'à ce que les rayons du soleil printanier amènent, sous le manteau qui la recouvre, une chaleur graduelle et suffisante à son éclosion. L'enduit sert alors à l'alimentation de l'animalcule; puis, la pitance consommée, il a la force voulue pour chercher sa vie en broutant l'herbe des champs. Alors on voit, sur tout le bord de la crevasse, qui occupe parfois plusieurs kilomètres de parcours (et je l'ai vu), une ligne noirâtre, sans solution de continuité, se mouvoir lentement, sur une largeur de 50 à 60 centimètres, à mesure que l'herbe tendre est mangée, et avancer toujours dans une même direction invariable. Ce sont les jeunes des sauterelles qui commencent, tout naturellement, leur marche dévastatrice, jusqu'à ce qu'il leur soit donné de former, par leurs myriades ailées, ces vrais nuages qui obscurcissent le soleil, et dont la dévastation ne sera pas moindre qu'à son commencement, sans qu'on puisse éviter la destruction des champs où elles s'abattent par intervalle, durant leur migration. Mais il faut qu'elles passent, par degrés, à la perfection de leurs formes. Depuis leur éclosion, la première période, qu'on peut appeler *marchante*, nous venons de la dire; puis

vient la période *sautante*. Alors, ce n'est plus l'insecte minuscule, trébuchant au moindre petit obstacle le plus léger; la sauterelle ayant atteint un développement de 3 à 4 centimètres en longueur est douée d'assez de force musculaire pour soulever le corps, par l'effort simultané des deux pattes-scie, et elle franchit ainsi, saut à saut, l'espace de cinq à six centimètres, toujours très régulièrement dans une même direction, et sur toute l'étendue de la ligne d'un même essaim que l'on croirait poussé par une action mécanique vers un but fatidique. Et les sauts continuent, jusqu'à ce que les appendices d'ailes, visibles dès que commence la période sautante, aient acquis le développement voulu pour que l'essaim entier ose prendre son essor. Cinq à six semaines suffisent à ce complet développement du locuste. Dès lors, il pourra éviter les nombreux ennemis qui s'en nourrissent sur la terre, mais il ira, dans les airs, nourrir la gent ailée, qui ne lui fera pas plus de grâce ni de quartier. Seulement, il ne devient plus possible à l'homme de préserver les fruits de la terre, et c'est en vain qu'il essaye, par la fumée et par de grands bruits ou des cris, de détourner les nuées volantes de sauterelles, lorsque celles-ci ont fixé leur étape.

C'est donc pendant les deux premières périodes de la naissance des essaims, qu'il est possible de tenter avec succès leur destruction à peu près totale, et voici le moyen aussi simple qu'efficace employé dans la République argentine, lorsque, sur les lieux de l'éclosion, il est possible de réunir un certain nombre de travailleurs résolus à accomplir cette entreprise.

Après s'être assuré de la route que prend l'essaim des *Saltonas* (les Sauteuses), les travailleurs vont en avant, dans la direction indiquée par la marche que suit l'essaim et là, ils creusent un fossé de 50 ou 60 centimètres de profondeur et d'un mètre d'ouverture, sur l'étendue qu'ils

supposent pouvoir creuser, avant l'arrivée de l'essaim. Les saltonas parvenues au fossé, y descendent imperturbablement, l'une après l'autre et souvent l'une sur l'autre ; mais dès que les premières veulent remonter sur l'autre bord, on leur jette, au fur et à mesure, des pelletées de terre, jusqu'à recombler le fossé où elles meurent étouffées.

On se demande comment, avec un moyen aussi infaillible, on ne parvient pas à protéger les terres cultivées de l'invasion de ces redoutables visiteuses nées dans le désert? La réponse est bien simple pour la République argentine, car elle est toute dans le manque de bras, pour une contrée qui compte à peine 14 habitants par lieues carrée, en terme moyen pour la ville et la campagne ; mais qui n'a peut-être pas cinq habitants pour chaque lieue carrée, dans la campagne seule. Il en résulte qu'il faut trouver des hommes dispos, sur un grand nombre de lieues à la ronde pour mener cette entreprise à bonne fin.

C'est parce que cet inconvénient ne doit pas exister dans l'Algérie où la lisière du désert est gardée par les tribus et aussi occupée par nos troupes, dans un rayon intérieur déterminé, que nous indiquons ici le moyen de destruction qui réussit parfaitement, partout où on peut le mettre en pratique, dans l'Amérique du Sud. Puisse-t-il être adopté dans l'Algérie et s'enraciner dans les habitudes comme une nécessité de la vie africaine, et le fléau des sauterelles disparaîtra avec le temps, au moins pour les 90/100e de l'intensité des destructions qu'aujourd'hui il amène ! Car, les lois de la reproduction des essaims ne peuvent différer en Afrique de ce qu'elles sont dans l'Amérique. Or, qui peut douter qu'en détruisant chaque année un grand nombre d'essaims qui ne se reproduisent plus, on ne finisse par épuiser la souche de ce produit néfaste du désert? Tout au moins on en réduira les proportions destructives à celles de tant d'autres ennemis de l'agricul-

ture qui n'en absorbent point la prospérité, et la sauterelle aura perdu, pour l'Algérie, son terrible nom de fléau!

Puisse la divulgation de ce moyen si simple, mais si radical être, pour notre belle colonie algérienne, le présage de sa délivrance des ravages de cette terrible engeance. Qu'on l'appelle sauterelle — cricket, locuste, *acridium migratorium* ou *acridium peregrinum*, peu importe, c'est toujours le même fléau ; ce qui importe, c'est sa destruction. Or, c'est le propre et aussi l'honneur des sociétés savantes, de travailler à éclairer l'intérêt général, et il serait heureux, Messieurs, que ces indications propagées par notre Société lui méritassent une juste reconnaissance de la part des colons et même du gouvernement de l'Algérie et, en définitive, de la France elle-même. Dans cet esprit, vous saurez excuser cette digression, à l'endroit du fléau des sauterelles qui ravagent accidentellement la province de Mendoza, ainsi que toutes celles de la République argentine. C'est ce qui explique pourquoi nous avons joint ces détails à ceux de la météorologie, dans le chapitre si important de la colonisation.

Ce titre termine la première partie ou section du *Rejistro Estadistico*. Il eût été difficile de résumer en moins de pages les 155 folios de chiffres de cet important recueil, ainsi que tout son libellé, et l'extension même de ce résumé va permettre plus de brièveté dans l'examen des trois autres sections qui nous séparent encore du mouvement maritime et commercial, le plus intéressant pour notre cité et pour la France.

VIII

Bienfaisance, Religion. Crimes et Délits, Instruction publique, Littérature et Arts.

Sans s'arrêter à ce qui est désigné sous le titre de *diversions publiques*, et qui semble n'avoir qu'une médiocre affinité avec ce que M. Hudson appelle la statistique morale, disons que Buenos-Ayres possède trois théâtres et trois clubs ou cercles. Toutefois, il faut ajouter que le théâtre de Colon est un vaste et bel édifice comme on n'en trouvait aucun de semblable, même à Paris, avant la construction du nouvel Opéra. Quant aux théâtres des provinces argentines, ils sont à l'état purement rudimentaire et, vraiment, on leur devrait préférer beaucoup d'écoles primaires, bien autrement nécessaires au progrès de la statistique morale du pays argentin.

Si nous n'avons qu'une mince estime pour la partie des diversions publiques mises en tête de ce qu'on appelle la statistique morale, en revanche, nous honorons d'un véritable et profond respect la Société de bienfaisance des dames de Buenos-Ayres. Sa formation date de l'époque où, dans ce pavs, le sceptiscisme philosophique s'efforçait de supplanter la charité chrétienne par ce qu'on appelle, à la manière des païens, la philantropie ; comme si la charité, pure et simple, n'était pas l'amour des hommes, sans le secours des racines grecques, et relevé lui-même par l'amour de Dieu, en vertu duquel on aime son prochain..... L'orgueil seul était capable d'inventer cette variante, afin d'attribuer à la seule raison un sentiment inné dans le cœur de l'homme, avant que son esprit puisse être illuminé par ce qu'on appelle *la raison*. Quoi qu'il en soit, les dames de Buenos-Ayres douées de ce que la philantropie a de plus

pur, c'est-à-dire de véritable charité, ont su donner à cette institution toutes les proportions de la bienfaisance, et leur exemple a produit des effets analogues dans toutes les provinces argentines.

L'histoire de la société de bienfaisance est un écho ou mieux le reflet fidèle de l'histoire argentine proprement dite. Formée avec enthousiasme, dès que le pays se sentit appelé à façonner une société nouvelle, par suite de la chute du pouvoir colonial, elle réunit, dans cet esprit, tout ce que Buenos-Ayres comptait de femmes distinguées par les dons de l'esprit, ou par les qualités du cœur. C'était en 1823, et Don Bernardino Rivadavia, alors ministre de l'intérieur, en protégea la formation. On peut dire que les rapides progrès et le succès de cette heureuse institution promettaient les plus grands résultats pour la nationalité nouvelle qui surgissait des ruines de la colonie espagnole. A peine comptait-elle sept années d'existence et déjà elle avait apporté l'organisation la plus satisfaisante dans l'hôpital des femmes, dans l'asile des femmes atteintes de folie, dans le collège des orphelines, principalement filles des soldats morts dans les guerres de l'indépendance, dans l'hospice des enfants trouvés, enfin et surtout elle avait fondé des écoles gratuites pour les filles, dans la ville et aussi dans la campagne de Buenos-Ayres. Etait-il possible, au sortir du cataclysme social qui transformait des colons passifs en citoyens actifs, de travailler avec plus d'ardeur et de bonheur à la reconstruction de l'édifice social dont la femme, dans nos sociétés chrétiennes, est la pierre angulaire?

Mais 1830 était venu et avec lui la dictature du général Rosas qui ne devait laisser subsister rien de ce que ses prédécesseurs avaient fait de bon et d'utile, tout en se servant de ce qu'ils avaient, inconsidérément, laissé naître de malheureux, entre autres, le sceptisisme religieux. Dès lors, la société de bienfaisance tomba dans un état de langueur

que dénonçaient ses résultats à peu près négatifs. Mais elle reprit tout son lustre dès la chute du gouverneur Rosas, et continue à répandre les bienfaits de la charité sur les souffrances de l'humanité et sur l'enfance délaissée par la fortune. Seulement, on regrette de ne trouver aucun chiffre qui signale les bienfaits des dames de Buenos-Ayres jusqu'en 1830. Il eût été désirable d'avoir le nombre des écoles et des écoliers des deux sexes, pour les comparer en 1864 avec ceux de 1830. Toutefois, un souvenir récent, nous rappelle l'intéressante cérémonie annuelle du 25 mai, fête civique, instituée pour perpétuer la mémoire de la révolution qui amena l'indépendance. Au matin de cet anniversaire de 1810, la population est en émoi. Tous les enfants des collèges et écoles sont rangés sur la place principale, en habits de fête et les jeunes filles vêtues de blanc et ornées de rubans bleu-ciel, qui sont les couleurs nationales. Avant le lever du soleil, règne le plus profond silence, mais au moment où l'astre du jour apparaît, une fanfare immense éclate et prélude au chant de l'hymne national, puis, des centaines de voix enfantines entonnent en cadance cette poésie si vibrante des premiers jours de l'indépendance, due à l'inspiration du vieux barde argentin, le vénérable Dr Don Vicente Lopez, qui est mort dans les sentiments de la plus pure philosophie, après sa longue carrière de magistrat intègre. La grande place est remplie de peuple dont les mille voix répétent en chœur le refrain de l'hymne. Eh bien! c'est au soir de cette journée civique qu'à lieu le couronnement des lauréats des écoles protégées par la société de bienfaisance, et il nous souvient avoir éprouvé un véritable sentiment de consolation, en assistant à ce touchant spectacle. Dans le théâtre de Colon, les autorités municipales présidaient à cette fête de famille. Toutes les loges resplendissaient des toilettes du meilleur goût, le parterre était au grand complet, la scène occupée

en amphithéâtre par les dames de la bienfaisance, et l'orchestre était remplacé par deux estrades très élevées, couvertes par les enfants des écoles. Evidemment, le nombre de ces enfants des deux sexes n'était pas moindre de 6 à 700. C'était en 1857, et ce souvenir fait regretter plus vivement encore que le *Registro Estadistico* n'ait pas donné le chiffre pour 1830.

Nous ne passerons pas de la bienfaisance à la statistique criminelle, sans dire quel est l'état ecclésiastique de la République argentine, c'est-à-dire son clergé séculier et régulier dont le détail commence à la page 164.

La République est divisée en cinq évêchés qui sont ceux de Buenos-Ayres, Cordova, Parana, Salta et Cuyo. La juridiction de l'évêque de Buenos-Ayres ne s'étend pas au delà de la province de ce nom. Celle de l'évêque de Cordova s'étend à la province de la Rioja, celle de l'évêque de Parana comprend les trois provinces d'Entrerios, Santafé et Corrientes; celle de l'évêque de Salta embrasse, outre la province de ce nom, celles de Tucuman, Jujui, Catamarca et Santiago del Estero, enfin les provinces, de Saint-Jean, de Mendoza et de Saint-Louis forment l'évêché de Cuyo.

La province de Buenos-Ayres possède 53 églises, 10 chanoines et 10 prêtres de chœur, 53 cures et 70 prêtres séculiers; celle de Cardova, 31 églises, 10 chanoines et 2 choristes, 31 curés et 67 séculiers. Pour les trois autres évêchés, le tableau a des lacunes qui laissent ignorer le nombre des églises dans ces trois évêchés et celui des prêtres desservants dans ceux de Parana et de Cuyo. On remarque seulement 50 cures dans l'évêché de Parana, dont 5 représentent autant de groupes d'Indiens catéchisés par les Missionnaires dé la Propagation de la Foi. Ces groupes ou missions sont appelés des *réductions* d'indiens. Un nombre plus grand encore de cures appartiennent à l'évêché de Salta qui en compte 56.

Le budget total s'élève, pour toute la République, à 309,245 piastres.

En outre la ville de Buenos-Ayres compte 36 sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, réparties ainsi :

A l'hôpital des hommes	12
« français	4
Collége Providence	4
« St-Joseph	8
Hôpital de Jujui	8
	36

16 sœurs de la Miséricorde desservant un collège.

58 sœurs de Marie

A Buenos-Ayres	Desservant l'hôpital des femmes	12
	« « des insensés	8
	« les enfants trouvés	6
	« l'hôpital de Santa-Fé	8
	« « de Rosario	8
	« « de Parana	8
	« « de Cordova	8
		58

Les couvents de Buenos-Ayres ainsi que les ordres religieux ne brillent ni par leur nombre, ni par celui de leur population ; aussi font-ils le bien qu'ils peuvent, comme ils le peuvent faire. En voici la courte nomenclature :

R. P. Franciscains 27, R. P. Dominicains 21, R. P. Bayonnais 12 ; couvent des Capucins 35 ; religieuses couvent de Sainte-Catherine 40.

Deux faits remarquables ont eu lieu dans ces dix dernières années ; l'un est la mort d'un Franciscain qui a emporté son secret dans la tombe. C'était un français qui avait pris l'habit de Saint-François à Buenos-Ayres même. Il avait fait un voyage en Europe et à Rome. A son retour, il trouva coupée, au pied, une belle vigne qu'il avait cultivée avec amour, et dont les bras robustes entouraient la fenêtre de

sa cellule — c'était comme un avertissement. — A son second voyage à Rome, il était, disait-on, porteur d'un bref de Sa Sainteté. Le contenu du bref, on l'ignore, mais ce qui est certain, c'est qu'en retournant par le packet qui touchait à Rio-Janeiro, le pauvre Franciscain tomba malade dans la traversée de Rio-Janeiro à Buenos-Ayres où il mourut, en rade même, avec une promptitude effrayante, Ce décès si rapide, d'un homme jeune et vigoureux fit une certaine sensation, quoiqu'on l'attribuât au choléra.

L'autre fait remarquable a été l'envoi à Buenos-Ayres de deux Dominicains, les R. P. Melot et Pierson. L'un destiné à préparer des novices, l'autre à visiter tous les couvents de l'ordre répandus dans le sud de l'Amérique. L'arrivée du premier à Buenos-Ayres, donna lieu à une grande satisfaction parmi les enfants de Saint-Dominique, et la joie qu'en éprouva le vénérable père supérieur fut si grande, qu'elle amena sa mort, par suite de la rupture d'un anévrisme. Quant au père Pierson, nous ignorons les résultats du long voyage qu'il a entrepris.

Tels sont les instruments religieux appelés à cultiver la vigne du Seigneur, dans l'immense étendue des territoires confiés au nombre relativement infime des ouvriers de la religion. Cette insuffisance expliquerait le peu de résultats pratiques qu'il est possible d'obtenir, si cette cause n'était pas aggravée encore par les désordres civils qui ont pour effet d'oblitérer la parole chrétienne. Quoi qu'il en soit, au milieu des désordres de la guerre civile, c'est un grand honneur pour le clergé d'avoir pu soutenir la lutte vive des passions déchaînées, en conservant dans chaque groupe de population un foyer quelconque de la morale évangélique. La femme, la mère de famille surtout garde soigneusement ce précieux dépôt dont elle transmet la tradition aux enfants, dans la mesure du possible. Espérons que de ces foyers épars sur les vastes contrées Argentines,

sortira une douce lumière qui éclairera, avec le temps, tout le pays, à mesure qu'avec la paix et la sécurité, les centres de population se rapprocheront de plus en plus.

La statistique morale doit rendre compte, par antithèse, de l'état des crimes et délits.

D'après le tableau des arrestations faites dans le courant des années 1862 à 1864, il résulte que la moitié des prisonniers ont été relâchés, ce qui dénote une grande facilité d'emprisonnement préventif ou une bien grande indulgence dans l'application des peines légales. Peut-être qu'une appréciation légitime donnerait pour résultat la coexistence de ces deux faits.

Si à cette moitié des prisonniers remis en liberté, on ajoute presque un tiers de leur nombre annuel frappé d'une simple amende, il n'en restera qu'un peu plus de 1/6 condamnés à la prison, à la détention et aux travaux publics. Encore faut-il déduire les détenus pour dettes, les mineurs, les insensés, les mendiants et enfin ceux qui sont *condamnés* au service militaire. Inutile de dire que cette dernière peine correctionnelle ne peut subsister qu'à la faveur des aveugles nécessités de la guerre civile qui ont valu, bien des fois, la liberté à tous les prisonniers en masse, pour en faire des soldats de la liberte!!!

Voici l'analyse des deux tableaux de la page 172, qui donnent comme état des arrestations annuelles:

Pour 1862 :	Hommes	4,813.	— Femmes	437.	Total	5,250
1863 :	«	4,701.	«	324.	«	5,025
1864 :	«	4,975.	«	451.	«	5,426

Il est juste de dire que ces chiffres comprennent toutes les nationalités qui résident à Buenos-Ayres, les natifs de la ville même formant au plus les 3/5es du total des prévenus, pour l'année 1864, ainsi que l'indique le tableau de la page 173.

Sur 5426 délinquants, on remarque avec peine 2,117 Eu-

ropéens, ainsi répartis : 733 Italiens, 483 Espagnols, 375 Français, 258 Anglais, 165 Allemands, 103 Portugais.

Avouons que les Buenos-Ayriens n'ont guère à se féliciter des bons exemples qu'ils auraient lieu d'attendre de la civilisation européenne !....

Nous bornons là l'étude de la statistique morale du pays argentin, sans nous arrêter aux tableaux identiques pour les provinces de Mendoza, de Jujui et de Tucuman, attendu que celui de Buenos-Ayres comprend, pour le chiffre de 496, les arrestations des délinquants provinciaux, et qu'en outre, les éléments manquent pour la plupart des provinces. Toutefois, un sentiment de grande satisfaction nous anime en voyant que la colonie francaise de Tucuman brille par son absence, parmi les délinquants de cette province. Ainsi, tandis que 4 Espagnols et 5 Italiens y sont inscrits (page 174), on n'y voit pas un seul Français, bien que leur nombre soit de beaucoup supérieur à celui des Espagnols et Italiens réunis (1).

Ce que le *Registro* appelle *la statistique intellectuelle*, comprend l'instruction primaire et secondaire. Cette dernière s'intitule Université. Il y a, en outre, une Faculté de médecine et une de droit.

La ville de Buenos-Ayres et ses faubourgs comptait, en 1864, 15 écoles primaires municipales pour garçons et 10 écoles mixtes (garçons et filles), contenant. en tout, 2,832 élèves.

Dans la campagne et pour toute la province, 50 écoles municipales, renfermaient à la même époque 2,827 élèves mâles....

(1) J'ai fait ailleurs un juste éloge de cette intéressante colonie française internée à 300 lieues dans la terre argentine, et je suis très-heureux de voir mes appréciations ainsi confirmées officiellement.

En outre, il existe dans toute la province 113 écoles libres :

En ville, 26 pour 2,243 garçons ; dans la campagne, 14 écoles pour 472 garçons donnant un total de 2,715 garçons.

En ville, 49 écoles pour 2,326 filles ; dans la campagne. 24 écoles pour 1,150 filles, total 3,476 filles.

Telle est la part du gouvernement et celle des écoles libres, dans l'instruction primaire de la ville et province de Buenos-Ayres. Voici maintenant celle qu'y prennent les Dames de la Société de Bienfaisance. On verra si les éloges que nous adressions à cette Société n'étaient pas mérités. Elle a fondé une école normale comprise dans les :

20 Écoles de la ville..... en 1864 avec 1,918 filles.
44 « dans la campagne. « 2,456 filles.

non compris le Collège des Orphelines avec 215 élèves, qui est la fondation la plus importante de la Société de Bienfaisance, en dehors de l'Ecole normale de récente formation et qui va donnant chaque année un certain nombre d'institutrices.

Enfin, trois écoles dirigées par les Sœurs de Charité présentent un total de 595 élèves dont plus des 3/5es reçoivent gratuitement l'instruction et même la pension entière et l'entretien.

Sans entrer dans plus de détails, voici le résumé des éléments que présente l'instruction primaire, en 1864, dans toute la province de Buenos-Ayres :

25	Écoles de garçons ou des 2 sexes, en ville.		2,832	élèves.
51	» » à la campagne.		2,456	»
17	» de filles dans la ville.....	1,763	4,814	»
44	» » dans la campagne....	2,456		
3	Colléges » des sœurs de charité..	595		
75	Écoles particulres des 2 sexes, en ville.	4,569	6,194	»
38	» » à la campagne.	1,622		
253	Écoles.		16,702	élèves

Ces chiffres d'élèves qui reçoivent l'instruction primaire représentent très près de 4 1/2 pour cent sur la population de 395,000 âmes que le *Rejistro* donne à la province de Buenos-Ayres, soit 1 écolier sur 22 habitants environ. Cette proportion ne laisse pas que d'être satisfaisante, si on la compare à ce qui a lieu, même dans les pays d'Europe qui se vantent d'être à la tête de la civilisation.

Au chiffre des élèves dans la province de Buenos-Ayres qui est de..... 16,702
on doit ajouter ceux des provinces de :

Corrientes.....	3,554
Mendoza.....	2,344
San-Juan.....	1,515
Tucuman.....	1,455
La Rioja.....	1,204
Santiago.....	836
Jujui.....	657
San-Luiz.....	549
	28,916

En admettant, en chiffre rond, 30,000 élèves dans la République entière, qui s'attribue 1,400,000 habitants environ, on trouve une moindre proportion que pour Buenos-Ayres. Seulement, ce quotient doit être accru des élèves des cinq provinces dont on n'a pas les renseignements. Cette lacune permet de croire, en tous cas, que les provinces rivalisent avec Buenos-Ayres, au point de vue de leur sollicitude pour les jeunes générations. Aussi, les voyageurs qui ont visité les provinces argentines reconnaissent volontiers combien elles sont plus avancées qu'on ne le pense généralement à Buenos-Ayres (1).

(1) Dans mes *Itinéraires* de la *Confédération-Argentine* j'ai établi ce fait par des études attentives sur les mœurs et coutumes et sur l'esprit général des habitants de chacune des provinces que j'ai parcourues.

Quant à l'instruction secondaire, elle a pour siège, dans Buenos-Ayres, l'Université, la Faculté de droit, celle de médecine, le Collège national, l'Ecole de pharmacie et un essai d'école des Arts et Métiers.

Sans nous livrer à des observations critiques sur les résultats obtenus jusqu'ici par ces hautes études, en puisant ces observations dans la marche générale de la société buenos-ayrienne, qui n'a, malheureusement, pu encore trouver une assise normale, renvoyons le lecteur sérieux au tableau de la page 184. Il pourra y suivre le roulement de l'Université dans les années 1862, 1863, 1864, quant aux lauréats sortis vainqueurs des examens. Nous nous bornons à citer ici les aspirants à la jurisprudence.

Sur 32	candidats en	1862,	30	ont admis.
» 45	»	1863,	44	»
» 60	»	1864,	56	»

Rien ne démontre mieux la facilité extrême des écoliers pour apprendre, ou celle des maîtres pour approuver, sans qu'on puisse espérer d'avoir autant d'hommes instruits et laborieux, que d'avocats d'autant plus sans cause, qu'ils seront plus nombreux. Mais l'avocat est appelé *docteur*, et il est de bon ton qu'un fils de famille ait un titre savant, dans une démocratie qui a proscrit les titres et les blazons, de la République issue de l'aristocratique Espagne.

Quoi qu'il en soit, voici le budget de l'instruction publique pour la ville de Buenos-Ayres (page 510).

Collége des Orphelins.....	217,320
Université et Musée.....	562,378
Écoles	1,091,101
Faculté de médecine.....	208,742
Piastres de papier monnaie.....	2,079,541
représent., à 25 ₰ papier, pour une piastre argent. P.F.	83,177

Soit environ 450 mille francs.

Pour les provinces :			
Université de Cordova.....		7,168	
Collége national dans Buenos-Ayres.	24,160		
» de Cordova.....	31,864		
» de l'Uruguay.....	13,284		
» de Mendoza.....	6,876		
» de San-Juan.....	6,876		
» de Tucuman.....	7,576		236,13
» de Salta.....	7,276		
» de Cata Marca.....	7,275		
Les provinces non-dénommées reçoivent, en bloc, de subvention.....	34,100		
Honoraires de l'inspecteur général...	1,800		
Frais éventuels.....	4,700	145,787	
			236,13

Soit environ 1,200,000 francs.

En appliquant ce chiffre aux 1,400,000 habitants environ de la République argentine, l'instruction publiqu coûterait 85 cent. par tête; mais appliqué à 30,000 élève environ, chacun d'eux revient à 40 fr par an payés pa l'État, ce qui indique une proportion considérable d l'instruction publique naturellement à la charge des famil les ou de la charité publique.

Il y a fort peu à dire sur ce que le Rejistro appelle *Établissements de littérature et d'arts*, page 199. L plus notable est la Bibliothèque publique de Buenos-Ayres, renfermant 16,203 volumes qui ont attiré les lecteur étrangers ou nationaux dans la proportion suivante:

Lecteurs ou visiteurs en	1860	1861	1862	1863	1864
Nationaux	1,237	2,480	3,423	3,349	3,078
Étrangers	344	890	1,140	1,280	1,265

Une note au bas de ce tableau indique la formatio d'une bibliothèque à Mendoza, dès 1822, à laquelle l'il lustre général San-Martin contribua pour un millier d

volumes, lors de sa campagne au Pérou. Depuis lors, elle a eu à souffrir par les guerres civiles et dernièrement par le trembleuent de terre. Mais M. Hudson ne dit rien de celle de Cordóva qui fut bien autrement importante et qui s'est amoindrie par des soustractions successives, depuis l'expulsion des Jésuites ses propriétaires. Mais fort heureusement un grand nombre de documents ont contribué à former la remarquable collection d'Angélis, à laquelle ce studieux littérateur a consacré les dernières années de sa vie, léguant ainsi un vrai monument historique.

Sous la même rubrique figure, à tort ou à raison, pour 1864, ce qui constitue l'imprimerie, la lithographie et la librairie, que nous résumons comme suit :

Seize imprimeries ayant consommé plus de 6,000 rames de papier du grand format des États-Unis;

Une fonte de types et caractères ;

Quatre lithographies ;

Huit librairies.

Les publications quotidiennes ou périodiques pour 1864 se composent comme suit :

Buenos-Ayres.		dans les 13 provinces:
12 Journaux, dont 1 français		20 en espagnol.
et 1 anglais		1 en anglais.
Revues	5	

Quant aux autres productions littéraires, elles comprennent :

Cinq brochures d'éloquence sacrée, oraisons funèbres, sermons et panégyriques:

Neuf œuvres poétiques dont une maçonique,

Trois » d'intérêt municipal,

Huit programmes et thèses universitaires,

Onze drames ou romans, parmi lesquels brillent la traduction de *Les Misérables*, *les Vengeurs de l'Italie*, *Le Brigand*,

Huit œuvres d'histoire, et surtout de biographies, entre lesquelles on remarque: *Le mensonge pontifical* et *l'expiation de Napoléon* Ier traduit de V. Hugo,

Huit documents officiels,

Quatre écrits sur des matières de droit,

Quinze œuvres sur l'enseignement primaire et secondaire parmi lesquelles figurent *Longin*, traduit du grec,

Seize œuvres de publications officielles: Bulletin des des Lois, Messages, Collections de traités, Règlements, etc., etc.

Seize œuvres sur diverses questions politiques, commerciales, financières, judiciaires, agricoles, etc., parmi lesquelles on trouve une traduction du *Pouvoir judiciaire des Etats-Unis*,

Tels sont les produits intellectuels mis à jour en 1864.

Le Musée de Buenos-Ayres, tout pauvre qu'il soit, au point de vue artistique, renferme des collections intéressantes en fait de numismatique (968 médailles presque toutes romaines, gallo-romaines ou bas-empire), et aussi en fait d'histoire naturelle. On peut en voir les détails aux pages 209 à 213 du *Rejistro*.

La quatrième section intitulée de statistique industrielle indique, principalement l'élève des bestiaux, quelque peu d'agriculture usuelle pour les céréales et les fruits du pays, et par exception, bien moins encore d'agriculture industrielle, malgré l'extension dont elle serait susceptible, si les bras abondaient. Disons tout de suite que cette dernière comprend surtout le tabac, la canne à sucre, quelques essais d'indigo, de cochenille et de yerba maté ou thé du Paraguay, qui n'est autre que la feuille de *l'ilex paraguensis*, torréfiée.

L'élève des bestiaux est en honneur dans toutes les pro-

vinces, mais il n'atteint un grand développement que dans le sud-est de la République argentine, où il n'est pas rare de rencontrer des propriétés de 10, 20, 50 et même 100 lieues carrées de prairie d'un seul tenant, avec autant et plus de mille têtes de gros bétail que de lieues carrées.

On cite aujourd'hui, dans le sud de Buenos-Ayres, la propriété des héritiers Anchorena, composée de 300 lieues de territoire sur lequel paissent 300 et plus de mille têtes de gros bétail, 50 à 60 mille juments et chevaux. On cite aussi, à l'est du pays argentin, le général Urquiza possédant, dans l'Entrerios, de propriétés peut-être plus vastes et de troupeaux aussi nombreux, sinon plus nombreux encore. Seulement, ce dernier, plus intelligent et d'un esprit bien autrement sympathique pour les étrangers, a compris de bonne heure les garanties qu'offrait la présence et le travail de l'Européen, dans la prairie d'Amérique. Aussi l'avons-nous vu propager la colonisation de ses terres, sur une grande échelle, dès qu'il a pu suivre ses propres inspirations.

Il est vrai qu'aujourd'hui la valeur des bestiaux ayant considérablement augmenté, depuis que la chute du gouverneur Rosas a ramené la confiance dans l'esprit public, la valeur des terres a suivi ce mouvement ascensionnel, de telle sorte que le capital d'une lieue a pour ainsi dire décuplé en moyenne. Ce fait économique, si considérable, semblerait rendre plus difficile qu'elle ne l'était l'entreprise de colonisation, en exigeant plus de capitaux. Mais il n'en est rien, car le prix de la terre est assez bas encore, pour engager l'agriculteur à l'exploiter, ainsi qu'on l'a vu au titre : *Immigration*. C'est seulement l'élève des bestiaux qui se voit refoulé à l'intérieur où la prairie conserve une valeur primitive, à mesure qu'on s'éloigne du littoral ; et c'est ainsi que la charrue s'empare peu à peu de la terre

vierge, jusqu'à ce que cette première sève épuisée engage l'agriculteur à ramener le bétail sur son terrain, non plus au point de vue de l'élève proprement dit, mais bien au point de vue des engrais. Du reste, la prairie argentine ne perdra rien à cet échange, car l'agriculture nourrira au moins, un même nombre de têtes de bétail sur une même étendue de terre, Ainsi, la prairie, dans son état de nature, sans autre arrosement que les eaux du ciel, sans autre engrais que celui du bétail qui la broute, nourrit, en moyenne, et pendant toute l'année, tout au plus une tête de gros bétail par hectare, soit, 3,000 têtes bovines ou chevalines par lieue carrée. Or, l'agriculteur qui ne peut se passer des bêtes de labour, ne trouvera-t-il pas dans les détritus de la ferme et dans la culture d'une fraction de chaque hectare, de quoi nourrir amplement ses animaux de labour? Il n'en faut pas davantage pour conserver un nombre égal de bestiaux dans la ferme prise sur la prairie. D'autre part, cette transformation qui n'amoindrira pas le nombre du bétail, modifiera énormément le chiffre de la population. Ainsi, le régime purement pastoral n'a besoin que de 4 à 5 habitants, pour les soins à donner aux 3,000 bêtes que peut nourrir la lieue carrée de prairie. En admettant une famille de cinq personnes pour l'exploitation d'une ferme de 30 hectares, la lieue carrée d'environ 3,000 hectares, se trouverait suffisamment peuplée par 100 familles. C'est-à-dire, 500 habitants purement agriculteurs, au lieu de 5 pasteurs pour chaque lieue carrée.

Telle est la proportion de ce qui est actuellement, avec ce qui devra être un jour au Rio de la Plata : cent pour un ! Point n'est besoin, on le voit, d'admettre une population excessive, alors que nous voyons l'Italie et la France, peuplée de 17 à 1,800 habitants par lieue carrée, soit 3,000 hectares ; la Belgique de 2,200, et la Hollande, pays

le plus étonnant du globe, peuplée de 2,400 habitants sur la même superficie, quoique vivant au dessous du niveau de la mer !...

Il est donc superflu de s'étendre davantage sur l'avenir de l'agriculture, dans la prairie Argentine ?

Quant aux cultures industrielles, qui promettent de très grands résultats, il serait plus oiseux encore de vous en entretenir, alors que le manque de bras et les habitudes de nonchalance de la vie pastorale opposent de si grands obstacles à la simple agriculture usuelle.

Ne pouvant analyser les nombreux tableaux que présente, de la page 217 à 283, la situation de la République, au point de vue pastoral et agricole, nous bornons les citations aux trois principales zones du pays argentin. Le Sud-Est, l'Ouest et le Nord, car il faudrait écrire un volume sur chacune des 14 provinces, si l-on voulait dépeindre leur territoire et chacune des entreprises agri. coles dont elles sont susceptibles. Du reste, tous ces tableaux résumés en un seul, ne feraient pas connaître la réalité complète, à cause des lacunes que présentent les états particuliers de chaque culture, dans chaque province. Sans doute, c'est ce qui a empêché M. Hudson de centraliser le tout en quelques tableaux synoptiques, comme il l'a fait très sommairement pour la province de Buenos-Ayres qui représente le sud-est du pays Argentin, c'est-à-dire la partie essentiellement pastorale.

Ainsi, en dehors de la ville, la 4me section du *Rejistro* donne, à la page 217, sous le titre de *Statistique agricole* des districts de la campagne dans la province, les détails suivants :

Habitations	Bâties en briques, avec terrasse mauresque (azotea).....	4,000
	Bâties en briques, à toitures de tuiles...	1,000
	Chaumières à toiture paille des marais.	27,000

Chacras ou Exploitation agricole.	D'une cuadra de 150 varas de coté, la vara représentant 0m 84c, ou carré de deux hectares chacune.	3,000 hect
	De 5 cuadras (150 varas de côtés) soit dix hectares chacune.....	1,500 »
	De 19 cuadras (150 varas de côtés) soit 38 hectares chacune.....	1,600 »

Estancias ou établissement pour l'élève des bestiaux (grand ou petit bétail)..... 4,000 lieues.

L'agriculture occupe donc une étendue d'ensemble 250 lieues carrées (de 3,000 hectares chaque) et l'élève des bestiaux, une étendue de 4,000 lieues carrées.

Recensement des Troupeaux :

Bêtes à corne.....	3,500,000 (1)
Espèce chevaline.....	1,200,000
Élève de mules.....	30,000
Race ovine mérinos.....	300,000
Race ovine métis.....	16,000,000 (2)
» » créoles.....	3,000,000 (2)
» porcine....	50,000

On trouve aussi, pour la province de Buenos-Ayres, le tableau de ce qu'on peut appeler sa principale colonie

(1) S'il faut s'en rapporter à une notice publiée par le comité d'émigration de Buenos-Ayres cité par le journal *Le Novvelliste de Marseille*, du 20 août 1867, le chiffre des bêtes à cornes serait bien au-dessous de la vérité, cette citation donnant celui de 7 milions — serait-ce pour appeler les émigrants d'Europe par l'appas de la viande qui est rare pour eux et chère pour tous? Cet exemple, entr'autres, doit porter les journaux à se méfier des chiffre ronds et à scruter soigneusement les sources où ils puisent leurs renseignements.

(2) Le nombre des bêtes ovines comparé à la même notice qui le porte à 50 millions est eucore plus digne de remarque. Cependant il faut croire que la vérité se trouve entre les deux appréciations, si nous en jugoons par les 91,381 balles de laine pesant environ 350 kil. l'une expédiées de Buenos-Ayres, en 1864 (page 426 du *Rejistro*).

agricole, connue sous le nom indigène de *Chivilcoy*. Ce territoire privilégié a commencé à être exploité en 1857, à cause du grand rendement qu'avaient donné des essais de culture des céréales, et déjà il contient 11,442 habitants possédant 283 maisons en brique à terrasse.

2758 » » à toiture de chaume.

A la fin de 1864 les semailles en blé occupaient 11,033 cuadras. soit 22,000 hectares.

« celles de maïs occupaient 5,654 cuadras. plus de 11,000 hectares.

« celles de luzerne occupaient 237 cuadras, environ 470 hectares.

« Arbres plantés, 2,812,158 pieds.

« Élève de gros bétail, race bovine 108,000 têtes.

« Bœuf de labour..... 11,905 «

» Vaches laitières..... 4,639 «

« Brebis mérinos.. ... . 551 . «

« « métis..... 725,153 «

La récolte du blé, pour cette année, est estimée à 250,000 fanègues de 137 litres chaque, soit environ 342,500 hectolitres.

Une autre colonisation toute spéciale de Buenos-Ayres, est celle du delta composé d'un grand nombre d'îles que découpent les eaux du Parana, avant de se mêler à celles de l'Uruguay, pour former le Rio de la Plata. Ce groupe d'îles, formant un delta allongé, a 10 lieues de base à l'embouchure des deux affluents, sur environ 30 lieues de sommet, en remontant le Parana. Il est connu sous le nom indigène de *Carapachaï* et forme une région *sui-généris*, qui rappelle les lagunes de Venise. Depuis une douzaine d'années le gouvernement a aliéné ces îles, à la condition d'y former des exploitations agricoles. Le tableau sous nos yeux donne le nom des propriétaires établis sur le grand canal dit: *Caravelas*, seulement; il fixe l'étendue de chaque propriété, les semailles faites

cette année et le nombre des bêtes de labour, Il en résulte qu'on y cultive jusqu'ici avec succès la pomme de terre qui offre un rendement de 14 pour 1 ; le maïs et le haricot qui sont d'un bien plus grand rapport encore;

Voilà pour la zone sud-est du pays Argentin.

Si nous allons presque droit à l'extrême ouest, à travers 400 lieues de prairie, jusques à la Cordilière qui confine avec le Chili, nous trouvons la province de Mendoza dont la capitale de ce nom repose sur les premières assises de la grande Cordilière et que nous connaissons déjà, au point de vue climatérique. Nous n'en parlerons donc ici qu'au point de vue agricole, comme région de l'ouest, en copiant les données de la page 264 du *Rejistro*.

Superficie territoriale : plaines...	6,500	11,250 lieues carrées.
« « montagnes	4,700	

Terre cultivée, évaluée à 100,000 cuadras, environ 200,000 hectares, distribuée comme suit :

166,000	hectares	mises en luzerne.
16,000	«	« en céréales.
8,000	«	« en vignes.
8,000	«	en arbres fruitiers.
2,000	«	en jardinage.

Terres occupées par l'élève des bestiaux.	9,545	lieues carrées.
« susceptibles d'être cultivées.....	310	« «
« désertes, bois, rivières, improduct^es	1,332	« «
Élève du gros bétail, race bovine.....	150,000	têtes.
« « race chevaline.....	70,050	»
« de mules.....	7,190	«
« de brebis.....	227,800	«
« de chèvres.....	66,820	«
« de porcs.....	8,270	«
« de volailles.....	125,000	«

L'arboriculture indépendante des espèces à fruit, présente un total de 625,000 peupliers et 55,600 saules dont on se sert pour les constructions.

En prenant le cours du Parara comme base du triangle que nous parcourons sur le sol Argentin, depuis Buenos-Ayres (est) jusqu'à Mendoza (ouest), nous poserons le troisième point à Tucuman dont l'importance résume, à tous égards, la richesse agricole et industrielle de tout le Nord du pays Argentin. On s'en formera une idée par les chiffres suivants, quelqu'incomplets qu'ils soient pour 1864, et qui désignent les produits de toutes les autres provinces de cette même zone ou à peu près.

Blé.....	17,690	fanègues de 137 kil.
Maïs.....	120,000	« «
Arachides.....	100	« «
Haricots.....	500	« «
Riz.....	89,372	arrobes de 12 kil.
Coton.....		cultivé pour les besoins domestiques,
Sucre.....	101,360	arrobes de 12 kil.
Tabac.....	62,200	« d'excellente qualité.
Rhum.....	62,804	barils de 30 à 40 litres.
Fromage de Tafi.	10,000	arrobes.
Patates.....	500	fanègues.

Oranges.. ..... 180,000 chiffre insignifiant eu égard à ce qu'on pourrait exporter s'il n'en coûtait pas trop de transport.

Sirop extrait du fruit comestible du nopal, pour 20,000 fr.

Industrie locale : tissus de laine, sellerie, tannerie, etc., près de 18,000 fr.

Industrie des bois, y compris l'écorce à tanin du *cébil*, environ 350,000 fr.

Bétail vendu, y compris 40,000 bœufs consommés, crins, laine, etc., 2.500,000 fr.

Tels sont les trois tableaux qui donnent une idée approximative de la richesse et de l'industrie du pays Argentin. En ne citant que trois des 14 provinces, nous avons voulu faire connaître les produits spéciaux à chaque zone extrême, et qui représentent la totalité ou à peu près des diverses productions du sol. Toutefois, il est bon de dire que ce

ne sont là que comme des échantillons très-minimes, eu égard aux quantités immenses qu'on a le droit d'en attendre avec le temps et l'accroissement de populatian. On comprendra bien mieux cette assertion, si l'on se rappelle ce qui a été dit sur la population dont le chiffre devra augmenter de cent pour un, par le seul fait du refoulement de la population pastorale par une population agricole. Il en sera de même pour la production industrielle dont l'état actuel n'est pas même comparable à un pour cent des éléments à exploiter et qui sont inertes encore.

En outre, nous ne dirons rien des provinces centrales et entre elles Cordova, la plus importante et sur laquelle aucune donnée n'est fournie par le *Rejistro*, sans doute à cause des désordres qui agitent cette province.

Elles toutes, nous le redisons, mériteraient un livre qui n'a point sa place ici.

Enfin, c'est à dessein que nous n'avons point signalé la richesse du règne minéral qui s'exprime cependant par des millions de piastres fortes chaque année. Mais les éléments manquent encore à la statistique du Rio de la Plata. Bornons-nous à dire que, depuis longtemps, l'argent est extrait des mines de Cordova, sur divers points du plateau central, l'argent et l'or; de la fameuse montagne Famatina (province de Rioja), et l'or, l'argent, le cuivre (sulfure, carbonate, oxide) et une foule de minerais divers couvrent pour ainsi dire, de leurs nombreux gisements, tout le versant oriental de la Cordilière argentine, limitrophe de la Bolivie et du Chili. La richesse minéralogique de ces derniers pays est bien connue depuis les dépôts de cuivre de Coro-Coro et la montagne d'argent de Potosi au Nord, jusqu'aux très-riches mines d'argent et de cuivre (sulfure) de Copiapo, sur le versant chilien à l'Ouest, vers l'Océan-Pacifique.

Mais à quoi bon faire miroiter ici ces convoitises, alors

que nous venons de voir que l'agriculture seule promet à l'ambition du travailleur tout ce qui manque encore de richesse à l'industrie agricole du pays Argentin, c'est-à-dire *cent pour un* de ce qu'elle possède actuellement.

Que la charrue parvienne jusqu'au pied des Cordilières, par un sillon de 3 à 400 lieues à travers la prairie; il sera temps alors d'affronter les frimats, les déserts, les rigueurs de la Cordilière, à la recherche des métaux précieux!

Il faudrait bien dire quelques mots des deux premières provinces de la République argentine qui en sont séparées par le Parana, dont elles occupent la rive gauche, ce sont celles d'Entrerios et de Corrientes. Mais, comme pour chacune des autres, il nous faudrait écrire tout un livre; aussi, nous bornerons-nous à constater deux faits également importants: l'un est leur position intermédiaire, au point de vue climatérique, entre Buenos-Ayres et Tucuman; l'autre est dans leurs productions, tant pastorales, qu'agricoles, identiques à celles de ces deux points extrêmes, nord-ouest, sud-est du pays Argentin.

Ainsi, d'une part, un élève du gros bétail assez considérable pour avoir donné lieu, en 1864, à la destruction de

326,000 bœufs, ayant produit.	F. 2,282,000
Peaux de bœuf consommées, de cheval, moutons, crins, graisse.	750,000
400,000 arrobes (de 12 k^es) laine.	1,200,000
Total connu pour l'Entrerios seulement piastres fortes.	₱ 4,232,000

Quant aux mêmes produits de la province de Corrientes, les données manquent, mais une grande partie de ses bestiaux sont conduits dans l'Entrerios pour y être abattus.

Pour les produits agricoles de l'Entrerios, les données manquent en dehors de la principale colonie dont M. Pey-

ret a fourni les détails; mais en revanche on trouve, à la page 240, un tableau de ces produits pour la province de Corrientes, qui rivalisent avec ceux de Tucuman et dont voici les principaux :

Coton.	4,112	ar. de 12 k. chaque.
En outre, de 2,256 cuadra environ 4,500 h. nouvellement plantés.		
Miel ou sirop, d'abeilles ou de canne à sucre.	5,354	» »
Tabac, en outre d'une très-forte consommation locale.	26,138	» »
Batates.	8,740	fan. de 137 k.
Mani ou arachides.	30	» »
Blé.	17,890	» »
Pieds de vignes à l'état de plein rapport.	9,504	industrie com-

mençante dans presque toutes les provinces de l'est et du sud, tandis qu'elle forme, avec la luzerne pour l'engrais des bestiaux destinés au Chili, la principale richesse des provinces Andines: Mendoza, San-Juan, Rioja, Catamarca et Salta. La plus riche en vins exquis et en eau de vie est celle de la Rioja. Toutefois, un seul de ces vins, peut-être, est connu déjà en Angleterre, c'est celui de *Cafayate*, province de Salta, dont quelques échantillons envoyés au Pérou (à travers les Cordilières), sont parvenus jusqu'à Londres, et y ont détrôné le vin de *Porto*, qui régnait en maître sur le goût vigoureux de nos voisins d'Outre-Manche.

Outre les produits analogues à ceux de Tucuman, Corrientes possède la culture spéciale de l'*ilex paraguensis* qui produit l'herbe Maté ou thé du Paraguay, culture industrielle à laquelle une société se livre aujourd'hui sur une grande échelle. Il est certain que la réussite de cette entreprise serait une source nouvelle de richesses très considé-

rables, vu l'énorme consommation de ce thé dans tout le sud de l'Amérique, et dont le Paraguay avait, jusqu'ici, le principal monopole.

Nous en avons fini des productions argentines, en tant que le *Rejistro Estadistico* a pu en recueillir les données jusqu'ici, et nous devons répéter que ce qu'on en connaît doit être considéré comme de simples échantillons des richesses du sol argentin dont il faut maintenant esquisser les voies et moyens de communications.

X

Voies et moyens de communications.—Postes.

S'il nous était donné d'indiquer ici les moyens à mettre en pratique pour tracer, même à vol d'oiseau, les voies à ouvrir dans ce vaste pays, afin d'aboutir, par des chemins, par des canaux et par les cours d'eau secondaires aux principales artères fluviales qui débouchent dans l'Océan Atlantique, par le Rio de la Plata, un gros volume n'y suffirait pas. Posons seulement les principes applicables à l'état des voies et chemins encore neufs et abruptes sur les 99/100 de ces contrées.

L'auteur de ce rapport à développé cette thèse sur les lieux mêmes, et sous ce titre: *Des chemins, ou la mort*, c'est-à-dire la continuation de l'atonie commerciale et industrielle pour les 90/100 de la partie du pays argentin privé de communications fluviales. Et, en effet, la contrée argentine ne verra finir l'ère de l'instabilité et des dissensions intestines, que lorsque des gouvernements honnêtes et intelligents, auront employé, dans l'instruction publique et

dans l'établissement des voies fluviales, des routes et des chemins, autant de centaines de millions qu'il en a été gaspillé depuis cinquante ans, dans les *pronunciamientos et les guerrillas*.

Le moyen le plus sûr et le plus pratique d'obtenir un si heureux résultat, consisterait dans un grand et honnête système de concessions à faire simultanément, en terre et en argent, aux hommes sérieux, aux compagnies fortement constituées qui accourront, à ces conditions, d'Amérique et d'Europe, pour semer, sur le sol argentin, des millions en argent et des milliers de bras; précieuses semences productives de sécurité et de solide prospérité.

Que si, par un sentiment de méfiance excessive, quoique née d'un légitime désir d'indépendance, on craint, selon le dire du vulgaire, de donner l'or et la terre du pays à l'étranger..... l'or continuera à alimenter l'hydre de la guerre civile, et la terre à rester improductive. Quant à l'indépendance nationale réelle et puissante, rien ne saurait mieux l'affirmer et la consolider que l'agglomération, dans la prairie, aujourd'hui déserte, de toutes les nationalités du globe. Le travailleur, d'où qu'il vienne, est homme de paix et d'ordre, et ses enfants aimeront et serviront le pays qui les aura vu naître, et où ils prospèreront, par le travail, à l'exemple de leurs pères : *ubi fortuna, ibi patria !*

Nous tenons pour suffisant ce préambule sur la nécessité la plus flagrante, la plus immédiate pour une solide prospérité du pays argentin, et nous passons au détail des voies fluviales et des chemins actuellement existants.

La voie principale, formant la base de toutes autres faites ou à créer, est incontestablement celle de la nature, c'est-à-dire le Parana et le Rio de La Plata qui bordent le sol argentin, on peut dire du sud au nord, sur sa frontière de l'est. C'est à cette principale artère qu'aboutissent, venant de l'ouest, tous les cours d'eau descendus des Cordi-

lières, en traversant la prairie argentine, sur des centaines de lieues de parcours.

Pour procéder avec méthode, transportons-nous tout d'abord, par la pensée, aux limites du pays argentin et qui sont les moins explorées jusqu'ici vers le sud.

Nous passons sous silence les rares cours d'eau de la Patagonie proprement dite, attendu le peu d'intérêt que présente ce pays désert, malgré les merveilleuses légendes de la ville des Césars qui lui sont attachées. On attendra, peut-être, pour s'en occuper sérieusement, que l'intérêt anglais déjà fondé aux îles Malouines, ait pris racine sur le continent; mais, en tous cas, il faut croire que jamais Buenos-Ayres ne songera à abandonner son établissement de Bahia Blanca. C'est donc à partir de ce point ou à peu près, que nous signalerons les cours d'eau dont voici la nomenclature, en allant du sud vers le nord.

Le Rio-Negro ou Carmen, débouchant sur l'Atlantique par 41° de latitude sud et le Rio-Colorado près Bahia-Blanca par 39° 40'.

De ce point, nulle eau courante de quelque valeur, n'arrose les terres, jusqu'au Rio-Salado (du sud) qui se jette, dans le Rio de la Plata, par 35° 45' environ.

Un seul point mérite toutefois d'être étudié très-sérieusement pour voir s'il ne pourrait devenir une escale intermédiaire entre Buenos-Ayres et Bahia-Blanca, ou tout au moins un port de refuge sur cette côte déserte jusqu'ici, c'est la *Mar-Chiquita*, vaste nappe d'eau qui pénètre de l'Océan dans les terres par un étroit goulet. Peut-être y a-t-il là tout un Liverpool ou un Southampton en germe, mais situé par 37° 25' lat. sud, d'après la carte des postes de la République argentine; c'est-à-dire sous la plus heureuse température. Ici nous dirons succinctement ce qu'on connaît, dans ces parages, sur les voies de communication.

On suppose, d'après une tradition incertaine, que ce Rio

Negro de l'extrême sud (car il y en a une foule du même nom ailleurs), est susceptible de communiquer, soit par un canal à faire, soit par un lac intérieur qui serait la source commune de Rio Negro et de l'un des fleuves qui débouchent, à l'ouest des Cordilières, dans l'Océan Pacifique. Ce fait étant exact, il résoudrait le grand et heureux problème du passage entre les deux Océans, à travers le continent d'Amérique, sous une belle température, loin des fièvres et de la chaleur des tropiques, comme à Parana.

Quoi qu'il en soit de cette voie par eau, il est certain qu'il y a dans ces parages un chemin praticable, par terre, d'un océan à l'autre. C'est une vallée ou coupure de la Cordilière, qui permet de franchir cette chaîne de montagnes en toute saison, sans crainte aucune des neiges et des glaciers qu'il faut braver sur tous les autres cols ou passages de la Cordilière.

Des documents anciens démontrent ce fait qu'a rappelé récemment le voyageur Cox dans son ouvrage intitulé: *La Patagonie. — Communication interocéanique, sur la ligne de Nahuel-Huapi, Rio Negro.*

Mais, comme le dit avec raison M. Posadas, dans l'*Annuaire des postes argentines de* 1865, page 30, si le voyageur Cox avait eu connaissance du rapport adressé, en 1784, au comte de Florida Blanca, par M. Manuel de Basabilbaso, administrateur général des postes, sous le régime colonial, il aurait su que l'existence de ce passage était connue déjà depuis plus de cent ans peut-être. En effet, c'est ce qui parait ressortir de ce rapport de Basabilbaso, en date du 1er décembre 1784, dont voici l'extrait:

« Tout homme un peu versé dans l'histoire et la tradi-
« tion de ces pays, n'ignore point que, *au siècle dernier*
« (c'est-à-dire au XVIIe siècle), on parcourait habituelle-
« ment la route de Buenos-Ayres jusqu'au Chili, en toute

« saison et sans obstacles, en passant par une ouverture « (*boquete*), qui existe sur cette grande Cordilière, près la « côte du Sud où le pays est plat et très riche en pâturages « et en eaux courantes. Mais, ce passage fut reconquis par « les Indiens Araucanos et autres, après qu'ils eurent dé- « truit quelques villages fondés par les Espagnols, dans ces « contrées lointaines, et ces Indiens demeurent les maîtres « absolus de cette route désormais fermée pour nous à ce « transit. Ces champs si vastes, si fertiles et *semés* de mi- « nes d'or et d'argent, n'ont plus été recouvrés par nous. »

Voilà donc ce qui est connu, en fait de voies et chemins à l'extrême sud et jusqu'à Buenos-Ayres, sans parler de la prairie intérieure sillonnée par les sentiers de la poste et la voie des charrettes à bœufs dont le sillage varie de direction, selon que les terres sont plus ou moins détrempées.

En remontant au nord de la ville de Buenos-Ayres, bâtie près l'embouchure du Parana, il est sans utilité de s'occuper des nombreux ruisseaux qui se jettent dans cette grande rivière, jusqu'au port de Rosario situé à 80 lieues de Buenos-Ayres. En effet, à l'exception de l'embouchure de quelques-uns d'entre eux, accessibles à de petites barques et pouvant servir de ports de refuge. aucun ne sera utile comme moyen de communication avec l'intérieur, sans de grands travaux de canalisation. Mais après le Rosario commencent les rivières transversales aboutissant de l'ouest, dans le Parana et pouvant servir de très utiles auxiliaires au transport des produits de l'intérieur jusqu'au lieu d'embarquement pour l'Europe.

La première de ces rivières est le Rio-Tercero, qui se jette dans un bras du Parana par 32° 40', à peu près au tiers du chemin de Rosario à Santa-Fé, au lieu dit Santo-Spiritu. Diverses explorations ont eu lieu sur ce cours d'eau. La dernière, à ma connaissance, fut faite en 1856, par M. Lilidal. Il en est résulté une possibilité de navigation

pour le commerce, au moyen de très peu de travaux à faire, au moins sur une étendue de plus de cent lieues en partant du port de Rosario jusqu'à Villanueva, l'une des plus jolies petites villes de la province de Cordova. Sur tout le parcours, l'exploration n'a jamais trouvé moins de 4 à 7 pieds d'eau, ce qui est bien suffisant pour un transport commercial très actif, au moyen de remorqueurs à vapeur, et ce qui permettrait le transport par eau jusqu'à 2/3 environ de la distance qui sépare Rosario de Cordova. Il est probable que si l'on eût pris en considération les travaux de canalisation (relativement peu importants) à faire sur le Rio Tenero, on aurait choisi Villanueva elle-même pour tête ou point de départ du chemin de fer Grand Central argentin dont il sera parlé plus loin. En ayant travaillé simultanément à la canalisation du Rio Tenero, ainsi qu'au chemin de fer de Villanueva à Cordova, on jouirait certainement aujourd'hui déjà des communications rapides, depuis Buenos-Ayres jusqu'à Villanueva par eau, et de là, par railway, jusqu'à Cordova. Il y aurait eu, assurément, économie très considérable d'argent et surtout de temps.

Voilà pour le Rio-Tercero. Mais le Rio-Quarto se jette dans celui-ci, à la hauteur de Saladillo, et son parcours traverse, circulairement, la vaste partie de prairie qui aboutit à la pointe de l'est du plateau central de Cordova.

Nous ne disons rien du Rio-Quinto qui partage en deux parties égales l'immense plaine qui s'étend à l'ouest du premier plateau de Cordova, prenant sa source dans un second plateau qui sépare la province de Cordova, par l'ouest, de celle de Saint-Luiz, embrassant ainsi un territoire considérable. Toutefois, on n'a pas sur le Rio Quinto des données suffisantes pour sa navigabilité, et il suffit d'en indiquer ici la possibilité, au moins sur une partie de son cours au nord-onest; car jusqu'ici on suppose qu'il se perd

dans un grand marécage d'où sortirait le Rio-Salado du sud, celui-là même qui se jette au sud de Buenos-Ayres, entre Chascomus et Mercedes. Des géographes très distingués ont confondu ce Rio-Salado du Sud avec le Rio-Salado du Nord qui se jette dans le Parana, au-dessus de Santa-Fé c'est-à-dire à cent lieues et plus l'un de l'autre.

Comme affluent de la rive occidentale du Parana, au nord du Rio Tercero, on trouve le Rio-Salado (du nord) ou Rio Juramento.

Dans le Rio de la Plata, tout le monde connaît la grande et coûteuse entreprise de Don Estevan Rams y Rupert, depuis douze ans, pour la navigation de ce Rio Salado (du nord), où ce pionnier courageux a succombé à la peine. Il était venu à Paris et à Londres, mais en vain, chercher à faire comprendre la grandeur des résultats pratiques à obtenir par le développement du commerce, au cœur même du pays argentin encore inexploré. Et en effet, le Salado (du nord), devenu navigable, porterait la vie commerciale sur la prairie immense du grand Chaco (Chaco Austral, d'après Arenales) comprise entre le Rio Parana et toute la contrée andine au versant à l'Est des Cordilières. C'est une superficie d'au moins 12,000 lieues carrées des terres les plus fertiles du pays argentin, à exploiter entre les 31° 40' et 25° de latitude sud et les 60° 40' et 66° longitude ouest, c'est-à-dire sous les plus heureuses latitudes du globe, représentant les températures diverses du bassin de la Méditerranée, aux confins respectifs de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Le plus grand mérite de cette entreprise consistera à ouvrir un débouché, c'est-à-dire le passage par eau, aux produits actuels, et à ceux que créera l'agriculture dans les riches provinces de Cordova, Santiago, Tucuman, Salta et Catamarca. Aujourd'hui, ces provinces ne peuvent exporter que les produits dont la valeur peut supporter les frais écrasants du transport à dos de

mulet, ou en charrettes à bœufs; tandis qu'une fois le Rio Salado devenu navigable, elles pourront fournir, en un seul article, le coton, autant de fret à la marine marchande de l'Europe, que celle-ci en obtient actuellement de tous les autres produits ensemble du Rio de la Plata : peaux, laines graisses, etc. Ceci veut dire qu'une fois le Rio Salado (du nord) ouvert à la navigation, l'échange de notre tonnage avec le Rio de la Plata se verrait doublé avant peu, par le seul fait de la culture du coton qui descendrait de cette rivière si merveilleusement située. Or, personne n'ignore qu'aujourd'hui même le Rio de la Plata est le seul point du globe où notre marine trouve toujours son plein fret de retour, ainsi que M. Ancel, député du Havre, l'a démontré à la tribune même du Corps législatif, lors de la discussion de la loi sur la marine marchande.

Tous les autres affluents du Parana, au nord de Rio Salado, plus ou moins importants et plus ou moins inconnus, traversant la partie du grand Chaco (Chaco central, d'après Arenales), habité encore par des indiens plus ou moins sauvages, nous n'avons pas à nous en occuper ici, en tant que voies et moyens de communication, à l'exception toutefois, des deux importantes rivières Vermejo et Pilcomayo qui mettent l'extrême nord de la République argentine (Chaco du nord selon Arenales) en communication avec la Bolivie, et rendrait un jour cette vaste contrée accessible au commerce du monde entier.

Si le Rio Salado (du nord) devenu navigable, peut doubler l'importance de notre propre navigation avec le Rio de la Plata par la culture du coton, ainsi qu'il vient d'être dit, nous ne craignons pas d'affirmer que la navigation du Rio Vermejo décuplerait bientôt cette importance. En effet, ici la valeur du coton, égale à celle du Salado, s'accroîtrait de riches cultures du sucre, de l'indigo, du café et surtout, chose remarquable, de celle aussi des céréales et de tous

les autres produits des cultures européennes, dans les terres tropicales, mais élevées, des provinces du S.-O. du haut Pérou. Depuis Salta jusqu'à Tarija, entre les 20° et 25° lat. sud, une grande agglomération de montagnes et de vallées donnera lieu à ce phénomène dans l'agriculture. Et ces cent lieues en latitude, sur toute l'étendue du haut Pérou en longitude, auront pour débouché les innombrables affluents formant le Rio Grande et le Rio Tarija, principaux affluents eux-mêmes du Rio Vermejo.

Aussi, le Rio Vermejo avait-il appelé l'attention des premiers conquérants, alors qu'ils cherchaient un passage par terre du Pérou au Rio de la Plata qui en dépendait. Le vice-roi du Pérou qui appréciait l'initiative éclairée des jésuites s'était adressé à ceux du Paraguay, et ceux-ci, courageux autant qu'habiles, fondèrent, dès 1583, une mission sur la rive droite du Rio Vermejo par 26° 12' de latitude Sud, sous le nom de *La Conception*, internée à 35 lieues environ de l'embouchure du Rio Vermejo. Mais, dès 1631, cet établissement avait succombé sous les coups répétés des Indiens qui voyaient en lui un point de raccord des Espagnols du Pérou avec ceux du Paraguay. Depuis lors, nul n'a eu le courage d'imiter les jésuites, et le Rio Vermejo est rentré dans le domaine des aborigènes et n'en est pas encore sorti, malgré les tentatives faites à diverses reprises, mais en définitive sans succès.

Des siècles s'écoulèrent avant qu'une entreprise d'exploration eût lieu, pour avoir raison de cette magnifique possession. Elle fut due à une société formée en 1824 à Buenos-Ayres, sous le nom de Compagnie de Rio Vermejo et sous la protection des gouvernements de la province de Buenos-Ayres et de celle de Salta, alors gouvernée par le digne Argentin Arenales. Cette société chargea M. Soria de cette intéressante opération. Mais, au lieu de remonter le Vermejo, M. Soria s'interna dans les terres, jusqu'à 450

ou 480 lieues de Buenos-Ayres, et là, au confluent du Rio Tarija et du Rio grande de Jujui qui se jettent ensemble, dans le Rio Vermejo, il construisit, au lieu dit *Palca de Soria*, un bateau plat à deux proues, de 52 pieds de long, 16 de large et 3 pieds et demi de calle, mesure française, ayant un tirant d'eau de 22 pouces. Homme intelligent, autant qu'énergique, il résolut d'exploiter le Rio Vermejo à l'époque des plus basses eaux, de juillet à octobre. Soria partit de la Palca (loge ou habitation) qui porte son nom, le 15 juin 1826, ainsi que le pilote Nicolas Descalzi, avec 17 hommes et un indien Mataco comme interprète. Il parvint à l'embouchure du Vermejo dans le Rio Paraguay, vis-à-vis Nambucu, le 12 août suivant, après un parcours de cent et quelques lieues en ligne droite, mais beaucoup plus, en raison des détours nombreux de la rivière. En effet, la Palca de Soria est située par 22° 30' de latitude et 66° de longitude O. de Paris. En se rapportant à un plan manuscrit que moi-même j'ai rapporté de Salta, le Vermejo aurait 36 coudes ou détours. Ce plan aurait été dressé par un officier de la marine des Etats-Unis, M. Cuningham, qui accompagnait le général Santa-Crux, en 1854 et 1855.

Nous ne pouvons ici décrire ce voyage aventureux et épisodique qui finit par cinq années de détention de Soria et ses compagnons dans le Paraguay, sous l'ombrageuse dictature de Francia, mais nous dirons ce qu'il en résulte en tant que voie de communication.

1° Le Rio-Vermejo est actuellement navigable en toute saison, sans aucun travail à faire, pour tout navire d'un tirant d'eau au-dessous de 7 pieds, pendant les grandes eaux (de janvier à mai), et seulement pour des bateaux d'un tirant d'eau de 22 pouces (0 m. 60 c. environ), à l'époque des basses eaux (de août à octobre.)

Toutefois il faut dire que le plan manuscrit sus-désigné

n'indique pas plus de 6 pieds ni moins de 3 pieds d'eau, sur tout le parcours de la rivière, ce qui fait croire qu'il a eu lieu pendant les grandes eaux ou à peu près.

2° La largeur du Vermejo varie de 150 à 300 mètres, à de très rares exceptions près ; aussi n'offre-t-elle que rarement des obstacles de troncs d'arbres renversés, facilement évitables, malgré les fréquentes sinuosités de son cours, et sans que la manœuvre y soit difficile, même pour de grands navires.

3° La vitesse du courant est difficile à apprécier, à cause de ses variations presque infinies, dit Soria, et il ajoute qu'on peut l'admettre comme très-modéré sur tout le parcours, à l'exception de deux passages; par exemple, au saut ou chute *d'Iso*, par 25° 44' latitude. et en quelques endroits, au-dessous, jusqu'à *Ñacurutu*. Mais on ne peut pas dire que le courant soit violent ni par trop incommode. Le saut *d'Iso* est formé par un banc de terre compacte argileuse, qui divise le courant en deux, ce qui en augmente la rapidité, surtout à l'est où le plan incliné est continu, tandis que le chenal de l'ouest, plus étroit et moins profond, est formé par deux larges escaliers ou petits plateaux allongés, d'un fort courant, mais sans danger. L'autre passage est le goulet dit de *l'Urbé*; il a 40 mètres d'un fort courant dont la rapidité, de même qu'à la chute d'Iso, sera d'autant moins sensible, que le niveau de ses eaux sera plus élevé.

Quant aux Indiens sauvages qui sont redevenus maîtres des deux rives de Vermejo, depuis la destruction de la Mission de *La Conception de Cangayé*, ni Soria, ni aucun explorateur avant ou après lui ne les considèrent comme un obstacle sérieux à l'occupation de ce précieux territoire. Vingt à vingt-cinq blockaus avec 8 à 10 hommes dans chacun d'eux, sur la rive droite du Vermejo, tiendraient les Indiens en respect, pendant que des missionnaires les engageraient à se livrer au travail, près des

colons blancs, ainsi que cela se pratique dans les sucreries de Salta où les indiens *Matacos* sont les seuls travailleurs pendant la récolte de la canne, qui resterait souvent sur pied, sans le secours de ces pauvres Indiens. Ils y travaillent 2, 3 ou 4 mois, pour aller vivre dans leurs déserts le reste de l'année, dans l'oisiveté qui forme la base de leur bonheur.

Telles sont les données fournies par Soria sur sa belle et malheureuse exploration du Rio-Vermejo.

Trente ans avaient passé sur cette entreprise calamiteuse et nul ne songeait à profiter des renseignements apportés par Soria qui avait si bien compris l'importance de cette navigation. Dans cet intervalle, les deux dictateurs avaient disparu : Francia mort au Paraguay en 1840, et Rosas chassé de Buenos-Ayres en 1852, et avec eux la dictature.

L'esprit public se porta de nouveau vers les entreprises d'intérêt matériel, la navigation du Vermejo redevint à l'ordre du jour. Le général Santa-Cruz, au nom de la société de Salta, signa, le 9 février 1857, un traité avec le gouvernement de la Confédération Argentine, qui accordait divers priviléges et une subvention pour l'établissement d'une ligne régulière de bateaux à vapeur allant de Corrientes jusqu'à Oran. C'est sans doute, pour cette société, que le capitaine Cuningham a fait le plan dont nous avons parlé.

Toutefois, c'est à la même époque qu'eut lieu la grande exploration du Vermejo par le capitaine génois Lavarello, qui en a fait une fort belle carte, évidemment la plus correcte qui existe. On ne trouvera probablement cette carte nulle part ailleurs qu'au dépôt de la marine de Turin, ou à Florence (1).

Enfin, un ponton, *Le Mataco*, apparut pour la première

(1) Voir le *Paraguay moderne*, p. 56, Marseille 1867, Camoin

fois, à Corrientes, chargé des magnifiques laines du Haut-Pérou et des autres produits de la contrée Andine, portant en outre, une foule d'échantillons de minerais de cuivre et autres. — Malgré tout ce mouvement, le commerce attend encore qu'une forte et sérieuse entreprise vienne inaugurer le transport à vapeur par un service regulier de remorqueurs.

On a pu comprendre quelle belle voie de communication présente le Rio-Vermejo à la légitime ambition du commerce; eh bien! il en est une autre tout aussi intéressante, mais moins explorée, c'est le Rio-Pilcomayo, la dernière des voies naturelles du nord de la République Argentine, dont nous ayons à nous occuper ici.

Le Rio-Pilcomayo se jette dans le Rio-Paraguay, par 25° 15' de latitude sud, après un parcours de plusieurs centaines de lieues. Rien ne prouve, dit Arénales (1), d'après le Dean Funes (2), que le Pilcomayo ait été connu avant 1719. Don Estevan Urizar de Arespacochaya (un Biscayen pur sang), le découvrit dans le temps où les Jésuites faisaient de grands efforts pour communiquer entre leurs missions du Paraguay, de Cordova et de Chiquitos, éloignées de 100 et 200 lieues les unes des autres. Urizar leur donna cette importante nouvelle, et une exploration du Rio-Pilcomayo fut résolue. Les Jésuites du Paraguay furent les seuls qui pénétrèrent dans cette grande rivière avec un bâtiment d'environ 75 tonneaux, monté par 70 hommes et 3 chaloupes, sous la conduite du père Gabriel Patiño, auteur d'un journal très-volumineux. Dans le préambule de ce journal, on remarque entre autres faits

(1) *Noticia histor. y descrip. sobre el gran pais del Chaco y Rio-Vermejo*, par José Arnales. Buenos-Ayres, 1833.

(2) *Ensayo de la historia civil del Paraguay, Buenos-Ayres et Tucuman*, par le Dean Funes. Buenos-Ayres, 1816.

intéressants que le Pilcomayo se déverse dans le Rio-Paraguay, par deux bras : l'un, à 9 lieues de l'Assomption, l'autre, à 16 lieues au sud. Ce voyage rempli de faits curieux qu'il est impossible même d'analyser ici, fait connaître, en définitive, qu'après 80 lieues et demie de navigation, le bâtiment fut arrêté par un banc argileux et très-compact (*insensible à l'eau*, dit le père Patiño), formant une sorte de cascade sur laquelle il fut impossible de faire passer le navire. Mais l'exploration n'en continua pas moins, au moyen de chaloupes. Celles-ci parvinrent jusqu'à 471 lieues et demie de l'embouchure de Pilcomayo ! Là, dit le journal du Père Patiño, on rencontre comme souvent dans le cours du voyage, des Indiens établis sur le rivage, que l'on gratifie, comme de coutume, par des petits cadeaux. Les Indiens fournissent, en retour, des moutons. Ils disent qu'ils ne connaissent pas les jésuites de Chiquitos. Mais des hommes de l'expédition étant à couper du bois, on ne sait comment une rixe survint. Les Indiens accourent au nombre de 600 environ et font pleuvoir une nuée de flèches sur les barques, que tous les Espagnols avaient regagnées à la hâte, poursuivis par les Indiens qui se jettent à la nage pour prendre les chaloupes à l'abordage. On en tue un grand nombre, mais on s'éloigne rapidement de ce lieu de carnage, car on ne doit plus songer à continuer l'exploration, sans une force armée suffisante pour vaincre la résistance à laquelle on devra s'attendre, après une rixe aussi sanglante que déplorable pour le résultat de l'exploration. Dix-huit jours après, l'expédition se trouvait de retour à la cascade où était resté le navire. Telle fut l'issue de ce long et pénible voyage au milieu des beautés d'une nature luxuriante de sève et de fécondité, qui promettait tant de richesses aux travailleurs intelligents.

Telles sont les voies de communication que la nature a

préparées pour le développement social des vastes contrées du Rio de la Plata.

Qu'on se figure, par la pensée, ou les yeux sur une carte, une superficie de 20 degrés au moins ou 400 lieues en latitude, et en moyenne, 14 à 15°, ou 200 lieues environ en longitude. Ce carré long de 80,000 lieues carrées (toutes fractions, même importantes, négligées et non compris les Républiques de l'Uruguay et du Paraguay), occupe toute la zone tempérée à l'ouest du Parana, depuis le 23° jusqu'au 45° de latitude sud, ce qui veut dire que ces territoires jouissent du bienfait des climats les plus heureux du globe. Bordés à l'ouest, par la chaîne des Cordilières, ils en reçoivent les innombrables cours d'eau dont nous venons de décrire les principaux. Qu'on se représente ces grandes rivières ouvertes à une commode et rapide navigation par la vapeur; qu'on ajoute à ce moyen le bienfait de voies ferrées, d'un facile établissement sur cette prairie continue et plane, reliant transversalement les cours d'eau navigables, et puis qu'on nous dise s'il est au monde un ensemble d'avantages comparables à ceux que présente le Rio de la Plata. Par ce fleuve, les navires d'outre-mer, de 300 et 400 tonneaux peuvent s'interner jusqu'à 4 et 500 lieues dans les terres, en remontant le Parana et le Paraguay, sans parler du Rio-Salado (du nord), du Rio-Vermejo et du Pilcomayo. Ici, les remorqueurs feront remonter les marchandises du monde entier, jusques au pied des Cordilières, pour en rapporter les plus riches produits des terres tropicales, et aussi les métaux précieux des mines si connues de Potosi, de Catamarca, de Famatina, de Cordova et tant d'autres situées à des centaines de lieues les unes des autres, et dont les produits seront concentrés, un jour, sur les bords de la Plata!

Tous les esprits sérieux, tout homme d'affaire, un compas à la main, sur cette carte, pourra mesurer les milliers de kilomètres de rivières à remonter au moyen de bateaux

à vapeur, de routes à ouvrir, de canaux à creuser, de rails à poser sur la prairie aujourd'hui solitaire, avec la certitude de faire jaillir partout les éléments commerciaux qui gisent depuis des siècles sans profit pour l'humanité en général, et particulièrement pour ces contrées elles-mêmes.

C'est à peine si le régime colonial de l'Espagne a laissé une route à peu près transitable de Buenos-Ayres jusqu'au Pérou, et dont la nature seule a fait les frais, presque sans travail de main d'homme. Toutefois, ce fut un bienfait considérable, en raison des difficultés de l'époque où il fut donné aux Espagnols d'établir un service de postes régulier sur les quatre mille kilomètres qui séparent Buenos-Ayres de Lima, ainsi que nous le verrons bientôt à l'article des postes.

Depuis la fin du gouvernement espagnol, en 1810, les républiques de La Plata, absorbées dans l'enfantement d'un régime nouveau, loin d'améliorer les voies de communication, en ont laissé quelques-unes retomber au pouvoir des Indiens, notamment dans la province de Santafé. Ce n'est qu'à dater de 1852, ainsi que nous l'avons vu, que l'esprit public s'est reporté sur les entreprises utiles, et c'est leur résultat, jusqu'en 1864, que nous donne le *Rejistro Estadistico*, que nous allons analyser.

Parlons d'abord des chemins de fer.

Le tableau ci-joint (n° 5), indique les lignes ferrées qu'il faut consigner ici comme les prémices du développement ultérieur de ce moyen si puissant de locomotion.

Voies à l'état de projet de chemin de fer		629 kil.	1/2
—	de construction.....	590 »	1/3
—	d'exploitation.....	129 »	1/2
		1348 kil.	1/3

A l'exception du chemin de fer de Rosario à Cordova, qui aura 400 kilomètres, désigné sous le nom de *Central argentin*, parce que la ville de Cordova est non-seulement

le point vraiment central de tout le pays argentin, mais encore l'aboutissant obligé de toutes les provinces du nord où les transports ne peuvent se faire qu'à dos de mulets, les autres voies ferrées partant de Buenos-Ayres ne sont encore que des têtes de lignes, se rapportant uniquement à la province de ce nom. Toutefois, ce n'en sera pas moins un éternel honneur pour les administrations qui se sont succédé, depuis la chute du dictateur Rosas, d'avoir si libéralement inauguré le régime qui aspire à la constitutionnalité, c'est-à-dire à sauvegarder tous les droits et les droits de tous, par ces heureuses protestations contre le régime de la restriction dictatoriale. Et, quelles que soient les erreurs ou les fautes qui aient pu accompagner ou suivre l'accomplissement de cet immense bienfait octroyé au pays argentin, Buenos-Ayres en gardera les honneurs et les profits.

De toutes les lignes désignées au tableau, deux seules sont parvenues jusqu'ici à l'état d'exploitation au fur et à mesure de l'achèvement des travaux, de 1857 à 1865 (1er mars). C'est bien récent encore, on le voit, pour que les résultats puissent être constatés autrement que comme provisoires, ou comme simple point de départ des renseignements futurs.

Tels qu'ils sont, cependant, voici leur importance, en tant que mouvement et produit.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

De Buenos-Ayres à Mercedes, 101 kil., route Chivilcoy située à 159 kil.

Parcours, en 1864, *sur* 69 *kil. achevés.*

Voyageurs.....	414,722	
Tonnes.....	38,661	
Produit brut.....		6,082,745
— net.....		2,005,031
— kilométrique brut.....		107,945
— — net.....		79,205

Papier monnaie de 20 à 25 c.

CHEMIN DE FER DU NORD

De Buenos-Ayres à San-Fernando, 27 kil., route de Zarate située à 109 kil.

Parcours, en 1864, sur 27 kil. 1/2 achevés.

Voyageurs.....	261,268	
Tonnes.....	2,702	
Produit brut.....		3,047,376
— net.....		639,714
— kilométrique brut.....		112,267
— — net.....		23,262

Papier monnaie de 20 à 25 c.

La République Argentine étant entrée dans cette voie du progrès le plus avancé de nos jours, comme moyen de communication, ne peut rester stationnaire, sous peine de reculer. La continuation des voies ferrées deviendra donc une nécessité première de sa vie sociale, et c'est en quoi consiste le plus grand mérite des administrations qui ont eu le courage d'inaugurer ce progrès si considérable. La rapidité des communications mettra un terme à la fréquence et à la facilité des désordres intérieurs, par cela seul que l'action du pouvoir central gagnera en efficacité et en vigueur, tout ce qu'elle aura gagné en rapidité. Dès lors, les populations entreront avec empressement dans la voie de l'ordre qu'elles appellent en vain et du travail qui amènera une heureuse prospérité; puis la sécurité naîtra de la certitude même d'une prompte répression des désordres. Enfin, nous l'avons dit ailleurs, la possession appellera tous les bienfaits de l'esprit de conservation du bien-être, qui est le fruit très-légitime du travail.

Dans cet espoir, nous allons dire tout ce qui a été fait pour l'organisation des postes, ce puissant corrélatif de l'activité des communications et de la sécurité des transactions.

En abordant cet important sujet j'éprouve un vif plaisir, je dois le dire, en faisant connaître, par ses actes, la valeur d'un homme de bien qui a voué les plus belles années de sa vie à cette grande administration spéciale, c'est M. Gervasio A. de Posadas, dont le nom est historique dans l'administration argentine. Je lui dois personnellement un souvenir de gratitude, en retour de l'aménité et de l'exquise urbanité de ses rapports, que n'a pu altérer ma longue absence du Rio de La Plata, et je suis heureux de le consigner ici.

M. Posadas, chargé de la direction générale des postes, quelques années après le renversement de la dictature de Rosas, trouva cette partie de l'administration générale calquée, comme toutes les autres, sur les plans étroits du dictateur, selon l'arbitraire et les besoins de la dictature.

Esprit large et libéral, le nouveau directeur général des postes avait tout à créer, dans l'intérêt général du pays argentin, là où tout avait été façonné dans un but d'intérêt personnel.

Pour attester les capacités de M. Posadas, dans cette grande et heureuse reconstruction, on pourrait se borner à reproduire ici l'étude si sérieusement faite par une *Revue de Paris* « le *Journal des Postes* » du 1er août 1866, intitulé : les *Courriers de la République argentine*. Mais ayant des données postérieures à celles qu'avait le *Journal des Postes*, nous ne prendrons de lui que les remarques sur les travaux inaugurés par M. de Posadas.

« Avec M. Posadas, dit le *Journal des Postes*, de Paris,
« une ère nouvelle a commencé. Depuis 1858, de nom-
« breuses réformes et des créations nouvelles ont posé les
« courriers de la République argentine dans une situation
« très-favorable. On a établi des postes sur tout le terri-
« toire ; l'état des chemins est l'objet d'un examen parti-
« culier, la navigation fluviale sert au transport de la

« correspondance. Sept lignes à vapeur desservent :
« 1° Parana-Guazu ; 2° San-Nicolas ; 3° Rosario de Santa-
« Fé ; 4° Parana ; 5° Corrientes ; 6° Ascencion ; 7° Corumba. »
Inutile de dire que ces deux derniers points ne sont plus desservis depuis la guerre du Paraguay.)

« On a subventionné des vapeurs pour le service entre
« Buenos-Ayres, et 1° Montevideo ; 2° Rosario et lieux
« intermédiaires ; 3° La Concordia (Uruguay) ; 4° Gualeguay
« en correspondance avec la ligne de Rosario, et 5° pour
« Bahia-Blanca et la Patagonie. »

Ici, nous ferons observer que les deux points extrêmes des pays mis en rapport par ces communications dues à la navigation à vapeur, sont Corumba par 19° latitude sud, et Bahia-Blanca par 41° sans parler de la Patagonie proprement dite. Voilà donc 400 lieues en ligne droite, sans compter les détours qui doublent au moins le parcours desservi par les lignes à vapeur subventionnées. C'est ce que ne disait pas le *Journal des postes*, et nous devons le faire ressortir pour qu'on apprécie l'importance et l'étendue de ces moyens de communication.

Continuons la reproduction du *Journal des Postes*.

« La République Argentine est en relation directe avec
« l'Europe : 1° par les vapeurs français qui partent de
« Bordeaux le 25 de chaque mois et arrivent à Buenos-
« Ayres le 28 ou le 29 du mois suivant, après une traversée
« de trente-trois jours environ ; 2° par les packets anglais
« partant de Southampton le 9 de chaque mois et arrivant
« à Buenos-Ayres le 12 ou le 13 du mois suivant. Les dé-
« parts de Buenos-Ayres ont lieu le 12 ou le 13 de chaque
« mois, pour le vapeur français, et le 28 ou le 29 pour le
« vapeur anglais. »

Nous bornons là cette citation qui apprécie les améliorations obtenues jusqu'alors dans le mouvement postal de Buenos-Ayres.

Depuis que le *Journal des Postes* a publié ces détails, deux nouvelles lignes à vapeur ont été installées, l'une à Liverpool et l'autre de Gênes et Marseille, les 10 et 15 de chaque mois, pour Buenos-Ayres. Cette dernière appartient à la Compagnie des Transports Maritimes. Quoique non-subventionnées, ces nouvelles entreprises semblent trouver un aliment suffisant, dans le transport des passagers émigrants d'Europe, pour se passer, à la rigueur, des subventions postales. Et cependant, on se demande si les gouvernements ne doivent pas encourager toujours et partout l'initiative privée, en répartissant les largesses de la subvention à toutes les entreprises identiques, jusqu'à l'époque où les développements du commerce que ces entreprises facilitent, permettront à toutes ces lignes de se passer de toute subvention. Or, ce temps approche pour la ligne du Rio de La Plata, et c'est une raison de plus à notre sens, pour subventionner tout de suite toute Compagnie qui, à l'imitation de celle des Transports Maritimes, aurait le courage et assez de foi dans l'avenir, pour consacrer des capitaux considérables à la formation de nouvelles lignes régulières (1).

Après ce préambule qui nous paraît suffisant pour faire comprendre la grandeur de l'œuvre des postes à établir dans un pays grand comme la moitié de l'Europe, passons aux chiffres qui témoignent de la nature des résultats obtenus jusqu'ici. L'examen de ces résultats démontrera tout l'accroissement proportionnel qui est promis, avec le temps, à l'administration des postes argentines; et c'est en quoi ressortiront les aptitudes et le mérite de M. Posa-

(1) Nous apprenons que la *Compagnie des Transports Maritimes*, par l'organe de la Chambre de Commerce de Marseille, a demandé au gouvernement les mêmes avantages qu'il accorde aux *Messageries Impériales*. Puisse-t-elle réussir dans cette demande si juste.

das qui en a su poser les jalons avec la sûreté de coup-d'œil et une fermeté de vouloir supérieure aux incessants obstacles d'une organisation compliquée à fonder là où, rien n'étant préparé, tout est à faire. Les esprits organisateurs sont si rares !

Toutefois, il faut bien le dire, le régime colonial si décrié, avait montré une aptitude et une vigueur d'autant plus remarquables à cet endroit, que les moyens dont l'Espagne disposait alors étaient plus restreints. Et M. Posadas ne s'en défend pas. Esprit généreux et juste, il a publié, dans son neuvième *Annuaire*, page 105, la relation détaillée de l'itinéraire royal des postes, sous ce titre : *Antécédents coloniaux*, ainsi qu'un très-curieux tableau synoptique de l'état administratif de la vice-royauté de Buenos-Ayres en 1776, lors de sa formation. Voici le résumé de l'établissement des postes à cette époque. (9e *Annuaire*, Posadas, p. 121.)

1° Les courriers mensuels partant également de Lima et de Buenos-Ayres, le 16, arrivaient le premier à Cusco, et le second à Tucuman, points situés également à mi-chemin de Potosi, d'où sont aussi partis deux courriers pour ces deux villes capitales, les 15 et 16 de chaque mois. L'échange de la correspondance ainsi fait pour Lima d'une part, et Buenos-Ayres d'autre part, les deux courriers retournent de Potosi, l'un à Cusco et l'autre à Tucuman. Il en résulte que la correspondance mettant 58 jours pour arriver, la réponse tardait 116 jours pour une distance de 567 lieues de Lima et de Buenos-Ayres à Potosi, situé à distance à peu près égale des deux grandes capitales vice-royales.

2° Les courriers partant tous les deux mois de Lima et Buenos-Ayres arrivaient l'un et l'autre jusqu'à Potosi où se faisait l'échange. L'objet principal de ce courrier bimensuel était pour la correspondance avec l'Europe.

Aussi, un retard des galions empêchait-il le départ du courrier de Buenos-Ayres, qui était alors attendu à Potosi, par le courrier destiné pour Lima.

3° Entre Buenos-Ayres et Montevideo, trois courriers par semaines allaient et retournaient.

4° Enfin, le courrier pour l'Europe, bi-mensuel, partait de Montevideo du 7 au 15 des mois de juillet, septembre, novembre, janvier, mars et mai à destination de la Coruña.

Ce vaste réseau des postes espagnoles, entre les deux vices-royautés, occupait, on le voit, sur cette seule ligne, une étendue de plus de onze cent lieues, soit au moins 4,500 kilomètres de parcours.

M. Posadas n'avait pas à rétablir, de nos jours, cette longue ligne dans son entier; mais le temps et les changements politiques avaient créé mille réseaux secondaires, sur le seul territoire argentin, ainsi que les diligences sur terre, la navigation postale à vapeur et les chemins de fer qui n'existaient point sous la vice-royauté. On peut donc affirmer que l'œuvre à faire était beaucoup plus difficile à organiser et infiniment plus compliquée que celle de l'Espagne. En effet, la seule province de Buenos-Ayres compte 72 bureaux de postes, en outre de l'administration générale, et cinq bureaux dans la capitale, non compris trois bureaux ambulants sur les chemins de fer. En revanche, les treize autres provinces ensemble, ne comptaient que 57 bureaux principaux ou auxiliaires, tandis qu'en 1865, les provinces avaient 72 bureaux. Cette diminution apparente provient de ce qu'un service spécial a été formé, depuis la guerre du Paraguay, pour la correspondance de l'armée, desservie, toutefois, entre Buenos-Ayres et Corientes et *vice-versâ*, par les bateaux à vapeur subventionnés.

Sans plus de détail, nous finirons par un extrait du

mouvement général des postes argentines pour l'année 1866, comparée avec celles qui l'ont précédée, depuis que M. Posadas en a la direction. On y remarquera la progression amenée par les améliorations du service et l'activité croissante des transactions par l'accroissement des communications.

Lettres reçues en		1866, 913,768.	—	Expédiées,	950,834
»	»	1865, manque.	—	»	manque
»	»	1864, 411,913.	—	»	366,776
»	»	1863, 367,888.	—	»	354,737
»	»	1862, 289,007.	—	»	194,823
»	»	1861, 232,184.	—	»	79,913
»	»	1860, 196,258.	—	»	49,634
»	»	1859, 149,581.	—	»	44,082
»	»	1858, 143,477.	—	»	49,757
Imprimés reçus en		1866, 717,785.	—	Expédiés,	677,779
»	»	1865, manque.	—	»	manque.
»	»	1864, 368,281.	—	»	366,776
»	»	1863, 296,467.	—	»	245,488
»	»	1862, 193,705.	—	»	76,959
»	»	1861, 161,854.	—	»	22,228
»	»	1860, 173,240.	—	»	18,640
»	»	1859, 184,191.	—	»	20,091
»	»	1858, 135,340.	—	»	29,710
Offices reçus en		1866, 40,500.	—	Expédiés,	62,259
»	»	1865, manque.	—	»	manque.
»	»	3864, 28,752	—	»	28,145
»	»	1863, 50,592.	—	»	29,988
»	»	1862, 21,747.	—	»	21,308
»	»	1861, 18,628.	—	»	18,012
»	»	1860, 20,595.	—	»	20,282
»	»	1859, 17,021.	—	»	15,828
»	»	1859, 15,461.	—	»	14,828

Par bateaux à vapeur, en 1866, 6,330

Par chemin de fer, en 1866, 20,470

Après huit ans d'améliorations successsives, c'est un progrès considérable à constater, surtout si l'on considère qu'il s'est accompli au milieu d'incessants embarras causés par de nombreuses guerres, que celui qui présente l'échelle ascendante que voici, entre 1858 et 1866:

Lettres reçues.....	de	14 à 91
» expédiées.....		5 à 95
Imprimés reçus.....		13 à 71
» expédiés.....		3 à 68

Ces quatre exemples disent hautement tout le développement promis au vaste réseau des communications postales qui sont à peine inaugurées, on peut dire, sur le territoire argentin. Et cependant les postes ne constituent pas encore une rente pour le gouvernement, car, bien que la caisse des postes ait versé, cette année, une somme de 28,370 piastres au trésor, celui-ci a dû payer les subventions postales de toute nature et dont l'importance doit être bien supérieure à ce faible *boni* présenté par la direction comme résultat du mouvement de sa caisse.

Toutefois, le gouvernement a pu faire circuler gratuitement les dépêches d'état, ainsi que celles de la magistrature et de la police, qui dépassent, en 1866, le nombre très-respectable de plus de cent mille *oficios*, reçus et expédiés.

Pour faire comprendre toute l'importance de cette organisation et aussi ses inimaginables difficultés, il faudrait analyser, année par année, les innombrables accidents de guerre, d'invasion des Indiens, d'obstacles sur la Cordilière pour le courrier du Chili, ou sur les rivières pour les vapeurs subventionnés, etc. Tous ces faits se trouvent énumérés dans le rapport annuel que la Direction générale publie sous le titre d'*Annuaire des courriers de la République Argentine*, depuis que cette Direction est aux mains de M. Posadas. Mais ce travail ne peut être fait que par un spécialiste qui voudrait écrire l'histoire

des postes argentines. Toutefois, cette monographie s'élèverait sans peine à toutes les hauteurs historiques de l'économie sociale et politique, gouvernementale et administrative d'une nation jeune encore, à peine sortie des langes de sa formation laborieuse, mais qui a droit de prétendre à un très-grand et très-riche avenir. Nul doute que les annuaires de M. Posadas, remplis de tableaux, de cartes et de plans, seraient un précieux élément pour une telle histoire, pourvu qu'il voulût y adjoindre les *curieux documents* dont il indique l'existence à la page 54, de l'*Annuaire* de 1865, relatifs aux Postes argentines avant 1858.

XI.

Navigation. — Commerce. — Douanes.

PRODUITS ANIMAUX. — ERREURS HISTORIQUES ET TECHNIQUES SUR LES LAINES DU BASSIN DE LA PLATA. — PROTECTION. — FISCALITÉ. — LIBRE ÉCHANGE. — SYSTÊME AGRICOLE FRANÇAIS, ANGLAIS ET IRLANDAIS. — AIDE AU LABOUREUR PAR LE TRAVAIL A LA TACHE OU PRIX FAIT. — STATISTIQUE COMPARÉE DE MONTEVIDEO ET BUENOS-AYRES. — ÉTAT-MAJOR ÉCRASANT, CIVIL ET MILITAIRE : 180,000 SOLDATS SUR UNE POPULATION DE 1,800,000 AMES ! — MUNICIPES ET GENDARMERIE. — INDIENS SAUVAGES.

Voici, sous le n° 6, le résumé des provenances d'outre-mer.

De ce tableau général d'entrée et de sortie du mouvement maritime, avec les 9 ports de la République Argentine, pour l'année 1864, il résulte pour l'entrée un total de :

	1,011	navires jaugeant	296,204	tonnes,	
et pour la sortie	993	»	»	269,245	»
Total...	2,004	»	»	565,449	»

Le cabotage pour la même année, provenant des port

fluviaux, à l'exception de 11 navires entre Bahia-Blanca et Buenos-Ayres, offre le chiffre.

A l'entrée de	15,603	bateaux	jaugeant	376,285	tonnes
A la sortie de	15,352	»	»	369,685	»
Total..	30,977	»	»	735,970	»

Il est inutile de dire que les mêmes bateaux fournissent une moyenne d'environ 20 voyages par an, puisque le nombre des caboteurs est de 1,615, jaugeant 33,715 tonnes, ainsi que l'indique le tableau de la page 323.

Munis de documents plus récents que ceux du *Rejistro-Estadistico* de 1864, pour ce qui est des navires d'outre-mer, nous nous bornerons à quelques remarques spéciales au commerce de la France, comparé à celui des autres nations. Ainsi, nous trouvons (page 310) l'entrée au Rio de la Plata, et par ordre d'importance de tonnage :

115	navires des États-Unis.....	jaugeant.....	43,251	ton.
139	» Anglais	»	42,296	»
154	» Espagnol et Cuba	»	37,444	»
102	» Français	»	35,859	»
85	» Brésiliens	»	15,981	»
46	» Italiens	»	13,885	»
55	» Allemands	»	12,085	»
33	» Hollandais	»	8,722	»
17	» Belges	»	3,496	»
5	» Chiliens	»	1,410	»
1	» Indes Orientales	»	541	»
6	» Provenan^ces non désigné^es	»	422	»
2	» Portugais	»	340	»

Si l'on ajoute à ces chiffres le mouvement fluvial des navires d'outre-mer qui ont relevé des divers ports du Rio de la Plata pour Buenos-Ayres, en 1864, on trouvera :

56	navires de la République Orientale (Montevideo.....	jaugeant.....	14,466	»
17	» des ports Argentins	»	4,101	»
831	Total en 1864		234,249	»

L'importance du tonnage des navires français est inférieur, on le voit, à celui des Etats-Unis, de l'Angleterre et de l'Espagne. La France ferme la série des quatre nations qui exercent le plus fort intercourse commercial avec le Rio de la Plata ; son chiffre de 35,859 tonnes est suivi, immédiatement, mais à une grande distance, par celui du tonnage brésilien qui n'atteint qu'à 15,981. Tous les autres pays d'Europe sont dominés par le Brésil, même l'Italie, qui possède cependant la plus forte colonie européenne au Rio de la Plata, et dont le tonnage ne s'élève qu'à 13,885 tonnes. Mais les colons Italiens, en grande partie Piémontais ou Génois, qui sont généralement habitués à une excessive parcimonie, amassent prudemment et conservent intact le fruit de leurs travaux. Ce n'est que leur descendance américaine qui jouit largement des économies entassées par les pères, en adoptant les goûts de bien-être si prononcés chez l'Américain. C'est pourquoi le commerce de l'Italie ne se développe pas encore, en raison de la nombreuse émigration italienne.

Il n'en est point ainsi de l'émigration française, qui compte 90 pour cent d'enfants des Pyrénées. Cette forte race apporte au Rio de la Plata, avec la loyauté hardie et courageuse de son caractère, tout l'entrain de ses goûts pour les amusements et la grosse bonne chère, ce qui le porte à pousser à la consommation des victuailles. Nous l'avons dit ailleurs (1), l'émigration basque avait porté de 1 à 27 la consommation de nos vins au Rio de la Plata, dans l'espace de 10 ans (1832-42).

En raison de ces faits, et quoique le tonnage français soit inférieur à celui des trois nations sus-indiquées, la valeur de notre commerce est, de beaucoup, supérieure à

(1) Voir les *Otages* de Durazno, p. 289 en note. — Marseille, 1864, Camoin.

celle des importations anglaises, espagnoles, et surtout américaines. C'est ce que démontre le tableau des droits d'entrée et de sortie perçus à Buenos-Ayres, en 1863 (page 429 du *Rejistro-Estadistico*), dont voici les chiffres comparatifs :

Le commerce français a payé à l'entrée et à la sortie				22,924,115 (1)
»	anglais	»	»	21,847,409
»	Espagnol et Cuba	»	»	10,091,664
»	des Etats-Unis	»	»	7,633,401

Il en résulte que nos 35,859 tonnes représentent une valeur de 5 1/2 pour cent plus forte que la valeur des 42,296 tonnes anglaises, de cent pour cent et plus que la valeur des 37,744 tonnes espagnoles, de 200 pour cent et plus que la valeur des 42,251 tonnes des Etats-Unis.

De ce contraste piquant ressort, toutefois, une vérité bien regrettable pour le développement de notre marine marchande ; c'est que, tandis que la tonne des marchandises françaises, vu leur valeur intrinsèque, supporte, entrée et sortie, 639 piastres de droits de douane à Buenos-Ayres, la marchandise anglaise ne supporte que 511 piastres par tonne, la marchandise espagnole à peine 300 piastres, et la marchandise des Etats-Unis, 177 piastres par tonne, c'est-à-dire au plus 45 francs ! Dans cette échelle, on a la mesure comparative de la valeur intrinsèque des produits du sol argentin qu'ils reçoivent en retour de leurs importations. Mais, comme ces derniers ont une valeur identique, il faut les en détacher, afin d'avoir une idée exacte de la valeur différentielle des produits respectivement introduits par chacune des nations, toujours pour la même année 1863.

(1) Chaque unité de ces nombres représente une piastre de papier monnaie de Buenos-Ayres, valant environ fr. 0.20 à 0.25 centimes monnaie de France.

Droits d'entrée (seulement) sur produits				français...	18,903,187
»	»	»	»	anglais. ..	18,712,355
»	»	»	»	Esp. et Cuba	9,279,994
»	»	»	»	Etats-Unis.	0,541,040

Si nous appliquons à ces chiffres la proportionnalité du tonnage, nous trouvons ce qui suit :

Les 35,859	tonnes	françaises	ont payé	pour	droit d'entrée,	527 P.
37,444	»	espagnoles	»	»	»	250 »
42,296	»	anglaises	»	»	»	442 »
43,251	»	Etats-Unis	»	»	»	105 »

De ce contraste plus piquant et non moins réel que celui qui précède, il résulte que la richesse des introductions de France au Rio de la Plata, leur impose un droit de 527 piastres par tonne.

Tandis que la marchandise		anglaise	ne paye	que	442 P. par ton.
	»	espagnole	»		260 »
	»	Etats-Unis	»		105 »

c'est-à-dire au plus	25	francs	par tonne	pour	les Etats-Unis
» »	69	»	»		l'Espagne.
» »	90	»	»		l'Angleterre.
mais au moins...	115	»	»		la France.

Le plus avantagé de ces quatre émules commerciaux au Rio de la Plata, est incontestablement le pavillon des Etats-Unis, non toutefois que les charges ne soient pas identiques pour tous, mais à cause des principaux articles d'encombrement, tels que bois, goudron, cordages et autres produits des Etats-Unis, qui sont exempts de droit d'entrée. Aussi, n'y a-t il que les pays scandinaves qui puissent partager avec les Etats-Unis le bénéfice de ce commerce. Il n'en est pas moins vrai que les Etats-Unis gagnent le fret d'un tonneau avec 25 fr de droits, tandis que la France doit payer plus de 100 fr. de droits pour utiliser un seul tonneau de sa marine marchande. Toutefois, il faut dire que ce désavantage apparent a une

compensation. Cette compensation se trouve dans le principal de nos produits dits d'encombrement qui est le vin et tous autres analogues, tels que eau-de-vie, liqueurs, etc. En effet, si ces articles sont frappés du droit énorme de 25 à 30 p. 0/0, d'autre part ils nous permettent de gagner un fret de 60 à 80 fr. pour un tonneau métrique, dont la valeur primitive n'atteint guère qu'à 300 fr. aujourd'hui pour les deux vaisseaux ou pipes de vin d'ensemble un millier de litres qui composent le tonneau maritime.

Il en résulte que les expéditions de Marseille, Cette et Bordeaux gagnent, avec un débours d'environ 300 fr., le même fret que le Havre, qui exporte les articles dits de Paris, ne valant pas moins, primitivement, de 1,000 à 1200 fr. la tonne, y compris, il est vrai, l'inévitable assortiment de soieries de Lyon. Il est aussi vrai que ce dernier article ne paye que 10 p. 0/0 et les manufactures 17 p. 0/0 de droit de douane au Rio de la Plata, tandis que les vins du midi payent 30 p 0/0; ce qui établit, en définitive, un droit égal à peu près pour chaque tonne, qu'elle parte du midi ou du nord de la France.

Cet état de choses, à notre sens, devrait développer étonnamment la navigation du midi de la France, qui pourrait avoir sur le Rio de la Plata un tonnage triple de celui du Havre, avec la certitude d'un fret de retour. En effet, il est certain que le chargement de vins ne suffit pas à l'achat des produits de la Plata pour le retour de ce même chargement; d'autre part, il est non moins certain qu'un seul tonneau partant du Havre, permet d'acheter des produits de la Plata, pour deux tonneaux de retour, au moins. Il y a là un élément de progrès incontestable pour le développement de notre marine marchande, avec cet avantage précieux de prêter notre tonnage du midi, à nos capitaux du nord de la France, au lieu d'obliger ces derniers à retourner, en grande partie, par la Banque anglaise, tandis que tout pourrait se passer en famille.

Le grand agent de cet élément de succès se trouve incontestablement dans l'émigration française ou du midi de l'Europe, dont les populations habituées au vin comme besoin alimentaire, en augmenteront la consommation dans le Rio de la Plata, en raison de l'importance de l'émigration méridionale (1). Déjà la Société des Trans-

(1) Au moment de mettre sous presse, nous lisons un excellent et curieux document statistique publié à Montevideo, dans le journal *El Siglo*, du 27 mars 1868, formant un frappant corollaire de l'assertion que nous réitérons ici, après l'avoir bien des fois développée nous-même. Nous extrayons de ce long mais logique éloge des résidents français dans la Plata les chiffres qui nous intéressent, avec le regret de ne pouvoir reproduire ici toutes les réflexions si justes, si pratiques de M. A. Vaillant, dans sa loyale réfutation des idées erronées ou malheureuses, dont M. des Rotours s'était fait l'organe, dans la séance du 30 décembre 1857, au Corps législatif.

Voici l'extrait de cet article aussi bien raisonné que sagement développé, tout en gardant les formes des plus strictes convenances.

LES ÉTRANGERS EN AMÉRIQUE.

..... « Non-seulement les émigrants ont servi d'agents introducteurs au commerce européen en Amérique, mais ils ont été eux-mêmes pour l'Europe de nouveaux et importants consommateurs, car tous conservent à l'étranger leurs goûts et leurs usages ; et grâce à l'aisance qu'ils acquièrent par leur travail et leur industrie, ils ne tardent pas à consommer en vins et liqueurs, comestibles, étoffes et articles divers de leur propre pays, *quatre fois plus* qu'ils n'auraient jamais consommé dans la position précaire où ils étaient en Europe, suivant cette loi que plus l'homme acquiert et plus il consomme, surtout quand il est privé des jouissances d'un autre ordre que procure la patrie.

« Voilà ce que paraissent ignorer les personnes comme M. des Rotours, qui se bornent à apprécier numériquement les émigrants sortis d'Europe, sans apprécier ce que ces émigrations rapportent à cette même patrie qu'ils n'oublient jamais.

« Pour s'en rendre mieux compte, on pourrait comparer par exemple l'importance qu'a acquis le commerce de la France dans la Plata avec ce qu'il était il y a seulement 50 ans, en mettant en regard

ports Maritimes de Marseille, unie aux capitalistes intelligents d'Italie, a inauguré de grandes facilités pour le transport des émigrants; espérons que les Messageries Impériales ne tarderont plus désormais à installer une

le mouvement de l'émigration, et l'on verrait que l'augmentation de ce commerce a suivi exactement celui de l'émigration. C'est ainsi que la consommation du vin de Bordeaux est due en grande partie à l'émigration des populations basques et béarnaises qui, depuis l'année 1838, se sont dirigées vers la Plata.

« Nous rendrons cette observation encore plus claire par quelques renseignements statistiques dont nous pouvons garantir l'authenticité, puisque nous les tirons des tableaux officiels de la douane de Bordeaux. En 1838, la place de Bordeaux a exporté à peine 4 à 5000 barriques de vin dans la Plata; en 1867, cette exportation a atteint le chiffre énorme de 146,688 barriques. En 1838, on comptait à peine 3,000 Français dans la Plata; aujourd'hui, nous croyons que le chiffre de cette population peut atteindre 80,000 âmes: la consommation a donc suivi une progression égale à celle de la population.

« Maintenant voici quelques détails statistiques basés sur les données que nous offre le tableau des exportations de Bordeaux pour la Plata en 1867:

Exportation pour la Plata.....	bques.	146,688
Dont 103.361 b. pour Buenos-Ayres.		
43,327 » » Montevideo		
Idem. vin en caisse.....	caisses	123,755
Dont 60,046 c. pour Buenos-Ayres		
63,708 c. » Montevideo		
Idem, Eaux-de-vie.....	bls.	6,926
Caisses.....		137,473
Dont 3,915 b. pour Buenos-Ayres		
107,429 caisses idem.		
3,011 b. pour Montevideo.		
30,044 caisses idem.		

« Cette exportation totale, représente dans la Plata la consommation suivante, pour chaque jour de l'année:

402 bques de vin	PAR JOUR
Plus: 3,068 bouteilles idem.	id.
19 bils Eau-de-vie,	PAR JOUR
Plus: 4,520 bouteilles idem.	id.

double ligne sur le Brésil et la Plata. La concurrence, dans ce cas, est un bienfait qui profitera à tous, car le courant d'émigration ira s'élargissant, en raison de la fréquence des départs. C'est la loi de toutes les émigrations.

« Comme on le voit, par l'exposé de ces chiffres, la Plata est certainement pour la place de Bordeaux le premier marché d'exportation, et ici nous ne nous occupons pas des autres articles qui complètent les envois de ce port, comme huiles, liqueurs, vin de champagne, conserves, marchandises sèches, etc., devant observer encore que nous ne faisons pas entrer non plus dans ce tableau les vins et eaux-de-vie qu'exportent en grande quantité encore les ports de Marseille, Cette et le Havre pour la Plata.

« La population de la République Orientale peut être calculée à 300,000 âmes. La consommation de vin provenant de Bordeaux, est donc de 44 bouteilles dans l'année pour chaque habitant, grands et petits, ou de 220 bouteilles par famille de 5 individus.

« Nous ne pensons pas qu'en France même la consommation atteigne ce chiffre.

« Les émigrants ont donc créé dans la Plata, au midi de la France, un débouché considérable, qui réduirait à la misère son commerce et son industrie vinicole s'il venait à lui manquer. Nous avons eu raison de dire que les émigrations des peuples à l'étranger sont reproductives pour les pays d'où elles sortent.

« Voilà une consommation qui constitue à elle seule déjà un *impôt indirect* assez raisonnable, si l'on veut reporter sur la tête des Français émigrés ce qu'il produit au fisc seulement, tant par les droits de douane, car cette exportation donne lieu naturellement à une importation d'égale valeur, que par ceux de navigation qu'il entraîne avec lui. Mais ce n'est pas tout encore. Il faut avoir résidé à l'étranger pour connaître les mœurs et la vie de ceux qui y demeurent; ainsi, nous pourrions garantir que le tiers au moins de ces émigrés, si ce n'est pas la moitié, contribue encore par les petits secours qu'il envoie à sa famille à l'entretien et même à l'aisance de ceux qui lui ont donné le jour, de ses frères et sœurs, de ses parents mêmes, qui, grâce à eux, peuvent vivre en France, à l'abri du besoin. Les sommes envoyées par petites traites à cet effet sont assez considérables, et nous pourrions citer à ce sujet des centaines d'exemples qui prouvent au moins les bons sentiments dont sont animés ces émigrants qu'on sait si peu apprécier en Europe, faute de connaître leur cœur, leur mora-

elle s'est manifestée dans l'émigration allemande aux Etats-Unis, dans l'émigration universelle pour la Californie, dans l'émigration anglaise pour l'Australie, sans parler ici de l'émigration irlandaise au Canada, dont les circonstances aggravantes sont bien connues. Pourquoi ce qui a eu lieu partout ne se reproduirait-il pas au Rio de la Plata?

Si les capitalistes européens intéressés dans ces entreprises de transports transatlantiques, subventionnées ou non, se doutaient seulement de l'élargissement auquel elles sont destinées elles-mêmes, dans La Plata, ils comprendraient tous les avantages que leur prépare un avenir qui se rapproche chaque jour.

lité et les motifs qui les guident ou qui les ont éloignés de la mère-patrie.

« Voilà encore un nouveau et noble tribut que paie indirectement l'émigrant français au pays qui lui a donné le jour, et dont la politique ne lui tient pas compte.

« Tout ce que nous disons ici de la France nous pourrions le dire également de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, etc., parce que tous les Européens en Amérique se trouvent à peu près dans la même situation, et si nous nous sommes occupés plus particulièrement des Français dans cet écrit, c'est parce que notre réplique s'adresse à un orateur des chambres françaises.

« Nous avons essayé de démontrer par les observations contenues dans cet article que chaque émigrant est un consommateur pour sa patrie, quoique résidant à l'étranger, en même temps qu'un producteur dans le pays où il habite, et comme en définitive il a besoin aussi de la considération dont jouissent les honnêtes gens pour être accueilli avec faveur dans les pays où il se transporte, nous avons cru utile de le défendre contre les attaques injustement portées contre lui, car s'il y a quelques exceptions peu honorables parmi les émigrants, comme il y en a dans toutes les populations, la majorité étant digne d'intérêt et de sympathie, nous avons cru qu'il était de notre devoir d'élever une fois au moins notre faible voix en leur faveur, espérant leur faire rendre par les personnes sensées la justice qui leur est due.»

A. Vaillant.

Sans vouloir prophétiser, on peut dire que le temps n'est pas éloigné où toutes ces entreprises, quelque nombreuses qu'elles deviennent, seront poussées, par la force des choses, à former au Rio de la Plata, d'abord une, puis d'autres stations fluviales, comme elles en ont déjà une obligée pour les grands steamers à Rio-Janeiro. Mais, lorsqu'elles auront toutes une station purement fluviale, elles ne seront arrivées qu'à la deuxième période de leur développement. Les voies d'un progrès lorsqu'il est normal, c'est-à-dire basé sur les éléments naturels, s'élargissent à mesure qu'elles se prolongent. C'est ainsi qu'avant même d'avoir pourvu aux nécessités fluviales pour les hommes, dans le Mississipi platéen, il faudra songer aux nécessités des choses....

Alors commencera pour les entreprises de transports à vapeur, la troisième et dernière phase qui devra amener, avec le temps, la plénitude de leur développement dans les incommensurables méandres des innombrables affluents des Rios Paraguay, Parana et Uruguay, qui forment eux-mêmes le grand Rio de La Plata. C'est une des plus vastes entreprises de ce genre qui soit praticable dans l'univers, et elle absorbera l'activité de plusieurs générations de travailleurs, pour l'établissement progressif d'autant de *forges et chantiers*, que le Rio de La Plata compte d'affluents ! Et qu'on ne pense pas que ce soit là une pure théorie. Chacun des gouvernements de La Plata, dans l'état actuel de sa population, pourrait déjà, à l'exemple du Paraguay, avoir des chemins de fer, des chantiers de construction, des mines de fer en exploitation, et surtout de nombreuses colonies agricoles. Ah ! si les gouvernements de l'Europe, d'accord avec ceux de l'Amérique du Sud, voulaient travailler de concert dans un but économique si grand, si heureux, si utile, la paix du monde serait assurée pour quelques siècles. Et dire qu'il ne faudrait pour cela qu'un

simple échange : tant de terre, pour tant de bras! Mais, seul, l'esprit de justice pourrait produire un pareil bien...

Nous ne pouvons qu'indiquer ici la nature des choses, et laisser au temps le soin de leur développement successif.

Après avoir décrit le mouvement maritime dans la Plata des quatre nations étrangères qui dominent toutes les autres au point de vue du tonnage, examinons leur action au point de vue des valeurs comparées de leur commerce.

Le tableau des douanes de Buenos-Ayres, de la page 409 du *Rejistro Estadistico*, donne pour résulat sommaire les valeurs en chiffres officiels stipulés en piastres fortes comme suit :

	IMPORTATION.	EXPORTATION.	TOTAL DES ENTRÉES ET SORTIES.
1861	19,328,320	11,058,696	31,387,016
1862	20,941,697	16,124,192	37,065,889
1863	24,299,188	18,176,081	42,475,296
1864	21,850,220	18,831,834	40,682,054

Nota. Dans ces valeurs est comprise celle des marchandises qui sont exemptes de droits de douane.

Nous avons vu que la France payait plus de droits pour un tonneau de ses marchandises que l'Angleterre, l'Espagne, et surtout les Etats-Unis ; et, cependant, le tableau des importations pour 1864, repartit les valeurs apportées par ces nations ainsi qu'il suit :

	POUR 1864.	POUR 1863.	POUR 1862.
Angleterre.....	5,451,611	6,027,012	4,417,850
France.....	4,318,358	5,026,891	4,267,483
Espagne et Cuba...	1,711,913	2,153,630	2,215,413

De ces chiffres comparatifs, il semblerait résulter que la valeur de l'importation française aurait été moindre que celle du commerce anglais, quoique celui-ci ait payé moins de droits d'entrée par tonne de marchandise. Cette apparente contradiction qui s'explique suffisamment par

Sans vou[illegible] ou de luxe, dont l'éva-
pas éloigr[illegible] ou moins sous l'arbitraire.
qu'elles [illegible] des chiffres de l'exporta-
choses. [illegible] *Rejistro*, dont voici l'extrait :
d'autr[illegible]
oblig[illegible]
lorr[illegible]
el[illegible]
d[illegible]

EXPORTATION

[illegible]	2,801,256.	—	France.	2,918,318
[illegible]	2,869,993.	—	»	3,808,931
[illegible]	2,718,666.	—	»	3,515,800

[illegible] l'exportation du Rio de la Plata pour la France est de beaucoup, supérieure à celle qui a lieu pour l'Angleterre, malgré l'infériorité des chiffres officiels à l'importation. Du reste, une preuve décisive et palpable, se trouve dans le chiffre des valeurs dites *officielles*, introduites de France, et celui de ces mêmes valeurs dites *effectives*, que l'on voit à la page 438 du *Rejistro*. C'est une comparaison destinée à établir l'accroissement de notre commerce entre les années 1861 et 1863; mais elle n'en atteste pas moins la différence que nous signalons entre la valeur officielle et la valeur effective des marchandises françaises.

IMPORTATION.	— VALEUR EN FRANCS.	— OFFICIELLE.	— EFFECTIVE.
1861	» »	24,123,062	36,714,525
1863	» »	33,172,299	52,548,560

Telle est la différence due, en très-grande partie, à la modération des prix cotés pour la perception des droits *ad valorem* sur les objets de mode, de luxe, ou de caprice, provenant de l'industrie française.

Les articles principaux de l'exportation argentine pour l'Europe, sont les peaux de bœuf et les dépouilles de tous les autres élèves du régime pastoral, telles que laines, graisses, crins, cornes, etc.

Pour avoir une idée des valeurs économiques qui fournissent ces éléments au commerce, disons sommairement leur production dont on voit le détail à la page 414 et sui-

vantes du *Rejistro*, sous ce titre : « Résumé général des fruits exportés de Buenos-Ayres, y compris le transit des autres provinces. »

Peaux de bœufs séchées.....	1864	1,272,097	pièces.
» » salées.....	»	384,175	»
» veaux sèches (campagne)...	»	125,064	»
» » salées (ville)	»	4,499	»
» » mort-né de vaches abattues.....	»	112,647	»

De ce gros bétail détruit, on a retiré les dépouilles suivantes :

Huile animale (pieds de bœuf)	36,317	arrobes de 12 kil. chaq.
Suif et graisse extraits par la vapeur..... ...	689,521	» » »
Suif pur fondu.....	32,905	» » »
Tandis qu'en 1863 il avait donné.....	172,860	» » »
Viande salée sèche..... ..	336,114	quintaux de 42 kil.
Viande séchée sans sel.....	18.795	livres pesant.
Viande en conserve (1863)...	92,268	» »
Langues salées (1864)	2,076	douzaines.
Cornes de vaches.....	952,000	pièces.
Cornes de bœufs.....	200	tonnes de 1000 cornes en grenier.
Pointes de cornes.. ....:....	30,000	bouts
Copeaux de cornes (1861)....	788	arrobes de 12 kil. chaq.
Onglons.....	203	tonnes.

Tels sont les produits de l'espèce bovine pour environ 1,500,000 têtes de gros bétail abattues. Sur ces données, on ne peut pas connaître, même approximativement, la moyenne que produit chaque tête de gros bétail, par exemple en suif, graisse ou viande, attendu que les 1,500,000 têtes proviennent de toutes les provinces argentines. Or, telle province qui envoie les peaux de bœuf à Buenos-Ayres, où est le grand marché, aura expédié, par

exemple, sa viande salée, ou le suif directement au Brésil.

Seulement, on peut dire que la déperdition est grande si l'on en juge surtout par le nombre des cornes expédiées. Ainsi, les 1,500,000 têtes abattues ne donnent que 1,150,000 cornes de bœuf et vache à l'exportation, tandis qu'elles en ont produit 3 millions. Une déperdition plus ou moins grande a également lieu, en général, sur tous les autres produits du pays. Ce mal est dû surtout aux difficultés des transports, difficultés qui s'amoindrissent en raison des progrès que font chaque jour les voies de communication.

Toutefois les 1,500,000 têtes abattues, indiquent l'existence de 10 à 12 millions de têtes de gros bétail dans la République argentine.

En l'état, si l'on peut compter sur un pareil nombre de têtes abattues annuellement, que sera-ce lorsque tous les territoires inoccupés et surtout ceux plus vastes encore, qui sont au pouvoir des Indiens, pourront donner un produit normal, ne fût-il dû qu'à l'élève du gros bétail ? La proportion des parties du sol argentin utilisées aujourd'hui, est tout au plus d'un dixième des espaces encore improductifs au point de vue économique ou commercial ; c'est donc une production décuple de celle d'aujourd'hui qui est promise, uniquement par le régime pastoral. Or, nous avons vu déjà que l'agriculture, en s'introduisant presque partout accroîtra la production, aussi bien que la population, dans l'énorme proportion évaluée à cent pour un !

Sans insister sur ce résultat spéculatif, on peut, toutefois, comprendre combien il repose sur des bases vraies et solides, en observant ce qui s'est passé depuis l'introduction du mouton mérinos au Rio de la Plata. Nous pourrions, à ce sujet, nous livrer à de curieux détails, sur cette révolution opérée dans les coutumes de la campagne, par cette introduction, mais nous préférons en faire connaître les résultats pratiques et réalisés à ce jour, ce qui est plus positif que les données purement spéculatives.

Ainsi, nous trouvons à la page 425 du *Registro Estadistico*, le tableau de l'exportation des laines de la Plata, que voici résumé :

1861	1,562,982	arrobes de	12 kil
1862	2,326,143	»	»
1853	2,943,696	»	»
1864	3,477,577	»	»

Ce chiffre ne doit être que de 3,309,071, (voir ci-après au tableau de la destination de ces laines), à moins que la différence n'indique un emploi sur les lieux mêmes.

Il résulte de ces chiffres que, dans trois ans de paix, le progrès a été de 130 pour cent, ce qui représente même plus que ce qui est généralement admis comme procréation normale pour la race ovine, parmi les éleveurs du Rio de la Plata. En effet, on tient pour vrai qu'un troupeau de brebis, médiocrement soigné, se trouve à peu près doublé dans 3 ans, compensation faite de la mortalité par les naissances, et quoique vivant nuit et jour à l'intempérie, tant est clément et propice le climat de la Plata. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'une partie de cette laine vient des autres provinces.

Du reste, pour se faire une idée plus complète de ce fait. voici le tableau de la page 426 qui donne le chiffre de l'exportation, de 1832 à 1864, des laines mises en balles du poids de 350 à 450 kilogrammes, selon qu'elles sont plus ou moins bien lavées ou simplement en suint.

1832	1840	1850	1855 (1)	1856
944	3,577	17,069	27,677	32,273
1857	1858	1859	1860	1861
37,895	42,112	42,112	38,442	60,892
1862	1863	1864		
65,216	78,697	91,381	balles de 350 à 450 kil.	

(1) Dès cette année, la laine de Buenos-Ayres va s'augmentant par le transit de celle qui provient des autres provinces.

Il importe de connaître la destination de ces laines exportées de la Plata, pour savoir sur quels marchés elles trouvent le plus d'emploi comme fret de retour. C'est ce qu'indique le tableau de la page425, dont voici les totaux;

DESTINATIONS.	1862	1863	1864	
Belgique.....	1,012,071	1,080,513	1,642,417	arrobes de 12 k.
États-Unis...	519,269	786,555	844,477	—
France.....	484,853	673.663	351,332	—
Angleterre...	229,739	270,372	869,649	—
Hollande....	52,474	89,025	27,645	—
Italie	25,290	22,732	69,427	—
Dest. diverses	2(447	20,776	4,143	—
	3,326,143	2,943,696	3,309.081	

On voit que la France n'occupe que le troisième rang dans la destination des laines de la Plata, et aussi de combien elle se trouve distancée par la Belgiqué son industrieuse voisine. Et cependant la Belgique n'a guère que quelques produits de transit à envoyer dans la Plata; mais elle a sa forte production de bière et sa puissante manufacture de laines qui lui ont permis de lutter avec la France, et aussi avec l'Angleterre, même pour ses boissons fermentées, en attendant qu'elle puisse rivaliser aussi dans la grosse quincaillerie, et elle y travaille rapidement.

Le commerce des draperies a subi de singulières péripéties sur les marchés de l'Amérique du Sud. Implanté d'abord par l'Angleterre, dans le premier quart de ce siècle, la France lui en dispute le monopole avec un avantage marqué jusqu'à 1850 environ, grâce au drawback. Toutefois, il en résultait cette curieuse anomalie de voir le consommateur acheter les draps français à meilleur maché à Lima dans le Perou. par exemple, qu'à Paris même, anomalie injustifiable et qui doit faire réflechir les partisans de la protection absolue.

Depuis 1850 jusqu'à nos jours, c'est la Belgique qui l'emporte à la fois sur la France et sur l'Angleterre sans autre appui que sa propre et vigoureuse volonté et son habileté industrielle, dépourvue cependant de drawback et de tous autres aiguillons artificiels, mais plus sainement encouragée par l'absence de tous droits à l'entrée de la matière première.

La statistique doit signaler ces choses à l'économiste et à l'homme politique, pour attirer sur ces faits si saillants les plus sérieuses études.

Le *Rejistro* ne donne pas les mêmes rapports pour les autres dépouilles animales exportées, ce qui nous prive de connaître au juste la quantité de fret de retour que le commerce peut y trouver pour le développement de la navigation. Seulement, on peut croire que les 91,381 balles de laine de 1864, représentant au plus 55 mille tonnes, on peut prendre ce chiffre comme le quart à peu près du fret promis par toutes les autres dépouilles animales. Et, en effet, nous voyons aux pages 318 et 319 du *Rejistro* que les navires d'outre-mer donnent à l'entrée un tonnage de 234,249 tonnes et 231,088 à la sortie pour 1864 et seulement pour le port de Buenos-Ayres.

Depuis 1864, dernière date du *Registro Estadistico*, on est heureux de pouvoir affirmer que loin de s'arrêter, malgré l'insécurité pour les hommes et pour les choses dans la campagne, la production des laines continue sa marche ascendante. Nous trouvons cette affirmation dans les statistiques éparses et morcelées des journaux du Rio de la Plata, jusqu'au premier semestre de 1867, et dont les fragments ont été heureusement condensés par le docteur Martin de Moussy dans son remarquable, mais trop court travail sur : *Les laines du bassin de la Plata*, publié par la *Société impériale d'acclimatation*, dans le livre qui a pour titre : *La production animale et végétale. Etudes faites à*

l'Exposition universelle de 1867 (1). Il en résulte que de 91,381 balles expédiées en 1864, l'exportation s'est élevée à 144,167 balles en 1865-66, et qu'on l'estimait à 150,000 balles pour 1867; ce qui est, sans doute, un minimum très restreint, si l'on compare ce faible surcroit de 6,000 balles avec celui qui avait eu lieu dans l'année antérieure. Seulement, on aurait désiré quelques explications sur ce soubresaut énorme de 52,786 balles entre 1864 et 1865, et ce avec d'autant plus de raison qu'on ne comprend pas dans ce chiffre les 20,701 balles peaux de mouton renfermant 4.152,000 pièces ayant été consommées. D'autre part, le seul port de Montevideo a fourni, dans le premier semestre de 1867, 30.466 balles de laine à l'exportation, ce qui fait dire, avec raison, au Dr Martin de Moussy que *les exportations réunies du Rio de la Plata atteignent maintenant* 100 *millions de kilogrammes*, mais il est dans l'erreur lorsqu'il pense que ce poids de laine représente 100 mille tonnes. Cette assertion vraie en théorie, devient fautive dans la pratique, attendu que le fret se traite à 42 et quelquefois 40 pieds cubes, pour un tonneau. Or, le type général des balles de la Plata étant de 22 pieds cubes à très peu de chose près, et leur poids étant généralement de 400 kil., la tonne cube ne pèse guère que 700 kil., ce qui présente, pour les 100 millions de kil. un volume d'environ 130 mille tonnes pour fret de retour, au lieu des 100 mille que trouve le Dr Martin de Moussy, dont tous les autres chiffres sont d'une complète exactitude, en ce sens qu'ils sont basés sur des données officielles.

Dans son historique de l'amélioration des laines de la Plata, au moyen des reproducteurs de pur sang mérinos, le cher docteur reste dans les termes les plus restreints. Ainsi, il se borne à rappeler, *d'après M. Balcarce, minis-*

(1) Paris, Dentu, 1867.

tre de la République argentine à Paris, *dans un mémoire présenté par ce diplomate à la Société d'acclimatation*, *séance du* 17 *avril* 1863, que, dès 1813, le consul des Etats-Unis, M. Helsy introduisit *quelques béliers* mérinos d'origine allemande, mais ces animaux succombèrent dans un incendie..... C'est sans doute, à cet accident, que les Etats-Unis doivent d'avoir perdu le mérite de la primauté dans l'introduction du mérinos au Rio de la Plata. Du reste, avec des *béliers* seulement, M. Helsy ne pouvait prétendre à propager le mérinos pur sang, puisque les sujets nés de brebis du pays, auraient perdu la pureté des pères dès la première génération. Aussi, pour tous les éleveurs du Rio de la Plata, le véritable introducteur du type mérinos dans ce pays est l'illustre citoyen argentin Don Bernardina Rivadavio, à qui sa patrie a dû aussi l'importation d'une foule de bonnes choses et entre elles la vigne de Madère et l'élève du mouton Angora. L'apiculture lui doit aussi l'introduction des meilleures espèces d'abeilles connues en Europe, comme la sériculture lui doit peut-être les premières graines de vers-à-soie importées au Rio de la Plata, au moins depuis l'indépendance. Lorsqu'à son second retour d'Europe, en 1833, Rivadavia se vit repoussé de Buenos-Ayres, et forcé à un nouvel ostracisme, il s'établit à la Colonia (République de l'Uruguay), où il se livrait avec l'ardeur d'un sage à la propagation de ces richesses, jusqu'à ce qu'un nouvel orage politique le relança de nouveau dans l'exil, d'abord au Brésil, puis en Espagne, où il mourut de douleur et de besoin, bien plus que de vieillesse, mais sans avoir laissé au dictateur Rosas, qui redoutait ses hautes qualités de l'esprit et du cœur, la satisfaction d'entendre de lui une seule plainte !

Cet Argentin, noble et grand, malgré ses erreurs, qu'il a du reste si cruellement expiées, est donc tenu pour le vé-

ritable introducteur du type mérinos au Rio de la Plata, et non comme l'auteur d'une simple tentative nouvelle, ainsi que M. Balcarce le proclame. C'est ainsi que nous aurions été heureux de voir notre cher Dr Martin de Moussy relever avec plus de soin tout ce qui revenait d'éloges aux travaux des rares Français qui ont contribué à cette œuvre si longue, si difficile de la transplantation de l'élève du type mérinos d'Europe dans le Rio de la Plata. Il aurait vu, dès 1832, notre grand et célèbre industriel, M. Ternaux, inaugurer dans la Plata l'élève du mérinos de France par l'envoi d'un fort lot de ses propres moutons, sous la conduite de M. Dapple, praticien distingué. Celui-ci a dû, à l'intelligent accueil du respectable M. Juanico, de pouvoir soigner ce précieux dépôt dans sa propriété de Canelones, qui reçut les mérinos-Ternaux.

Mais, comme à peu près tous les innovateurs, il a succombé à la peine avant d'avoir retiré le prix de ses labeurs. Toutefois, ce bienfait de la France n'a pas été sans fruit pour le Rio de la Plata, car, après la mort de M. Dapple, M. Juanico fit, dit-on, transporter le troupeau Ternaux dans son immense propriété d'Hervidero, où par un métissage heureux et suivi, on était parvenu à obtenir, par la tonte des troupeaux de 40,000 brebis, plus de 100 balles de laine, au moment où les désordres de la guerre civile, ou plutôt de la guerre d'invasion vinrent amoindrir et retarder indéfiniment les succès de ce bel établissement.

Le décès de M. Dapple avait lieu peu après l'époque où une autre entreprise collective introduisait, en 1838, et pour la permière fois, dans la Plata, le type mérinos-français de Naz, en un lot de 300 têtes extraites des bergeries de MM. Girod (de l'Ain). On sait combien l'habile direction de M. Perraut de Jotemps avait porté haut et loin la renommée de ce type bien connu pour l'extrême finesse du brin de ses laines. Ces 300 sujets formèrent la base

des bergeries du Pichinango, si malheureusement bouleversées huit ans après leur fondation, et, depuis lors, restaurées sept ans après leur ruine, au profit de capitalistes anglais. Mais, les premières laines de Naz-Pichinango, avaient attiré, tout d'abord, l'attention de nos fabricants d'Elbœuf, au dire de M. Aubé, l'un d'eux, à qui elles furent soumises, dès 1843, par l'entremise de la maison Layer, Verdrel et Poucel, de Rouen. Enfin, après 1852, un autre Français dont le nom nous échappe, à notre grand regret, a introduit, à diverses reprises, plusieurs lots du type Rambouillet, pour les y vendre selon leur mérite; puis, il a formé lui-même un établissement modèle, près de Porongos, si nous sommes bien informé. Nous bornons là nos citations de l'œuvre française dans la propagation du mérinos au Rio de la Plata, depuis plus de 35 ans, pour faire voir qu'au moins cette œuvre mérite d'être citée. Toutefois, hâtons-nous de faire remarquer que ces trois entreprises s'implantèrent dans la République orientale de l'Uruguay (Montévideo), et M. Balcarce, cité par le Dr Martin de Moussy, n'avait point à s'en occuper, en traitant de l'introduction des laines à Buenos-Ayres. Mais tout écrivain français doit se sentir heureux de proclamer le bien accompli par la France à l'étranger.

Cette réticence habituelle des écrivains de l'Amérique du Sud tient, sans doute, à ces malheureuses rivalités de clocher, dues aux diverses nationalités qui s'y trouvent, à l'état lent et pénible de formation. Espérons que le temps et l'expérience amèneront partout la mise en pratique du précepte d'éternelle justice, qui veut que le bien de chacun compose le bien général. Au Rio de la Plata, pays de pasteurs, plus qu'ailleurs, on comprendra surtout que la félicité et la richesse de chaque État, sont les conditions nécessaires de la sécurité de ses voisins....

En attendant, ce n'est pas sans chagrin que les esprits droits et sensés assistent à ces luttes sourdes ou patentes,

entre des sections grandes ou petites d'une même contrée. Pour n'en citer qu'un exemple d'autant plus considérable qu'il est plus permanent, disons tout de suite que, tous les Etats de la Plata en général (malgré le phénomène de l'alliance momentanée de Buenos-Ayres avec le Brésil), n'ont qu'une très-médiocre sympathie pour l'empire brésilien, de langue portugaise. De son côté, le Brésil, contrarié, avec raison, par les troubles incessants de ses voisins de langue espagnole, dont la turbulente démocratie tient en émoi perpétuel chacun d'eux et l'Empire lui-même, le Brésil, dis-je, ne saurait éprouver la moindre affinité pour le voisinage de ce qu'il appelle les *Républiquettes*. Il en résulte une injuste aversion réciproque, malheureusement héritée de l'Espagne et du Portugal, et fortifiée, pour ainsi dire, par le culte de deux principes opposés de gouvernements. Toutefois, ce dernier stimulant se trouverait facilement neutralisé, attendu que si, d'une part, la république n'est qu'un mot vide de sens, dans des états où les Républicains *véritables* forment l'immense minorité, d'autre part, aucune monarchie dans l'univers n'est tempérée par des institutions plus largement démocratiques que l'empire du Brésil. Il n'y a donc qu'un vœu à former, c'est que monarchie ou république, tous les états d'un même continent abdiquent toute pensée d'aversion réciproque, et se livrent désormais, sans trève ni merci, à la seule rivalité du progrès moral et matériel pour tous, car, chacun d'eux s'y trouvera compris. Si ce vœu s'adresse aux deux langues maîtresses de l'Amérique du Sud, combien plus vif il doit être pour les divers états de langue espagnole! En effet, tout semble les y convier, les traditions du passé, l'intérêt actuel et l'espoir d'une commune félicité, dans l'avenir brillant que la Providence a préparé pour chacun d'eux, à la seule condition de le demander *par le travail* à la fécondité de leurs terres. Là, est tout le secret du problème

à résoudre pour arriver sûrement à la hauteur des grandes destinées qui sont promises à l'Amérique du Sud toute entière.

Nous relèverons aussi un excès de laconisme dans la citation des tentatives faites depuis M. Helsy, selon M. Balcarce. C'est en 1824, que Don Bernardino Rivadavia « *fit* » *venir* 100 *moutons d'Espagne et* 100 *southdown d'Angle-* » *terre*. En 1826, ajoute-t-il, un nouvel envoi fut pro- » voqué (par qui ?) et quelques bergers européens l'accom- » pagnèrent ; de ce moment datent les premiers succès de » l'acclimatation de ces belles races. Des éleveurs anglais » et allemands, auxquels se joignirent bientôt des argen- » tins, commencèrent à fonder des estancias, etc.

On ne peut s'empêcher de remarquer que M. Balcarce associe à M. Helsy des Anglais, des Allemands, puis des Argentins à l'honneur de cette acclimatation ; mais des Français, même M. Ternaux, point du tout. Est-ce encore parce que les mérinos-Ternaux, comme les mérinos-Naz restèrent à Montevidéo ?...Au moins aurait-on pu compulser les registres de Rambouillet où on aurait trouvé, peut-être, dès 1823, les six sujets de ce troupeau que la tradition *accuse* l'illustre Rivadavia d'avoir le premier introduit à Buenos-Ayres. En tout cas, on y aurait trouvé le nom des nombreux Français qui ont importé ce riche type au Rio de la Plata, depuis 1823 jusqu'au 17 avril 1863, date du *Mémoire* présenté à la Société d'acclimatation par M. Balcarce, et sur lequel s'appuie le Dr Martin de Moussy, avec la confiance que devait naturellement lui inspirer une plume officielle. Dans une affaire si heureuse pour son pays, il semble que M. Balcarce aurait pu en préciser l'historique avec tout le soin que réclament des mérites acquis et incontestés. En effet, si l'introduction de ces mérinos est due à Rivadavia, le mérite de leur conservation appartient à MM. Shéridan et Harrat, qui achetèrent,

on peut dire pour presque rien, les restes abandonnés de ces précieuses bêtes et qui avaient survécu à la ruine de toutes les œuvres du grand Rivadavia, dans les désordres de 1828 à 1830. Relégués dans un jardin saccagé des faubourgs de Buenos-Ayres, ces animaux furent vendus, au milieu de ce désarroi général, au plus offrant. M. Shéridan, ruiné lui-même par les événements de cette époque fatale, les acheta, aidé de ses amis, et les transporta dans une de ses propriétés que les créanciers compâtissants abandonnèrent à sa probité devenue indigente. Là, sans autre ressource ni autre espoir que sa foi dans l'avenir de cette entreprise, il passa plusieurs années à propager le métissage des laines du pays, au moyen des reproducteurs mérinos. Chaque année voyait s'accroître son revenu. Peu à peu ses voisins, témoins du succès de son œuvre, augmentaient ses rentes par l'achat qu'ils lui faisaient de ses béliers les plus fins. Aidé dans cette œuvre si bonne par un éleveur anglais, M. Hanna, que nous pourrions nommer le Daubenton du Rio de la Plata, dix années n'avaient pas encore passé et déjà la fortune de M. Shéridan présentait un revenu de cent mille francs et plus, produit des laines et de la vente des reproducteurs. Alors, les deux associés se divisèrent terres et troupeaux et continuèrent à prospérer séparément, toujours sous la commune administration du recommandable M. Hanna.

Mais l'élan était donné, et dès 1836, les plus beaux types de Saxe, de Rambouillet, de Négretti, mais non de *Sybérie*, ainsi qu'une *coquille* ou un *lapsus memoriæ* sans doute, le fait dire au cher Dr Martin de Moussy (1) n'ont plus cessé

(1) A moins que ce ne soit une citation du *Mémoire* de M. Balcarce ; en tous cas l'un ou l'autre écrivain auront eu en vue les mérinos de la Russie *méridionale*, car je ne sache pas qu'on en ait jamais vu au Rio de la Plata provenant des provinces *Sibériennes*. Du reste, à cette

d'être importés dans la Plata, soit pour renouveler le pur sang des types primitifs, soit pour suffire aux nombreux établissements qui sont parvenus à donner la production de laines que nous venons de décrire. Avec la paix, cette richesse ne pourra que s'accroître, et c'est ce qui nous a fait juger bon de consigner dans ce travail au moins les noms du promoteur principal et des conservateurs des types primitifs ; c'était un devoir autant qu'une justice.

En dehors de ces omissions historiques, il est des appréciations techniques sur la nature même des laines de la Plata, que nous croyons devoir relever dans le travail si consciencieux, du reste, du Dr Martin de Moussy, après avoir approuvé complètement tout ce qu'il dit des belles et fortes-laines à peigne du massif central de Cordova et des hautes vallées ou plateaux des Cordilières. De celles-là, il a pu parler de visu, et il l'a fait avec sa bonne foi accoutumée ; mais, l'exactitude de ses données lui a fait défaut, lorsqu'après avoir classé les laines des rives de la Plata proprement dites en laines *Buenos-Ayres* et laines *Montevidéo* selon qu'elles provenaient de la rive droite (terrain plat d'alluvion) ou de la rive gauche (coteaux granitiques), il ajoute ces mots : « Les Buenos-Ayres sont « plus fines, plus douces, elles ont conservé les qualités « introduites par les mérinos allemands, dits *Négretti* que « les éleveurs buenos-ayriens emploient principalement « et comme reproducteurs. »

Il y a, dans ces assertions, qui ont surpris la loyauté du Dr Martin de Moussy, presque autant d'erreurs que de mots.

En effet, dire que les laines de la plaine sont plus fines

époque, la Russie faisait elle-même de nombreux et importants achats dans l'Europe occidentale et notamment à Naz, pour l'amélioration de ses laines de Crimée et terres adjacentes.

(à condition égale quant aux reproducteurs) que celles du coteau, c'est vouloir qu'un pâturage humide soit moins aqueux et plus substantiel que celui des coteaux aérés et secs, quoique suffisamment arrosés. Emettre cette proposition, c'est la combattre et la détruire par toutes les raisons qu'imposent la nature des choses et l'expérience des faits reconnus par tous les praticiens.

Que si ces laines sont plus *douces* que celles de Montevidéo, ce n'est point qu'elles aient conservé les qualités des Négretti, vu que ce type ne compte peut-être pas pour cinq pour cent dans les mérinos introduits de Saxe et du reste de l'Allemagne, à cause de leur haut prix. Mais ces laines sont plus *douces*, c'est-à-dire plus *molles* (et c'est vrai) parce que, précisément, elles sont moins nerveuses que celles de Montevidéo. Or, cela doit être par toutes les lois que nous venons d'indiquer sur la plaine et les coteaux et la preuve se trouve dans les lignes suivantes du Dr Martin de Moussy.

« Les Montevidéo, dit-il, page 66, sont précieuses pour « les genres de fabrication qui exigent l'emploi, *comme* « *mélange* de matières courtes qu'il faut *soutenir* par une « laine *nerveuse*. »

L'aveu est aussi implicite et formel, que la contradiction est patente, au sujet de la plus grande finesse des laines de Buenos-Ayres sur celles de Montevideo, puisque le nerf étant l'opposé de la mollesse appelée à tort *douceur*, il en résulte qu'une laine nerveuse possédera toujours l'élasticité qui est le *criterium* de la valeur intrinsèque des laines. Or, l'élasticité, née du nerf du brin, ne sera jamais que relative dans les laines dites douces et en rapport direct avec leur plus ou moins de mollesse.

Telles sont les lois de la nature proclamées par l'expérience des maîtres, et nul art ne saurait les altérer dans ces contrées où l'élevage des mérinos se fait sur la prairie naturelle et à l'intempérie de toutes les saisons.

Comme corollaire de cette réfutation, il me souvient d'avoir contribué, peut-être, au temps où j'étais éleveur de mérinos, à clore les débats si vifs, si longs, entre les éleveurs européens partisans quand même de la grande ou de la petite famille. L'école de Rambouillet et celle de Naz en France, celle de Négretti et celle de l'Electorat-Saxon en Allemagne ont versé des flots d'encre pendant vingt ans et plus, pour affirmer la supériorité de la *quantité* sur la *qualité* ou *vice-versâ*. Eh bien ! après mes études expérimentales au Rio de la Plata, sur une grande échelle, je conclus, qu'il n'était pas plus possible d'obtenir la grande famille de Rambouillet à Naz et les Négretti dans l'Electorat, qu'il n'était possible, dans le Rio de La Plata, de donner le nerf des laines de Montevidéo sol granitique à coteaux, aux laines des plaines d'alluvions de Buenos-Ayres. Seulement, il resta établi que dès la troisième génération du croisement des béliers de Naz avec les brebis de Boullenois qui appartenaient à l'école de Rambouillet, les sujets en provenant avaient acquis sur les paccages savoureux de Pichinango, les plus grandes formes des mères, en conservant la plus grande finesse des sujets venus de Naz même. Ces faits authentiques me servaient alors de point d'appui pour démontrer d'une part l'inutilité de la lutte entre les partisants des deux écoles, puisqu'elles avaient l'une et l'autre leur raison d'être dans les lois mêmes de la nature ; d'autre part, je concluais du fait de l'acclimatation du mérinos au Cap, dans l'Australie et au Rio de la Plata, la nécessité où l'on se verrait bientôt en France de renoncer à l'élève proprement dit du mérinos.

Ces conclusions communiquées à l'association rurale de Naz ne pouvaient qu'accélérer les résultats d'une liquidation progressive que poursuivait prudemment cette heureuse et riche association.

En guise de corollaire de mes conclusions, je posais, comme une nécessité absolue et urgente, la suppression des droits de douane qui étaient alors de 33 pour cent *ad volorem*, tandis que l'Angleterre et la Belgique recevaient sans droit de douane, notamment les laines de la Plata !

Et, de fait, depuis vingt-cinq ans, on a vu disparaître d'une part les élevages particuliers du mérinos (de MM. Camille Beauvais, de Gasparin, Morel de Vindé, de Boullenois, Ganneron et tant d'autres), et, d'autre part, les laines étrangères ont fini par être admises en France, comme ailleurs, sans droit d'entrée.

Et comment en aurait-il été autrement? Qu'on se figure, en effet, l'Europe centrale et occidentale, avec ses terres d'une valeur centuple, mise en concurrence avec les prairies désertes et, relativement, sans valeur vénale, alors, du Rio de la Plata. Qu'on se figure le capital nécessaire, en France surtout, pour acquérir et pour entretenir 10 à 12 mille moutons, alors que la lieue carrée de prairie qui les nourrit au Rio de la Plata coûtait, *dans ce temps-là*, environ dix mille francs !... La proportion des frais de gestion était en rapport de l'écart qui existait alors dans la valeur réciproque des terres. Il était donc bien évident que la France devait succomber dans cette lutte contre les éleveurs des moutons du Rio de la Plata. C'est ce qui est arrivé.

Mais ce qui était moins connu encore à cette époque, c'est la fertilité comparative des diverses prairies du globe pour apprécier l'avenir réservé aux pays qui les possèdent, et nous finirons le récit de nos idées sur les laines par quelques détails neufs à ce sujet.

Voici qu'elle est la puissance nutritive des diverses prairies naturelles du globe où l'élève du mouton mérinos a été introduit dans notre siècle.

La pratique a démontré qu'en général une lieue carrée, soit une superficie de 3,000 hectares, nourrit

10 à 12,000 moutons au Rio de la Plata,
5 à 6,000 » dans la Russie méridionale,
3 à 3,500 » dans l'Australie,
2 à 2,500 » au Cap de Bonne-Espérance.

Il en résulte que les terres du Rio de la Plata ont une valeur intrinsèque double de celles de la Russie méridionale, triple de la prairie Australienne et quintuple de l'extrême sud de l'Afrique.

Que les économistes, les commerçants et les industriels ne perdent pas de vue ces faits très graves, s'ils veulent se livrer à une appréciation exacte des destinées différentielles que l'avenir réserve à des contrées dépourvues aujourd'hui de l'importance qui leur est due.

Il était bon de rappeler ces choses pour démontrer cette grande vérité économique qui se débat, et pour laquelle longtemps encore bien des lances seront brisées..... A savoir que *ni la protection ni le libre échange ne doivent être acceptés d'une manière absolue*, dans l'état actuel de l'Europe.

Au point de vue théorique et général, la protection, on peut dire, a fait son temps ; et cependant ce fut elle qui créa la puissance commerciale de l'Angleterre, grâce à l'acte de navigation de Cromwell si rigoureusement exécuté sous Elisabeth et ses successeurs jusqu'à nos jours, et après le célèbre Canning, même après l'éminent économiste politique sir Robert Peel ! D'autre part, c'est à la faveur de la protection que l'illustre Sully posa les bases de l'industrie française, et que le grand Colbert l'aurait portée au pinacle du monde industriel, sans la fatale et inopportune révocation de l'édit de Nantes. Donc, il y avait du bon dans la protection. Toutefois, de ce que le temps a usé ce puissant instrument de succès, s'en suit-il que le libre-échange puisse et doive revendiquer l'héritage de la protection, en se substituant à elle sans réserve aucune ? — Mais ce serait vouloir refaire le monde entier, en

aussi peu de temps qu'il en faut pour rédiger une loi, un décret, un discours, etc..... Non ; les faits ne marchent point ainsi ; ils sont l'œuvre lente et mesurée du temps.

Sans nous livrer à des définitions qui n'ont pas leur place ici, nous poserons les principes ou plutôt les simples jalons d'une sage substitution du libre-échange au régime de la protection. Ce régime du XVIIe siècle, trop prolongé, avait endormi l'industrie française dans une trompeuse sécurité. De son côté, l'administration, heureuse de voir l'industrie prospère, et la fiscalité florissante à l'ombre de la protection, n'avait jamais songé à faire des voies de communication à l'intérieur. le pivot de la prospérité nationale. C'est à peine si le grand règne à laissé ces belles lignes stratégiques qui devaient porter le nom de routes *royales*; mais les chemins vicinaux, arrachés à l'incurie *protectionniste* par la grande révolution de 89, ne sont entrés, comme élément économique, dans les calculs du gouvernement, que par la loi de 1837, heureuse et sage nouveauté trop tardive, et dont l'exécution attend encore des développements complémentaires, malgré les 500 mille kilomètres que la statistique de France attribue, à tort ou à raison à ses chemins vicinaux de nos jours. *Tantæ molis erat* FRANCORUM *condere* STRATA. (Sauf le respect dû au poète.)

Mais c'est qu'alors le drawback venait frapper à la porte de la fiscalité (en 1837)... et la protection, secouée par les coups du drawback, se réveillait de sa trop longue léthargie.

Et dire, cependant, que l'Administration n'a pas vu que le drawback précédait nécessairement tout une révolution économique, et qu'il était, partant, le premier glas du système de la protection ! En effet, alors que tout marchait autour de la France vers l'épanouissement de la liberté commerciale, elle seule se cramponait au drawback, comme à l'ancre de salut de la coque vieillie du

vaisseau « *la protection* ! » Il avait fait de longues et heureuses campagnes, cet ancien et respectable navire, sous d'habiles pilotes, mais son noble drapeau, usé par le temps, se déchirait au souffle de la liberté du commerce, depuis que le drawback en avait emporté le premier lambeau....

Reportons-nous à la naissance du drawback importé d'Angleterre qui, elle, en avait fait sagement sa première étape vers la liberté du commerce.

La France, moins heureuse que l'Angleterre, n'avait pas vu naître son Robert Peel ; surtout elle n'avait pas sillonné son sol, depuis 150 ans que régnait la protection, par les milliers de chemins, de canaux, de ponts qui découpaient l'Angleterre, lorsque apparut la vapeur, qui vint décupler la vitesse des transports et réaliser cet adage de nos voisins d'outre Manche : *Time is money*.

En retard sur l'Angleterre de 150 ans, quant aux chemins vicinaux, la France se vit soudainement en arrière de dix vitesses, dans le mouvement de ses transports à l'intérieur, lorsque vinrent les chemins de fer animer toutes les industries du transport traversal, vers les grandes artères ferrées.

Dans cet état, que devait faire la France ?

Tout ce qu'elle n'a pas fait ! et pour le dire en deux mots que tout le monde comprendra, la France devait centupler la pioche du cantonnier et réduire la truelle du maçon à la plus mince expression des nécessités ou des besoins.

Les milliards absorbés et immobilisés sans retour par la truelle, eussent été une semence productive d'activité intérieure, dans les sillons tracés par la pioche du cantonnier, depuis trente ans ! Et qui peut dire les intérêts qu'auraient produit ces milliards ? De plus, leur action disséminée sur toute la surface de la France, *aurait répandu le bien-être* AU LIEU DE CONCENTRER LES JOUISSANCES DU LUXE.

et la charrue n'aurait pas été désertée au profit, il est vrai, des cafés *chantants*, mais au préjudice si notable des coutumes honnêtes et laborieuses dont l'amoindrissement est attesté par la prospérité des tavernes et la multiplication féconde de toutes sortes de courtilles..... La truelle ornementale a tué la pioche et le niveau, et ce n'est qu'en descendant des lignes aériennes vers le plein-pieds, et en découpant la surface de la France d'innombrables méandres transitables, que nos chemins de fer pourront amener le développement industriel et l'activité commerciale, qui feront sortir la France du troisième ou quatrième rang auquel l'on faite choir ses fautes économiques, à l'endroit des voies de communication intérieure.

En l'état, nos grandes lignes ferrées sont aux réseaux secondaires, toute proportion gardée, ce que furent au XVIIIe siècle les magnifiques routes royales à nos chemins vicinaux alors absents ou à peu près.

Tel est le tableau peu flatté mais trop vrai de l'état de la France, qui démontre qu'en fait de révolution économique, elle a, depuis trente ans, commencé..... par ou elle aurait dû finir, en mettant, comme on dit vulgairement, a charrue avant les bœufs, c'est-à-dire la truelle et l'ornementation avant la pioche du terrassier et le niveau du géomètre.

Faut-il, pour cette erreur, désespérer de la France ? Non, sans doute, car les fautes d'une génération peuvent toujours être réparées par celle qui la suit ; et quoique la nôtre ait à léguer à ses descendants une rude tâche de réparation, au point de vue de la révolution économique qui nous travaille, ne désespérons pas. Seulement, qu'on se hâte ! Mais qu'on se hâte lentement, c'est-à-dire sans vouloir réparer en un jour, ou par un décret les torts qui subsistent depuis trente ans et plus.

Est-ce à dire encore qu'il faudrait remettre les idées

économiques au point de départ de la protection ? Non, car ce serait une folie pure et simple. On ne peut refouler le courant d'un fleuve et moins encore du fleuve de la vie des peuples. Il n'y a donc qu'à détourner le courant avec toutes les précautions et le calme nécessaires, pour le ramener dans sa vraie voie, dans son lit naturel, d'où nos longues erreurs l'ont fait dévier.

Que faire alors ?

Activer par tous les moyens de récompense et d'encouragements, par tous les sacrifices de dégrèvements, la vie agricole.

Licencier lentement, mais constamment ces bataillons armés de la truelle, et les transformer progressivement en armée de pionniers.

Que les routes, les canaux, les ponts, les voies ferrées se succèdent sans solution de continuité, aux quatre points cardinaux

Cela fait, laisser entrer à pleines voiles dans vos ports la liberté commerciale qui les revivifiera.

En attendant, luttez de par la pioche et attendez avec confiance les résultats.

Mais, dira-t-on, quels sont les moyens à employer pour détourner le courant qui fait fausse route ? Les moyens; il y en a mille. Et d'abord, qu'on ramène la génération naissante au respect des pères et mères ; puis, lorsque l'enfant du laboureur voudrait laisser la bêche pour le rabot ou la truelle, qu'il sache que le salaire de la bêche égale celui du rabot. Que si l'on doute de cette possibilité, qu'on essaye seulement pour quelques années d'une simple loi somptuaire d'une part, et d'un système de salaire *à prix fait* d'autre part, pour les grands travaux agricoles. La loi somptuaire obligerait les grands propriétaires à prouver qu'ils ont passé, en *famille*, au moins six mois chaque année dans leurs terres, sous peine de payer une sur-

charge de contribution mobilière, et pour leurs somptueux hôtels occupés toute l'année et pour leurs châteaux désertés. Cette surcharge n'entrerait pas dans les caisses du fisc, mais son produit servirait à fonder une caisse des invalides de la pioche et de la charrue, c'est-à-dire des travailleurs agricoles. Que les vieux jours de l'ouvrier des champs soient ainsi assurés contre les terribles effets de la vieillesse ; que cette assurance soit fécondée par l'encouragement du travail *à prix fait* pour l'ouvrier qui ne possède que la vigueur de ses bras, et vous verrez comment, bientôt, il se créera, par l'épargne, un capital. Dès-lors, qu'on lui confie, par un bail à long terme, même emphytéotique, la ferme que son capital pourra exploiter. Fils de ses œuvres à prix fait, il en retirera tout ce qu'elle pourra donner, et, certain de transmettre son héritage jusqu'à sa quatrième génération, il attachera lui et les siens à la terre arrosée de ses sueurs. par l'attrait d'une paisible prospérité viagère.

Que si les grands propriétaires, par une sage intelligence de leurs intérêts, avaient le bon esprit de partager ainsi leur existence entre la vie des villes et la vie des champs, leur présence seule serait un bienfait permanent pour les populations rurales, en consacrant à des institutions de bien-être, seulement l'économie de la vie de château comparée à la vie des villes. De là, communion de moralité et d'intérêt réciproque ; de là, impuissance des attraits malsains du cabaret pour le villageois, qui jouirait d'une certaine aisance dans la ferme ; de là, enfin, abondance de bras devenus inutiles dans les villes, et appelés dans les champs, par toutes les affinités du bien-être domestique.

Voyons plutôt ce que pratique en Angleterre une aristocratie grandement intelligente, en regard de ce qui se passe dans la malheureuse Irlande. Dans l'île Anglaise, le siège de la famille, le *home*, c'est-à-dire le tombeau des

ancêtres et le berceau des descendants est, pour les grandes familles, dans le Marquizat, dans le Duché, dans le Comté, la Vicomté, la Baronie, etc. Au-dessous des hautes classes viennent les *Country-gentlemen*, puis les *Farmers* à tous les degrés, depuis celui qui élève des centaines de vaches, des milliers de brebis, et qui récolte du blé pour deux et trois mille livres sterling par an (et j'en ai connu), jusqu'au modeste sous-fermier agrégé au grand farmer. Enfin, l'ouvrier laboureur lui-même a droit à la protection du seigneur, qu'il n'invoque jamais en vain ; et cette protection arrive d'autant plus sûrement dans la famille du laboureur besoigneux, qu'à tous les degrés de cette filière elle est sûre de trouver un interprête de sa peine, dans le parrain de ses enfants, et, à défaut, dans la femme de son chef immédiat, ou, en tout cas, chez le clergyman (ministre) ou le médecin et le maître d'école qui, tous, dépendent de la seigneurie. Ceux-ci, manqueraient à leur devoir, s'ils négligeaient d'instruire le seigneur ou ceux qui l'approchent. Or, en Angleterre, pays de l'ordre pratique (et non théorique comme en France), le devoir est la base de tous droits. Et c'est pourquoi l'Anglais a pour devise : *Dieu et mon droit*, c'est-à dire : sous l'autorité de Dieu, devant laquelle je m'incline, pour remplir *mon devoir*, je veux *mon droit*. C'est par cette hiérarchie, pour ainsi dire solidaire du bienfait à tous les échelons, dans la vie des champs, que l'Angleterre a dû l'immense avantage de former une puissante population rurale. Cette population, saine d'esprit et de corps est, pour l'Angleterre, la plus heureuse garantie de sécurité sociale, et le boulevart le plus sûr pour l'autorité, contre les tumultueuses aspirations des grands foyers de désordre que présentent les centres industriels.

En Irlande, au contraire, les grands titulaires, attirés, depuis la fameuse *Union*, à la Cour anglaise par une poli-

tique habile pour l'Angleterre, mais désastreuse pour verte Erin, sont peu à peu devenus étrangers à le *home*. Excités par tous les aiguillons du luxe, à Londre les seigneurs Irlandais ou, surtout, les Anglais, acqu reurs des fiefs irlandais, à la suite des terribles épreuve que la verge du puritain Cromwell fit subir à la catholiqu Irlande, n'ont eu d'autre souci que de chercher des agen qui spéculaient sur les terres, en fournissant le plus pos sible aux besoins du seigneur. Dans ce but, ces spéculateu affermaient eux-mêmes aux plus offrants, en divisant l plus possible les risques de la location, de sorte que le vr *farmer*, écrasé par la concurrence, ne cultivait que le meilleures parties du sol, en réduisant le plus possible l salaire du laboureur. De là, tant de terres incultes et ta de bras inoccupés sur le sol de l'Irlande ; de là, famine expatriation en masse, surtout depuis la loi (d'autant pl impolitique qu'elle était inique), qui créa l'Eglise angli cane dans l'Irlande catholique. L'abolition de cette lo réclamée depuis longtemps par le sens si pratique d peuple anglais, fera la gloire politique et historique lord Gladstone.

Ces deux exemples peuvent servir de précepte et de m dèle en tous pays, surtout en France. Mais, dira-t-o l'esprit démocratique du Français a aboli la seigneurie divisé la propriété. C'est vrai : et même une imprévoyan sans exemple, comme sans excuse, a outré la division, point que les frais fixes de la simple transmission juridiq absorbent aujourd'hui les minces héritages..... ce c appelle la reconstruction de la propriété moyenne, et, effet, nous la voyons se reconstituer tous les jours.

Nous voici donc sur la voie de la réparation ! Qu'on jette résolûment de tous côtés, et avant vingt-cinq ans aura ramené la France au rang que l'ont empêché d'a teindre de très funestes errements économiques, en re

ıt à l'agriculture la fécondité qu'ont tarie les manieurs
rgent et leurs systèmes qui n'eussent été que blâmables
nme toute idée fausse, si cette fausseté n'eût pas atteint
qu'aux sources mêmes de la morale et de la loyauté.
On fait grand bruit des bienfaits de l'esprit d'association
stement appelée l'un des plus grands progrès de notre
oque; seulement, hélas! on a fait un *mort-né* de cet
ément si précieux de la richesse privée qui, seule, cons-
tue la vraie et solide richesse publique. Ainsi, on a associé
intelligence et le capital, pour donner à la terre une plus-
lue artificielle; puis, le vendenr de terre, ne sachant que
ire de ses richesses improvisées, est devenu, fatalement,
tte ridicule graine de niais qui a produit ces milliards
papier, créés par les manieurs d'argent, cette autre
aine non de niais.....
Ce n'eût été que justice de voir l'argent arraché à la
re par son morcellement passer au travers des mains
ives de l'enrichi par artifice, et s'abîmer dans le gouffre
valeurs plus ou moins fiduciaires, auxquelles son oisi-
é inintelligente confiait son avenir..... Mais, la plus-
ue a pesé sur l'acquéreur des parcelles de terre, et
nour du sol, inné chez l'agriculteur, lui a fait compro-
ttre son argent et ses sueurs, pour obtenir le fruit légi-
ıe d'un capital malheureusement exagéré!
Pue si l'association, se proposant un noble but, avait eu
agesse et la prudence de spéculer sur l'accroissement
revenus de la terre, au lieu d'infliger au *capital-terre*
e valeur purement arbitraire, par le seul fait des vastes
priétés mises en morcellement, l'esprit d'association,
ısi dirigé, eût enfanté des prodiges! L'intelligence et le
vail auraient créé un capital réel dû à l'augmentation
ème des revenus.
Et la moralité de ce capital en eût été la garantie.
Cette moralité partant ainsi de la terre, qui est la base de

[illegible]

[illegible] malgré [illegible] que nous demandions tout d[illegible] [illegible] comparée aux revenus actuel[illegible] [illegible].

[illegible] formulé sans [illegible] l'une des causes

la plaie économique de la France, c'est indiquer aux Etats de l'Amérique l'écueil à éviter dans leurs naissantes spéculations sociales et économiques. Rien ne parle plus haut que l'exemple! Que les états américains choisissent donc, pour leur richesse territoriale, entre l'habile et puissante Angleterre, la malheureuse Irlande, ou la France qui pourrait être si forte, à la seule condition de renoncer à ce qu'on appelle le couronnement de l'édifice, avant d'en avoir repris les fondations en sous-œuvre, pour leur donner la solide assise agricole que de malsaines théories ont oblitérée en la portant sur le papier fiduciaire....

On parle beaucoup de par le monde des libertés absentes et entravées. Eh bien! donnez aux agriculteurs, ce vrai peuple de France et de tous les pays, l'unique liberté d'être heureux, grâce à un travail intelligent, et sa prospérité fera fleurir l'industrie, la marine, le commerce; puis, laissez passer les libertés, toutes les libertés honnêtes ; elles ne seront pas plus à craindre que la liberté commerciale elle-même, une fois vos ports préparés pour la recevoir, et vous verrez alors toutes les libertés conservatrices de l'ordre et de la félicité générale prendre place au foyer français.

Jusque là, toute liberté agissant sur des appétits déréglés, se changera en élément de licence; qu'on ne s'y trompe pas, car cet axiôme économique est écrit en lettres de fer, de feu et de sang sur les 140 milles lieues carrées des pays tributaires du Rio de la Plata, où, depuis cinquante ans et plus, la licence, à tous les degrés, est la loi ou plutôt LA LIBERTÉ du plus fort.

A bon entendeur un demi mot suffit, dit l'adage ; trève donc de commentaires ou de critiques, et revenons à l'observation.

Nous avons dû développer amplement la nature des produits du Rio de la Plata et aussi les considérations qui s'y

attachent; disons rapidement quelle est l'importance des revenus que ces productions ont versés au fisc Buenos-ayrien.

En voici le résumé général pris à la page 428 du *Rejistro*.

	1861	1862	1863
Importations et exportations réunies... P.	71,311,105	79,078,270	102,422,040
Droits accessoires.... »	3,893,509	18,412,514	32,254,694
Autres impôts divers. »	15,659,264	19,528,418	8,382,894
Total.... »	90,863.878	118,019,302	143,158,718

Chaque unité de ces nombres représente la piastre papier-monnaie qui n'a cours que dans la province de Buenos-Ayres, d'une valeur réelle de 20 à 25 centimes, monnaie de France, selon les fluctuations journalières du change.

A cette échelle des revenus généraux, nous ajouterons ceux de 1864, fournis par le *Standart*, journal anglais publié à Buenos-Ayres, feuille quotidienne, sérieuse et pratique. Dans son numéro du 11 avril 1865, il donne pour total 156,103,853 piastres des revenus pour 1864.

Cette importante progression ascendante des quatre années 1861 à 1864, de 90 à 156 millions, indique tout ce qui est promis à la prospérité du Rio de la Plata, à la seule condition d'une simple tranquillité matérielle à peu près régulière, telle qu'elle a régné dans cet intervalle de temps.

Pourquoi faut-il que 1865 ait vu commencer cette malheureuse guerre contre le Paraguay? Et qui dira, lorsqu'elle sera terminée, les immenses malheurs qu'elle aura infligés à ces intéressantes contrées, malgré le mouvement fébrile qu'elle imprime aujourd'hui, grâce aux transactions belliqueuses.

Les chiffres de la statistique se chargeront de cette triste tâche. Quant à la nôtre, qui consistait dans l'analyse impartiale de ce précieux recueil de tous les éléments de la

statistique générale du Rio de la Plata, jusqu'en 1864, elle serait finie ou à peu près, si nous n'avions un document nouveau à faire connaître: c'est le chiffre des revenus de Buenos-Ayres pour 1866. Il est fâcheux que le *Standart*, nous ayant fourni ceux de 1864, nous soyons en présence d'une lacune pour 1865, première année de la guerre contre le Paraguay.

Toutefois, on peut se convaincre du temps d'arrêt que la guerre a causé, en voyant que, pour 1866, le revenu général, s'élevant au total de 7,880,624 *piastres fortes*, égale à peine celui de 1864, cité par le *Stardart*, de 156 millions 101,835 piastres papier-monnaie au change de 20 à 23 piastres papier pour une piastre forte (d'argent). Nous trouvons cette donnée officielle dans le journal de Montevideo *El Siglo*, du 14 août 1867, et comme ce journal s'en sert pour dresser une très intéressante statistique comparative, entre les revenus de Buenos-Ayres et ceux de Montevideo, nous reproduirons textuellement tout ce qui a rapport à cette comparaison que nous recommandons aux hommes studieux ou à ceux qui voudraient connaître l'intérêt que présentent les mérites différentiels des deux rives de la Plata.

Voici l'extrait du journal *El Sieglo*, du 14 août 1867:

« Durant la dernière quinzaine, les journaux de Buenos-Ayres ont publié un mémoire fort intéressant, adressé par M. le Ministre des Finances de la nation, à MM. les Sénateurs et Députés. Ce travail a appelé notre attention, par les états et résumés statistiques et financiers qu'il présente, relatifs à l'année 1866.

« Nous regrettons que le défaut d'une statistique officielle de la douane de Montevideo, pour la susdite année, ne nous mette pas à même de présenter ici les états comparatifs des deux pays ; mais, les résultats que nous fournit l'état détaillé des rentes de notre douane, pour la

même année de 1866, et que nous avons déjà analysé dans nos *Revues*, nous serviront de point de départ pour établir une comparaison qui ne peut guère s'éloigner de la vérité, car, nous avons fait ces calculs aussi scrupuleusement que possible.

« Nous allons donc nous livrer à quelques appréciations qui nous serviront à faire connaître, à la fois, à nos lecteurs, la situation commerciale des deux Républiques Argentine et Orientale, comparées entre elles.

« En 1866, les rentes générales sont montées à la somme de 7,860,624 patacons, qui font en notre monnaie..... ₱ 7,546,199

« Durant la même année, les rentes de Montevideo se sont élevées à..... » 3,675,824

« Nos rentes générales montent donc à la moitié de celles de Buenos-Ayres.

« Mais il faut observer ici que la population de la République Orientale ne compte guère que 350,000 habitants, alors que celle de la province de Buenos-Ayres est d'environ 550,000 (1). En outre, le port de Buenos-Ayres n'exporte pas exclusivement les produits de sa propre province, et ne consomme pas, à elle seule, ce qui est importé, comme cela arrive à Montevideo, dont le seul producteur et le seul consommateur est la République Orientale; bien loin de là, on sait que la place de Buenos-Ayres sert à alimenter une grande partie des nombreuses provinces composant la République Argentine, dont la superficie est huit fois plus grande que celle de la République Orientale, et dont la population est de un million et demi d'habitants.

« Il est donc impossible d'apprécier la valeur spécifique du commerce qu'absorbe la seule province de Buenos-Ay-

(1) Ce chiffre paraît trop élevé pour 1866, en ayant égard à celui de 1864, qui ne donnait que 395,000. Voir tableau n° 1.

res, ce qu'il faudrait faire pour le comparer avec celui de la République Orientale. Ces observations suffiront pour faire comprendre à nos lecteurs, l'avantage qui résulte, pour la République Orientale, des chiffres que nous venons de présenter et que nous allons soumettre encore à leur considération. Il nous suffira de dire que, dans l'espace de quatre ans, les rentes de la douane de Montevideo ont augmenté de 81 p. 0/0, et que, durant cette année. elles suivent encore la même loi de progression.

« Selon le *Mémoire* du ministre argentin, les exportations de Buenos-Ayres durant l'année de 1866, ont atteint le chiffre de 22,029,711 patacons, soit..... $ 21,148,532

«Les exportations de Montevideo durant la même année, peuvent s'évaluer à..... » 13,238,000

« La production de Montevideo est donc égale à 62 1/2 p. 0/0 de celle de Buenos-Ayres; cette proportion est égale à celle qui existe entre le nombre des habitants des deux pays, avec cette différence qu'une partie des produits exportés de Buenos-Ayres provient d'autres provinces de la République que celle proprement dite de Buenos-Ayres.

« Quant aux importations, l'écart entre les deux pays est un peu plus grand, mais, nous ferons observer que les appréciations du Ministre de Buenos-Ayres, sont faites sur des données statistiques positives, tandis que les nôtres ne sont que des calculs approximatifs faits par nous, sur le montant des droits de douane perçus par l'administration, et qui sont plutôt au dessous qu'au dessus de la vérité.»

« Selon le *Mémoire* du ministre argentin, la valeur des importations à Buenos-Ayres, en 1866, est de 32,269,082 patacons, soit..... $ 30,978,318

« Selon nos appréciations, celles de Montevideo montent à..... » 15,330.000

« C'est-à-dire à 50 p. 0/0 de celles de Montevideo.

« Cette proportion peut-être exacte, car on sait que la

place de Buenos-Ayres est le grand marché des provinces argentines, tandis que nos importations ne servent qu'à alimenter la République orientale, et quelques points peu importants de la frontière du Brésil.

« En résumant maintenant le commerce d'importation et d'exportation réunis de la Plata pendant l'année 1866, nous trouvons la proportion suivante :

« Commerce du port de Buenos-Ayres.... P. 52,426,840
» » Montevideo..... » 28,568,000

« Valeur du commerce maritime dans la Plata, en 1866..... P. 80,694,840

« Soit en francs, 435,752,136.

« Le commerce d'importation et d'exportation réunis de Montevideo est, comme on le voit, dans la proportion de 55 p. 0/0 de celui de Buenos-Ayres, ce qui, en réalité, indique une situation relativement avantageuse pour la République Orientale, si l'on prend en considération les observations que nous venons de faire en comparant les deux places, dans leur débouché direct et indirect.

« Le total de ce commerce de la Plata avec les pays étrangers, égale environ la douzième partie du commerce d'importation et d'exportation de la France, la septième partie de celui de Belgique, et il est trois fois et demi plus important que celui de la Grèce réunie aux îles Ioniennes.

« Comme puissance commerciale, les Républiques de la Plata commencent donc à occuper un rang distingué dans le monde, et, cette bonne position, elles pourront l'améliorer de beaucoup, si elles savent favoriser le développement du progrès commercial et industriel, par l'amélioration et la multiplication des voies de communication et par l'immigration ; surtout si elles réussissent à consolider la paix, la stabilité des institutions, et les garanties sociales et individuelles. »

Ces détails, courts mais substantiels, nous dispensent na-

turellement du parallèle que nous fournissaient les deux annuaires officiels de la République de l'Uruguay (Montevideo), mis en regard du grand *Rejistro Estadistico* de Buenos-Ayres. L'un de ces annuaires a pour titre : *Statistique des douanes de Montevideo pour* 1864. C'est un bel in-folio de 106 pages seulement, mais accompagné d'un intéressant et grand tableau synthétique, pour chacune des six parties qui en forment les divisions économiques. La disposition magistrale de ce beau travail de chiffres, la division heureuse, clairement établie, de ses parties diverses, et le tableau complémentaire qui donne la synthèse de chacune d'elles, font le plus grand honneur au chef de bureau de statistique à Montevideo, M. Exéquiel Garcia. Cet annuaire des douanes s'arrête, comme le *Rejistro* de Buenos-Ayres, à 1864, et voici le résumé des valeurs introduites et exportées pendant cette année, Ainsi, que la valeur des droits qu'elles ont produit au profit du fisc Montevidéen.

1864		VALEURS.	DROITS PERÇUS.
Importation....	P.	8,384,171 88	1,604,791 68
Exportation....	»	6,334,706 40	323,185 70
Total...	»	12,718,978 30	2,027,987 38
Charges accessoires et droits de ton.			92,747 63
Piastres de Montevideo..			2,120,725 11 de 10 réaux

chacune, selon le système décimal, mais variant suivant les besoins du change sur l'Europe, tombé aujourd'hui à 5,25, alors que le pair de 10 réaux forts devrait être 6 francs au moins. Cette dépréciation si défavorable au pays est due à la crise financière et aux embarras produits, quoi qu'on en dise, par la guerre du Paraguay. Et cependant, les rentes générales en 1866, ainsi qu'on vient de le voir dans l'extrait du *Siglo*, se sont élevées à 3. 675,824 piastres ! Que serait-ce, sans la crise financière ?

L'autre annuaire a pour titre : *Comptabilité générale de*

l'Etat pour 1866. Ce recueil, magnifiquement imprimé, est un bilan complet de la trésorerie montévidéenne, appuyé du budget séparé de chaque ministère.

Je dois ces deux précieux volumes à l'extrême obligeance de M. A. Birabin, jeune Français connu par l'activité industrielle qu'il déploie dans le maniement de la fortune à lui laissée par son laborieux et respectable père, mon contemporain.

En examinant avec soin les chiffres de ce receuil, on y trouve le tableau parlant des calamités accumulées sur cet intéressant pays, par les désordres de la guerre civile. Il résulte, en effet, du tableau n° 1, que l'intérêt et l'amortissement des dettes diverses de la nation absorbent, chaque année, près de huit millions de francs des revenus de l'Etat, alors que ceux-ci s'élèvent à peine à vingt millions de francs, d'après le tableau de la *Colecturia* générale, à la page 19. Des 12 millions restant, les deux tiers et plus, sont dévorés par le ministère de la guerre (8,500,000), ce qui laisse en souffrance les autres services par un déficit final, pour 1866, de trois millions et 3/4, fournis à l'Etat par la banque Maua, devenue ainsi le patron financier de la République.

Telle est la situation précaire d'un pays qui pourrait être relativement l'un des plus riches et surtout l'un des mieux gouvernés, au moyen d'une simple mais forte police, bien rétribuée, mais sévèrement traitée, le cas échéant. C'est, du reste, le cas aussi pour à peu près toutes les républiques espagnoles. L'état-major civil et militaire les écrase et l'apparat gouvernemental les embarrasse, alors que d'honnêtes municipalités assureraient au-dedans une administration paternelle pour les villes, et une suffisante sécurité serait donnée à la campagne par une solide gendarmerie bien équipée, bien commandée et qui garantirait le travailleur paisible des atteintes de l'Abigeat, ce fléau chronique de tous les peuples pasteurs. Ainsi, pour le Rio

de la Plata, pays de prairie naturelle et devenu essentiellement pastoral, depuis que les Espagnols y ont introduit la vache, la brebis et les chevaux, le vol des bestiaux y est devenu un mal endémique. Au sud, au nord-ouest, à l'ouest, le pays est à peu près régulièrement saccagé par les redoutables razzias des indiens sauvages, tandis qu'au nord-est, il a été de tout temps en proie à cette écume des populations brésiliennes qu'on appelait les *Mamalucos*. Aujourd'hui encore, l'attrait de ce brigandage est tellement vif, qu'au moindre prétexte on voit se former à la frontière brésilienne des bandes armées qui, dans une nuit, attaquent et dévalisent les estancias qu'ils appellent encore espagnoles, en tuant ceux qui leur résistent; puis ils emmènent tout le butin et les bestiaux qu'ils peuvent réunir, sans oublier femmes et enfants.... Seulement, ces exploits renouvelés des anciens *Mamalucos* ont pris le nom moderne de *California*; c'est-à-dire expédition dangereuse, mais lucrative....

Avec de pareilles tendances, on comprend de quelle insécurité est frappée la personne du travailleur paisible et surtout la propriété. C'est ce qui nous fait dire que le bon gendarme serait, dans ces belles contrées, un précieux instrument gouvernemental, car il y deviendrait la providence du travailleur honnête.

Sous l'influence heureuse de ce bienfait dû à une juste mais sévère police, on verrait disparaître la plaie sociale de ces contrées, connue sous le nom de *Gaucho malo* dont nous avons donné la description ailleurs (1), et la confiance naîtrait dès qu'on aurait détruit l'abigeat, qui conduit, par une pente fatale, parfois jusqu'à l'assassinat! Voilà donc ce qui doit amener une sécurité complète à l'intérieur, par l'extinction du brigandage.

Quant à leurs rapports internationaux, un simple mais

(1) Voir *Les Otages* de Durazno, p. 132. Camoin, Marseille, 1864.

bon régime consulaire, dans le genre de celui qui avait fait la richesse des ex-villes libres Hanséatiques, suffirait au développement du commerce et de l'industrie, qui devrait être l'unique objet des aspirations américaines, sans le moindre mélange de ce que, dans ces pays, on appelle, si malheureusement, *la politique*.

Toute leur politique, en effet, devrait consister dans l'accroissement de leurs revenus; et ceux-ci, employés en travaux utiles et productifs de voies et chemins, ponts et canaux, etc., augmenteraient d'année en année, jusqu'à ce que la fécondité du sol grandement développée sur la solide base du travail agricole donnât lieu, tout naturellement, à une représentation gouvernementale, amenée, par l'accroissement de population et de richesse.

Mais tant que la population représentera 8 à 10 habitants pour chaque lieue carrée, soumis au bon plaisir d'un alcade ou d'un lieutenant de police, toute prétention de représentation politique à l'extérieur sera soumise à la fortune du soldat heureux qui aura empoigné les rênes de l'Etat.

Qu'on attende donc d'avoir amené le fonds capital national à plusieurs centaines d'habitants pour chaque lieue carrée; il sera temps alors d'assurer le decorum politique par une représentation diplomatique, attendu que la densité de population aura donné une suffisante action au pouvoir central, pour être obéi sur des espaces aujourd'hui déserts, et soumis aux aspirations du plus audacieux, qui domine et traîne à sa suite les rares habitants restés sans défense, dans leur isolement.

Jusque-là, l'appareil politique et diplomatique ne sera, comme il a été jusqu'à ce jour, qu'une pure fantasmagorie, ou tout au moins un favorable prétexte pour toutes aspirations déréglées, désordonnées, et parfaitement étrangères à l'intérêt général, qui n'a pu prévaloir encore sur celui des personnes et des coteries.

S'il fallait un exemple de cette vérité, qu'on se rappelle la jonglerie diplomatique des 20 ans et plus de la dictature de Rosas, dont toute la politique consistait à tenir les provinces désunies ou soumises par le fer et le feu, alors qu'il se disait chargé de leur représentation diplomatique au dehors. Pendant près d'un quart de siècle, il a tenu haut le drapeau de cette jonglerie de la nationalité argentine: au dedans, par la puissance du couteau qui égorgeait les récalcitrants; au dehors, par la très-habile représentation de MM. Sarratea à Paris, et Moreno à Londres, et les généraux Guido au Brésil et Alvear aux Etats-Unis.

Tel a été l'épouvantable résultat de l'apparat politique et diplomatique, déployé fastueusement par le machiavélisme dictatorial, qui s'intitulait *la nationalité* argentine dans ce temps-là.

Un pareil résultat, après 40 ans d'expérience cruelle, aurait dû suffire, ce semble, pour faire comprendre que le pays n'était pas mûr au dedans pour sa représentation diplomatique au dehors.

Quoi qu'il en soit, si l'état financier de Montevidéo n'était pas une démonstration pratique de ces vérités économiques, elle jaillirait de l'étude des finances de Buenos-Ayres, que l'on voit de la page 464 à 472 du *Rejistro*.

Et, d'abord, ayons un sincère éloge pour l'honnêteté et l'esprit d'économie que démontrent les chiffres du budget national pour 1864.

Il résulte du tableau de la page 468, que le budget de l'Etat, voté par le Congrès, étant de 9,400,183.02 piastres fortes, il n'a été dépensé que 7,119,931.40, d'où une économie de 11 millions et demi de francs, sur 47 millions de francs! Voilà un modèle d'économie gouvernementale à proposer aux Etats de l'Europe, dans notre époque de budgets à milliards, pour des armées de millions de soldats....

Cet exemple donné, à son honneur, par l'administration

argentine, est le plus fort argument en faveur de la nécessité vitale de ces jeunes nationalités : la paix ! la paix ! Et, en effet, 1864 donnait, par ses économies budgétaires, le fruit de trois ans de paix qui suivirent la bataille de Pavon. Aussi, l'histoire en fera-t-elle honneur à l'administration du général Mitre, quelque blâme que l'on puisse jeter sur la politique si malheureusement inaugurée, dès 1865, par la guerre à jamais déplorable contre le Paraguay.

Et cependant, même dans ce budget modèle, et qu'on peut appeler unique dans son genre, puisque ses économies s'élèvent presque au quart des fonds votés, nous trouverons, comme dans celui de Montevidéo, les mêmes sujets de peine et de regret. C'est ainsi que, sur un total de 47 millions de francs, le budget argentin se voit grevé de 16 millions et demi par le fatal département de la guerre, qui absorbe ainsi 35 p. 0/0 des plus purs revenus du pays, 5 p. 0/0 moins, toutefois, que Montevidéo où ce même département dévore, à lui seul, on vient de le voir, 40 p. 0/0 des budgets.

La même proportion dévorante se retrouve à 7 ou 8 p. 0/0 près dans la dette nationale respective des deux pays, car celle de Buenos-Ayres, de 15 millions de rente sur les 47 du budget, impose au pays argentin un sacrifice du tiers à peu près de son revenu; de telle sorte, qu'entre la dette publique et les frais *habituels* du ministère de la guerre (non compris, bien entendu, la guerre du Paraguay), le gouvernement argentin emploie plus des deux tiers de son budget à combler le déficit des désordres du passé qui ont amené la dette publique, et à contenir les désordres actuels..... Telles sont les réflexions douloureuses qui affirment, par des chiffres officiels, et expliquent aussi nos vœux sincères pour l'extinction de la politique guerroyante de ces pays, et l'application de leurs ressources à tout ce qui peut améliorer leur situation économique.

Un frappant corollaire de nos idées se retrouve écrit en chiffres effrayants au tableau de la page 483, dit: *de la garde nationale de la République*. Ce tableau élève à 184.478 hommes la force militaire sur pied, de toutes armes. Or, nous avons vu au tableau n° 1, intitulé *mouvement de la population*, que celle-ci est évaluée à 1,387,000 âmes. Il est vrai que ce chiffre nous a paru faible et que, de pure intuition, nous l'avons porté à 1,700,000 ou 1,800,000 habitants. En admettant ce dernier chiffre, il en résulterait que la force armée du pays argentin absorberait 10 p. 0/0 de la population totale.

En présence de cette énormité, on se demande, avec effroi, ce qui restera de la population virile, en gens utiles, pour tous travaux productifs, alors que les exigeances militaires en absorbent la plus belle et la plus valide portion?

Il est vrai que les tableaux de la page 476 et suivantes, démontrent, en résumé, que la garde des frontières exige 6492 militaires (page 480) qui ne suffisent pas à préserver la campagne des incursions ruineuses et sanglantes des Indiens. Et cependant, on n'évalue qu'à 6,000 (page 481) la population des cinq principales tribus à peu près fixes, sans compter, il est vrai, les tribus nomades du pied et du versant Argentin de la Cordilière Chilienne, auxquelles on attribue 6,000 hommes de combat (page 481 en note).

Un pareil état de choses dans le pays argentin n'a pas besoin de commentaires. Il servira, en définitive, à faire comprendre combien est nécessaire et urgente l'immigration ou plutôt la colonisation agricole qui, seule, peut avoir raison de la barbarie sauvage des Indiens, et aussi de ce qu'on pourrait appeler la barbarie civilisée qui exige une armée de 184,478 hommes, sur une population qui n'atteint pas 1,800,000 habitants.

XII

Constitution argentine. — Education différentielle des colons espagnols et des émigrés anglo-saxons ou plutôt celto-germains.

Nous finirons en faisant connaître la formation actuelle de la constitution argentine.

« La République argentine, dit *le Rejistro*, page 441, « est organisé sous la forme de gouvernement *représen-* « *tatif, républicain, fédéral.*

« Il y a trois pouvoirs publics qui exercent le gouverne- « ment de cette République;

« *Pouvoir législatif*. Il est composé de deux chambres. « Celle des sénateurs est nommée par les législateurs des « provinces, deux sénateurs pour chaque province, et deux « de plus pour la capitale (de chaque province ou de la Ré- « publique? Leur exercice dure neuf ans; leurs honoraires « sont fixés par le budget. Cette chambre est renouvelée « par tiers, tous les trois ans. Les députés sont élus par le « suffrage universel, directement, à raison d'un député « pour 20,000 habitants, ou d'une fraction au-dessus de « 10,000. Leur exercice est de quatre ans, et le renouvel- « lement se fait par moitié tous les deux ans. Une diète leur « est payée par le budget national.

« *Pouvoir exécutif*. Il est dévolu à un citoyen qui prend « le titre de président de la nation argentine; à un vice- « président, qui est le président-né du sénat et qui en « remplit les fonctions au cas de maladie ou décès, absence, « démission ou inhabileté du président titulaire. Mais, si le « vice-président de la République se trouvait lui-même « dans l'un des cas prévus, le congrès déterminerait et

« nommerait le fonctionnaire public qui devrait occuper le
« siége présidentiel.

« Le président de la République et le vice-président,
« pour être éligibles, doivent être nés, ou fils d'un citoyen
« né sur territoire argentin, appartenir à la religion ca-
« tholique, apostolique et romaine, et remplir toutes au-
« tres conditions exigées pour l'éligibilité des sénateurs.
« Le président et le vice-président exercent ces dignités
« pendant six ans. Ils ne peuvent être réélus qu'après une
« période de six années nouvelles. Ils reçoivent du trésor
« national, les honoraires fixés par le budget. L'un et l'autre
« sont élus par les colléges électoraux convoqués dans la
« capitale de chaque province et nommés, par le vote d'un
« nombre de membres égal au double de celui des séna-
« teurs et députés, réunis dans les mêmes formes et con-
« ditions que pour l'élection des députés. Cinq ministres-
« secrétaires d'Etat sont chargés de l'expédition des affaires
« de la nation; ils légalisent, par leur signature, les actes
« du président qui resteraient inefficaces sans ce contre-
« seing. Ces ministres président aux départements de l'in-
« térieur, des affaires étrangères, des finances, de la jus-
« tice, culte et instruction publique, de guerre et marine.
« Les attributions de ce haut pouvoir sont déterminées par
« la constitution. ainsi que celle des autres deux pouvoirs.

« *Pouvoir judiciaire*. Il est exercé par une cour suprême
« de justice, au-dessus des tribunaux que le congrès a éta-
« blis, aux termes de la constitution, sur le territoire
« national, comme suit : un juge de section de première
« instance pour chaque province. La magistrature est ina-
« movible, sauf forfaiture ; les honoraires sont fixés par
« le budget, et les attributions détaillées dans la constitu-
« tion.

« *Gouvernements provinciaux*. Les provinces jouissent
« de tout pouvoir non délégué, par la constitution au pou-

« voir fédéral. ainsi que celui qu'elles se seraient réservé,
« de pacte spécial, au moment de leur incorporation. Elles
« décrètent les institutions locales qui leur servent de règle,
« élisent leur gouverneur, leur législature et autres fonc-
« tionnaires provinciaux, sans intervention du pouvoir
« fédéral (central). Chaque province confectionne sa propre
« constitution en conformité de l'article cinquième de la
« constitution nationale, articles 104, 105, 106.

« En raison de ces dispositions, chaque province possède
« son administration locale également composée des trois
« pouvoirs : législatif, exécutif, judiciaire, dans l'orbite
« de son régime intérieur. Mais, en tout ce que la constitu-
« tion nationale désigne comme faisant partie du pouvoir
« délégué au gouvernement fédéral (central), les provinces
« acceptent les dispositions et obéissent aux prescriptions
« de celui-ci. » (1)

Telle est la structure, on pourrait dire la charpente osseuse du corps social argentin, sortie de l'édition la plus moderne de sa constitution si souvent remaniée sous l'influence malheureuses des guerres civiles. Si elle n'a rien changé, aux prédispositions convulsives du pays argentin, après un demi-siècle et plus, est-ce à dire qu'elle pèche par les formes? Rien ne semble justifier cette supposition, puis-

(1) Il n'y a qu'à se rappeler que le pays argentin présente une densité de population d'environ 12 habitants, par lieue carrée, pour comprendre combien est écrasant l'état-major que les derniers paragraphes de cette constitution imposent aux provinces. D'autre part, en l'état d'une constitution dite fédérale, Buenos-Ayres travaille à former un *Code civil de la nation argentine*, code qui ne saurait être que l'antithèse centralisatrice d'une constitution fédérale, laquelle est, en soi, essentiellement décentralisatrice. Espérons que l'intelligence si vive des Argentins ne restera pas plus longtemps engagée dans la voie erronée de si flagrantes contradictions entre le droit et le fait *(note du traducteur)*,

que la constitution argentine est, pour ainsi dire, calquée sur celle des Etats-Unis. Or, ceux-ci ont grandi, sous cette égide, jusqu'à la guerre formidable qui amena ce qu'on appelle la sécession, mal dont les effets persistent toutefois.....

Alors n'est-on pas autorisé à penser que la constitution argentine manque de fond, c'est-à-dire d'assises assez solides pour supporter l'édifice démocratique?

Si les faits n'avaient pas démontré cette vérité, il n'y aurait, pour se convaincre, qu'à en appeler aux antécédents historiques de la démocratie elle-même sur le continent d'Amérique. L'histoire en est claire est concluante, chez les deux ex-colonies de l'Angleterre et de l'Espagne. La première a tout dû à l'initiative individuelle, ce puissant agent, origine et source féconde de la démocratie. Aussi, la République était-elle née viable depuis longtemps dans le cerveau du célèbre puritain Penn, lorsqu'elle fut instituée par l'honnête et pur Washington; il n'y eut qu'un mot à changer, car la chose était faite. L'Espagne, au contraire, en conquérant l'Amérique du sud, ne fit que déplacer la guerre de sept siècles et plus qu'elle avait soutenue contre les Maures, définitivement chassés du sol de l'Ibérie. La guerre défensive fit place à une guerre de conquête, mais les deux guerres centralisaient également l'action individuelle en une masse compacte, comme toute guerre nationale, sous le drapeau absolu d'un but unique et parfaitement défini. En Espagne, il fallait détruire le Maure, maître du sol natal; dans l'Amérique, il fallait *espagnoliser* les Indiens. Ici, une possession perdue à recouvrer, là une possession neuve à arracher aux aborigènes, partout action personnelle à centraliser en une masse pour l'obtention d'un but unique qui absorbait toute initiative individuelle au profit de la masse. Mais, au sommet de la masse, était l'être moral de la monarchie, représentée par l'intérêt per-

sonnel-dynastique; donc, nul sentiment proprement dit démocratique dans l'ensemble, si ce n'est celui que tout espagnol puisait, individuellement, dans la tradition de ses *ayuntamientos* (municipalités). La conscience municipale était faite, il est vrai, mais sans extension aucune au-delà de la commune, en dehors de laquelle tout était d'un monarchique absolu.

A deux origines si diverses, comment assigner un but commun? Sur deux sols si diversement préparés, comment cultiver la même essence du bois dont on fait la liberté?

Aussi, en gagnant leur indépendance, les Etats-Unis du Nord de l'Amérique ont conservé la liberté qui fut l'aliment primitif de leur colonisation, tandis que celle de l'Amérique du Sud, propagée monarchiquement, avait fait simplement des colons, au lieu de façonner des républicains à l'habitude du *self-governement*. De là, simple revendication d'un droit pour ainsi dire préexistant dans l'Amérique du Nord, de se gouverner indépendamment de l'Angleterre; tandis que l'indépendance de l'Amérique du Sud ne pouvait être, tout d'abord, qu'une révolte de colons. C'est pourquoi ceux-ci en appelèrent immédiatement à l'ayuntamiento ou municipalité, seule forme démocratique connue de leurs pères, et aussi le seul élément gouvernemental qui puisse former, dans les ex-colonies espagnoles, une base certaine de sécurité matérielle. Mais cet élément d'ordre qui avait suffi, dans les villes d'Espagne, même pour résister aux excès du pouvoir monarchique, perdit sa force et son prestige dans les rares bourgades de l'Amérique séparées des villes, plus rares encore, par le vide des distances et par les solitudes du désert où s'évanouissait l'action municipale restée sans écho. De là, chaque municipalité souveraine, c'est-à-dire un cahos autoritaire, au milieu duquel les plus forts règnaient tour-à-tour, sous le nom et les formes du *Caudillo* ou chef de partisans. C'est

ainsi que, depuis bientôt soixante ans, le Rio de la Plata a marché d'anarchies en tyrannies, malgré les éclaircies, hélas! de bien courte durée, qui ont amené, par lassitude, un temps d'arrêt du mal et un pas en avant dans la voie du droit normal. Et cependant, sa richesse a progressé! Que serait-ce si l'ordre eût pu s'y faire une assise assez sûre pour consolider le droit par la loi? Car ce ne sont pas les bonnes lois qui manquent, mais la manière de s'en servir.

On pourra se former une idée du facile développement des richesses du Rio de la Plata, en étudiant les chiffres éloquents du *Rejistro Estadistico* de la République argentine.

Messieurs, à votre demande, je me suis livré à cette étude, et je vous l'offre sans peur et sans reproche, au moins quant à l'intention qui a guidé mes recherches et amené mes appréciations. Cette intention ne pouvait avoir pour but que l'intérêt général du commerce; heureux si, dans la poursuite de ce but, j'ai pu signaler quelques moyens d'agrandir les rapports commerciaux de la France où Marseille remplit un si grand rôle commercial et maritime. Plus la société de Statistique de Marseille répandrait ces notions, et plus elle travaillerait, à mon sens, dans l'intérêt de notre ville, car, si M. De Lamartine, dans sa prose imagée, a pu appeler Marseille la préface de l'Europe, pour l'Orient, vous permettrez bien à l'un de ses plus humbles enfants de l'appeler *l'espoir de l'Occident*.

En effet, Marseille, par sa géographie, promet une active émigration des races latines à l'Amérique du sud qui leur est sympathique. Cette émigration commence à peine à s'ébranler. Elle ira donner un redoublement de vie commerciale et agricole au Rio de la Plata, où l'immense et fertile prairie n'attend que des laboureurs, pour livrer à des sillons de 300 lieues, presque à tous vents, les trésors de sa virginité fécondée par le soc béni de la charrue.

DU PROGRÈS
DES AGGLOMÉRATIONS URBAINES
ET DE L'ÉMIGRATION RURALE
EN EUROPE ET PARTICULIÈREMENT EN FRANCE

PAR

M. A. LEGOYT

Chef de la division de la Statistique générale de France
Secrétaire perpétuel de la Société de Statistique de Paris.

NOTE PRÉLIMINAIRE

S'il est un moment favorable pour chercher utilement la solution des questions qui ont le plus vivement passionné les esprits, c'est celui où le bruit qui s'est fait autour d'elles a cessé complètement. L'examen dont elles sont alors l'objet ne subit plus l'influence des émotions qu'elles ont provoquées, et, de son côté, l'écrivain qui l'entreprend n'a plus la crainte de s'adresser à des esprits prévenus.

Telle est certainement la situation dans laquelle s'offre aujourd'hui à l'observateur ce grave phénomène de l'émigration rurale, et, comme conséquence nécessaire, du progrès des agglomérations urbaines, qui a surgi, il y a peu d'années, à l'horizon de l'économie politique et social et si vivement alarmé les propriétaires du sol, en même temps qu'il éveillait, au plus haut degré, les légitimes préoccupations des hommes d'État.

Ce mouvement des populations rurales vers les villes n'est ni

un fait spécial à notre pays, ni un fait absolument nouveau. Nous verrons, en effet, dans le cours de cette étude, d'une part, qu'il se produit dans l'Europe entière, probablement sous l'influence des mêmes circonstances économiques; de l'autre, qu'il suscitait déjà, à des époques très-éloignées, au moins en France, des plaintes très-vives, fondées ou non.

Pour être traitées, sinon complétement, au moins sous ses principaux aspects, la question qui nous occupe exige un certain nombre de divisions. Il importe notamment de rechercher : 1° l'importance, dans ceux des états de l'Europe qui ont publié des documents sur la matière, du mouvement, depuis un certain nombre d'années, des agglomérations urbaines, d'après les résultats des recensements de la population; 2° les points de vue auxquels les populations rurales et urbaines diffèrent, en ce qui concerne le rapport des sexes, le nombre des habitants par maison, par ménage, les âges et autres faits composant ce que nous appellerons la *caractéristique de ces populations;* 3° la diversité des phénomènes qu'elles présentent en ce qui concerne le mouvement des trois grands actes de la vie civile, les naissances, les mariages et les décès; 4° les différences d'aptitude physique et morale qu'on peut y rencontrer; 5° les phénomènes de toute nature, hygiéniques, économiques, sociaux, moraux, politiques, que doit produire le progrès des agglomérations urbaines.

Dans l'économie de notre travail, ces cinq points ou divisions en constitueront la première partie.

La seconde comprendra l'examen : 1° des causes de toute nature qui ont pu déterminer ou accélérer, de nos jours, et particulièrement en France, le mouvement des émigrations rurales; 2° des moyens d'arrêter ou de ralentir ce mouvement, et, dans le cas où leur insuffisance serait constatée, les moyens d'atténuer les inconvénients des agglomérations urbaines,

PEMIÈRE PARTIE

TITRE Ier

DU MOUVEMENT DES AGGLOMÉRATIONS D'APRÈS LES RECENSEMENTS DANS LES PRINCIPAUX ÉTATS DE L'EUROPE.

CHAPITRE Ier

France.

Les plaintes sur l'émigration rurale sont très-anciennes dans notre pays. Léopold Delille *(Étude sur la classe agricole en Normandie au mogen-âge)*, raconte que les chanoines de Mondaie, en Normandie, se plaignaient, en 1388, que « l'on ne peu trouver serviteur pour cultiver et labourer les terres qui ne veuille plus gaigner que six serviteurs ne faisaient au commencement du siècle. »

Comment expliquer un accroissement aussi considérable du prix de la main-d'œuvre, vers la fin du XIVe siècle? Évidemment par la rareté croissante de cette main-d'œuvre. Quels en étaient les motifs? Une connaissance approfondie de la situation économique de la France, ou au moins de la province de Normandie, à cette époque, permettrait seule d'étudier le problème avec succès.

Un ancien magistrat, M. Valentin Smith, dans sa *Note sur la dépopulation des campagnes* (1858), a écrit ce qui suit sur les préoccupations de Colbert, relativement à l'émigration rurale.

« ..... C'est ainsi que Colbert, qui imprima tant d'activité à l'industrie, en même temps qu'il apportait tant de soins au développement des intérêts agricoles, voulait, entre autres mesures, que l'élévation des taxes municipales rendît aux cultivateurs, aux artisans, difficile, sinon impossible, le séjour des grands centres de population, afin de prévenir l'abandon des champs et des villes secondaires. « Sans cette digue salutaire, disait-il, qu'il faut fortifier avec du granit chaque fois qu'une pierre s'en détache, les flots tumultueux de la province envahiraient Paris, transformé, en un demi-siècle, en une immense cité ouvrière ; ce qui serait la plus périlleuse des transformations pour la royauté. »

Si l'éminent homme d'état a réellement tenu le langage que lui attribue M. V. Smith, il jetait sur l'avenir un regard d'une rare profondeur.....

Au XVIIIe siècle, les physiocrates sont unanimes à admettre, comme un fait certain, ce qu'ils appellent la *dépopulation des campagnes*.

L'auteur anonyme de l'*Essai sur l'administration des terres* (1759) prétend que, de son temps, le rendement des bonnes terres était, dans le Poitou, de 9 pour 1, celui des mauvaises terres de 5 1/2 ; tandis que, deux ou trois siècles plus tôt, quand on avait rédigé la coutume de la Province, les experts et les députés choisis pour l'évaluation du rendement légal des terres, l'avaient fixé à 12 et à 6.

Admettant l'exactitude de ce fait, l'auteur l'explique par diverses circonstances, au premier rang desquelles il place l'émigration des campagnes au profit des villes.

Forbonnais (*Recherches sur les finances de France*, 1758), raconte qu'après la perte du Canada, le gouvernement, voulant rapatrier des familles françaises de cette colonie qui refusaient de rester sous la domination anglaise, songea à les établir dans les campagnes, où les propriétaires se plaignaient amèrement de la rareté et de la cherté de la main-d'œuvre. Mais, à sa grande surprise, les autorités locales, consultées sur les moyens d'opérer cet établissement, exprimèrent l'opinion que l'agriculture n'avait pas besoin de bras. Au fond, ce que ces propriétaires ou fermiers craignaient, c'est qu'on ne mît à leur charge un grand nombre de malheureux sans moyen d'existence et hors d'état de travailler. Tel est, du moins, l'avis de Forbonnais.

L'auteur anonyme des *Réflexions sur la milice* (1768), en proposant de faire cesser l'exemption pour les domestiques des gens titrés ou des fonctionnaires publics, justifie ainsi cette mesure :

« Je demande une ordonnance dont l'autorité s'étendant partout, soumettrait au sort, dans les villes et les campagnes, tous... laquais ou domestiques sans acception de la dignité des maîtres, pas même de celle des intendants des provinces, que *j'entends crier sans cesse à la dépopulation des champs*, tandis que les paysans de leurs terres, chargés de leur livrée, remplissent leurs antichambres (p. 190). »

Dans son article *Fermiers* de l'*Encyclopédie* (1750-1770), Quesnay le fils s'exprime ainsi sur la misère dans les campagnes et leur abandon :

« Voilà la nourriture (orge, avoine, sarrasin, maïs), que se procure le paysan et avec laquelle il élève ses enfants. Ces aliments, qui à peine soutiennent la vie en ranimant le corps, font périr une partie des hommes dès l'enfance. Ceux qui résistent, qui conservent la santé et

des forces, et ont de l'intelligence, se délivrent de cet état malheureux en se réfugiant dans les villes. Les plus débiles et les plus ineptes restent dans les campagnes, où ils sont aussi inutiles à l'État qu'à charge à eux-mêmes.

« Les habitants des villes croient que l'agriculture ne dépérit que parce que les hommes manquent dans les campagnes. Il faut, disent-ils, en chasser les maîtres d'école, qui, par l'instruction qu'ils donnent aux paysans, facilitent leur désertion.

« ..... Il faut éloigner les vraies causes qui font abandonner les campagnes, qui rassemblent et retiennent les richesses dans les grandes villes. Tous les seigneurs, tous les gens riches, tous ceux qui ont des rentes ou des pensions suffisantes pour vivre commodément, fixent leur séjour à Paris ou dans quelque autre grande ville, où ils dépensent presque tous les revenus des fonds du royaume. Cette distribution des hommes et des richesses est mauvaise, parce qu'elle s'étend beaucoup trop loin. Peut-être y a-t-on tout d'abord contribué, en protégeant plus les citadins que les habitants des campagnes. Les hommes sont attirés par l'intérêt et par la tranquillité. Qu'on procure ces avantages à la campagne, elle ne sera pas moins peuplée à proportion que les villes. La campagne a ses agréments; on ne l'abandonne que pour éviter les vexations auxquelles on y est exposé. Si les habitants étaient délivrés de l'imposition arbitraire de la taille, ils vivraient de la même sécurité que les habitants des villes; beaucoup de propriétaires iraient faire valoir leurs biens eux-mêmes, etc., etc. »

Dans l'article *Grains*, du même recueil, Quesnay s'exprime ainsi : « Les fermiers, un peu aisés, font prendre à leurs enfants des professions dans les villes pour les garantir de la milice; et ce qu'il y a de plus désavantageux pour l'agriculture, c'est que non seulement la campagne perd les

hommes destinés à être fermiers, mais aussi les richesses que leurs pères employaient à la culture de la terre. Pour arrêter ces effets destructifs, M. de la Galaisière, intendant de Lorraine, a exempté de la milice, par une ordonnance, les charretiers et fils de fermiers. »

Les *cahiers* transmis aux États généraux par les divers ordres, portent la trace des mêmes préoccupations en ce qui concerne l'abandon des campagnes, et demandent des mesures restrictives du mouvement d'émigration vers les villes.

La Convention, convaincue de la réalité de cette émigration, avait chargé un de ses comités de l'étude des moyens d'y porter remède, et ce comité avait soumis à sa sanction un grand projet d'assistance et de récompenses publiques, aux termes duquel les serviteurs agricoles avaient droit à une pension sur les fonds de l'État, après un certain nombre d'années de services dans les fermes. Ce projet, converti en décret, est resté sans exécution.

Ce n'est qu'à partir de notre siècle que le mouvement intérieur des populations a pu être apprécié avec quelque exactitude, les recensements généraux (antérieurement réputés impossibles) ayant mis en lumière l'accroissement de toutes les communes selon leur importance.

Les résultats de ces grandes opérations vont nous permettre de vérifier si les villes progressent plus rapidement que les campagnes, et de déterminer avec une certaine approximation la différence dans la proportion de leur développement respectif.

Le tableau qui suit met en regard l'accroissement annuel p. 0/0, par périodes quinquennales, de 1836 à 1866, 1° des villes de 2000 habitants agglomérés et au-dessus; 2° des communes d'une population inférieure; 3° de la France entière :

Périodes.	Villes de 2,000 âmes et au-dessus.	Autres communes.	France entière
	—	—	—
1836-41.....	1.71	0.22	0.41
1841-46.....	2.14	0.46	0.68
1846-51.....	0.63	0.12	0.22
1851-56.....	2.42	— 0.18	0.20
1856-61.....	1.85	0.02	0.32
1861-66.....	1.49	— 0.09	0.36

De ce tableau se déduit un certain nombre de faits pleins d'intérêt. C'est d'abord la grande différence dans la marche des trois catégories de population, les villes grandissant beaucoup plus rapidement que les campagnes et que la France entière. On voit même se produire deux diminutions de la population des campagnes, l'une de 1851 à 1856; l'autre, beaucoup moins marquée, de 1861 à 1866. Ce sont ensuite les fortes variations survenues dans la proportion d'accroissement des villes. Ici, se dessinent deux mouvements très-distincts. L'un, très-rapide, atteint son point culminant de 1841 à 1846, période qui comprend les années les plus prospères du gouvernement de 1830, et subit un temps d'arrêt très-sensible de 1846 à 1851, probablement par suite de la profonde perturbation amenée par la révolution de 1848 et des vives préocupations politiques dont elle est suivie jusqu'en 1851 inclusivement.

L'autre est une reprise considérable et véritablement exceptionnelle de 1851 à 1856. Elle a plusieurs causes : la première est la grande amélioration de la situation politique, par suite de laquelle beaucoup d'habitants des villes y reviennent après être allé chercher dans les campagnes une sorte de sécurité relative. La seconde est la renaissance de l'industrie et du commerce, exigeant un nombre de bras de plus en plus en plus considé-

rable. Mais un fait vivement regrettable vient mêler ses ombres à ce tableau, c'est une cherté toujours croissante, qui se prolonge de 1853 à 1856 et sévit surtout dans les campagnes, obligeant un grand nombre de leurs habitants à aller chercher des salaires dans les centres de population.

A partir de cette époque, les villes continuent bien leur mouvement ascendant, mais suivant une proportion qui diminue de période en période.

Dans le tableau qui précède, nous avons, avec les documents officiels, considéré comme *urbaine* la population *totale* des communes qui ont plus de 2,000 habitants agglomérés (non compris les populations flottantes), et comme population *rurale*, celle de toutes les localités où l'agglomération n'atteint pas ce chiffre.

Voici, d'après les résultats de chacun des quatre derniers recensements, le mouvement en nombres absolus des deux populations ainsi que leur rapport à 100 habitants.

	Population urbaine.	Population rurale.	Total de la population.	Population urbaine.	Population rurale.
	—	—	—	—	—
1846.	8.646.743	26.753.743	35.400.486	24.42	75.58
1851.	9.135.459	26.647.711	35.783.170	25.52	74.48
1856.	9.844.828	26.194.536	36.039.364	27.31	72.69
1861.	10.789.766	26.596.547	37.386.313	28.86	71.14
1866.	11.573.706	26.493.388	38.067.094	30.40	69.66

Ainsi, en 20 ans, la population urbaine s'est accrue, par rapport à la population générale, de 6 p. 100 habitants et la population rurale a diminué d'autant.

En d'autres termes, la population générale s'est accrue, en 20 ans, de 2,466,608 au de 0, 35 °/₀ par an, et la population urbaine s'est accrue de 2,926,963 ou de 1,70.

Quant à la population rurale, elle est restée, en nombres absolus, à peu près stationnaire, malgré l'annexion

des trois nouveaux départements qui, réunis, renferment près de 80 p. 100 d'éléments ruraux.

Les faits constatés de 1861 à 1866 ne prouvent pas d'une manière certaine que l'émigration rurale ait notablement augmenté, 72 communes *rurales* ayant passé dans la catégorie des *urbaines* par le simple fait d'un accroissement de population, assez minime pour quelques-unes, et qui ne leur enlevait pas, en réalité, leur caractère rural.

Dans la même période, la population rurale a diminué, en nombres absolus, dans 77 départements; elle s'est accrue dans 32. Pour 16 de ces derniers, on a constaté, en même temps, un accroissement plus élevé de la population urbaine. Pour les 16 autres, au contraire, l'élément rural a plus progressé que l'élément urbain. Il en est même 4 (sur ces 16) où l'accroissement des populations rurales correspond à une diminution plus ou moins sensible de la population urbaine. Ces 4 départements (Aveyron, Hautes-Pyrénées, Deux-Sèvres et Vosges), sont les seuls où semble se manifester un mouvement d'émigration des villes sur les campagnes.

Voici les données numériques :

	Population urbaine		Diminution.
	1861	1866	
	—	—	—
Aveyron	71.842	69.599	2.243
Hautes-Pyrénées	41.207	38.699	2.608
Deux-Sèvres	40.512	40.265	247
Vosges	74.146	67.966	6.180
			11.308

	Population rurale		Augmentation.
	1861	1866	
	—	—	—
Aveyron.....	324.183	330.471	6.288
Hautes-Pyrénées.....	198.873	201.553	2.685
Deux-Sèvres.....	288.305	292.890	4.585
Vosges.....	341.339	351.032	9.693
			23.247

Dans ces quatre départements, 4 communes, dont 1 ap partenant à l'Aveyron, 1 aux Pyrénées-Hautes, 2 au Vosges, ont vu leur population agglomérée descendre au dessous de 2,000 habitants et augmenter la populatio rurale de près de 9,000 âmes.

Nous avons vu que, sur 100 habitants en France, de 30 40 appartenaient, en 1866, aux populations urbaines; est remarquable que cette moyenne n'est dépassée qu dans les 19 dont la liste suit :

	Population urbaine pour 100 habitants.		Accroissement en 20 ans.
	1846	1866	
	—	—	—
Seine.....	95.47	98.23	2.76
Bouches-du-Rhône.....	72.91	81.20	9.71
Rhône.....	51 34	62.48	11.14
Var.....	50.69	58.39	7.70
Hérault.....	49.43	56.80	7.37
Nord.....	42.83	53.66	10.83
Alpes-Maritimes.....	»	50.81	»
Vaucluse.....	48.67	49.59	0.92
Gard.....	40.50	45.15	4.65
Seine-Inférieure.....	38.47	41.28	2.81

	Population urbaine pour 100 habitants.		Accroissement en 20 ans.
	1861	1866	
Haut-Rhin	32.35	41.28	8.93
Loire	25.68	39.51	13.83
Bas-Rhin	37.51	39.50	1.99
Gironde	28.62	38.96	10.34
Pyrénées-Orientales	28.38	36.87	8.49
Hautes-Pyrénées	30.51	34.81	4.30
Marne	26.17	31.87	5.70
Seine-et-Oise	24.03	31.62	7.59
Pas-de-Calais	26.45	30.38	3.93
France entière	24.42	30.46	6.24

Tous ces départements, sauf la Marne et les Pyrénées-Orientales, ont une population spécifique supérieure à celle du pays tout entier. Toutefois, il est des départements (Aisne, Calvados, Charente-Inférieure, Côtes-du-Nord, Finistère, Ile-et-Vilaine, Isère, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Meurthe, Morbihan, Moselle, Puy-de-Dôme, Sarthe, Somme) où, malgré la *prédominance de l'élément rural*, la population spécifique (nombre d'habitant par kilomètre carré), dépasse celle du département moyen (France entière).

On remarque que tous les départements de l'ancienne Bretagne figurent dans cette dernière catégorie.

Le mouvement des populations urbaines peut encore se déduire de la proportion d'accroissement ou de diminution des communes, classées d'après la quotité de leurs habitants. Nous avons établi ce classement dans le tableau ci-après :

COMMUNES.	1836	1861	1866	Accroissement de 1836 à 1866. absolu.	p. °/₀
	—	—	—	—	—
de moins de 5,000 hab.	36.747	36.314	37.057	310	0.84
de 5 à 10,000 »	274	278	305	31	11.31
de 10 à 20,000 »	76	108	113	37	48.68
de 30,000 et plus.. »	43	69	73	30	69.77

On voit, d'une part, que le nombre des grandes localités s'est accru beaucoup plus rapidement que celui des petites et moyennes, et, de l'autre, que le taux de l'accroissement a été en raison directe de l'importance des communes.

Les accroissements de population urbaine que nous venons de mentionner ont été déduits des recensements. On en trouve la confirmation dans le rapprochement des résultats de ces opérations avec les excédants réciproques des naissances sur les décès et des décès sur les naissances pour chaque commune.

Prenons pour abréger, une seule période, la période 1861-66.

Tandis que, dans cette période, la population rurale (communes de 2,000 habitants agglomérés) a diminué, d'après les dénombrements, de 121,188 âmes, elle s'est accrue, pendant le même intervalle, de 574,860 d'après l'excédant des naissances sur les décès.

L'émigration totale comprendrait donc, d'une part, ce dernier chiffre, de l'autre, celui de 121,188, ensemble 696,048.

Il est assez remarquable que, tandis que les recensements, combinés avec les relevés de l'état-civil, signalent une diminution proportionnelle continue de la population

rurale, les comptes-rendus du recrutement indiquent un état stationnaire du nombre des jeunes soldats du contingent employés à l'agriculture. C'est ce qui résulte du tableau ci-après :

Périodes.	Accroiss. p. °/o.
1834-37	52.29
1838-42	48.99
1843-47	49.01
1848-52	51.42

Les périodes qui précèdent comprennent des années dont le contingent était de 80,000 hommes. Dans les années 1853, 1854, 1855 et 1858. dont le contingent a été de 150,000, nous trouvons 52 p. 0/0; — et dans les années 1856, 1859, 1860, 1861 et 1862 (contingent de 100,000 hommes) 50,73. On voit que, malgré des oscillations d'une certaine importance, le rapport reste à peu près le même. Il est même remarquable, ce qui permettrait de suspecter l'exactitude du document, que ce rapport descend à son minimum dans deux des périodes qui nous occupent, pendant lesquels les recensements ne signalent qu'un très-faible accroissement de la population urbaine.

Pour ne négliger aucun des éléments de la question, recherchons quel a été, d'après les trois derniers recensements, le mouvement, non plus des communes rurales (de moins de 2,000 habitants agglomérés), mais de la population *vouée aux travaux agricoles*, qu'elle habite les villes ou les campagnes.

Ici nous trouvons un fait rassurant : cette population n'a cessé de s'accroître, quoique dans une proportion moins rapide, au moins de 1861 à 1866, que celle de la France entière.

Il ne faudrait pourtant pas admettre comme rigoureusement exacts les chiffres qui vont suivre, le recensement des professions présentant toujours de très-grandes difficultés, dont nous ne sommes pas certain qu'on ait encore triomphé en France.

Voici les résultats, sur ce point, des trois derniers dénombrements.

	Population agricole Sexe masculin.	féminin.		Accroiss. p. °/₀.	Accroiss. de la population de la France.
1856..	9.512.092	9.551.979	19.064.071		
1861..	9.650.401	9.678.082	19.328.483	0.38	0.32
1866..	9.737.295	9.860.820	19.598.115	0.28	0.36

CHAPITRE II.

L'ÉMIGRATION RURALE DANS LES AUTRES PAYS DE L'EUROPE.

1° Royaume-Uni.

L'Angleterre nous offre le spectacle d'un progrès exceptionnel des agglomérations urbaines. Le tableau ci-après, calculé pour chacun des sept dénombrements de la période 1801-1861, indique dans quelle proportion 100 habitants se sont successivement répartis entre les villes de moins

et de plus de 20,000 âmes. Les deux dernières colonnes indiquent la part, dans les villes de la seconde catégorie, de Londres et des autres centres urbains.

	LOCALITÉS			
	de moins de 20,000 âmes.	de plus de 20,000 âmes.	Londres.	Autres villes.
	—	—	—	—
1801...	76.99	23.01	9.16	13.85
1811...	75.62	24.38	9.45	14.93
1821...	74.08	25.92	9.72	16.20
1831...	71.49	28.51	10.11	18.40
1841...	69.28	30.72	10 44	20.28
1851...	66.39	33.61	11.27	22.34
1861...	64.20	35.80	12.30	23.50

Un des résultats du recensement de 1861 appelle l'attention. Il confirme ce fait, déjà observé en France, que l'accroissement des agglomérations, est en raison de l'importance des villes. Ainsi, de 1851 à 1861, les vingt villes de premier ordre, ou ayant plus de 90,000 habitants, se sont accrues de 25 p. °/₀; les villes de second ordre, (de 20,000 à 50,000 habitants), de 14 p. °/₀; les villes de troisième ordre, (de 5 à 20,000 habitants), de 4 p. °/₀; enfin, les localités de moins de 5,000 habitants, sont restées à peu près stationnaires.

La différence entre l'accroissement de la population résultant de l'excédant des naissances sur les décès, dans les comtés les plus agricoles de l'Angleterre, et celui que signale le recensement, est la preuve d'une émigration considérable de ces comtés vers les villes. Ainsi, les trois comtés de l'est, Essex, Suffolk et Norfolk, qui, de 1851 à 1861, avaient eu, d'après les relevés de l'état-civil, un excédant de 129,726 naissances, n'ont eu, d'après le recensement de 1861, qu'un accroissement de 28,220 habi-

tants. Dans les cinq comtés du sud-ouest, l'écart est encore plus remarquable : malgré un excédant de 200,673 naissances, ces comtés n'avaient gagné, au commencement de 1861, que 32,290 âmes. Dans quelques autres, le recensement a constaté une diminution, lorsque l'état-civil indiquait une augmentation plus ou moins sensible. Il n'est pas douteux que la plus grande partie des émigrants qui ont quitté ces comtés, s'est dirigée sur les villes. Ainsi, Londres a reçu, dans le même intervalle, 186,809 habitants par le fait de l'excédant de l'immigration sur l'émigration, et le comté de Lancashire, ce centre de l'industrie cotonnière, 143,102.

Le fait de la diminution de la population agricole en Angleterre, peut encore se démontrer autrement. Si l'on divise ce pays en trois grandes zones, comprenant : la première, les vingt comtés où plus de 20 p. °/. de la population adulte est employée à l'agriculture ; la seconde, les 16 comtés où plus de 10, et moins de 20 p. °/., exercent la même profession ; la troisième, 5 comtés où cette proportion descend à moins de 10 p. °/., on trouve, pour ces zones, les proportions d'accroissement ci-après : de 1831 à 1861 :

		1re		3e
Accroissement	absolu.	1.093.000	1.651.000	3.425.000
	p. °/..	22	39	75

En 1851, le nombre des individus de 20 ans occupés aux travaux de l'agriculture s'élevait à 1,576,080 ; en 1861, il n'était plus que de 1,531,276. C'est une diminution de 44,790 personnes, ou de près de 3 p. °/. en dix années.

Le rapport des adultes employés à l'agriculture à la population totale, de 16,1 p. °/o en 1851, tombe à 13,9, en

1861. En d'autres termes, 22 adultes pour 1,000 cessent, de 1851 à 1861, d'appartenir à l'agriculture.

En Irlande, sur 1,000 habitants, on en comptait 139, en 1841, et 185 en 1861 dans les villes.

En Ecosse, la population des villes s'est accrue de 11 p. °/. de 1851 en 1861, et celle des campagnes d'un peu moins, de 1 p. °/.

2° Allemagne.

PRUSSE.

Le tableau ci-après résume, en nombres absolus et proportionnels, l'accroissement des populations urbaines et rurales, de 1816 à 1861, en Prusse, (moins l'armée).

	Le Royaume.	Accrois. par an p.100	Villes.	par an p.100 Accroiss.	Campagnes.	par an p.100 Accroiss.
1816.	10.319.993	»	2.881.533	»	7.438.460	»
1822.	11.664.133	2.17	3.167.933	2.33	8.498.200	2.37
1831.	13.038.970	1.31	3.599.635	1.51	9.439.335	1.23
1840.	14.928.503	1.61	4.066.266	1.44	10.862.237	1.68
1849.	16.296.483	1.02	4.582.198	1.41	11.714.285	0.87
1858.	17.672.609	0.94	5.235.999	1.56	12.436.610	0.69
1861.	19.255.139	1.78	6.002.811	2.93	13.252.328	1.31

Le rapport, pour 100 habitants, de la population des villes à celle des campagnes a été, ainsi qu'il suit, dans le même royaume, de 1831 à 1861 :

	Villes.	Campagnes.
1831.....	27.42	72.58
1834.....	27.27	72.73
1837.....	27.34	72.66
1840.....	27.23	72.77

	Villes.	Campagnes.
1843	27.54	72.46
1846	27.98	71.02
1849	29.22	71.78
1852	28.4	71.6
1855	28.8	71.2
1858	29.5	70.5
1861	31.2	68.8

C'est à partir de 1840, que l'écart entre le taux d'accroissement des deux populations devient sensible et continu.

BAVIÈRE.

Le tableau ci-après signale les différences dans les proportions d'accroissement pour 100 des deux populations, de 1834 à 1864.

Périodes.	Population		
	Totale.	Urbaine.	Rurale.
1834-40	0.49	»	»
1840-52	0.36	0.77	0.27
1852-58	0.20	1.25	0.03
1858-61	0.53	1.51	0.30
1861-64	0.84	2.41	0.44
1840-64	0.42	1.32	0.22

GRAND-DUCHÉ DE BADE.

Les deux populations s'y sont accrues, de 1855 à 1861, dans les proportions ci-après :

	Villes.	Campagnes.	Habitants pour 100 dans les	
			Villes.	Campagnes.
1855	325.095	989.742	24.7	75.3
1861	344.906	1.024.385	25.2	74.8
Accroiss. p. °/°.	6.09	3.5		

La population des 114 villes du grand duché, de 344,906 en 1861, s'est élevée à 371,207 en 1864 ; c'est un accroissement de 26,301, ou de 7,6 p. °/₀. Pour le reste des communes, il a été de 32,498, ou de 3,1 p. °/₀.

HANOVRE.

Dans l'ancien royaume de Hanovre, le mouvement est indiqué par les chiffres ci-après :

	Villes.	Campagnes.	Habitants pour 100 dans les Villes.	Habitants pour 100 dans les Campagnes.
1852....	465.689	1.353.575	25.60	74.40
1861....	507.156	1.380.914	26.86	73.14

SAXE-ROYALE.

En Saxe, l'accroissement des villes est peu sensible, par suite de la concentration progressive des industries dans les campagnes, pendant ces dernières années. Elle est aujourd'hui assez considérable pour qu'on établisse, dans les enquêtes officielles sur les faits économiques et sociaux, une distinction entre les localités rurales vouées à l'industrie, et celles qui sont purement agricoles.

Les proportions d'accroissement des deux populations n'en sont pas moins assez différentes, comme l'indiquent les résultats ci-après de deux dénombrements récents.

	Villes.	Campagnes.	Total.
1861.....	819.621	1.405.619	2.225.240
1864.....	887.894	1.449.298	2.337.192

Accroissement p. °/₀ d'après les trois derniers recensements.

	Villes.	Campagnes.	le Pays.
	—	—	—
1858-61.....	6 30	3.98	4.82
1861-64.....	8.33	3.10	5.03

Rapport p. °/. de la population urbaine à la population rurale.

1858.....	36.32
1861.....	36.83
1864.....	37.79

En Saxe aussi, on a constaté généralement que le mouvement de l'agglomération est en raison de l'importance des localités, puisque, de 1858 à 1861, les villes de plus de 10,000 âmes ont grandi de 9,33 p. °/.; celles de 5 à 10,000, de 3,95; celles de 3 à 5,000, de 3,59, celles de 1,000 à 3,000, de 2,88; enfin, les communes de 1,000 âmes, de 1,53 p. °/. seulement.

WURTEMBERG.

En Wurtemberg, les populations urbaines se sont accrues comme il suit, de 1852 à 1861 :

	Villes.	Campagnes.	Habitants pour 100 dans les Villes.	Habitants pour 100 dans les Campagnes.
	—	—	—	—
1852....	423.288	1.309.975	23.60	76.40
1855....	414.813	1.260.895	24.84	75.16
1861....	459.814	1.260.895	26.72	73.28

CHAPITRE IV.

Suisse. — Belgique. — Hollande. — Italie.

SUISSE.

En Suisse, les documents officiels ne nous permettent de comparer l'accroissement de la population que pour les chefs-lieux de canton et la population totale. Voici les termes numériques de ce rapprochement :

	1850	1860	Accroiss. p. 100.
Population totale	2.390.116	2.510.494	8.66
Id. des chefs-lieux.	231.998	281.943	21.53

BELGIQUE.

En Belgique, les recensements de 1846 et 1856 ont attribué aux villes et aux campagnes, les populations ci-après :

	Villes.	Campagnes.	Habitants p. 100 dans les Villes.	Habitants p. 100 dans les Campagnes.
1846.....	1.092.507	3.244.689	25.19	74.81
1856.....	1.181.370	3.348.090	26.08	73.92
Accroiss. p. °/₀..	0.81	0.32	»	»

HOLLANDE.

Les documents officiels relatifs à la Hollande, distinguent entre la population, non pas des villes et des

campagnes, mais des communes de *plus* (au nombr 34 en 1860), et de *moins* (1104 en 1860), de 10,000 à Voici quel était, d'après quatre recensements récent nombre des habitants de ces deux catégories de comm (au 16 novembre pour les trois premières années, a décembre pour la dernière).

1829	1839	1849	1859	Accroiss. p. 100 de 1829 à 1859.	Habitants p. 1829.	
—	—	—	—	—	—	
Communes de plus de 10,000 âmes.						
798.044	870.465	921.835	1.010.675	26.6	30.54	3
Communes de moins de 10,000 âmes.						
1.815.443	1.989.985	2.134.944	2.282.902	25.7	69.46	6

ITALIE.

Les documents officiels de ce pays donnent la qualif tion d'urbaines aux populations des *centres* de 6,000 bitants au moins. D'après cette mesure, qui diffère se blement de celle que nous avons adoptée en France population urbaine du royaume d'Italie aurait été, 1861 (date du dernier dénombrement), de 5,492,267 i vidus, et la population rurale de 16,285,067. Les d catégories étaient donc dans le rapport de 25 à 75.

La comparaison d'un certain nombre de recensem antérieurs pour les anciens Etats Sardes et les pays anne a mis en lumière un accroissement moyen annuel de pour 100 habitants. On va voir combien cette propor est dépassée pour les principales villes de l'Italie co nentale.

Plaisance.	Turin.	Milan.	Naples.	Gênes.	Livourne
—	—	—	—	—	—
6.45	2.11	2.71	2.25	1.69	1.25

CHAPITRE V.

SCANDINAVIE.

SUÈDE.

En Suède, les deux populations sont restées, au moins jusqu'en 1850, à peu près dans les mêmes rapports :

	Villes.	Campagnes.
1825	10.11	89.89
1830	9.70	90.30
1835	9.59	90.41
1840	9.66	90.34
1845	9.76	90.24
1850	10.10	89.90
1861	11.19	88.81

Ces rapports se sont assez notablement modifiés de 1861 à 1864. Donnons d'abord les chiffres absolus :

	Campagnes.	Villes.		
1860	3.425.209	434.519	Total	3.859.728
1861	3.467.948	449.391	Id	3.917.339
1862	3.506.313	459.586	Id	3.965.899
1863	3.548.334	474.230	Id	4.022.564
1864	3.583.462	486.599	Id	4.070.061

Voici maintenant les rapports proportionnels :

	Campagnes.	Villes.
1860	88.75	11.25
1861	88.53	11.47
1862	88.41	11.59
1863	88.21	11.79
1864	88.03	11.97

Ainsi l'accroissement de la population urbaine est continu. Cet accroissement est rendu plus sensible par les proportions centésimales ci-après :

	Accroissement p. 100.	
	Villes.	Campagnes.
	—	—
1860-61.....	1.25	3.42
1861-62.....	1.11	2.27
1862-63.....	1.20	3.19
1863-64.....	0.77	2.58
1860-64.....	1.15	3.00

NORWÈGE.

L'accroissement respectif des deux populations est indiqué comme il suit, par les résultats des deux derniers recensements :

	Villes.	Accroissement pour 100.	Campagnes.	Accroissement pour 100.
		—	—	—
1855.....	211.515	»	1.277.532	»
1865.....	286.149	35.3	1.415.329	10.7

Les proportions d'accroissement pour 100 étaient les suivantes, pour les dénombrements antérieurs les plus récents :

	Villes.	Campagnes.
	—	—
1835-45.....	20.4	9.8
1846-55.....	23.0	10.8

Le rapport des deux populations à la population totale ramenée à 1,000, s'est modifié dans les conditions ci-après, de 1769 à 1855 :

	Villes.	Campagnes.
	—	—
1769	89	911
1801	80	910
1815	88	912
1825	100	900
1835	97	903
1845	114	886
1855	193	807

DANEMARK.

En Danemark, la proportion d'accroissement des deux populations avait été à peu près la même de 1835 à 1845: mais l'écart est devenu sensible de 1845 à 1855 :

	Villes.	Campagnes.
	—	—
Danemark	18.5	9.2
Schleswig	16.5	6.7
Holstein	17.8	7.9
Lauenbourg	18.0	4.4
	18.1	8.4

Les documents qui précèdent ne permettent de comparer exactement entre eux les Etats qui ont été l'objet de cette étude, ni en ce qui concerne la proportion des habitants des villes et des campagnes, ni au point de vue du degré réel d'accroissement des deux populations, les définitions de ces populations différant très sensiblement de pays à pays. Mais ils mettent en relief, avec une évidence complète, le fait général de l'émigration rurale, le progrès comparativement rapide des villes, où l'excédant des naissances sur les décès est habituellement très faible, ne pouvant avoir que l'immigration pour cause principale.

CHAPITRE Ier.

COMPOSITION DE LA FAMILLE RURALE ET URB

Les populations rurales sont-elles soumises
lois que les populations urbaines au point de vu
éléments constitutifs, et, ce point établi, ces lois
plus favorables dans les campagnes que dans les

Examinons d'abord, dans la mesure des docur
ciels, s'il peut être répondu à la première questi

1° *Sexes*. — La prédominance de l'un ou
sexe dans les villes ou dans les campagnes peut v
l'influence de circonstances économiques, socia
rales très diverses, et *à priori*, à moins d'av
chaque pays, la connaissance intime de ces circ
il est bien difficile de s'expliquer pourquoi, ic
masculin l'emporte dans les campagnes, tandi
le phénomène contraire se produit.

Quelquefois la forme même du dénombren
modifier le rapport sexuel. Que les garnisons

armée considérable, et par ce seul fait, la population masculine des villes s'accroît tout à coup dans une forte proportion. Malheureusement, les comptes-rendus officiels des dénombrements ne permettent pas toujours d'établir cette distinction et d'opérer ainsi sur des valeurs en quelque sorte égales.

Autre exemple : on sait que les émigrations portent généralement sur les campagnes et sur les adultes mâles. Que l'on suppose deux pays, l'un ayant une forte émigration, l'autre, au contraire, conservant tous ses habitants et recevant en outre une forte immigration, il est évident que l'on trouvera, dans ce dernier, une plus forte population masculine.

C'est sous ces réserves que nous allons donner la parole aux documents officiels.

En *Prusse*, le sexe masculin domine dans les villes. Ainsi, pour 100 habitants, on a trouvé, à l'occasion des trois derniers dénombrements, en moyenne 50. 3 hommes dans les villes et 49. 7 femmes dans les campagnes. En d'autres termes, pour 100 hommes, on a recensé 98,81 femmes dans les villes et 101,21 dans les campagnes.

En *Wurtemberg*, où les femmes, par suite d'une forte émigration extérieure, sont plus nombreuses que les hommes à la fois dans les villes et les campagnes, on constate que leur prédominance est plus accusée dans les campagnes et qu'elle y devient de plus en plus forte comme l'indique le tableau ci-après :

1852		1855		1858	
Villes.	Campagnes.	Villes.	Campagnes.	Villes.	Campagnes.
Femmes pour 100 hommes.					
105.64	107.30	106.36	109.09	102.2	108.4

Le résultat contraire se produit en *Saxe*. Là, les femmes, plus nombreuses que les hommes, à la fois dans les

deux populations, comme en Wurtemberg, ont une dominance plus marquée dans les villes, puisqu'en 1 on y a trouvé 107.12 femmes pour 100 hommes et 10 seulement dans les campagnes ; en 1858, les deux r ports ont été de 105.72 et 102.84.

En *Hollande*, les grandes villes renferment beauc plus de femmes que les petites localités. En 1840, on avait trouvé, dans les premières, 111.59 et dans les sec des, 100.12. En 1850, ces rapports se sont modifiés ai qu'il suit : 113.64 et 98.99. Ainsi, le nombre des femm tend à s'accroître dans les centres les plus populeux de pays.

En *Belgique*, le rapport des femmes pour 100 homm était, en 1846, de 106.64 dans les villes et 98.48 dans campagnes. En 1856, ces rapports ont été respectivement 105.88 et 97.19. Le nombre total des femmes ayant ass sensiblement diminué de l'une à l'autre année, leur ra port aux hommes a dû s'abaisser dans les deux popul tions.

En *France*, ce rapport n'a été constaté, pour la premiè fois, qu'en 1861. Cette année, les hommes l'emportaie dans les villes, résultat qu'il faut peut-être attribue comme en Prusse, à la présence des garnisons. Les ra ports étaient les suivants (femmes pour 100 hommes).

	Villes.	Campagnes.	la France.
1861.....	99.92	100.75	100.51

Ils ont changé en 1866. Cette année, on a trouvé :

Villes.	Campagnes.	France.
101.01	99.85	100.20

En supposant parfaitement exacts les chiffres abs d'où ont été déduits ces rapports, on constate que, de 1

à 1866, les femmes ont augmenté dans les villes et diminué dans les campagnes.

En *Suède*, on compte dans les villes beaucoup plus de femmes que d'hommes (116.41 pour 100 hommes). C'est le rapport le plus élevé que nous ayons encore constaté. Dans les campagnes, il est sensiblement moindre (106. 30).

En *Norwège*, la population urbaine contient également, quoique dans une moindre proportion, un plus grand nombre de femmes (108.73 dans les villes et 103.46 dans les campagnes).

Les faits qui précèdent permettent de conclure que, généralement, les villes renferment un plus grand nombre de femmes que les campagnes. Ce résultat est dû, d'abord à la domesticité qui emploie surtout les femmes, puis à la prédominance, dans les villes, des industries qui occupent des ouvrières. La prostitution, avouée ou clandestine, amène également un grand nombre de femmes dans les villes.

2° *État-Civil.* — La constatation de l'état civil des habitants, séparément pour les villes et les campagnes, n'a été faite que dans un très-petit nombre de pays.

En Belgique, sur 1000 habitants, les villes comptaient en 1846, 635 enfants et célibataires, 305 mariés et 60 veufs ou veuves, les campagnes 641, 304 et 55. Celles-ci avaient donc plus de célibataires et d'enfants, un peu moins de mariés et de veufs que les villes.

Le rapport sexuel (femmes pour 100 hommes) s'établissait ainsi qu'il suit au point de vue de l'état civil.

	Villes.	Campagnes.
Enfants et célibataires	103.42	93.21
Mariés	99.25	100.04
Veufs....	222.13	173.80

C'est en ce qui concerne l'état de célibat et surtout de veuvage, que le sexe féminin domine dans les villes.

Ces rapports sont restés à peu près les mêmes en 1856.

Pour la Prusse, les documents officiels ne distinguent, en ce qui concerne l'état civil, que les mariés dans les villes et les campagnes.

Voici les rapports pour 1000 en 1852 et 1849.

		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
		Villes.		Campagnes.	
1852.	mariés.....	306	309	340	340
	non mariés ...	694	691	660	660
1849.	mariés.....	298	306	341	338
	non mariés ...	702	694	659	662

On voit que, quel que soit le sexe, on compte beaucoup plus de mariés et de veufs dans les campagnes que dans les villes.

Ces rapports se sont légèrement modifiés dans les années postérieures ; mais le fait principal et dominant n'a pas changé.

Il n'est pas aussi caractérisé en Bavière. Les enfants et les célibataires y sont à peu près en nombre égal, sans distinction de sexe, dans les villes et les campagnes. Il en est de même des mariés du sexe masculin. Mais les mariés du sexe féminin sont plus nombreux dans les campagnes. On compte en outre, beaucoup plus de veuves dans les populations urbaines que dans les populations rurales. Voici, au surplus, les rapports (pour 1000) déduits du recensement de 1852.

	Villes.		Campagnes.	
	Sexe		Sexe	
	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.
Enfants et célibataires.	660	658	656	658
Mariés	307	273	307	288
Veufs	33	69	38	54

Dans l'ancien royaume de Hanovre, comme en Prusse, les mariés des deux sexes sont notablement plus nombreux dans les campagnes que dans les villes, et, par conséquent, les enfants et les célibataires dominent dans les villes. Ainsi qu'en Belgique, en Bavière, et probablement aussi en Prusse, les villes y renferment plus de veuves.

Suivent les rapports pour 1000 d'après le recensement de 1855 :

	Villes.			Campagnes.		
	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.
Célibataires.	354	302	328	298	255	277
Mariés.....	610	600	606	662	664	663
Veufs.. . .	36	98	66	40	81	60

En Saxe, les villes ont beaucoup plus d'enfants et de célibataires du sexe masculin et à peu près autant du sexe féminin que les campagnes ; mais, dans ce pays également, les campagnes comptent plus de mariés des deux sexes, surtout du sexe masculin. Comme pour tous les Etats dont nous venons de parler, les veuves ont la supériorité numérique dans les villes. Les rapports qui suivent ont été calculés pour 1849 ; mais ils s'appliquent, avec de légères différences, aux années antérieures et postérieures.

	Villes.		Campagnes.		Total.		
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Total.
Célibataires.	628	575	592	576	605	575	590
Mariés.....	341	336	373	347	361	345	353
Veufs.. ...	31	89	35	77	34	80	57

En Norwège également, les célibataires des deux sexes dominent dans les villes et les mariés des deux sexes

dans les campagnes. Les veufs sont à peu près en nombre égal dans les deux populations ; mais, comme toujours, les populations urbaines comptent le plus grand nombre de veuves. Suivent les rapports (pour 1000) calculés d'après les résultats des recensements de 1845 et 1855.

	SEXE MASCULIN.						SEXE FÉMININ.					
	Mariés.		Célibataires.		Veufs.		Célibataires.		Mariés.		Veuves.	
	1855	1845	1855	1845	1855	1845	1855	1845	1855	1845	1855	1845
Villes.....	313	297	657	674	30	29	285	273	624	628	91	99
Campagnes.	331	323	636	648	33	29	320	313	611	621	69	66
La moyenne.	329	320	639	651	32	29	316	309	612	621	72	70

On constate les mêmes faits en Danemark (recensement de 1855).

	Villes.	Campagnes.	Total.
Célibataires	663	617	626
Mariés	306	347	339
Veufs	28	34	33
Divorcés.....	3	2	2
Célibataires	598	581	585
Mariées	300	343	334
Veuves.....	98	73	78
Divorcées.....	4	3	3

Les documents suédois séparent avec raison, au point de vue de l'état civil dans les villes et les campagnes, les enfants des célibataires. D'après les rapports qui suivent et ont été calculés avec les résultats des recense-

ments de 1820, 1825 et 1830, on trouve : 1° un plus grand nombre d'enfants dans les campagnes ; 2° un plus grand nombre de célibataires dans les villes ; 3° un plus grand nombre de mariés dans les campagnes ; 4° enfin un plus grand nombre de veufs dans les villes. Il est à regretter que les documents officiels n'aient pas permis d'étudier l'état civil séparément pour chaque sexe.

	Villes.			Campagnes.		
	1820	1825	1830	1820	1825	1830
Enfants....	259	276	275	328	351	360
Célibataires.	366	354	367	247	325	223
Mariés.....	288	282	267	359	363	355
Veufs.....	87	88	91	66	61	62

Des relevés qui précèdent on est autorisé à conclure : 1° que les célibataires dominent dans les villes et les mariés dans les campagnes ; 2° que les veufs et surtout les veuves l'emportent dans les villes. Il y a lieu de croire également que les enfants ont la supériorité numérique dans les campagnes, par suite de ce double fait que les mariages, comme nous le verrons ailleurs, y sont généralement plus féconds et que beaucoup d'enfants des villes y sont mis en nourrice. La prédominance des célibataires des deux sexes dans les villes est déterminée surtout par la domesticité, puis par les élèves des établissements d'instruction publique, par les ouvriers nomades, etc., etc.

Comme conséquence de l'existence d'un plus grand nombre de mariés dans leur population, les campagnes ont, sur les villes, cet avantage que les naissances naturelles doivent y être moins nombreuses et que les inconvénients, les dangers même de toute nature qui résultent du célibat prolongé, y sont moins ressentis. Le petit nom-

bre de veuves qu'on y trouve semble attester, en outre, que les seconds mariages y sont plus faciles que dans les villes.

3° *Ages.*— Les recensements par âge, séparément des populations urbaines et rurales, sont assez rares ; mais d'après les renseignements qui précèdent sur l'état civil, on peut croire, *à priori*, que, si l'on divise ces populations en deux catégories, la première comprenant les mineurs de la naissance à 15 ans, la seconde tous les habitants des autres âges, la première catégorie sera représentée par des nombres plus considérables dans les campagnes que dans les villes, par suite de la prédominance des enfants au sein des campagnes.

En Belgique, on a trouvé les rapports ci-après, pour 1000 habitants :

		Habitants de	
		de 0 à 15.	de 15 ans et au-dessus.
1846.	Villes.....	2.978	7.022
	Campagnes...	3.319	6.681
1856.	Villes.....	2.847	7.153
	Campagnes...	3.095	6.905

Voici les rapports (pour 100 habitants) afférents à la Saxe, pour les années 1858 et 1861 :

		Moins de 14 ans.		Plus de 14 ans.	
		Garçons.	Filles.	Hommes.	Femmes.
1858.	Villes.....	15.16	15.34	34.25	35.25
	Campagnes...	16.46	16.72	32.13	34.67
1861.	Villes.....	15.20	15.42	34.17	35.21
	Campagnes...	16.66	16.83	32.02	34.49

Ce document confirme notre prévision : les enfants sont plus nombreux dans les campagnes, et les adultes dans

les villes. Cette observation s'applique aux deux sexes. On remarque, dans les deux populations, que les adultes du sexe féminin sont plus nombreux que ceux du sexe masculin ; les enfants du sexe féminin ont également l'avantage, mais dans une moindre proportion.

En Wurtemberg, sur 100 habitants, les âges se répartissaient comme il suit, en 1861 :

	Moins de 14 ans.	Plus de 14 ans.
	—	—
Villes.....	26.3	73.2
Campagnes.....	29.6	70.4

Ici, également, nous retrouvons le fait principal de la prédominance des enfants dans les campagnes et des adultes dans les villes.

Même observation en Danemark, d'après le recensement de 1855 :

	Moins de 15 ans.	Plus de 15 ans.
	—	—
Villes.....	29.7	70.3
Campagnes.....	34.6	65.4

Ainsi, quel que soit le pays sur lequel portent nos recherches, nous retrouvons partout le même fait : la supériorité numérique des adultes dans les villes. Elle a deux causes principales : 1° l'immigration, qui porte en très grande majorité sur des adultes ; 2° l'envoi en nourrice dans les campagnes d'un grand nombre d'enfants des villes ; 3° enfin, la survie d'un plus grand nombre d'enfants, dans les campagnes, à naissances égales.

4° *Nombre d'habitants par maison et par famille.* — En Belgique, on a relevé, en 1846, le nombre ci-après d'habitants par maisons et par familles :

	Habitants par maison.	Habitants par famille.	Familles par maison.
	—	—	—
Villes.....	6.41	4.59	1.40
Campagnes.....	5.15	4.97	1.03
Le Royaume.....	5.42	4.87	1.11

Les maisons étant plus spacieuses dans les villes, et surtout dans les grandes villes, que dans les campagnes, il était naturel que le nombre moyen des habitants et des familles par maison, y fût plus élevé. Par suite d'une plus grande fécondité des mariages dans les campagnes, les familles y sont plus nombreuses. — On trouve, pour 1856, des rapports identiques.

La Prusse fournit les éléments ci-après :

		Habitants par maison.	Habitants par famille.
		—	—
Villes.....	1849.....	11.14	4.84
	1852.....	12.29	4.75
	1855.....	11.83	4.89
Campagnes..	1849.....	7.71	5.25
	1852.....	7.59	5.04
	1855.....	7.62	5.00

Si les villes et les campagnes présentent ici les mêmes différences qu'en Belgique, on est frappé du grand nombre de personnes que contiennent, en Prusse, les maisons des deux populations. Il faut en conclure, ou que ces maisons sont plus spacieuses qu'en Belgique, ou que les habitants y sont plus agglomérés. En ce qui concerne le nombre des membres par famille, d'une part, il est plus élevé en Prusse qu'en Belgique: de l'autre, la différence entre les villes et les campagnes y est plus tranchée.

En Bavière on a recensé, en 1852, 4.52 personnes par famille, dans les villes et bourgs, et 4.64 dans les campagnes. La différence est peu sensible.

En Wurtemberg, on a relevé le nombre ci-après de personnes par famille.

	Villes.	Campagnes.
	—	—
1852.....	4.61	4.67
1855.....	4.69	4.70

La différence n'est guère plus tranchée qu'en Bavière.

En Saxe, les trois faits qui nous occupent se sont modifiés, ainsi qu'il suit, de 1834 à 1849 :

	Habitants par maison.		Habitants par ménages.		Ménages par maison.	
	Villes.	Campagnes.	Villes.	Campagnes.	Villes.	Campagnes.
	—	—	—	—	—	—
1834....	10.68	6.69	4.33	4.64	2.47	1.44
1837....	11.07	6.76	4.38	4.54	2.53	1.49
1840....	11.29	7.02	4.41	4.45	2.56	1.57
1843....	11.75	7.01	4.44	4.63	2.64	1.51
1846....	11.97	7.19	4.43	4.62	2.70	1.55
1849....	12·37	7.26	4.44	4.55	2.78	1.60

Constatons d'abord, ici les mêmes différences entre les villes et les campagnes que dans les autres pays, au point de vue des dimensions des habitations, du nombre de personnes par famille ou ménage, et du nombre des ménages par maison. Ces chiffres contiennent un autre renseignement : c'est l'accroissement continu du nombre des habitants, et par suite des ménages, par maison rurale et urbaine, comme conséquence de l'agrandissement graduel des habitations. Ils signalent, en outre, un nombre également croissant, au moins jusqu'en 1843, de personnes par ménage dans les villes.

Les rapports ci-après, afférents à l'ancien grand duché de Parme, en 1856, peuvent être considérés comme communs à la plus grande partie de l'Italie :

	Habitants par maison.	Personnes par famille.	Familles par maison.
	—	—	—
Villes.....	6.80	4.53	1.50
Campagnes...	7.99	5.32	1.50
Le Duché.....	7.43	4.95	1.50

Pour la première fois, nous constatons ici un plus grand nombre d'habitants par maison dans les campagnes que dans les villes, ce qui semblerait indiquer que les constructions y sont plus spacieuses, ou les habitants plus étroitement logés. Comme en Allemagne, les familles rurales sont plus nombreuses. Quant à l'identité du nombre de familles par maison, elle se déduit des deux autres rapports.

En Danemark, on a compté le nombre ci-après de personnes par famille à diverses époques :

	1855	1845	1840
	—	—	—
Villes.....	4.99	4.99	4.92
Campagnes...	4.93	4.97	4.91
Le Royaume..	4.95	4.98	4.91

On voit que les familles sont à peu près aussi nombreuses dans les villes que dans les campagnes; la différence, par une exception qui ne s'est pas encore présentée, paraît être au profit des villes.

En Norwège, le nombre de personnes par famille, a été ainsi qu'il suit, en 1845 et 1855 :

	1845	1855
	—	—
Villes.....	4.89	4.88
Campagnes.....	4.99	4.89
Le Royaume.....	4.97	4.91

En Suède, ce rapport s'est modifié ainsi qu'il suit, de 1820 à 1850 :

	1820	1825	1830	1835	1840	1845	1850
Villes.....	5.16	6.13	5.31	5.32	5.56	6.52	5.42
Campagnes.	5.37	5.35	5.30	5.35	5.34	5.36	5.32

En Norwège, les familles rurales sont plus nombreuses, comme dans le plus grand nombre des autres Etats. En Suède, le même fait se produit jusqu'en 1835 ; mais, à partir de 1840, on constate le résultat inverse.

En résumé, il est permis d'affirmer qu'au moins généralement, 1° on compte plus d'habitants par maison, et, par suite, plus de ménages par maison, dans les villes que dans les campagnes; 2° les familles urbaines sont moins nombreuses que les familles rurales, par suite d'une moindre fécondité des mariages urbains, et peut-être aussi d'une moins prompte dispersion des membres de la famille dans les campagnes que dans les villes.

Enfin, si nous récapitulons les documents qui précèdent sur la caractéristique des deux populations, nous trouvons que les populations rurales se distinguent des populations urbaines aux points de vue ci-après :

1° Le sexe masculin prédomine généralement dans les premières, ce qui semblerait indiquer que l'émigration rurale, en dehors des circonstances extraordinaires, porte sur les femmes en plus grand nombre que sur les hommes;

2° Les campagnes comptent plus de mariés que les villes, où le célibat est, notamment pour la domesticité, une sorte de nécessité, et où il est, en général, la conséquence obligée, pour beaucoup d'adultes, de la cherté de la vie matérielle. Les garnisons concourent, d'ailleurs, à cette prédominance du célibat dans les villes:

3° Les villes comptent plus d'adultes que les campagnes; mais il n'est pas douteux qu'elles ont moins de vieillards;

4° Les familles rurales sont plus nombreuses, et cependant moins entassées dans les habitations que les familles urbaines. C'est une condition hygiénique plus favorable.

CHAPITRE II.

DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL OU DU MOUVEMENT ANNUEL DE LA POPULATION DANS LES VILLES ET LES CAMPAGNES

C'est en ce qui concerne le rapport aux populations respectives, des mariages, naissances et décès, que se manifestent clairement les différences qui caractérisent la vie urbaine et la vie rurale.

1° France.

Nos premières recherches sur ce point auront la France pour objet.

Bien que l'étude du mouvement annuel, (séparément dans les villes et les campagnes), de la population de notre pays, ne remonte qu'à un petit nombre d'années, elle a été concluante au point de vue des influences que l'agglomération exerce sur le nombre relatif des naissances, mariages et décès, c'est-à-dire sur les phénomènes sociaux et naturels les plus importants.

Pour donner à cette recherche toute la précision possi-

ble, nous avons établi quatre grands groupes : 1° le département de la Seine, qui représente le plus haut degré de l'agglomération ; 2° la population *totale* de toutes les communes dont la partie *agglomérée* dépasse 2,000 habitants, cette population représentant l'élément *urbain*; 3° la population de toutes les communes d'un chiffre de population inférieure, que nous considérerons comme *rurale*; 4° la France entière.

Excédant des naissances sur les décès.

Cette classification une fois établie, il y a lieu de se demander tout d'abord quelle est celle des quatre populations ci-dessus qui s'accroît le plus rapidement par l'excédant des naissances sur les décès pour 100 habitants. Le tableau ci-après, calculé pour les années 1853, 1856 et 1860, (années normales, n'ayant été affectées ni par la guerre, ni par une épidémie, ni par une cherté exceptionnelle), répond à cette question :

	Seine.	Villes.	Campagnes.	France.
1853....	0.15	0.20	0.43	0.39
1856....	0.72	0.13	0.35	0.32
1960....	0.63	0.40	0.50	0.48

Ces rapports indiquent que le maximum de l'accroissement appartient à la Seine, à partir de 1853. Viennent ensuite la population rurale, la France entière, et à une assez forte distance, sauf en 1860, la population urbaine.

Le rapport si élevé afférent à la Seine, ne s'est produit qu'à partir de 1855. Il est le double résultat, d'abord, des améliorations considérables survenues dans les conditions hygiéniques de Paris depuis cette époque, puis, d'une immigration considérable d'adultes, c'est-à-dire d'individus arrivés à l'âge qui donne la moindre mortalité.

Mariages.

La fréquence du mariage est-elle en raison inverse ou directe de l'agglomération? La solution du problème nous paraît être dans le tableau ci-après, qui indique le nombre d'habitants pour un mariage, dans chacun de nos quatre groupes.

	Seine.	Villes.	Campagnes.	France.
1853.. ..	96	112	134	129
1856.....	96	120	132	126
1860.....	101	122	129	126

Ainsi, l'agglomération favorise les mariages, par cette raison fort simple que les adultes des deux sexes sont en plus grand nombre dans les villes que dans les campagnes. Aussi, est-ce dans le département de la Seine qu'il s'en contracte le plus.

Nous allons voir que la fécondité légitime, (nombre moyen d'enfants par mariage) est, au contraire, en raison inverse de l'agglomération, ou plus exactement, de l'extrême agglomération.

	Seine.	Villes.	Campagnes.	France.
1853....	2.31	3.24	3.28	3.21
1856....	2.40	3.25	3.30	3.23
1860....	2.46	3.20	3.08	3.07

La Seine a le moindre coefficient de fécondité; celui des villes, des campagnes et de la France ne diffère pas sensiblement. Si l'on déduit une moyenne annuelle de la période de 1853-1860, (huit années), on trouve que ce coefficient est, pour la Seine, de 2.32; pour les villes, de 3.23; pour les campagnes, de 3.14; pour la France, de

3.13. La fécondité des mariages serait donc plus grande dans les villes que dans les populations rurales. Toutefois, ce fait ne remonte qu'à un petit nombre d'années.

La moindre fécondité de la Seine pourrait bien s'expliquer par l'âge des époux, au moment du mariage. Il est certain, en effet, que cet âge est plus élevé dans la Seine et les villes, que dans les campagnes.

Nous donnons ci-après, pour une période récente, le résultat des recherches faites sur ce point :

	Age moyen au mariage			
	de l'homme.		de la femme.	
	ans.	mois.	ans.	mois.
Seine.....	31	9	27	0
Villes.....	31	1	26	7
Campagnes.....	30	3	25	11
France.....	39	6	26	2

Fécondité générale.

Nous venons de voir que la fécondité légitime est plus grande dans les villes et les campagnes qu'à Paris. Il importe maintenant de vérifier si la fécondité générale, c'est-à-dire le rapport, non plus des naissances légitimes aux mariages, mais du total des naissances aux habitants, se modifie selon le degré de l'agglomération. Voici ce que les documents officiels nous apprennent sur ce point, (nombre d'habitants pour une naissance) :

	1853	1856	1860
Seine.....	32	32	32
Villes.....	35	34	35
Campagnes.....	41	40	40
France.....	39	38	38

On voit clairement ici que la fécondité générale est, contrairement à ce qui se passe pour la fécondité légitime, en raison directe de l'agglomération. Cette différence provient, d'abord d'un plus grand nombre de mariages à populations égales, puis et surtout des naissances naturelles, beaucoup plus nombreuses dans les villes, et surtout à Paris, que dans les campagnes.

Dans les populations complètement stationnaires et où les décès ont lieux aux mêmes âges, le rapport des naissances totales à la population indique approximativement la longueur de la vie moyenne. Nous verrons plus loin que celle que l'on déduit, d'après la méthode de Halley, des décès par âge, s'en approche très sensiblement. Ceci admis, le tableau ci-dessus indique que c'est dans les campagnes que se trouve la plus longue vie moyenne. Les villes viennent après. Elles sont suivies à une certaine distance par le département de la Seine.

Rapport sexuel des naissances.

On a constaté de tout temps, au moins en Europe, qu'il naît un plus grand nombre de garçons que de filles. Quel est celui de nos quatre groupes de population dans lequel cette différence, (à laquelle on a donné le nom de *rapport sexuel*), est le plus caractérisée? Les documents officiels sont encore très précis et concluants sur ce point. Aussi, d'après une moyenne déduite de la période 1853-1860, on trouve que, pour 100 filles, il naît 104.15 garçons dans la Seine; 104.85 dans les villes, et 106.13 dans les campagnes.

Quelques statisticiens ont crû devoir en conclure que les travaux de l'agriculture, qui ont une action si manifeste sur le développement de la force musculaire, déterminent la supériorité numérique des garçons.

D'autres ont voulu expliquer le phénomène par ce double fait : que l'écart des âges entre les époux est moins grand dans les campagnes que dans les villes, et que ces âges y sont moins élevés.

Nous ne savons ce que peuvent valoir ces essais d'explication, mais le fait qui en est l'objet est certain ; car on le constate dans tous les pays qui publient le relevé de leur état-civil:

Naissances naturelles.

Les agglomérations favorisant les unions illicites, le nombre des naissances naturelles doit être plus élevé dans la Seine que dans les villes et surtout que dans les campagnes. Il suffira, pour mettre ce fait en évidence, de citer les résultats de 1860, ceux des années antérieures ne présentant que des différences insignifiantes :

	Naissances totales.	Enfants naturels.	Enfants naturels pour 100 naissances.
Seine.....	58.042	15.092	26.00
Villes.....	244.225	27.744	11.36
Campagnes...	654.608	26.461	4.04
France.....	956.875	69.297	7.24

On voit que la Seine fournit, à elle seule, pour 100 naissances, au moins six fois et les villes près de trois fois plus d'enfants naturels que les campagnes. Cette situation est très défavorable sans doute, mais il ne faut pas perdre de vue que beaucoup de filles-mères des campagnes ou des petites villes viennent faire leurs couches dans les grands centres, ce qui ne permet pas de discerner la part véritable des trois groupes de population dans les naissances illégitimes que l'état-civil leur attribue. Il n'est pas moins certain que les localités voisines fournissent

bon nombre d'enfants trouvés ou abandonnés aux établissements hospitaliers des grandes villes, et que ces enfants y sont tous inscrits comme *enfants naturels*, bien qu'il soit notoire que quelques-uns sont nés dans le mariage.

Enfants morts-nés.

Sur une quantité donnée de naissances, il est toujours un certain nombre d'enfants qui viennent morts au monde, ou décèdent, soit pendant, soit peu après l'accouchement. Dans la langue administrative, on a donné à ces enfants le nom de *morts-nés*, (dénomination peu exacte en France où, sous ce titre, on comprend, en outre, les enfants morts dans les *trois jours* qui précèdent la déclaration de naissance). Or, on constate, depuis quelques années, une forte et régulière augmentation des morts-nés en France, malgré la diminution générale de la mortalité, et le nombre croissant, dans les petites villes et les campagnes, des sages-femmes sorties des écoles d'accouchement. Cet accroissement, que l'on a cherché à s'expliquer par des tentatives d'avortement de plus en plus fréquentes, par l'emploi de plus en plus abusif du seigle ergoté dans les accouchements, et dont la véritable cause est peut-être l'habitude que prennent les parents, sur l'incitation des organes de l'autorité, de déclarer non-seulement les morts-nés venus à terme, mais encore les produits qui n'ont que quelques mois de vie fœtale, cet accroissement, disons-nous, s'applique aux trois groupes de population que nous étudions. En 1860, le rapport des morts-nés au total des naissances, (morts-nés compris), était, dans la Seine, de 6.87; dans les villes, de 5.25; dans les campagnes, de 3.88 p. 100. Ici encore, se fait sentir l'influence favorable de la vie rurale.

Mortalité.

La mortalité, à population égale, est moindre dans les campagnes que dans les villes. En 1860, sur 100 habitants, la Seine a compté 2,53 décès; les villes, 2,50, et les campagnes, 2,00 seulement. Ce n'est que depuis quelques années seulement, que le coefficient de la Seine est presque aussi favorable que celui des villes réunies. En 1853, il était de 2.95.

La vie moyenne, déduite de calculs faits sur les tables mortuaires, (décès par âge), s'établit ainsi qu'il suit aux divers âges, et pour chacun des trois groupes:

	Seine.		Villes.		Campagnes.	
Ages.	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.	Ans.	Mois.
—	—	—	—	—	—	—
0 (1)	31	5	35	7	38	7
1	38	5	42	3	46	4
5	42	9	46	5	48	10
10	39	4	43	8	46	5
20	31	9	36	9	39	3
50	17	»	19	»	19	7
80	4	5	4	10	4	7

On voit que la vie moyenne aux divers âges, est plus longue dans les campagnes que dans les villes, et surtout que dans la Seine.

Les différences que présentent à ce point de vue les trois catégories de population, ne sont, d'ailleurs, très marquées que dans l'enfance; elles s'effacent ensuite pour faire place, vers l'extrême vieillesse, presqu'à l'égalité.

En résumé:

(1) A la naissance.

1° Le degré d'agglomération des populations exerce une influence très notable sur le rapport aux habitants . a) des naissances; b) des mariages; c) des décès;

2° En France, les campagnes, naguère si fécondes, ont, depuis quelques années, un peu moins d'enfants par mariage que les villes (Paris non compris); mais il est incontestable qu'elles les conservent mieux, puisque leur population s'accroît exclusivement par l'excédant des naissances sur les décès, tandis que les villes reçoivent une immigration considérable et continue. Ce résultat serait bien plus saillant encore, si l'on pouvait distraire de la mortalité des campagnes les nombreux enfants que les villes y envoient en nourrice.

3° Le rapport sexuel (supériorité numérique des garçons sur les filles à la naissance) est plus caractérisé dans les campagnes que dans les villes;

4° Les campagnes ont, dans une très forte proportion, un moindre nombre d'enfants naturels et de morts-nés;

5° A population égale, on se marie moins dans les campagnes, mais on s'y marie plus tôt, et cependant la fécondité des mariages y est aujourd'hui inférieure à celle des villes (Paris toujours excepté).

6° Enfin, la durée de la vie moyenne, qu'on la déduise du rapport des naissances aux habitants, ou des tables mortuaires, est plus longue dans les campagnes que dans les agglomérations urbaines.

On pourrait croire que le mouvement de concentration des populations, qui s'opère si manifestement depuis quelques années en Europe, doit exercer la plus regrettable influence sur leur situation sanitaire et morale. Mais la vérité nous oblige à dire que cette influence, au moins en ce qui concerne la mortalité, ne s'est encore produite dans aucun des Etats où la population s'agglomère le plus rapidement, et notamment en France, en

Angleterre et en Belgique. Loin de là, dans ces pays, par suite d'une grande aisance générale et de toutes les circonstances favorables qui se produisent avec une civilisation progressive, la mortalité semble obéir, toutes choses égales d'ailleurs, à un mouvement de diminution assez caractérisé.

Il est, en outre, remarquable, qu'au moins en France, le rapport des naissances naturelles à la population est, depuis quelques années, à peu près invariable, et que, dans les années où les documents officiels en constatent l'accroissement accidentel, il a plutôt lieu dans les campagnes que dans les villes.

2° Belgique.

La Belgique a précédé la France dans la recherche des influences de l'agglomération sur les trois grands actes de la vie civile. Les statistiques officielles de ce pays font, en effet, remonter à 1841, la distinction entre les populations urbaines et rurales, en ce qui concerne le mouvement annuel des mariages, naissances et décès. Voici, sur ce point, les résultats de la période décennale de 1841-50.

Mariages.

Pendant cette période, le nombre moyen annuel des mariages s'est élevé, pour les communes urbaines, à 80,473, et à 209,203 pour les communes rurales. En rapportant ces nombres à la population, on constate, dans les villes, 1 mariage pour 135 habitants, et dans les campagnes, 1 pour 153.

Par état-civil, ces mariages se subdivisent comme il suit :

	Garçons et filles.	Garçons et veuves.	Veufs et filles.	Veufs et veuves.	Total.
Villes.....	64,593	4,402	8,973	2,505	80,473
Rapport p. °/°..	80.27	5.47	11.15	3.11	100.00
Campagnes...	169,668	10,096	24,170	5,269	209,203
Rapport p. °/°..	81.10	4.83	11.55	2.52	100.00

Si l'on distingue les sexes, on trouve 85.74 mariages de garçons pour 14.26 mariages de veufs dans les villes, et 85.93 pour 14.07 dans les communes rurales. C'est, dans les villes, 1 second mariage pour 6 premiers mariages ou mariages de garçons, et dans les campagnes, 1 pour 6.1.

En ce qui concerne le sexe féminin, il y a, dans les villes, 91.42 mariages de filles, pour 8.58 mariages de veuves, et dans les campagnes, 92.65 pour 7.35. Ce qui donne 1 second mariage pour 10.6 premiers mariages dans les villes, et 1 pour 12.7 dans les communes rurales.

Il résulte de ces rapprochements : 1° qu'en Belgique, le nombre relatif des mariages est plus grand dans les villes que dans les communes rurales ; 2° que c'est dans celles-ci que les premiers mariages sont le plus nombreux, et que, dans les villes, au contraire, les veufs, et surtout les veuves, se remarient plus souvent.

Ajoutons que les mariages sont plus tardifs dans les villes, et qu'ils y ont une moindre durée.

Naissances.

De 1841 à 1850, le nombre des enfants nés vivants s'est subdivisé comme il suit, entre les villes et les communes rurales :

	Villes.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les deux sexes.
Enfants légitimes.....	152,625	145,992	298,617
Enfants naturels.....	251,81	24,399	49,580
Total.....	177.806	170.391	348.197

	Campagnes.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les deux sexes.
Enfants légitimes.....	464,925	439,487	904,412
Enfants naturels.....	23,752	23,320	47,072
Total.....	488,677	462,807	951,484

Le nombre relatif des naissances est, dans les villes, de 1 sur 31 habitants, et dans les communes rurales, de 1 sur 34. Dans les premières, on compte 3.7 enfants légitimes par mariage ; dans les dernières, 4.3.

De ces documents, il résulte que si, la fécondité générale est supérieure dans les villes, il n'en est pas de même de la fécondité des mariages. Ce fait s'explique par le moins grand nombre de mariages et d'enfants naturels dans les communes rurales. On compte, en effet, dans les villes, 1 enfant naturel pour 6 légitimes, et dans les communes rurales, 1 pour 29 seulement.

La prédominance masculine est plus marquée dans les naissances des communes rurales, où l'on trouve 105.6 naissances de garçons pour 100 naissances de filles, que dans les villes, où le premier rapport n'est que de 104.3.

Pendant la même période, le nombre des morts-nés s'est élevé, dans les villes, à 21,261, et à 35,573 dans les campagnes. Il en résulte que, pour 100 naissances, il y a eu 5.8 morts-nés dans les villes, et 3.6 seulement dans les campagnes.

Décès.

Le nombre moyen des décès s'est élevé, pour les villes, à 304,476, soit 1 sur 35 habitants, et pour les campagnes, à 376,021, ou 1 sur 43.6.

Ainsi que les naissances, les décès sont beaucoup plus

nombreux dans les villes que dans les communes rurales. Pour 100 naissances, les villes accusent 87 décès, et les campagnes, 77 seulement.

3° Royaume D'Italie.

L'Italie, pays catholique comme la Belgique et la France, paraîtrait devoir présenter les plus grandes affinités avec ces deux pays, au point de vue du mouvement annuel de la population dans les villes et les campagnes. Il n'en est point ainsi. Il est vrai que les documents officiels afférents au nouvel Etat, ne sont complets que pour l'année 1863. Toutefois, cette année n'ayant été signalée par aucun fléau, épidémie, cherté, guerre, crise industrielle, peut être considérée comme *ordinaire* ou *régulière*.

Mariages.

En 1863, on a relevé, dans le nouveau royaume d'Italie, 51,676 mariages dans les villes, ou 0.74 pour 100 habitants, (0.79, en 1862), et 127,460 dans les campagnes, ou 0.85 (0.82, en 1862). Les mariages ruraux ont donc été plus nombreux, à population égale, que les mariages urbains. Nous avons constaté le fait contraire en France et en Belgique. Mais il importe de rappeler que la population urbaine et rurale n'est pas déterminée d'après les mêmes bases, en Italie, que dans ces deux derniers Etats. En France, les documents officiels considèrent comme rurales, ainsi que nous l'avons vu, les populations totales des communes qui ne comptent pas 2,000 habitants agglomérés. En Belgique, le caractère urbain des communes résulte, avant tout, d'une déclaration de la loi ; mais on peut dire que ce caractère a été quelquefois attribué à des localités d'une très faible importance. En Italie, toutes les communes de moins de 6,000 habi-

tants étant considérées comme rurales, un assez grand nombre de petites villes figurent dans une catégorie qui ne devrait comprendre, autant que possible, que des populations agricoles.

Naissances.

En 1863, 274,233 naissances ont été enregistrées dans les villes, (4.07 pour 100 habitants), et 588,157, dans les campagnes, (3.99 pour 100). La fécondité générale a donc été plus considérable dans les villes que dans les campagnes. Nous avons constaté le même fait, quoique peut-être moins accentué, en France et en Belgique. Comme dans ces deux pays, la prédominance masculine à la naissance (rapport sexuel) est plus caractérisée dans les campagnes (106.76 garçons pour 100 filles), que dans les villes (104.33).

Il a été enregistré, la même année, 246,550 naissances légitimes dans les villes, (4.83 par mariage), et 573,336 dans les campagnes, (4.59). Ici, à la différence de la France et de la Belgique, la fécondité légitime est plus grande dans les villes que dans les campagnes.

Sur 100 naissances totales, 89.91 dans les villes, et 97.50 dans les campagnes, étaient légitimes. Ainsi, en Italie également, les populations rurales ont moins de naissances naturelles que les autres.

Sur 100 naissances, on a compté 2.19 morts-nés dans les villes, et 2.06 dans les campagnes. L'écart est plus considérable en France et en Belgique. Sur 100 morts-nés, 5.65 étaient naturels dans les villes, et seulement 2.31 dans les campagnes.

Décès.

Enfin, sur 100 habitants, les villes ont eu 3.24 et les campagnes seulement 3.08 décès. Quant au nombre des

décès pour 100 naissances, il a été de 81 dans les premières et de 79 dans les secondes. Celles-ci s'accroissent donc plus rapidement par l'excédant des naissances sur les décès.

4° Prusse.

Mariages.

En Prusse, le nombre d'habitants pour 1 mariage dans les villes et les campagnes, a varié ainsi qu'il suit à diverses époques :

	1849	1850	1851	1856	1858
Villes.....	113.05	97.48	102.89	121.84	108.84
Campagnes.	108.42	106.59	110.39	123.53	104.65

Les oscillations sont ici trop nombreuses pour que le degré de fréquence du mariage dans les deux populations puisse être nettement déterminé. On peut croire cependant qu'il est plus élevé dans les campagnes, puisque les recensements y ont toujours constaté plus de mariés que dans les villes. Il est vrai que la durée moyenne des mariages peut y être plus grande.

Années de recensement.	Habitants pour 1 couple marié.	
	Villes.	Campagnes.
1822.....	5.90	5.51
1831.....	6.38	6.72
1840.....	6.47	5.88
1849.....	6.57	5.87
1858.....	6.45	5.89

Naissances.

La fécondité des mariages a différé ainsi qu'il suit, en 1858, dans les deux populations :

	Villes.	Campagnes.
Enfants pour 1 mariage.....	3.72	4.01
Naissances paur 100 femmes mariées.	21.92	23.03

La fécondité générale est moindre, en Prusse, dans les villes que dans les campagnes.

		Villes.	Campagnes.
Habitants pour 1 naissance..	1856...	10.8	9.7
	1858...	15.2	12.9

Comme partout ailleurs, les campagnes ont un moindre nombre de naissances naturelles.

		Villes.	Campagnes.
Naissances totales pour 1 naissance naturelle.....	1856...	9.7	10.8
	1858...	12.9	15.2

Sur 100 naissances totales, on compte, en Prusse, 4,66 morts-nés dans les campagnes et 8 environ dans les villes.

Décès.

La mortalité moyenne, déduite des mêmes années, a été de 2.89 pour 100 habitants dans les villes et de 2.88 dans les campagnes. La différence est peu sensible. Mais la mortalité des morts-nés et des enfants de 0 à 1 an réunis a été moindre dans les campagnes (22.6 pour 100 contre 24.6). Ce résultat est d'autant plus remarquable, que les campagnes ont une fécondité générale et légitime plus élevée, et que la mortalité est en raison de la fécondité.

Les faits qui précèdent sont communs à presque toute l'Allemagne du nord et du midi.

Aptitude militaire.

Les documents saxons mettent en lumière un renseignement plein d'intérêt que ne fournissent pas les autres

statistiques officielles : c'est la différence d'aptitude militaire dans les villes et les campagnes. En voici l'expression numérique d'après une moyenne déduite de 4 années (1852-54) et prise pour 100 recrues examinées.

	Bons pour le service.	Moins bons.	Impropres au service.	Total.
	—	—	—	—
Campagnes..	26.57	8.17	65.26	100.00
Villes.....	19.73	9.31	70.96	100.00

L'avantage est sensible au profit des campagnes.

5° Angleterre.

En Angleterre, la mortalité des localités urbaines est plus élevée que celle des districts où domine l'élément agricole. Ainsi, on a enregistré 2.62 décès pour 100 habitants de 1846 à 1855, et 2.37 en 1856, dans les paroisses urbaines, et 2.02 puis 1.77 dans les paroisses rurales.

Le tableau ci-après résume, pour l'Ecosse, le mouvement de la population pour 100 habitants dans les campagnes et les villes :

	Districts ruraux.			Villes.		
Annés.	Naissances.	Décès.	Mariages.	Naissances.	Décès.	Mariages.
—	—	—	—	—	—	—
1856...	3.078	1.782	0.580	3.403	2.668	0.834
1856...	3.204	1.661	0.599	3.783	2.554	0.869
1857...	3.301	1.743	0.628	3.794	2.667	0.866
1858...	3.299	1.804	0.576	3.790	2.682	0.787
1859...	3.384	1.707	0.617	3.803	2.519	0.848
1860...	3.346	1.896	0.610	3.735	2.843	0.856
1861...	3.297	1.746	0.582	3.883	2.537	0.848

Il résulte de ces données numériques qu'en Ecosse, les mariages sont plus nombreux, la fécondité générale plus

grande, mais aussi la mortalité plus élevée dans les villes que dans les districts ruraux.

Les documents officiels révèlent une particularité qui ne se produit très-probablement que dans ce pays, c'est le fait d'un plus grand nombre de naissances naturelles dans les campagnes. Voici les résultats, sur ce point, du relevé de l'état civil de 1856 à 1862 (naissances naturelles pour 100 naissances totales) :

	Villes.	Campagnes.
1862	9.5	9.6
1861	9.1	9.7
1860	8.6	10.0
1858	8.4	9.7
1857	7.4	9.6
1856	7.5	9.4

Le directeur de l'état civil attribue ce résultat au moindre nombre relatif de femmes mariées dans les campagnes.

6° Suède.

La Suède est un des états européens qui, dans ses publications officielles sur le mouvement annuel de la population, distingue avec le plus de soin et jusque dans les moindres détails, les villes des campagnes.

Mariages.

De 1850 à 1855, le rapport moyen des mariages à la population a été de 1 pour 138 habitants dans les campagnes et pour 130 dans les villes. Nous retrouvons ici le phénomène d'une moindre fréquence du mariage dans les campagnes. A Stockholm, le coefficient descend à 1 pour 118. Les mariages diffèrent ainsi qu'il suit, selon les lieux, en ce qui concerne l'état civil des époux :

		Campagnes.	Villes.	Stockholm.
Entre garçons et	filles....	84.68	84.84	83.50
	veuves..	4.48	4.76	5.86
Entre veufs et	filles....	8.75	8.53	8.61
	veuves..	2.09	1.87	2.03
Total.....		100.00	100.00	100.00

Il résulte de ces données que le nombre des mariages *primipares* (entre garçons et filles) pour 1 mariage non primipare ou *palingame*, est de 5.5 dans les campagnes, de 5.6 dans les villes et de 5.0 à Stockholm.

Si l'on rapproche les mariages primipares des autres, au point de vue des sexes, on a les rapports ci-après :

	Nombre de mariages primipares pour 1 mariage non primipare. Sexe.	
	Masculin.	Féminin.
Campagnes....	8.2	14.2
Villes.....	8.6	14.1
Stockholm....	8.4	11.7

Ainsi l'homme se remarie plus fréquemment que la femme. Lorsque celle-ci contracte un nouveau mariage, l'homme en contracte 1.7 dans les campagnes, 1.6 dans les villes et 1.4 à Stockholm. C'est dans cette ville que l'écart est le moins sensible entre les deux sexes.

En Suède, la femme se marie plus tard dans les campagnes (22 ans) que dans les villes (18 ans) et surtout à Stockholm (16 ans).

Naissances.

La fécondité générale est plus forte à Stockholm que dans le reste du pays. La différence est due à un plus grand

nombre d'enfants naturels, comme nous le verrons plus loin. Mais recherchons d'abord si, comme pour les autres pays, le rapport sexuel (garçons pour 100 filles) varie selon les lieux et selon l'état-civil des enfants.

	Enfants légitimes.	Enfants Naturels.	Naissances totales.
Campagnes.....	105.13	104.18	105.06
Villes.....	105.23	102.19	104.65
Stockholm	103.55	105.76	104.55
Total....	105.11	104.11	105.02

La prépondérance des garçons est plus marquée dans les campagnes, puis dans les villes, qu'à Stockholm. C'est la confirmation d'une observation de même nature en France, en Belgique et en Italie. On voit, en outre, que, sauf à Stockholm, le rapport sexuel est plus élevé dans les naissances légitimes que dans les autres.

L'état civil des enfants varie, d'après les lieux, dans les proportions ci-après :

	Enfants légitimes pour 1 enfant naturel.	Enfants naturels. pour 100 naissances.
Campagnes.	12.56	7.37
Villes.....	4.13	19.48
Stockholm..	1.20	45.32

Ainsi, Stockholm a 6 fois plus d'enfants naturels que les campagnes, et celles-ci 3 fois moins que l'ensemble des villes.

Le rapport des naissances naturelles au total des naissances s'est accru à peu près sans relâche de 1816 à 1855. En 1816-20, on en avait compté 36.9 pour 100 naissances à Stockholm, 15.16 dans les villes et 5.71 dans les campagnes; en 1851-55, ces rapports ont respectivement été de 45.3, 19.48 et 7.37.

Morts-nés.

Les morts-nés sont relativement plus nombreux dans les villes et surtout à Stockholm.

	Morts-nés. pour 100 naissances.	Morts-nés par 100 naissances	
		légitimes.	naturelles.
Campagnes.	3.08	2.94	4.71
Villes.....	3.97	3.57	5.60
Stockholm..	5.83	4.41	6.64

La situation des campagnes est ici doublement favorable, en ce sens qu'elles ont moins de morts-nés, à nombre égal de naissances totales, et à la fois pour un nombre égal de naissances légitimes et de naissances naturelles.

Nous avons vu que la fécondité générale était plus élevée à Stockholm que dans les autres villes et les campagnes, et nous avons expliqué ce fait surtout par la prédominance des naissances naturelles. Le tableau ci-après confirme cette interprétation en montrant que la fécondité légitime est plus faible à Stockholm que dans les autres localités.

	Enfants pour 1 mariage.
Campagnes.....	4.07
Villes.....	3.13
Stockholm.....	2.21

L'influence de l'agglomération sur la fécondité légitime est ici très visible.

Décès.

Le taux mortuaire des campagnes est sensiblement moins élevé que celui des villes ; la différence est même plus grande que dans les autres pays que nous avons étudiés à ce point de vue. Voici les documents officiels :

	Habitants pour 1 décès.	
	1851-55	1846-50
Campagnes...	50.6	51.4
Villes.....	36.1	28.2
Stockolmh ...	23.6	26.8

Pour un nombre égal de naissances, les décès varient dans les proportions ci-après pour les mêmes populations :

	Décès pour 100 naissances.
Campagnes.....	63.75
Villes.....	96.88
Stockholm	131.09

Ainsi, c'est dans les campagnes que la population s'accroît le plus rapidement par l'excédant des naissances. A Stockholm, elle diminuerait assez sensiblement sans les ressources de l'immigration.

Nous donnerons plus loin un tableau de la durée moyenne de la vie dans les villes et les campagnes en Suède. On y verra qu'elle est plus longue à tous les âges pour les populations rurales.

7° Documents communs à plusieurs pays.

M. le professeur Vappœus *(Allgemeine Bevolkerungs Statistik*, Leipsick 1859*)* a récapitulé, dans une série de tableaux que nous croyons devoir reproduire, le mouvement de l'état civil des campagnes et des villes pour un assez grand nombre de pays.

Fécondité générale.

		Habitants pour 1 naissance.	
		Villes.	Campagnes.
France.....	1853-54.....	32.74	39.19
Hollande.....	1850-54.....	27.11	28.70
Belgique.....	1851-55.....	29.47	33.52
Suède.....	1851-55.....	30.82	30.41
Danemark.....	1850-54.....	28.73	30.29
Wurtemberg...	1843-42.....	24.74	24.67
Saxe.....	1846-49.....	24.44	24.58
Hanovre.....	1854-55.....	32.86	31.52
Prusse.....	1849.....	24.79	22.80
Angleterre.....	1850-59.....	30.00	34.00

Des données de ce tableau (qui diffèrent sur quelques points des résultats de nos recherches personnelles), il est permis de conclure qu'à peu d'exceptions près, la fécondité générale est plus grande dans les villes. Nous avions déjà constaté le même fait, en l'expliquant par le double fait de la supériorité numérique des naissances naturelles et d'un plus grand nombre de mariages, quoique moins féconds, dans les populations urbaines.

Fécondité légitime.

	Enfants par mariage.	
	Campagnes.	Villes.
France.....	3.16	3.28
Hollande.....	3.91	4.32
Belgique.....	3.80	4.17
Suède.....	2.99	4.19
Danemark.....	3.04	3.34
Schleswig.....	3.50	3.69
Holstein.....	3.37	3.88
Saxe.....	4.60	4.13
Hanovre.....	2.92	3.65
Prusse.....	4.00	4.44

auf en Saxe (où l'installation de l'industrie dans les ıpagnes y modifie assez profondément les phénomènes inaires du mouvement de l'état civil), et en France, ıs ces dernières années, la fécondité légitime des popu-ons rurales est partout plus grande que celle des popu-ons urbaines.

Fécondité naturelle.

	Naissances illégitimes pour 100 naissances totales.	
	Villes.	Campagnes.
France	15.13	4.24
Hollande	7.71	2.84
Belgique	14.49	5.88
Suède	27.44	7.50
Danemark	16.05	10.06
Schleswig	8.38	6.37
Holstein	15.50	8.74
Saxe	15.39	14.64
Hanovre	17.42	9.06
Prusse	9.80	6.60

ɔs villes ont partout plus de naissances naturelles. faudrait pas en attribuer exclusivement la cause à un grand relâchement des mœurs dans les villes. Il est ain que beaucoup de filles-mères des campagnes vont ıcher leur faute, et, d'un autre côté, dans les pays ·oliques qui ont conservé l'admission secrète des en-s abandonnés aux hospices spéciaux, une partie de enfants appartient aux populations rurales. Il importe, outre, de ne pas perdre de vue que le mariage a lieu n âge moins avancé dans les campagnes que dans les les, circonstance essentiellement préventive de la for-ıtion des unions illégitimes.

Rapport sexuel dans les naissances.

	Garçons pour 100 filles.	
	Villes.	Campagnes.
France	105.06	106.75
Prusse	105.31	105.95
Belgique	104.51	105.57
Hanovre	107.73	106.72
Hollande	107.73	106.72
Sardaigne	105.32	105.20
Saxe	106.60	106.57
Danemark	105.73	106.19
Wurtemberg	106.23	107.18
Suède	104.62	105.06

Sauf dans les anciens Etats Sardes, où les populati étaient faiblement agglomérées, à l'époque à laquelle monte le document qui les concerne (1836), et le s encore fort peu de nos jours, et en Saxe, les campag voient naître plus de garçons, à nombre égal de filles, les villes. Rappelons que de nombreuses tentatives d'ex cation de ce phénomène ont vu le jour et que des d plus dignes d'attention, selon nous, l'une l'attribue à plus grande aptitude physique, à une plus grande vigu corporelle, à un plus grand développement de la fo musculaire dans les populations rurales; l'autre, à fait, qu'on s'y marie plus tôt que dans les villes.

Mortalité générale.

	Habitants pour 1 décès.	
	Villes.	Campagnes.
France	31.51	42.21
Hollande	35.55	43.03
Belgique	34.35	44.31
Suède	28.95	46.86

	Habitants pour 1 décès.	
	Villes.	Campagnes.
	—	—
Danemark	37.41	49.77
Wurtemberg	30.06	33.31
Saxe	31.10	34.70
Hanovre	38.52	41.17
Prusse	27.97	34.46
Angleterre	37.44	54.34

L'avantage au profit des campagnes, en ce qui concerne la mortalité, est considérable, et il se produit indistinctement dans tous les pays, mais surtout dans les Etats du nord de l'Europe (Hollande, Belgique, Angleterre, Suède et Danemark), où la situation économique des classes rurales paraît être particulièrement satisfaisante.

Cette moindre mortalité des campagnes se produit même aux plus jeunes âges, c'est-à-dire qu'à nombre égal de naissances, les campagnes conservent mieux leurs enfants que les villes. C'est ce qui résulte du tableau ci-après, également emprunté à M. le docteur Vappœus :

Mortalité des enfants de 0 à 5 ans.

	Pour 100 vivants.	
	Villes.	Campagnes.
	—	—
France	35.69	28.56
Hollande	36.25	28.90
Suède	38.86	24.50
Danemark	29.66	22.68
Schleswig	27.42	23.42
Holstein	29.92	25.29
Saxe	39.88	36.22
Hanovre	28.70	26.47
Prusse	36.02	29.47

Vie moyenne et probable.

Aux documents que nous venons d'emprunter à M. le professeur Vappœus, joignons quelques observations personnelles ou empruntées à divers savants, sur la durée de la vie moyenne et probable, dans les villes et les campagnes.

Nous avons établi qu'en France, la durée de la vie moyenne est plus élevée, à tous les âges, dans les campagnes. Un calcul analogue nous a conduit à la même démonstration en ce qui concerne la Belgique, la Hollande et la Suède. Mais le tableau qui en contient les éléments est trop considérable, pour pouvoir être reproduit ici.

M. Neison (*Contributions to vital statistics*, — Londres, 1857) a déterminé la vie probable, aux âges de 10 à 70 ans, des membres d'un grand nombre de sociétés de secours mutuels, selon qu'ils habitent les villes, les campagnes et les grandes villes. Voici les résultats de ses calculs :

Ages.	Villes.	Campagnes.	Grandes villes.	Excédant au profit des campagnes par rapport aux Villes.	Excédant au profit des campagnes par rapport aux Grandes villes.
—	—	—	—	—	—
	Ans.	Ans.	Ans.	Ans.	Ans.
10.....	53.25	50.53	47.91	2.72	5.34
20.....	45.35	42.27	40.81	3.00	5.34
30.....	38.40	34.57	32.86	3 83	5.54
40.....	30.97	27.15	26.08	3.81	4.88
50.....	23.47	19.97	19.92	3.49	3.54
60.....	16.65	13.76	13.76	2.89	2.88
70.....	10.71	8.70	8.76	2.20	2.14

Rappelons enfin, à ce sujet, qu'un statisticien très ancien, Süssmilch, évaluait, vers le milieu du dernier siècle, le taux mortuaire à 1 sur 40, dans les communes rurales, à 1 sur 32, dans les petites villes, à 1 sur 28, dans les grandes, à 1 sur 25, dans les très grandes. (*Die gottliche ordnung*, 3e édition, Berlin 1775. Voir notamment le

chap. 2, ayant pour titre : *De l'ordre divin dans les décès, et du rapport de ces décès aux vivants, dans les villes et les campagnes, pendant les années communes et ordinaires.* Page 65).

Cette plus grande aptitude physique, cette plus forte virilité des populations rurales a été, au surplus, reconnue de tous les temps. « *Fortissimi viri et milites strenuissimi ex agricolis gignuntur*, » dit Porcius Cato, *Re rusticâ*, chap, 1). Et il ajoutait : « *Minimè mala cogitantes* », leur attribuant, en outre, le don précieux du bon sens.

Sully, combattant la pensée d'introduire l'industrie de la soie dans les campagnes, écrivait à Henri IV : « On a remarqué de tout temps que les meilleurs soldats se tirent de ces familles de laboureurs et d'artisans nerveux ; substituez-y des hommes qui ne connaissent qu'un travail que les enfants peuvent faire, vous ne les trouverez plus propres pour l'art militaire, qui demande une constitution faite, entretenue par un travail propre à nourrir toutes les forces du corps... » (*Mém. de Max. de Béthune, duc de Sully*. — Londres 1747).

Les documents qui précèdent peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° On se marie à un âge moins avancé dans les campagnes que dans les villes ;

2° Par suite, les naissances légitimes y sont plus nombreuses, et les naissances naturelles plus rares ;

3° Le rapport sexuel (garçons pour 100 filles à la naissance) est plus caractérisé dans les campagnes ;

4° Enfin, la mortalité y est moindre à tous les âges. Cette plus grande longévité serait plus sensible encore, si, d'une part, les villes n'envoyaient en nourrice dans les campagnes beaucoup de nouveau-nés d'une viabilité douteuse ; et si, de l'autre, beaucoup d'adultes des deux

sexes, (qui ne donnent, comme on sait, qu'un petit nombre relatif de décès), ne quittaient les champs, pour se rendre dans les centres industriels.

Cette supériorité de vitalité dans les populations rurales s'explique d'abord par une constitution héréditaire plus robuste, puis, par une grande simplicité, une plus grande frugalité dans l'alimentation, par l'absence d'excès de toute nature, par la régularité des habitudes, par l'allaitement des enfants avec le lait maternel; mais surtout, et avant tout, par le travail en plein air.

Combien cette situation serait-elle plus favorable encore, si les améliorations suivantes pouvaient être introduites dans l'hygiène des campagnes. Nous prendrons la France, par exemple.

D'après les statistiques officielles, il existait encore, en 1860, sur notre sol, 400,000 hectares de marais, source d'infection pour les localités voisines. Dans cette superficie n'est pas comprise celle: 1° des étangs mal entretenus, insuffisamment alimentés, et qui prennent, en été, le caractère de véritables marais; 2° des innombrables *mares* que les habitants des campagnes entretiennent dans les cours, ou dans l'extrême voisinage des habitations, soit pour abreuver le bétail, soit pour le lavage du linge, et qui ne contiennent le plus souvent que de l'eau de pluie. Ces mares sont, pendant la saison chaude, un foyer d'émanations fétides.

On peut évaluer à plusieurs millions d'hectares la quantité de terres imperméables non drainées, où les fièvres intermittentes règnent pendant une notable partie de l'année, et où les épidémies de toute nature sévissent avec plus d'intensité que partout ailleurs.

Nous signalerons encore, dans les campagnes, les causes d'insalubrité ci-après: la mauvaise construction des habitations, surtout en ce qui concerne les moyens de ventila-

ın ; l'entassement des membres de la famille dans des piè-
s étroites, souvent humides, et qui, quelquefois, abritent
même temps des animaux ; l'absence des soins de pro-
eté le plus indispensables ; les dépôts de fumier et de
bris de toute nature aux portes ou sous les fenêtres de
ıabitation ; l'insuffisance de l'alimentation résultant,
ns un grand nombre de cas, non de la nécessité, mais
ɜconomies excessives ; la qualité trop souvent défec-
ɜuse des eaux ; les imprudences commises dans le
ɣime habituel (exposition prolongée au soleil, passage
bit d'un air chaud à un air froid, etc., etc).

Notons encore l'appel toujours tardif du médecin en cas
maladies ; de coupables lésineries dans l'achat des mé-
ɜaments ; des fautes graves dans la manière de les
ministrer ; l'oubli, sous l'influence souvent d'une ten-
ɜsse aveugle, des prescriptions de l'homme de l'art, sur
régime à faire suivre au malade.

Signalons aussi l'absence, presque générale dans les
npagnes, d'un service médical gratuit à domicile pour les
ligents, ainsi que l'insuffisance de l'assistance hospita-
re, la circonscription du plus grand nombre des hôpi-
ıx (tous placés dans les villes), ne comprenant, par la
lonté des fondateurs ou par défaut de ressources, qu'un
s petit nombre de communes rurales.

Enfin, il importe de mentionner les travaux souvent
ɜssifs du paysan, combinés avec une alimentation in-
fisante, ainsi que la part, de plus en plus considérable,
ɜ suite de la rareté croissante de la main-d'œuvre, des
ımes à ces travaux, auxquels répugne leur délicate
ɣanisation.

On sait d'ailleurs, combien sont tardives et limitées les
sources de la charité publique et privée dans les cam-
ɣnes en cas de disette ou d'épidémie.

TITRE III.

DES CAUSES DE L'ÉMIGRATION RURALE.

CHAPITRE Ier.

CAUSES DE L'ÉMIGRATION AVEC RETOUR, PÉRIOLIQUE OU NON AU PAYS NATAL.

Distinguons d'abord deux sortes d'émigrations rurales : l'une avec retour périodique au lieu d'origine, à la fin d l'année ou d'une saison, d'une campagne industrielle l'autre définitive, soit dans la pensée de l'émigrant, soi par la force des circonstances. En France, il est une région dans laquelle se recrute particulièrement la première : elle comprend les départements des montagnes du centre : le Cantal, la Creuse, la Lozère, la Haute-Loire et l'Aveyron.

On sait que la Creuse fournit des maçons à la presque totalité de la France ; mais ce qu'on sait moins, c'est que ce département voit émigrer, chaque année, un grand nombre d'autres ouvriers du bâtiment. L'émigration paraît y être traditionnelle. Les chroniques locales attestent que, dès le XVe siècle, l'infertilité du sol et l'absence de toute industrie obligeaient les habitants de la Marche à aller chercher au dehors des moyens d'existence. D'abord dirigée vers l'Espagne et sur le Midi de la France, où elle se rendait au moment des récoltes, l'émigration prit plus tard sa route vers le Nord et sembla se vouer à l'industrie du bâtiment, à laquelle elle a toujours fourni depuis un nombre d'ouvriers considérable. Jusqu'au com-

ıencement de ce siècle, elle n'avait rien d'excessif et ne ıusait aucun préjudice au pays. Loin de là, à une époque ı le numéraire était rare dans les campagnes, elle fourıissait au cultivateur le moyen d'acquitter l'impôt avec ne certaine facilité. La terre, d'ailleurs, ne manquait as de bras, ou du moins l'insuffisance de la main d'œuvre gricole ne se faisait point encore sentir. A peine si, en 340, le nombre des émigrants s'élevait à 15,000. Il n'en rt plus de même aujourd'hui : l'émigration a pris des roportions telles que tout ce qui est valide, que tout ce ue n'a pas pris le recrutement, se hâte de quitter le pays, que l'agriculture est à peu près abandonnée aux femıes, aux enfants, aux vieillards et aux infirmes. En 1851, Delamarre, préfet de la Creuse, recueillait des renseiıements qui lui permettaient d'établir la statistique après des émigrants de son département.

	Guéret.	Aubusson.	Bourganeuf.	Bussac.	Totaux.
	—	—	—	—	—
çons	9.171	9.461	3.308	2.604	24.544
rrassiers	126	189	99	487	901
veurs	367	30	—	20	417
arpentiers	1.413	54	30	187	1.684
lleurs et scieurs de pierre	1.195	1.461	242	404	3.302
ıilliers	—	1.245	12	6	1.263
ıuvreurs	128	122	21	346	617
ointres en bâtiments	3	338	9	—	350
ıégneurs de chanvre ou de laine	41	349	11	7	408
Scieurs de long	11	1.620	15	2	1.648
Totaux	12.455	14.869	3.147	4.063	35.134

Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit, sur une population de 285,680 habitants, 35,134 s'éloigner des objets de leur affection pendant neuf mois de l'année. Or, comme la population mâle de la Creuse était, à cette époque, de

138,300 ; que, dans ce chiffre, on ne comptait que 71,798 hommes de l'âge de 15 à 50 ans, âge auquel commence et finit l'émigration, il en résulte que 49 hommes sur 100 émigraient.

Les documents ci-après, dont les éléments ont également été recueillis par l'autorité départementale, font connaître, pour l'année 1860, les professions des émigrants, les bénéfices que l'émigration procure, mais aussi les pertes qu'elle fait subir au pays.

En 1860, le département de la Creuse comptait 278,800 habitants. Cette même année, 29,276 ou 10,41 p. % avaient émigré, et 4,176 émigrants de 1859 n'étaient pas encore, à la date de ce recensement spécial, de retour dans leurs foyers.

Les 29,276 émigrants de 1860 se répartissaient par profession ainsi qu'il suit :

Maçons	20.812
Terrassiers	713
Paveurs	213
Tailleurs de pierres	2.406
Charpentiers	1.279
Tuiliers	1.361
Couvreurs	115
Peintres en bâtiment	281
Peigneurs de chanvre	286
Scieurs de long	753
Professions diverses	1.057
Total égal	29.276

On calculait que chacun de ces émigrants rapporterait en moyenne un petit capital de 221 francs, soit en tout une somme de 6,469,996 francs.

Le document auquel nous empruntons ce tableau, fait connaître que les émigrants se dirigent sur tous les grands

hantiers de la France; quelques-uns vont même jusu'en Suisse et en Espagne. Mais les départements qu'ils réquentent en plus grand nombre sont : la Seine, le hône, la Loire, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, le Loiret, Cher, l'Yonne, la Côte-d'Or, l'Aube, la Nièvre, Saône-Loire, le Doubs et le Jura.

L'émigration est également considérable dans le Can-. D'après un renseignement communiqué à l'auteur *Dictionnaire des Communes de France* (1864), chaée année, à la fin des travaux de la campagne, c'est-à-re en automne, 10,000 émigrants environ quittent le tal et vont porter leur industrie soit à l'intérieur de France, soit à l'étranger et surtout en Espagne talogne). Après une absence plus ou moins longue, reviennent, apportant leurs économies qu'on évalue masse à 1,500,000 francs par an. Toutefois, depuis 48, l'émigration en général se modifie et tend à pren- une marche ascendante et moins régulière. Certains igrants, entraînés par un esprit d'initiative très-orable d'ailleurs en principe, recherchent les grands tres de population, et d'ouvriers qu'ils étaient, devien- t commerçants. Ceux-là se marient, font fortune et tablissent sans esprit de retour. Plusieurs, au lieu de enir au printemps dans leur famille pour partager travaux agricoles, prolongent leur absence au delà sa durée ordinaire. De là, la nécessité de recourir, et des prix très-élevés, à la main d'œuvre étrangère. plus grande partie, qui jadis plaçait en acquisitions améliorations d'immeubles le gain provenant du tra- il au dehors, dédaigne aujourd'hui la terre trop peu oductive et se laisse prendre aux appâts des gros intérêts, s dividendes élevés, oubliant cet axiôme économique que solidité du gage est en raison inverse du taux du pro-

duit. Beaucoup aujourd'hui placent leurs économies en actions, obligations françaises ou étrangères, d'une valeur trop souvent douteuse.

Le même mouvement extérieur se produit dans les Hautes et Basses-Alpes. Dans le premier de ces départements, près de 4,500 personnes émigrent annuellement à l'intérieur. Dans le second, un nombre à peu près égal d'habitants vont exercer au dehors les plus modestes industries, dont les profits, lentement amassés, leur permettent de revenir au pays et d'acquérir une parcelle de terre sur laquelle s'établit assez habituellement une nombreuse famille. Dans la vallée de Fours, notamment, cette émigration se renouvelle périodiquement à l'approche de l'hiver. Il ne reste alors dans les hameaux que la partie la moins valide de la population.

Les causes de ces émigrations sont connues : le pays ne peut fournir à sa population adulte des moyens d'existence suffisants. Le sol, essentiellement granitique, y est peu favorable à la culture céréale. L'industrie n'y a aucune importance, çà et là, elle pourrait utiliser dans les vallées quelques forces hydrauliques d'une certaine importance ; mais, pour écouler ses produits, il lui faudrait des voies de communication rapides et à bon marché qui lui font encore en tout ou partie défaut. Quant au commerce, il y est à peu près nul et se borne généralement à la vente en détail d'objets fabriqués au dehors et de première nécessité. Il faut, d'ailleurs, tenir compte ici des traditions. Elles exercent partout, mais surtout dans les pays de montagnes, une très-grande influence. L'amour du gain, le désir fort naturel d'améliorer une situation économique plus que médiocre, ne sont peut-être pas, en outre, les mobiles uniques de l'émigration des races vigoureuses qui peuplent ces montagnes. L'amour de l'inconnu, l'esprit d'aventure, le

harme des voyages lointains ne sauraient y être complètement étrangers.

Les émigrations rurales dont nous venons de parler ont pas toutes des villes pour destination. Beaucoup des ıvriers d'art qui quittent ainsi périodiquement leurs yers, vont exercer leur modeste industrie dans les bourgs villages, où leur honnêteté, leur habileté relative et urs prétentions modestes les font accueillir avec faıur, parce que leur concurrence tempère les exigences ıcessives de la main d'œuvre locale.

Remarquons enfin que, temporaire dans l'intention es émigrants, un certain nombre de ces absences devient éfinitif, soit par un établissement au dehors, soit par ı mort.

En principe, il est peu d'habitants des campagnes ui quittent définitivement et sans esprit de retour le sol atal. La plupart, en allant chercher au dehors, ou des ıoyens d'existence, ou une amélioration de leur sort, ntretiennent la secrète pensée de revoir un jour le toit ui les a vus naître et d'y rentrer avec la considération ue donne une aisance honnêtement et laborieusement onquise. Combien réalisent ce doux rêve ? c'est ce que la tatistique ne nous apprendra jamais ; mais on peut affirner hardiment qu'il serait facile de les compter, une ausse honte, un faux amour-propre détournant ceux que a fortune n'a pas favorisés, (et c'est le plus grand nombre), le la salutaire pensée de retourner au village, et beaucoup 'étant rendus impropres, par un séjour prolongé dans les rilles, aux travaux agricoles, ou y ayant contracté le dégoût de ces travaux.

CHAPITRE II.

CAUSES DE L'ÉMIGRATION DÉFINITIVE OU NON.

Les causes de cette émigration se divisent en plusieurs catégories. Les unes sont accidentelles, les autres permanentes. Beaucoup sont spéciales, locales ; beaucoup sont générales. C'est à ces quatre points de vue que nous allons les examiner.

CAUSES ACCIDENTELLES.

Ces causes se subdivisent, à leur tour, en générales et locales. La cherté (exceptionnelle par sa durée et son intensité) qui a sévi, en France, de 1853 à 1858, et a déterminé des émigrations considérables à l'intérieur (1), ainsi qu'un accroissement assez sensible de l'émigration extérieure, peut donner une idée des premières. Il est certain (et nous l'avons établi dans la première partie de ce travail, avec les documents officiels) que, dans cette période, le progrès des agglomérations urbaines a été très-sensible, et que la proportion de leur accroissement s'e

(1) On lit ce qui suit dans une lettre du président de la Commission de Statistique du canton de Malzieu (Lozère), du 20 novembre 1856.

« D'après le dénombrement de 1856, le nombre des habitants du canton de Malzieu est de 4,911. Dès 1855, une portion de ces habitants, pressée par la faim, a émigré dans le Gard, l'Hérault, le Cantal et principalement dans les usines d'Alais. Un très-petit nombre est revenu cette année (1856), et il a suffi pour que la récolte ait pu être enlevée sans le secours de bras étrangers. Après sept mois de séjour, poussé par le même besoin, besoin encore plus impérieux qu'en 1855, cette même portion des habitants est repartie pour les mêmes lieux avec de nombreuses recrues. »

affaiblie à partir de la période d'abondance. Les résultats du recensement de la population de 1861 attestent, en effet, le retour dans leur foyer d'un grand nombre de journaliers agricoles dont celui de 1856 avait signalé l'absence.

Il n'est pas douteux, par exemple, que, si l'oïdium eût persisté et déterminé l'abandon partiel ou total de la culture viticole, une grande partie de la population qu'elle fait vivre eût dû aller chercher ailleurs, et très-probablement dans l'industrie, les moyens d'existence qu'elle aurait ainsi perdus.

Il est certain que la maladie du ver-à-soie, en réduisant des deux tiers une industrie qui occupait une notable partie de la population agricole de nos départements du Midi, y a déterminé une forte émigration rurale, et que si le remède était enfin trouvé, une grande partie des émigrés reviendrait au pays d'origine, qu'ils n'ont très-probablement quitté qu'avec un vif sentiment de regret (1).

La longue persistance de la maladie de la pomme de terre, telle que, pendant quelques années, le précieux tubercule n'a pu être cultivé que dans les terrains sablonneux, a aggravé, dans quelques parties de la France, les conditions de la culture au point de déterminer un certain nombre de fermiers et métayers à quitter leur exploitation, pour chercher des moyens d'existence dans les villes.

On peut croire que si la période de bas prix, qui s'est prolongée de 1862 à 1866 en ce qui concerne les céréales, n'eût pas fait place au renchérissement de 1867, provo-

(1) « La non réussite, depuis plusieurs années, de la récolte des cocons, qui constituait une des principales ressources de la population agricole et même d'une partie de la population ouvrière, a déterminé d'assez fortes émigrations. » (Observations du préfet de Vaucluse sur les résultats du recensement de 1861 dans son département.)

qué par la médiocrité de la récolte de 1866, on devait voir les cultures qui exigent le moins de main d'œuvre, comme les cultures fourragères, se substituer aux assolements actuels, et un grand nombre de journaliers agricoles émigrer par le fait de cette substitution.

Si la guerre d'Orient eût continué, si la lutte s'était généralisée en Europe, et, par suite, si les recrutements extraordinaires de 1854-55 avaient pris une sorte de permanence, il est évident que la dépopulation rurale eût fait des progrès que le retour de la paix a heureusement arrêtés.

Voilà pour les causes générales accidentelles.

Quant aux causes locales du même caractère, elles sont si nombreuses et si diverses, que nous ne saurions avoir la prétention de les énumérer. Nous nous bornerons à citer, comme exemple, les faits suivants que nous avons extraits d'une communication de M. le président de la Commission de statistique du canton de Saint-Valery-en-Caux : « Depuis une dixaine d'années, un millier d'individus ont quitté notre canton. Le chef-lieu en a fourni environ la moitié, et cette moitié comprend un très-grand nombre de familles de marins. Leur attachement pour le pays était très-grand ; mais les mauvaises pêches, l'absence de l'esprit d'association et d'autres circonstances ont amené la décadence, dans notre port, de cette vigoureuse population.... Mais j'estime que ce mouvement a cessé. La création de parcs à huitres, l'importance toujours croissante de notre établissement de bains de mer, me paraissent de nature à accroître les ressources des habitants et à les retenir dans le pays.... En ce qui concerne nos populations rurales, l'émigration a eu lieu surtout parmi les tisserands et les journaliers agricoles.... Pendant ces dernières années, l'industrie de la *rouennerie*, qui occupe nos tisserands, ayant subi d'assez rudes épreuves, il en est

résulté de fréquents chômages et une baisse de salaire qui ont décidé un grand nombre d'ouvriers à quitter le canton... Le surplus de l'émigration se compose de journaliers agricoles, puis de domestiques, enfin d'individus exerçant dans les campagnes des professions manuelles (23 novembre 1858). » Ainsi, la décadence, accidentelle ou permanente, de la pêche côtière, par l'épuisement de la mer, ou la libre entrée du poisson étranger, la concurrence faite à des industries rurales par de grands établissements marchant à la vapeur, ou l'abandon, soit définitif soit momentané, de produits fabriqués à la campagne, ont déterminé, en Normandie, des émigrations qui se sont probablement produites, sous l'influence de circonstances analogues, dans d'autres parties de la France.

CAUSES PERMANENTES.

Ce sont les plus importantes, puisque leur action est continue et qu'il n'y a pas lieu d'espérer que les circonstances qui les ont produites se modifient de longtemps. Nous les diviserons en trois catégories principales : 1° *Causes économiques* ; 2° *Causes morales* ; 3° *Causes diverses*.

CAUSES ÉCONOMIQUES.

§ 1er. — *Concentration de l'industrie dans les villes.*

Une des causes économiques les plus importantes et les plus anciennes de l'émigration rurale est sans contredit le développement de l'industrie, et surtout de la grande industrie dans les villes. M. le président Troplong, dans son discours au Comité agricole de Cormeilles (Eure), a parfaitement mis en relief, au point de vue historique, cette influence sur le mouvement de l'émigration rurale : « Sachez d'abord, Messieurs, que cette plainte (la dépopu-

lation des campagnes) n'est pas nouvelle : elle sent la redite : nos aïeux l'avaient mise à l'ordre du jour dès avant 1789. Alors on répétait, en effet, comme quelquefois aujourd'hui, que les provinces se dépeuplaient sensiblement ; qu'elles s'appauvrissaient de jour en jour ; que les délices de la capitale faisaient de Paris un gouffre affreux où allaient s'engloutir, avec les richesses des provinces, la *population* et les mœurs.

« Je cité textuellement, Messieurs, et c'est dans les cahiers des Etats généraux (*Recueil des cahiers de la province de Normandie*, par M. Hippeau, p. 55) que j'ai vu ces sombres peintures.

«.... Tant que le commerce et l'industrie française ont végété dans une chétive existence, les nombreuses familles pressées dans les campagnes n'éprouvaient aucune tentation qui les appelât dans les villes, alors mal bâties, sales et sans police. — Elles vivaient sédentaires dans leur labeur pour ainsi dire, attachées à la glèbe qui les avait vues naître. Mais, lorsque Louis XIV et Colbert, sans négliger l'agriculture, eurent animé le commerce et l'industrie par leurs créations, il se fit peu à peu un certain déplacement dans la population. Il fallait des ouvriers pour ce nouvel et inépuisable filon qui s'ouvrait au travail. La campagne fut appelée à les fournir, et ce n'est pas par ce côté qu'elle éprouva les souffrances partielles dont Vauban et La Bruyère nous ont transmis le souvenir. Au contraire, les forces laborieuses d'un pays, loin de se nuire par leur rivalité, se vivifient par leurs mutuels efforts. Ce déplacement a continué lentement de Louis XIV à 1789, de 1789 à 1865. Il a suivi sa marche irrésistible. Il était dans les conditions d'un équilibre naturel et nécessaire tendant à s'établir, etc., etc. »

Mais, par ce fait que l'industrie tendait à se concentrer dans les villes, et qu'elle prenait, par l'emploi des ma-

chines, le caractère manufacturier, les fabrications locales, source de bien-être pour les populations rurales, pendant l'hiver, devaient inévitablement disparaître.

Or, les mémoires des intendants prouvent que la plupart des provinces avaient des industries particulières dont le produit accroissait, pendant le chômage des travaux agricoles, les ressources des cultivateurs. Ainsi, la confection des étoffes de toile ou de lin donnait des salaires à un grand nombre de villages de la Picardie. La Bretagne a eu, du XIVe au XVIe siècle, une industrie considérable, celle des toiles de Rennes, de Noyol, de Vitré, qui occupait dans les campagnes un grand nombre de bras, et s'étendait même d'un côté, dans le Maine ; de l'autre, jusque dans les évêchés de Laon et de Tréguier.

Les laines étaient peignées et cardées dans toute l'étendue de la Picardie, de la Normandie, de la Champagne et du Languedoc.

« Presque toute l'industrie du Dauphiné, dit M. Darreste de la Chavanne (*Histoire des classes agricoles en France*, 1858), la draperie, le filage des laines et des soies, la couture des gants, avait son siége dans les campagnes. On calculait, au commencement du XVIIIe siècle, que la fabrication de la dentelle produisait, aux paysans du diocèse du Puy, de 2 à 3 millions par an. (*Etats du Languedoc*, par le baron Trouve). Ceux du diocèse de Mende possédaient chacun un métier à tisser des étoffes de laine et vivaient des ressources que leur procurait le tissage durant les six mois d'hiver des Cévennes. Ils ne fabriquaient, d'ailleurs, que des *cadis* ou étoffes grossières, et leurs gains étaient des plus modiques. La laine leur était fournie par des marchands de Nîmes. C'était précisément le bas prix de la main-d'œuvre (deux sous les fileuses, huit sous les meilleures tisserandes) qui les garantissait contre toute concurrence.

« On jugeait même, au dernier siècle, que la propagation trop considérable des travaux industriels dans les campagnes avait des effets fâcheux, entre autres, celui d'enlever trop de bras à l'agriculture. Ainsi, l'établissement de quelques manufactures nouvelles fut défendu dans une partie des campagnes de Flandre, sur les réclamations, il est vrai, de villes fermées, qui alléguaient leur privilége pour repousser une concurrence. Un arrêt du Conseil, du 28 juin 1723, porte que toutes les manufactures de toiles et d'étoffes de fil et coton de la Normandie, à l'exception de celles de Rouen et de Darnetal, cesseraient tout travail depuis le 1er juillet jusqu'au 15 septembre (durée des travaux agricoles) de chaque année. A. Young n'en déplore pas moins, soixante ans plus tard, la multiplication des manufactures dans le pays de Caux. Il pensait aussi que, dans la Bretagne, la fabrication des toiles détournerait souvent les paysans d'autres travaux moins immédiatement lucratifs et plus importants peut-être pour eux. »

Le plus grand nombre de ces travaux industriels a disparu aujourd'hui, sauf un petit nombre de fabrications comme celles de la vannerie et de la sabotterie. L'industrie dentelière elle-même, qui occupait autrefois beaucoup de bras dans les campagnes, tend à se concentrer dans les villes. Seules, les distilleries annexées aux fermes occupent un nombre de bras croissant. Il faut également faire une exception pour quelques industries spéciales, comme l'horlogerie aux environs de Besançon.

Quant à la concentration, dans les villes ou leur banlieue, de l'industrie, surtout de la grande industrie, de celle qui emploie les moteurs à feu et les machines, elle s'explique aisément. Là seulement, en effet, nos manufacturiers trouvent les ouvriers habiles, et les industries accessoires, et les établissements de crédit, et la facilité d'expédition,

et les débouchés immédiats, et les conseils de la science, qui leur sont nécessaires pour produire dans les meilleures conditions possibles.

Maintenant encore, où se recrute le personnel sans cesse croissant de ces usines qui se multiplient, malgré les crises commerciales, malgré le développement considérable de la concurrence avant la réforme douanière de 1860, et malgré la concurrence étrangère qu'elle a suscitée ? Evidemment dans les campagnes. Les machines ont surtout accru la part, dans l'œuvre industrielle, de cette branche de la main-d'œuvre que les Anglais désignent sous le nom de *unskilled labour*, c'est-à-dire qui n'exige ni apprentissage prolongé, ni connaissances spéciales, mais seulement, et encore dans des proportions modestes, une certaine aptitude physique et intellectuelle. A ce point de vue, les immigrants ruraux ont pu s'employer facilement dans nos grands ateliers, où ils trouvent des salaires élevés pour un labeur facile et peu fatigant.

Les progrès de notre industrie, démontrés, d'ailleurs, par le chiffre toujours croissant de nos échanges extérieurs, sont tels qu'un de nos manufacturiers les plus éminents, M. Minerel, de Roubaix, s'exprimait ainsi à la tribune du Sénat, dans la séance du 10 février 1866 :

« .... Malgré la nouvelle puissance du travail (résultant du nombre et de la puissance des machines), les bras de l'homme sont devenus rares. S'ils manquent dans les champs, ils manquent aussi dans les ateliers, et leur rareté a naturellement amené un salaire plus élevé.

« Ainsi, on payait l'ouvrier des champs 1 franc dans le Midi, il y a vingt ans à peine ; on le paie aujourd'hui. 1 franc 50. Dans le Nord, c'était 1 franc 75 ; aujourd'hui, c'est 2 francs 50. On parle même de nouvelles augmentations.

« Dans nos fabriques, l'ouvrière gagne 2 francs 50, et l'homme 5 francs. Celui qui travaille plus de son intelligence que de ses bras, voit son salaire s'élever à 10 fr. »

Après avoir parlé des exigences croissantes de l'ouvrier et des concessions correspondantes des patrons, l'orateur ajoute :

« Pourquoi ces concessions ? C'est que l'ouvrier ne craint plus aujourd'hui que l'ouvrage lui manque. Pour un atelier qui se ferme devant lui, dix vont s'ouvrir. C'est que, par exemple, dans l'arrondissement de Lille, le plus industrieux, le plus manufacturier de France peut-être, il est aujourd'hui sans exemple qu'une fabrique ait son personnel complet d'ouvriers. Je puis affirmer que, dans la ville de Roubaix, plus du sixième des machines à produit est en repos depuis six mois, parce que le personnel des travailleurs, quoique chèrement payé, est tout-à-fait insuffisant. »

Disons, à ce sujet, combien peu est fondé le reproche fait au gouvernement impérial par quelques écrivains, d'avoir indirectement provoqué l'émigration rurale en prodiguant les encouragements, les faveurs, à l'industrie, et en négligeant les intérêts de l'agriculture.

A l'époque où la protection contre la concurrence étrangère paraissait être le moyen le plus sûr de développer le travail national sous toutes ses formes, des droits très-élevés frappaient les produits agricoles les plus importants de l'étranger, et notamment les céréales et le bétail. Jusqu'en 1860, date de la suppression de la législation dite de l'*échelle mobile*, les droits sur les céréales étaient prohibitifs, lorsque le prix du blé descendait à un certain taux. Quant au bétail, il n'a été dégrevé qu'en 1853, et en présence de l'impossibilité bien constatée de la production indigène de satisfaire aux besoins de la consommation. Nous avons, d'ailleurs, à peine besoin de rappeler que c'est tout d'a-

bord à l'égard de l'industrie manufacturière qu'a été prise, en 1860, la grande mesure de la suppression des prohibitions et de l'abaissement des droits protecteurs. Le gouvernement a donc au moins tenu la balance égale entre les deux intérêts. Mais il est plus vrai de dire que l'industrie n'a jamais été, en France, l'objet d'encouragements aussi importants que l'agriculture. Citons notamment : l'organisation sur une grande échelle de l'enseignement agricole; les subventions aux comices; les concours régionnaux; les concours d'animaux reproducteurs et de boucherie ; les expositions agricoles générales et spéciales; les haras, les dépôts d'étalons, les primes aux jments poulinières, les prix de courses, la création des écoles de dressage, etc. Parmi les mesures plus générales et non moins efficaces, nous mentionnerons : l'amélioration incessante, sous la direction et même avec le concours de l'État, de la grande et petite vicinalité ; l'ouverture, sur les ressources du budget général, des route agricoles dans certains départements; la plantation des dunes dans d'autres (Landes et Gironde); l'application (récente encore, il est vrai) des lois relatives au reboisement ou au regazonnement des montagnes et à la mise en valeur des biens communaux; le redresssement et l'aménagement des cours d'eau; le dessèchement progressif des marais; la stipulation de tarifs de faveur pour le transport, sur les chemins de fer et les canaux, des engrais, amendements et matériaux de construction ; l'organisation, sous les auspices de l'État, du Crédit foncier ; les prêts de l'État pour le drainage ; les indemnités et remises d'impôts en cas de sinistre ; l'amélioration de l'outillage agricole par la réduction des droits sur les fers; la modération des droits sur les engrais étrangers ; la création de bureaux d'essai et d'analyse des diverses natures du sol ; l'amélioration inces-

sante de la police rurale ; la multiplication des colonies et asiles agricoles ; la création d'une représentation locale et supérieure (Comices, Chambres d'agriculture, Conseil supérieur) ; l'établissement d'une Statistique agricole périodique par des commissions cantonales spéciales ; la publicité donnée par le Gouvernement à toutes les découvertes propres à exercer une utile influence sur une branche quelconque de l'industrie agricole ; enfin, les nombreuses distinctions honorifiques accordées aux agronomes les plus méritants.

Après de pareils témoignages de sollicitude, et on pourrait presque dire de prédilection, voyons ce qu'a fait l'État pour l'industrie. Il a créé quelques écoles d'arts et métiers, organisé une représentation locale et centrale des intérêts commerciaux et industriels, fondé des expositions internationales, favorisé l'établissement de bourses de commerce, encouragé (mais quelquefois aussi découragé par une législation trop sévère) l'esprit d'association. Si, par des subventions en travaux ou en argent et des garanties d'intérêt, il a favorisé l'établissement de notre réseau de chemins de fer ; si, par le rachat des canaux et l'abaissement des droits sur ces *chemins qui marchent*, il a facilité et rendu moins coûteux les transports de toute nature, il ne faut pas perdre de vue que ces moyens de transports appartiennent aussi bien à l'agriculture qu'à l'industrie.

Le seul sacrifice spécial, direct et véritablement important qu'il ait fait à l'industrie, a consisté à supprimer les droits à l'importation des matières premières. Mais ce sacrifice était le préliminaire indispensable de la levée des prohibitions et de la modération des tarifs douaniers. Mentionnons encore, pour ne rien omettre de la vérité, les prêts à l'industrie en 1830 et en 1860.

L'émigration rurale est donc étrangère aux prétendues faveurs excessives accordées officiellement à l'industrie.

dont le rapide développement, dans ces vingt dernières années, est uniquement dû à ses propres forces, à son énergique vitalité et à sa vigoureuse initiative, secondées par le développement de l'aisance générale en France et à l'étranger, c'est-à-dire par l'accroissement des consommateurs de ses produits à l'intérieur et au dehors.

Au surplus il existe, en tout lieu, entre ces deux grandes branches de la richesse publique, des relations si intimes, disons mieux, une solidarité si complète, que la prospérité de l'une détermine nécessairement celle de l'autre. L'expérience nous apprend, en effet, que les pays les plus manufacturiers sont en même temps les plus agricoles (Angleterre, Belgique, Suisse, Saxe, Allemagne rhénane), et cette coïncidence n'a rien de fortuit ; elle résulte expressément de ce fait que l'agriculture fournissant à l'industrie ses matières premières, leur prix s'élève d'autant plus qu'elles lui sont demandées en quantités plus considérables.

§ 2. — *Amélioration des voies de communication.*

L'amélioration des voies de communication est aussi une des causes principales du déplacement des populations rurales, parce qu'elle a eu pour conséquence des rapports plus fréquents entre les villes et les campagnes. Quand le trajet était long, pénible, dangereux même pour les hommes et les attelages, ces rapports étaient rares, surtout en hiver, et n'avaient guère pour motifs que des cas d'absolue nécessité.

Le mouvement des campagnes sur les villes doit donc remonter aux premiers progrès sérieux, d'abord de la grande viabilité, comprenant les routes de l'État et des départements, puis de la grande, de la moyenne et de la petite vicinalité. Ce n'est, en effet, que lorsque les chemins vicinaux de toute classe ont été raccordés aux artè-

nées à des échanges de produits, à un approvisio
plus abondant, plus régulier des villes voisines, (
gration n'a pu se produire que dans la limite ét
besoins de la domesticité au sein de ces villes.

Ce sont les chemins de fer qui ont véritablemei
l'impulsion : d'une part, en réduisant les distai
l'autre, en abaissant les frais de transport.

Mais, tout d'abord, ils ont exercé, pendant la p
construction, sur la situation économique des co
rurales qu'occupaient leurs chantiers, une influe
il importe de tenir compte quand on veut se faire
exacte des mobiles de l'émigration dans leur ordr
sif. Nous voulons parler du chiffre élevé des salai
ont donnés aux terrassiers recrutés dans la loc
salaires, généralement supérieurs du double au
ceux de la culture, ont fait naître, chez les ouv
les recevaient, des goûts, des habitudes de bien-
quels le retour à la vie rurale ne leur aurait pa
de donner satisfaction. Ils ont dû ainsi quitter d
ment le village pour aller chercher, dans les vill
d'autres chantiers, les moyens que l'iudustrie
surtout avec son chômage prolongé de l'hiver, ne
plus leur fournir de continuer leur nouvelle e

D'un autre côté, l'exploitation de la voie ferrée (service de la traction) exige un personnel considérable, que les documents officiels portent à 105,000 individus en ce moment, et qui atteindra un chiffre bien plus élevé lorsque les longueurs définitivement concédées auront été ouvertes à la circulation. Or, ce personnel, composé de sujets jeunes, forts et vigoureux, est presque entièrement recruté dans les campagnes.

Il en est de même de celui qu'emploie la confection, l'entretien et la surveillance de l'ensemble de nos autres voies de communication, dont le réseau, surtout pour les voies vicinales, s'étend sans relâche.

En changeant les anciennes voies du commerce, en lui ouvrant de nouvelles directions, et notamment en amenant la suppression du roulage, des relais de poste, et, par conséquent, de nombreux établissements destinés aux voyageurs, les chemins de fer ont porté un coup irrémédiable à beaucoup de localités rurales, dont la population adulte a dû aller chercher ailleurs les ressources que cessait de leur fournir l'industrie locale.

§ 3. — *Émigration de la bourgeoisie rurale et absentéisme.*

Si les nouvelles voies de communication ont facilité l'émigration rurale, il faut dire que ce n'est peut-être pas tout d'abord sur la population ouvrière, mais sur la classe des possesseurs du sol qu'elle a porté. Ce sont les propriétaires en effet qui, le plus souvent, ont donné l'exemple de l'abandon de la vie rurale. La plupart, alléchés par la supériorité relative du revenu des valeurs mobilières, par les chances d'accroissement de ce revenu pour quelques-unes, par sa fixité pour d'autres, par l'exonération de l'impôt pour un grand nombre, enfin par leur facile disponibilité pour toutes, leur ont donné la préférence sur la propriété rurale, qu'ils ont aliénée.

Ce n'est pas seulement contre les valeurs mobilières qu'ils ont échangé leurs immeubles ruraux, mais encore contre les propriétés urbaines ou bâties, qui, surtout dans les grandes villes, donnent un revenu supérieur, avec de plus grandes facilités de jouissance et des garanties de payement plus efficaces.

Ajoutons que, pour beaucoup de propriétaires ruraux appartenant à la bourgeoisie, les placements en valeurs mobilières ou en propriétés urbaines ont été le résultat d'une gestion onéreuse de leurs terres. Il est certain que, dans les régions de la France où, par suite de la pénurie des capitaux mobiliers, les fermiers sont rares, le propriétaire est obligé de cultiver ou par colons ou par maîtres-valets. Dans le premier cas, l'infidélité presque inévitable de son associé lui enlève une partie de sa part dans le produit commun ; dans le second, la cherté de la main d'œuvre diminue très-sensiblement ce produit.

Entraîné souvent, en outre, par l'exemple de ses voisins, il se croit obligé de faire des améliorations agricoles, qui l'obèrent et l'obligent à emprunter. Une fois entré dans cette voie, il marche rapidement à sa ruine, surtout si, pour se soustraire, dans l'intérêt de son crédit, à une inscription hypothécaire, il emprunte, en compte courant et à gros intérêts, aux banquiers de la localité.

Sa ruine est souvent accélérée par la nécessité que lui impose sa position sociale de *tenir maison*, de recevoir ses voisins, et enfin de donner à ses enfants une éducation libérale toujours très-coûteuse.

Heureux ceux qui, comprenant en temps utile qu'ils suivent une pente fatale, s'arrêtent, liquident, en vendant, une situation déjà plus ou moins engagée, et récupèrent par un placement d'une autre nature, à la fois plus productif et non moins sûr, le revenu ou plutôt la portion de leur capital qu'ils ont perdu !

Quant aux propriétaires qui ont voulu conserver leurs meubles ruraux, très-souvent parce qu'ils avaient un ractère patrimonial, la majeure partie a pris l'habitude, puis l'ouverture des chemins de fer, d'aller passer au oins la moitié de l'année dans les villes, pour ne revenir à la campagne que pendant la belle saison. Or, il est cile de comprendre les effets de cet *absentéisme*. Le reenu net de la propriété étant dépensé dans les villes est resque entièrement perdu pour la consommation et la ain-d'œuvre locales. La culture en reçoit un contre-coup nible, puisque l'exploitation du sol est abandonnée, sans rection, sans surveillauce, sans encouragement, à des rniers, métayers ou maîtres-valets. Qui ne sait, à ce sujet, ie le concours effectif, réel, incessant du propriétaire à xploitation agricole, est une des causes principales de la ospérité de l'agriculture en Angleterre.

L'émigration des propriétaires a en un autre inconvéent d'une certaine gravité : il a fait cesser cet heureux isinage, cet utile rapprochement des possesseurs du sol des salariés, dont la bonne intelligence est si essentielle maintien de l'ordre et qui est un des grands charmes la vie rurale en Angleterre. La décadence morale de s populations agricoles est certainement due à l'absence s saines et fécondes influences qu'exerçaient sur elles s grandes familles autrefois attachées au sol. A de rares ceptions près, ces familles (qui auraient pu s'approprier célèbre devise *ense et aratio*) donnaient l'exemple des rtus les plus sévères, tempérées par un sentiment de ofonde bienveillance. Secours en cas de disette, bons nseils dans les circonstances difficiles de la vie, sages s sur l'administration de leurs intérêts ordinaires et cou-nts, les ouvriers agricoles trouvaient, auprès d'elles, sistance sous toutes ses formes. De là, des relations de enfaiteur et d'obligé qui unissaient étroitement les

diverses classes de la société rurale et se manifestaient chez les salariés, par des témoignages de respect et de déférence pour les membres de l'aristocratie territoriale.

Aujourd'hui cet utile contrepoids aux sentiments d'envie et de convoitise, résultat de l'ignorance, de l'affaiblissement du sentiment religieux, de la propagation des idées démocratiques et socialistes, a disparu à peu près complètement dans nos campagnes. Abandonnés par les fils des hommes qui exerçaient autrefois sur eux un utile patronage, nos paysans n'ont plus qu'une seule aspiration, c'est de s'approprier le plus tôt possible la terre que détient encore la bourgeoisie, et peut-être faut-il chercher, dans une juste appréciation du rôle difficile que lui a faite sa nouvelle situation vis-à-vis des populations rurales, une des causes de l'empressement avec lequel celle-ci déserte la propriété agricole pour se retirer dans les villes. Elle sent, en effet, que non-seulement elle a perdu son autorité, mais encore qu'elle est un obstacle à l'ambition de ces populations de posséder promptement et exclusivement le sol qu'elles cultivent.

Nous verrons plus loin (*Causes diverses*), que d'autres considérations ont motivé et continuent à motiver l'émigration de la bourgeoisie rurale.

§ 4. *Travaux publics.*

En même temps que les villes se développaient par le fait de l'accroissement rapide de leur population, la nécessité se faisait sentir, d'une part, de pourvoir à leur assainissement; de l'autre, de mettre le nombre des maisons en rapport avec celui des habitants. De là, les grands travaux d'édilité entrepris à peu près simultanément dans tous les centres d'agglomération de quelque importance, et qui ont provoqué l'émigration de ce

portion intéressante de la population rurale à laquelle appartiennent les ouvriers d'art ou du bâtiment (maçons, tailleurs de pierre, menuisiers, charrons, scieurs de long, vitriers, etc., etc.).

On a vivement critiqué ces travaux, précisément parce qu'ils avaient pour résultat d'amener dans les villes une surabondance de population peu disposée à retourner, plus tard, au lieu d'origine, et qui, dans ce cas, en même temps que la sécurité des personnes et des propriétés pourrait souffrir de sa présence, aurait pour conséquence inévitable d'imposer à la charité publique et privée des sacrifices considérables.

Cette critique a surtout été dirigée contre les grandes entreprises de la ville de Paris qui, depuis quinze ans, occupent tant de bras et ont accru l'*élément ouvrier* dans des proportions jugées inquiétantes pour le moment où ces entreprises toucheront à leur fin.

Pour nous, nous croyons devoir faire ici, au point de vue du blâme ou de l'éloge, une distinction importante.

Nous applaudissons sans réserve aux travaux publics qui ont pour objet de grandes améliorations hygiéniques, comme les percements et dégagements destinés à donner aux habitants plus d'air et de lumière, l'établissement de superficies plantées destinées à purifier l'atmosphère, la création d'un système complet d'égouts, un large approvisionnement d'eaux pures, etc. Ce sont là de grandes et incontestables améliorations, ayant, au plus haut degré, le caractère d'utilité publique, et auxquelles la sanction de l'opinion, d'une opinion impartiale et éclairée, ne saurait manquer. Nous réservons nos objections pour les constructions d'édifices publics, de monuments, pour les ouvertures de rues et de places qui n'ont d'autre objet que l'embellissement et la décoration des villes. Mais il n'est qu'équitable de le reconnaître, ce sont surtout les

travaux de la première catégorie que le gouvernema autorise et quelquefois encourage par des subvention Seulemeut, il est à regretter que les campagnes aient dé ressenti, sous la forme d'une hausse très-sensible du pr de la main-d'œuvre, cet appel incessant dans les villes d ouvriers d'art.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet, le 1er décembre 1861, i président de la Commission de statistique d'un des canto de l'arrondissement de Dax (Landes) : « Les gens de méti sont aujourd'hui mis aux enchères par les grandes entr prises, par les grands travaux publics, qui prennent, to les jours, plus d'extension dans le voisinage de not canton. Une lutte de tarifs progressifs de salaires s' élevée entre les entrepreneurs, directeurs ou régisseu de travaux, tarifs que le modeste propriétaire rural peut plus accepter et qui font que nous ne trouvons plu même *à chauds deniers*, ni terrassiers, ni manœuvres, domestiques de ferme, ni maçons, ni charpentiers, etc.

Il est une circonstance qui contribue à raréfi la main-d'œuvre, c'est que les travaux publics et priv se font simultanément sur une échelle immense et av une rapidité inconnue jusque-là, l'Etat, les département les communes, les compagnies, les particuliers se hâta d'arriver au terme de leurs entreprises, pour mettre plus tôt possible en valeur le capital énorme qu'ell absorbent. Et cette concurrence se produit précisément a moment où l'agriculture, pressée d'organiser la lut contre les céréales de l'étranger, appelées dans nos.por par la suppression de l'échelle mobile, aurait besoin d'a croître la production et de réduire ainsi son prix d revient. Or, ce résultat ne peut être atteint que par de améliorations exigeant, au moins au début, une main d'œuvre considérable. La situation est aggravée, à ce poin de vue, par la nécessité d'employer des hommes dans l

où le bras d'une femme eût suffi, et de payer ainsi salaires plus élevés. Il n'est pas douteux, en effet, les besoins de la domesticité déterminent un très-fort rant d'immigration dans les villes des filles de la cam- nes, et ce fait se comprend quand on songe qu'elles ıt besoin, pour trouver immédiatement un placement ratif, d'aucune industrie, d'aucune aptitude spéciale, la ce musculaire étant, dans le plus grand nombre des , la seule condition exigée d'elles.

Quant aux industries urbaines consacrées à l'habille- nt des femmes, elles n'exercent aucune attraction sur campagnes, la population sédentaire des villes leur rnissant à peu près toutes leurs ouvrières. Mais en est autrement des nombreuses blanchisseries blies dans les villes ou à leurs portes; elles recrutent ns les campagnes la plus grande partie de leur per- nnel.

§ 5. *Modifications dans les systèmes de culture.*

Il est des causes de l'émigration rurale qu'il faut cher- er dans les modifications dont le mode d'exploitation sol a été l'objet.

Mentionnons d'abord la substitution graduelle, par suite me plus grande abondance de capitaux dans les cam- gnes, du fermier au métayer ou colon, et la situation ficile qu'elle fait à ces derniers. « . . . Ces cultivateurs, rivait récemment un propriétaire du département du ıtre, n'ayant qu'un misérable mobilier, rarement du tail, sauf peut-être une vache maigre et quelques outons, sans économies pour la plupart, mariés généra- nent, ne peuvent acheter ou louer une maison et devenir ıples journaliers. Habitués d'ailleurs à travailler comme ni-propriétaires, ils ne veulent pas descendre au rang

de manœuvres. Le plus grand nombre va chercher fortune dans les villes. »

L'abolition du droit de parcours et de vaine pâture, l'amodiation des communaux, le gazonnement et le reboisement des montagnes sont, sans doute, d'excellentes mesures destinées à exercer un jour une heureuse influence sur la production agricole ; mais il est incontestable qu'elles causent un grave préjudice au prolétariat rural. Une foule de journaliers, propriétaires d'une chaumière et d'un petit champ, entretenaient autrefois une ou deux vaches et quelques moutons qu'ils envoyaient paître dans les communaux ou sur les terres voisines, après l'enlèvement des premières herbes. C'était une atténuation, au profit du pauvre, de l'inévitable rigueur du droit de propriété. Là où cette faveur cesse de lui être accordée, ses moyens d'existence sont tellement réduits, que le séjour de la campagne lui devient impossible.

La destruction de nos forêts, si rapide depuis quelques années et particulièrement depuis la loi qui a élevé le chiffre de la superficie qui peut être défrichée sans l'autorisation du Gouvernement, n'a pas seulement, d'après les observateurs les plus compétents, les plus graves inconvénients pour notre agriculture, en modifiant dans un sens regrettable les conditions climatériques de notre pays ; elle a déterminé, sur un grand nombre de points, la suppression de la modeste et utile profession de toute une catégorie de travailleurs agricoles, les bûcherons. Voilà encore une saine et robuste population à peu près entièrement perdue pour la vie des champs. Vainement dirait-on que les défrichements, en accroissant la superficie arable, ont dû déterminer une extension du travail agricole et, par conséquent, une distribution plns abondante de salaires. Ce n'est pas, en effet, par l'insuffisance des terres que la production céréale en France pourrait

cesser d'être en rapport avec les besoins de la consommation, mais bien par absence d'une culture améliorante et progressive.

§ 6. *Changements dans les cultures.*

La hausse des salaires a été telle, sur certains points de la France, qu'on a vu les propriétaires placés dans la nécessité de substituer les cultures fourragères, qui exigent peu de travail, aux cultures céréales. D'autres ont entrepris cette substitution dans un esprit de spéculation, l'industrie de l'élève ou de l'engraissement des animaux de boucherie donnant, avec les prix actuels, un plus grand bénéfice que la production du blé. Cette évolution agricole, qui pourrait s'étendre rapidement, si le prix des céréales venait, par une nouvelle baisse prolongée, à être inférieur aux prix de revient, n'a pu rester sans influence sur le sort des journaliers agricoles ; beaucoup ont dû chercher dans l'émigration les ressources que le sol cessait de leur fournir.

§ 7. *Morcellement de la propriété.*

On s'est demandé si le morcellement de la propriété n'est pas un agent actif de l'émigration rurale. Selon le point de vue auquel se sont placés ceux qui ont soulevé la question, la solution a été affirmative ou négative. Il est certain que, si le sol s'*émiettait* en France, comme on l'a prétendu sans le démontrer, c'est-à-dire au point de rendre impossible son exploitation régulière, force serait au cultivateur de déserter les champs. Mais une hypothèse aussi extrême est absolument irréalisable ; elle est démentie, au surplus, par l'observation. Nous ne nions pas cependant qu'il puisse arriver que, par suite de la division de

l'immeuble paternel en un trop grand nombre de lots pour que chacun d'eux puisse être cultivé séparément, quelques-uns des copartageants soient obligés de vendre leur part, et que, placés entre l'alternative d'émigrer pour les villes ou d'accepter la situation de journaliers, ils optent pour l'émigration. Mais c'est peut-être le seul cas dans lequel le morcellement peut favoriser l'abandon de la profession agricole. Dans les circonstances les plus ordinaires, c'est-à-dire lorsqu'une propriété d'une certaine importance se vend en détail, son morcellement détermine un accroissement de la main d'œuvre, les petites exploitations exigeant, pour soutenir la concurrence des grandes, une culture des plus intensives. On sait, d'ailleurs, que le journalier devenu propriétaire s'attache inébranlablement au sol.

§ 8. *Crises agricoles.*

L'industrie proprement dite a ses crises, ses souffrances, ses épreuves. Tantôt c'est la fermeture d'un débouché extérieur par une guerre, par la concurrence victorieuse de l'étranger, par une vicissitude de la mode, par une aggravation des droits de douane ; tantôt c'est un renchérissement considérable de la matière première ou une mauvaise récolte qui, en privant la population agricole de la plus grande partie de son revenu, la force à suspendre ses consommations industrielles habituelles. Tantôt, c'est une stagnation commerciale résultant d'appréhensions politiques, de craintes de guerre, d'incertitudes sur l'avenir du pays, sur le maintien de l'ordre et des institutions. Tantôt enfin, ce sont des spéculations sur une grande échelle, spéculations supérieures aux ressources de ceux qui les entreprennent, fondées le plus souvent sur une fausse appréciation des besoins présents ou futurs

le la communauté commerciale, et dont un retrait subit lu crédit prolongé par lequel elles se soutenaient, détermine la liquidation désastreuse. Sans doute, toutes ces causes de crise ne sauraient être entièrements conjurées par la prévoyance, par la prudence humaines, plusieurs étant presque des cas de force majeure. Cependant on peut affirmer que le plus grand nombre peut être prévenu, ou du moins que leurs effets peuvent être sensiblement atténués par une sage mesure dans les entreprises, par une étude attentive de la situation commerciale du pays et de l'étranger, de tous les faits, de tous les symptômes, de tous les phénomènes qui signalent un excès de production.

Dans l'industrie agricole, il n'en est pas ainsi. Toutes les ressources de la sagesse, de la prévoyance humaine sont impuissantes contre ces brusques et redoutables variations atmosphériques qui détruisent de fond en comble une récolte (grêle, gelée, inondations, cyclones, etc., etc.), ou contre ces sécheresses prolongées qui brûlent les plantes jusqu'aux racines, contre ces pluies persistantes qui décomposent le sol et la dépouillent de ses propriétés fécondantes; enfin, contre ces maladies mystérieuses, contre ces invasions cryptogamiques d'origine inconnue qui désorganisent le tissu des graminées et en provoquent le dépérissement rapide.

Dans les pays où la propriété et la culture sont concentrées dans un petit nombre de mains, les pertes résultant des sinistres agricoles sont aisément supportées par eux qu'elle atteignent, parce qu'ils ont ou d'importantes réserves du produit détruit, ou des capitaux qui leur permettent d'attendre une année meilleure. Quelquefois même, les sinistres sont, pour eux, une source de fortune, la hausse des prix qu'ils déterminent étant supérieure au préjudice réellement éprouvé, et les réserves des années

antérieures se vendant dans des conditions exceptionnellement favorables. En France, au contraire, comme dans les autres pays de propriété ou de culture très-morcelée, de pareils désastres sont irréparables pour la plus grande partie des possesseurs du sol. Or, il n'est pas douteux que ces cruelles déceptions du cultivateur, assez fréquentes dans ces vingt dernières années, ne soient pour lui une cause de découragement, et qu'avec les facultés de communications actuelles, elles ne provoquent un mouvement d'émigration vers les villes.

§ 9. *Courte durée des baux ; — mobilité de la propriété rurale.*

Parmi les causes économiques de la désertion des campagnes, on a encore cité la courte durée des baux, les exigences croissantes des propriétaires, enfin les mutations fréquentes dont les immenbles ruraux sont l'objet. On a mis en regard de cette situation ce fait connu que, dans les pays où la propriété est le plus concentrée, comme par exemple en Angleterre, la ferme reste pendant des siècles dans la même famille. Aussi, cette famille s'attache-t-elle profondément à un sol sur lequel elle a eu le temps de réaliser des améliorations dont elle a bénéficié souvent beaucoup plus que le propriétaire. Nous croyons qu'il y a quelque chose de fondé dans cette opinion. Nous considérons comme possible cette désaffection du fermier ou du métayer français pour une terre dont il n'a que la jouissance très-précaire, l'exploitation pouvant lui être enlevée soit par un caprice d'un nouveau maître qu'il ne connaît pas, soit par de nouvelles prétentions de l'ancien. Il y a là, pour lui, une cause réelle de découragement qui, seule ou combinée avec d'autres, pourrait le décider à quitter la culture. Mais, il faut le dire aussi, la faute de cette situation n'est pas exclusivement au propriétaire ; l'inexacti-

tude, le mauvais vouloir dans l'exécution du bail ne sont que trop fréquents chez le fermier ou le colon. Il est rare notamment que, dans sa dernière année de jouissance, le premier ne pressure pas le sol pour lui faire rendre, avec le moins d'engrais et de main d'œuvre possible, tout ce qu'il peut donner. Aussi, la terre revient-elle souvent épuisée au propriétaire, surtout si, par absence ou autrement, il a été hors d'état de surveiller l'exécution des engagements du cultivateur. Mentionnons encore les difficultés qui s'élèvent si fréquemment entre eux en fin de bail, sur l'état de cheptel, sur la nature et la quantité des approvisionnements que le dernier doit laisser dans la ferme. On peut même assurer que, si la bourgeoisie déserte généralement la propriéte rurale, elle y est surtout déterminée par les embarras de toute nature que lui suscitent les exploitants.

§ 10. *Injustices envers les aides agricoles.*

Pour ne rien omettre des causes morales de l'émigration rurale, nous signalerons encore le reproche adressé à un grand nombre de propriétaires-cultivateurs ou de fermiers de résister aux légitimes exigences des aides agricoles, de rester sourds, par exemple, aux demandes d'amélioration de salaires que justifie la rareté de la main d'œuvre, et de leur refuser jusqu'aux égards que commande leur modeste situation. « Si les cultivateurs, écrivait en 1860, le président de la Commission de statistique de Tregy (Oise), eussent mieux apprécié la nécessité des aides agricoles, ils eussent certainement cherché à se les attacher par de bons procédés et des salaires en rapport avec les besoins que les circonstances avaient fait naître. Placé au centre d'un pays presque agricole, j'ai pu constater de mes propres yeux que les ouvriers des fermes

sont, en général, mal rétribués, mal nourris et plus mal menés encore. »

§ 11.— *Renchérissement de la vie matérielle dans les campagnes.*

Le renchérissement général de la vie matérielle par suite des besoins extraordinaires de l'alimentation dans des centres de population qui s'accroissent sans relâche, est une cause de souffrance pour le journalier, dont le salaire est l'unique moyen d'existence. On sait, en effet, que ce salaire est suspendu pendant la plus grande partie de l'hiver, et que si l'ouvrier n'a pas fait d'économies pendant la période des travaux le plus rétribués, il est condamné aux plus pénibles privations, précisément dans la saison rigoureuse. Sans doute, la main d'œuvre s'est sensiblement élevée dans les campagnes; mais s'est-elle élevée dans le même rapport que le prix des objets nécessaires à la vie? C'est une question que les documents officiels ne permettent pas de résoudre définitivement. (Voir le XIIe volume de la 2e série de la Statistique générale de France, intitulée : *Prix et Salaires*, ainsi que la fin du titre IV, chap. 1er de ce livre).

§ 12. — *Emploi des machines.*

Si la rareté de la main-d'œuvre par suite de l'émigration a déterminé, depuis quelques années, l'application, sur une assez grande échelle, des machines aux travaux agricoles, il faut dire que le remède a accéléré le progrès du mal. En face de cette concurrence imprévue, les journaliers se sont émus. Ils se sont crus plus menacés qu'ils ne l'étaient en réalité et ont fui devant ces nouveaux engins de travail, ignorant que l'usage des machines

peut bien amener des interruptions momentanées de la main-d'œuvre, mais qu'il provoque, tôt ou tard, un redoublement d'activité et de production, et, comme conséquence nécessaire, un plus grand emploi des forces humaines.

§ 13. — *Insuffisance de l'assistance publique dans les campagnes.*

On a prétendu que l'absence d'une organisation régulière de l'assistance publique dans les campagnes est une cause d'émigration. Cette opinion a été notamment très-vivement formulée dans le paragraphe ci-après du *Rapport à l'Empereur* sur l'état de l'instruction primaire en 1863 :

« ..... On se plaint que la population valide déserte les campagnes pour encombrer les villes. Mais comment ne viendrait-elle pas dans ces cités qu'on lui fait splendides et où tout est réuni pour les plaisirs des yeux et de l'esprit? L'ouvrier y trouve un travail plus lucratif et moins rude, le bureau de bienfaisance, la société de secours mutuels, l'hôpital, l'hospice, souvent des exemptions d'impôts directs (pour les loyers d'un certain prix), et, pour ses enfants, la crèche, puis la salle d'asile, puis l'école gratuite. »

Quelle est l'importance de cette cause de l'attraction exercée par les villes sur l'ouvrier agricole?

Cet ouvrier s'est-il, *à priori*, rendu un compte exact des différences qui caractérisent, au point de vue de l'assistance publique, la ville et le village! A-t-il eu l'occasion de le constater personnellement par sa propre expérience? Evidemment non. Et d'abord, heureusement pour lui, il est rarement malade, et ses indispositions, grâce à sa vigueur, à sa forte santé, aux conditions hygiéniques relativement favorables dans lesquelles il vit habituelle-

ment, sont de courte durée. Peut-être même n'ont-elles un prompt et heureux dénouement que précisément parce qu'il n'a pas été transporté à l'hôpital, parce qu'il a continué à respirer l'air pur des champs. On regrette qu'uu service médical gratuit pour les communes rurales n'ait pas encore été institué dans tous nos départements; mais, outre qu'il n'est peut-être pas rigoureusement nécessaire, les médecins des campagnes donnant assez volontiers des soins gratuits aux malades indigents, il ne nous est pas démontré qu'il déterminerait une amélioration sensible de la santé publique, un service de cette nature devant toujours être incomplet, insuffisant, et, par suite, inefficace. Il ne serait véritablement utile dans les campagnes que pour les accidents; mais heureusement qu'ils sont très rares et que les praticiens des localités ne refusent jamais leurs soins aux victimes. Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que les hôpitanx ouvrent toujours leurs portes aux cas de cette nature et que les malades qui peuvent supporter le transport y sont admis sans difficulté. Nous ne croyons donc pas que le cultivateur ait pu être vivement frappé de l'infériorité des campagnes en ce qui concerne l'assistance médicale.

L'hospice, c'est-à-dire l'asile pour les vieillards et les infirmes indigents, n'y existe pas : cela est vrai. Mais le père de famille, quand l'heure du repos a sonné pour lui, trouve toujours sa place au foyer et à la table des enfants, et si, chose triste à dire, cette place ne lui est pas partout donnée avec l'empressement et la libéralité auxquels il aurait droit, il est au moins pourvu à ses besoins les plus impérieux, et dans une mesure généralement satisfaisante. Et d'ailleurs, les villes n'ont pas le privilége de voir tous leurs vieillards, tous leurs infirmes nécessiteux admis à l'hospice. Les ressources de ces établissements sont généralement trop bornées pour qu'ils ne soient pas

obligés de restreindre le plus possible le nombre des admissions, et leur insuffisance, sous ce rapport, est depuis longtemps constatée Nous ne voyons pas encore là une cause d'infériorité bien sensible des campagnes par rapport aux villes.

Mais, dit-on, elles n'ont pas le bureau de bienfaisance, c'est-à-dire l'assistance en argent et en nature (comestibles, vêtement, chauffage, etc., etc.) Sans doute, mais parce que ce mode d'assistance n'y répond pas aux exigences réelles de la situation. La misère proprement dite est rare dans les campagnes et n'y constitue qu'un accident. D'un autre côté, quand elle y sévit réellement, comme à la suite d'une insuffisance prolongée ou d'une perte complète de récoltes, les communes, sous l'incitation de l'autorité supérieure, affectent habituellement à la création d'ateliers de charité, des crédits extraordinaires au produit desquels vient presque toujours s'ajouter l'allocation du département et même de l'Etat. Ces secours, donnés sous la forme d'une rémunération et non d'une aumône, comme dans les villes, sont, d'ailleurs, bien autrement efficaces, car nul n'ignore que l'extrême division (obligée) des ressources des bureaux de bienfaisance y réduit à une somme très-minime la part afférente à chaque assisté. Ici, d'ailleurs, se place encore cette observation que le villageois ignore plus ou moins complétement l'existence des institutions charitables des villes (à l'exception toutefois de l'hôpital), et cette ignorance est partagée même par un grand nombre de citadins. Il n'a donc pu être frappé des prétendus avantages qu'elles offrent, à ce point de vue, sur les communes rurales, et ces avantages ne sauraient, par conséquent, être considérés comme un des mobiles de son émigration.

§ 14. — *Accroissement de la domesticité dans les villes.*

Le besoin considérable de domestiques des deux sexes, mais surtout du sexe féminin, a été une des conséquences du progrès des agglomérations urbaines. Il s'est formé, en effet, dans les villes, une foule de ménages à revenus très-variés, mais en général, à revenus modestes : ménages de petits rentiers, de petits fonctionnaires, de petits marchands, etc., etc., n'ayant qu'un seul domestique (généralement une femme), chargé de tous les soins de la maison. En même temps, d'opulentes familles, venues de toutes les parties de la France et de l'étranger, ont recruté, dans une proportion considérable, cette domesticité de luxe qui comprend les cochers, les palefreniers, les sommeliers, les cuisiniers, les valets et les femmes de chambres,. De leur côté, le commerce, les administrations publiques et privées ont également vu s'accroître le nombre de leurs salariés de toute nature.

A tous ces appels, à tous ces besoins, il ne pouvait être satisfait avec les ressources propres aux villes ; de là, un mouvement considérable d'émigration rurale portant sur les jeunes gens des deux sexes, certains de trouver immédiatement à s'employer aux conditions les plus avantageuses. La *demande*, (pour emprunter le langage de l'économie politique) a même été tellement supérieure à *l'offre*, que les salaires des gens à gage se sont très-sensiblement accrus, et qu'aujourd'hui la domesticité, avec les dépenses accessoires qu'elle entraîne, est une des plus lourdes charges du séjour des villes. On sait, d'allleurs, que nos campagnes elles-mêmes n'ont pu suffire aux exigences de la situation, et que l'étranger a dû fournir son appoint. Il est certain que nous comptons, en ce moment, en France, un grand nombre de domestiques

originaires de la Belgique, de la Suisse et des bords du Rhin.

Cette émigration spéciale, a porté surtout sur les femmes, qui jouent un grand rôle dans le travail agricole. Remarquons, en effet, que la domesticité ne comprend pas seulement les serviteurs attachés à la personne, à la maison, à l'écurie, mais encore les nourrices sur lieu. Or, il est incontestable que, par suite du progrès de l'aisance publique, leur nombre s'accroît très-sensiblement dans les villes.

CAUSES MORALES DE L'ÉMIGRATION RURALE.

§ 1. — *Développement de l'instruction primaire.*

Nous n'hésitons pas à placer au premier rang des causes de cette catégorie, le developpement de l'instruction dans les campagnes. C'est une observation générale que, même l'enfant qui n'a reçu que les éléments de l'instruction primaire, se sent pris de dédain pour la profession agricole et aspire à une autre carrière, à une carrière libérale surtout. Et peut-être faut-il voir dans ce fait regrettable une des raisons qui détournent un certain nombre de parents de la pensée d'envoyer leurs fils aux écoles. La faute en est en partie à l'instituteur qui, lui-même, rêve le plus souvent une situation plus élevée que celle qu'il occupe, et notamment le séjour des villes. Si ce maître, profitant de son influence sur l'esprit de ses élèves, savait leur donner une juste idée des avantages de la profession agricole, des conditions favorables, pour la moralité et la santé, dans lesquelles elle s'exerce ; s'il leur démontrait que l'industrie agricole est, pour celui qui la pratique avec intelligence et esprit de suite, une source de revenus élevés ; s'il leur apprenait que les plus grands noms de la plus

vieille aristocratie française sont aujourd'hui associés à tous les progrès, à toutes les améliorations agricoles ; s'il les entretenait des encouragements que l'Etat accorde à la culture, des témoignages de haute estime qu'il donne aux propriétaires des plus belles exploitations rurales ; s'il les faisait assister par la pensée aux luttes du concours, aux couronnes publiquement décernées, aux vives et pures joies du triomphe, certainement il combattrait efficacement, chez eux, la tendance à quitter une condition dont ils ignorent la véritable et incontestable grandeur.

On pouvait comprendre, chez l'enfant sorti de l'école primaire, cette répugnance pour la vie agricole à une époque où la plus grande partie du sol appartenait à la bourgeoisie, et où le *paysan* ne travaillait que pour le compte d'un maître. L'enfant pouvait voir, dans cette humble situation, une sorte de vasselage, une sorte d'infériorité sociale bien propre à blesser chez lui ce sentiment de la dignité humaine que l'instruction développe toujours. Mais aujourd'hui que la propriété rurale a passé, pour plus de deux tiers peut-être, entre les mains du cultivateur ; aujourd'hui que le suffrage universel lui a révélé l'importance de son rôle dans la société politique, il n'a rien à envier aux autres conditions, et ses enfants peuvent, le front haut et fier, conduire la charrue à ses côtés.

Maintenant, nous reconnaissons qu'il est difficile de soustraire l'enfant dont l'instruction primaire a ouvert l'intelligence, à l'influence des livres et des journaux qui tombent sous sa main. Et notamment à l'époque où le colportage, entièrement libre, inondait les campagnes de publications destinées à faire les plus grossiers appels ou aux instincts anti-sociaux ou à l'esprit de sensualité, il est certain que cette intelligence ne s'éclairait que d'une sombre et triste lumière. Et encore aujourd'hui, il est

mpossible que sa curiosité ne soit pas vivement éveillée par le récit, que lui apportent les journaux, des fêtes, des spectacles, des plaisirs de toute nature dont les grandes villes sont le théâtre, et qu'il ne trouve pas, dans ces lectures, une incitation à déserter le village.

La ligne de démarcation qui s'établit, en quelque sorte par la force des choses, entre les parents complétement illettrés et ceux de leurs enfants qui ont reçu l'enseignement de l'école primaire, est presque toujours une cause de désunion dans les familles. Il en résulte, en effet, des désaccords fréquents, provoqués presque toujours par le sentiment, chez les enfants, de leur supériorité intellectuelle, et qui ne peuvent avoir de terme que par la séparation. Que de départs pour les villes, que d'abandons définitifs de la vie rurale, qui n'ont eu d'autre cause que ces dissentiments !

Souvent, par un amour-propre mal entendu, de simples cultivateurs, auxquels on a signalé, chez un de leurs enfants, une aptitude générale ou spéciale, se décident aux plus grands sacrifices pour lui faire donner l'instruction destinée à développer, à faire éclore cette aptitude. L'enfant ainsi élevé est nécessairement perdu pour les campagnes. S'il n'a pas atteint le but que lui assignait l'ambition paternelle, si la carrière libérale ou autre qu'il a recherchée lui a fait défaut, on peut être certain qu'il ne reviendra pas au village y étaler sa déconvenue et prendre une profession qui ne lui inspire plus qu'une vive antipathie. Il restera dans les villes pour y solliciter des emplois qui lui seront refusés le plus souvent, et il ne sera pas rare qu'après avoir ruiné ses parents, il ne finisse par tomber lui-même dans une profonde misère qu'auront presque toujours précédée de graves désordres. On sait, au surplus, que c'est dans les rangs de ces jeunes hommes

déclassés que se recrutent les plus dangereux ennemis de l'ordre et de la société.

Maintenant, pour l'observateur attentif, il n'est pas douteux que le nombre de ces tristes mécomptes de la vanité des parents s'accroît sensiblement, et que l'émigration rurale par cette voie fait sans relâche de nouvelles recrues. Ces pertes sont d'autant plus sensibles pour les campagnes. qu'elles portent précisément sur les sujets les plus distingués, sur les hommes qui donnaient les plus brillantes espérances et qui auraient pu imprimer à la culture la plus salutaire impulsion. « Aujourd'hui, disait, dans l'enquête ouverte à ce sujet en 1859-60, le président de la commission de statistique du canton d'Ardres (Pas-de-Calais), aujourd'hui l'agriculteur élève ses enfants avec la pensée qu'ils doivent sortir de sa modeste position, et si l'un d'eux fait preuve d'intelligence, il fera, pour son instruction, des sacrifices énormes, rêvant pour lui une position élevée, à la fois lucrative et brillante. »

« Une autre cause, écrivait, le 2 janvier 1860, le président de la commission de Fréjus (Var), de l'abandon des campagnes, c'est le développement de l'instruction et la facilité qu'y trouvent les populations rurales de satisfaire à cette ambition générale dont les conséquences sont si désastreuses pour la société! Le fait n'est que trop certain aujourd'hui, que celui qui sait lire et écrire ne veut plus conduire la charrue. En outre, par un déplorable esprit de vertige et d'erreur, l'éducation n'étant pas toujours religieuse, le sens moral s'est affaibli dans les campagnes. Les doctrines qui flattent les plus mauvaises passions ont envahi les masses et il en est résulté, entre autres désordres, un grand relâchement des liens de la famille, le dégoût du modeste foyer paternel et de la condition des ancêtres. L'enfant a perdu le respect de l'autori-

paternelle et aspire, dès qu'il le peut, à une complète indépendance. Aussi n'est-il pas rare de voir ici de vieux parents expier, dans l'abandon et le dénûment, l'absence de principes religieux chez leurs enfants. »

« Ce n'est pas seulement, disait un autre témoin entendu dans l'enquête, le développement de l'instruction primaire qui conduit indirectement à l'abandon des campagnes ; c'est encore et surtout l'instruction supérieure. Les jeunes bacheliers ès-lettres ou ès-sciences recherchent tous les professions libérales et ne reviennent plus au village. D'un autre côté, qu'y viendraient-ils faire? Trouveraient-ils, dans le modeste domaine des parents, l'étendue et les capitaux nécessaires pour une exploitation exigeant une certaine intelligence spéciale, des connaissances techniques étendues?... On s'étonne que nos écoles d'agriculture voient venir à elles si peu d'élèves ; c'est que l'agriculture n'est pas une carrière. Le nombre des grands propriétaires cultivant par maîtres-valets est très-minime. Les diplômés de nos écoles ne trouvent donc que difficilement à se placer. »

Ajoutons que le désir, fort légitime d'ailleurs, de surveiller, de diriger l'instruction de leurs enfants, détermine beaucoup de familles aisées à se rendre dans les villes, parce que là seulement elles peuvent trouver l'enseignement supérieur ou spécial dont ces enfants ont besoin. Provisoires dans leur pensée, ces émigrations deviennent très-souvent définitives.

§ 2. — *De l'affaiblissement du sens moral dans les campagnes.*

Nous avons cité l'opinion d'un magistrat du Var, sur l'affaiblissement du sens moral dans les campagnes considéré comme une des causes de l'*exodus* rural. Cette

opinion est confirmée par d'autres observateurs : « Nous sera-t-il permis, écrivait dans le journal *la Constitution* (de l'Yonne) M. le Dr Duché, membre du Conseil général et maire de la commune d'Ouenne, puisque nous sommes en famille, de faire un reproche à l'habitant des campagnes. Il nous pardonnera notre franchise; elle vient du cœur. Eh bien ! il se démoralise; il se laisse aller plus que jamais aux déviations de la débauche, aux excès aussi nuisibles à sa santé qu'à ses économies. Il devient trop *homme de ville*, sans avoir subi l'influence des grandes cités : il a perdu cette simplicité de mœurs, cette sobriété d'habitudes qui jadis le caractérisait ; en un mot, il s'est *trop civilisé*, dans la mauvaise acception du terme. Il y a là une dégénérescence notoire, et cet affaissement ne retentit pas seulement sur ses facultés morales, il dégrade ses forces physiques; le travail lui devient plus pénible; il ne peut plus faire ce que faisaient ses pères ; de là, nouvelle incitation à quitter les rudes labeurs de la charrue pour courir à des occupations qui flatteront davantage sa mollesse et ses aspirations au repos. »

Ce qu'omet de dire M. le Dr Duché, c'est que, par suite de l'immoralité qu'il signale, beaucoup d'ouvriers agricoles, qui ont fait des dettes, dettes de jeu et de cabaret, ou qui, par leurs méfaits de toute sorte, sont devenus l'objet des sévérités de l'opinion, se réfugient dans les villes pour échapper à leurs créanciers ou à la mésestime publique.

Écoutons encore le rapporteur d'une pétition au Sénat sur une des causes morales de l'abandon des campagnes:

« L'auteur d'une pétition relative au déclassement des populations rurales et à la diminution des bras voués à la culture des champs, le sieur Sclafer, propriétaire à Salle-Bœuf (Gironde), a cru trouver un remède à ce

mal alarmant. En scrutant les causes diverses de la dépopulation des campagnes, il lui a semblé qu'il y en avait une profonde dans l'affaiblissement de l'autorité paternelle, et voici comment il explique sa pensée.

« Sous l'empire des anciennes mœnrs et des anciennes lois de la monarchie, la famille rurale était constituée patriarcalement ; elle formait une petite colonie agricole, dont le père était la tête, dont les enfants étaient les bras. La culture se faisait en commun. Arrivés à l'âge d'homme, les enfants se mariaient et introduisaient dans la colonie de nouveaux moyens de travail et de nouvelles richesses. La terre passait ainsi du père aux enfants, la plupart du temps indivise, et la population restait fixée dans les campagnes.

« Aujourd'hui que voit-on ? Le jeune paysan atteint à peine l'adolescence, qu'il se dégoûte de son état ; il veut être indépendant de l'autorité paternelle; il quitte la charrue pour aller courir les aventures dans d'autres professions où il gagnera pour lui-même et sera ainsi son maître.

« Le père, abandonné à ses seules forces, laisse dépérir son exploitation, ou meurt à la peine. Les enfants reviennent pour recueillir une part du petit champ qu'ils ont refusé d'agrandir, du pécule qu'ils n'ont pas voulu augmenter ; mais ils ont perdu les habitudes du noble métier de laboureur; ils cultivent mal ou plutôt ils vendent leur lopin de terre pour en aller dépenser le prix dans les villes. Voilà l'état de choses que nous signale le pétitionnaire, qu'il exagère sans doute, mais qui, réduit dans de plus justes limites, est encore un mal pour nos campagnes. » (Séance du 25 mai 1866.)

Les plaintes de plus en plus générales des propriétaires cultivateurs sur la facilité avec laquelle les domestiques violent leurs engagements pour passer au service d'un

maître qui leur offre un gage plus élevé ou pour émigrer dans les villes, plaintes dont un grand nombre de Conseils genéraux se sont rendus l'organe, en demandant l'application aux serviteurs ruraux de la mesure du livret obligatoire, sont encore un indice d'un relâchement graduel de la moralité publique dans les campagnes. Il ne faut pas se le dissimuler, ce relâchement est dû en grande partie à l'affaiblissement du sentiment religieux, le seul frein (et le plus efficace de tous, d'ailleurs, même pour les classes les plus éclairées) des populations dont l'instruction n'a pas développé l'intelligence. Presque tous les membres du clergé rural ont constaté, et déjà depuis longtemps, une moindre fréquentation des églises et des sacrements, qu'ils attribuent aux rapports presque journaliers du paysan avec les villes. En allant, grâce aux facilités de communication actuelles, y prendre sa part des distractions, des plaisirs dont elles ont le monopole, il n'y compromet pas seulement, en effet, sa santé et ses économies, il y perd encore ses croyances religieuses. C'est qu'il n'est peut-être pas un seul lieu de réunions publiques, même dans les simples chefs-lieux de canton (auberge, cabaret, café), qui n'ait son orateur, orateur fort écouté, fort applaudi, et dont tout le succès consiste à professer la plus triste incrédulité, à railler les choses les plus saintes et à enlever ainsi à ceux qui l'écoutent cette grande et suprême consolation, cette force morale si puissante contre les épreuves de la vie, la foi ! Ce sentiment anti-religieux des villes est peut-être un fait très-ancien; mais il s'est particulièrement développé sous l'influence des prédications démocratiques de la période 1830-1848, du mouvement démagogique et socialiste de 1848 à 1851, enfin des doctrines panthéistes et rationalistes qui se donnent si libre carrière en ce moment.

Le progrès de l'immoralité dans les campagnes, par suite

d'un contact plus fréquent avec les villes, s'est surtout manifesté chez les femmes. Les faits de séduction sont devenus beaucoup plus nombreux, et il n'est pas douteux que bon nombre des filles-mères qui accouchent dans les hôpitaux généraux ou spéciaux des villes, sont originaires de la campagne. Beaucoup, d'ailleurs, faute de ressources qui leur permettent d'émigrer, sont oblgées d'attendre leur délivrance au lieu même où la séduction s'est accomplie. C'est ce qu'indiquent les statistiques officielles, en signalent, au moins en France, un nombre croissant de naissances naturelles dans les populations rurales. Mais le juste désir d'échapper aux difficultés morales ou matérielles de leur situation les oblige à quitter tôt ou tard leur village, et on peut assurer qu'après les besoins de la domesticité dans les villes, c'est le désir de se soustraire aux conséquences d'une faute, qui détermine le plus grand nombre d'émigrations féminines. D'après une enquête faite par Parent-Duchatel, et dont il a consigné les résultats dans son célèbre livre de la *Prostitution*, c'est parmi les jeunes femmes de cette catégorie que se recrutent surtout les maisons de tolérance de Paris.

§ 3. — *Contagion de l'exemple.*

Dans l'émigration pour les villes, comme dans la grande émigration ou l'émigration pour l'étranger, la contagion de l'exemple joue un rôle considérable.

Un médecin de Lausanne, qui a laissé un nom estimé dans la science, Tissot, écrivait, il y a cent ans, sur les maladies populaires, un livre spécialement destiné aux habitants de la campagne. La maladie qui le préoccupe tout d'abord, c'est la dépopulation rurale dont la Suisse souffrait dès cette époque. Cette dépopulation qu'il dé-

plore et qui semble, au premier aspect, étrangère à son sujet, il l'attribue d'abord à la mauvaise hygiène et aux mauvaises méthodes de traitement des maladies, puis à l'*émigration* et à la diminution des naissances. Après avoir parlé de l'émigration militaire, dont il fait ressortir les fâcheuses conséquences, il aborde ce qu'il appelle l'émigration *commerçante*. Il s'agit, dans sa pensée, de ceux qui désertent les campagnes pour aller chercher fortune au sein des villes, soit dans la domesticité, soit dans le commerce ou l'industrie. « .... Malheureusement, dit-il, c'est une épidémie dont les ravages vont croissant par une raison très-simple, c'est que le succès d'un seul en détermine cent à courir les mêmes hasards, et que peut-être quatre-vingt-dix-huit échoueront. On est frappé du bien ; on ignore le mal. Je suppose qu'il soit parti, il y a dix ans, cent personnes pour aller ce qu'on appelle chercher fortune ; au bout de six mois, ils étaient tous oubliés, excepté de leurs parents. Qu'il en soit revenu un, cette année, avec quelques biens au-dessus de sa pacotille, tout le pays en est instruit et s'en occupe ; une foule de jeunes gens sont séduits et partent, parce que personne ne pense que, des quatre-vingt-dix-neuf autres qui étaient partis avec lui, la moitié à péri. une partie est misérable, et le reste est de retour sans avoir gagné autre chose que l'incapacité de s'occuper utilement dans son pays et dans sa première vocation. Le petit nombre qui réussit est publié; la foule qui échoue reste dans un profond oubli. »

Quoique anciennes et s'appliquant particulièrement à la Suisse, ces observations semblent écrites d'hier et pour les populations agricoles de notre pays. Le succès d'un seul décide encore aujourd'hui une foule d'émigrations. Seulement, l'exemple est d'autant plus entraînant de nos jours, qu'il est incontestable que presque

tous les émigrants des deux sexes trouvent facilement à s'occuper dans les villes et souvent aux conditions les plus avantageuses. Il arrive fréquemment, en outre, que les émigrants qui ont ainsi *réussi*, facilitent l'émigration des parents ou amis restés au village, en leur faisant l'avance des frais de transport.

CAUSES DIVERSES.

§ 1. — *Dissentiments politiques.*

Nous avons indiqué les considérations économiques qui ont déterminé et détermineront longtemps encore l'émigration d'un grand nombre de propriétaires ruraux appartenant à la bourgeoisie. Des motifs purement politiques sont venus s'y joindre, qui tendent à accélérer le mouvement.

La propriété rurale conférait, avant 1848, des avantages politiques considérables. C'était, avant tout, le privilége de l'électorat et de l'éligibilité. Au nombre des conséquences diverses de l'influence attachée à ce privilége, il faut compter le monopole des fonctions municipales, le gouvernement choisissant autant que possible, à cette époque, au grand profit des intérêts généraux et locaux qu'ils représentent, les maires et adjoints dans les rangs de la bourgeoisie terrienne.

Depuis 1848, c'est-à-dire depuis le suffrage universel, cette situation a plus ou moins complètement changé sous l'influence des doctrines radicales qui se sont fait jour à cette époque. Le paysan appelé pour la première fois à la vie politique, n'a pas dissimulé plus longtemps l'hostilité secrète, mais très-réelle, qu'il nourrissait depuis longtemps contre la bourgeoisie des campagnes. Elle s'est manifestée surtout à l'occasion des élections muni-

cipales. Dans un grand nombre de communes rurales, par une sorte d'accord instinctif résultant de l'identité des situations, le propriétaire non cultivateur a été exclu par le suffrage universel du Conseil municipal. Ce n'est pas tout : l'autorité locale, ainsi remise en des mains ennemies, n'a pas tardé à s'exercer au préjudice des classes éclairées, auxquelles n'ont été ménagés ni les embarras, ni les avanies, ni les persécutions de détail. Ainsi fatiguée, harcelée, souvent abreuvée de dégoût, la bourgeoisie, mécontente d'ailleurs d'avoir perdu son ancienne prépondérance, s'est décidée à quitter un terrain sur lequel elle ne luttait plus qu'à armes inégales.

En dehors de cette lutte avec les nouveaux représentants des administrations locales, la bourgeoisie a eu un autre motif de renoncer à la propriété rurale ; ce sont les vifs dissentiments qu'a fait naître, non pas seulement entre elle et le cultivateur, mais encore entre ses propres membres, l'exercice des nouveaux droits politiques. Il est, en effet, bien peu de communes rurales où les élections de toute nature n'aient pas partagé la population en plusieurs camps, animés des sentiments les plus exclusifs, les plus absolus. Or, l'existence de ces partis politiques a profondément divisé les familles, et la rupture qui s'en est suivie de relations souvent intimes et anciennes, en dépouillant la vie de campagne d'un de ses principaux charmes, a pesé d'un grand poids sur les résolutions qui ont fait un grand nombre d'exilés volontaires.

§ 2. – *Effets du recrutement.*

Ce mouvement est encore activé par le recrutement, qui atteint plus profondément les campagnes que les villes. Il est certain qu'à nombre égal de jeunes gens inscrits sur les listes de tirage, elles fournissent plus

ıes valides, et que, par conséquent, les villes con-
une plus grande partie de leurs adultes. C'est, en
lans les villes que les cas d'exemptions légales se
ent le plus fréquemment. Enfin, on y compte le
ınd nombre d'exonérations (1). Les pertes annuelles
iculture par le recrutement sont des plus sensi-
rce qu'elles portent sur les plus jeunes, les plus
les plus vigoureuses générations.

doute, la loi qui a organisé la réserve a atténué
ıe du sacrifice en laissant dans ses foyers la moitié
ingent; mais cette moitié, faisant partie de l'ar-
eut être appelée, au premier besoin, sous le
ı, et les hommes placés dans cette situation ne
t ni se marier, ni contracter, dans les fermes, des
nents à longs termes.

enant, ce serait une grave erreur de croire qu'après
ération, les militaires originaires des campagnes
ssent d'y retourner. Le plus grand nombre a
pendant la vie de garnison, le goût des travaux
s et contracté, au contraire, celui des plaisirs, des
ons de toute nature que présentent les villes. Ils y
donc, et avec d'autant plus de raison, qu'ils sont
herchés, comme salariés, par les administrations
es et privées.

ons qu'aux termes d'engagements pris récemment
chefs des divers départements ministériels, et
ınés par un décret impérial, un grand nombre
ois civils ont été expressément réservés aux mili-
bérés du service.

esure est juste, car il convient que le pays acquitte
s les moyens à sa disposition sa dette de recon-
ce vis-à-vis des défenseurs de son indépendance.

i était écrit et imprimé avant la nouvelle loi sur l'armée.

Mais il est certain que son application détournera de la vie des champs un assez grand nombre de libérés, qui auraient été tentés d'y retourner.

§ 3. — *Condamnés d'origine rurale.*

Si les militaires recrutés dans la population rurale ont une tendance très-marquée, et encouragée, d'ailleurs, par l'État, à s'établir dans les villes, on peut dire que les condamnés sortis des campagnes sont entièrement perdus pour elles. Bien peu, en effet, oseraient revenir au village où ils seraient exposés aux sévérités de l'opinion, beaucoup plus intolérante, comme on sait, dans les petites que dans les grandes localités, et où nul d'ailleurs, n'oserait les occuper.

§ 4. — *Répression du vagabondage.*

Il est une cause d'émigration que, pour éviter de trop nombreuses subdivisions, nous avons classée parmi les causes diverses, et qui, peut-être, se rattache plutôt aux causes morales ; nous voulons parler de l'effet de la répression énergique, dans ces dernières années, du vagabondage et de la mendicité au sein des campagnes. Il est très-probable que les mesures prises à ce sujet ont dû déterminer un mouvement marqué sur les villes. Vagabonds et mendiants (et presque toujours les deux termes désignent la même catégorie d'individus) étaient autrefois et sont encore aujourd'hui, sur un grand nombre de points, le fléau des campagnes. Non seulement ils prélevaient, souvent par la voie de la menace, une véritable dîme sur le cultivateur, mais encore ils signalaient leur passage dans les communes rurales par de nombreuses déprédations, et plus d'un crime resté inconnu doit leur être

attribué. Poursuivis, traqués, ils ont dû, les uns (les mendiants infirmes), entrer dans les dépôts de mendicité; les autres, ou se fixer au sol et changer de vie, ou émigrer pour les viles. Il n'est pas douteux que le plus grand nombre ait pris ce dernier parti.

CHAPITRE IV.

DES CAUSES DE LA RARETÉ DES BRAS DANS LES CAMPAGNES, AUTRES QUE L'ÉMIGRATION.

Ce serait n'envisager qu'un des aspects de la question, que d'attribuer le renchérissement de la main d'œuvre rurale exclusivement à l'émigration. Il a d'autres causes de diverse nature, mais presque toutes de l'ordre économique, que nous allons énumérer rapidement.

§ 1. — *Diminution de la fécondité des mariages.*

Les campagnes françaises voient s'accomplir, depuis le commencement de ce siècle, un fait d'une grande portée : c'est une diminution sensible de la fécondité des mariages. Cette diminution est mise en lumière par les documents officiels; au besoin elle est constatée par l'observation directe et personnelle. Il est facile de vérifier, en effet, que les nombreuses familles agricoles ont disparu. Bien que, dès l'âge le plus tendre, l'enfant rende des services à l'exploitation rurale, tandis que, dans les villes, il est, pour les parents, une charge sans compensation, le paysan, n'examinant l'accroissement de sa famille qu'au point de vue des *profits et pertes* (triste symptôme de la

disparition complète du sentiment religieux), diminue volontairement sa fécondité.

Nous avons eu quelquefois l'occasion d'interroger des cultivateurs sur ce changement considérable survenu dans l'importance numérique de la famille agricole, et les motifs qu'ils nous ont donnés peuvent se résumer comme il suit :

1° Le prix de la vie matérielle a sensiblement augmenté, tandis que celui du blé ne s'est que faiblement accru. Les frais d'entretien des enfants sont donc de plus en plus élevés ;

2° Lorsque l'enfant a atteint l'âge d'homme, et que son travail pourrait dédommager ses parents des sacrifices qu'il leur a coûtés, le recrutement le prend, ou il quitte les champs pour aller chercher fortune dans les villes ;

3° Lorsque les enfants sont nombreux, l'exploitation, au décès des parents, se morcelle au point de devenir impossible, et ces derniers ont été ainsi impuissants à conserver à la famille le petit domaine formé au prix de tant de soins, de labeurs et de privations ;

4° Si la famille est nombreuse, surtout si elle comprend des mineurs, les frais de partage absorbent l'héritage paternel, et la misère est le lot inévitable des enfants.

Beaucoup, allant plus loin dans leurs confidences, ne craignent pas d'avouer qu'ils sont obligés de tenir compte de ce fait que de nombreuses grossesses, en affaiblissant la *mère*, diminuent son aptitude au travail, et que, d'un autre côté, les frais d'accouchement, de layette, de baptême (rien n'est oublié dans ce compte impitoyable), finissent par atteindre de gros chiffres....

Maintenant, d'après les documents officiels, si le nombre moyen d'enfants par mariage est encore légèrement plus élevé dans les campagnes que dans les villes, il n'y dépasse pas 3.33.

n sait que c'est dans les départements de l'ancienne ·mandie que le ralentissement du mouvement de la ulation est le plus sensible, puisque, depuis un tiers ıiècle, chaque dénombrement nouveau y constate une ıinution des habitants, et chaque relevé annuel de at civil, un excédant de décès sur les naissances. Un ıe cultivateur du pays, consulté, en 1831, par le Tet de l'Eure sur les causes de ce phénomène, répondait ui suit :

L'économie est portée à un tel point, que les familles servent afin de n'avoir que peu d'enfants. De 1780 à 0, il y avait beaucoup plus d'enfants dans les familles ; 'était pas rare d'en compter depuis quatre jusqu'à ... Partout le peuple travaille et *aspire* à l'aisance (1). »

. — *Concurrence de l'industrie et de la culture dans les campagnes.*

Tous avons signalé, dans une autre partie de ce travail, suppression graduelle des industries rurales comme · des causes de l'émigration des campagnes. Le fait traire tend à se produire de nos jours, mais sous une ne nouvelle. Ce n'est pas le travail manuel qui tend à enir dans les campagnes, sous la forme du fuseau, de uenouille, du rouet ou même de la machine à tisser, is bien le travail manufacturier, le travail avec les teurs à feu et l'outillage perfectionné. L'usine émigre, effet, des villes pour les campagnes les plus rappro-es.

e déplacement, fort lent encore, a eu deux causes :

) Voir, sur les causes du ralentissement de la fécondité de nos ages, mon étude sur la *Population de la France, comparée à celle autres pays de l'Europe.*

(*Journal de la Société de Statistique.* Paris, année 1867).

1° la construction des chemins de fer qui supprime les distances et permet au fabricant de jouir des avantages de la ville sans en avoir les inconvénients; 2° le renchérissement continu de la main d'œuvre et des locations dans les grandes agglomérations; 3° la possibilité d'employer, avec une notable économie, comme moteur, les cours d'eau des vallées; 4° le désir de soustraire aux droits d'octroi les matières premières de la production; 5° enfin, les exigences toujours croissantes de l'hygiène publique dans les villes, par suite desquelles les établissements insalubres ou seulement incommodes cessent d'y être autorisés.

Cette émigration de la grande industrie, qui s'est déjà accomplie sur une vaste échelle en Saxe, est sensible dans deux de nos départements : la Haute-Saône et les Vosges. Une notable partie de l'industrie sidérurgique et cotonnière vosgienne est aujourd'hui installée dans les vallées, où elle rencontre des moteurs hydrauliques d'une grande puissance et à niveau à peu près constant.

Les ouvriers, fournis en majorité par les villages voisins, sont habituellement logés autour de l'usine dans de petites mais commodes habitations, construites par le propriétaire. A ces habitations sont généralement attenants des jardins que l'ouvrier cultive à ses heures de loisir et surtout le dimanche, neutralisant ainsi, par les saines influences de la vie des champs, les influences délétères du travail en commun. Heureuse tranformation, si elle n'apportait pas dans les campagnes les tristes et à peu près inévitables conséquences morales de ce travail : les unions illicites et les naissances naturelles !

Le personnel de ces usines se recrutant, comme nous venons de le dire, dans la population agricole, est nécessairement enlevé aux travaux de la culture.

§ 3. — *Améliorations agricoles.*

Les procédés de culture s'améliorent en France. Le progrès est lent, mais il est continu ; l'accroissement des rendements à superficie égale en fait foi. De six fois la semence, d'après l'enquête agricole de 1840, ils s'élevaient à 1862 (enquête des commissions de statistique cantonales), à sept. Ce chiffre s'applique à la France entière ; mais il est plus ou moins sensiblement dépassé dans un grand nombre de départements, et surtout dans les départements les plus industriels.

Le mouvement progressif de l'agriculture est, en outre, attesté par l'accroissement des grands animaux de ferme, par la diminution graduelle des jachères et le développement correspondant des prairies artificielles ; enfin, par l'extension du mouvement commercial auquel donnent lieu nos produits agricoles.

Or, toute amélioration agricole exige un supplément de main d'œuvre, et, dans le plus grand nombre des cas, il ne peut être fourni par les machines.

Il en résulte qu'en admettant un instant l'absence de toute émigration, la rareté relative des bras s'expliquerait en partie par le nouvel appel que leur fait la culture progressive.

Les cultures industrielles, qui réclament un travail manuel considérable, sont également en voie d'accroissement.

Il en est de même des superficies vitifères, dont les documents officiels signalent l'extension continue.

Enfin, les mêmes documents constatent le rapide développement des cultures maraichères, conséquence nécessaire du progrès des agglomérations urbaines. Or, on sait que ces cultures ne donnent tous les produits dont elles

sont susceptibles que par une forte application de main d'œuvre.

Les constructions se multiplient dans les campagnes, surtout les constructions de luxe auxquelles on donne le nom de châteaux. Ces châteaux sont presque toujours environnés de parcs et de jardins, dont l'établissement est inséparables de grand travaux de terrassement. Un nombre considérables d'ouvrier agricoles, employés à ces travaux, sont ainsi soustraits à ceux des champs.

« Peut-être les bras n'ont-ils pas diminué, dit la Commission de Statistique de Luxeuil (Haute-Saône); mais les améliorations agricoles, les cultures perfectionnées, les procédés nouveaux, une exploitation de plus en plus intensive, en réclament un plus grand nombre.

« Supposez de grands travaux de drainage, d'irrigation, de dessèchement, de marnage, de chaulage, de constructions nouvelles, de réparations aux anciennes, de nivellement de terrains, d'établissement de jardins et de parcs, d'ouverture de chemins nouveaux, d'embellissements de toute nature aux résidences rurales ; supposez ces travaux se multipliant, s'accumulant dans une courte période, et vous aurez certainement une disette de main d'œuvre très-réelle. Mais elle s'explique par la simultanéité des entreprises des particuliers, auxquelles se seront jointes celles des communes, des compagnies, des départements et de l'État. »

§ 4. — *Morcellement et extension des superficies cultivées.*

Le morcellement, en détruisant de grandes exploitations qui employaient de nombreux attelages, quelquefois des machines, et en les subdivisant en petits domaines où le travail manuel remplace celui des animaux de ferme,

détermine évidemment de nouveaux besoins de main d'œuvre. Que l'on suppose une ferme de cent hectares occupant dix attelages de bœufs et six laboureurs ou valets de ferme. Elle est mise en vente par petits lots, et divisée entre cent acquéreurs. Il est évident que si chacun de ces acquéreurs n'a pas d'autre propriété que l'hectare de terre qu'il vient d'acheter, il devra le cultiver à la main. Il en résulte que l'exploitation de ces cent hectares ainsi divisés, exigera le travail assidu peut-être de cent personnes.

Signalons, comme ayant des conséquences de même nature, l'extension des superficies mises en culture. Le fait de cette extension résulte des autorisations croissantes de défricher, accordées aux propriétaires forestiers, et de l'usage qui en a été fait. Il résulte encore des ventes de bois domaniaux ou communaux, qui ont eu, dans ces vingt dernières années, une assez grande importance; des ventes ou de l'amodiatien de vastes communaux; de la mise en valeur de terres vaines et vagues jusque-là jugées improductives et qu'il a été possible d'améliorer assez sensiblement par voie d'amendement ou autrement, pour en tirer des récoltes céréales ou industrielles.

Or, cette extension des superficies cultivées s'est faite au profit du petit cultivateur, très-souvent du journalier, qui a dû tout d'abord appliquer à sa terre, fruit d'économies lentement et péniblement amassées, le travail de ses bras vainement sollicité par les propriétaires voisins.

Des changements dans le mode d'utilisation du sol comme, par exemple, la substitution, dans le Midi, de la vigne, d'un entretien si coûteux, aux céréales d'une culture moins dispendieuse, ont dû également raréfier les bras et accroître les exigences des salariés agricoles.

La Commission de statistique du canton de Grenade (Haute-Garonne), s'exprimait ainsi, en 1860, sur la question de l'émigration rurale :

« ..... Il n'existe pas d'émigration prononcée dans notre canton. Si les bras manqnent dans quelques localités, ou sous l'influence de certaines circonstances, c'est le résultat de la division croissante des propriétés et de la multiplication des travaux par suite du progrès agricole. »

La Commission de l'enquête agricole de 1866, dans l'arrondissement de Nantes, a également contesté le fait de l'émigration rurale. Elle explique la rareté croissante de la main-d'œuvre par le fait de la mise dans le commerce d'une étendue considérable de communaux, de bois à défricher, de terres vaines et vagues dépendant des anciennes seigneuries et qui ont été adjugées par une récente décision administrative aux descendants des vassaux de ces seigneurs. De là, un accroissement du nombre des exploitations rurales appartenant à la classe des journaliers, et une diminution sensible du nombre de ces derniers.

TITRE IV.

CONSÉQUENCES DE L'ÉMIGRATION RURALE.

Elles nous paraissent comporter trois divisions principales : 1° conséquences économiques ; 2° morales ; 3° hygiéniques ; 4° diverses (politiques, militaires, etc.)

CHAPITRE Ier.

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES.

§ 1. — *En ce qui concerne l'agriculture.*

Ces conséquences sont nombreuses. Nous n'examinerons que les plus importantes.

Rareté de la main-d'œuvre. — La rareté des bras, ou, ce qui est équivalent, la hausse des salaires, doit élever le prix de revient des produits agricoles, et là où le prix de ces produits est resté stationnaire, le bénéfice de l'exploitant a diminué nécessairement. Là, au contraire, où ce prix (et c'est le fait général en France) s'est élevé, la rente du sol a pu, selon l'importance de la plus-value des produits, ou augmenter ou rester la même. Dans les deux cas, l'exploitant n'a aucune raison de se plaindre, puisque la compensation est supérieure ou égale à l'accroissement de cette partie de ses frais de revient.

En même temps, l'ouvrier agricole a vu sa situation matérielle s'améliorer, résultat également favorable pour le maître et le salarié, puisque ce dernier, mieux nourri, mieux logé, placé, en un mot, dans des conditions hygiéniques plus favorables, donne, à durée égale, ou une plus grande somme de travail, ou un travail mieux fait. Ce n'est pas tout : soustrait aux dangereuses incitations du besoin, de la misère, le journalier se moralise et entretient avec l'exploitant, de meilleures relations que par le passé.

Ainsi, la hausse des salaires ne saurait avoir d'effet préjudiciable pour la culture que dans les parties de l'Empire encore privées de voies de communication perfec-

tionnées. Le cultivateur est réduit, en effet, pour la vente de ses produits, aux débouchés les plus voisins; il ne peut, par conséquent, bénéficier des avantages résultant de la possibilité d'utiliser les marchés les plus éloignés.

Plaçons-nous un instant dans cette situation et recherchons les effets sur la production d'une plus forte rétribution du travail en présence d'un revenu stationnaire.

Voici, sur ce point, quelques témoignages émanés des Commissions cantonales de statistique (1), en réponse à un questionnaire du gouvernement sur les circonstances qui retardent ou accélèrent le progrès agricole.

Il importe tout d'abord de faire remarquer que, toutes choses égales d'ailleurs, l'effet de la hausse des salaires est plns ou moins sensible pour le cultivateur, selon que le prix du blé, son principal produit en France, est plus ou moins élevé. Il est évident que si ce prix est largement rémunérateur, l'excédant de dépense résultant d'une main-d'œuvre plns chère, pourra être complétement couvert.

« Le taux élevé de la main-d'œuvre et le prix modique des céréales, écrit le président de la Commission de Saâles (Vosges) sont tels aujourd'hui, que le cultivateur trouve un intéret direct à *augmenter ses cultures fourragères, qui exigent moins de main-d'œuvre.*

« ..... Par suite de la rareté des bras et de la hausse des salaires, les cultivateurs se sont décidés à restreindre leurs cultures et à diminuer leur personnel. Il en est résulté

(1) Ces Commissions, organisées, au chef-lieu de chaque canton, par un décret du 1er juillet 1852, et placées généralement sous la présidence du Juge-de-paix, sont chargées de réunir et d'adresser au Ministre de l'agriculture les éléments d'une statistique agricole *annuelle* relativement assez restreinte, et d'une enquête *décennale* très-étendue. On leur doit déjà les enquêtes décennales de 1852 et 1862.

que *les fonds légers et de mince produit sont restés en jachère.* (Président de la Commission de Sault-Vaucluse).

« ..... Les grands cultivateurs ne trouvant plus d'ouvriers en nombre suffisant pour tous les travaux des champs et particulièrement pour la moisson, se trouvent *forcés de vendre une partie de leur récolte sur pied.* Ces portions de récoltes sont achetées par de petits cultivateurs, qui les enlèvent avec l'aide de leurs femmes et de leurs enfants, et trouvent un certain bénéfice dans l'opération. (Canton d'Houdaud, Pas-de-Calais).

« ..... La main-d'œuvre pour les façons à donner à la vigne est devenue si élevée, et, d'un autre côté, les vins du Midi font, sur le marché de Paris, une si rude concurrence aux nôtres, que, tandis que la valeur de nos produits diminue, leur prix de revient augmente dans des proportions inquiétantes. De là, la nécessité, pour beaucoup de propriétaires non cultivateurs, de vendre leurs vignes au paysan. Le mouvement est commencé, et on peut assurer qu'avant un quart de siècle, toute la propriété vinicole, chez nous, aura passé entre les mains du paysan, et cela au grand préjudice de la qualité de nos vins, le paysan préférant les cépages grossiers mais féconds, aux cépages fins mais peu productifs (canton de Sens, Yonne). »

L'observation suivante ne manque pas d'intérêt :

« ..... La hausse des salaires ne dépend pas, comme on pourrait le croire, du prix plus ou moins élevé du blé. Il est remarquable que, plus le prix diminue, plus les prétentions des ouvriers augmentent, par suite de la facilité qu'ils ont de se nourrir, Or, dans les temps de cherté, leurs prétentions sont motivées par le haut prix de la nourriture. Il en résulte que beaucoup d'améliorations projetées par nos propriétaires sont indéfiniment ajournées. Cet ajournement ne s'applique pas seulement aux

travaux de la terre, mais encore aux travaux du bâtiment. Beaucoup de personnes hésitant à se faire construire des habitations plus commodes, ou même à réparer les anciennes et à entretenir les bâtiments d'exploitation, en présence d'un accroissement continu de la main-d'œuvre pour les ouvriers d'art aussi bien que pour les ouvriers agricoles. (Canton de Nieul, Haute-Loire)

« .,,,. Cette émigration a pris de si grandes proportions, que les propriétaires ont beaucoup de peine à trouver des domestiques mâles et qu'ils se voient obligés de restreindre leurs cultures. Déjà, dans quelques communes, *le nombre d'hectares ensemencés annuellement a diminué d'une manière assez sensible*. (Canton de Buziat, Corrèze).

« ..... On calcule que le manque de bras pour les travaux agricoles a fait hausser, en quelques années, le taux des salaires de 33 pour 0/0. Aussi, la propriété n'ose-t-elle plus rien entreprendre. (Canton de Solliès-Pont, Var).

« ..... Si les choses continuent, les exploitations agricoles deviendront improductives, le prix de la terre baissera, et dès lors, les capitaux, qui ont déjà une si forte tendance à se porter vers le commerce et l'industrie ou à s'employer dans les valeurs mobilières, déserteront complètement l'agriculture. Déjà le crédit agricole local est vivement ébranlé, etc., etc. (Canton de Mareuil, Dordogne). »

Ainsi, nécessité de réduire les superficies cultivées en commençant par les fonds légers, c'est-à-dire les moins productifs, ou de substituer les cultures fourragères aux cultures céréales; — nécessité, pour les propriétaires de vignes (au moins dans la Basse-Bourgogne), de les vendre au paysan qui peut seul aujourd'hui les cultiver sans perte; — ajournement indéfini des améliorations agricoles; — paralysie de l'industrie du bâtiment dans les campagnes, et, ce qui serait beaucoup plus grave, si au

ins l'exagération n'était probable, diminution du prix la terre et ébranlement du crédit agricole; — tels ıient les effets de la hausse des salaires.

ıa majorité attribue cette hausse à l'émigration rurale; is, en la supposant fondée, elle pourrait bien avoir si pour causes toutes les autres circonstances propres ıréfier la main-d'œuvre et que nous avons signalées, ıme : les besoins d'une culture de plus en plus in- ıive; la part de plus en plus grande du cultivateur dans ıropriété : l'accroissement du prix de la vie matérielle ır l'ouvrier agricole; la diffusion dans les campagnes, lehors de quelques industries manuelles (horlogerie, ırie, ganterie, dentellerie, etc.), qui ont survécu, de ndes industries (de filatures notamment), chassées des es par la cherté des locaux, par les droits d'octroi sur matières premières, par les exigences de l'hygiène ılique, etc., etc.

ıes conséquences agricoles de la hausse des salaires, il ɜst qui n'ont peut-être pas tous les inconvénients que ıalent les Commissions de Statistique. Telle serait, exemple, la substitution, dans les localités où cette sse a atteint le taux le plus élevé, des cultures fourra- ɜs, si favorables à l'accroissement du bétail, aux cul- ɜs céréales, qui occupent, en France, une superficie ı considérable par rapport à la quantité d'engrais dont re agriculture dispose. Ne serait-ce pas notamment un nd avantage pour l'agriculture, si ces fonds *légers*, t-à-dire peu productifs dont parle la Commission de lt, étaient convertis en prairies naturelles ou artifi- les ? Cette conversion ne serait-elle pas préférable à la ıère, bonne tout au plus pour la dépaissance du mou- ? Il serait étrange que la force des choses, que la ɜssité vînt imposer aux cultivateurs un progrès amé depuis si longtemps par la science.

On a beaucoup parlé des machines. Certes, leur emploi à l'agriculture est des plus désirables, car elles ont, sur le travail matériel, le triple avantage de la célérité, de la régularité, et, en définitive, du bon marché. Esclaves plutôt que serviteurs du maître, elles fonctionnent en outre à toute heure du jour et de la nuit, et lui permettent de profiter, par la rapidité de l'exécution, des bonnes chances du marché. Mais elles ont aussi leurs inconvénients, quelquefois même leurs dangers. Et d'abord leur prix, encore très-élevé, ne les rend guère accessibles qu'à la grande propriété. Ce n'est, d'ailleurs, que sur cette propriété qu'elles trouvent l'espace qui leur est nécessaire pour se mouvoir librement, pour donner tout leur effet utile. La moyenne propriété n'a généralement pas les capitaux nécessaires pour se procurer un outillage aussi cher, et le fractionnement, le parcellement de ses cultures se prête peu au jeu des machines, au moins des machines à labourer, à moissonner, etc. Quant à la petite propriété, comme elle cultive avec les bras de la famille, d'une part, elle n'en a pas besoin ; de l'autre, elle ne pourrait ni se les procurer, ni les utiliser.

Non seulement les machines sont d'un prix élevé, mais elles ont besoin de réparations plus ou moins fréquentes, selon l'intensité du travail qui leur est demandé et la solidité de leur construction. Or, les forgerons des campagnes ne sont pas encore en mesure de faire ces réparations. Il faut donc les renvoyer au fabricant et acquitter les frais d'un double transport, très-onéreux pour les grandes distances. Souvent, la machine qui a paru faire un bon service, et qui même l'a fait en réalité, mais sur un espace très-limité et avec l'aide d'un personnel intelligent et expérimenté, une fois soumise, dans la ferme, à une épreuve sérieuse, se heurte à des difficultés imprévues résultant soit de la configuration et de la nature du sol,

soit de l'inhabileté des servants, et passe à l'état d'engin, de pièce de curiosité, que son maître abandonne dans un angle obscur de la remise.

Les machines exigent, d'ailleurs, une main-d'œuvre humaine qu'il n'est pas toujours facile de former, et dont les exigences peuvent devenir, pour le propriétaire, une source d'embarras.

Leur emploi est donc, nécessairement et peut-être pour longtemps, limité à la catégorie de celles dont le prix est modeste, dont le jeu est simple, facile, dont les réparations sont peu coûteuses ; mais il va sans dire que ce sont les moins efficaces, les moins capables de remplacer, dans une mesure suffisante, le travail des bras.

On s'explique la diffusion rapide des machines en Angleterre, où la culture se fait sur de grandes surfaces ; où elle ne comprend guère que les fourrages naturels et artificiels, les céréales et les légumineuses; où le fermier a les capitaux nécessaires pour se les procurer; où leur prix est, d'ailleurs, beaucoup moins élevé qu'en France, en même temps qu'une plus grande habileté et peut-être une plus grande conscience a présidé à leur exécution ; où les réparations trouvent, dans l'industrie locale, des ressources assurées. Mais, en France, le morcellement de la propriété et des cultures, la médiocrité des fortunes parmi les possesseurs du sol, une défiance instinctive du progrès sous toutes ses formes, l'absence générale de toute initiative, opposent de sérieux obstacles à leur adoption.

Cependant, les enquêtes agricoles attestent le fait rassurant de leur propagation, ainsi que d'une amélioration incessante dans l'ensemble de l'outillage agricole. Leur introduction dans les campagnes est due surtout aux Sociétés d'agriculture qui en font l'acquisition et les donnent en location aux cultivateurs. Ceci est vrai surtout pour les machines à battre et à vanner. D'un autre côté,

la viticulture, qui exige, comme on sait, la main-d'œuvre la plus considérable, s'est décidée à employer la charrue ; mais elle n'est guère en usage jusqu'à ce jour, que dans le Midi où l'espacement des ceps en facilite l'usage. Les particuliers s'associent également pour l'achat et l'usage en commun de quelques machines; mais cette association doit susciter des difficultés de toute nature.

Voici, en définitive, les documents mis en lumière par les dernières publications officielles sur l'emploi des instruments et machines agricoles en France. (Enquête agricole de 1862, publiée en 1868, par le Ministère de l'Agriculture et du Commerce) :

1° Charrues ordinaires	2,411,785
Id. perfectionnées	794,736
Total pour les charrues	3,206,521
2° Scarificateurs, fouilleuses, houes à cheval, herses (1,002,302), semoirs, extirpateurs, blutoirs, coupe-racines	1,156,967
3° Machines à faner, à faucher, à moissonner (8,907), à battre; à vapeur (2,849), à manége (97,884)	124,731
Total général	4,488,219

Effets des agglomérations sur l'emploi du sol. — L'émigration rurale et, comme conséquence, la concentration des populations, la formation de fortes agglomérations, détermine des changements assez importants dans l'emploi du sol. Les villes, en étendant leur périmètre, absorbent des surfaces de plus en plus considérables, qui sont définitivement enlevées à la culture, soit pour recevoir des constructions, soit pour être converties en places et rues. Elles ont besoin, en outre, de promenades, de lieux de plaisir et de distraction, de jardins

publics (botaniques, zoologiques ou autres). De là, de nouvelles appropriations de terrains également perdus pour l'agriculture. Ce n'est pas tout : les grandes agglomérations exigent des communications faciles, d'abord avec les localités les plus voisines, puis avec l'ensemble du pays ; de là l'ouverture de voies vicinales de toute catégorie, puis de routes et de chemins de fer. Or, ce réseau absorbe des superficies notables, nécessairement empruntées au domaine agricole.

Le même fait se produit à la suite de la construction des nombreuses villas, maisons de campagne, châteaux, que nous voyons s'élever comme par enchantement dans un rayon étendu autour des grandes villes, et notamment sur le parcours des voies de fer, villas, maisons et châteaux, entourés de jardins d'agrément et de parcs d'une certaine étendue. Il est évident que ces constructions enlèvent à la production céréale ou fourragère des espaces dont l'importance s'accroît chaque jour.

Elle tend également à disparaître dans le voisinage des villes pour faire place progressivement à la culture maraichère, dont le revenu élevé peut seul compenser la forte plus-value des terrains contigus à leur enceinte.

Cette plus-value s'étendant par degrés aux exploitations les plus voisines, le taux du fermage, en d'autres termes, la rente du sol s'élève dans la même mesure, et il pourrait en résulter un enchérissement notable des denrées alimentaires, si le rayon d'approvisionnement des villes n'était incessamment étendu par l'action des chemins de fer, qui rapprochent, surtout par l'application des tarifs différentiels, les provinces les plus éloignées des principaux centres de consommation.

Effets sur la consommation de certains produits agricoles. — Si le progrès des populations urbaines par l'émigration rurale détermine une hausse de salaires ruraux, il exerce,

sur la production agricole, une influence favorable, ces populations, généralement plus aisées que celles des campagnes, consommant davantage et se nourrissant de denrées alimentaires d'une plus grande valeur, telles que le pain de froment, la viande et le vin. De là, une demande croissante de ces denrées et une hausse des prix qui est le plus vif aiguillon des améliorations agricoles.

Ces consommations seraient plus considérables encore, si elles n'étaient restreintes par les taxes d'octroi. Facilement supportées quand elles sont légères, et s'étendent à un grand nombre d'objets à la fois, ces taxes grèvent lourdement le produit atteint, lorsque, d'une part, il s'y joint, comme pour les boissons, un droit au profit de l'Etat, et que, de l'autre, leur quotité est très-élevée par rapport à la valeur de ce produit. A ce point de vue, l'octroi de la ville de Paris, par exemple, peut être considéré comme réellement restrictif des consommations agricoles, et le rayon d'approvisionnement de cette ville s'étendant aujourd'hui sur la France entière, son octroi est une véritable taxe sur l'agriculture du pays.

Mais, d'un autre côté, la suppression des droits d'entrée dans les villes, en même temps qu'elle les priverait de ressources indispensables et difficiles à remplacer, aurait pour résultat, en réduisant le prix des denrées alimentaires, de constituer un appât de plus pour l'émigration rurale. Il y a là un double intérêt à concilier dont doit se préoccuper l'administration, lorsqu'elle autorise de nouvelles taxes d'octroi ou est appelée à réviser les anciennes.

Si les populations urbaines se nourrissent mieux que les habitants des campagnes, elles sont également mieux vêtues et plus confortablement logées. De là une vive impulsion donnée à des industries dont l'agriculture fournit la matière première.

L'observation apprend, au surplus, qu'il existe, entre

l'industrie et l'agriculture, de si étroites relations, fondées précisément sur le fait de leur dépendance mutuelle, que leurs destinées sont indissolublement unies. Elle apprend aussi que c'est généralement dans les pays qui ont la population urbaine la plus considérable, que ces deux grandes forces productives se développent le plus rapidement (Angleterre, Belgique, Saxe, Prusse rhénane, etc.)

« La proximité de Marseille, écrivait, en 1860, le président de la Commission de Statistique de Roquevaire, ses usines, ses manufactures, nous enlèvent une partie de la population agricole. Mais, d'autre part, le voisinage de cette grande ville favorise notablement notre agriculture, par suite des facilités qu'elle nous offre pour l'écoulement de nos produits et des prix avantageux que nous y trouvons. »

Si les agglomérations urbaines constituent le plus souvent des centres industriels (et, en réalité, l'industrie est la cause principale de leur formation), elles offrent cet avantage à l'agriculture de lui fournir, à bon marché, les vêtements, l'outillage, les engrais artificiels, les fumiers d'écurie, les boues et détritus (1). Peut-être un jour, lorsque le problème de l'utilisation des engrais humains aura été résolu, les villes fourniront-elles aux campagnes des sources inépuisables de richesses, absolument perdues aujourd'hui pour la culture. C'est surtout l'accroissement de la ville de Paris depuis 1853, qui a servi de thèse, d'argument aux adversaires de l'émigration rurale et des agglomérations urbaines. Ils ont prétendu que cette capi-

(1) N'est-ce pas grâce aux puissantes fumures qu'elle tire des grandes villes que l'agriculture est généralement si florissante dans leur voisinage? Comment s'expliquer autrement ces rendements de 30 à 40 hectolitres par hectare dans le département du Nord, le plus aggloméré de l'Empire, après la Seine, ainsi que dans les plaines qui confinent à Paris?

sur la production
populations, g
campagnes, c
denrées alim
que le pain
demande c
qui est le
Ces co
si elles
ment
un g
lou
jo
l'

— 374 —

[illegible] partie des bras [illegible] appesantis sur l'in- [illegible] incessant (ville [illegible] agriculture.

[illegible] nous paraît pas fondée.

[illegible] comprend cinq catégories [illegible] ruraux qui ont vendu ou [illegible] viennent habiter Paris, soit [illegible] l'éducation de leurs enfants, par [illegible] ; 2° les jeunes gens qui dési- [illegible] fonctions publiques, dans l'industrie [illegible] dans les sciences ou les lettres, des [illegible] qu'ils ne trouveraient probablement [illegible] ; 3° les ouvriers d'art attirés par le vaste dé- [illegible] l'industrie du bâtiment ; 4° les domesti- [illegible] ; 5° les déclassés de toute région que [illegible] graves ont obligés à se soustraire aux sévérités [illegible] dans la commune natale.

De ces nouveaux habitants de Paris, quels sont ceux qui viennent directement des campagnes ? Le plus petit nombre assurément, les domestiques eux-mêmes ne se hasardant guère à s'y placer qu'après un assez long apprentissage dans les villes de la province. Les ouvriers d'art sont presque tous originaires de ces villes, où ils sont remplacés, il est vrai, par ceux des campagnes. Quant aux jeunes gens venant chercher à Paris les moyens d'utiliser une éducation libérale qui les a dissuadés de continuer la modeste profession paternelle, ils appartiennent généralement au commerce ou à la petite bourgeoisie urbaine.

Non, Paris ne s'agrandit pas, au moins immédiatement, aux dépens des campagnes.

Maintenant, Paris ne rend-il aucun service à l'agriculture ? Mais où donc s'approvisionnent ses deux millions

de consommateurs ? Qui leur fournit les énormes quantités de substances alimentaires qu'ils absorbent ? Ce ne sont plus, comme autrefois, quelques départements privilégiés, investis d'une sorte de monopole par le fait de leur proximité de la grande ville : c'est la France agricole tout entière qui leur expédie, par les voies rapides, les produits les plus variés, mais surtout les plus fins, les plus délicats. Et, à ce dernier point de vue, Paris donne une véritable impulsion à toutes les branches de la culture, en provoquant, par l'appât d'un prix élevé, une incessante amélioration de leurs méthodes, de leurs procédés.

Mais Paris offre à l'agriculture un avantage d'une autre nature, et qui n'est pas suffisamment connu ou apprécié. Il est devenu un vaste entrepôt de denrées alimentaires, entrepôt auquel viennent puiser non seulement les provinces, mais encore l'étranger. Le cultivateur peut y expédier avec confiance ses produits, certain qu'il est d'abord de les vendre, puis de les vendre au prix le plus rémunérateur possible. Il exerce ainsi, sur tous les marchés de la province, l'office d'une immense pompe aspirante. Chaque jour, les chemins de fer lui apportent, par quantités colossales, les viandes abattues ou sur pied, les boissons, les fruits, les légumes, les produits de la ferme de toute nature, que d'habiles spéculateurs sont allés chercher non seulement sur ces marchés, mais jusque chez le cultivateur lui-même, ainsi exonéré des fatigues, des frais, des soucis d'un déplacement. Chaque jour également, on peut voir, au lever du soleil, de lourds fourgons se rendant aux halles centrales, s'y remplissant rapidement, puis gagnant les gares de chemin de fer de toute la vitesse des chevaux, pour se déverser dans des wagons qui en emportent le contenu en Angleterre, en Belgique et jusqu'en Allemagne. Paris fait donc un grand commerce d'objets de consommation alimentaire. Ce commerce

favorise peut-être la hausse des prix. ; mais si le consommateur local s'en plaint, le producteur s'en réjouit.

Il en résulte que, lors même que sa population se recruterait en partie dans les campagnes, il leur offrirait, sous la forme d'une plus-value croissante de leurs récoltes, une large compensation.

Les agglomérations favorisent, à d'autres points de vue, le progrès agricole. N'est-ce pas dans leur sein, en effet, que se fondent les grands établissements financiers destinés à faire des avances à la propriété rurale ? N'est-ce pas dans les grandes villes que se rencontrent les capitaux nécessaires pour la formation des Compagnies d'assurance contre l'incendie, contre les sinistres agricoles (grêle, mortalité du bétail, etc.) ? Les écoles vétérinaires ne se trouvent-elles pas dans les villes ? Les sociétés agricoles n'y ont-elles pas leur siége ? Les grands travaux de chimie agricole n'y voient-ils pas le jour ?

Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que les fortunes mobilières acquises dans les grandes villes restent à tout jamais étrangères à l'agriculture. Beaucoup d'enrichis dans le commerce et l'industrie aspirent à la propriété rurale, qui, plus que la propriété urbaine dont le possesseur est souvent inconnu, donne la considération, la notoriété et l'influence politique. « L'insalubrité du pays, lisons-nous dans un rapport du président de la Commission de Statistique de Maximieux (Ain), n'a pas empêché de riches capitalistes lyonnais d'y fonder de très-beaux établissements agricoles. Ils s'y livrent avec ardeur à l'amélioration du sol et n'épargnent aucun sacrifice. Presque tous ont réussi, etc., etc. »

En résumé, si les intérêts agricoles doivent souffrir de l'émigration rurale, surtout dans un pays aussi morcelé que la France, où les machines ne peuvent que difficilement remplacer les bras, il convient de ne pas nier systé-

matiquement les profits qu'ils tirent des agglomérations urbaines. Et, en définitive, les recherches les plus exactes, les plus dignes de foi, établissent que l'agriculture française n'a cessé de progresser et précisément à partir de l'époque où des circonstances diverses ont déterminé un développement exceptionnel des villes, c'est-à-dire à partir de 1852.

On en jugera par une courte analyse des documents officiels les plus récents sur la matière (*Statistique agricole de* 1862).

En 1852, le froment occupait une superficie de 6,985,000 hectares (5,587,000, en 1840); en 1862, de 7,457,000. Les départements annexés n'ont apporté qu'un très-faible contingent à cet accroissement. La production en froment, de 95,264,000 hectol. en 1852, s'est élevée à 109,457,000 en 1862 (14.90 pour 0/0 de plus). On constate, en outre, que le total de la production céréale s'est accru, de 1840 à 1862, de 38, lorsque la superficie n'a grandi que de 7 pour 0/0. Le rendement par hectare de toutes les céréales réunies a augmenté de 2.17 hectolitres. Il était, pour le froment, de 13,64 en 1852, bonne année moyenne, et de 14.67 en 1862, également bonne année moyenne. L'ensemble des céréales a donné un rendement en paille plus élevé de 20.13 pour 0/0 en 1862 qu'en 1852. Le rapport du rendement à la semence, qui, pour les céréales réunies, avait été de 7.36 en 1852, a monté à 8.45 en 1862.

La superficie plantée en farineux, mais surtout en pommes de terre, s'est également accrue; il en a été de même du rendement par hectare.

En 1852, la betterave à sucre occupait une superficie de 111,360, et, en 1862, de 136,492; c'est un accroissement de 22.58 pour 0/0. La récolte totale de 32,248,846 quintaux métriques, a monté, en 1862, à 44,267,585; soit 37.27

de plus; le rendement par hectare, de 290 à 324 quintaux métriques.

Parmi les graines oléagineuses, le colza est en voie de progrès constant aux points de vue de la superficie et de la production.

La production du chanvre a diminué (64,173,200 en 1852 et 57,433,903 kil. de filasse) ; mais celle du lin s'est accrue (33,649,900 et 52,311,040).

Parmi les autres cultures industrielles en voie de progrès, citons le tabac, la garance et le houblon.

La production fourragère, un des témoignages les plus certains du progrès agricole, s'est notablement accrue. Si la superficie des prés naturels est restée à peu près la même en 1852 et 1862 (5,057,000 et 5,021,000 hectares), il n'en a pas été de même de celle des prairies artificielles (2.563,000 et 2,773,000). Quant à la production, elle s'est accrue, pour les prés et prairies, dans les rapports respectifs de 23.83 et de 22.52 pour [0/0. On remarque la diminution des landes, pâtis et bruyères, due à des défrichements et mises en culture.

Les jachères mortes ont également diminué dans une assez forte proportion : 6,763,281 hectolitres en 1840 ; 5,705,007 en 1852, et 5,147,862 en 1862.

La plus exigeante comme main d'œuvre de toutes les cultures, la vigne, a vu sa superficie s'accroître à peu près sans relâche depuis le commencement du siècle. De 1852 à 1862 seulement, elle a gagné 129,900 hectares (de 2,190,909 à 2,320,809 hectares). Le rendement moyen par hectare s'est également accru dans ces dernières années, c'est-à-dire depuis la disparition, à peu près complète aujourd'hui, de l'oïdium.

Enfin le nombre, le poids moyen, le rendement moyen en viande et l'aptitude à l'engraissement des gros animaux de ferme ont réalisé un progrès très-sensible. Seuls, les

animaux de race ovine paraissent avoir diminué, ce qui s'expliquerait facilement par la vente ou l'amodiation des communaux, la suppression graduelle des jachères, la mise en valeur des landes, pâtis et bruyères, le regazonnement des montagnes et les mesures défensives qui en ont été la conséquence.

Voici quelques données numériques :

	1852.	1862.
Chevaux	2,866,054	2,914,412
Race bovine (moins les veaux)	10,093,737	10,955,273
Race ovine (moins les agneaux)	24,562,036	24,453,550
Race porcine	5,246,403	6,037,543

L'accroissement du poids moyen des animaux de ferme de 1840 à 1862 est indiqué par le tableau ci-après :

	Accroissement p. 100 en kil. du poids.	
	Brut.	Net.
Bœuf	10	8
Vache	35	27
Veau	35	34
Mouton	33	29
Agneau	40	37
Porc	30	20

Le poids net moyen des bœufs amenés aux marchés de Sceaux et de Poissy, de 298 kil. en 1812-20, a monté progressivement à 357 kil, en 1862. Ce poids, pour les animaux consommés dans les villes chefs-lieux d'arrondissements, s'est accru comme il suit de 1816 à 1862 :

	Bœufs.	Vaches.	Veaux.
1816	288	180	36
1862	316	209	43

Nous manquons de renseignements sur les progrès survenus dans l'aptitude à l'engraissement des animaux de boucherie ; mais il est certain que cette aptitude est devenue de plus en plus grande ; en d'autres termes, que ces animaux mieux nourris, objets de soins plus intelligents que par le passé, passent plus rapidement à l'état adulte, et peuvent être livrés plus tôt à la boucherie. Le même troupeau donne ainsi un revenu plus considérable.

Nous avons donné plus haut, d'après la même enquête agricole, le détail de l'outillage agricole en 1862. Ajoutons à ces renseignements que, de 1852 à 1862, le nombre des charrues perfectionnées se serait accru de près de 24 pour 0/0. Les machines à battre paraissent surtout s'être propagées très-rapidement, et nous soupçonnerions même le document officiel d'exagération sur ce point. En effet, de 1852 à 1862, leur nombre se serait élevé de 59,980 à 100,733.

Dans quelle mesure s'est opérée la hausse des salaires agricoles? La statistique officielle de 1862 nous permet de répondre à cette question pour le journalier non nourri :

1850	Fr. 1 42
1851	1 54
1855	1 61
1862	1 85

C'est, en douze ans, une augmentation de 43 centimes ou de 30 pour 0/0. Elle est considérable sans doute ; mais il y a lieu de rechercher si elle n'est pas compensée par la hausse du prix des denrées agricoles. Le document officiel que nous venons d'analyser nous fournit de précieuses données sur ce point.

Céréales. — Le prix du froment ne s'est accru avec une sorte de régularité que dans les cinq périodes décennales

finissant au 31 décembre 1863, ainsi qu'il résulte du taux des mercuriales résumé dans le tableau ci-après. (Prix par hectolitre) :

1797-1800....	F. 18 27	1831-1840....	F. 18 94
1801-1810....	19 87	1841-1850....	19 75
1811-1820....	24 69	1851-1860....	22 11
1821-1830....	18 38	1861-1863....	22 52

De 1821-1830 à 1861-1863, l'accroissement a été de F. 4 14 par hectolitre ou de 22.50 pour 0/0.

Pailles. — Le prix du quintal métrique de F. 2 53 en 1852, s'est élevé à F. 3 53 en 1862.

En réunissant les valeurs produites par le grain et la paille de toutes les céréales réunies, on trouve que la valeur de la production céréale, de F. 209 par hectare en 1852, a monté à F. 312 en 1862.

Pommes de terre. —

	Superficie. Hect.	Production totale. Hectol.	Valeur. Million de francs.
	—	—	—
1840.....	921,971	96,234,935	202.1
1862.....	1,234,807	142,684,306	488.3

D'après ces données, de l'une à l'autre année, et malgré la maladie, qui n'a cessé de sévir, avec des alternatives diverses depuis 1845, la valeur, de F. 2.10 l'hect. en 1840, s'est élevée à Fr. 3.42 en 1862. D'un autre côté, la production par hectare s'est accrue de 104 à 115 hectolitres.

Betterave à sucre. — Les rapports ci-après indiquent une augmentation continue dans le rendement et le prix de cette racine.

	Rendement moyen à l'hectare. en kil.	Prix moyen du kil.
	—	—
1840.....	273	1 85
1852.....	290	1 77
1862.....	324	1 90

Autres plantes industrielles. — Le prix moyen de l'hectolitre de colza a monté de F. 22 45 en 1840 à F. 28 01 en 1862 ; celui de la graine de lin, de F. 21 05 à F. 25 36. Le rendement par hectare s'est également accru.

	Quantité de graine produite par litre de semence (en hectol.)	
	1840.	1862.
	—	—
Colza.....	1.19	2.57
Lin.....	0.03	0.04

La valeur à l'hectare n'a également cessé de s'accroître pour les textiles ; elle était de F. 329 en 1840 et de F. 558 en 1862 pour le chanvre (filasse) ; de F. 433 et F. 625 en 1862 pour le lin.

La production du tabac ne s'est pas seulement étendue ; la valeur moyenne de cette production par hectare a presque doublé (de F. 683 à F. 1,213.

Fourrages. — Le rendement par hectare et le prix moyen par quintal métrique des fourrages naturels et artificiels, ont haussé ainsi qu'il suit :

	Rendement.			Prix.		
	1840	1852	1862	1840	1852	1862
	—	—	—	—	—	—
Prés naturels.....	25.06	25.52	31.88	—	4.35	6.26
Prairies artificielles.	29.97	33.00	37.38	4.31	4.25	5.69

Viticulture. — Le rendement en hectolitres par hectare de 10.3 en 1851-1857, a monté à 20 de 1857 à 1865. Les prix ont suivi le mouvement ci-après de 1806 à 1867 (cinq périodes de dix ans et la dernière de sept ans).

Périodes.	Prix par hectol.
1806-20.....	33.29
1821-30.....	36.27
1831-40.....	33.55
1841-50.....	34.55
1851-60.....	49.27
1861-67.....	40.68

Si l'on additionne, d'après les trois enquêtes (1840, 1852 et 1862) 1° la valeur totale ; 2° la valeur par hectare des principaux produits agricoles, on trouve les résultats ci-après (valeurs totales en millions de francs) :

	1840.		1852.		1862.	
	Valeur totale.	Valeur à l'hec.	Valeur totale.	Valeur à l'hec.	Valeur totale.	Valeur à l'hec.
Céréales (1).....	2,116	146	2,614	170	3,866	245
Pommes de terre.	202	219	299	240	488	390
Betteraves.....	29	500	57	513	84	617
Colza..... ..	51	295	60	333	90	448
Chanvre.....	86	488	63	424	72	720
Lin.....	57	571	43	537	88	838
Prés naturels....	463	110	606	120	1,002	200
Prairies artificiel.	204	129	360	140	587	212
Vignes.....	419	234	500	228	1,387	598

Bétail. — Quand on rapproche le prix moyen des animaux de ferme, d'après les évaluations de la douane,

(1) Le grain seulement, et non compris l'épeautre et le millet.

de 1826 jusqu'à 1862, on est frappé de leur énorme plus-value. Elle est surtout sensible de 1852 à 1862. Voici quelques chiffres.

		1852.	1862.
Race chevaline.	Chevaux	600	765
	Juments	650	775
	Poulains	250	410
	Mulets	350	510
	Anes	60	170
Race bovine.	Bœufs	220	430
	Vaches	250	300
	Génisses	40	153
	Veaux	35	62
Race ovine.	Moutons	23	38
	Agneaux	9	15
	Porcs	30	100

Disons, pour expliquer le mouvement subit de hausse survenu surtout dans le prix des animaux de boucherie, qu'il succédait à une baisse générale sur tous les animaux, les chevaux exceptés. Mais cette crise n'a duré que de 1847 à 1852, et immédiatement après, les développements immenses pris par la consommation pendant une période prolongée de prospérité et de paix intérieure, ont déterminé une élévation sans précédent dans les prix.

En résumé, si les salaires agricoles se sont notablement élevés, le cultivateur a trouvé, dans la plus-value de ses produits, une large compensation à cet accroissement de ses frais d'exploitation. Il en avait trouvé une seconde dans l'abaissement du prix de l'outillage agricole, même avant la réforme douanière.

Quant au journalier, si le prix des substances alimentaires s'est accru pour lui, peut-être dans la même proportion que son salaire, le prix de son logement n'a pas

varié, et, d'un autre côté, il a payé moins cher ses vêtements, son mobilier et ses instruments de travail, le prix des produits industriels ayant assez notablement diminué dans ces dernières années. En somme, si sa situation économique ne s'est pas sensiblement améliorée, on peut dire hardiment qu'elle n'a pas empiré.

§ 2. *Conséquences relatives au bien-être de l'ouvrier.*

Les grandes agglomérations sont-elles favorables au bien-être de l'ouvrier? Une réponse absolue et définitive n'est pas possible, parce que le problème est complexe. Au point de vue sanitaire, il nous paraît résolu, comme nous l'avons prouvé ailleurs, et comme de nouveaux documents nous permettront de l'affirmer plus loin. Mais, au point de vue de l'alimentation, du logement, du vêtement, des aisances, des commodités de la vie de toute nature, mais surtout de l'assistance à tous les degrés et sous toutes les formes, on ne peut pas contester que le séjour des villes offre aux ouvriers des avantages qu'ils ne sauraient trouver dans les campagnes.

D'abord, l'alimentation y est généralement plus substantielle, l'ouvrier y consommant plus de viande et de vin. Il est vrai que, n'ayant pas les grands avantages hygiéniques du travail en plein air, il a besoin, pour lutter efficacement contre les influences débilitantes du milieu dans lequel il vit, d'aliments plus réparateurs. Toute la question est de savoir si la hausse incontestable des salaires dans les villes lui permet d'y faire face aux exigences sans cesse croissantes de la vie matérielle, le prix des denrées alimentaires s'y élevant à peu près sans relâche.

Nous avons fait cette recherche pour Paris, et sans reproduire ici les éléments, très divers et un peu compliqués, de nos calculs, nous sommes arrivés à cette conclu-

sion qu'il n'existe pas, entre la hausse des salaires (tels qu'ils ont été constatés, à diverses époques, par la Chambre de commerce de Paris et par la préfecture de police), et celle du prix des denrées alimentaires (viande, pain, légumes, œufs, beurre, poissons, fruits, vin, sucre, café, thé, riz, etc.) un écart très sensible, les salaires s'étant accrus, dans les vingt dernières années, de 30 pour cent environ, et les prix de 33 à 35 p. cent. Mais il est certain que, dans les grandes villes, l'élévation presque continue du taux des loyers apporte, dans le budget de l'ouvrier, de sérieuses perturbations, atténuées cependant, il faut le reconnaître, par l'exonération de la taxe personnelle et mobilière, que ces villes rachètent, pour les loyers inférieurs à une certaine somme, par un prélèvement sur leur octroi.

Il ne paraît pas, au surplus, qu'au moins à Paris, il se soit produit, dans les salaires, une insuffisance manifeste, puisque le rapport des indigents inscrits (c'est-à-dire officiellement reconnus pour tels et recevant l'assistance des bureaux de bienfaisance) à la population ne s'est pas accru.

Mais c'est moins la hausse des salaires qui importe à l'ouvrier que la continuité du travail. Ce sont les chômages, en effet, qui éprouvent le plus cruellement le travailleur de l'industrie, parce que, d'une part, ces chômages ne peuvent être prévus, et que, de l'autre, celui qu'elles frappent n'a pu, par des économies suffisantes, se mettre en mesure d'en conjurer l'effet.

Dans les campagnes, le chômage existe bien aussi ; mais il est prévu, il est régulier ; le journalier sait que les travaux agricoles sont suspendus pendant la saison rigoureuse et il a fait des réserves en conséquence.

Dans les villes, il apparaît brusquement, à l'improviste. C'est tantôt un caprice de la mode, tantôt la fermeture

imprévue d'un débouché, soit par la concurrence victorieuse de l'étranger, soit par une aggravation de tarifs douaniers, soit par une guerre, soit enfin, par une cherté qui interrompt certaines consommations de luxe, etc. Le fléau sévit-il, que devient l'ouvrier des villes? Lorsqu'il a épuisé (en supposant qu'il en ait fait) ses modestes épargnes, il tombe inévitablement à la charge de la charité publique. Si l'interruption du travail se prolonge, sa situation devient déplorable, car les ressources de l'assistance publique et privée sont nécessairement limitées. Dans ce cas, il doit ou émigrer, pour chercher ailleurs, au besoin dans les campagnes, des moyens d'existence, ou les demander à celles des industries étrangères à sa profession qui manquent de bras. Telle a été la nécessité à laquelle ont été réduits les ouvriers cotonniers pendant la disette prolongée de la matière première de leur industrie.

Les sociétés de secours mutuels, si utiles, si précieuses dans les cas de maladies ou d'accidents, ne peuvent absolument rien pour l'ouvrier, lorsque le travail est suspendu par une circonstance autre qu'une inaptitude physique momentanée. Quelques-unes ont voulu venir en aide à leurs membres dans les chômages proprement dits; elles n'ont pas tardé à épuiser leurs ressources et à se liquider.

Si l'alimentation de l'ouvrier urbain est plus substantielle (vin, viande, pain de froment, etc., etc.) que celle du journalier agricole, elle est aussi plus variée, et, par conséquent, plus hygiénique. Il n'est pas douteux que les marchés des villes offrent, à ce point de vue, des ressources inconnues dans les campagnes.

Nous avons mentionné la cherté des loyers dans les villes; elle est incontestable; mais, surtout depuis l'application de la loi de 1850 sur les logements insalubres, l'ouvrier y est mieux logé que le journalier, dont la maison,

quand il est propriétaire, est encore le plus généralement dans d'assez mauvaises conditions hygiéniques.

La cherté des loyers est d'ailleurs compensée, pour le premier, par le bon marché comparatif du vêtement, de l'ameublement et des fournitures de ménage. Il est vrai que ces trois natures de dépenses sont très minimes pour le second.

En cas de maladie ou d'accident, l'ouvrier des villes y trouve, par l'assistance privée, par la société de secours mutuels, par la charité publique en ce qui concerne le traitement hospitalier ou à domicile, et par le secours en argent ou en nature (bureau de bienfaisance), des ressources qui font plus ou moins complètement défaut au travailleur des campagnes. Il peut aussi, sur ses vieux jours, être admis dans les asiles consacrés aux vieillards, aux infirmes et incurables, asiles que ne possèdent pas les communes rurales. Depuis quelques années, l'Administration a bien tenté d'introduire, à défaut de l'assistance hospitalière, la médecine gratuite dans ces communes ; mais les résultats sont encore peu sensibles et l'institution laisse encore beaucoup à désirer dans les quarante départements où elle fonctionne. Quant aux sociétés de secours mutuels, elles sont restées, jusqu'à ce jour, exclusivement urbaines. La pensée d'un hospice cantonal, conçue par quelques amis des populations rurales, a été réalisée sur quelques points, à l'aide de souscriptions des propriétaires aisés de la circonscription ; mais nous avons lieu de croire que l'essai n'a pas répondu aux espérances des fondateurs.

L'ouvrier industriel a d'autres avantages. Les écoles des villes, mieux dotées que celles des campagnes, peuvent accorder gratuitement le bienfait de l'instruction primaire à un plus grand nombre relatif d'enfants indigents. L'enseignement y est donné, en outre, dans de meilleures

conditions pédagogiques. Enfin, il est plus varié, beaucoup de grandes cités ayant fondé des écoles spéciales de dessin, de musique, etc.

D'autres ont créé des crèches pour les nouveau-nés, des asiles où les jeunes enfants se préparent à l'admission aux écoles, et des ouvroirs, véritables écoles professionnelles où les jeunes filles apprennent les travaux du ménage. Or, vainement chercherait-on ces utiles institutions en dehors de leur enceinte. Quelques-unes ont mis, au prix les plus réduits, à la disposition de l'ouvrier des établissements d'utilité publique, comme des lavoirs, des bains, etc. Plusieurs ont fondé des boulangeries, des boucheries municipales dont les produits sont livrés à l'ouvrier presque au prix de revient.

Dans les temps de cherté, le plus grand nombre s'impose des sacrifices extraordinaires pour que les denrées alimentaires de première nécessité ne dépassent pas un certain prix.

En un mot, les villes, les grandes villes surtout, font de très louables efforts pour alléger, au profit des populations ouvrières, les charges de la vie matérielle, et les moraliser par l'instruction.

Mais elles présentent des séductions, des tentations qui font courir, à la santé, à la moralité de ces populations, de véritables dangers, dangers que ne connaissent pas ou à un bien moindre degré, les habitants des campagnes. Les plus graves sont les abus alcooliques et la prostitution. Sans doute le cabaret a envahi les communes rurales, entraînant à sa suite les conséquences ordinaires, c'est-à-dire les consommations inutiles et ruineuses, les pertes de temps, le jeu, les mauvaises relations ; mais il n'est pas, comme dans les villes, en quelque sorte sous la main, sur le passage de l'ouvrier. L'opinion y exerce, en outre (ce qui se comprend, dans des localités

dont tous les habitants se connaissent), une certaine action préventive qui n'existe pas pour l'ouvrier des grandes agglomérations.

Ce dernier court un autre péril, c'est celui des unions illicites et des naissances naturelles, avec le triste cortége de privations, de souffrances morales et matérielles, tant pour les enfants que pour les parents, qui les accompagnent inévitablement.

En résumé, autant qu'il soit possible de se former une opinion sur ce point, la situation économique de l'ouvrier est-elle meilleure dans les villes que dans les campagnes? S'il fallait décider la question uniquement d'après les relevés de ce que nous appellerons le paupérisme officiel, la négative ne saurait être douteuse un instant. C'est ainsi qu'à Paris, par exemple, ou compte 1 indigent inscrit sur 17 à 18 habitants, et le rapport doit être bien plus élevé dans les villes purement industrielles, Lyon, Lille, Roubaix, Mulhouse, Rouen, etc. Mais comme il n'existe pas d'assistance publique dans les campagnes, où la charité est presque entièrement privée; que, par suite, les documents manquent sur le nombre des assistés, la statistique ne saurait être, ici, utilement invoquée. Dans les campagnes, la misère se produit surtout sous la forme de la mendicité et du vagabondage. Par les temps de cherté, alors que la récolte a été de beaucoup inférieure aux besoins, ces deux fléaux prennent nécessairement une très grande intensité, les secours de la commune étant nuls ou insignifiants. On voit alors les villes assiégées par de nuées de misérables, les uns, les plus honnêtes, demandant du travail, les autres trouvant plus facile de solliciter, de porte en porte, le pain de la charité. C'est ainsi que, pendant la longue cherté de la période 1853-1857, il s'est fait un mouvement considérable d'émigration des campagnes sur les villes, et surtout sur les villes industrielles, mouve-

ment attesté, comme nous l'avons dit ailleurs, par la comparaison des résultats des recensements de 1856 et 1861, et qui s'est très sensiblement ralenti depuis.

Les ressources de l'assistance privée étant très limitées partout, mais surtout dans les communes rurales, c'est l'État, lorsque éclatent les crises alimentaires, qui est obligé de venir en aide à leurs populations affamées, sous la forme de crédits mis à la disposition des communes, pour leur faciliter les moyens d'ouvrir des chantiers de travaux publics, et des établissements charitables dont les libéralités s'étendent ainsi à un plus grand nombre d'indigents.

A plusieurs reprises, l'État, à l'occasion de l'emploi de ces crédits, ou même dans des circonstances ordinaires, a voulu connaître le nombre des mendiants et des vagabonds dans les campagnes. Mais ces tentatives d'enquête sont toujours restées infructueuses, probablement par la faute des agents qu'il en chargeait (les maires), peut-être aussi par le fait des difficultés qu'elle rencontrait, le domicile du plus grand nombre de ces misérables ne pouvant être exactement constaté, et, d'un autre côté, de fréquents doubles emplois étant inévitables quand ce recensement n'est pas fait à jour fixe.

En comparant la situation économique des ouvriers des cités et des campagnes, nous avons eu surtout les yeux sur la France. Mais il est d'autres pays, plus industriels que le nôtre, où la misère, soit ordinaire et permanente, soit extraordinaire (chômages prolongés, chertés, etc., etc.), se produit sous des formes beaucoup plus accusées que dans nos grandes villes.

Prenons la ville de Londres pour exemple. Voici ce que nous lisons, à ce sujet, dans une correspondance adressée de cette ville au *Moniteur*, le 26 mars 1867 :

« L'intérêt que porte le public sérieux à la question de

la réforme électorale ne diminue en rien celui qui s'attache à la solution des questions économiques et sociales, au premier rang desquelles il faut placer celle de la diminution, si ce n'est de l'extinction, du *paupérisme dans les villes*.

« Malgré les efforts les plus louables, les plus prolongés, la charité privée et l'assistance officielle semblent devenir impuissantes, et le mal ne fait que s'accroître dans certains quartiers de la cité. Avant-hier, à Mansion-House, le lord-maire a fait part à la commission de secours qu'il préside, que les faubourgs de Poplar et de Mile-End, contiennent encore 36,000 personnes vivant d'aumônes, indépendamment de 16,000 qui n'en ont point reçu et auxquelles il serait indispensable d'en accorder..... La taxe des pauvres a pris des proportions inouïes et s'élève, pour certaines paroisses, Saint-Georges en Southwark, par exemple, jusqu'à 16 p. 0/0 du revenu. Et pourtant la misère augmente, et la population indigente a dépassé, en 1867, de 20 p. 0/0 celle de 1865, qui l'emportait elle-même sur celle des années précédentes.

« Un rapport de M. Goschen, membre du Parlement pour la ville de Londres, publié dans les *Blue-Books* de la Chambre, et un autre rapport adressé au ministre de l'intérieur par sir Richard Mayne, chef de la police métropolitaine, renferment les plus douloureux renseignements, qui concordent avec ceux de M. Edwin Chadwick, secrétaire de la Cité. Il résulte de ces documents que, dans les bas quartiers, le nombre des crimes est de 153 p. 0/0 plus élevé que dans les districts suburbains, et que la proportion entre ces crimes et la population y est trois fois plus élevée. Cet argument n'est pas sans valeur contre les partisans des grandes agglomérations urbaines. Celui que la reine a nommé le bienfaiteur des pauvres, le généreux M. Peabody, a bien compris le danger de ces agglomera-

tions, et il a eu le soin de prescrire la construction de villages où seraient groupés les pauvres qu'il a arrachés à l'atmosphère empoisonnée de certains districts. Les commissaires chargés de surveiller l'emploi des libéralités du riche Américain ont choisi, jusqu'à présent, et dans un rayon de dix milles, à partir de Royal Exchange, cinq localités où se trouvaient des terrains d'un prix raisonnable : Islington, Spitalfields, Schadwell, Chelsea et Bermondsey.

« Il y a déjà 900 personnes installées dans les constructions faites à Spitaldfields et Islington, près de 200 familles à Schadwell, et les bâtiments bientôt achevés recevront avant peu 2,000 personnes. La santé est si parfaite parmi les nouveaux colons, que, pendant la dernière épidémie cholérique, il ne s'est manifesté qu'un seul cas dans la colonie, tant les travaux agricoles et l'air pur des champs ont exercé une heureuse influence.

« L'exemple de M. Peabody sera suivi, nous l'espérons, et l'idée de transporter les pauvres des villes dans les comtés, où l'on compte tant de milliers d'acres incultes, deviendra pratique. Plusieurs personnages l'ont déjà adoptée, et, parmi eux, il nous suffira de citer le nom du marquis Townshend, président de l'association des ouvriers des docks dans le quartier populeux de Lime-House, et un des membres de la Chambre des pairs qui travaillent le plus à l'amélioration de la situation matérielle et morale des classes ouvrières. Ce serait, d'ailleurs, une erreur de croire qu'en Angleterre du moins, le séjour des champs est un obstacle au développement intellectuel. C'est l'assertion contraire qui est vraie, comme l'a si bien établi M. Sargant, dans le mémoire qu'il a lu, le 19 de ce mois, à la Société de Statistique, et duquel il résulte que l'instruction est beaucoup plus répandue dans les populations rurales que dans les districts manufacturiers. Lais-

sant donc de côté toute appréciation purement politique, nous ne craindrons pas de répéter qu'il est, avant tout, de l'intérêt des travailleurs eux-mêmes de préférer la résidence saine et paisible des champs au séjour agité et au salaire incertain des grandes villes. »

Une dernière observation sur le sujet qui nous occupe. Si le chiffre plus ou moins élevé de la mortalité est l'indice d'une situation économique plus ou moins favorable, il faut conclure des faits analysés dans une autre partie de ce travail que la situation matérielle du journalier agricole est bien préférable à celle de l'ouvrier industriel. La mortalité rurale est notablement moins élevée, en effet, que celle des villes, et elle le serait bien moins encore, si l'on pouvait en distraire les décès des nombreux enfants des villes envoyés en nourrice dans les campagnes.

§ 3. *De quelques autres effets économiques de l'émigration rurale.*

L'émigration rurale préjudicie à des intérêts locaux d'une certaine importance. Elle fait perdre notamment une partie de leur clientèle aux officiers ministériels des petites localités (notaires, huissiers, greffiers de justice de paix), aux fonctionnaires publics dont le traitement est, en tout ou en partie, fixé d'après le chiffre de la population, au commerce local, etc., etc. Mais, d'un autre côté, le progrès des agglomérations urbaines est favorable aux intérêts de l'Etat, en ce sens qu'il provoque une plus-value des contributions directes et indirectes. Il est certain que l'accroissement des constructions consacrées à l'habitation, le remplacement des anciennes par de plus vastes, de mieux appropriées aux besoins des populations, entraînent une augmentation du contingent des villes en ce qui concerne l'impôt foncier, des portes et fenêtres et

mobilier. Un document officiel a fait connaître que, de 1858 à 1863, le produit de l'impôt foncier seul s'est accru de sept millions dans la ville de Paris.

Les constructions nouvelles amènent, d'ailleurs, des transactions immobilières corrélatives, comme achats de terrains, ventes de maisons, prises d'hypothèque, qui déterminent un accroissement des droits d'enregistrement et autres perçus par l'Etat sur ces transactions.

Nous avons dit (chap. précédent) que les terrains et les propriétés de toute nature, placés dans un certain rayon autour des villes, reçoivent de ce voisinage une plus-value qui est en raison de l'importance de leur population. C'est là un fait certain et en quelque sorte d'observation journalière. Or, si l'impôt foncier ne s'accroît pas avec cette plus-value (sauf dans les États où les valeurs cadastrales sont l'objet de révisions périodiques), le montant des droits d'enregistrement, d'hypothèques, de greffe s'élève à chacune des mutations dont ces propriétés sont l'objet.

A l'agrandissement des villes correspond un accroissement du nombre des marchands, et, par conséquent, du produit des patentes ; un accroissement de la consommation des boissons, et, par conséquent, du produit du droit perçu sur ces boissons au profit de l'Etat, droit dont la quotité s'élève, comme on sait, avec le chiffre de la population.

A la plus-value des impôts directs correspond celle des centimes additionnels perçus au profit des départements et des communes, et à un rendement plus élevé des taxes sur les boissons, un rendement également supérieur des taxes d'octroi dont ces boissons sont passibles.

Les populations agglomérées consommant une grande quantité de denrées alimentaires exotiques, les droits de douanes perçus à leur entrée donnent un plus fort produit ; — autre bénéfice pour l'Etat.

Les agglomérations urbaines entraînent inévitablement, sous la forme d'une aggravation des taxes locales, un enchérissement de la vie matérielle. L'autorité municipale, obligée de pourvoir aux besoins d'une population progressive (éclairage, pavage, arrosage, ouverture de voies nouvelles, assistance publique, culte, police, instruction primaire, hygiène publique, etc., etc.) ne peut faire face le plus souvent à cette augmentation continue de dépenses qu'en élevant le nombre des centimes additionnels et soit en surtaxant l'octroi, soit en l'étendant à un plus grand nombre d'objets. De là, une augmentation des frais généraux pour les fabricants et marchands, ainsi obligés d'élever leurs prix. Or, cette hausse des prix est très sensible pour la classe ouvrière, dont le salaire, à moins de circonstances exceptionnelles, ne se met pas immédiatement à leur niveau. Mais elle l'est bien plus encore pour les rentiers, les pensionnaires et autres possesseurs d'un revenu fixe, placés dans la nécessité d'aller chercher, quelquefois au loin, des conditions d'existence matérielle plus en rapport avec ce revenu. Une émigration de cette nature s'est déjà produite sur une assez grande échelle à Paris, où elle forme une sorte de contrepoids, assez faible il est vrai, à la forte immigration qui s'y porte sans relâche.

Si les agglomérations favorisent l'essor de l'agriculture en provoquant une consommation considérable des produits agricoles les plus chers, elles sont aussi un énergique stimulant pour l'industrie nationale, qui y trouve un débouché considérable, les populations urbaines étant mieux vêtues, mieux logées que celles des campagnes.

C'est, en outre, au sein de ces agglomérations que viennent se dépenser les grandes fortunes du pays, et souvent, selon le degré d'importance des villes, celles de l'Étranger. Cela est vrai surtout pour les capitales, pour

les grandes capitales notamment, comme Londres, Paris, Berlin, Vienne.

Il est rare que ces capitales ne soient pas à la fois et commerçantes et manufacturières. L'industrie y place, en effet, immédiatement ses produits, sans frais de transports, sans les risques d'avarie et d'adirement inséparables des longs parcours Elle y a sous sa main les établissements de crédit, les entrepôts de matières premières, les ouvriers les plus habiles, les conseils de la science, la juridiction consulaire et celle des prud'hommes, les commissionnaires, intermédiaires trop souvent obligés de l'exportation, les bourses, les chambres de commerce, les bureaux de conditionnement des soies et laines, les renseignements sur les besoins, accidentels ou permanents, du commerce extérieur, etc., etc.

D'un autre côté, elles sont desservies par des voies de communication perfectionnées qui permettent à l'industrie de faire rayonner au loin ses produits. Ces produits empruntent en outre de la ville où ils ont été créés une notoriété de bon goût et d'élégance qui les fait vivement rechercher au dehors. C'est ainsi que l'*article Paris* (modes, bijouteries, bronzes et autres objets d'art, tabletterie, etc., etc.) alimente un commerce d'exportation considérable.

Les mêmes villes voient se fonder les grandes institutions financières, appelées à exercer sur l'ensemble des forces productives, la plus féconde influence. Elles sont le réservoir des capitaux, et à ce réservoir viennent puiser toutes les entreprises d'intérêt général du pays, souvent même de l'Étranger.

C'est là que se créent ces valeurs mobilières de toute nature qui jouent un si grand rôle dans la richesse publique : actions et obligations de chemins de fer et canaux, actions des banques, des sociétés commerciales, titres d'emprunts, des Etats, des villes, etc., etc.

Elles sont le siége des compagnies d'assurances, assurance sur la vie, contre l'incendie, contre les sinistres agricoles, assurances maritimes, etc., etc., qui occupent aujourd'hui une place si importante parmi les institutions de prévoyance.

On le voit, les agglomérations sont le foyer d'un immense mouvement d'affaires qui donnent à tous les éléments de la richesse nationale la plus heureuse impulsion et font naître, entre le pays et ses voisins, une étroite solidarité d'intérêts.

Il y a toutefois ici une ombre au tableau. Cette centralisation progressive, si ce n'est de l'industrie, au moins du commerce dans les grandes cités, a pour résultat d'annihiler celui des petites villes, et d'y supprimer ainsi une source considérable de profits. Ce phénomène est manifeste en France. Il s'est établi à Paris, à Lyon et autres métropoles, de puissantes maisons, vastes entrepôts de marchandises de toute nature, qui, grâce aux facilités de communications offertes par les chemins de fer et par la poste, expédient, sur échantillon, jusque dans les moindres hameaux, les produits les plus séduisants et de beaucoup supérieurs comme goût, élégance et qualité, aux similaires vendus par les marchands de la localité. Achetant en fabrique par quantités énormes, et payant à bref délai parce qu'elles vendent généralement au comptant, elles obtiennent des bonifications et des escomptes dont ne jouissent pas ces marchands et qui leur permettent de vendre à un moindre prix. Il n'est pas douteux que cette concurrence, de plus en plus redoutable, a déjà entraîné un assez grand nombre de liquidations.

Il serait facile de multiplier les faits et observations analogues; nous croyons avoir indiqué les plus importants.

CHAPITRE II.

CONSÉQUENCES MORALES DE L'ÉMIGRATION RURALE ET DE LA FORMATION DES AGGLOMÉRATIONS URBAINES.

---

§ 1. *Criminalité.*

La criminalité est-elle plus grande dans les villes que dans les campagnes? Nous allons, tout d'abord, donner la parole aux documents officiels ; nous en discuterons ensuite la valeur.

Le tableau ci-après fait connaître, de 1857 à 1867, le nombre annuel des accusés de crimes : *a)* habitant des communes urbaines; *b)* habitant des communes rurales; *c)* n'ayant pas de domicile fixe, — ainsi que le rapport pour mille de chacune de ces trois catégories au total des accusés.

	NOMBRE DES ACCUSÉS						
	demeurant dans des communes rurales.	demeurant dans des communes urbaines.	sans domicile fixe.	Total.	1,000.		
1867.....	2,186	2,139	282	4,607	475	464	61
1866.....	2,272	1,961	318	4,551	499	431	70
1865.....	2,135	1,778	241	4,154	514	428	58
1864.....	2,262	1,753	237	4,252	532	412	56
1863.....	2,440	1,876	227	4,543	537	413	50
1862.....	2,741	1,987	262	4,990	549	398	53
1861.....	2,708	1,903	202	4,813	566	412	42
1860.....	2,620	1,817	214	4,651	563	391	46
1859.....	2,749	1,975	268	4,992	551	395	54
1858.....	3,074	1,994	307	5,375	572	371	57
1857.....	3,103	2,383	287	5,773	547	413	40

Les rapports inscrits dans les trois dernières colonnes indiquent que le contingent des villes dans la criminalité tend à augmenter et que, par la même raison, celui des campagnes diminue. Sur 1,000 accusés, 560 de 1858 à 1862, et 511 seulement, de 1863 à 1867, habitaient la campagne.

Si maintenant, on rapporte les accusés directement à celle des deux populations auxquelles ils appartiennent, on trouve les termes ci-après :

	Habitants pour 1 accusé. Population	
	rurale.	urbaine.
1867.....	12,110	5,421
1866.....	11,651	5,913
1865.....	12,403	5,522

Ainsi en moyenne, on compte, en France, 12,051 habitants pour 1 accusé dans les campagnes et 5,618 dans les villes.

Ces proportions indiquent-elles réellement une moralité meilleure parmi les populations rurales ? La question serait résolue s'il était possible d'affirmer que les moyens de découvrir les infractions à la loi pénale ont la même efficacité des deux côtés. En fait, il n'en est pas ainsi, beaucoup de ces infractions restant probablement inconnues dans les campagnes, par suite d'une organisation insuffisante de la police judiciaire. Un grand nombre de communes rurales, en effet, n'ont même pas de garde champêtre. Il est permis de croire, en outre, que, sauf pour les grands crimes qui, par le fait de leur publicité, attirent vivement l'attention et obligent l'autorité municipale à les dénoncer à l'autorité judiciaire, beaucoup de méfaits trouvent, dans l'indulgence des maires, une im-

punité déterminée, tantôt par les relations suivies, quelquefois intimes, de ces magistrats avec les familles des coupables, tantôt par le désir d'éviter à leur commune une fâcheuse notoriété, et autres considérations de même nature.

Si les crimes contre les personnes, fruit de la haine, de la vengeance, y sont fréquents, les atteintes graves à la propriété (moins les incendies toutefois) doivent être assez rares dans ces communes. Il semble, en effet, que le vol ne peut guère s'y produire que sous la forme du maraudage ou de la dévastation des récoltes et des plantations. L'escroquerie y est peu connue. L'absence du recel, la difficulté d'y utiliser promptement les valeurs dérobées, y sont également un obstacle aux tentations criminelles. Les délits de chasse, de pêche, les délits forestiers, s'y commettent, au contraire, en grand nombre.

En constatant la différence de criminalité des deux populations, le *Rapport sur la justice criminelle* de 1860 l'explique, comme nous, en grande partie par l'impunité.

« Une des principales raisons de cette impunité, dit le document officiel, se trouve dans la disposition topographique du pays ; il n'y a dans toute la contrée qu'un petit nombre de maisons agglomérées. Les habitations disséminées dans les campagnes, sont isolées et séparées par des champs en culture. Cette distribution des maisons, excellente au point de vue de l'hygiène, est très propre à entourer du mystère le plus profond des faits qui seraient divulgués à l'instant même au milieu d'un bourg ou d'un village. »

Les Rapports distinguent, en ce qui concernent les deux populations, les crimes contre les propriétés des crimes contre les personnes. Voici, pour la période 1856-60, le résultat de cette distinction, en nombres absolus et pro-

portionnels. La première ligne horizontale se rapporte aux crimes de la première catégorie ; la seconde aux crimes de la deuxième.

1re *Nombres absolus.*

CAMPAGNES.

1856	1857	1858	1859	1860	TOTAL
1,928	1,770	1,476	1,252	1,335	7,761
1,379	1,333	1,598	1,497	1,285	7,092
3,307	3,103	3,074	2,749	2,620	14,853

VILLES.

1,812	1,783	1,362	1,304	1,289	7,550
707	600	632	671	528	3,138
2,519	2,383	1,994	1,975	1,817	10,688

2e *Nombres proportionnels.*

CAMPAGNES.

58.30	57.04	48.02	45.54	50 95	52.25
41.70	42.96	51.98	54.46	49.05	47.75
100.00	100 00	100.00	100.00	100.00	100.00

VILLES.

71.93	74.99	68.30	66.03	70.94	70.64
28.07	25.01	31.70	33.97	29.06	29.36
100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Rapport à la population (1856).
(pour 100,000 habitants)

	Campagnes.	Villes.	Total y compris les inconnus et sans domicile fixe.
Contre la propriété...	5.93	15.34	9.72
Contre les personnes .	5.41	6.38	5.77
Crimes en général....	11.34	21.72	15 49

On voit qu'il n'existe qu'un très faible écart, dans les campagnes, entre les crimes contre les personnes et les crimes contre les propriétés, bien que ces derniers soient proportionnellement plus nombreux. Dans les villes, au contraire, il est considérable, ce qui semblerait indiquer ou que les agglomérations adoucissent les mœurs, ou que la tentation du vol y est plus grande, parce que les occasions sont plus nombreuses, le recel, la dénaturation ou la vente des objets volés plus faciles.

Cette moindre criminalité apparente des campagnes est attestée par tous les documents officiels publiés par les autres pays. Ainsi, ceux de l'Angleterre signalent constamment un moindre nombre de crimes dans les comtés agricoles que dans les comtés manufacturiers, et, pour le même comté, dans les districts ruraux que dans les districts urbains.

Les documents belges, prussiens, etc., mettent le même fait en lumière.

Ne perdons pas de vue que les publications françaises signalent la part de plus en plus élevée des villes dans le total des crimes poursuivis.

Il est regrettable que le lieu de séjour des accusés de crimes ne soit pas également relevé, par la statistique française, en ce qui concerne : *a)* les délits; *b)* les crimes et délits constatés, mais qui n'ont été, par des motifs divers, l'*objet d'aucune poursuite*. Il y eût eu là, pour la question de moralité respective des deux populations, un élément de solution de plus.

§ 2. *Naissances naturelles.*

Il est convenu de considérer ces naissances comme un indice d'immoralité. Pour nous, la légitimité d'une opinion de cette nature est douteuse. En principe, la séduc-

tion, résultat d'une affection, d'un entraînement réciproques, n'atteste ni dépravation, ni perversité. Elle est d'ailleurs le résultat fréquent de circonstances qui en atténuent sensiblement la portée et varient de pays à pays, comme, par exemple, les difficultés apportées au mariage par une législation imprévoyante, certaine tolérance de l'opinion, une part plus ou moins considérable de la femme dans le travail national, le degré de bien-être et d'indépendance qui en résulte pour elle; l'instruction plus ou moins répandue; la prostitution plus ou moins développée; la prédominance plus ou moins grande de la population urbaine, et, par conséquent, du travail manufacturier ou en commun; enfin, peut-être des influences de race et de climat.

Il importe de remarquer, en outre, que la fécondité des unions illégitimes n'est pas un témoignage contre la moralité de la fille mère, la véritable débauche, le désordre habituel et invétéré, ayant le triste privilége de frapper de stérilité la femme qui s'y livre.

Si, de pays à pays, les documents officiels ne permettent pas de reconnaître exactement les différences qui peuvent les caractériser au point de vue de la fréquence de l'illégitimité, — les états catholiques, par exemple, recevant dans des établissements hospitaliers tous les enfants abandonnés à leur naissance et leur donnant indistinctement la qualification d'enfants naturels, tandis qu'un certain nombre est issu du mariage, dans d'autres (Angleterre) la loi ne rendant pas obligatoire, sous une sanction pénale, la déclaration de l'état civil de l'enfant nouvellement né — il est également très difficile d'avoir le véritable coefficient d'illégitimité des villes et des campagnes. Beaucoup de jeunes filles séduites quittent, en effet, les communes rurales, où le résultat de la séduction les exposerait aux sévérités de l'opinion et ne leur permettrait

plus d'y trouver du travail, pour aller cacher dans les villes les conséquences de leur faiblesse et y faire leurs couches. Or, les enfants de ces filles-mères figurent au compte des villes, tandis qu'ils sont originaires des campagnes. Ces mêmes exigences de l'opinion obligent, plus souvent dans les communes rurales que dans les villes, le séducteur à réparer, avant l'accouchement, sa faute par le mariage ; de là un grand nombre d'enfants conçus naturels et qui naissent légitimes.

Quelle que soit la valeur de ces atténuations, il est incontestable qu'en France et, nous pouvons ajouter, dans tous les pays qui publient régulièrement les relevés de leur état civil, les naissances naturelles sont plus nombreuses dans les villes que dans les campagnes. On en trouvera la preuve dans les documents que nous avons produits sur ce point au titre II de notre travail.

Nous y ajouterons cette observation, qu'en France on constate, depuis quelques années, le regrettable phénomène d'un accroissement continu des naissances naturelles dans les populations rurales. Est-ce le résultat de l'affaiblissement du sentiment religieux, d'un contact plus fréquent, facilité par les nouvelles voies de communication, avec les populations urbaines, d'un déplacement des industries quittant les villes pour aller chercher au dehors les économies de loyer, de main-d'œuvre, etc., dont elles ont besoin ? Serait-ce l'effet imprévu d'un développement de l'instruction primaire non accompagné d'un progrès analogue de l'éducation morale et religieuse, et facilitant à l'ouvrier agricole la lecture des livres immoraux que, malgré tous les efforts de la surveillance administrative, le colportage continue à introduire dans les villages?

§ 3. — *Prostitution.*

Il est difficile d'écrire quelque chose de nouveau sur ce sombre sujet. Tout le monde sait que, très heureusement pour les campagnes, ce fléau, appelé par les Anglais le grand *vice social*, n'y existe pas, et qu'il constitue le triste privilége des villes.

Là où elle est réglementée au point de vue de la décence, de la morale publique et de l'hygiène, la prostitution a beaucoup moins d'inconvénients que dans les pays où, comme l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, elle est purement et simplement interdite.

On lui attribue, dans les Etats où elle s'est largement développée (Angleterre), une influence préventive sur les unions illégitimes et leurs conséquences. Nous y avons même entendu soutenir des thèses dans lesquelles elle est représentée comme un mal nécessaire, comme une sorte de palladium de l'honneur, de la sécurité des familles.

Voici ce qu'a écrit, à ce sujet, le docteur Thompson dans une brochure qui a été fort lue en Angleterre *(Illegitimary in Scotland*, 1865).

« ..... Nous trouvons à Londres 120.53 femmes pour 100 hommes ; 125 filles pour 100 célibataires ou garçons et 296.86 veuves pour 100 veufs, avec seulement 4.2 naissances naturelles sur 100 naissances. Faut-il proclamer que Londres est plus moral que le reste du Royaume-Uni, parce qu'il a 2 pour cent de naissances naturelles de moins ? Cette conclusion serait un peu téméraire. Il est probable que l'immense développement de la prostitution dans cette ville exerce une influence préventive sur les unions illégitimes. »

Comme elle est la plaie des agglomérations urbaines,

elle doit être plus développée dans les pays où ces agglomérations dominent, que dans les Etats à populations clairsemées.

Dans quelle mesure les habitants des villes et des campagnes concourent-ils à son recrutement? Deux médecins ont cru répondre à la question en faisant un recensement, au point de vue de leur origine, des filles officiellement inscrites ou notoirement connues comme prostituées. Parent Duchatelet, dans son livre, justement célèbre, sur la *Prostitution parisienne*, s'est livré à un travail de cette nature et a conclu dans le sens du plus fort contingent des campagnes. Le docteur Acton, auteur d'un livre également très estimé, sur le grand *Vice social* à Londres, est arrivé à la même conclusion. Mais les observations de ces deux médecins n'ont porté que sur un nombre relativement assez faible de cas, la prostitution occulte étant plus largement représentée, au moins dans les grandes villes, que celle qui étale son cynisme dans les rues, ou va s'inscrire sur les registres de la police.

Lors même qu'il serait démontré que, relativement à la population féminine des mêmes âges, les campagnes fournissent un plus grand nombre de prostituées que les villes, il resterait toujours à se demander si les influences auxquelles elles ont succombé ne seraient pas plutôt urbaines que rurales; si, venues pures dans les villes, elles n'ont pas parcouru, au contact de mauvaises relations, ou à la suggestion de la misère, les diverses étapes qui les ont conduites à leur suprême dégradation.

La prostitution n'est pas seulement une cause d'excès, et, quand elle n'est pas surveillée, de maladies graves; elle est encore une source de corruption, les femmes qui s'y livrent ayant abdiqué le sens moral en toutes choses, et infectant doublement les malheureux qui les fréquentent.

Heureuses les campagnes qui ne connaissent pas cette double contamination des sens et du cœur !

§ 4. — *Suicides.*

Le suicide est-il une manifestation immorale ? Est-il un témoignage de dépravation ? Les moralistes le condamnent énergiquement, et ils ont raison. La religion le réprouve et c'est justice, car il cause à la famille, à la société un préjudice souvent irréparable. Napoléon Ier l'avait énergiquement qualifié de lâcheté, de *fuite, de désertion en face de l'ennemi*, dans son célèbre ordre du jour du camp de Boulogne. Le mot était à la fois pittoresque et juste, car le suicide, c'est bien la fuite devant l'ennemi, que cet ennemi soit la douleur physique, ou la misère, ou l'abandon, ou la perte des personnes chères, ou de cruels désillusionnements. Oui, le suicide est un crime de lèse-humanité, car c'est la désertion de la mission que nous remplissons tous ici bas, mission de labeur, de lutte, de souffrance, il est vrai, mais par laquelle nous concourons à l'œuvre providentielle ; — car c'est la violation de cette grande loi du devo ir, qui enchaîne le père à ses enfants, l'épouse à son conjoint, l'homme aux intérêts de toute nature qni lui sont confiés.

Mais le suicide est-il véritablement un acte d'immoralité dans le sens le plus accepté du mot? Non, il n'est qu'un acte de faiblesse, et le plus souvent le résultat d'une altération des facultés mentales, soit subite et en quelque sorte explosive, soit ancienne et lentement progressive, comme beaucoup d'autres maladies.

Cependant, d'accord avec le plus grand nombre des écrivains, nous croyons devoir le ranger danz la catégorie des phénomènes moraux, et c'est à ce point de vue qu'il rentre dans le cadre de cette étude.

Il est un fait incontestable, c'est qu'il se produit beaucoup plus fréquemment dans les villes que dans les campagnes, et nous ne croyons pouvoir mieux faire que de détacher d'un mémoire dont nous avons donné récemment lecture à l'Institut, sur la *Physiologie du suicide*, l'extrait ci-après qui met ce fait hors de contestation :

« Les suicides sont beaucoup plus nombreux dans les capitales que dans le reste du pays. Ainsi, tandis qu'on compte, en Angleterre, pour le pays tout entier, 69 suicides pour 1 million d'individus, ce nombre s'élève à 91 à Londres.

« La proportion est également très différente pour la France et Paris, puisque, de 110 pour l'ensemble du pays, elle monte à 646 pour Paris. Paris est donc la ville du monde où le suicide fait le plus de victimes.

« En Prusse, la proportion des suicides est de 123 pour la population entière est de 212 à Berlin.

« Dans le Danemark proprement dit, elle est de 288 pour la monarchie et de 447 à Copenhague.

« La même différence, quoique à un bien moindre degré, se produit dans les villes et les campagnes (1). Ainsi, pendant qu'en Prusse, on compte en moyenne 187 suicides pour 1 million d'individus appartenant à la population totale, la proportion est de 102 dans les campagnes. La même recherche faite pour le Danemark donne lieu aux résultats ci-après : villes, 307; campagnes, 271. Ces données s'appliquent à la période 1856-1860. Dans la période précédente (1851-1855), on trouvait : villes, 303 ; campagnes, 232. Ainsi, dans ces dernières années, les campa-

(1) Nous faisons nos réserves sur la valeur statistique des mots populations *rurales* et *urbaines* employés dans les documents officiels des divers pays, le nombre d'habitants et le degré d'agglomération de ces habitants qui distinguent les villes des campagnes, n'étant pas les mêmes partout.

gnes n'ont plus que 36 suicides de moins que les villes par million d'individus, tandis que l'écart était de 71 dans la période précédente et s'élevait à un chiffre plus considérable encore dans les périodes antérieures. Il y aurait ainsi, au moins en Danemark, une tendance à l'égalité, au point de vue de la fréquence du suicide, entre les populations urbaines et rurales.

« En France, des 5,061 suicidés dont on a pu constater l'origine en 1866, 2,325 (1 sur 12,298 habitants) appartenaient aux populations rurales et 2,736 (1 sur 3,944 habitants) aux populations urbaines.

« Mais ces proportions sont-elles rigoureusement exactes? Et notamment, les suicides sont-ils aussi fidèlement constatés dans les campagnes que dans les villes? Il est permis d'en douter.

« Dans les villes, où une des conséquences de l'agglomération est la prompte divulgation de tous les faits de nature à alimenter la curiosité ou la malignité publiques, il est rare qu'un décès dans des conditions un peu extraordinaires n'appelle pas immédiatement l'attention et ne soit pas signalé à l'autorité. Les familles, qui n'ignorent pas leur responsabilité vis-à-vis de la justice, ont, en outre, un intérêt considérable à faire connaître le suicide, pour échapper au soupçon d'un crime.

« Il n'en est pas ainsi dans les campagnes, où l'isolement des habitations, l'absence, non-seulement de toute vérification des causes des décès, mais encore de la constatation du fait même du décès, le préjugé qui frappe les familles dont un membre a attenté à sa vie, la crainte, pour ces familles, de voir le corps du suicidé exclu des prières de l'Église, le clergé rural étant inexorable sur ce point, autorisent à croire à d'assez nombreuses dissimulations.

« Toutefois, quand on tient compte du calme relatif

des populations agricoles, de la régularité de leurs travaux, de la faible dépense intellectuelle que ces travaux leur imposent, de la rareté des circonstances qui peuvent provoquer, chez elles, une forte et durable excitation morale, et enfin de leur sobriété, il y a lieu de penser que le suicide est moins fréquent dans les campagnes que dans les villes.

« Si l'on poursuit, en ce qui concerne l'âge des suicidés, la comparaison entre les villes et les campagnes, on est amené à cette conclusion que, dans les villes, le maximum des suicides se trouve entre 50 et 60 ans, et dans les campagnes, entre 60 et 70 ans. On a remarqué également que c'est parmi les vieillards seulement, c'est-à-dire après 60 ans, que la proportion des suicides ruraux dépasse celle des villes ; il en résulte que l'excédant des suicides constaté dans les villes porte tout entier sur les âges antérieurs à la 60e année.

« L'influence du mois est, comme on devait s'y attendre, plus caractérisée dans les campagnes, bien que les maxima et minima s'y manifestent dans les mêmes saisons. Ainsi, en Danemark, pour 12,000 suicides annuels, la différence entre le minimum et le maximum est de 1,644 dans les campagnes et de 1,488 seulement dans les villes.

« Les modes de perpétration diffèrent également (même pays) selon la nature des populations. Par exemple, les campagnes ont une proportion de strangulation beaucoup plus forte ; mais il est remarquable que celle des submersions y est presque égale. L'emploi des autres modes de destruction est beaucoup plus fréquent au sein des villes. Ainsi, pour le même nombre de suicides, il y en a deux fois plus qui s'y tuent avec des armes à feu, huit fois plus qui s'y précipitent d'un lieu élevé, et plus de deux fois

plus qui s'y empoisonnent. L'emploi des instruments tranchants y est également plus fréquent ; la différence est de 40 à 31. »

§ 5. — *Autres conséquences morales.*

Les agglomérations sont un foyer de lumière, cela est incontestable ; mais cette lumière est-elle toujours pure ? Et, par exemple, les innombrables publications qui y voient le jour sont-elles toutes conçues dans un esprit de profonde déférence pour les idées et les sentiments qui font les sociétés honnêtes ? Le roman, le théâtre notamment, sont-ils toujours une école de morale ? Ne cherchent-ils jamais à ébranler les grands principes qui sont la condition même d'existence de ces sociétés, comme la religion, la famille, la propriété, la fidélité aux engagements, à la foi jurée, le respect des droits, des intérêts d'autrui ? Laissent-ils aux tristes aberrations de l'esprit ou du cœur humain leur difformité naturelle ? Ne mettent-ils pas au service des plus détestables penchants, des plus coupables passions, les plus séduisants sophismes ? N'ont-ils pas des excuses, ou au moins des atténuations pour les plus flagrantes violations du droit, de l'équité ? Ne laissent-ils pas souvent, au fond de nos âmes, de profondes tristesses, de profonds abbattements, en nous montrant, méconnues, honnies, persécutées, les plus fermes vertus, les qualités les plus solides du cœur et de l'esprit, en nous faisant assister à des chutes trop fréquentes, dans la lutte de l'intérêt et de la conscience, de la passion et du devoir ?

Et le journalisme, cette émanation directe, favorite, privilégiée des agglomérations, répand-il toujours dans la foule le respect du principe d'ordre, de conservation, d'autorité ? Est-il toujours le censeur impartial, désinté-

ressé, éclairé des actes officiels? Ne recherche-t-il jamais le succès dans le scandale, dans la violence des prédications révolutionnaires? Les intérêts du pays passent-ils toujours avant ceux de son entreprise, considérée industriellement? Est-il toujours pur de toute libéralité inavouable de la part, soit des gouvernements, soit des compagnies financières dont il annonce et patronne les entreprises? Dit-il toujours énergiquement la vérité à ce souverain, le plus illibéral, le plus despote, le plus amoureux de flatteries qui existe, le Peuple? Dans les conflits du pays avec l'étranger, est-il toujours patriote, se range-t-il toujours et sans hésiter du côté des hommes qui défendent, au pouvoir, les intérêts nationaux? Sait-il faire trève, dans ce cas, à ses rancunes, à ses haines? N'est-il pas trop souvent l'organe complaisant des griefs, réels ou imaginaires, de nos ennemis extérieurs? Ne confond-il pas habituellement dans la même opposition et les intérêts politiques et les intérêts religieux? Démagogie et athéisme ne sont-ils pas quelquefois synonimes dans sa pensée?

Si le journalisme ne franchissait pas l'enceinte des villes, si son action, trop souvent délétère et dissolvante, ne s'exerçait que sur les populations qui lui sont immédiatement soumises, le mal serait grand, très grand déjà ; mais enfin son rayon, sa sphère seraient limités. Aujourd'hui, il pénètre dans les campagnes et y déchaînera bientôt, grâce aux progrès de l'instruction primaire, toutes les passions dont il est animé. Les gouvernements constitutionnels y trouvent encore des députés sincèrement dévoués aux institutions, à la dynastie, à l'ordre, à la cause des réformes pacifiques. Demain, elles voteront, comme les villes, pour les adversaires systématiques de tout gouvernement.

CHAPITRE III.

CONSÉQUENCES HYGIÉNIQUES.

---

§ 1. *Mortalité.*

Nous avons fait connaître ailleurs en détail (Titre III, *Caractéristique des populations rurales et urbaines*) l'influence qu'exerce l'agglomération sur la mortalité. Quelques documents officiels nouveaux, publiés depuis l'impression de cette partie de notre travail, nous permettent de confirmer, avec quelques détails intéressants, ceux que nous avons donnés sur les décès comparés des villes et des campagnes en France.

Voici ces documents :

Mortalité rapportée aux populations respectives et déduite des cinq années de la période 1861-65.

	Décès pour 100 habitants.	Habitants pour 100 décès.
Seine	2.55	39.2
Villes	2.61	38.4
Campagne	2.15	46 5
France	2.28	43.8

Le rapport des décès aux naissances indique la mesure dans laquelle une population s'accroît par son mouvement naturel, c'est-à-dire indépendamment de toute immigration ou émigration. Le tableau ci-après indique ce rapport pour les trois populations :

	Décès pour 100 naissances.
Seine	84.72
Villes	92.78
Campagnes	83.22

Ainsi les populations rurales tendent à s'accroître plus rapidement par l'excédant des naissances que les populations urbaines. On remarque l'exception que présente la Seine, exception tout-à-fait extraordinaire, et qui indique soit une amélioration hygiénique considérable par suite des grands travaux d'édilité qu'on connaît, soit l'existence à Paris d'un nombre exceptionnel d'adultes, probablement d'ouvriers, attirés par ces travaux. Or, on sait que la mortalité des adultes est sensiblement inférieure à celle, d'abord des enfants et des vieillards, puis de la population prise en bloc.

Mortalité des enfants:

Cette mortalité diffère très notablement selon que les enfants sont légitimes ou naturels. Celle des premiers est indiquée par les rapports ci-après :

	Enfants légitimes (décès pour 100 naissances).			
	Seine.	Villes.	Campagnes.	France.
De la naissance à 7 jours	1.7	2.1	2.7	2.5
De 8 à 15 jours	2.3	1.7	2.0	2.0
De 15 jours à 1 mois	1.8	2.0	2.1	2.0
De 1 mois à 3 mois	2.7	3.3	3.2	3.3
De 3 mois à 6 mois	2.5	3.1	2.8	2.9
De 6 mois à 12 mois	4.6	5.2	3.8	4.1
De la naissance à 1 an	15.6	17.4	16.6	16.8

En apparence, c'est la Seine qui perd le moins d'enfants dans la première année de leur naissance. Mais il ne faut

pas perdre de vue que Paris envoie en nourrice dans les campagnes, où beaucoup meurent, un grand nombre de ses nouveau-nés.

Distraction faite de la Seine, ainsi placée dans des conditions qui rendent une comparaison exacte très difficile, ce sont les campagnes qui perdent le moins d'enfants. Ce fait se dégagerait bien plus clairement, s'il était possible d'éliminer de leurs décès ceux des nourrissons d'origine urbaine.

La mortalité des enfants naturels est, au contraire, bien plus élevée dans les campagnes que dans les villes, comme on va le voir.

	Enfants naturels (décès pour 100 naissances).			
	Seine.	Villes.	Campagnes.	France.
De 0 à 7 jours.....	3.3	4.1	5.9	4.6
De 8 jours à 15 jours.	4.1	4.7	6.	5.1
De 15 jours à 1 mois.	3.3	4.7	7.	5.3
De 1 mois à 3 mois...	3.	5.6	9.2	6.5
De 3 mois à 6 mois...	1.7	4.3	7.7	5.1
De 6 mois à 12 mois..	2.2	4.8	8.2	5.6
De 0 à 1 an.....	17.6	28.2	44.0	32.2

On remarque : 1° que la mortalité des enfants naturels est supérieure à celle des enfants légitimes de près du double pour la France entière; 2° qu'elle est plus élevée dans les villes et surtout dans les campagnes, que dans la Seine. Mais, en ce qui concerne les campagnes, il faudrait, pour avoir un rapport exact, pouvoir distraire de cette mortalité spéciale celle des enfants naturels envoyés en nourrice par les villes, et, notamment par les établissements hospitaliers qui reçoivent les nouveau-nés abandonnés.

L'assez faible écart que l'on constate dans la mortalité des enfants légitimes et naturels du département de la

Seine, peut s'expliquer par ce fait qu'à Paris, les unions illégitimes restant facilement secrètes et ayant souvent l'apparence de ménages réguliers, les filles-mères ne prennent aucune précaution pour dissimuler leur grossesse. La vie fœtale ne présente ainsi aucun danger pour l'enfant. Il en est autrement dans les villes et dans les campagnes, où le désir d'échapper aux sévérités de l'opinion fait recourir, d'abord aux abortifs, puis à tous les moyens de cacher, le plus longtemps possible, le résultat de la séduction. On peut croire également que l'accouchement des filles-mères est assez souvent clandestin dans les villes et et les campagnes ; de là une nouvelle source de danger pour la santé de l'enfant.

Age moyen des décédés.

On obtient cet âge en faisant la somme des années vécues par l'ensemble des décédés et en la divisant par le total de ces décédés.

	Sexe				les deux sexes	
	masculin		féminin.			
	ans.	mois.	ans.	mois.	ans.	mois.
Seine.....	30	5	31	10	31	1
Villes.....	31	7	35	»	33	4
Campagnes.	34	3	37	2	35	9

L'âge moyen des décédés est, on le voit, notablement plus élevé dans les campagnes que dans les deux autres populations, et l'écart serait bien plus sensible encore sans les nombreux décès des nourrissons venus des villes, qui grossissent indûment la mortalité rurale en ajoutant fort peu au dividende (années vécues) et beaucoup au diviseur (décédés).

§ 2. *Aliénation mentale.*

On ne connaît, en France, l'origine des aliénés que pour ceux de ces malades qui sont traités dans les asiles.

Voici, pour les admis de 1856 à 1860, les renseignements recueillis sur le lieu de leur séjour au moment de leur entrée dans ces établissements.

	Fous.	Idiots-Crétins.
Habitant les villes	18,228	950
Habitant les campagnes ..	16,914	1,481
Domicile inconnu	1,317	98
	36,459	2,529

Il résulte de ces chiffres que plus de la moitié des fous admis de 1856 à 1860, habitaient des villes au moment de leur admission, tandis que, pour l'ensemble de la population de la France, les habitants des villes sont, à ceux des campagnes, comme 1 est à 3 environ. L'importance relative de l'élément urbain ou rural parmi les *aliénés à domicile* n'étant pas connue, il est impossible de se faire une opinion exacte de l'influence des agglomérations sur les causes de cette différence. Il est permis de croire toutefois que la forte prédominance des fous d'origine urbaine doit être attribuée autant aux mesures spéciales dont ces infortunés sont l'objet, qu'à la multiplicité des affections mentales au sein des villes. Ainsi, par des considérations de sage prévoyance, tous les individus privés de leur raison, quelle que soit la nature de leur maladie, y sont réputés dangereux, et, à ce titre, séquestrés par ordre de l'autorité. Dans les campagnes, au contraire, où les aliénés sont connus de tout le monde, où chacun a, en quelque sorte, les yeux sur eux et où leurs actes ne peuvent avoir la même gravité, l'administration laisse volontiers au sein de leurs familles ceux qui se montrent inoffensifs.

Toutefois les observations que nous avons recueillies dans d'autres pays où il a été fait des recensements d'aliénés d'après leur origine urbaine et rurale, nous parais-

sent établir sans réplique que l'aliénation proprement dite est plus fréquente dans les villes que dans les campagnes. Le fait contraire semble se produire en ce qui concerne l'idiotie et le crétinisme, comme nous venons de le voir pour la France.

Voici le résumé de ces observations; elles se rapportent à des dates assez récentes.

	Villes, habit. p. 1.		Campagnes habit. p. 1.	
	Aliéné.	Idiot.	Aliéné.	Idiot.
	—	—	—	—
Silésie prussienne..	684	1,738	2,172	379
Belgique..... ..	580	»	1,234	»
Danemark	781	»	1,772	»
Norwège..... ..	831	285	1,184	345

Il est facile de comprendre que, par sa vie calme, réglée, monotone, par la nature de ses occupations, par ses conditions économiques et hygiéniques relativement bonnes, l'habitant des champs soit moins exposé que le citadin à la terrible maladie qui nous occupe.

Quant à la plus grande fréquence de l'idiotie dans les campagnes, elle peut s'expliquer, en outre des influences telluriques, par le défaut presque absolu d'excitation intellectuelle chez les enfants, par l'état fréquent d'isolement et d'abandon où les tiennent les parents, appelés au dehors par les travaux de la culture, peut-être par un plus grand nombre de mariages consanguins que dans les villes, par une nourriture mal appropriée aux organes des nouveau-nés, par l'absence générale des soins hygiéniques que réclame la première enfance; enfin, il faut bien le dire, par le faible développement intellectuel des parents.

Quand on recherche avec attention les causes de l'état sanitaire peu favorable des villes, on constate qu'elles

ont des éléments particuliers d'insalubrité ; citons les plus graves.

Insuffisance relative d'air et de lumière ; — émanations des fosses d'aisances, très-tardivement vidées pour la plupart, et qui, par le fait d'un mauvais système de construction, infectent, de leurs infiltrations, et le sol des rues et les eaux de puits ; — système barbare de vidanges et, par suite, effusions prolongées de miasmes délétères ; — émanations des cuisines ; envoi dans l'atmosphère des matières fuligineuses vomies par les hautes cheminées des usines ; — émanations de celles de ces usines qui ont le caractère d'établissements insalubres et dangereux ; — émanations fétides des eaux ménagères et industrielles, des boues, des détritus et immondices séjournant plus ou moins longtemps dans les rues ; — effluves pernicieuses d'un cimetière placé ou dans l'intérieur de la ville ou à ses portes ; — émanations de cours d'eau fangeux, mal entretenus, laissant à découvert, en été, une partie de leurs rives, sur lesquelles se sont accumulées des matières putrescibles dont la chaleur hâte la fermentation ; — émanations des abattoirs, quand il y a des abattoirs et qu'ils sont placés à l'intérieur de la ville, ou des tueries privées, quand il n'existe pas d'abattoirs ; — quantités considérables de gaz méphitiques se dégageant dans l'atmosphère par le simple fait de la respiration de plusieurs milliers, de plusieurs centaines de milliers de créatures humaines et d'animaux ; — foyers particuliers d'insalubrité dans les maisons mal habitées, mal construites, mal ventilées, dont les logements ouvrent sur des ruelles, ou des cours étroites et impures ; — difficultés apportées à la libre circulation de l'air par des rues tortueuses et sans profondeur ; — conditions particulières d'insalubrité pour une foule d'apprentis et d'ouvriers des deux sexes logés chez les maîtres

des établissements qui les occupent, et que ceux-ci entassent dans des chambres étroites, nourrissent à peine et surmènent de travail; — alimentation insuffisante dans presque tous les établissements d'instruction privée, non surveillés, sous ce rapport, par l'autorité compétente; — existence de petites agglomérations dans la grande; casernes, lycées, hôpitaux et hospices, prisons, etc., etc.; — propagation rapide des maladies épidémiques résultant de l'existence de ces petites agglomérations, des hôpitaux et notamment de la contiguité des maisons; — influence dangereuse du travail en commun dans des locaux industriels insuffisamment ventilés; — chances d'accidents par l'emploi des machines dans les usines et fabriques des villes; — conséquences anti sanitaires, surtout en été, du séjour prolongé dans la chambre mortuaire (qui est souvent la chambre unique de la famille) des corps des décédés; — mise en vente sur les marchés, de viandes avariées ou provenant d'animaux malades, de fruits de mauvaise qualité ou non mûrs; — altération fréquente des produits alimentaires et notamment des boissons, surtout dans les villes à octroi; — propagation, par la prostitution, du virus vénérien infectant, de génération en génération, des familles entières; — effets morbides des excès alcooliques commis par les ouvriers et qu'attestent de plus nombreuses admissions dans les établissements hospitaliers le lendemain des jours fériés; — insuffisance ou mauvaise qualité des eaux; — système d'égouts défectueux, etc., etc.

Telles sont les principales causes de l'insalubrité des villes, et l'explication probable de leur plus grande mortalité.

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire ailleurs (*Caractéristique*, etc., etc.), les conditions hygiéniques des habitations du journalier et du petit cultivateur laissent

également beaucoup à désirer. L'existence de fumiers, de *mares* infectes dans les cours ; — quelquefois la presque cohabitation des hommes et des animaux — l'exiguité de ces habitations, par suite, l'accumulation des membres de la famille, au préjudice de la santé et de la décence, dans une pièce unique ; — l'absence d'écoulement des eaux ménagères, généralement jetées, avec les immondices, sur les fumiers, dont elles peuvent bien accroître la puissance fécondante, mais dont elles font des foyers d'infection ; — une alimentation grossière et peu réparatrice ; — l'oubli des soins de propreté les plus nécessaires ; — l'absence ou l'insuffisance du traitement médical en cas de maladie, etc., etc.

Voilà bien évidemment des influences pernicieusees, mais elles sont, en très-grande partie, conjurées par le travail des champs, par les bienfaisantes effluves de la végétation, par la respiration à pleins poumons d'un air pur et vivifiant, par la régularité des habitudes, par la sobriété, la frugalité des membres de la famille rurale, et surtout par ce calme profond de l'esprit, inconnu dans les villes, où s'agitent tant de passions, où l'incertitude du lendemain, où la nécessité d'assurer le pain de chaque jour sont l'objet de si ardentes préoccupations, quelquefois de si fiévreuses angoisses !

CHAPITRE IV.

CONSÉQUENCES DIVERSES.

Les villes appellent, à divers points de vue, la vigilante sollicitude des gouvernements. Non seulement elles sont des centres d'agitation politique, et généralement des

foyers d'opposition, mais encore leur administration, la gestion de leurs intérêts locaux exigent fréquemment l'intervention de la haute administration et des assemblées législatives. L'État est obligé de s'assurer si l'ordre, l'économie et une certaine intelligence président aux dépenses des communes ; si la portion des services publics mise à leur charge (police, culte, viabilité, instruction publique, etc.) est convenablement dotée, ou si cette dotation ne dépasse pas la mesure des véritables besoins. Il doit vérifier si les taxes locales ne sont pas excessives et ne font pas au contribuable une situation qui lui rend difficile l'acquittement des impôts généraux. De là, entre l'autorité locale et l'autorité supérieure, du moins dans les pays où l'autonomie communale n'est pas complète, des relations toujours tendues, et assez souvent des sources de conflits, les maires ayant une tendance marquée à représenter trop exclusivement les intérêts locaux, au préjudice de ceux de l'État.

Dans les pays où la nomination de ces fonctionnaires appartient, selon l'importance des communes, soit directement au souverain, soit à ses délégués dans les provinces, leur choix est l'objet d'assez graves soucis pour le gouvernement, qui ne trouve pas très-aisément, pour des fonctions gratuites et laborieuses (au moins dans les villes), des candidats réunissant toutes les conditions qu'elles exigent. Ces candidats, une fois nommés, peuvent ensuite ne pas avoir la sympathie du Conseil municipal. De là, un refus de concours aboutissant nécessairement où à la nomination d'un nouveau maire ainsi imposé au pouvoir central, ou, ce qui arrivera plus souvent, à la dissolution du Conseil municipal et à de nouvelles élections. Mais si la majorité hostile en sort triomphante, ou la lutte s'éternisera, au grand préjudice de tous les intérêts, ou le pouvoir cèdera, et, dans ce dernier cas, les fonctions

municipales seront exercées par des hommes qui, expression fidèle de l'esprit de cette majorité, en épouseront les passions et les préjugés.

Ce mauvais esprit, cette opposition instinctive des villes contre le pouvoir s'étend en dehors de leur enceinte. On sait qu'il se forme toujours à leurs portes une banlieue populeuse, qui bénéficie des avantages qu'elles peuvent offrir sans participer à leurs charges. Eh bien! cette banlieue s'inspire de leurs sentiments politiques ; quelquefois même elle les exagère, car sa population est en grande partie ouvrière, c'est-à-dire, particulièrement accessible aux influences démagogiques. C'est ainsi que l'ordre et le gouvernement n'avaient pas de pires adversaires que les habitants des communes suburbaines annexées à Paris en 1859.

Il existe, dans les agglomérations urbaines, une sorte de température morale exceptionnelle. Les pensées, les sentiments y ont une vivacité particulière et s'y exaltent jusqu'à la passion. Les conflits entre elles et l'autorité ne se vident pas toujours sur le terrain de la légalité. Ce ne sont pas toujours les électeurs municipaux qui sont appelés à les juger. Quelquefois, elles recourent à la force pour venger leur prétendus griefs et l'histoire contemporaine a plus d'une page sanglante dans ce sens. Nous pourrions citer notamment les troubles si graves de Toulouse, de Clermont, à l'occasion de la nouvelle évaluation, en 1841, des valeurs locatives.

En temps de guerre, elles apportent, par le seul fait de leur existence, de grands obstacles à la défense du territoire. Pour les mettre à l'abri de l'ennemi, ou bien le gouvernement est obligé d'affaiblir l'armée active, dont il détache des corps nombreux destinés à y tenir garnison; ou bien le général qui commande cette armée est tenu de manœuvrer de manière à les couvrir, au grand préjudice

de la liberté de ses mouvements. Leur occupation par l'ennemi n'entraîne pas seulement la soumission immédiate d'une zone de territoire considérable, c'est-à-dire de la province, du département dont elles sont les chefs-lieux ; elle met encore à sa disposition, par la voie des réquisitions forcées, des ressources importantes en vivres, argent, moyens de transport, munitions. Or, celles de l'armée nationale sont réduites d'autant. Heureux encore le pays si ces villes, sous l'influence ou de la peur ou de l'esprit de parti, ne paralysent pas, par leur mauvaise attitude, peut-être même par une insurrection, les efforts de la garnison contre l'ennemi !...

Ces observations s'appliquent évidemment aux villes ouvertes de l'intérieur, les villes fortifiées des frontières étant, au contraire, des points d'appui pour la défense du territoire, et leur patriotisme bien connu secondant cette défense avec une énergie particulière.

Les agglomérations sont donc, pour les gouvernements, en temps de paix ou de guerre, une source de difficultés et d'embarras.

TITRE VI.

DES MOYENS D'ARRÊTER OU AU MOINS DE MODÉRER LE MOUVEMENT DE L'ÉMIGRATION RURALE.

Ces moyens existent-ils, soit directs et absolus, soit indirects et comme résultat de certaines mesures destinées à retenir au sol l'habitant des campagnes par le simple lien de ses intérêts ?

S'ils n'existent pas, ne peut-on conjurer, dans une notable proportion, les inconvénients inhérents au progrès des agglomérations urbaines ?

C'est ce que nous allons examiner.

CHAPITRE Ier

MOYENS DIRECTS.

Est-il possible, dans l'état actuel de nos mœurs, avec l'esprit libéral qui anime nos institutions civiles et politiques, de recourir à des mesures coercitives pour enchaîner, en quelque sorte, au lieu d'origine les populations rurales ? Est-il possible d'interdire, au nom de la loi, au journalier agricole, au petit cultivateur de chercher à améliorer son sort en quittant la commune natale, où son travail ne suffit plus à le faire vivre ? Est-il possible d'interdire au propriétaire de biens ruraux de les aliéner pour venir dépenser son revenu dans les villes ? C'est à peine s'il est permis de poser de pareilles questions.

Mais on s'est demandé si le même résultat ne serait pas atteint par l'attribution aux maires du droit d'exiger des individus qui veulent s'établir dans leurs communes, la justification, si ce n'est de moyens d'existence acquis, certains, au moins, de la possibilité de s'en créer par leur industrie.

Ceux qui ont proposé ce moyen d'enrayer l'émigration rurale se sont autorisés de la législation qui, dans plusieurs Etats allemands, confère à l'autorité municipale le droit dont ils demandent l'application à notre pays. Mais ils perdent de vue, d'une part, que cette législation, en vigueur dans quelques petits États seulement, a été rapportée ou est sur le point de l'être ; de l'autre, qu'elle se justifiait par le droit à l'assistance. Or, on comprend

que, pour se soustraire à cette conséquence du domicile, la commune ait été investie de la faculté de vérifier l'état de fortune, ou l'aptitude au travail de celui qui pourrait l'invoquer un jour contre elle. Mais l'assistance publique n'étant pas obligatoire en France, l'analogie des situations n'existe pas.

On pourrait répondre, il est vrai, que, si l'assistance n'est pas obligatoire en France en vertu de la loi, elle l'est en vertu du droit supérieur de l'humanité. Soit; mais une obligation morale, quelque forte qu'elle soit, ne saurait avoir, pour la commune, le même effet qu'une injonction légale. Sans doute, elle devra pourvoir aux besoins de ses indigents, même non domiciliés, mais dans la mesure déterminée par les ressources qu'elle peut, sans nuire aux services rigoureusement nécessaires, consacrer aux dépenses de cette nature.

La législation relative au domicile de secours est assez confuse en France. Une question a été soulevée, il y a quelques années, par l'Administration de l'assistance publique à Paris, c'est celle de savoir si la commune d'origine ou du dernier domicile ne pourrait pas être déclarée responsable des frais d'assistance avancés par la commune de la simple résidence. Nous ne savons dans quel sens la question a été résolue par la justice ordinaire ou administrative; mais elle ne nous semble pas comporter de difficulté réelle. L'assistance étant purement facultative, ne saurait donner lieu à une demande en restitution. Un bienfait, œuvre essentiellement spontanée et volontaire, ne peut légitimer une demande en remboursement. Toutefois, si la jurisprudence s'établissait dans le sens contraire, il y aurait lieu évidemment d'examiner jusqu'à quel point la responsabilité de la commune d'origine peut se concilier avec la liberté absolue de l'émigration au profit de ses habitants.

A un autre point de vue, il convient de se demander si un intérêt de police, si le désir fort légitime de protéger une agglomération contre des éléments de désordre, de corruption, de contagion morale, ne justifieraient pas suffisamment le droit pour les communes de s'enquérir des antécédents des nouveaux arrivants et de leur refuser le droit d'établissement, en cas de doute sur la pureté de leur passé ? Le changement de domicile ne pourrait-il, comme en Belgique, pays de grandes libertés civiles et politiques, être précédé d'un avertissement, par l'émigrant, à l'autorité municipale du lieu, et d'un avis, par cette dernière, à l'autorité municipale de la future résidence? Et l'émigrant ne pourrait-il être obligé, en arrivant dans cette commune, d'exhiber un certificat de bonne conduite, de bonnes mœurs, d'absence de toute condamnation, que lui aurait délivré le maire du dernier domicile? Ce certificat ne pourrait-il être accompagné de l'indication de la profession, de l'âge, de l'état civil, de la religion et autres renseignements propres à donner une connaissance exacte de la situation civile, morale et économique du porteur ? N'est-il pas vrai qu'en l'absence de précautions de cette nature, les villes, les grandes villes surtout, voient affluer dans leur enceinte tous les compromis, tous les déclassés, tous les anciens condamnés en rupture de ban, tous les réprouvés des communes rurales? Et le droit de libre mouvement, de libre déplacement pour l'individu devrait-il être supérieur au droit de légitime défense pour les communes en butte à de pareils envahissements ?

D'un autre côté, cette certitude, pour celui qui serait tenté de déserter la voie du devoir, que sa faute l'accompagnera partout, qu'elle sera un obstacle à la liberté de ses mouvements, qu'elle pourra le river au sol natal, n'exercerait-elle pas une influence préventive favorable, une influence moralisatrice? Le maire ne resterait-il pas,

d'ailleurs, le maître, dans le cas de certaines fautes depuis longtemps expiées, ou de certains faits (comme la séduction par exemple) qui sont plutôt le résultat d'un accident, d'un malheur, qu'un acte d'immoralité, de rédiger le certificat de manière à concilier tous les intérêts. Ce certificat n'a-t-il pas été, au surplus, sollicité de tout temps? ne l'est-il pas encore par les honnêtes jeunes gens des deux sexes qui veulent aller offrir, dans les villes, leurs services comme domestiques?

Nous posons ces questions sans chercher à les résoudre, partagé que nous sommes entre nos vives sympathies pour l'exercice, dans sa plénitude, de la liberté individuelle et les considérations qui militent pour que les villes puissent se protéger contre des contacts impurs et dangereux.

CHAPITRE II.

AMÉLIORATIONS DU SORT DES POPULATIONS RURALES.

Certes, s'il était possible de retenir à la vie des champs, par le seul stimulant de leur intérêt, les populations rurales, il ne faudrait pas chercher ailleurs la solution du problème.

Mais comment leur situation peut-elle être améliorée de manière à les dissuader de l'émigration? L'Etat, le département, la commune, les associations, les particuliers peuvent-ils beaucoup pour elles? Nous avons des doutes sérieux sur ce point. Cependant, il importe d'examiner ce qui a été tenté dans ce sens, et de rechercher si des pas nouveaux et plus décisifs ne pourraient pas être faits dans la même voie.

§ 1. *Établissements de bienfaisance.*

Ces établissements font défaut dans le plus grand nombre des communes rurales et c'est avec de grandes diffi-

cultés que leurs habitants peuvent être admis dans les hôpitaux des villes, dont l'action bienfaisante est limitée, soit par la volonté des fondateurs, soit par l'insuffisance des ressources, aux indigents de la circonscription urbaine. Le transport des malades domiciliés à une distance considérable de la ville, n'est pas, d'ailleurs, sans inconvénients et même sans périls. D'un autre côté, l'assistance médicale libre, exigeant le déplacement toujours coûteux du médecin des villes, constitue une lourde charge pour l'habitant des campagnes, charge qu'aggrave la nécessité d'aller acheter au loin et à des prix très élevés, faute de concurrence, les médicaments prescrits.

Que faire pour atténuer cette inégalité de situation entre les deux populations, par suite de laquelle une portion notable des habitants des campagnes meurt sans aucune assistance médicale?

En France, le gouvernement s'est préoccupé de cet intérêt et n'ayant pu, jusqu'à ce jour, organiser, aux frais de l'État, à l'imitation de quelques pays allemands, un service sanitaire gratuit, il a invité les départements à inscrire à leurs budgets un fonds de subventions destinées aux médecins qui consentiraient à s'en charger. Il n'est pas sans intérêt de connaître les résultats de cette tentative, et nous ne pouvons mieux faire, dans ce but, que de reproduire ci-après les principaux passages du rapport adressé, le 24 avril 1867, par le ministre de l'intérieur à l'Empereur.

« Au commencement de son règne, Votre Majesté fut frappée de l'inégalité qui existait, au point de vue de l'assistance médicale, entre l'ouvrier des villes et l'ouvrier des campagnes. Tandis que les villes sont généralement dotées d'institutions charitables où le malade indigent trouve les secours qui lui sont nécessaires, l'ouvrier des champs était souvent exposé à souffrir, isolé, sans médecin, sans remède.

« L'Empereur, dans sa sollicitude pour les populations rurales, a voulu qu'on atténuât, autant que possible, un pareil état de choses, contraire aux principes de charité et de justice. Dans ce but, l'administration supérieure a fait tous ses efforts pour encourager dans les départements la création d'un service de médecine gratuite en faveur des populations rurales. L'attention des préfets et l'intérêt des Conseils généraux ont été appelés d'une manière toute spéciale sur l'utilité que présentait une institution qui devait améliorer notablement le sort des indigents des campagnes.

« Plusieurs modes d'assitance ont été essayés; mais l'organisation qui a paru la plus complète, est celle des médecins cantonaux, appliquée déjà avec succès sur plusieurs points de la France, et notamment dans le Loiret.

« Voici les bases de l'organisation adoptée dans ce département.

« Le service de chaque circonscription, composée d'un nombre de communes variant suivant l'importance de la population, est confié à un médecin désigné par le préfet.

« Chaque année, le bureau de bienfaisance de la commune, ou lorsqu'il n'en existe pas, une Commission composée dn maire, de l'adjoint et du curé, dresse, en présence du médecin, la liste des indigents qui seront appelés à jouir des bienfaits de la médecine gratuite. Cette liste est ensuite soumise à l'approbation du Conseil municipal.

« Le médecin cantonal traite à domicile, sur la demande du maire, ou, à son défaut, d'un membre de la Commission communale, les indigents portés sur la liste. Dans les cas urgents, il peut être appelé directement par le malade ou par sa famille, sans autre formalité que la présentation de la carte délivrée à chacun des indigents.

« Les médecins visitent et soignent également les enfants trouvés, abandonnés, orphelins, les vieillards et infirmes placés dans les familles au compte du département. Outre les soins que peuvent venir réclamer auprès d'eux les malades indigents de leur circonscription en état de se transporter à leur domicile, les médecins cantonaux donnent, au moins une fois par se-

maine, des consultations gratuites. Enfin ils doivent, chaque année, adresser au préfet un rapport qui constate les résultats de leur service.

« Les médecins cantonaux sont indemnisés de leurs frais de déplacement. Chacun d'eux reçoit annuellement une allocation proportionnée tant à l'étendue de la circonscription qu'au nombre des indigents, enfants et vieillards qu'il est chargé de visiter; en outre, lorsque les ressources le permettent, des primes sont données à ceux qui se sont distingués par leur zèle.

« Les médicaments sont fournis par un pharmacien domicilié dans la circonscription, ou par le médecin, s'il n'existe pas d'officine à une distance de quatre kilomètres du domicile du malade.

« Toutes les communes sont pourvues d'un mobilier médical se composant de linge, baignoires et objets de première nécessité. Ce mobilier est mis en dépôt soit à la cure, soit à la maison d'école, soit dans les établissements de sœurs et il est prêté sur l'autorisation du médecin.

« L'administration supérieure a apprécié les avantages que présentait cette organisation, et elle en a conseillé l'adoption. Mais la mission du gouvernement était plutôt d'indiquer le bien à réaliser que de prescrire une forme absolue pour l'accomplir. Aussi, les Conseils généraux ont-ils été libres de choisir le système qui leur paraissait le mieux répondre aux habitudes des populations.

« La plupart des départements qui ont fondé un service de médecine gratuite en faveur des indigents des campagnes ont adopté en principe le système qui leur était recommandé, en y apportant, toutefois, quelques modifications dans l'application.

« Aujourd'hui 48 départements possèdent des institutions de ce genre.

Ces départements sont les suivants :

Aisne.	Ariège.	Corse.
Allier.	Aude.	Creuse.
Alpes (Basses).	Aveyron.	Doubs.
Alpes (Hautes).	Bouches-du-Rhône.	Drôme.
Ardennes.	Cher.	Garonne (Haute).

Gers.	Loiret.	Rhin (Bas).
Gironde.	Lot.	Rhin (Haut).
Hérault.	Maine-et-Loire.	Saône-et-Loire.
Ille-et-Vilaine.	Marne.	Sarthe.
Indre.	Meurthe.	Savoie (Haute).
Indre-et-Loire.	Meuse.	Seine-et-Oise.
Isère.	Moselle.	Sèvres (Deux).
Jura.	Nièvre.	Somme.
Landes.	Oise.	Tarn.
Loire.	Pas-de-Calais.	Tarn-et-Garonne.
Loire-Inférieure.	Pyrénées (Basses).	Vaucluse.

« Si l'organisation de ce service varie suivant les besoins et les habitudes des populations, partout, du moins, les soins du médecin et les médicaments sont fournis gratuitement aux malades; dans quelques départements, on ajoute à ces bienfaits une distribution gratuite d'aliments destinés à rendre aux convalescents les forces nécessaires pour reprendre leur travail.

« Les ressources destinées à pourvoir au paiement des dépenses sont fournies par les départements, les communes et les bureaux de bienfaisance.

« De son côté, la charité privée apporte son précieux concours à cette œuvre. Je dois ajouter que, sur plusieurs points, les médecins ont beaucoup contribué au développement de l'œuvre, soit en donnant gratuitement leurs soins, soit en ne recevant qu'une indemnité bien inférieure à celle à laquelle ils auraient pu justement prétendre.

« L'État accorde des subventions aux départements qui, par l'importance des résultats obtenus et des sacrifices qu'ils s'imposent, de concert avec les communes, paraissent mériter cette faveur.

« Le nombre des départements ainsi subventionnés a varié, pendant la période de 1861 à 1865, de trente-huit à quarante, et le montant des subventions qui leur ont été allouées, de 46,200 francs à 50,000 francs.

« Il m'a paru intéressant de résumer sous forme de tableau les résultats qui se trouvent consignés dans les rapports annuels des préfets.

ANNÉES.	NOMBRE des indigents inscrits sur les listes.	NOMBRE des indigents soignés.	NOMBRE		ALLOCATION		OFFRANDES de la charité privée.	SUBVENTIONS de l'État.	TOTAL des ressources.	TOTAL des dépenses.	Nombre des départements auxquels ces renseignements s'appliquent.
			des consultations.	des visites.	des bureaux de bienfaisance et des communes.	des départements.					
1861..	586,222	191,696	486.434	242,022	499,740	319,794	39,000	47,200	905,734	848,217	38
1862..	721,934	191,410	377,706	217,512	550,808	312,049	59,086	46,900	968,843	938,367	38
1863..	683.882	186,639	454,587	219,264	603,279	315,891	63,445	46,200	1,028,815	947.052	39
1864..	716,346	198,364	516,375	228,289	597,863	327,514	69,678	48,000	1,043,055	977,017	39
1865..	823,785	251,026	677,524	314,079	864,620	363.930	108,940	50,000	1,387,490	1,263,223	40
Totaux..	3,532,179	1,019,135	2,512,626	1,221,166	3,116,310	1,639,178	340,149	238,300	5,333,937	4,973,876	»

« Les avantages du service de la médecine gratuite sont évidents. Ce mode d'assistance procure, en effet, aux malades indigents des populations rurales, les secours dont ils étaient privés, et satisfait, en même temps, un de leurs désirs les plus légitimes en les laissant au foyer domestique, qu'ils ne quittent jamais qu'à regret et à la dernière extrémité pour se rendre à l'hôpital. De plus, la médecine gratuite n'entraîne que des dépenses relativement peu considérables. Si l'on compare le nombre des indigents soignés pendant la période de 1861 à 1865, soit 1,019.135, avec le montant des dépenses, qui se sont élevées à 4,973,876 francs, on tronve que la moyenne des frais du traitement individuel n'a été que de 4 francs 88 centimes.

« De semblables résultats démontrent l'utilité de cette institution; ils permettent d'espérer que les départements qui en sont encore dépourvus tendront à en assurer les bienfaits aux populations si intéressantes des campagnes et ne tarderont pas à entrer dans la voie indiquée par Votre Majesté. »

Il résulte de ce rapport que 40 départements sur 89 ont organisé l'assistance médicale gratuite dans les campagnes, et que cette série comprend les plus riches comme les moins aisés. Espérons que les 49 autres ne tarderont pas à suivre une initiative si digne d'éloges.

Espérons surtout que les abus qui ont été signalés dans l'exercice de la médecine gratuite rurale et qui résultent d'une organisation défectueuse, disparaîtront, par exemple, à la suite d'un contrôle sévère des agissements des médecins, au point de vue du nombre des visites et de la quantité ainsi que de la valeur des médicaments fournis soit par les pharmaciens, soit, dans les campagnes, par les praticiens eux-mêmes.

Les paiements sur mémoires des honoraires et des médicaments ont été remplacés, dans quelques départements, par un tarif d'abonnement. La mesure n'a pas donné les résultats prévus. C'est une question à étudier.

Mais c'est surtout en cas d'épidémie que les popu-

lations rurales sont le plus exposées à manquer des soins médicaux les plus urgents. Nous avons été personnellement témoin, en 1859, de l'état déplorable d'abandon dans lequel étaient laissées, dans l'Allier, des localités même d'une certaine importance, réduites à l'assistance dévouée, mais de beaucoup insuffisante, en l'absence d'un homme de l'art, de quelques citoyens courageux secondés par le clergé local.

Les mortalités exceptionnelles qui en sont résultées ont appelé l'attention de quelques Conseils généraux, qui ont mis à l'étude les moyens d'assister le plus promptement et le plus efficacement possible les campagnes envahies par le fléau. Parmi les projets qui ont obtenu le plus d'adhésions, nous citerons le suivant, qui est dû à un praticien des plus expérimentés, M. le Dr Rouault, de Rennes.

Déjà en voie d'exécution dans l'Ille-et-Vilaine, grâce au zèle éclairé et à l'initiative intelligente de M. Féart, préfet de ce département, cette nouvelle organisation se compose de trois éléments principaux : 1° d'un caisson d'ambulance ; 2° d'un médecin spécial, inspecteur du service ; 3° de plusieurs sœurs de charité.

I. Le caisson d'ambulance est destiné à transporter sur le théâtre de l'épidémie tout le matériel indispensable pour y installer au besoin un petit hospice et pour procurer aux malades les plus nécessiteux, du linge, des couvertures, des gilets de laine, etc., etc., toutes choses dont ils manquent complètement dans ces moments difficiles. Tous ces objets sont inventoriés, rangés avec ordre dans des coffres-armoires, où ils doivent rentrer après la cessation de chaque épidémie. L'un de ces coffres est destiné à la pharmacie.

Le caisson d'ambulance que M. le préfet d'Ille-et-Vilaine vient de faire construire pour le département, a été exécuté sous mes yeux et conformément à mes instructions.

II. Dans l'organisation dont il s'agit, le médecin inspecteur est appelé à jouer le rôle principal.

Il relève de l'autorité départementale, qui lui assure une position en rapport avec l'importance de ses services et ses périlleuses fonctions. Dans les départements où il existe une organisation de la médecine gratuite pour les indigents des campagnes, il est inspecteur de ce service.

Il habite le chef-lieu du département, et il doit se transporter dans les communes atteintes d'épidémie toutes les fois que les circonstances l'exigent. Il a pour mission spéciale de traiter les maladies épidémiques avec le concours des médecins du pays, dont il sollicite l'assistance éclairée et bienveillante. Il met à leur disposition les secours en nature dont il est dépositaire; il organise ces secours et il s'assure qu'ils ne sont distribués qu'aux véritables indigents. Sa résidence au milieu des communes les plus éprouvées est obligatoire, et dans la localité où il a établi son domicile et sa base d'opérations, il installe au besoin une petite ambulance pour les malades que l'encombrement, le difficile accès de leur demeure, ou l'extrême misère ne permettent pas de traiter convenablement chez eux.

III. Des sœurs de charité sont le complément indispensable du système de secours dont nous esquissons le plan. Elles secondent le médecin dans sa mission; elles visitent avec lui les malades; elles confectionnent et préparent les médicaments qui leur sont prescrits. Elles en surveillent l'administration ainsi que les distributions de vin, de viande, de bouillon qui sont faites aux convalescents. Elles sont chargées, en outre, de la répartition des objets qui sont renfermés dans le caisson d'ambulance. Elles prennent soin de ces objets, et elles les font rentrer au dépôt après chaque campagne.

Tel est, sous sa forme la plus simple, le mécanisme d'une organisation qui, appliquée dans tous les départements, réaliserait évidemment un progrès et serait, sans contredit, l'une des institutions les plus utiles de notre époque.

Chargé, par le préfet d'Ille-et-Vilaine, d'une mission extraordinaire dans l'arrondissement de Saint-Malo, où sévissait avec violence une épidémie de dyssenterie, j'ai été témoin de ces scènes de désolation auxquelles le silence des champs et la froide indifférence des acteurs ajoutent quelque chose de lugubre. Je

n'oublierai jamais le triste état de ces malheureux, gisant sur le sol humide et n'ayant qu'un peu de paille pour reposer leurs membres endoloris. J'en ai compté jusqu'à six et davantage dans la même demeure, tous entassés dans un espace rétréci, respirant un air vicié et devenu pestilentiel.

Or, il m'a été démontré que l'organisation actuelle est insuffisante pour remédier à un semblable état de choses, tandis qu'il résulte, au contraire, du système de secours que nous proposons : 1° pour l'habitant des campagnes, la certitude d'être secouru à l'appel du premier besoin; 2° pour l'administration départementale, la faculté de transporter dans leur ensemble et jusque dans les communes les plus éloignées, des secours de toute nature aussitôt que les circonstances l'exigent; 3° sentinelle avancée de la santé publique, l'autorité départementale ne pourrait plus être surprise par les maladies épidémiques, puisqu'elle serait toujours prête à leur résister au premier signal: 4° celles-ci, énergiquement combattues dès leur début, ne pourraient plus acquérir cette persistance qui les rend si meurtrières dans nos campagnes. Car ce qui contribue si puissamment à développer leur germe et à lui faire atteindre sa plus haute puissance, c'est que, faute d'une assistance assez prompte, chaque habitation ne tarde pas à devenir autant de foyers de contagion par l'entassement des malades et la concentration des miasmes.

Nous avons mentionné ailleurs la création d'hospices cantonaux pour les vieillards et infirmes indigents, en faisant connaître l'insuccès de cette tentative bienfaisante. Et cependant elle ne paraisssait pas, elle ne paraît pas exiger une mise de fonds considérable et supérieure aux forces de la charité privée. L'acquisition ou la location, puis l'appropriation d'un local convenable placé dans de bonnes conditions hygiéniques, l'achat d'un matériel d'une faible importance, l'assistance de quelques sœurs de charité, un revenu fixe suffisant pour assurer l'entretien d'un nombre d'indigents en rapport avec l'é-

tendue de la circonscription, quelques visites périodiques gratuites des médecins les plus voisins ; tel est le programme, relativement facile à remplir, surtout avec l'aide d'une subvention du département et des communes intéressées, d'une fondation charitable de cette nature. Mais la question change et les difficultés augmentent s'il s'agit, non plus d'un hospice, mais d'un hôpital, parce que ce dernier exige un service médical fixe, permanent, et qu'il est à peu près impossible d'en trouver le personnel en dehors des villes.

§ 2. — *Institutions de prévoyance.*

Caisses d'épargnes. — Elles ne sont pas connues dans les campagnes ; ce qui n'a rien de surprenant, quand on songe que des villes, des chefs-lieux d'arrondissement même, n'en sont pas encore dotés. Et cependant, elles rendraient aux populations rurales les plus grands services en offrant un placement facile, peu productif il est vrai, mais assuré, aux économies du journalier et du propriétaire-cultivateur. Dans la situation actuelle, le paysan (appelons-le par son nom) thésaurise, enfouit ses épargnes jusqu'à ce qu'elles aient atteint le chiffre nécessaire pour une acquisition projetée. On lui a bien parlé quelquefois du banquier de la ville comme disposé à recevoir ses fonds et à lui en servir un intérêt relativement élevé ; mais un sentiment de défiance, assez légitime d'ailleurs, l'a toujours fait s'abstenir de dépôts de cette nature. Les placements hypothécaires, par l'intermédiaire du notaire, ne lui inspirent pas la même répulsion ; seulement, de fâcheuses expériences lui ont appris que cet officier ministériel fait souvent valoir, à son profit personnel, sous la forme de prêts chirographaires, les capitaux qui lui sont confiés, en attendant un emprunteur hypothécaire, qui ne se présente toujours que très tardivement.

Mais comment installer la caisse d'épargne au sein même des campagnes, avec son organisation un peu compliquée, son personnel comptable, son conseil d'administration? Couvrirait-elle les frais de cette organisation? La chose est douteuse. Mais alors pourquoi ne pas adopter le système anglais? Pourquoi ne pas faire des agents de l'Etat, percepteurs, buralistes, directeurs et directrices des postes, receveurs de l'enregistrement. etc., les intermédiaires, à titre gratuit, des versements des déposants, versements qui seraient déposés, par leurs soins, et sous la garantie de l'Etat, à la caisse la plus voisine?

Un récent rapport au Sénat par un de ses membres les plus éminents sur une pétition à ce sujet, contient, dans le même ordre d'idées, des données très pratiques et que le gouvernement consultera avec fruit (Rapport de M. Boinvilliers, *Journal officiel* du 20 février 1869).

Sociétés de Secours mutuels. — Ces sociétés n'ont aucune chance de succès dans les campagnes, où les versements en argent pour une assistance réciproque et en vue d'une éventualité qui peut ne pas se réaliser, soulèveront toujours les vives répugnances du paysan. En principe, il ne se sépare de son argent qu'avec la prévision d'un profit certain et non d'un secours dans le cas d'une maladie dont sa robuste santé habituelle ne lui permet pas d'entrevoir la probabilité.

La société de secours mutuels n'a, d'ailleurs, de chances de succès, c'est-à-dire ne peut remplir ses engagements que lorsque les risques qu'elle assure se répartissent sur un certain nombre de têtes, et lorsque ses membres sont assez rapprochés pour pouvoir se surveiller mutuellement et prévenir ainsi les tentatives de fraude résultant d'indispositions simulées. Or, ces conditions ne se réalisent qu'au milieu des agglomérations et non parmi les populations distantes, clairsemées des campagnes.

Mais il est une forme de la société de secours mutuels qui s'approprie admirablement aux instincts d'économie extrême, aux habitudes parcimonieuses des classes agricoles : c'est la mutualité sous la forme du travail, en cas de maladie. On lisait, il y a quelques jours, dans un journal du Loiret, le fait suivant : « Un honnête cultivateur de la commune de Saint-Germain-du-Val, atteint depuis plus de trois mois d'un mal à la main qui l'empêche de travailler et menace de se prolonger, a vu, samedi dernier, son champ cultivé et ensemencé par les soins de quatorze de ses voisins, gens peut-être aussi peu riches que lui, mais qui comprennent et savent pratiquer la vraie charité chrétienne..... Ajoutons que, dans cette circonstance, les propriétaires voisins ont voulu prendre leur part de la bonne œuvre en envoyant du vin aux travailleurs volontaires. »

Pourquoi, à la voix d'un maire intelligent et populaire, d'un digne et charitable curé, de quelques grands et influents propriétaires, ne se formerait-il pas, dans les campagnes, des sociétés de secours mutuels dont les membres s'engageraient à s'aider, en cas de maladie, sous la forme de journées de travail gratuitement données ? Là, pas de cotisation pécuniaire, cet obstacle à peu près invincible à l'adoption, par le paysan, de la mutualité en matière d'assistance. Pas de gestion administrative plus ou moins compliquée; aucun maniement de deniers en recettes, dépenses et remploi de fonds; point de compte ouvert avec le médecin et le pharmacien ; pas d'employés, de salariés. Mais, au contraire, une organisation des plus simples, au moins telle que nous la comprenons et dont les bases pourraient être les suivantes. L'association serait formée de tous les cultivateurs (propriétaires, fermiers, colons) dont l'exploitation ne dépasserait pas une superficie déterminée, trois hectares par exemple, limite

approximative de la petite propriété, seule appelée naturellement à bénéficier de l'institution. Elle ne serait pas exclusivement communale; son action s'étendrait au canton tout entier. Chaque membre s'engagerait à fournir un maximum de journées de travail personnel et d'attelage. L'emploi de cette prestation serait réglé par un comité d'administration placé sous la présidence du maire du chef-lieu de canton, et composé de ses collègues ainsi que des curés de la circonscription. Le secrétaire de la mairie du chef-lieu serait celui de l'association; il aurait pour correspondants et auxiliaires ses collègues des autres municipalités.

Certain que sa maladie ne préjudiciera pas à son exploitation, que les labours, les fumiers, les ensemencements, la moisson, le battage, l'engrangement, au besoin l'envoi au marché ne souffriront aucun retard, et qu'il n'aura pas de main d'œuvre étrangère à payer, le patient sera exonéré du plus grave de ses soucis et sa guérison en sera nécessairement hâtée.

Nous recommandons aux petits cultivateurs une institution de prévoyance complètement inconnue en France et qui donne, depuis longues années, d'excellents résultats en Espagne. Elle a pour objet la fondation de greniers de réserve *(positos)*. Ces greniers sont formés par l'apport que fait chaque sociétaire d'une portion de sa récolte en blé, déterminée d'après l'étendue des superficies emblavèes. Les approvisionnements qu'ils contiennent et qui peuvent, à la suite d'une série de bonnes récoltes, s'élever à des quantités considérables, sont, en temps de disette, répartis entre les associés dans la mesure de leur apport, moyennant un intérêt payable en blé. Les communes, la province ou l'Etat concourent à l'œuvre par la mise à la disposition de l'association d'un local gratuit (grenier, magasin, etc.). Les manipulations nécessaires pour la

conservation des grains sont faites, à tour de rôle, par les intéressés (Voir une excellente analyse de cette institution dans un rapport du préfet du Gers au Conseil géneral, session de 1855, p. 132).

Autres institutions de prévoyance. — Les assurances agricoles constituent, à nos yeux, un des moyens les plus efficaces de retenir le cultivateur au sol, les sinistres qui le frappent si fréquemment étant une des principales causes de son découragement et de son départ pour les villes.

De ces sinistres, les uns sont assurés par quelques compagnies; ce sont : l'incendie et la mortalité du bétail. L'assurance contre la grêle a été à peu près abandonnée partout, par suite de l'extrême difficulté, faute d'observations suffisantes, de déterminer l'étendue du risque. Quant aux pertes résultant des inondations, des gelées, des ouragans, elles ne trouvent pas d'assureurs, toujours par suite de l'impossibilité de connaître l'étendue, l'intensité, en d'autres termes, la probabilité du risque.

Les compagnies qui assurent contre l'incendie, mutuelles ou à prime fixe, sont généralement prospères. Mais leurs opérations portent, dans une très forte proportion, sur les propriétés urbaines, le cultivateur n'assurant que rarement sa maison et ses bâtiments d'exploitation, plus rarement encore ses récoltes, soit en meules, soit en grange, et son outillage agricole. Quant à l'assurance contre la mortalité du bétail, elle n'a donné, jusqu'à ce jour, que des résultats fort incertains, beaucoup de compagnies générales ayant dû y renoncer, et la plupart des associations locales s'étant liquidées avec perte.

En principe, on peut dire que l'assurance contre les sinistres agricoles, mutuelle ou à prime fixe, inspire aux cultivateurs une défiance dont ne peuvent triompher les agents les plus habiles, les plus persévérants.

Cette défiance est, d'ailleurs, justifiée par d'assez fréquentes liquidations forcées, par les difficultés qu'apportent trop souvent les compagnies au règlement ainsi qu'au paiement des indemnités.

C'est surtout cette impopularité de l'assurance par l'industrie privée, qui a décidé par de très bons esprits à demander l'assurance par l'Etat et, dans ce cas, l'assurance obligatoire. Une discussion en règle des avantages et des inconvénients d'une institution de cette nature, ne saurait entrer dans le plan de ce travail. Bornons-nous à faire remarquer qu'elle existe dans quelques petits Etats allemands et dans quelques cantons suisses, mais que son principe a été rejeté, en 1849, par les chambres belges, après une assez longue discussion. Remarquons, en outre, que, pour l'assurance contre l'incendie, l'Etat ne pourrait l'entreprendre sans indemniser les nombreuses et importantes compagnies qui s'y livrent avec succès depuis longtemps. Or, cette branche de l'assurance, si l'Etat croyait devoir la laisser à l'industrie privée, est la seule productive, la seule qui couvre largement ses risques. Toutes les autres se liquideraient probablement en perte et pourraient peser lourdement sur les finances du pays.

Ce n'est pas que l'Etat ne vienne déjà au secours des sinistrés, mais dans une très faible mesure. Et, d'abord, il leur accorde ou une modération, ou une remise d'impôts. On trouve, en outre, au budget de l'Etat, un fonds de secours, dont la répartition s'opère par les soins du ministre de l'agriculture et du commerce, mais qui permet à peine d'accorder de quatre à cinq pour cent de la perte constatée.

Il existait, en 1819, dans les départements de la Meurthe et de la Meuse, une assurance mutuelle appelée *Caisse des Incendiés*. Nous croyons qu'elle y fonctionne encore avec succès. L'institution s'est propagée dans la Somme et dans l'Yonne.

La caisse y est administrée par un bureau central de huit membre que préside le préfet. Son actif se compose du produit des quêtes générales faites à domicile par les maires, du 1er novembre au 31 décembre de chaque année. Les dons de chaque souscripteur ne peuvent dépasser 25 francs. Le but de l'association est de réparer, au moyen de secours immédiats, les pertes éprouvées par les souscripteurs en cas d'incendie. La moyenne des secours accordés, depuis 34 ans, dans la Somme, est de 323 fois la mise des associés. Elle a atteint, en 1853, le chiffre de 875. Cette année, le chiffre des souscripteurs dépassait 6,000.

D'après les règlements de la société, l'incendié, dont la perte est égale ou inférieure au produit de 200 fois le don fait par le souscripteur, reçoit immédiatement le montant de cette perte, en exhibant le certificat de reconstruction. Le prix intégral d'une maison abattue par ordre du maire pour arrêter le feu, est remboursé au propriétaire. L'habitant dans la maison duquel le feu a commencé, n'a droit à aucune indemnité, lorsqu'il est reconnu par le bureau que l'incendie a été le résultat de sa négligence personnelle ou de celle des gens à son service. La société n'accorde pas de secours aux donateurs qui ont fait assurer leurs meubles ou immeubles par des compagnies. L'incendié non donateur a toujours sa part aux secours de la caisse.

Une institution de cette nature, surtout avec une subvention du département, aurait partout d'incontestables avantages.

En définitive, malgré les difficultés qu'elle rencontre, les défiances qu'elle suscite, il est nécessaire que l'assurance s'établisse solidement dans les campagnes. Seulement, en ce qui concerne les risques agricoles autres que l'incendie, la mutualité seule nous paraît y avoir des

chances de succès. Sans doute, des associations de cette nature ont sombré ; mais était-ce la faute du principe, de l'institution ? L'impéritie, peut-être les infidélités des administrateurs y ont-elles été étrangères? Qui oserait l'affirmer ? Malgré d'assez fréquentes déceptions, nous n'hésitons pas à croire que la mutualité, appliquée, par exemple, à la mortalité du bétail, peut donner de bons résultats, parce que cette mortalité se détermine par l'expérience, par l'observation, comme celle de l'homme, qui sert de base, comme on sait, aux combinaisons si variées de l'assurance en cas de vie et de mort. Mais il importe que l'association soit dirigée avec la plus grande prudence, qu'elle n'indemnise que dans la mesure de ses ressources et qu'elle sache se constituer, pour les éventualités d'épizootie, une forte réserve. Il importe, en outre, que son rayon ne soit pas trop étendu, de manière à rendre impossible la surveillance respective des associés, mais aussi qu'elle ne soit pas trop restreinte, pour que le risque ne pèse pas trop lourdement sur un petit nombre d'intéressés.

La perte du bétail étant un des sinistres qui affligent le plus vivement le petit cultivateur, parce que, surtout avec les prix actuels, il ne peut que difficilement le remplacer, il y aurait lieu d'examiner si, avec le concours du département, de la commune, et, au besoin de l'Etat, il ne conviendrait pas de créer, dans les campagnes, une médecine vétérinaire gratuite ou à prix très réduit. Quelques préfets ont institué un vétérinaire en chef, chargé d'inspecter les diverses communes du département, en ce qui concerne la bonne tenue des étables et la santé des animaux, de donner aux cultivateurs de sages conseils sur les soins qu'exige le bétail au point de vue de l'hygiène et de l'alimentation, de proposer, en cas d'épizootie, les mesures les plus propres à en arrêter la marche, etc., etc. C'est une utile institution et qui mériterait d'être pro-

pagée. Elle rendrait plus facile, en atténuant l'*alea* de ses opérations, l'assurance de la mortalité du bétail. Jusque-là, les départements pourraient, comme le fait l'Etat, inscrire à leur budget un fonds de secours destiné aux petits propriétaires, colons et métayers, pour lesquels la perte de leurs animaux serait irréparable.

Crédit agricole. — Nous avons à peine besoin de dire que ce crédit n'existe pas en France. Un établissement très considérable avait été créé dans le but de venir en aide à la propriété urbaine et rurale, par des prêts à longs termes, et à un taux modéré. Mais, par le fait, soit d'une constitution généralement assez défectueuse de la seconde de ces propriétés, au point de vue de la régularité, de la validité des titres et d'une insuffisance corrélative de sécurité pour le prêteur, soit du petit nombre des demandes résultant de l'ignorance ou d'une fausse appréciation du mécanisme des opérations de l'établissement, c'est au propriétaire urbain, et particulièrement au propriétaire du département de la Seine que le *Crédit foncier* a fait le plus grand nombre de ses prêts. Il est certain, d'ailleurs, qu'à son début, cette grande institution financière a rencontré chez les notaires, qu'elle tendait à dépouiller du bénéfice du prêt hypothécaire, une assez forte opposition, dont les effets ont été surtout sensibles dans les campagnes. D'un autre côté, il ne faut pas contester qu'il n'a pas, ou plus exactement, qu'il n'a pu réaliser cette espérance d'un faible intérêt, combiné avec des facilités exceptionnelles de remboursement, qui avaient entouré sa création d'une si grande faveur. On sait, en effet, que le taux de ses prêts, combiné avec l'escompte de ses obligations, est d'autant plus onéreux, que l'établissement ne renouvelle jamais, et qu'en cas de suspension du paiement de la prime annuelle, il est investi par la loi de pouvoirs extraordinaires qui lui permettent, en même

temps que ses statuts lui enjoignent, d'exproprier à bref délai et impitoyablement l'emprunteur.

Il est, d'ailleurs, sinon impossible, du moins très-difficile au *Crédit foncier* de faire de petits prêts, la liquidation, après décès, de la petite propriété, quand les héritiers sont tous ou en partie mineurs, étant ruineuse en France au point d'absorber sa valeur totale. Or, on sait que les frais de justice constituent une créance privilégiée.

Le *Crédit agricole*, sorti des flancs du *Crédit foncier*, n'a pas même tenu les promesses, plus caractéristiques, plus positives, de son titre. C'est un établissement d'escompte et de prêt sur marchandises.

Il existe encore, si nous ne nous trompons, un *Comptoir de l'Agriculture* qui fait les mêmes opérations que le *Crédit agricole*.

Ainsi le prêt au cultivateur, et dans un intérêt exclusivement agricole, c'est-à-dire pour lui faciliter l'achat du bétail, de l'outillage, des graines, des semences, des engrais, minéraux ou autres, pour lui permettre, quand les prix sont bas, de garder ses récoltes jusqu'à des temps meilleurs ; — ce prêt, répétons-le, n'existe pas en France. Le crédit moral, le crédit personnel surtout est inconnu, les petits banquiers locaux ne faisant d'avances d'abord qu'aux propriétaires importants, puis aux propriétaires dont les immeubles sont libres d'hypothèques. Quant aux fermiers, dont les récoltes, le bétail et l'outillage sont le gage du maître de la terre, et n'offrent, sous ce rapport, aucune garantie matérielle; quant aux métayers, aux colons, placés dans une position pire encore, la caisse du banquier ou du notaire (qui place souvent chirographairement les dépôts de ses clients) ne s'ouvre jamais pour eux.

Est-il absolument impossible de remédier à une pareille situation, si funeste pour notre agriculture en ce qu'elle

u sein des campagnes, une classe de deshérités,
précisément des cultivateurs proprement dits, des
leurs, c'est-à-dire des véritables agents de la pro-
? Nous ne le croyons pas. Nous pensons qu'il est
e de *démocratiser* le crédit, de le rendre accessible
us modestes possesseurs du sol, quand il offre les
ies nécessaires de moralité et de probité. Mais ce
ne peut être donné que par des banques spéciales
les, par des banques rurales, placées au chef-lieu
ton, fondées et administrées, sous l'œil des inté-
par les propriétaires et les fermiers aisés, et dont le
revêtu de leurs signâtures, serait escompté par
nque départementale ou centrale faisant du crédit
e sa spécialité exclusive. Il est évident que le crédit
nel, résultant de la confiance qu'inspirent les ha-
laborieuses, la bonne notoriété de l'emprunteur,
t exister que dans la localité même qu'il habite.
saurait entrer dans notre sujet de tracer un plan
t de ces banques rurales, telles que nous les com-
s, et telles que nous les voyons fonctionner en
— où elles n'ont, il est vrai, pour clients, dans un
h-la propriété rurale est concentrée en un petit
e de mains, que de riches fermiers ; — mais nous
s fermement à la possibilité de les fonder, et de les
sur des bases solides. Seulement les difficultés
tion seraient grandes, surtout au début, et parti-
ment en ce sens que le cultivateur a besoin de prêts
termes (souvent d'une récolte à l'autre), et que la
locale, avec son capital restreint, serait obligée
uveler promptement son portefeuille. Toutefois,
e seraient pas insurmontables. Rappelons que des
ements de cette nature existent en très-grand
en Allemagne pour les petits artisans, les petits
teurs ; que ces établissements se sont créés à l'ins-

tigation d'un seul homme, profondément dévoué aux intérêts des classes ouvrières ; qu'ils rendent des services considérables; que leurs prêts se chiffrent aujourd'hui par centaines de millions de francs, et que ce qui a été possible pour la petite industrie, doit l'être également pour la petite culture.

Disons, en terminant sur ce point, que les banques populaires de l'Allemagne fonctionnent à la fois comme établissements de crédit et comme caisses d'épargne, leur capital se composant et d'une mise de fonds des associés (en nombre illimité) et du dépôt de leurs économies. C'est avec le produit de cette double ressource que se formeraient et s'entretiendraient nos banques rurales, aidées, peut-être au début, d'une modeste subvention des communes du ressort et, au besoin, du département.

e) Améliorations diverses.— Nous n'avons pas l'intention d'examiner ici la longue nomenclature de celles qui ont été demandées à l'occasion de l'enquête de 1866. Les plus pratiques, les plus susceptibles de passer de l'état de simple vœu dans le domaine des faits, sont, en ce moment, l'objet des études de la Commission supérieure de cette enquête. Mais il en est quelques-unes, essentiellement favorables au bien-être de la petite propriété, que l'enquête a passées sous silence ou n'a fait qu'effleurer et sur lesquelles nous insisterons.

La législation civile et fiscale par suite de laquelle, en cas de décès d'un père de famille laissant des mineurs, son modeste héritage est absorbé par les frais judiciaires est une source de paupérisme dans les compagnes. Il est urgent de la modifier.

Les conséquences ruineuses des litiges, ce fléau des campagnes, où les distances aggravent les frais de procédure, devraient être atténuées par l'extension de la compétence des juges de paix, mais de juges de paix offrant des ga-

ranties particulières de lumières, d'expérience et d'indépendance.

Les frais de mutation de la propriété foncière ne devraient être perçus que déduction faite des charges hypothécaires.

Ces trois mesures seraient les plus importantes; celles qui suivent ont une moindre portée, mais ne sont cependant pas à dédaigner.

Les récompenses sous forme de primes aux améliorations agricoles, ne devraient pas s'appliquér exclusivement à la grande propriété, aux grandes exploitations, qui n'en ont pas besoin. Il conviendrait de les décerner surtout aux petits cultivateurs, aux petites fermes qui, à superficie égale, font le plus de fourrages, entretiennent le plus de gros bétail, pratiquent le mieux la culture intensive. Les primes au bétail seraient, en outre, plus fructueuses, plus efficaces, si, au lieu de couronner quelques animaux de force, de puissance, de dimensions exceptionnelles, achetés à grands frais ou provenant de croisements avec des races étrangères importées à de hauts prix, elles s'adressaient surtout aux meilleurs produits des races indigènes, les seules accessibles au petit exploitant.

Un certain nombre de départements sont entrés dans une voie excellente, au point de vue des moyens de retenir au sol l'ouvrier agricole, en donnant des récompenses aux plus anciens valets de ferme, aux salariés restés le plus longtemps au service de la même exploitation. Ne serait-il pas possible d'aller plus loin en assurant aux invalides du travail agricole, une pension qui exonèrerait la charité publique ou des enfants peu aisés des charges de leur entretien? Une faible retenue sur leurs salaires, accrue d'une légère libéralité de l'exploitant, dont le produit serait versé à la Caisse des Retraites pour la vieillesse, suffirait pour leur constituer, à l'âge de la retraite,

des moyens d'existence modestes, mais en rapport avec leur frugalité habituelle.

La Convention avait été très large dans ce sens. Elle avait institué, en faveur des vieux serviteurs de l'agriculture, des annuités viagères dont le chiffre variait en raison de la durée de leurs services, et que l'État devait acquitter. Elle assimilait, sous ce rapport, l'ouvrier des champs au soldat, au fonctionnaire public. Cette promesse de libéralité resta sans exécution, comme bon nombre d'autres créations analogues d'une assemblée qui, imbue des doctrines physiocratiques, considérait la culture du sol comme la source unique de toute richesse. Mais elle pourrait se réaliser par la voie du dépôt des économies des journaliers ruraux entre les mains du percepteur ou de tout autre agent de l'État, qui les ferait verser sans frais à la Caisse des Retraites.

L'institution récente de la Caisse d'assurance par l'État en cas d'accident ne mérite, en principe, que des éloges. Mais, d'une part, il est à craindre qu'elle reste inconnue des campagnes; et, de l'autre, en instituant une prime unique, applicable aux ouvriers de l'industrie comme de l'agriculture, tandis que les premiers sont sensiblement plus exposés que les seconds, elle a consacré une sorte d'inégalité de traitement entre les deux catégories de salariés qui répugne à l'équité. Enfin, il est à craindre qu'en l'absence de renseignements suffisants sur le degré de fréquence des accidents, les tarifs en vigueur soient supérieurs ou inférieurs aux risques réels. Mais il pourra être remédié plus tard, au fur et à mesure des faits accomplis, à la rectification du taux des primes.

Il ne faut pas se le dissimuler, l'impôt foncier, sous la forme des centimes additionnels, pèse lourdement sur les communes rurales qui manquent de revenus patrimoniaux. N'ayant pas, comme les villes, les ressources de

l'octroi et des taxes diverses (droits de voirie, de halle, de marché, etc.), elle ne peuvent suffire qu'à l'aide de ces centimes à leurs dépenses obligatoires. Or, dans les très petites communes, ces centimes ne pouvant guère porter que sur l'impôt foncier (le produit de la taxe personnelle et mobilière, des patentes, des portes et fenêtres étant insignifiant), ils imposent au contribuable des charges exceptionnelles. Cette situation regrettable avait déjà vivement frappé la Commission chargée, en 1850, d'examiner les questions relatives aux difficultés financières des communes, et voici un passage très significatif dans ce sens du travail de son rapporteur :

« ..... En France, il n'existe pas moins de 7,034 communes dont la population n'excède pas 300 habitants. D'aussi faibles aggrégations, auxquelles font à la fois défaut et les hommes capables, intelligents, et l'argent, n'existent qu'à la condition d'épuiser le contribuable. Elles ne subviennent aux exigences les plus impérieuses du service quotidien qu'en élevant les centimes additionnels au niveau du principal de l'impôt. Si peu importantes qu'elles soient, elles ont à créer des établissements (mairies, écoles, églises, cimetières, etc.) et à entretenir des agents qui ne leur coûteraient pas plus cher avec une population et un territoire agrandis. Il faut donc opposer au morcellement administratif de notre territoire des obstacles insurmontables. »

Nous ajouterons qu'un temps d'arrêt dans ce morcellement n'est pas suffisant ; il importe de réunir, de fusionner le plus grand nombre possible des communes placées dans les conditions fâcheuses que signale l'organe de la Commission.

La police rurale est défectueuse. Bon nombre de communes n'ont pas de garde-champêtre, et, dans celles qui en ont, cet agent, insuffisamment surveillé, placé peut-

être trop exclusivement aux ordres du maire, ne remplit pas toujours exactement sa mission de surveillance. De là, des atteintes fréquentes à la propriété, sous forme de vols et de dévastations, qui portent un préjudice grave au possesseur du sol.

Il importerait d'examiner s'il n'y aurait pas lieu, d'abord de rendre absolument obligatoire pour toute commune, sans distinction d'importance, l'institution de ce gardien de la propriété, puis de le placer, au point de vue de la rigide et impartiale exécution de ses fonctions, sous le contrôle de l'autorité militaire, de la gendarmerie par exemple, avec ou sans embrigadement. Nous n'ignorons pas que la question, posée depuis longtemps, soulève d'assez graves difficultés, eu égard surtout aux inconvénients d'une atténuation de l'autorité municipale; mais enfin, il y a là un intérêt général d'un ordre assez élevé pour qu'il soit cherché une combinaison propre à le résoudre.

Il est certains préjudices dont l'officier de police judiciaire ne peut préserver l'habitant des campagnes et qui exigeraient une surveillance spéciale. Je signalerai, comme exemple, un vol très fréquent, c'est celui que commettent les moulins du commerce en ne rendant, ni en poids, ni en qualité, l'équivalent du grain qu'ils ont reçu. Le plus grand nombre de ces établissements se payant en nature et dans des proportions ou indéterminées ou d'une constatation très difficile pour le client, ce dernier est habituellement la victime d'actes nombreux d'infidélité. Il est rare, en outre, s'il a porté du froment au moulin, qu'on lui remette intégralement la farine de cette céréale, le minotier y mêlant presque toujours une farine inférieure ou plus ou moins avariée.

Nous avons parlé des obstacles que rencontre, dans l'indifférence, dans l'ignorance, dans les habitudes de lési-

nerie du paysan, la propagation de l'assurance au sein des campagnes. Pourquoi ne pas atténuer les inconvénients de ce désarmement volontaire contre le plus grave des sinistres agricoles, l'incendie, en rendant obligatoire, pour la plus minime commune, l'achat, l'entretien d'une pompe que desserviraient volontairement les habitants?

Les propriétaires peuvent faire beaucoup pour le bien-être des travailleurs ruraux. Et d'abord, il est de leur intérêt, en même temps que l'humanité leur en fait un devoir, d'améliorer les habitations des fermiers et métayers. Quelques progrès ont été faits dans ce sens; mais la situation générale est encore très mauvaise, le plus grand nombre de ces habitations laissant beaucoup à désirer au point de vue de l'espace, de la ventilation, de l'assèchement, des aisances et des commodités de la vie.

Nous connaissons des propriétaires qui ont créé, dans leurs communes, des moulins pour la fabrication des huiles, des fours, des buanderies, des lavoirs, qu'ils mettent à la disposition des habitants, moyennant une très légère rétribution. Plusieurs ont institué des laiteries, ou plus exactement, des fromageries communes. Dans ce système, chaque habitant reçoit en produits l'équivalent de son apport en matière première, sauf prélèvement d'une quantité déterminée comme rémunération du maître de l'établissement.

Pourquoi ces propriétaires ne trouveraient-ils pas de nombreux imitateurs? On répond qu'avec la diffusion croissantes des idées démagogiques et socialistes, le paysan se refuserait à utiliser ces créations réellement humanitaires, dans lesquelles il serait tenté de voir une sorte de retour aux banalités, aux monopoles seigneuriaux, imitant, sur ce point, les ouvriers des villes qui n'ont pas voulu habiter les cités construites à leur intention. On ajoute que l'auteur de ces créations dispendieuses n'obtiendrait

même pas le seul dédommagement auquel il puisse légitimement aspirer, la reconnaissance des populations intéressées. Triste signe des temps!...

Le gouvernement a supprimé, dans quelques grandes villes, aux frais combinés de l'État et de la commune, les péages perçus sur les ponts. C'est un véritable bienfait pour la population ouvrière de ces villes. Les campagnes n'auraient-elles pas droit au même témoignage de sollicitude?

En 1865, d'après une publication officielle, il existait quarante-neuf ponts à péage sur les routes impériales, cent quarante-deux sur les routes départementales, deux cent soixante-seize sur les chemins vicinaux de grande communication, et quatre sur les routes stratégiques, produisant ensemble la somme de 3,780,640 francs.

En calculant les années de jouissance restant à courir, ainsi que l'amortissement,, on obtient, en supposant un remboursement en rentes 3 p. °/o au taux de 70 francs, un capital de 40,288,280 francs.

Avec ce capital ainsi converti en rentes, on pourrait exonérer immédiatement du péage tous les ponts du territoire, bienfait considérable pour l'agriculture. En effet, le passage de ces ponts est bien plus onéreux pour les populations rurales que pour les citadins. Dans les campagnes, ils se trouvent presque toujours à des distances considérables des ponts gratuits; de là la nécessité, pour éviter ceux qui ne le sont pas, de faire des détours de plusieurs kilomètres, tandis que, dans les villes importantes, les ponts des deux catégories se trouvent assez souvent très rapprochés.

Les associations agricoles peuvent exercer, en dehors des primes aux meilleurs cultivateurs, une certaine action bienfaisante sur la situation matérielle des classes

agricoles. Citons, à titre d'exemple, ce qu'a fait, dans ce sens, le comice d'Aix.

Ce comice, en dehors de ses travaux, de ses opérations ordinaires, a institué : 1° des conférences agricoles périodiques ; 2° une agence permanente ayant pour but de mettre les producteurs ruraux en rapport immédiat avec les consommateurs des villes, et de procurer aux cultivateurs, au prix de l'achat en gros, les machines, les engrais, les graines, etc., etc. L'agence possède une bibliothèque *circulante*, qui prête gratuitement ses livres. Elle tient registre des propriétaires qui ont besoin d'ouvriers et domestiques, ainsi que des travailleurs sans emploi. Cette partie de la mission gratuite qu'elle s'est donnée est de la plus grande importance.

CHAPITRE II.

MOYENS DIVERS DE RALENTIR L'ÉMIGRATION RURALE.

---

§. 1er. *Influences morales.*

Si l'émigration rurale est réellement contraire aux intérêts matériels, hygiéniques et moraux de l'ouvrier agricole, si les agglomérations présentent, aux divers points de vue que nous avons énumérés, de graves inconvénients, peut-être même des dangers, pourquoi les hommes investis dans les campagnes ou de fonctions officielles (maire, curé, instituteur, etc., etc.), ou de l'autorité que donnent la fortune, le caractère, l'honorabilité, ne réuniraient-ils pas leurs efforts pour décider, par la voie de la persuasion, le travailleur des champs à rester sous le toit paternel.

Le clergé n'a pas seulement pour mission de catéchiser les populations, mais encore de les éclairer sur les véritables conditions de leur bonheur temporel. Il est rare, en effet, que l'homme plus heureux ne soit en même temps plus moral, plus religieux. Eh bien ! il serait possible à cette pieuse et dévouée phalange qui pratique le saint ministère dans les campagnes, d'opposer à l'émigration une digue salutaire en faisant entendre, soit du haut de la chaire, soit dans des conférences (le temps n'est-il pas aux conférences ?) la voix de la raison aux intéressés. En outre des périls que court, dans les villes, cette grande force morale, cette consolation suprême qui s'appelle la Foi, elle pourrait leur montrer leur santé compromise, leur vie abrégée, les privations et les souffrances résultant des chômages imprévus, tout ce cortége d'incertitudes, d'angoisses, de misères qui accompagne la vie industrielle.

Elle pourrait leur dire que, si le salaire est plus élevé dans les villes, les charges de la vie matérielle y sont plus grandes ; — qu'on s'y crée plus de besoins factices, artificiels, de ces besoins dont un profond moraliste a dit avec raison qu'ils constituent autant de maîtres nouveaux dont il faut accepter la dure domination ; — que, si les distractions, les plaisirs y sont plus fréquents, plus variés, ils y sont plus coûteux, et qu'en définitive les villes n'ont rien qui puisse égaler ce merveilleux spectacle de la campagne, des champs, des paysages lointains, des horizons splendides, d'une végétation luxuriante, en un mot, ces sublimes harmonies du ciel, de l'eau, de la verdure, des fleurs, des animaux, qui donnent à la vie rurale un charme sans rival, parce qu'elles élèvent naturellement, irrésistiblement l'âme jusqu'à Dieu !

Elle pourrait leur dire que, si les établissements secourables sont plus nombreux dans les villes, la bienfaisance n'est pas inconnue dans les campagnes. Il est rare, en

effet, que la porte du cultivateur, du paysan reste fermée devant la main suppliante de l'indigent, qu'il ne paie pas au malheureux la dîme de la charité. Quant aux infortunes qui se cachent, le curé, la sœur de charité ne sont-ils pas là pour les chercher, les découvrir et les assister?,

Aux jeunes filles surtout qui seraient tentées de quitter l'aile maternelle pour aller affronter les périls dont elles sont tout particulièrement menacées dans les agglomérations, quel langage émouvant, facilement persuasif, à tenir! Quel sombre et trop véridique tableau à leur faire des luttes que leur vertu devra soutenir, des suggestions dangereuses ou de la misère, ou de la coquetterie, de la contagion des mauvais exemples, de la pernicieuse influence des mauvaises relations! Et quand la séduction s'est accomplie, quelle série d'épreuves! L'abandon, le plus souvent dès que les suites de la faute deviennent visibles; les besoins, les privations, d'autant plus grands que la gestation entraîne d'inévitables interruptions de travail; — l'accouchement, ou clandestin et solitaire, au grand péril de la vie de la mère et de l'enfant, de l'enfant surtout, sur lequel la mère, égarée par le désespoir, peut porter une main criminelle, ou à l'hospice, au milieu de nombreux témoins d'une faiblesse désormais publique, au milieu des froides et quelquefois brutales manifestations de l'indifférence qui caractérise la charité officielle; — puis, l'abandon de l'enfant et le retour de la mère à une liberté complète, dont elle se promet bien, sans doute, de ne pas abuser, mais dont, en l'absence d'un patronage dévoué, affectueux, prévoyant, elle sera peut-être fatalement entraînée à faire de nouveau un coupable usage; — et alors une série de chutes la conduisant rapidement jusqu'au fond de l'abîme, jusqu'à la prostitution!...

Voilà, certes, une perspective bien propre à exercer une salutaire impression sur de jeunes cœurs et à y faire taire

cette voix insidieuse de l'inconnu, de la nouveauté, des vagues désirs, des secrètes aspirations, qu'ils entendent de si bonne heure aujourd'hui dans nos campagnes !

Et les parents, ne peuvent-ils donc, émus, eux aussi, de ces conséquences de l'émigration, faire les plus grands efforts pour retenir leurs enfants près d'eux, pour les attacher intimement aux travaux de la vie rurale, même à l'âge où la loi leur enlève, avec la tutelle, l'autorité qui en dérive ! Ils n'ont, d'ailleurs, aucun intérêt à s'en séparer, l'enfant, par suite de la rareté de la main-d'œuvre, étant pour eux une ressource, même dès l'âge le plus tendre. Il importe aussi, pour le maintien des liens de famille et des salutaires influences qui s'y rattachent, que la maison rurale garde le plus longtemps possible ses hôtes paisibles et laborieux, l'éloignement les rendant bientôt étrangers l'un à l'autre, au grand préjudice de l'esprit de protection, de défense, d'assistance mutuelle qui doit les animer.

L'absence des enfants est, en outre, un obstacle au maintien dans la même famille des exploitations rurales, par conséquent au progrès agricole, essentiellement subordonné à l'intérêt que le fermier ou le métayer porte à la terre qu'il cultive. Or, cet intérêt est d'autant plus grand, qu'elle reste plus longtemps entre ses mains. En Angleterre, il n'est pas rare de trouver des fermes que la même famille exploite depuis un et même deux siècles, le fils succédant au père, dont il a été le plus utile auxiliaire, et dont il a conservé, en les améliorant, les bonnes traditions. Et cependant, dans ce pays à culture si progressive, le plus grand nombre des baux n'est que d'une année (*tenants at will*).

La séduction et le désir d'en cacher les suites, étant une cause de plus en plus fréquente de l'abandon, par les filles-mères, de la commune natale, l'autorité,

dans quelques départements, a cherché à y remédier en accordant un secours d'une certaine importance à celle qui consent à y faire ses couches et en rémunérant, sur un fonds spécial de secours, la sage-femme dont elle a reçu les soins. Cet exemple (donné notamment par le département d'Ille-et-Vilaine) ne pourrait-il être imité partout où l'enfant indigent reçoit l'assistance?

Mais ici, il importerait d'examiner si le fait de la fille-mère conservant son enfant, et prenant son parti de toutes les conséquences du déshonneur et de l'abandon, n'émousserait pas, par degrés, les sévérités de l'opinion, si essentielles au maintien des bonnes mœurs?

§. 2. *L'industrie dans les campagnes.*

L'installation dans les campagnes, non seulement de la petite industrie, de l'industrie des arts et métiers, mais encore de l'industrie manufacturière, serait certainement un des meilleurs moyens d'y retenir les bras.

En Saxe, il s'est formé un assez grand nombre de villages industriels, qui réalisent avec succès le principe de l'association du travail agricole et manufacturier. En France, le Creusot, Fourchambault et quelques autres grandes usines, ont été, au début, des types de la même combinaison. Seulement, aujourd'hui, l'élément rural y a fait place, par suite de leur rapide développement, à l'élément urbain. Ce sont en ce moment de fortes agglomérations, qui n'ont plus les avantages de la vie rurale, et où le labeur industriel absorbe toutes les forces, tout le temps de l'ouvrier. Je reconnais cependant que le Creusot est administré avec une rare intelligence par son éminent propriétaire, qui ne néglige aucun effort pour doter cette grande communauté industrielle de toutes les institutions propres à assurer son bien-être moral et matériel.

Le type de l'association de l'industrie et de la culture nous paraît plus heureusement représenté par un établissement peu connu et qui mérite de l'être ; nous voulons parler de la grande manufacture de draps de Villeneuvette, dans l'Hérault. Quelques lignes sur cette fabrique, dont la création remonte à une époque très ancienne, puisque des lettres patentes du 20 juillet 1677 l'avaient érigée en manufacture royale, seront lues avec intérêt.

L'usine et ses dépendances occupent en moyenne 400 ouvriers, 2,800 broches, 60 métiers mécaniques et autant de métiers à la main. La production atteint une valeur moyenne annuelle de 900,000 francs et peut s'élever à 600 mètres de drap par jour. Elle réunit dans son enceinte tous les ateliers et magasins qu'exige sa fabrication. La laine y entre en toisons et en sort sous la forme de draps prêts à être livrés au commerce. Villeneuvette a la spécialité des draps pour l'armée française. Seulement, les commandes qu'elle reçoit du ministère de la guerre varient, d'une année à l'autre, entre 150,000 et 44,000 mètres par an, ou entre 500 et 150 mètres par jour. Avec de pareils écarts, il est très difficile au propriétaire de l'usine de maintenir au même chiffre son personnel d'ouvriers. Que fait-il lorsque les commandes sont à leur minimum ? Congédie-t-il ceux qu'il ne peut occuper ? Non ; il les emploie dans une grande exploitation agricole, jointe à l'usine. C'est un vaste vignoble appartenant au même propriétaire, et où l'ouvrier laborieux peut gagner de bonnes journées, en même temps qu'il répare ses forces par les bienfaisantes influences du travail en plein air. Cette conversion en vigneron du tisserand, de l'apprêteur, etc., etc., ne s'opère pas, toutefois, sans quelque sacrifice du patron, car, en outre que les travaux agricoles ne sont pas suffisants pour absorber tous les bras inoccupés, l'homme de l'atelier n'y a pas la même aptitude que l'homme des champs. Il

n'en persévère pas moins, avec un rare dévouement, dans la voie où il est entré depuis longtemps, et cela par deux raisons. La première, c'est, que par suite de l'organisation de sa fabrique, ses ouvriers forment une grande famille dont il est le chef; qu'il voit autour de lui des générations de travailleurs dont les pères ont été contemporains de la création de l'établissement, qu'il les connaît presque tous intimement, et que ce serait pour lui une douleur de les voir s'expatrier. La seconde n'est pas moins importante : propriétaire d'une grande usine dans une localité très isolée, où manquent les ressources des centres industriels, il doit avoir constamment sous sa main le personnel intelligent et dévoué qu'il a mis des années à former, et qu'il ne retrouverait plus le jour où il recevrait des commandes importantes et urgentes du gouvernement.

Il est, d'ailleurs, bien peu de grandes usines rurales où l'ouvrier soit l'objet d'autant de sollicitude qu'à Villeneuvette. La commune entière appartient à son propriétaire (M. Maistre). Terres cultivées ou non, bois, métairies, usine, église, mairie, école, tout est la propriété d'un seul, tout relève du même maître, tout obéit à une volonté unique. Tout est organisé, en outre, en vue d'une exploitation industrielle et agricole. La manufacture est au centre de l'agglomération ; là se trouvent de vastes bâtiments où chaque famille reçoit un logement en rapport avec le nombre de ses membres.

Cette population ouvrière, que ses traditions comme ses intérêts, attachent étroitement à l'établissement, a compris depuis longtemps les avantages de la combinaison dont elle est l'âme. Aussi, point d'oisifs; tout ce qui est valide, hommes, femmes, enfants, vieillards même, chacun travaille dans la mesure de ses forces. C'est la ruche immense, essentiellement laborieuse et active, dont les frêlons sont sévèrement bannis. Quant aux invalides, ils

trouvent une retraite assurée dans les ressources d'une caisse d'assurance très ingénieusement organisée. Alimentée principalement avec le produit de retenues sur les salaires et des libéralités du patron, elle est administrée par les ouvriers eux-mêmes.

L'instruction est obligatoire et les enfants ne sont reçus à l'usine qu'à l'âge réglementaire. Le soir, des écoles sont ouvertes pour les adultes. Il en résulte que tous les habitants de Villeneuvette savent lire et écrire.

Les frais du culte et les autres dépenses communales (entretien de l'église, du cimetière, etc., etc.) sont à la charge du propriétaire, qui a concédé, en outre, aux familles les plus anciennement établies à Villeneuvette, des jardins potagers dont la culture les occupe pendant les chômages et les heures laissées libres par l'usine.

Quelques fabriques de Vosges, sans réaliser complètement ce type de l'association du travail agricole et manufacturier, sont cependant entrées dans la même voie. Établies dans les campagnes, sur les bords d'un cours d'eau dont elles utilisent la force motrice, elles logent leurs ouvriers dans de modestes, mais saines habitations, contiguës à l'établissement et généralement dotées d'un jardin potager, dont les produits peuvent suffire aux besoins de la famille. Aux époques de chômage, l'ouvrier est autorisé à se mettre à la disposition des cultivateurs des environs, souvent très heureux de ce supplément de main-d'œuvre, surtout à l'époque des travaux agricoles les plus urgents.

Il est des industries manuelles qui, malgré la concurrence des machines, pourraient encore subsister et même prospérer dans les campagnes ; ce sont celles qui exigent, par exemple, certaines combinaisons de matières diverses, œuvre de goût, d'intelligence, que la machine ne peut exécuter qu'imparfaitement. Ce sont encore celles

qui, comme la riche dentelle, réclament certaines aptitudes, certaines conditions de travail, une main-d'œuvre fine, délicate, minutieuse, que la grande industrie ne peut obtenir,

Un rapport fait au Sénat, dans la séance du 3 février 1862, sur une pétition dans ce sens, contient d'utiles indications.

« Si les plaintes du pétitionnaire (sur le progrès de l'émigration rurale) sont fondées, dit le rapporteur, il y aurait lieu de s'en émouvoir et de chercher à y porter remède ; car l'industrie des métiers à la main, disséminés dans les campagnes, est digne de la sollicitude de l'Administration. Les avantages que cette industrie porte avec elle sont faciles à reconnaître. En effet, elle retient au sein des campagnes une population qui seconde les travaux de l'agriculture aux époques où son concours est le plus nécessaire, et qui trouve, pendant le reste de l'année, dans le travail du tissage ou autres, le gage de son existence et souvent de son bien-être. Elle tend à tempérer le mouvement de ces vastes agglomérations d'ouvriers que le chômage laisse sans ressource, tandis que l'ouvrier semi-industriel, semi-agricole, trouve, dans le petit champ attenant à sa chaumière, une occupation utile pour ses loisirs forcés, et un adoucissement pour les privations qu'ils lui imposent. Le tissage à la main mérite particulièrement d'être encouragé au point de vue de la lutte universelle à laquelle tous les peuples paraissent désormais appelés; car il offre aux conceptions élégantes et ingénieuses du goût français la facilité de combiner la laine, le lin, le coton, la soie avec une variété de dispositions et de nuances que le métier mécanique n'atteindra probablement jamais.

« Ce serait donc, à notre avis, une grande faute de ne pas accorder au tissage à la main toute la part de bien-

veillante équité qui peut lui être faite. Heureusement on ne peut adresser, en ce qui concerne l'application du droit de patente, un tel reproche à l'administration des finances. »

Ce sont ces encouragements qui ont favorisé l'extension de l'industrie gantière aux environs de Grenoble et dans une partie de la Normandie, de l'industrie horlogère aux environs de Besançon et dans le Jura, de l'industrie de la soie aux environs de Lyon, etc., etc.

§ 3. — *Colonisation agricole.*

a) Emploi direct ou indirect de l'armée aux travaux agricoles. — La loi organisatrice de la réserve de l'armée, en disposant que la moitié du contingent serait seule appelée sous le drapeau et que la seconde moitié resterait dans ses foyers sous la condition d'exercices annuels d'une durée annuellement décroissante, a rendu un service signalé à l'agriculture, en laissant à sa disposition des bras que le régime antérieur lui enlevait pendant une moyenne de six années.

On peut en dire autant de la facilité avec laquelle l'administration de la guerre, conciliant les intérêts de l'économie et du travail agricole, accorde aux jeunes soldats des congés semestriels.

Le cultivateur n'a qu'à se louer également de l'empressement avec lequel la même administration met des soldats à sa disposition à l'époque de la moisson. Mais peut-être y aurait-il lieu d'examiner si la création, non seulement de camps qui, comme ceux de Châlons et de Lannemezan, entretiennent de grandes exploitations horticoles, mais encore de véritables casernes dans les campagnes, à une faible distance des villes, et surtout dans le voisinage d'un chemin de fer desservant ces villes, casernes

auxquelles, sous la direction de chefs de cultures sortis des écoles régionales, seraient annexées de grandes fermes cultivées par le soldat, n'aurait pas des avantages signalés pour la discipline, la moralité, la santé de l'armée ?

Ce mélange intime de la vie militaire et rurale aurait une autre conséquence heureuse, ce serait de maintenir dans le goût et la pratique des travaux agricoles les soldats sortis des campagnes ? Or, on sait qu'elles fournissent près des deux tiers de nos recrues.

Ces fermes militaires n'appartiendraient pas à l'Etat ; le sol en serait pris à bail de propriétaires voisins. Elles comprendraient de préférence des terres vagues et incultes dont la mise en valeur exigerait surtout une main d'œuvre considérable.

b) Etablissements pénitentiaires et charitables dans les campagnes. — Faut-il mettre au compte des utopies l'idée d'éloigner des villes, dans l'intérêt de l'agriculture et de l'hygiène publique, les prisons, les hôpitaux et hospices ?

Sauf la question, vitale il faut en convenir, de la dépense et notamment de l'accroissement inévitable des frais de surveillance, n'y aurait-il pas un grand profit pour les prisonniers, d'abord à être soustraits aux influences morbides des agglomérations, puis à être mis en mesure de choisir entre les travaux industriels et agricoles ? Si la loi déclarait le travail obligatoire pour eux, l'hiver et les mauvais jours de la belle saison ne pourraient-ils être consacrés aux premiers, et le reste de l'année aux seconds ? L'atelier industriel et agricole ne pourrait-il être organisé de telle sorte que le condamné pût passer aisément, sans perte de temps, de l'un à l'autre ? On dit que sa situation serait aggravée en ce sens qu'il recevrait moins souvent la visite et les consolations des siens. Mais, d'abord, tous les détenus n'appartiennent pas à la ville où ils ont été jugés ; puis, les chemins de fer abrègent aujourd'hui

toutes les distances ; ajoutons que, déjà, un certain nombre de prisons centrales ont été construites ou reconstruites dans ces conditions, et que ni l'ordre, ni la discipline, ni le moral de leurs hôtes n'en souffrent.

Les statistiques officielles ont prouvé que la mortalité est exceptionnelle dans les établissements pénitentiaires, par suite, soit de l'agglomération, soit d'une nourriture insuffisante, soit de la souffrance morale résultant de la privation de la liberté, soit enfin d'un service médical et hygiénique défectueux. Nous croyons fermement qu'elle serait notablement diminuée par le double fait et de leur installation au milieu des vivifiantes influences de la campagne, et d'une meilleure appropriation de locaux, qui serait la conséquence de leur reconstruction.

La dépense serait considérable sans doute; mais elle s'atténuerait sensiblement du produit de la vente des terrains occupés, dans les villes, par les bâtiments actuels et de celle des matériaux. Resterait l'accroissement des frais de surveillance. Mais une exploitation intelligente n'aurait-elle pas des résultats fructueux ? Le prix des denrées alimentaires ne serait-il pas moindre, surtout en l'absence du droit d'octroi ? L'instruction agricole d'un certain nombre de prisonniers ne leur donnerait-elle pas le goût de la vie rurale ? Et, au surplus, l'Etat ne trouverait-il pas une compensation suffisante dans l'amélioration de la santé, dans la prolongation de la vie de ces hommes momentanément séparés de la société et qu'il a mission de lui rendre un jour, moralement et physiquement améliorés ?

Au surplus, l'Etat, en France, a déjà fait des expériences dans ce sens. Il a créé, en Corse, les pénitenciers agricoles de Casabianca, Chiavari et tout récemment (1866), celui de Castellucio, qui a remplacé l'ancien établissement horticole de Saint-Antoine (même département). Seule-

ment, il est à regretter que ces essais de colonisation pénitentiaire aient eu lieu dans des localités dont la salubrité était plus que douteuse, et que de graves mécomptes, en ce qui concerne l'hygiène des détenus, en aient été la conséquence. C'est ainsi qu'à Chiavari, la mortalité s'est élevée jusqu'à 57 p. 0/0, pour descendre, il est vrai, à la suite de l'exécution d'un plan général d'assainissemeut, à 1,36. A Casabianca (fondé en 1863), la mortalité a été, en 1866, de 7.21 p. 0/0 ; c'est la plus forte que l'on constate dans l'ensemble des prisons centrales et des pénitenciers agricoles. Elle est due à la fièvre paludéenne (*mal'aria*).

L'Administration a également installé les travaux agricoles ou horticoles (selon le degré de validité des détenus) dans les maisons de Clairvaux, Fontrevrault et Bellisle.

La question est résolue, en principe et partiellement en fait, en ce qui concerne les établissements hospitaliers consacrés aux vieillards et infirmes. Partout où les ressources de ces établissements leur permettent de quitter les villes, ils s'empressent d'aller s'installer dans la campagne, au grand bénéfice de la santé de leurs indigens. Il est vrai que leur translation ne fournit aucun appoint à la main-d'œuvre rurale. Il en serait autrement des hôpitaux, dont les convalescents pourraient être utilisés, au profit de la maison ou des exploitations voisines, dès que leurs forces leur permettraient de se livrer à des travaux agricoles appropriés à leur état.

c) Application des enfants assistés à l'agriculture. — Le rapporteur de la Commission chargée, en 1860, de faire une enquête sur ces enfants, signalait ainsi qu'il suit l'utilité de leur emploi aux travaux agricoles :

« Dans un intérêt social de l'ordre le plus élevé, l'Administration dirige la plupart de ces jeunes gens, sans distinction de sexe, vers les travaux des champs. En 1860,

le contingent qu'elle fournissait ainsi à notre agriculture était d'environ 44,000 travailleurs, précieux appoint, qui vient heureusement combattre les tristes effets de la désertion des campagnes. Presqne tous restent, comme cultivateurs, aux champs qui les ont vus grandir ; et cette vie, malgré sa rudesse, leur suffit ; ils n'en connaissent pas d'autre. La Commission dira bientôt quel prix les propriétaires et fermiers attachent à leurs services et combien profondément nos cultivateurs, riches et pauvres, se sont émus à la pensée que peut-être la colonisation lointaine leur enlèverait ces utiles auxiliaires. »

Il importe donc de retenir aux champs, par tous les moyens possibles, dans l'intérêt de sa santé, de son bonheur et de la prospérité des campagnes, cette jeune population des hospices, la seule que l'Etat ait sous sa direction immédiate, et qui se doit, plus que toute autre, à la société qui l'a élevée. A cet effet, il est nécessaire que le patronage hospitalier survive le plus longtemps possible à l'âge qui voit finir, pour l'enfant assisté, les secours de l'établissement. Si cet enfant, par exemple, est entré comme domestique chez des cultivateurs, l'inspecteur doit tenir note des gages accordés, et surveiller l'exécution des engagements de toute nature contractés par les maîtres. Il convient, d'ailleurs, qu'il l'appelle à discuter lui-même avec ces derniers les conditions du placement et lui apprenne ainsi à user de sa liberté.

Le maintien de l'enfant assisté chez son père nourricier est, au surplus, chose facile s'il y a trouvé les soins, la sympathie, la tendresse d'une famille adoptive. Dans ce cas, il se considère naturellement comme un de ses membres et ne songe pas à la quitter.

Il y aurait lieu d'examiner, à ce point de vue, si le système d'assistance aux enfants qui tend à prévaloir et consiste à les secourir chez leurs mères, n'a pas pour

résultat de favoriser les progrès des agglomérations urbaines, le plus grand nomb:e des filles-mères habitant les villes.

d) Colonies agricoles pour les enfants. — Elles comprennent les deux catégories principales ci-après : 1° les colonies pour les enfants indigènes des villes, qui n'ont subi aucune condamnation ; 2° les colonies pénitentiaires pour les enfants frappés par la justice à l'âge où la loi les répute ayant agi sans discernement.

M. Demetz, directeur de la colonie agricole de Mettray, près Tours (Indre-Loire), est le premier qui ait signalé, en France, l'utilité des établissements qui nous occupent. « .... Rien n'est plus utile, a-t-il écrit, à une date déjà ancienne, qu'une colonie agricole à une époque où les populations rurales tendent de jour en jour à déserter les travaux des champs pour se jeter dans les grands centres d'industrie. On a dit, et ce n'est malheureusement que trop vrai, le *paysan* s'en va. »

Il existe en France plusieurs colonies pour les enfants pauvres ou orphelins, connues sous le nom d'*Orphelinats Agricoles*. Une des plus importantes, appartient à l'œuvre du *Rapatriement des Orphelins*. Cette œuvre, encore peu connue, et qui est destinée à rendre des services signalés, a fondé un premier établissement à Laforêt, dans le Cantal, c'est-à-dire dans un des départements qui souffrent le plus de l'émigration rurale. Elle y a donné asile à un certain nombre d'enfants délaissés, et ce nombre s'accroît chaque jour. Cet établissement est au centre d'une ferme de 160 hectares, entourée d'immenses espaces point ou mal cultivés, mais sous un climat et dans un site des plus salubres. Les soins aux enfants et la conduite de la ferme sont confiés à des filles de la charité de Saint-Vincent-de-Paul. Un chef de culture et un jardinier initient les enfants aux travaux des champs. La direction

supérieure appartient à un ecclésiastique. Lorsque, dans les localités voisines, une famille veut se charger d'élever un enfant, on le lui confie, mais sans interrompre une surveillance que la charité inspire et dirige.

« Elever en pleine campagne, loin de Paris, des enfants abandonnés à Paris; les soustraire ainsi aux mauvaises influences physiques et morales, en faire des agriculteurs, les rattacher, autant que possible, au pays d'origine des parents, et par ces enfants, devenus de bons agriculteurs, comme par l'exemple d'une ferme bien tenue, lutter contre le torrent qui pousse les populations rurales vers Paris, c'est assurément une œuvre qui mérite les plus sérieux encouragements. » (Rapport du secrétaire de l'Œuvre, à la réunion du conseil du 9 janvier 1869).

Citons encore l'asile rural fondé par M. le curé d'Elancourt (Seine-et-Oise) dans cette localité, et dont la prospérité est croissante.

Mais les établissements de cette nature les plus florissants sont dus aux Frères de la doctrine chrétienne. Voici ce qu'écrivait à ce sujet un homme qui les avait étudiés de près, M. Trépagne, notaire à Paris, maire dans Seine-et-Oise, président de la Commission de Statistique de son canton :

« .... Il n'y a, selon nous, au point de vue agricole, que les bons Frères des écoles chrétiennes qui obtiennent des résultats importants pour l'enfant pauvre des villes principalement. Dans leur institut normal agricole dirigé à Beauvais (Oise), par le frère Menée, on apprend l'agriculture et l'économie rurale, la comptabilité agricole, l'arboriculture et la sylviculture, les mathématiques appliquées, le génie rural, l'architecture et le dessin linéaire appliqués aux constructions rurales, la zootechmie et l'économie du bétail, l'entomologie, la physique et la chimie appliquées à l'agriculture, la botanique et la miné-

ralogie, l'emploi des outils et machines agricoles, l'histoire naturelle.

« L'orphelinat de Clermont (Puy-de-Dôme) qui leur appartient, et dont la création remonte à 1851, renferme en ce moment (janvier 1862), 110 élèves de 8 à 20 ans, orphelins ou indigents ayant appartenu ou appartenant à des familles honnêtes. 50 sont entretenus par des bienfaiteurs, et 60 par leurs parents. Les élèves sont divisés en plusieurs catégories: 60 jeunes enfants fréquentent exclusivement l'école élémentaire; — 15 autres, de 12 à 15 ans, se livrent à l'agriculture du pays dans une ferme située près de Clermont; — 30 autres, de 15 à 18 et 20 ans, suivent un cours théorique et pratique d'horticulture, réparti en trois cours (légumes, fleurs, arbres).

« La même corporation religieuse a fondé à Igny, près Palaiscau (Seine-et-Oise), un établissement analogue, comme succursale de celui de Saint-Nicolas qui est destiné, comme on sait, à la classe ouvrière, et dont le siége est à Paris (rue de Vaugirard 112), et à Issy (Grande-Rue, 70). »

Il s'est formé, à Paris, en dehors des œuvres que nous venons de mentionner et avec l'intention d'encourager par des subventions celles qui sont fondées sur le principe de la gratuité, une société dite du *Patronage des Orphelinats agricoles*. Cette société, qui compte parmi ses membres les hommes les plus considérables et les femmes les plus charitables de la capitale, a déjà tenu plusieurs réunions générales et réuni d'importantes ressources. Elle voit grossir chaque jour le nombre de ses adhérents.

Des colonies pénitentiaires agricoles, la plus considérable, la plus connue et la plus digne de l'être à tout égards, est celle de Mettray. Tout a été dit sur cette magnifique création, qui est une gloire pour la France et un modèle pour l'étranger.

On connaît beaucoup moins, parce que sa création est plus récente, celle de Citeaux, fondée par M. l'abbé Rey dans l'ancienne abbaye de ce nom, et qui est, elle aussi, un type des œuvres de l'esprit chrétien appliqué à la régénération morale des jeunes détenus.

«... Voici 585 colons, qui sont tous entrés à Citeaux flétris par des jugements de vagabondage, de vol, d'immoralité, d'incendie, ou repoussés de leurs familles comme indisciplinables. Eh bien ! pendant deux années consécutives, sur 66 jeunes hommes sortis de la colonie, il n'a pas été constaté une seule récidive. De plus, sur la masse des colons, 362 en 1866 avaient obtenu le *galon*. Or, pour mériter cette faveur, il faut que, pendant tout un mois, l'assiduité au travail ait été constante, et que la conduite n'ait donné lieu à aucune plainte un peu grave. Et, ce qui est significatif, c'est que, sur 362 élèves irréprochables, 99 conservent le signe de l'honneur sans interruption depuis un an, 48 depuis deux ans, 17 depuis trois ans, etc.

« Voyez ces escouades de travailleurs conduites par un *caporal* ou un *frère aîné*, à Citeaux, comme à Mettray; c'est la vie de famille : liberté entière, pas de barrières, de verroux, de geôliers. Les murs seuls feraient naître le désir de fuir ; il n'y a pas de murs. Dans les villes, il faut multiplier les précautions pour préserver les jeunes gens de fâcheux contacts, s'armer de règlements et de punitions, faire étalage d'une autorité, régler tous les mouvements, substituer l'obéissance passive à l'exercice du libre arbitre. A Citeaux, le surveillant importun, morose, a disparu pour faire place à un compagnon de travail, à un frère plus expérimenté, à un ami obligeant; à la place de la défiance réciproque, la confiance et l'affection. Et cependant on a entre les mains la matière première la plus rebelle ; on a affaire à des enfants déjà souillés par le vice ou le crime... et l'on réussit. » (Extrait d'un rapport

sur l'Exposition universelle de 1867. — Améliorations morales).

Le 11 juin 1865. à la demande de l'Impératrice, présidente de la société de Patronage des jeunes détenus, le Ministre de l'intérieur avait adressé aux Préfets une instruction relative à l'obtention du concours des comices agricoles de l'Empire pour le placement des jeunes détenus dans des exploitations rurales. Le plus grand nombre ayant répondu favorablement, une seconde circulaire, du 4 novembre de la même année, a réglé les conditions de l'utilisation de ces enfants par les cultivateurs. On y lit les passages suivants :

«... Déjà, par l'entremise des comices, de jeunes délinquants ont été placés comme laboureurs, domestiques de fermes, bergers etc., etc. chez des cultivateurs, qui les ont pris en général aux mêmes conditions que les ouvriers libres... Deux catégories de jeunes libérés sont appelées à profiter du bienfait du placement : 1° Ceux dont la correction ou la peine est expirée et qu'on désigne sous le nom de *libérés définitifs* ; 2° les *libérés provisoires*, c'est-à-dire ceux qui sont placés, à titre d'essai, hors de la colonie pénitentiaire et peuvent y être réintégrés s'ils mésusent de cette faveur... Il devra être stipulé un salaire au profit des libérés définitifs sur la base des gages payés aux ouvriers ruraux de la contrée. Quant aux libérés provisoires, si leur instruction n'était pas suffisamment avancée, on pourrait les confier gratuitement pendant quelques mois aux cultivateurs, à la charge toutefois, pour ces derniers, de pourvoir à leur habillement et à leur nourriture. (Suit l'énoncé des autres conditions du placement des deux catégories de libérés)... Les enfant atteints de maladies qu'ils voudraient ou ne pourraient faire traiter chez eux, seront transportés à l'hospice le plus voisin et soignés aux frais de l'Etat... Les patrons devront rendre compte aux Préfets,

tous les trois mois au moins, de la conduite de leur pupille, etc., etc. »

Ces dispositions signalent, d'une part, le vif intérêt que l'Administration apporte à la moralisation par le travail des jeunes détenus ; de l'autre, son désir de faire naître parmi ces enfants le plus grand nombre de vocations possible pour la carrière agricole, et d'atténuer ainsi pour la culture les inconvénients de la rareté progressive des bras.

L'Angleterre est entrée, après la France, dans la voie de la moralisation par l'agriculture des jeunes enfants atteints ou pouvant être atteints par la justice. Une société présidée par le cardinal Wiseman, et ayant mission de recueillir et d'utiliser les enfants indigents, a récemment publié son premier rapport. On y lit qu'après avoir visité et étudié avec soin les prisons, les maisons et écoles de correction de la capitale, les fondateurs se sont convaincus qu'il fallait, avant tout, arracher les enfants des deux sexes au vagabondage de la rue, ne les déposer que provisoirement et temporairement à Londres, dans les maisons de refuge spéciales, et les conduire le plus tôt possible en pleine campagne, pour les y faire vivre de la vie saine et robuste des agriculteurs.

Le comité directeur de l'association, après des recherches approfondies dans les établissements spéciaux existants, tels que la maison correctionnelle des garçons de Regent's-Park et l'asile des filles à Chelsea, a acquis la conviction que le système des colonies agricoles présente une économie notable sur le régime des prisons. Il résulte, en effet, d'un examen attentif des deux comptabilités que, pour un séjour de 7 années dans une colonie agricole, un enfant ne coûte, tous frais compris, que 100 £. (2,500 fr.), tandis qu'un criminel, en lui supposant une vie moyenne de 30 ans, coûte à l'Etat 7,250 £. (181,250 fr.), non compris les dommages que ses méfaits causent à la société.

§ 4. — *Progrès agricole.*

Ce progrès se réalise de deux manières, et par une culture plus intensive, par conséquent plus productive, et par la mise en valeur de terres restées jusque là stériles.

En France, ce double progrès se produit parallèlement et presque sans interruption.

Le législateur, il est vrai, a donné une forte impulsion à l'utilisation des terres propres à accroître le domaine agricole du pays, notamment par la loi du 19-28 juillet 1860 sur la mise en valeur des communaux ; par la loi sur le regazonnement ou la plantation des montagnes ; par la poursuite énergique de cette vaste entreprise de replantation des dunes de Gascogne, qui remonte au dernier siècle ; par l'établissement récent du canal de la Sauldre dans la Sologne ; par la loi relative à l'assainissement de la Dombes, etc., etc.

Mais que de choses utiles à faire encore dans le même ordre de faits ! Aux termes d'un document inséré dans le *Moniteur* du 23 juillet 1860, il existait, à cette époque, en France près de 400,000 hectares de marais à dessécher. Quelles conquêtes à réaliser sur cette vaste superficie, probablement entièrement cultivable, et qui, sauf erreur, ne comprend pas les nombreux et vastes étangs de la Dombes ! que de terrains à reprendre aux cours d'eau redressés, régularisés et approfondis, aux rivages de la mer ! Et ne sera-t-il donc jamais possible de rendre à la culture les vastes et stériles plaines de la Champagne Pouilleuse et de la Crau ? Et la France agricole aura-t-elle toujours quatre millions d'hectares en jachères ?

En dehors de ces conquêtes, les mesures conservatrices de ce qui existe n'intéressent-elles pas au plus haut degré l'agriculture ? Ne devient-il pas de plus en plus urgent

d'aviser aux moyens de protéger contre des inondations presque périodiques les vallées de la Loire et du Rhône, mais de la Loire surtout ? Ces inondations, si redoutables dans leurs effets, ne découragent-elles pas le cultivateur, ne favorisent-elles pas son émigration ?

Les chômages forcés de l'agriculture sont, avons-nous dit ailleurs avec les meilleurs observateurs, une des plus fortes excitations à l'émigration. Le progrès agricole n'aura-t-il pas pour conséquence de les supprimer ?

« J'ai, nous disait, en 1862, un riche propriétaire du Cher, une distillerie sur ma ferme et j'y fais 400 hectolitres d'alcool par an ; j'emploie constamment sans relâche quinze ouvriers. Eh bien ! la main d'œuvre ne m'a jamais manqué et je ne la paie pas plus cher qu'il y a dix ans. »

« *Les travaux à faire appellent l'ouvrier*, disait, la même année, M. Darblay au concours du Comice agricole de Limours (Seine-et-Oise). Plus il y aura d'occupation à la ferme, plus les populations rurales deviendront sédentaires. L'émigration n'a lieu que lorsque le travail manque ou n'est demandé que par intermittence. Qu'on ne s'inquiète pas des machines ! Elles ne diminuent pas la main d'œuvre ; elles ne font que la régulariser. » Un membre de la Société d'Agriculture de France, développant devant elle cette idée de l'influence de la culture intensive et spécialement des effets préventifs sur l'émigration rurale de la culture de la betterave et des distilleries agricoles, s'exprimait en ces termes :

« Les doléances provoquées par l'émigration des campagnes vers les villes ont retenti jusque dans cette enceinte. Nous trouvons encore dans les résultats de l'information des faits qui font entrevoir quelle importance acquiert le développement des distilleries agricoles au point de vue de la population des campagnes. Qu'est-ce qui amène l'émigration ? Le manque de travail, l'abaissement des

salaires, le malaise des travailleurs qui en est la conséquence forcée. La culture de la betterave industrielle permet d'augmenter le taux des salaires et d'occuper un plus grand nombre d'ouvriers.

« Ainsi, dans l'établissement de la distillerie dont j'ai parlé, sur les 90,000 hectares qu'elle comprend, 4,767 ouvriers étaient occupés en hiver. Le nombre de ces ouvriers s'élève aujourd'hui à 14,718; celui des ouvriers employés pendant l'été, de 9,851, a monté à 25,737. Il faut en conclure que 25,737 travailleurs, qui n'avaient pas d'ouvrage dans les campagnes avant l'introduction de la distillerie de betteraves, trouvent maintenant de l'occupation, soit pendant l'hiver, soit pendant l'été.

« M. Bernier, cultivateur dans les Ardennes, écrivait avec raison à la Chambre syndicale, à la suite de ses réponses au questionnaire : « Depuis que ces établissements (les distilleries) existent, le sol a changé de face ; le bien-être règne parmi les populations tant ouvrières qu'agricoles, et leur chute serait une calamité pour le pays.

« Nous sommes en grande voie de progrès, écrivait de son côté M. Mairet, membre du Conseil général de la Côte-d'Or, et la funeste émigration de nos ouvriers vers les villes est en voie de diminuer depuis qu'ils trouvent en toute saison du travail et un bien-être qu'ils iraient vainement chercher ailleurs. »

« M. Quenot-Belin, d'Auxonne, ajoutait, après avoir constaté que, dans quatre cantons du département, fonctionnent 13 distilleries utilisant la betterave d'une culture de 3,500 hectares :

« Depuis ces quatre années, disait-il, l'aisance règne parmi nos petits cultivateurs, et tel qui autrefois ne paraissait au marché que pour y acheter du maïs pour sa nourriture, vient maintenant y vendre du blé. Aussi la valeur vénale a-t-elle augmenté, dans toutes les com-

munes ou l'on cultive la betterave, de 30, 40 et 50 pour 0/0. La production de la viande a plus que doublé, et celle du blé a augmenté de 30 pour 100.

« Enfin, M. Taffe, près de Montargis (Loiret), résumait ainsi son opinion : « la culture de la betterave a transformé le pays, doublé la valeur du sol, rendu courage au cultivateur et par-dessus tout retenu à la campagne la population ouvrière. »

« En présence de ces résultats positifs, de ces chiffres éloquents, ne doit-on pas faire des vœux pour voir prospérer en France une culture aussi féconde et aussi avantageuse, qui, unie à la distillerie ou à la sucrerie agricole, contribue à augmenter indéfiniment la somme des produits et à abaisser leur prix de revient? (*Echo agricole*, 25 février 1865).

Les propriétaires peuvent, par des conditions meilleures à leurs fermiers et colons, les attacher au sol plus étroitement que par le passé. « Il faut, disait au Sénat le rapporteur d'une pétition sur le dépeuplement des campagnes, il faut que les hommes riches, éclairés et surtout officiellement posés, fassent appel aux innovations agricoles dont l'expérience a sanctionné l'efficacité, pour obtenir de la terre des produits plus considérables et dompter ainsi, par des exemples frappants, l'esprit récalcitrant, craintif, méfiant et routinier des masses agricoles. L'agriculteur exploitant avec de plus longs baux, sans être assujetti à des assolements souvent nuisibles aux intérêts du maître et du fermier, pourra se livrer à des améliorations constantes sans craindre de perdre sa ferme, et obtenir des résultats qui lui permettront de faire face à la hausse de la main d'œuvre. On retiendra ainsi d'autant plus facilement les populations dans les campagnes, qu'en général elles aiment leur clocher et ne le quittent qu'à regret. »

Un savant œnophile, M. le docteur Guyot, étudiant les

moyens de retenir dans les campagnes les journaliers agricoles, dont les viticulteurs ont surtout besoin, a proposé de les associer aux bénéfices de la culture, tout en leur donnant un salaire fixe. « Il sera toujours possible, a-t-il écrit, et il sera toujours très avantageux au propriétaire de donner au journalier, en outre du prix fixe de son travail, une fraction de la récolte, ou une prime proportionnelle à cette récolte (*Viticulture de l'Est de la France*, page 169). »

Il s'est fait, dans ces derniers temps, un mouvement d'opinion très-vif dans le sens d'un vaste développement de l'enseignement agricole, surtout aux degrés primaire et supérieur. On a demandé que les premiers éléments de l'agriculture fussent enseignés par l'instituteur communal qui les apprendrait à l'école normale, où seraient établis des cours théoriques appuyés sur une bonne pratique dans une ferme annexée à l'établissement. L'instruction agricole secondaire, telle qu'elle se donne dans les écoles régionales de Roville (Meurthe), de Grignan (Seine-et-Oise, de Coetbo et Grand-Jouan (Loire-Inférieure) et de La Saulsaie (Ain), a généralement paru suffisante. Mais on a vivement réclamé le remplacement de l'institut supérieur de Versailles par une création analogue. Il vient d'être donné satisfaction à ce vœu, au moins dans une certaine mesure, par l'établissement de cours supérieurs spéciaux au Muséum de Paris. Quant à l'enseignement par les instituteurs primaires, il soulève, de la part des hommes spéciaux, d'assez fortes objections. « L'administration, écrivait récemment l'un d'eux (*Journal de la Société de Statistique de Paris*, 1869), se plaçant au point de vue des intérêts de l'agriculture et du maintien dans les campagnes des ouvriers ruraux, songe à organiser l'enseignement agricole dans les écoles. Cet essai, s'il se fait, nous semble menacé d'un échec à peu près inévitable.

« Les instituteurs et leurs élèves n'ont ni le temps, ni les moyens, ni l'aptitude nécessaire pour s'occuper d'agriculture. Il est déjà à peu près impossible aux uns et aux autres de parcourir le programme, très agrandi, de l'enseignement élémentaire. Est-ce le cas et le moment d'ajouter à ce programme un cours d'agriculture, cours qui, au surplus, ne sera possible que lorsque les écoles normales primaires auront produit des instituteurs capables de le faire? — L'avenir prononcera. »

« Il serait à désirer, dit, au contraire, le président de la Commission de statistique de Grimaud (Var), que les enfants pussent contracter à l'école communale le goût du travail agricole, et l'on obtiendrait ce résultat si, en toute occasion, l'instituteur les entretenait de ce sujet, qu'il pourrait rendre fort intéressant, mais surtout s'il évitait avec soin de leur inspirer des tendances contraires (24 novembre 1862). »

§ 5. — *Fin de l'absentéisme.*

M. de Gasparin, dans son *Guide des propriétaires* (1828), développait déjà, avec beaucoup de force, cette pensée que le propriétaire doit rester dans son domaine, s'il veut retenir le paysan au sillon.

L'utilité de la présence du maître sur son exploitation, dans son propre intérêt, et, par suite, dans l'intérêt de l'agriculture, a été très heureusement démontrée dans le passage suivant de *l'Essai sur l'économie rurale de la Belgique*, par M. Emile de Lavelaye :

« Mais ici, comme en tout pays où manque une classe de grands fermiers entreprenants et riches, c'est principalement de l'initiative des propriétaires qu'on doit attendre ce que l'avancement de la culture réclame de plus urgent. Pour amener ce résultat, on ne peut assez dire à

quel point il serait à désirer que, dans les classes aisées, se répande le goût de la vie et des entreprises rurales, même au risque de quelques mécomptes inévitables. Sans doute, le nombre est très-grand des familles riches qui passent l'été à la campagne ; mais cela ne suffit pas. Il faut que celui qui possède la terre s'occupe lui-même de l'exploitation et du sort de ceux dont il emprunte les bras pour ses travaux. Lui seul est appelé par son intérêt même à introduire les améliorations qui réclament de fortes avances ; lui seul, dans les districts arriérés, peut donner l'exemple de certaines réformes qui doubleraient la production. La vie des champs est saine pour l'âme non moins que pour le corps, et les sentiments naturels y prennent tout l'empire que perdent les sentiments factices. En voyant de près au prix de quel labeur et de quelles privations se forme la richesse, on est moins prompt à la prodiguer d'une main insouciante. La simplicité de la vie, simplifie les besoins et laisse plus de marge pour les œuvres à la fois humaines et productives. Dans son livre prophétique, *l'Ami des hommes*, le marquis de Mirabeau dit qu'en parcourant les campagnes, il en connaissait au premier coup d'œil les terres occupées par leurs seigneurs. La résidence du propriétaire est un bienfait qui se traduit par mille détails, dont l'ensemble amène peu à peu la transformation des lieux qu'il habite ; car la propriété, ce n'est rien moins que la puissance de disposer du produit net. En rentrant dans sa demeure, où rien ne manque, vient-il à passer près d'une vieille chaumière qui laisse entrer le vent et la neige à travers ses ais mal joints, il la fera réparer et peut-être rebâtir. Voit-il de ses yeux que la ferme voisine a besoin d'une fosse pour recueillir l'engrais, seul moyen d'augmenter la fertilité du sol, ou d'une bonne étable pour abriter le bétail, il la fera faire de manière même à contenter ce penchant naturel qui

porte l'homme vers l'élégance. Rencontre-t-il le chariot de son fermier arrêté dans la boue d'un chemin défoncé, dont ses légers équipages ont aussi à souffrir? Il emploiera son influence à la commune ou auprès des administrations supérieures pour que la route soit mise en meilleur état, et lui-même n'y épargnera pas quelques sacrifices. Traversera-t-il un pré marécageux couvert de joncs et dont l'humidité malfaisante est trahie par les vapeurs qui s'en échappent à l'automne? Il songera à le faire drainer. S'apercevant qu'une hausse de fermage, qui, de loin, ne représentait pour lui, qu'une augmentation de revenu, est souvent, vue de près, la cause des plus dures privations pour ceux qui la subissent, il sera moins porté à la leur imposer. Ainsi, une partie de la rente, détournée des villes où elle se dépensait d'une manière improductive, sera employée sur place à perfectionner les moyens de production et à améliorer le sort de ceux dont le travail crée tout ce qui fait subsister la société.

« Bien souvent déjà, on a fait ressortir l'heureuse influence exercée sur la formation de la richesse et sur le développement des libertés publiques, par la résidence à la campagne de ceux qui disposent du produit net. Depuis la fin du XVIIIe siècle, on peut constater un retour marqué vers la vie rurale. Les éloquents tableaux de Jean-Jacques et les pages attachantes de ses disciples de notre temps ont mis à la mode un certain goût de bucoliques qui n'a pas manqué de produire d'excellents effets. Malheureusement deux causes persistantes contre-balancent, chez la plupart des nations du continent, ces salutaires tendances : d'abord la crainte de l'isolement et de la privation de toutes relations sociales; puis l'aversion ordinaire de la femme pour une existence passée tout entière à la campagne. Déjà pourtant ces obstacles vont diminuant. La facilité des communications par les voies ferrées et par les chemins

intérieurs améliorés, permet de résider aux champs et de faire valoir ses terres, sans s'isoler de la vie sociale ou publique. En même temps, une éducation plus forte et plus sérieuse prépare la femme à se passer des vaines excitations de la vanité pour se contenter du bonheur paisible qu'on trouve dans le cercle de la famille et dans la direction des travaux agricoles, toujours semée d'incidents nouveaux et accompagnée de satisfactions inattendues dès qu'on s'y intéresse. Pour aimer la nature, c'est assez d'apprendre à entrevoir ses merveilleuses opérations. La moindre connaissance des lois qui régissent la vie végétale et animale suffit pour qu'on se plaise à en suivre les diverses applications au champ ou dans l'étable. Bientôt, à tous les spectacles que l'art crée dans les villes pour la curiosité oisive, on préfère ceux mille fois plus splendides qu'offrent les prés, les bois, les campagnes, les nuits étoilées et le jour dans l'infinie variété des heures et des saisons. Les fêtes qui consacrent les phases principales des travaux champêtres font oublier toutes celles qui se donnent dans ce qu'on appelle le monde.

« Je ne puis dire avec assez de force combien je suis convaincu de tout ce que ferait pour la prospérité de l'Etat et la félicité privée un retour plus général des classes aisées vers les intérêts agricoles. C'est en m'arrêtant parfois dans une exploitation dirigée par un propriétaire intelligent qui consacrait les ressources de sa fortune et les forces de son esprit à améliorer, à embellir son domaine ; c'est en appréciant cette large aisance, ce bien-être réel où rien n'est sacrifié à l'apparence et où tout est donné aux véritables commodités de l'existence, en entendant la maîtresse de la maison me parler avec autant d'enthousiasme des produits de son verger ou de sa basse-cour, que de la beauté ou de l'harmonie d'une association fortuite de fleurs sauvages, et en voyant, sur les joues fraîches et

rebondies des enfants, fleurir la force et la santé, c'est alors que j'ai compris toute la vérité de cette maxime appréciée des Romains au temps de leur liberté : « Rien de meilleur, rien de plus productif, rien qui soit plus agréable et plus digne d'un homme libre que l'agriculture. »

§ 6. — *Diminution des travaux publics.*

Convaincus que l'émigration rurale est surtout provoquée par les travaux dont l'Etat, les villes, les départements, les associations et les particuliers poursuivent à l'envi l'exécution (chemins de fer, canaux, routes et chemins de toute catégorie, creusement, élargissement ou améliorations des ports, constructions publiques et privées, etc.), bien des publicistes ont demandé, si ce n'est la cessation de ces travaux, ce qui est impossible, au moins leur ralentissement et leur échelonnement sur un certain nombre d'années. Ils ont insisté surtout sur la cessation des grands travaux de pur luxe.

Il n'est pas toujours possible de satisfaire à des vœux de cette nature. Les travaux publics, pour donner le plus tôt possible tout leur effet utile, doivent être entrepris et terminés rapidement. Le capital engagé, par exemple, dans le creusement d'un canal ou l'établissement d'un chemin de fer, ne devient entièrement productif que lors de l'achèvement et de la mise en exploitation de la ligne complète. Une grande mesure de voirie urbaine, qui entraîne la démolition de tout un quartier, doit être prise et exécutée avec la plus grande célérité, si l'on ne veut pas faire subir aux immeubles menacés d'expropriation une défaveur sensible, et favoriser des spéculations illicites.

Mais il n'est pas douteux que les travaux de pur embellissement peuvent, sans inconvénient, être répartis sur un nombre d'années suffisant pour qu'il n'en résulte

pas une forte et soudaine agglomération d'ouvriers dans les villes. Maintenant où commence la distinction entre les travaux de luxe et les travaux nécessaires? C'est aux administrations municipales à statuer sur ce point.

Quant à l'Etat, les travaux qu'il exécute ont généralement un caractère d'utilité publique tel, que l'intérêt du pays exige toujours leur très prompt achèvement.

En ce qui concerne ceux des départements et des communes, l'Administration, surtout à la suite des lois de décentralisation récentes, ne peut guère intervenir que par voie de conseil.

§ 7. — *Affaiblissement de l'activité industrielle par suite de la réforme douanière de* 1860.

Beaucoup d'amis de l'agriculture ont considéré l'admission des produits étrangers sur notre marché dans des conditions nouvelles de concurrence avec les similaires français, comme devant porter une atteinte sérieuse à notre industrie manufacturière et rendre ainsi disponible un assez grand nombre de bras, qui feraient retour à l'agriculture.

Cette prévision est peut-être fondée; toutefois, les résultats du degrèvement de nos tarifs de douane ne la justifient pas encore. Cependant, il est permis d'entrevoir que toutes celles de nos industries qui n'étaient pas viables, c'est-à-dire qui ne subsistaient que grâce à une protection exagérée (véritable impôt sur tous au profit de quelques-uns), succomberont devant les efforts de la concurrence étrangère. De là une certaine quantité de main-d'œuvre inoccupée qui cherchera naturellement à s'employer dans les travaux de la ferme.

L'industrie française sera inévitablement atteinte à un autre point de vue. On sait qu'à l'image de notre société

politique, elle est organisée démocratiquement, c'est-à-dire qu'à l'exception de quelques grandes usines dans l'Alsace, la Normandie, le Loiret, la Nièvre, elle se compose d'une multitude de petites fabriques, fondées, pour la plupart, par d'anciens contre-maîtres dont la réputation d'habileté, de probité est à peu près le seul capital et dont le personnel ouvrier se compose surtout des membres de la famille. Or, il est impossible qu'une industrie ainsi constituée puisse lutter, à armes égales, contre celle de l'Angleterre, par exemple, qui se répartit entre un petit nombre d'établissements, disposant, en capitaux à bon marché, de ressources considérables, mettant en œuvre un outillage perfectionné et des forces mécaniques d'une puissance énorme, envoyant, grâce à des dépositaires sûrs et fidèles, à des comptoirs solidement établis, leurs produits dans le monde entier et faisant ainsi, avec des bénéfices minimes mais multipliés, d'immenses affaires.

De là, dans notre pays, un mouvement obligé de réunion, de concentration des forces productives, et la formation, plus ou moins rapide, mais nécessairement fatale pour une foule de petits établissements, de puissantes unités manufacturières capables de lutter énergiquement contre celles de l'Angleterre.

§ 8. — *Décentralisation administrative.*

Quelques personnes ont pensé qu'en accordant à la commune une large décentralisation, qu'en lui laissant l'entière gestion de ses intérêts locaux, on y créerait une sorte de vie publique, vie politique et administrative, qui donnerait au séjour dans les campagnes un attrait nouveau, inconnu, et assez puissant pour retenir au rustique foyer la grande famille rurale. Nous ne partageons pas une illusion de cette nature. D'abord, dans l'état actuel de l'instruc-

tion publique en France, nous considérons une autonomie complète de la commune, sans aucun droit d'intervention, de véto de l'autorité supérieure, comme pouvant mettre en péril, ou des services publics obligatoires, si l'administration locale sacrifiait à des idées d'économie excessive, ou la fortune publique, si elle penchait dans le sens contraire, dans le sens des dépenses de luxe, des prodigalités inutiles. Nous avons, en outre, fait remarquer ailleurs que, par suite de l'exiguïté de leur territoire et de leur population, un très grand nombre de communes en France sont, faute de ressources, et en hommes capables, instruits, désintéressés, et en revenus, hors d'état de s'administrer convenablement. A ces communes la tutelle administrative est absolument nécessaire. Enfin, il a déjà été fait beaucoup pour l'indépendance de la commune. En outre de la nomination *directe*, par le suffrage universel, de ses conseillers municipaux, et *indirecte* de son maire, aujourd'hui presque toujours choisi parmi ces conseillers, des lois récentes lui ont accordé une très-grande latitude dans la conduite de ses affaires, et nous ne sachons pas que ce développement des libertés communales ait exercé une influence quelconque sur le mouvement extérieur des populations agricoles.

§ 9. — *Influence des chemins de fer.*

Il n'est pas douteux que les chemins de fer ont en mains le moyen, si ce n'est d'arrêter l'émigration rurale, au moins de modérer le progrès des villes. Force centripète incontestable, ils peuvent devenir aussi une force centrifuge très-puissante. Ce moyen consisterait dans la création de trains de banlieue à bas prix, spécialement destinés aux classes ouvrières, qui pourraient ainsi quitter la ville pour aller habiter, au grand profit de leur santé et de leur

bourse, les communes rurales plus ou moins contiguës. Des abonnements pourraient, d'ailleurs, être délivrés aux ouvriers qui justifieraient de leurs professions comme tels.

Déjà, grâce aux chemins de fer, un grand nombre de familles de négociants de nos grandes villes sont allées habiter, hiver comme été, les communes suburbaines, leurs chefs se rendant le matin à leurs bureaux ou magasins, pour revenir chez eux, le soir, à l'heure qui voit finir les affaires.

Le même mouvement se produit parmi les employés des administrations publiques et privées.

A Londres, cette force centrifuge des chemins de fer agit très-sensiblement depuis longtemps et *dégage* la ville d'une partie assez notable de sa population. Elle est, d'ailleurs, très-efficacement secondée par les *penny boats* (bateaux à vapeur à 10 centimes), que nous n'avons pas à Paris.

CHAPITRE IV.

HYPOTHÈSE DE L'IMPOSSIBILITÉ D'ARRÊTER L'ÉMIGRATION RURALE.

Et, tout d'abord, nous nous empressons de dire que cette émigration s'arrêtera nécessairement. Elle finira le jour où, par la simple application de la loi d'équilibre entre la demande et l'offre du travail, le salaire rural, avec les avantages moraux et matériels attachés à la vie des champs, sera supérieur au salaire urbain, et nous marchons à ce résultat.

Cette question s'était déjà présentée à l'excellent esprit de feu M. le président Troplong, et voici dans quel sens il y avait répondu :

« Le déplacement de la population rurale ne saurait être nié dans de certaines limites; c'est un fait acquis à la statistique. Mais touche-t-il à son terme? L'équilibre entre les forces nécessaires aux campagnes et les forces nécessaires aux villes et à l'industrie est-il atteint? Ou bien sommes-nous menacés du mal incurable d'un vide toujours croissant?

« Je ne suis pas porté à admettre cette dernière hypothèse; je me confie à la liberté éclairée par l'intérêt. Outre qu'il est très-rare que les faits sociaux arrivent à leurs conséquences extrêmes, je ne puis m'empêcher d'être frappé des éléments énergiques qui se conservent dans les campagnes, du vigoureux esprit de propriété qui anime leurs habitants, de ce goût pour la terre qui va chez eux jusqu'à la passion, et qui fait des merveilles de travail et d'économie. Non, ce ne sont pas ces hommes qui quitteront leur sillon; c'est à eux, au contraire, c'est à ces amis du sol, qui aspirent, avec une ardente ténacité, soit à le conquérir, soit à s'y agrandir, que s'arrêtera le mouvement, mouvement, du reste, qui laisse le gros de l'armée rustique avec sa meilleure milice. »

Mais enfin que faire dans l'hypothèse où, pour longtemps encore, les villes continueraient à exercer sur les campagnes leur forte *attraction* actuelle? Une chose, très-simple en apparence, très-difficile en réalité, parce qu'elle est énormément coûteuse, l'amélioration incessante de la condition morale et matérielle des populations urbaines.

Presque toutes les grandes villes de France sont entrées dans cette voie; mais pas une n'a fait, proportionnellement à ses ressources, d'aussi grands sacrifices à cette pensée humanitaire que Paris. Certes, nous ne donnons pas une approbation aveugle à tous les travaux de l'édilité parisienne depuis 1853. Il en est contre lesquels nous faisons des réserves au point de vue de leur utilité ou de leur op-

portunité; mais, à moins du plus injuste parti pris, il est impossible de méconnaître la grandeur de l'œuvre prise dans son ensemble; il est impossible surtout de nier l'heureuse amélioration survenue dans la santé publique à la suite des mesures d'hygiène générale que tout le monde connaît.

Qu'on nous permette, en terminant, une rapide appréciation des intérêts si nombreux, si variés, si considérables auxquels la transformation de Paris a donné satisfaction; elle indiquera jusqu'à quel point les influences pernicieuses des villes peuvent-être neutralisées.

Paris transformé, en effet, ce n'est pas une vaine satisfaction donnée au sentiment de l'orgueil national; — ce n'est pas seulement la capitale de la France élevée à la hauteur de son génie, de ses destinées, de son influence civilisatrice; — ce n'est pas seulement un monument sans rival de grandeur et de puissance offert à l'admiration de l'étranger; — ce n'est pas seulement un éclatant témoignage des vastes ressources financières d'une cité dont le budget est supérieur à celui de je ne sais combien d'Etats. Non, c'est, avant tout, une œuvre de haute utilité, de haute bienfaisance, de haute prévision politique.

Paris transformé, c'est l'air, la lumière, c'est-à-dire la santé, rendus aux 700,000 ouvriers d'une ville dont les produits ont fait, depuis longtemps, la conquête du monde entier. C'est un logement plus sain, plus confortable, mieux pourvu des aisances de la vie, plus capable de les moraliser, en les retenant à leur foyer, pour ces ingénieux et infatigables pionniers de la plus française de nos industries.

Ce sont, dans les centres les plus populeux, ces verdoyantes oasis où le vieillard et l'enfant, où l'ouvrier fatigué viennent chercher l'ombre, la fraîcheur, le parfum des fleurs; — douce échappée de la campagne, si chère à ceux que la profession enchaîne à la grande ville !

C'est la suppression des logements insalubres.

Ce sont de vastes plantations sillonnant Paris en tout sens.

C'est l'eau, cette précieuse ressource de l'hygiène, distribuée plus abondamment aux habitants et permettant l'arrosage plus fréquent des rues et des promenades, et surtout le lavage à fond des égouts.

C'est le blanchiment périodique des façades des maisons et leur mise en contact immédiat avec un vaste réseau de canalisation souterraine emportant au loin les déjections, les détritus, les immondices, les eaux pluviales et ménagères, naguère stagnantes sur la voie publique et viciant l'atmosphère.

Ce sont les maisons mieux appropriées aux intérêts sanitaires de la population, surtout par une intelligente installation des fosses d'aisance qui, plus profondes, plus étanches, ont cessé d'infecter le sol de leurs infiltrations et d'empoisonner l'eau de nos puits.

C'est la mise en communication rapide de toutes les parties de l'agglomération avec ces foyers, ces *laboratoires* d'air pur, véritables poumons de Paris, qui s'appellent les bois de Boulogne et de Vincennes, merveilleuses créations où l'art a fait des prodiges, où le ciel, les lacs, la verdure, les horizons lointains forment un paysage sans rival.

C'est l'élimination progressive des usines, des établissements insalubres ou seulement incommodes, allant s'établir hors de ses murs, au grand bien-être des ouvriers, appelés à les suivre dans leur émigration.

C'est l'assistance hospitalière et à domicile, plus large, plus généreuse, plus soucieuse des besoins des malades; ce sont les asiles de convalescence, pieuse création du souverain, libéralement ouverts aux guéris dont les forces ne sont pas encore entièrement rétablies.

Ce sont les établissements d'utilité publique mis à la

disposition des classes ouvrières aux prix les plus modiques (lavoirs, bains, etc., etc.)

Ce sont les ponts affranchis de tout péage ; — les logements d'ouvriers exonérés de l'impôt personnel et mobilier.

Par suite de ces diverses améliorations hygiéniques et de ces témoignages de vive sympathie pour les classes laborieuses, Paris transformé, c'est la mortalité réduite, la vie moyenne accrue; c'est, pour la première fois depuis 1853, les naissances dépassant les décès et la population s'alimentant par elle-même sans le secours de l'immigration.

Paris transformé, c'est bien autre chose encore.

Ce sont les écoles multipliées et libéralement dotées, donnant gratuitement le bienfait de l'instruction primaire ou spéciale à un plus grand nombre d'enfants indigents. C'est la multiplication des crèches, des asiles, des ouvroirs; ce sont les besoins religieux mieux satisfaits, le service du culte plus assuré, par la construction de nouvelles et splendides églises.

C'est une énergique impulsion, de puissants encouragements à toutes institutions de bienfaisance, à toutes les œuvres non seulement de bienfaisance, mais encore de moralisation des classes ouvrières.

C'est l'ouverture d'un réseau de communications intérieures destinées à réduire les distances, à rapprocher ainsi tous les rayons de la ruche immense, à faciliter l'expansion du centre à la circonférence.

C'est l'ouverture de ces magnifiques halles centrales, si justement appelées le *Louvre du peuple*, recevant dans leurs caves gigantesques les produits les plus variés du sol, de la ferme, de la chasse, de la pêche maritime et fluviale, vaste approvisionnement que renouvellent chaque jour d'innombrables arrivages par la voie de terre, de

fer et d'eau, et où la concurrence des marchands prévient la hausse exagérée des prix.

Ce sont ces larges et profonds boulevards, véritables voies appiennes, sur lesquelles se profilent, au lieu des sombres tombeaux du patriciat romain, de splendides étalages des produits du monde entier.

Paris transformé, c'est son fleuve, vivifiante artère, épuré, approfondi, régularisé, offrant à la navigation des facilités inconnues jusques-là, permettant même aux navires de mer de venir *accoster* jusqu'aux pieds du palais du souverain, sorte de réalisation, modeste encore, mais progressive, du beau rêve de Paris port de mer.

Enfin ce sont de nouveaux et imposants édifices ouverts aux arts, aux sciences, aux musées.

Certes, toutes les villes ne sont pas en mesure de doter leurs habitants de pareils bienfaits et notamment d'améliorer, dans de semblables conditions, leur situation hygiénique et morale. Mais toutes, dans le rapport de leurs ressources aux besoins des populations, ont le devoir de faire les plus grands efforts pour donner satisfaction au moins à ceux de ces besoins qui ont un caractère d'urgence.

Au premier rang nous placerons : — l'établissement d'un bon système d'égouts, recevant, pour aller les porter au loin, les eaux fluviales d'abord, puis les eaux ménagères et les déjections de toute nature de chaque maison ; — la suppression des ruelles infectes, sans air, ni lumière ; — l'interdiction de tout établissement insalubre ou dangereux ; — la substitution de l'abattoir commun aux tueries privées ; — un large approvisionnement d'eau pure ; — la mise à l'abri de toute contamination du cours d'eau qui traverse la ville ; — l'ouverture de vastes promenades sillonnant, autant que possible, l'intérieur de la ville ; — l'isolement des hôpitaux, des prisons, des casernes, ces

foyers particuliers d'infection ; — le lavage fréquent des cours et de la façade des maisons ; — la suppression, dès qu'elle devient possible, de toute taxe ayant pour conséquence le renchérissement de la vie matérielle ; — enfin, une organisation de l'assistance publique combinée de telle sorte, qu'elle ne soit jamais une prime à l'oubli de cette grande loi du travail qui est le premier élément de moralisation pour l'individu, en même temps qu'une condition d'existence pour les sociétés.

FIN.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

Note sur le Danger de l'Accroissement des Villes par le développement des Campagnes, par M. Valentin Smith, brochure in-8°, *Lyon*, 1856.

De l'Emigration des Campagnes, par Jules Brame, député du Nord, brochure in-8°, *Paris et Lille*, 1859.

Etude sur la dépopulation des campagnes, ses causes, ses conséquences et les moyens pratiques de la combattre, par S. C. Valny, chef de division à la préfectnre du Gers, 1 volume in-12, *Auch*, 1862.

Réflexions d'un Montagnard parisien à propos de la Désertion des Campagnes, par Olivier Jeantet, 1 volume in-12, *Paris*, 1866.

Les Champs et l'Usine, poème, par M. Hippolyte Matabon (*Revue de Marseille et de Provence*, n° de novembre 1868).

EXTRAIT DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PENDANT L'ANNÉE 1867

Séance du 3 janvier 1867.

PRÉSIDENCE DE M. JUBIOT.

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 1866 est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1. Lettre de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique demandant le concours personnel des sociétaires pour sa création de collections scientifiques destinées à l'enseignement spécial;

2. Lettre de Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture et du commerce mettant à la disposition de la Société une collection des principaux ouvrages publiés par le ministère.

La Société a voté des remercîments à Son Exc. M. Béhic.

Correspondance imprimée :

1. *Revue Commerciale et Maritime ;*
2. *Actes Administratifs du département;*
3. *Agronome praticien;*
4. *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.*
5. *Revue Horticole des Bouches-du-Rhône.*
6. *Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer.*

7. *Revue des Sociétés Savantes.*

8. *Revue Agricole de Valenciennes.*

9. *C. R. de la Société* (Travaux) *des Sciences Médicales de l'arrondissement de Cannat.*

10. *Annuaire de la Société Météorologique de France.*

11. *Notice biographique sur M. de Vatimesnil,* par M. de Blosseville. — Remercîments à l'auteur;

12. *Des Ecoles dans les Prisons.* Rapporteur, M. Léon Vidal.

M. Ménard fait ressortir en ces termes le rôle que la Société de Statistique de Marseille a rempli au Congrès Scientifique de France, tenu à Aix, du 13 au 20 décembre 1866.

« La modestie si nécéssaire à l'individu, quel que soit son mérite, n'est point une vertu que l'on soit en droit d'exiger des associations qui se forment dans un but plus ou moins utile. L'amour-propre, réputé défaut capital chez l'individu, devient qualité dans le groupe : cela s'appelle *esprit* de *corps*. Nous sommes en droit d'examiner le rôle que votre Compagnie a rempli dans le 33e Congrès scientifique de France et de revendiquer sans circonlocution la part qui peut lui revenir dans le succès incontesté de cette belle manifestation intellectuelle, l'une des plus brillantes (de l'avis du savant fondateur des Congrès) parmi ces assises de la science.

L'action de notre Compagnie, Messieurs, s'est fait sentir et dans l'organisation du Congrès lui-même, et dans le nombre de ses travaux auxquels plusieurs d'entre nous ont pris une part active.

Le Comité, auquel il a été donné d'organiser à Marseille cette propagande qui a amené 200 adhésions au Congrès, comptait dans son sein dix des membres de votre Compagnie, soit comme délégués directs, soit comme délégués d'autre corps savants. A sa tête, et comme secrétaire-général,

siégeait notre collègue Segond-Cresp qui a donné, dans cette œuvre difficile, tant de preuves de zèle intelligent et de modeste abnégation personnelle. M. le Dr Maurin, Secrétaire et Trésorier de la Commission, sortait aussi du sein de notre Société. Nous pourrons donc leur attribuer une bonne part de l'impulsion donnée et les regarder comme ayant puissamment contribué à ce mouvement des savants marseillais vers Aix, qui a été si cordialement apprécié chez nos voisins; vous savez que cette action de la Commission a définitivement cessé après cette belle réception du Congrès à Marseille, qui a laissé le meilleur souvenir parmi les étrangers charmés de cet accueil hospitalier.

A côté de cette action d'initiative, notre Compagnie a tenu à honneur de se produire activement dans le Congrès lui-même. Presque tous ses membres ont adhéré à la réunion et c'est avec bonheur que nous nous sommes retrouvés à Aix formant un groupe sympathique et fier d'y représenter l'une des plus anciennes Sociétés savantes de Marseille.

Le Congrès, Messieurs, a jugé que cette Société méritait d'être distinguée dans son sein en appelant aux honneurs des divers bureaux plusieurs d'entre nous. Déjà, à côté de M. Segond-Cresp, nous pouvons compter comme des nôtres les deux secrétaires-généraux organisateurs de la manifestation, MM. de Ribbe et Berluc-Pérussis, nos correspondants; M. Penon prenant place dans le Comité, comme secrétaire de la section d'archéologie; M. Mortreuil, l'un de nos plus savants collègues, était appelé par acclamation à la vice-présidence générale.

M. Matheron était nommé à la présidence de la section des sciences, et celui qui a l'honneur de vous parler devait, à son titre de délégué de notre

Compagnie, de siéger comme vice-président au bureau de la section de littérature et des sciences morales.

Je voudrais pouvoir relater ici le rôle actif rempli par nos collègues dans les travaux du Congrès, soit par leurs brillantes communications, soit dans le récit intéressant des discussions ouvertes sur les diverses lectures. Certain d'omettre beaucoup dans ce relevé, je préfère m'abstenir. Toutefois, je ne puis passer sous silence les communications de M. Mortreuil dans la section archéologique; le travail de M. Penon, sur les découvertes récemment faites à Arles; de M. Blancard, sur la généalogie des comtes de Provence; de M. Latil, sur les archives départementales; les lectures de M. le Dr Ménécier, sur l'hydrophobie; de M. Poucel, sur l'économie politique; de M. Reynier, sur les beaux-arts. Pour que la Statistique ne perdît pas ses droits, nous avons, en communiquant au Congrès un travail auquel vous avez donné votre approbation, demandé acte d'une constatation sur la criminalité relative dans les Bouches-du-Rhône, qui figurera dans les procès-verbaux du Congrès.

Certes, Messieurs, nous avons quelque sujet d'être fiers, pour notre Compagnie, de l'ensemble des faits que je viens d'esquisser. Mettons tous de côté notre individualité, mais qu'il nous soit permis, comme c'est le droit du soldat après la victoire, de revendiquer notre part dans l'honneur du drapeau.

La deuxième partie du Congrès, tenu à Nice, n'a pas eu et ne pouvait avoir l'éclat des assises d'Aix. Nous y avons seul représenté notre Compagnie, et nous avouerons humblement, qu'à l'imitation de tous les adhérents étrangers, nous nous sommes laissé entraîner par les séductions de ce beau pays plus que par celles de la science.

La session de Nice est toutefois un premier pas, grâce au dévouement de M. Lesseyne, qui fait espérer un succès complet lorsqu'il se produira dans les conditions favorables à une pareille réunion.

Nous n'avons pas cru, Messieurs, donner ici le résumé de la physionomie du 33e Congrès ; elle vous est connue, soit parce que la plupart d'entre vous ont pris part à cette belle fête scientifique, soit parce que divers récits ont suffisamment analysé ses travaux, donné les noms des hommes d'élite qui ont successivement fait assaut de science et de beau langage et rendu hommage à l'accueil excellent que l'on a trouvé dans l'ancienne capitale de la Provence. Il est une réflexion, toutefois, que je ne puis me refuser de consigner ici en terminant. Comme toutes les institutions paisibles, les Congrès ont eu leurs détracteurs ; on ne leur a pas épargné la raillerie et ceux qui ont paru chercher leur critique dans un ordre d'idées plus élevé que la plaisanterie, si chère à l'enfant français, ont demandé ce qu'ils font gagner à la science. Pour ce qui est des rieurs, laissons rire, pourvu qu'on le fasse avec esprit. Le rieur d'aujourd'hui sera peut-être un adhérent demain, et celui qui a l'honneur de vous parler en ce moment, après avoir joyeusement chansonné le Congrès de 1846, a regardé comme un insigne honneur d'être vice-président vingt ans après.

A vrai dire, toutefois, nous ne croyons pas qu'il soit très plaisant de voir au cœur de l'hiver des hommes de toutes conditions sociales, se réunir librement à l'une des extrémités de la France, sans cette attache officielle qui est un si puissant stimulant parmi nous (partant sans espoir de distinctions honorifiques, d'avenances d'intérêt quelconque), se réunir, dis-je, uniquement pour dis-

courir des choses de l'intelligence avec le seul espoir de propager une idée ou d'obtenir le suffrage de leurs pairs. Non, par ce temps, ce genre de travaux qui n'ont pas le gain pour mobile et d'autres distractions que des plaisirs fiévreux ou faciles, de tels délassements ne nous paraissent pas précisément aussi ridicules qu'on voudrait bien le dire. Qu'il y ait là, comme ailleurs, des travers, des ridicules, d'accord; mais, au fond, ces jeux olympiques en forme moderne, comme les appelait spirituellement le savant M. Egger, ont droit à quelque estime dans l'esprit des gens sérieux.

A ceux qui nient que les Congrès sont utiles à la science, nous répondrons que si les Congrès n'ont rien découvert, n'ont pas décrété de formules nouvelles, ou rendu des jugements *ex professo*, c'est que les découvertes de la science procèdent non des assemblées mais des individus; mais l'individu se retrempe, se fortifie, s'affirme dans la discussion, dans le contact des intelligences qui est le but de l'institution. Les Congrès contribuent à la diffusion des idées, propagent l'esprit scientifique et rapprochent ceux qui savent et ceux qui veulent savoir. Cela suffit à nos yeux pour établir largement leur utilité. »

M. Jubiot prononce le discours suivant :

« Chers collègues, si, il y a une quarantaine d'années, on eût dit au neveu et à l'élève d'un brave curé de Lorraine qu'il aurait un jour l'honneur de siéger parmi les membres d'une Société savante comme la vôtre, il eût considéré cette idée comme une utopie, comme un rêve digne des *Mille et une Nuits*.

Grâces à votre bienveillance, non seulement ce rêve s'est réalisé, mais encore, par une insigne faveur dont il ne se serait jamais cru digne, vous l'avez appelé à l'honneur de diriger vos travaux.

Il comparaît aujourd'hui devant vous, confus et reconnaissant de vos bontés, pour vous rendre compte de sa mission et remettre la direction de la Ruche, emblême de votre Société, à celui qu'à bien plus juste titre, vous avez choisi pour son successeur.

Permettez-moi donc de retracer en quelques lignes, les travaux et les faits importants accomplis pendant l'année qui vient de s'écouler. Au nombre des lectures intéressantes qui vous ont été faites, plusieurs ont attentivement fixé votre attention. Je citerai : *La Prostitution à Marseille,* par M. Latil.

Marseille jadis et aujourd'hui, par le même.

Histoire de la Société de Statistique de Marseille, ses rapports avec le gouvernement, par M. Maurin, votre zélé et actif secrétaire-général. Ce mémoire a été lu à la Sorbonne à la distribution des prix des Sociétés savantes, et a valu à l'auteur, des éloges mérités.

De l'intérêt réciproque de l'Europe et de l'Amérique, par M. Poucel.

De la Syphilis à Marseille, par M. Didiot.

Documents Statistiques relatifs à l'Histoire Medico-Chirurgicale de la guerre d'Amérique, par le même.

Rapport très-instructif sur les Prisons du département des Bouches-du-Rhône, par M. Léopold Ménard.

Vous avez entendu aussi d'autres mémoires et d'autres rapports d'une incontestable valeur par MM. Albrand, Segond-Cresp, Timon-David, Léon de Crozet, Pénon, Laugier, Reynier, Léon Vidal, Abeille de Perrin. La plupart de ces travaux ont donné lieu à des discussions remarquables et plusieurs ont été jugés dignes de figurer dans votre répertoire.

Un fait important que je signale avec un grand bonheur s'est produit pendant l'année : les décès

ont été nuls parmi les membres actifs et les naissances ont été relativement nombreuses.

Il me suffirait de vous citer les noms des nouveau-nés pour vous montrer qu'ils donnent les plus belles espérances et qu'ils feront sûrement honneur à leur nouvelle famille; ce sont : MM. Clot-Bey, Faliu, Didiot, Reynier et M. l'abbé Gras.

Si nous avons eu le malheur de perdre un de nos membres correspondants les plus dévoués, l'honorable et savant M. Mélier, inspecteur-général des services sanitaires en France, nous avons en revanche le bonheur d'inscrire au nombre des membres honoraires le vénérable Prélat, nommé depuis peu à l'évêché de Marseille.

Remercions le Ciel d'avoir si vite et si bien comblé le vide fait dans nos rangs.

Deux noms chers à la science et aux habitants de Marseille (Romulus Boyer et Rougemont) avaient aussi été prononcés dans cette enceinte comme devant figurer parmi ceux des membres actifs de notre Compagnie. Mes regrets de n'avoir pu les proclamer moi-même sont tempérés par l'espoir de siéger à côté d'eux bientôt.

Au commencement de cette année vous avez eu la généreuse pensée, pour améliorer vos finances, de renoncer aux jetons de présence. Je crois pouvoir vous assurer que cette mesure portera ses fruits, et que grâces à elle et à la bonne administration de votre zélé et habile trésorier, M. Blancard, il vous sera peut-être possible de songer à l'installation de votre bibliothèque.

Cette dépense serait de la dernière urgence, car non seulement faute de local, vous ne pouvez utiliser vos richesses qui augmentent chaque jour; mais encore, malgré le discernement et le bon vouloir de notre archiviste M. Roussin, il lui sera bientôt impossible d'en rester dépositaire.

Comme nos livres, nous étions aussi menacés d'être sans abri. Je suis heureux de vous annoncer que ce danger est conjuré et qu'un des derniers actes administratifs de M. le sénateur de Maupas, a été d'autoriser la Société de Statistique à tenir ses séances dans une des salles de la nouvelle Préfecture. Qu'il veuille bien en recevoir nos vifs remercîments, ainsi que M. le secrétaire-général Fanjoux, et ceux de nos collègues qui ont contribué à cet heureux résultat.

En résumé, vous voyez, Messieurs, que l'année n'a pas été trop mauvaise et que mon passage aux affaires n'aura pas été trop funeste à votre Compagnie.

Si j'ai eu le bonheur de ne pas faiblir à la tâche que vous m'aviez confiée, je ne le dois qu'à votre bienveillance à tous, à l'appui du bureau, à l'obligeance de M. le vice-président et surtout à l'activité de notre cher secrétaire-général.

Je vous en remercie du fond de mon cœur et j'espère qu'en rentrant dans les rangs des simples travailleurs, place qui convient mieux à mes goûts et à mes aptitudes, vous voudrez bien me continuer vos sympathiques encouragements.

M. Albrand, en vous cédant un fauteuil où vous ont appelé vos talents, vos qualités personnelles et le nom d'un frère regretté, qui a occupé si dignement un des premiers rangs dans le Conseil municipal de cette ville, laissez-moi vous dire combien je suis heureux d'avoir un tel successeur.

Votre gestion commence sous d'heureux auspices, et aidé de votre habile vice-président et des sages conseils de notre cher doyen M. Segond-Cresp, le Nestor de notre Compagnie, vous la mènerez à bonne fin et justifierez ainsi le choix de vos collègues. »

M. Albrand a répondu en ces termes :

« Je vous remercie, M. le président, des paroles bienveillantes que vous m'avez adressées comme votre collaborateur dans l'exercice qui vient de finir, mais je vous remercie doublement et du fond du cœur des souvenirs si consolants que vous avez donnés à la mémoire de mon frère bien-aimé, dont le dévouement et les talents, que vous avez bien voulu rappeler, serviront d'exemple à ma vie entière. Merci, Monsieur.

Dans votre discours, permettez-moi de relever une expression que vos collègues repoussent: « Vous dites espérer que dans le cours des travaux de cette année, il n'y aura pas eu un jour que l'on pourra appeler funeste. »

Non, certes, Monsieur, cette pensée ne peut venir à personne. Sous votre présidence, des travaux utiles et sérieux ont été accomplis, et en outre, des circonstances heureuses l'ont solennisée particulièrement.

Vous avez adressé des délégués à la Sorbonne à Paris et au Congrès scientifique à Aix; la Société de Statistique que vous présidez, a eu l'insigne honneur que votre secrétaire-général a été particulièrement distingué à Paris, par la lecture d'un travail de statistique bien remarquable.

Quant à Aix, vos délégués ont été dignes encore d'une haute distinction. M. Ménard-Saint-Martin a été nommé un des vice-présidents de la Société des belles-lettres. M. Mortreuil, membre de notre Société, a siégé au nombre des vice-présidents généraux du Congrès ; il a eu l'honneur, sitôt après le retour de M. Egger, de l'Institut, à Paris, de présider lui seul en personne, les sections réunies en section générale.

Messieurs, c'est un bien grand honneur pour moi d'occuper le fauteuil de votre présidence, là où

précédemment ont siégé MM. Mortreuil, Sapet, Ménard, Timon-David et Jubiot. Je le dois à vos suffrages. Je vous en remercie.

Il y a franchement quelque témérité de ma part; mais avec l'adjonction des hommes si éminents et si distingués qui composent le bureau de cette année, j'éprouve de l'encouragement, même l'espoir certain de bien faire. Avec le concours et les bons conseils de mes honorables collègues, nous arriverons à un résultat qui, je l'espère, vous conviendra.

Alors, Messieurs, si nous obtenons votre assentiment et votre approbation à la suite de tous nos travaux, la réussite sera certaine.

Citant alors une grande parole, je m'écrierai avec bonheur :

Si vos pro nobis, qui contra nos. »

M. A. Reynier communique à la Société le commencement d'une étude intéressante sur les cabinets d'œuvres d'art modernes appartenant aux amateurs d'élite dont le nombre prend tous les jours une plus grande extension dans notre ville. Il fait dans cette lecture la description de la collection de M. Bonnifay, où se trouvent réunis le nom de maîtres estimés, tels que : Papéty, Loubon, Hédouin, Chavet, Charlet, Baron, Marilhat, et ceux de nombreux artistes appartenant plus spécialement à notre Ecole Marseillaise.

La parole est à M. Latil qui s'exprime en ces termes :

« Messieurs, tous vous avez encore présent à votre mémoire la belle pièce de vers lue par notre ami de Flotte, dans cette mémorable assemblée fêtant si dignement, à la tête de son premier magistrat, la bienvenue dans la ville de Marseille des membres du Congrès scientifique. Ce poème est intitulé : *Une nuit dans la Bibliothèque de Marseille.*

Excusez ma faiblesse et permettez-moi, sans dérober le titre de cette précieuse production, de m'emparer pourtant de l'excellente idée de l'auteur et d'intituler les quelques feuilles composant ce manuscrit : *Courts instants passés dans les Archives du département.* Nul sujet ne pouvait vous être plus sympathique et cette sympathie, Messieurs, est un sûr garant de votre indulgence.

Au centre de ces trente-huit mille cartons dont se composent les archives départementales, au milieu de ces richesses innombrables qui attirent mes regards, je trouve le FONDS du diocèse de Marseille.

Vous parler particulièrement de ce fonds, c'est vous entretenir de votre passé historique, des hommes, des événements qui furent chers à nos pères et qui ne peuvent vous laisser indifférents, car vous le savez, Marseillais, votre pur patriotisme et surtout votre amour filial s'y opposeraient. »

Puis, M. Latil, entrant en matière, parle de M. de Belsunce et de son livre, *de l'Antiquité de l'Eglise de Marseille et de la succession de ses Evêques*; des chartes de *Louis le pieux* et *Lothaire* (années 822 et 841), qui constatent d'une manière certaine la présence des reliques de saint Victor dans l'église cathédrale de Marseille.

Il parle encore du *Polyptique de Wadalde* comme un des documents les plus anciens des archives départementales, et remarqué pour la première fois par MM. Mortreuil et Kothen.

Il parle longuement des biens et revenus anciens de l'Eglise de Marseille et des bulles et actes qui y apportèrent des changements au VIIIe siècle, et termine son travail par la citation pleine d'intérêt d'un jugement de 1283, rendu par le juge-mage de Provence, sur les contestations existantes entre l'Eglise de Marseille et la Cour royale d'Aix.

Après cet intéressant travail, l'auteur donne quelques détails sur l'importance de l'inventaire des archives départementales de la France qui s'imprime en ce moment et qui formera une collection de plus de quinze cents volumes dont deux sont relatifs aux archives particulières de notre département.

Cet ouvrage, dit M. Latil en terminant, formera la plus vaste, la plus complète collection de documents qui ait jamais servi à l'histoire d'une nation.

Les applaudissements de la Société prouvent l'intérêt qu'elle a pris à cette lecture.

M. Flavard demande la parole.

« En 1850, dit-il, de retour d'un voyage en Allemagne et aux Antilles, j'arrivai inconnu à Marseille, ne sachant encore si je m'y fixerai. Un dimanche, j'entrai dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville et j'y trouvai une société peu nombreuse mais choisie, qui y tenait une séance solennelle. M. Mortreuil, aujourd'hui mon collègue, présidait; M. de Suleau, préfet du département, était assis à sa droite en qualité de membre honoraire. Après la séance, je pris connaissance du programme des questions mises au concours; l'une d'elles était : *de la Valeur des Systèmes pénitentiaires*. Je résolus de la traiter. A quelque temps de là, au dépouillement du concours, deux médecins furent récompensés : MM. Chapplain et votre serviteur. On ajouta à la médaille de vermeil une récompense bien plus précieuse pour moi, c'était le droit de m'asseoir au milieu de vous, avec dispense du droit de diplôme et du travail de récipiendaire. Pendant quinze ans, j'ai tâché de me montrer reconnaissant des faveurs que l'on m'avait accordées, et je dois dire bien haut, car c'est la vérité que j'ai trouvé au milieu de vous, abstractions faites des positions sociales et de la fortune, cette aménité et cette confraternité

si douce, qui doivent distinguer des gens qui se respectent et s'estiment.

Messieurs, l'heure de la retraite a sonné pour moi; si vous voulez ajouter à toutes ces faveurs celle de me nommer membre honnoraire en me faisant profiter du triste privilége de l'âge, je vous en serais très reconnaissant. »

M. le président remercie M. Flavard de ses bonnes paroles, relativement à la Société. Il est vrai que l'esprit de bonne confraternité y est tellement développé que tout collègue est un ami, et à ce titre, il voit avec peine M. Flavard se séparer des membres actifs; mais il ne doute pas que le même amour de la science, qui a rendu M. Flavard si assidu aux séances jusqu'à ce jour, ne le pousse à venir, quoique membre honoraire, prendre part aux réunions et aux travaux de la Compagnie. Conformément aux règlements, il sera statué dans une prochaine séance sur la demande de l'honorable M. Flavard.

Sont proposés pour le titre de membre actif:

M. Bouillon-Landais, archiviste de la mairie, présenté par MM. Roussin, Laurent de Crozet et Faliu.

M. Sicard, docteur en médecine, président de la Société de médecine de Marseille, présenté par MM. Jubiot, Segond-Cresp et Albrand.

Et pour le titre de membre correspondant:

M. Thouron, président de l'Académie du Var, vice-président de la section des belles-lettres du corps scientifique de France, d'Aix, présenté par MM. Albrand, Ménard et Mortreuil.

M. J. de Séranon, avocat, président de l'Académie d'Aix, présenté par MM. Segond-Cresp, Roussin et Maurin.

M. Lesseyne, professeur au Lycée et vice-secrétaire-général de la 33e section du Congrès scienti-

fique de France à Nice, présenté par MM. Ménard, Blancard et Mortreuil.

Ces candidatures sont prises en considération.

Le scrutin est ouvert sur la candidature de M. Laurent.

M. Laurent est proclamé membre correspondant à l'unanimité des suffrages.

La séance est levée.

ANNEXE A LA SÉANCE DU 3 JANVIER.

Le vieux père de Monseigneur a été pris d'un violent vomissement au moment même où nous sortions de l'évêché. Sa Grandeur, justement inquiète à cause du grand âge de son père qui a 80 ans, n'a plus eu le courage de s'absenter. Elle m'ordonne de vous en témoigner tout son regret; elle espère bien être plus heureuse une autre fois.

Signé : J. TIMON-DAVID.

Une Commission composée de MM. Albrand, Latil et Maurin, est chargée d'aller s'enquérir de la santé du père de Monseigneur, au nom de la Société.

Le Secrétaire-Général.

S.-E. MAURIN.

Séance du 7 février 1867.

Le procès-verbal du 3 janvier est lu et adopté.

Correspondance manuscrite.

1. Lettre par laquelle Monseigneur l'Evêque de Marseille exprime ses regrets de n'avoir pu assister aux séances.

2. Lettre de M. Chambon, membre correspon-

dant, accompagnant l'envoi des tableaux de l'état des récoltes dans les 89 départements en 1864-65-66.

3. Mémoire de M. Legoyt, membre honoraire, sur l'infériorité de l'accroissement de la population française comparée aux autres populations européennes (concours 5e). Renvoyé à une Commission composée de MM. Dugas, Poucel, l'abbé Magnan et Faliu, rapporteur.

4. Mémoire de M. A. Blanc, sur le notariat en France, présenté à l'appui de sa candidature au titre de membre actif. Commissaires, MM. Ménard, Blancard et Second-Cresp, rapporteur.

5. M. Papi soumet à l'examen de la Société une nouvelle méthode de calligraphie et désire prendre part au concours n° 6. Commissaires, MM. Toulouzan, l'abbé Magnan et Laugier.

Correspondance imprimée :

1. *Envoi de Son Exc. M. le Ministre de l'Agriculture.*
2. *Enquête sur la marine marchande*, 3 vol.
3. *Enquête sur le régime du courtage*, 1 vol.
4. *Enquête sur le régime des sucres*, 1 vol.

(Dépositions, procès-verbaux des délibérations du Conseil supérieur, rapports et documents).

5. *Enquête sur l'exploitation et la construction des chemins de fer*, 1 vol.
6. *Documents statistiques sur les chemins de fer*, 1 vol.
7. *Enquête sur les moyens d'assurer la régularité et la sûreté de l'exploitation sur le chemin de fer*, 1 vol.
8. *Enquête sur le traité de commerce avec l'Angleterre*, 8 vol.
   Actes et documents, 1 vol.
   Rapports des commissaires délégués, 1 vol.
   Industrie métallurgique, 2 vol.
   Produits divers, 1 vol.
   Industrie textile (*laine, coton, chanvre, etc.*), 3 vol.

9. *Travaux de la Commission française sur l'industrie des nations.* (Exposition universelle de 1851). (Incomplet), 13 vol.

10. *Discussion sur la loi du 20 mai 1838, sur la garantie des vices rédhibitoires des animaux domestiques*, 1 vol.

11. *Annales des haras et de l'agriculture*, tome II, 1 vol.

12. *Etudes économiques sur les tarifs des douanes*, 1 vol.

13. *Encyclopédie agricole*, 1 vol.

14. *Visites et études de S. A. I. le Prince Napoléon, au palais des Beaux-Arts*, 1 vol.

15. *Visites et études de S. A. I. le Prince Napoléon, au palais de l'Industrie*, 1 vol.

16. *Rapport sur l'émigration européenne*, 1 vol.

17. *De l'institution du Crédit foncier et agricole dans les divers Etats de l'Europe*, 1 vol.

18. *Rapport sur l'industrie linière*, 2 vol.

19. *Lois et documents relatifs au drainage*, 1 vol.

20. *Annuaire du Doubs*, par M. J. Laurens, membre correspondant.

21. 4e *Mémoire sur les eaux de Marseille*, par M. Cassaignes.

22. *Actes administratifs du département des Bouches du-Rhône.*

23. *Revue Horticole.*

24. *Cours populaires de Mulhouse et discours*, par M. Penot.

25. *Les émanations plombiques provenant des bois peints*, par le docteur Marmisse.

26. *Les hommes illustres du Var.*

27. *L'Algérie.*

28. *La France et l'Algérie.*

29. *Les hommes remarquables de Cotignac.*

30. *L'Empereur Napoléon III chez les Trappistes de Staouéli.*

31. *Histoire d'une ancienne famille de Provence.*

32. *Etats sur Louis Gerand.*

33. *Napoléon III en Algérie,* par M. Gustave Teissier.

34. *Notice sur la Commission d'Aups.*

35. *Essais sur les crises publiques au moyen-âge.*

36. *Archives communales de Toulon.*

37. *Notice sur la ville de Draguignan.*

38. *Louzun et Toulon.*

39. *Histoire de la commune de Cotignac.*

40. *Statistique du Var,* par M. Octave Teissier, membre correspondant. Remercîments.

41. *Discours d'ouverture du cours d'Hindoustan,* par M. Garcin de Tassy, membre correspondant.

42. *Tableau du commerce de la France;* rapporteur, M. Albrand.

43. *Revue de la Société Impériale d'Agriculture de Valenciennes.*

44. *Programme des concours ouverts par la Société Impériale des Sciences, de Lille.*

Brochures :

1. *De la nécessité de propager les animaux utiles.*

2. *Rapport à M. le Président de la république sur les publications des nouveaux documents relatifs aux institutions des Crédits fonciers.*

3. *Rapport à l'Empereur sur l'agriculture.*

4. *Enquête annuelle de la sériciculture 1863.*

5. *Labourage à vapeur.*

6. *Travaux et rapports de la Commission de pisciculture.*

7. *Rapport sur trente éducations du nid du chêne du Japon, Bombay, Ja-ma-maï,* faits en 1863.

8. *Rapport sur le rouissage du lin, le drainage, la fabrication et l'emploi de la tourbe, des engrais artificiels et commerciaux.*

9. *Typhus contagieux du gros bétail.*

10. *De la maladie noire des plantes, extrait du*

Bulletin de la Société d'Agriculture départementale des Bouches-du-Rhône.

11. *Annales du commerce extérieur, du n° 1638 à 1679,* (Janvier, octobre 1866). Incomplet.

Statistique de la France :

a *Mouvement de la population.*

a *Statistique de l'Assistance publique.*

b *Résultat du dénombrement de la population en* 1856, 1 vol.

e *Résultat du dénombrement de la population en* 1861, 1 vol.

e *Statistique des Asiles des aliénés, de* 1842 à 1860, 2 vol.

f *Statistique agricole,* 2 vol.

g *Prix et salaires à diverses époques,* 1 vol.

h *Commerce intérieur.* 1838, 1 vol.

i *Administration publique,* 2 vol.

j *Territoire. Population,* 1 vol.

k *Industrie,* 1847-1852, 4 vol.

l *Agriculture.* 1840-1842, 4 vol.

M. Albrand souhaite en ces termes la bienvenue à M. l'abbé Gras : « M. l'abbé, la *Société de Statistique de Marseille* attendait avec un impatient désir le travail qui, d'après les règlements, devait accompagner votre candidature.

« L'indisposition de votre secrétaire et la faiblesse de votre vue, suite de vos études et de vos veilles, ne vous permettant plus d'écrire longuement, avaient retardé cet envoi. Mais bientôt un ami intelligent, dévoué, que nous sommes heureux de compter parmi nos collègues, s'est mis à vos côtés et comme *Milton* vous lui avez dicté votre travail.

« Je dis comme *Milton* par la similitude d'action, mais permettez-moi cependant, malgré la célébrité du poème anglais et la splendeur de son titre, d'établir une différence entre les deux compositions, et je m'explique.

« L'un a été le sujet d'une foule de critiques et, sous le rapport de la foi, réputé fort peu orthodoxe; l'autre qui est votre œuvre, aura toujours l'approbation de tous. Vous avez pris pour texte *Dieu et la Science*, pour épigraphe *Scientia inflat*. Dans vos premières lignes, vous citez les mots de *Laplace*, auteur de la *Mécanique céleste*, à qui le premier consul demandait pourquoi il ne tenait dans son livre aucun compte de Dieu!!! C'est, dit Laplace, que je n'ai aucunement besoin de cette hypothèse.

« Vous avez de suite réfuté sérieusement le sens malheureux que l'on a voulu donner à cette réponse; car, l'existence d'un Dieu, et d'un Dieu seul, est tellement évidente, qu'elle fut comprise par les plus sages des païens.

« Dans votre manuscrit, vous avez démontré, Monsieur, avec justesse, avec un raisonnement suivi, saisissant, que toutes les sciences ne pouvaient provenir que d'une inspiration divine et que nous devions rapporter tout à Dieu. Vos raisonnements, M. l'abbé, ont rehaussé chez moi cette conviction, que 17 années de navigations dans les mers de l'Inde et de la Chine avaient déjà confirmées, alors qu'au milieu de l'Océan je pouvais, par des observations astronomiques soit de jour comme de nuit, déterminer la position de mon navire.

« Ces souvenirs me rendent toujours heureux et m'associent à vos réflexions. Je dirai à mon tour: *Non, le hasard n'a rien produit, toute la malice des philosophes n'a pu prouver qu'un atôme soit venu de rien*. Il appartenait à vous, M. l'abbé, tant pour le caractère dont vous êtes revêtu, que pour les sciences astronomiques et physiques enseignées par vous jusqu'à ce jour, de nous présenter à l'appui de votre candidature un mémoire sur un sujet aussi élevé.

« On a dû vous raconter, Monsieur, qu'après le

rapport si élégant et si vrai de M. l'abbé Timon-David, votre réception fut décidée spontanément ; mais il fallait suivre les statuts qui nous gouvernent, et le scrutin secret a été unanime pour votre admission.

« La Société de Statistique vous complimente sur votre bienvenue parmi nous comme membre actif, et nous ne tarderons pas à apprécier le concours éclairé de vos talents.

« Ce concours nous est assuré, car nous connaissons déjà cet ouvrage sérieux et utile dont vous êtes l'auteur, ayant pour titre : *Famille et Collége.*

« Cette publication approuvée, par Mgr de Mazenod, est aujourd'hui dans presque toutes les bibliothèques. Je citerai, entre autres encore, un *Traité de physique* adopté par plusieurs grands établissements de France, et par les Jésuites à Rome, dû à votre plume si exercée et à votre savoir si étendu.

« Que l'on me permette de vous remercier en mon nom personnel, de l'heureuse occasion que vous donnez, au lendemain du jour de mon installation comme Président, d'avoir eu l'honneur de recevoir un collègue aussi distingué par ses qualités et ses connaissances universelles.

« M. l'abbé Gras, recevez donc à la fois nos compliments et mes remercîments. »

M. Gras répond :

« Je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant parmi vous. Votre Société s'est acquise depuis longtemps une considération bien méritée; vous encouragez les progrès de l'industrie locale ; vous provoquez des travaux remarquables par les nombreux concours que vous ouvrez tous les deux ans ; vous publiez chaque année un volume de mémoires tous dignes du plus grand intérêt. Les récompenses décernées par des hommes

spéciaux tels que vous, sont justement recherchées. Vos travaux ont le mérite d'une inspiration libre. Votre emblême est une ruche ayant autour des abeilles. Je le comprends, c'est un résumé des devoirs qui m'incombent. Effort individuel, travail commun, solidarité de tous, assistance mutuelle. C'est appuyé sur cette assistance qu'il me sera permis d'apporter un léger butin. »

La Société applaudit aux paroles bienveillantes de M. l'abbé Gras.

M. Latil lit un mémoire sur les origines des pouvoirs temporels des archevêchés d'Arles et d'Aix et de l'évêché de Marseille. Des remercîments sont votés par acclamations à M. le Préfet des Bouches-du-Rhône qui a mis à la libre disposition de la Société les diplômes et les chartes servant de base au travail de M. Latil. C'est avec un religieux respect que l'on a parcouru le *Polyptique Waldade,* et une charte datant de 812, extraits des archives du département, pour servir de pièces justificatives au travail remarquable de M. Latil.

L'impression de ce mémoire a été votée au scrutin secret et accordée à l'unanimité des suffrages.

M. L. Vidal a présenté une étude sur les *Ecailles de poissons.*

Par une spirituelle biographie, M. Laurent de Crozet nous fait connaître un ancien Provençal.

Pierre-Joseph de *Haitze,* vulgairement appelé *Hache,* né à Cavaillon, 1648, mort à Trets, 1736, vécut ainsi 88 ans, dont il passa la majeure partie à Aix. Il y fit de son temps trois parties : une consacrée aux bonnes œuvres. Il fut secrétaire des pénitents blancs, recteur de l'hôpital. Il rédigea l'histoire et les règlements de ses œuvres. Il employa la seconde partie de son temps à rechercher l'histoire de son pays et à écrivasser *De omni ne scibili;* mais la troisième partie et la plus impor-

tante de sa vie fut abandonnée à la polémique. Il se distingua surtout par l'acrimonie et la verve brutale de ses discussions avec Galaup de Chasteuil. Tous deux voulaient connaître exclusivement toutes les minuties de l'histoire locale, et sans l'opportune intervention de la veuve de Gauphrïz, la querelle des deux savants aurait pu dégénérer en pugilat.

Haitze ne paraît pas avoir été riche. Bien qu'amoureux de la publicité, il n'édita guère que de petits volumes, et s'il écrivit quatre gros in-4° sur l'histoire d'Aix, il recula prudemment devant la dépense; il se borna à une *Exposition*, sorte de prospectus en 13 pages in-4°, où il sollicitait les subventions et souscriptions. Il tâchait même de les attirer par une apostrophe passionnée à la ville d'Aix, objet de ses plus vives et constantes affections. Tout cela ne lui réussit pas, et les quatre gros in-4° reposent honorablement ensevelis dans la bibliothèque Aixane.

On cite vingt-deux ouvrages de notre auteur, mais le nombre de ses manuscrits à Aix et à Marseille est bien plus considérable.

Après cette lecture qui est vivement applaudie, MM. Lesseyne, G. de Séranon et Thouron sont élus membres correspondants à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Laugier lit un rapport sur un mémoire de M. Magl. Giraud, touchant des monnaies trouvées à Saint-Cyr, et conclut à l'impression du manuscrit de l'honorable correspondant.

Une discussion s'ouvre sur la question de l'impression des mémoires des membres correspondants.

M. le Président suspend la discussion et promet que le Conseil d'administration s'occupera pro-

chainement de cet incident et présentera ensuite un projet de délibération qui sera soumis à la sanction de la Société.

La séance est levée.

Le Secrétaire-Général,
S.-E. MAURIN.

Séance du 21 février 1867.

PRÉSIDENCE DE M. MÉNARD.

Le procès-verbal de la séance du 7 février est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1. Circulaire de Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique annonçant que la sixème réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, aura lieu les 23, 24, 25, 26 et 27 avril. La Société nommera dans une prochaine séance des délégués à cette solennité et entendra la lecture des travaux qui devront être présentés par ses membres.

2. M. Aman Vigié soumet au jugement de la Société un nouveau filtre qu'il appelle décantateur. Commissaires, MM. Gentet, Roussin, Vidal.

3. Mémoire en réponse à la troisième question posée par la Société; ce mémoire porte pour épigraphe : *Si tempus in studia conferas omne vitæ fastidium effugeris* (SÉNÈQUE). Ce mémoire est paraphé par M. Ménard, président, et M. Maurin, secrétaire-général.

Correspondance imprimée :

1. *La Compagnie de l'Arquebuse dite de Sainte-Barbe.*

2. *Un conflit entre les Trésoriers généraux de France*

et les consuls d'Aix, par M. Mouan, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix.

3. *Actes administratifs du département.*

4. *Revue commerciale et maritime.*

5. *Revue horticole.*

6. *Mesurage du bœuf gras.*

7. *L'Agriculture et les taupes.*

8. *Des capitaux en agriculture.*

9. *Des signes des bonnes vaches laitières.*

10. *Les bons comptes font les bons amis*, par le Dr Bonnet, membre correspondant à Besançon.

11. *Journal de la Société de Statistique de Paris.*

12. *Examen des comptes de la justice criminelle en France*, par M. Vingtrinier. Rapporteur, M. Ménard.

13. *Rapport sur l'épidémie de variole qui a régné dans le département de la Seine-Inférieure, de mars 1864 en septembre 1865*, par M. Vingtrinier, membre correspondant.

M. Ménard lit un rapport sur une brochure de M. L. Vidal, touchant les écoles dans les prisons.

Les Ecoles dans les prisons, par M. L. Vidal, inspecteur-général des prisons, membre de la Société de Statistique.

« M. Léon Vidal est un de nos membres honoraires les plus laborieux et de ceux qui apportent la plus rigoureuse exactitude à communiquer à notre Compagnie, dès leur apparition, les travaux qui sortent de sa plume exercée.

C'est toujours avec un vif intérêt que nous examinons, pour en rendre compte, ces travaux dont le sujet est en général choisi parmi ceux qui se rattachent à la spécialité administrative de l'auteur, qui est aussi la nôtre.

Au moment où la question de l'instruction primaire est à l'ordre du jour et où les questions pénitentiaires préoccupent de plus en plus les hommes voués à l'étude des sciences morales, un tra-

vail tel que celui dont nous venons de donner le titre a un double caractère d'intérêt et d'actualité. L'étude nouvelle que nous devons à M. Léon Vidal est pleine de renseignements intéressants, d'aperçus nouveaux. L'auteur traite de l'enseignement primaire dans les prisons de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie et d'autres pays. Bien que dans l'ordre chronologique de l'établissement de ces enseignements, dans les lieux de répression, la France ne puisse prétendre à l'honneur de prendre date la première, c'est à elle, d'abord, que M. Vidal consacre son attention. Il passe en revue avec le plus grand soin, tout ce que l'administration a fait depuis 1819, pour propager l'instruction parmi ceux que la loi a frappés; car l'étude de la question ne remonte pas pour nous au-delà de cette époque contemporaine de la réforme de nos prisons. Le lecteur trouvera un résumé instructif de tous les efforts qui ont été tentés et suivis généralement d'un succès inconnu au public. Des détails statistiques complets résument les rapports de la criminalité avec l'instruction élémentaire dans notre pays, et nous font connaître dans quelles proportions les condamnés illettrés sont rendus à la liberté, ayant reçu une précieuse nourriture intellectuelle. Il y a là des résultats qu'on est heureux de constater, puisque si d'un côté on relève la part considérable de l'ignorance dans la criminalité, de l'autre on apprend avec satisfaction que dans une seule année (1865, par exemple), 2,802 hommes ont acquis une instruction plus ou moins avancée dans les maisons centrales. Certes, en rapprochant ce chiffre de celui de 6,076 admissions d'illettrés, et de 1,506 individus sachant lire seulement, on pourrait demander encore plus, mais la tendance bien marquée de l'administration à marcher dans cette voie de pro-

grès est une garantie de ceux que l'avenir nous réserve.

Bien qu'il s'agisse spécialement de l'enseignement dans les maisons centrales où la durée de l'enseignement est considérable, M. Vidal fait connaître les départements où l'on s'est préoccupé avec soin de la question, et vous apprendrez avec plaisir que le nôtre est avantageusement cité par le savant inspecteur général.

Dans d'autres contrées de l'Europe, en Angleterre, en Prusse, en particulier, l'instruction a jusqu'à ce jour joué un rôle plus essentiel dans le mécanisme des établissements pénitentiaires; c'est la conséquence du rôle plus important que l'enseignement remplit dans les institutions de ces pays mêmes (ne craignons pas de l'avouer en présence des nobles efforts de ces derniers temps), plus anciens que le nôtre sous ce rapport. Dans ces pays, elle est obligatoire pour tous les condamnés, tandis qu'en France, elle a plutôt, jusqu'à ce jour, le caractère d'une faveur accordée à ces derniers à raison de leur bonne conduite.

Nous ne suivrons pas M. Vidal dans les savantes discussions auxquelles il se livre en examinant les divers principes en présence, combattant à la fois les exagérations et les scrupules qui se sont produits à cette occasion. Tendance à étendre outre mesure les matières d'enseignement chez les uns, accusation de philanthropie exagérée chez les autres. M. Vidal considère l'instruction élémentaire comme étant de première nécessité; il n'admet pas, et nous sommes complètement de son avis, que ce soit une philanthropie outrée que de la donner à ceux qui ont besoin et auxquels on ne peut pas plus refuser ce pain intellectuel, qu'on n'a le droit de refuser la stricte nourriture à ceux qui ont faim. Mais il veut que, pour l'un comme pour l'autre, on s'en

tienne au strict nécessaire. Point de luxe inutile pour ceux que la loi a frappés.

Laissons, du reste, la parole à l'auteur lui-même, et permettez-moi de placer sous vos yeux le résumé de ses idées.

« Jusqu'ici, dit-il, on a considéré l'admission à l'enseignement primaire dans les prisons, comme une faveur et une récompense; c'était la concession d'un bienfait qui n'était pas dû et qui n'était accordé qu'à ceux qui le méritaient. Il faut aller peut-être un peu plus loin : d'un côté, en faisant sentir aux condamnés que l'instruction élémentaire est une obligation pour tous les hommes, et conséquemment en les obligeant autant que possible, à la recevoir; et de l'autre, en considérant que cette instruction peut devenir par la manière dont elle est donnée, un puissant moyen de réformes morales pour les bonnes leçons que les condamnés doivent trouver dans les livres de lectures usuelles dont on se sert dans les écoles, dans les modèles mêmes d'écritures qu'ils copient, et surtout dans les explications données à propos dans le cours de la classe, et même au sujet de ces lectures et de ces écritures, par l'instituteur et par l'aumônier, dont l'action, en France, doit être comme elle l'est en Angleterre, d'un puissant concours sous ce rapport, pour l'institution de l'école.

La mission de ceux qui dirigent ces écoles, toute modeste qu'elle paraisse, devient aussi grande en raison de son attitude. Les meilleurs citoyens, nous l'avons vu, ne la dédaignent pas aux Etats-Unis. Qu'y a-t-il, en effet, de plus noble et de plus méritoire aux yeux de Dieu et de la société, que de contribuer à éclairer des âmes abruties par cette ignorance funeste dans laquelle la négligence de parents coupables les a laissés pendant les premières années de leur vie, et de tâcher de ramener ainsi

ces cœurs aveuglés vers la vertu de laquelle l'homme s'éloigne si facilement quand il n'a pas le flambeau de l'instruction pour lui en montrer les beautés et les avantages. L'œuvre des écoles dans les prisons est essentiellement une bonne œuvre ; donnons-lui donc toute sa portée en agrandissant son cadre, sans dépasser ses limites. »

On ne saurait, à notre avis, exprimer en un meilleur langage, des idées plus justes et des sentiments plus élevés. Vous partagerez notre manière de voir, Messieurs, nous en sommes certains, et vous accueillerez la proposition que nous avons l'honneur de vous faire, de placer ce travail au nombre de ceux auxquels vous serez appelés à donner des mentions honorables, et d'adresser, dès à présent, à l'auteur, des remercîments et des félicitations, en l'informant que son mémoire imprimé, sera honorablement conservé dans notre bibliothèque. »

Les conclusions de l'honorable rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

M. Segond-Cresp, au nom d'une Commission, analyse et commente en ces termes le mémoire de M. Blanc, intitulé : *Aperçu historique sur l'origine du notariat.*

« Tel est le titre du travail que nous a donné M. Aug. Blanc, notaire, candidat au titre de membre actif de notre Société.

Contrairement à ce qui arrive rarement ici, mais bien souvent ailleurs, l'auteur connaît théoriquement et pratiquement le sujet qu'il a traité.

Son aperçu historique remonte aussi haut qu'il peut remonter, et s'arrête à la loi du 25 ventôse an XI.

Il nous serait difficile de vous donner une analyse de ce travail, cet aperçu n'étant lui-même qu'un résumé sommaire, une table chronologique des origines historiques du notariat en France.

Les appréciations de M. Blanc sont toujours logiques et en même temps pratiques, si nous pouvons nous exprimer ainsi.

Le candidat est loin d'approuver les procédés financiers de Louis XIV pour battre monnaie sur le dos des notaires et en faire sortir, comme par enchantement, des conseillers du roi, des greffiers de convention, des jurés priseurs, des certificateurs prud'hommes, des arpenteurs, priseurs et mesureurs, des notaires, syndics, etc., etc.

Tout autant de créations, d'offices de charge par lesquelles le grand roi, toujours court d'argent, reprenait d'une main ce qu'il avait chèrement livré de l'autre aux notaires du Châtelet et à leurs collègues.

Loin de nous la pensée de justifier de tels procédés, mais hâtons-nous de reconnaître, malgré l'immense prestige qui entoure et entourera toujours le grand roi, que l'administration financière de notre patrie s'est bien perfectionnée depuis lors; les mesquins procédés d'extraction, nous allions dire pour parler *arithmétiquement, de soustraction*, employés par les hommes de la finance du grand siècle, ont acquis aujourd'hui sous le rapport de la célérité et de l'ampleur, une supériorité incontestable. La nation française peut, sous ce rapport surtout, et avec un bien légitime orgueil, revendiquer sans conteste le premier rang.

Après le grand roi, sous la Révolution, alors que tout s'écroula auprès de lui, nous dit M. Blanc, le notaire continue son ministère de paix; les procureurs et les avocats disparaissent; lui seul continue à instrumenter au nom de la nation. Cette belle conservation des offices des notaires dans des temps où il était si facile, si légal de confisquer, d'anéantir, ne peut vous surprendre; la cause intime de ce fait anormal, vous la connaissez.

A cette époque, plusieurs furent, sans le secours d'un ancien mode de tradition, possesseurs de ce qui appartenait à d'autres ; ils brûlèrent dans certains cas aussi intelligemment que légalement, les titres de propriétaires antérieurs; ils comprirent parfaitement l'avantage, l'utilité, la nécessité de s'assimiler, de remettre dans le commerce des biens, les propriétés de nouvelle date, et comprirent la nécessité de le faire par le moyen le plus simple, avec les anciens procédés ; l'avocat était devenu inutile, il n'y avait plus de droit; le procureur était suspect d'aristocratie, le notaire aussi, mais il pouvait transmettre, échanger, réaliser immédiatement la propriété nouvelle, lui faire (comme disaient les anciens nobles, des parvenus qui ne pouvaient supporter l'orgueil de leur origine), une savonnette à vilains, le notaire était une nécessité; il fut, nous ne disons pas respecté... mais conservé seulement; ceux qui n'étaient pas à la hauteur des circonstances furent remplacés par des purs, et sans indemnité bien entendu.

L'auteur, dans l'énumération des souverains français qui ont fait le notariat français si grand, n'a pas trouvé un souvenir, une éphéméride pour celui qui fit présenter la loi du 25 avril 1816.

Hâtons-nous, pour justifier cet oubli, de vous rappeler que le travail de M. Blanc s'arrête à la loi du 25 ventôse an XI; sans cela il eût certainement bien apprécié ce roi législateur trop oublié qui, sans reconstituer cette déplorable vénalité des charges que les besoins financiers avaient créés, rétablit sagement la propriété et l'hérédité des offices. (*Répertoire du notariat*, t. VIII, page 695).

Le travail qui vous est adressé est général; il s'applique à la France entière; lorsque l'auteur siégera parmi nous, il pourra s'occuper plus particulièrement du notariat à Marseille.

Nos vieux statuts avaient fait une large part aux notaires; ils étaient les greffiers de toutes les juridictions de la cité, de toutes les perceptions de 1568 à 1790; ils étaient secrétaires municipaux; hâtons-nous de dire à leur louange que, quelle que fût l'influence de la législation romaine sur nos lois, nos coutumes, nous ne trouverons aucune trace dans notre plus ancienne législation marseillaise, de cette pénalité qui frappait les notaires devenus sous les empereurs romains, les secrétaires du conseil impérial, et en même temps les référendaires de certaines affaires et que Lampride nous fait connaître dans la *Vie d'Alexandre Sévère* (chap. 28). A Marseille, les registres des notaires étaient et sont encore les archives les plus anciennes, les plus vraies, les plus complètes de la vie privée de nos anciens, de la vie publique de nos pères.

Nous ne vous dirons point à quelle époque, date reculée, remontaient ces vieux registres qui encombraient et les archives de l'Hôtel-de-Ville et les études de la plupart des notaires.

L'un de vous, Messieurs, qui les a le plus intelligemment compulsés, a pu vous faire juger de leur importance par son remarquable travail sur l'esclavage à Marseille.

Ceux qui ont parcouru les registres restant encore à l'Hôtel-de-Ville, vous étonneraient peut-être, s'ils vous disaient que dans ces longs cahiers que le notaire tabellion portait sous son bras, en faisant le tour des tables des changeurs, ou des marchands de la Loge, il recueillait et dressait des conventions constatant des accords commerciaux que nous croyons nouveaux, parce que nous les appelons aujourd'hui Société en participation, Société en commandite, Société limitée.

Les gardes-notes, les gardes-scels ont fort heureusement disparu pour la célérité des affaires, et

nous devons leur disparition, ainsi que le constate M. Blanc, à l'intelligence de ce Bourbon qui fut le seul de la race à comprendre tout l'avantage qu'a le pouvoir de faire, avec une sage cautèle, de la démocratie; mais la disparition des gardes-notes, si heureuse pour l'accélération des affaires, n'a-t-elle pas été peut-être nuisible à la conservation des archives notoriales? Il serait à désirer aujourd'hui que les registres des notaires remontant à plus d'un siècle, fussent déposés comme manuscrits, dans la bibliothèque communale de la ville, mais en assurant aux notaires le droit exclusif d'en délivrer seuls, le cas échéant, toutes grosses et expéditions.

Le dépôt de ces nombreux et curieux registres dans un établissement communal, assurerait ainsi leur véritable publicité, et surtout la conservation des documents importants qui tendent peut-être tous les jours à disparaître.

Aujourd'hui, avec l'action fébrile qui pousse les affaires, les registres des notaires ont après un siècle perdu en grande partie, nous dirions volontiers toute l'importance qu'ils ont eue comme actes règlant les conventions des parties, mais ils ont acquis une autorité incontestable pour celui qui veut surtout étudier l'histoire locale.

Nous ne vous dirons point, en ce qui concerne la conservation de ces registres, ce qui a pu, ce qui peut encore se passer à Marseille, mais nous vous dirons ce que nous avons vu dans des villes étrangères.

Les premiers fonctionnaires de ces études notoriales, ceux qui étaient le plus près de ces longs et vieux registres que les patrons, à cause du prix toujours croissant des loyers, sont obligés de placer dans une cuisine abandonnée, où la femme

de ménage tient ses balais et ses torchons, ou dans un galetas, ces premiers fonctionnaires de toutes les études, les saute-ruisseaux allumaient, en notre présence, le poële avec ces vieux et longs registres remontant de 1300 à 1400.

Le notaire à qui nous témoignâmes toute notre surprise, toute notre indignation, nous répondit avec le plus grand philosophe de son pays : *Tuto il mondo e fato come la nostra famiglia.* »

M. Segond-Cresp conclut à ce que M. Blanc soit nommé membre actif.

On vote au scrutin secret, et M. Blanc obtient l'unanimité des suffrages.

M. Usquin a la parole pour la lecture d'un mémoire sur l'impôt. L'honorable membre correspondant part de ce principe émis par Fénelon : que l'impôt doit avoir la fortune pour assiette, et s'acquitter en proportion des revenus. Il établit ensuite ce qu'est l'impôt, et quelle base et quelle limite il convient qu'il reçoive, comment on le prépare, sa division en direct ou indirect; puis, faisant ressortir tous les inconvénients de ce dernier, il demande que l'on se garde d'innovations dangereuses, mais que cependant on examine sans parti pris les théories qui se produisent, et qu'on ne les repousse pas sans un scrupuleux examen.

M. le Président remercie M. Usquin de son intéressante communication et renvoie le mémoire à la Commission du concours.

La séance est levée.

Le Secrétairé-Général,

S.-E. MAURIN.

Séance du 7 mars 1867.

PRÉSIDENCE DE M. ALBRAND.

Le procès-verbal de la séance du 2 février 1867 est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1. Lettre du sieur Saint-Loup, commissionnaire de la Société qui, âgé de 77 ans, fait valoir ses droits à la retraite. La Société accorde au sieur Saint-Loup la moitié de ses appointements et pourvoit à son remplacement.

2. M. de Caumont invite la Société à se faire représenter au Congrès archéologique et au Congrès des délégués des Sociétés savantes qui auront lieu à Paris, le 15 et le 18 avril. Sont nommés délégués au Congrès archéologique : MM. de Saulcy, de Longpérier et J. Quicherat.

Au Congrès des Sociétés savantes : MM Chambon, Chaumelin, L. Vidal, Lucy.

3. Memoire de M. le Dr Sicard, intitulé : *Etudes sur diverses farines* obtenues de graines introduites, cultivées et récoltées dans le département des Bouches-du-Rhône, et qui peuvent entrer dans la boulangerie. Commissaires, MM. Gentet; Ménécier; rapporteur, M. Dugas.

4. Mémoire sur les questions du 3e Concours de 1867. Ce mémoire est coté sous le n° 2 et paraphé par M. Albrand.

5. Mémoire sur les questions du 3e Concours de 1867. Ce mémoire est coté sous le n° 3 et paraphé séance tenante.

6. Mémoire en réponse à la question du 4e Concours, avec épigraphe et pli cacheté ; ce mémoire est coté sous le n° 1 et paraphé par M. Albrand.

Correspondance imprimée :

1. *Catalogue de la bibliothèque de Marseille*, t. II. Rapporteur, M. Timon-David.

2. *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Sémur*, 1864-65. Rapporteur, M. Blanc.

3. *Mémoire lu à la Sorbonne en* 1866.

4. *Revue des Sociétés savantes.*

5. *Actes administratifs du département des Bouches-du-Rhône.*

6. *Revue commerciale.*

7. *L'agronome praticien de Compiègne.*

8. *Education et conservation du loup (Bar), à l'état de stabulation, dans les rivières de la ferme agricole de Port-de-Bouc*, par M. L. Vidal, membre actif.

M. Albrand accueille en ces termes M. Blanc :

« Monsieur, la Société archéologique de France, vous avait nommé dernièrement son délégué au Congrès scientifique d'Aix.

En cette qualité, vous faisiez partie avec nous du Comité d'organisation pour la réussite de ce Congrès; là, nous avons eu l'avantage de vous apprécier dans les diverses questions qui ont occupé nos fréquentes réunions.

Vos amis vous ont proposé à la Société de Statistique comme membre actif, et de conformité à nos règlements, vous avez présenté à l'appui de votre candidature, un travail statistique ayant pour titre : *Aperçu historique sur l'origine du notariat.*

Dans ce manuscrit vous nous exposez l'historique du notariat; vous en faites remonter l'origine jusqu'aux empereurs romains. De là, vous nous donnez à connaître son introduction en France, sous les premiers rois de nos monarchies; ensuite, vous passez en revue les diverses phases, les diverses péripéties qu'a subies et traversées cette institution dans le cours de notre histoire, et vous arrivez ainsi jusqu'à ces derniers temps où fut

promulguée la loi du 25 ventôse an XI, soit 13 mai de l'an 1803. C'est à la fois un travail statistique et une table chronologique des origines historiques de ces offices, du plus grand intérêt.

Déjà, Monsieur, on avait pu apprécier ailleurs vos connaissances en archéologie; mais, aujourd'hui, vous avez voulu nous montrer que cette science dont l'usage exige une si grande érudition, ne s'attachait pas seulement à la description d'un monument antique, d'une médaille, d'un bronze; mais ainsi qu'il a été dit, cette science redevenait ce qu'elle était du temps de *Denys d'Halicarnasse*, l'histoire des origines.

D'après ces réflexions, vous avez composé votre travail, et vous avez bien fait. Actuellement, vous exercez les fonctions de notaire; vous en aimez les devoirs et les attributions; vous suivez cette carrière avec honneur; c'est donc une bonne pensée de nous avoir présenté un manuscrit sur les origines du notariat.

Notre rapporteur, M. Segond-Cresp, nous a fait ressortir avec la justesse d'esprit et le jugement éclairé que vous lui connaissez, les traits les plus saillants de votre mémoire (que j'ai lu en entier), entre autres celui relatif à Henri IV qui, par une loi en mai 1597, mit un terme à toutes ces diffusions du notariat en l'établissant sur une base plus heureuse.

Cette citation me rappelle un fait : il y a deux ans environ, j'étais dans les Pyrénées à Pau, j'y visitai le château du roi Béarnais.

Pendant que nous étions dans la chambre où est né ce prince, mus de tant de souvenirs, on nous fit considérer le *berceau* royal qui n'est autre que la carapace d'une tortue de mer, d'une très grande dimension.

C'était là son berceau, me dit un Monsieur visi-

teur comme nous, mais ça n'a pas été l'emblême de son règne. Devenu roi de France, il a compris le gouvernement de son époque, c'était déjà le progrès, car il est l'auteur de l'édit si remarquable sur les offices des notaires.

En rapprochant cette circonstance des citations indiquées et des remarques faites dans votre mémoire, nous voyons, Monsieur, que les souvenirs des faits historiques favorables à votre profession, sont traditionnels chez vous et vos collègues, car ce Monsieur était de votre Compagnie.

Mais puisqu'il en est ainsi, pourquoi, Monsieur, avoir arrêté votre travail à cette loi si large, si juste de ventôse an XI, et comme le dit notre rapporteur, pourquoi ne l'avoir pas continué jusqu'à cette autre et dernière loi du 28 avril 1816? Vous auriez encore rendu justice à celui qui gouverna la France dans des moments difficiles aussi, et consolida par cette loi l'institution du notariat.

Nous vous avons compris, Monsieur, c'est que vous nous lirez prochainement un autre travail qui complètera celui que vous nous avez soumis et vous nous ferez connaître le *Notariat de Marseille* jusqu'à nos jours.

Dès à présent, M. Blanc, vous êtes reçu membre actif de la Société de Statistique, et je suis heureux de vous faire connaître le résultat du scrutin secret qui a été unanime pour votre élection.

Nous allons bientôt travailler sérieusement à nos concours ; votre coopération sera bien utile à nos travaux, vos collègues vous en expriment leur ferme confiance et leur entière conviction. »

M. Blanc répond :

« Je remercie M. le Président des éloges immérités qu'il vient de me prodiguer dans son discours si éloquent ; sa bienveillance connue de tous, lui a

fait qualifier de talent et de science ce qui n'était que le résultat d'un peu de travail et de recherches ; il a voulu sans doute en me décernant des titres si pompeux, me faire croire, Messieurs, que j'étais digne d'entrer dans votre savante assemblée. C'est un rude labeur qui m'est imposé par le titre de membre de la Société de Statistique.

Chercher à devenir votre égal en savoir, en érudition, en renommée est chose bien difficile; et ce serait un fol orgueil que de vouloir y prétendre.

Je vous arrive plein de bonne volonté, mais bien neuf dans les matières ardues qui sont traitées dans vos réunions et qui ne sont plus qu'un jeu pour vous. Si beaucoup de bon vouloir est un gage suffisant de ce que je pourrai faire, aidé de vos conseils et dirigé par notre cher Président, regardez-moi comme un des membres les plus actifs de votre Société, et recevez tous mes remercîments pour l'honneur que vous m'avez fait en me recevant parmi vous. »

L'ordre du jour appelle une lecture de M. le Dr Clot-Bey sur l'Egypte, l'Algérie et les intérêts français qui s'y rapportent. La Société applaudit à cette œuvre pleine d'idées pratiques de l'illustre médecin, et conservera précieusement dans ses archives ce manuscrit digne de fixer l'attention des hommes d'Etat.

M. Blancard lit le rapport réglementaire sur sa gestion en 1866. La nomination des auditeurs de comptes est renvoyée à la prochaine réunion.

La séance est levée.

Le Secrétaire-Général,
S.-E. MAURIN.

Séance du 21 mars 1867.

PRÉSIDENCE DE M. MÉNARD.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1. La Société d'horticulture naturelle de Colmar, linéenne de Bordeaux, des sciences historiques et naturelles de Sémur, accusent réception du répertoire des travaux de la Société et envoient leurs Bulletins en échange.

2. Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, annonce l'envoi des *Annales du commerce extérieur*, sous le couvert de M. le maire de Marseille.

3. MM. Thouron et de Séranon remercient la Société de leur avoir donné le titre de membre correspondant.

4. M. Galinier demande que la Société qui lui a décerné une médaille d'honneur en 1838 pour l'importation des scieries de marbre, à Marseille, délègue une Commission pour visiter de nouveau ses ateliers. Commissaires, MM. Gras, Bordes, Faliu et Roussin.

5. Mémoire sur l'olivier avec cette épigraphe : « Les oliviers sont des mines d'or sur la surface de la terre. » Classé dans le n° 6 du cinquième Concours.

Correspondance imprimée :

1. *Bulletin de la Société d'agriculture de Joigny.*
2. *Mémoire de la Société littéraire de Lyon.*
3. *Bulletin de la Société d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.*
4. *Annales de la Société académique de Nantes.*

5. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*

6. *Mémoire de la Société des sciences physiques et naturelles du département d'Ille-et-Vilaine.*

7. *Mémoire de la Société académique de Maine-et-Loire.*

8. *Revue médicale de Toulouse.*

9. *Revue agricole, industrielle, littéraire et statistique de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.*

10. *Journal de la Société de Statistique de Paris.*

11. *La Hongrie*, par M. de Séranon.

12. *Les villes consulaires et les républicains de Provence au moyen-âge*, par M. de Séranon.

13. *Notice sur M. Alexandre de Richery.*

14. *Du goût et du charme des relations sociales.*

15. *Rapport sur le prix Lambiot.*

Un manuscrit de M. le Dr Sicard, candidat au titre de membre actif, ayant été soumis au jugement d'une commission composée de MM. Gentet, Ménécier et Dugas, M. le Dr Dugas lit un rapport à ce sujet. L'honorable membre fait ressortir tout l'intérêt pratique que présentent les recherches de M. le Dr Sicard. Il résulte de ses études, dit-il d'une manière rigoureuse, que plusieurs farines non employées devraient prendre, dans la panification la place que leur assignent des rendements utiles; avec des farines bien faites, des graines bien nettoyées et bien décortiquées, on parviendrait à établir du pain de bonne qualité et à prix réduit.

La Commission conclut à ce qu'il soit accordé à M. Sicard le titre de membre actif.

Le scrutin secret est ouvert, et M. le Dr Sicard obtient l'unanimité des suffrages.

Il est ensuite procédé à la nomination des membres qui devront représenter la Société à la réunion

des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, les 23, 24, 25, 26 et 27 avril 1867.

La Société désigne pour faire partie de cette délégation : MM. L. Ménard, vice-président; Blancard, trésorier; B. Poucel, A. Regnier, L. Vidal, membres actifs.

Il sera, en outre, annoncé à Son Exc., que M. le chanoine Gras représente en même temps l'Académie et la Société de Statistique de Marseille.

M. Blancard fait une communication sur une trouvaille de médailles récemment faite à Auriol. Ces médailles, de facture grecque et très archaïque, sont intéressantes à plusieurs points de vue et notamment à ceux de l'histoire, de l'art de la gravure et de l'art du monnayage. Les types que l'on y remarque et qui forment une série de plus de quarante variétés, appartiennent presque tous à l'Asie-Mineure. Quelques-unes sont essentiellement égyptiennes, telles que l'Ibis à la tête d'Ethiopie, et fournissent une fois de plus la preuve de l'influence des relations égyptiennes sur la religion et les tendances d'esprit de la nation grecque. D'autres types corinthiens prouvent l'antiquité du monnayage de cette ville. Toutes les monnaies trouvées à Auriol remontent aux premiers temps de l'établissement de Marseille. Elles sont sans légendes et sans types au revers; leur format est celui des plus petites pièces d'argent de l'ancienne Grèce, c'est-à-dire de l'obole et de ses subdivisions. C'est à peine si l'on trouve au milieu de ce lot de 2,100 médailles, deux ou trois tétroboles et une cinquantaine de dioboles ou pièces de 4 ou 2 oboles. M. Blancard se demande s'il ne faut pas voir dans ce fait la preuve de la valeur extrême qu'avait à cette époque lointaine l'argent monnayé? Quoi qu'il en soit, cette découverte à déjà soulevé plus d'une question historique ou monétaire que les savants les plus autorisés,

tels que : MM. de Saulcy et Lecomte, étudient avec ardeur et résoudront très certainement pour le plus grand profit de la science.

M. le Président remercie M. Blancard de son intéressante communication. MM. Laurent de Crozet, B. Poucel, J. Abeille de Perrin sont élus auditeurs au scrutin secret et au premier tour. La séance est levée.

Le Secrétaire-Général,

S.-E. MAURIN.

Séance du 4 avril 1867.

PRÉSIDENCE DE M. ALBRAND.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1. MM. L. Vidal et Chambon remercient la Compagnie de les avoir choisis pour la représenter au Congrès des Sociétés savantes.

2. M. Boisselot fils désire qu'une Commission visite sa manufacture de pianos, et constate les progrès de cette industrie à Marseille. Commissaires, MM. Ménard, l'abbé Gras, Gentet et Ménécier.

3. M. Fournier sollicite la visite d'une Commission de la Société, à sa manufacture de bougies stéariques. Commissaires, MM. Roussin, Ménécier, l'abbé Gras, Gentet, Abeille de Perrin.

4. Mémoire sur la statistique de Jouques, avec cette épigraphe : « *Hoc opere melior fieri volui.* » Ce mémoire est classé sous le n° 2 du 1er Concours.

Correspondance imprimée :

1. *Le Pilum de l'infanterie romaine.*

2. *Etat de la question des puits funéraires*, par M. J. Quicherat, membre correspondant. Rapporteur, M. Kothen.

3. *Institutions privées du Haut-Rhin*, par M. Pinot, membre correspondant. Rapporteur, M. Latil.

4. *Armorial des communes de Provence*, par M. de Brène. Rapporteur, M. Mortreuil.

5. *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie.*

6. *L'Agronome praticien.*

7. *Bulletin médical de l'Aisne.*

8. *Revue médicale de Toulouse.*

9. *Lettre de remercîment à M. Albrand*, par M. l'abbé Magnan, membre actif.

M. Albrand prononce le discours suivant à l'occasion de la réception de M. le Dr Sicard.

« Monsieur,

Vous voilà au milieu de nous, heureux de vous compter au nombre des membres actifs de la Société de Statistique.

Ce que je dis au nom de mes confrères, s'explique facilement.

Arrivé à Marseille, sortant des Ecoles de médecine, vous avez acquis une réputation comme chef de clinique chirurgicale.

Ensuite, vous avez publié plusieurs ouvrages de médecine et de chirurgie qui ont fixé l'attention des hommes savants et des praticiens.

La liste de ces ouvrages a été communiquée à la dernière séance.

En notre ville, comme docteur, vous avez une position bien méritée.

La Société Impériale de Médecine de notre ville vient de vous nommer son Président; elle vous avait

délégué précédemment au Congrès scientifique d'Aix où la quatrième section vous avait nommé son secrétaire.

Vous êtes vice-président de la Société d'Agriculture des Bouches-du-Rhône; on sait que vous êtes membre de diverses autres Sociétés savantes, et décoré de plusieurs distinctions. Cependant, Monsieur, malgré tous ces titres honorables, vous avez dû vous conformer aux règlements qui gouvernent notre Société, et à l'appui de votre candidature, vous avez soumis *un travail.*

Mais, dans la composition de cette œuvre, vous avez été guidé par un sentiment qui vous honore.

Vous avez abandonné toute dissertation sur les fièvres paludéennes, sur les divers emplois de l'écorce péruvienne. Vous avez laissé toute discussion sur la contagion ou non-contagion du choléra! Si dans cette épidémie on doit considérer l'*infection* ou la *transmission*.....

Vous pouviez encore, en votre qualité de vice-président de la Société d'Agriculture, nous entretenir de la culture des poissons de mer ou de la pisciculture fluviale. Non, une autre pensée pleine de délicatesse et de convenance vous a guidé, et nous l'avons tous appréciée.

Le 17 octobre 1865, la Société de Statistique, dans sa séance publique sous la présidence de l'honorable chanoine M.l'abbé Timon-David,vous a décerné au nom de Son Exc. le Ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, une *médaille d'argent.*

C'était la récompense méritée par vos travaux en agriculture exécutés sur une de vos propriétés dans le département des Bouches-du-Rhône, conformément aux prescriptions du programme ministériel.

Lauréat de notre Société, vous avez voulu rap-

peler cette distinction en nous remettant un mémoire sur les produits de l'agriculture, sur les substances alimentaires ; il a pour titre : *Etudes sur diverses farines obtenues de grains introduits, cultivés et récoltés dans le département des Bouches-du-Rhône, et qui peuvent entrer dans la boulangerie.* Dans cet ouvrage, vous avez parlé des différentes espèces d'*Imphy* et de *Sorgho* dont la farine peut entrer dans la confection du pain. Vous avez mentionné les diverses espèces de maïs qui peuvent donner une farine propre à mélanger avec celle du blé.

Vos observations sont précises; des faits analytiques et circonstanciés prouvent vos raisonnements, et vous avez traité ce sujet en homme expert et consciencieux.

Notre honorable collègue le Dr Dugas, dans un rapport aussi remarquable par le style que par le profond savoir, nous a fait connaître toutes les applications sages et vraies exposées dans votre mémoire ; il a fait ressortir avec intérêt ce qui était relatif, comme il l'a dit, à la *question des céréales, celle de la vie à bon marché, celle de la boulangerie à Marseille.* Notre rapporteur nous a rappelé aussi qu'après avoir cultivé avec succès le *sorgho* dans votre propriété, vous avez écrit un ouvrage en deux volumes, intitulé : *Monographie de la canne à sucre de la Chine dite Sorgho à sucre* où sont renfermées toutes vos études sur ce genre de plantation.

M. Dugas nous a fait remarquer encore que dans tous ces travaux, vous vous êtes préoccupé des résultats que l'on pouvait obtenir par cette culture en *substances alimentaires*, et que les observations exposées dans votre manuscrit offrent le plus grand intérêt à cet égard.

Courage et persistance, Monsieur; continuez vos instructions pratiques; car bien que la vérité, comme vous le dites, mise en opposition avec la routine et

l'ignorance, ne puisse arriver que progressivement et lentement, cependant, *pour le bien-être de tous*, la vérité finit toujours par s'imposer aux esprits les moins portés en sa faveur. Notre rapporteur a conclu en vous présentant à nos suffrages comme membre actif. La Société de Statistique lui a répondu aussitôt par le vote unanime de votre admission, résultat du scrutin secret.

Ainsi que je vous le disais en commençant, Monsieur, nous sommes heureux de vous compter au nombre des membres actifs de notre Société; vous allez donc vous joindre à nos travaux, car les épreuves du Concours sont ouvertes, les Commissions sont formées, et notre séance publique aura lieu dans quelques mois.

Dr Sicard, vous êtes le bienvenu parmi nous. »

M. Sicard répond :

« Je ne puis que vous remercier de la bienveillance que vous me témoignez. Vous avez pour arme la ruche, j'essaierai d'imiter votre exemple et de remplir les devoirs qui incombent à l'abeille. »

M. Latil commence une lecture sur le culte réformé à Marseille. L'auteur esquisse à grand traits l'histoire du christianisme en France, et étudie soigneusement les ordonnances, les arrêts et les décrets concernant la population et le culte protestant en Provence et à Marseille.

A la suite de cette lecture, M. l'abbé Gras demande la parole. Après quelques explications fournies par M. Latil, il est décidé que la discussion n'aurait lieu que lorsque la Société aurait pris connaissance de tout le mémoire et dans les limites que lui impose son règlement.

La séance est levée.

Le Secrétaire-Général,
S.-E. MAURIN.

———

Séance du 2 mai 1867.

PRÉSIDENCE DE M. SEGOND-CRESP.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1. Son Exc. M. le ministre de l'instruction publique accorde une allocation de 300 francs à la Société.

2. M. le Directeur général des douanes donne avis de l'envoi de la publication du tableau du cabotage en France.

3. M. Lucy remercie la Société de l'avoir délégué au Congrès des Sociétés savantes, rue Bonaparte, n° 44.

4. M. Lesseyne remercie la Société qui lui a déféré le titre de membre correspondant.

5. La Société de Médecine de Marseille envoie le Bulletin de ses travaux et demande en échange les volumes du répertoire de la Société de Statistique de Marseille depuis 1847.

6. La Société d'Archéologie de Seine-et-Marne accuse réception des publications de la Compagnie.

7. M. Lion soumet à l'appréciation de la Société un couvercle hygiénique. Commissaires, MM. Gentet, Dr Sicard, Dr Ménécier.

8. M. Didiot, appelé à remplir les fonctions de secrétaire du Conseil des armées, demande à échanger le titre de membre actif contre celui de membre correspondant. Voté par acclamation.

Correspondance imprimée :

1. *Bulletin de la Société de Médecine de Marseille.*

2. *Bulletin de la Société d'Agriculture de Boulogne-sur-Mer.*

3. *Revue des Sociétés savantes des départements.*

4. *Annuaire de la Société Philotechnique de Paris.*

5. *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.*

6. *Mémoires lus à la Sorbonne en 1866. Archéologie.*

7. *Revue médicale de Toulouse.*

8. *Bulletin médical de l'Aisne.*

9. *Annuaire de la Société Météorologique de France.*

10. *Journal de la Société de Statistique de Paris.*

11. *Annales du commerce extérieur.*

12. *Revue commerciale et maritime.*

13. *Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Marseille.*

14. *Association philotechnique de Nice.*

15. *Rapport à la Commission météorologique des Alpes.*

16. *Almanach de Provence.*

17. *La guerre contemporaine et le service de santé des armées*, par M. Didiot.

18. *Filtrage des eaux du canal*, par M. le capitaine Vigié.

19. *Tableau général du mouvement du cabotage pendant l'année 1865.* Rapporteur, M. Albrand.

20. *Histoire du quartier Saint-Loup*, par M. l'abbé Cayol.

M. Laurent de Crozet lit un rapport des auditeurs de compte qui est adopté.

M. le Dr Maurin donne lecture d'un rapport de M. le Dr Didiot sur la *Relation des opérations du Comité génois de secours aux blessés militaires pendant la guerre de* 1866, par M. Banchero, membre correspondant.

L'honorable rapporteur s'exprime en ces termes :

« En présence du perfectionnement qu'aujourd'hui toutes les grandes nations s'empressent d'apporter dans leur organisation militaire pour augmenter la force de leurs armes et développer à bon droit leurs moyens de défense, il est consolant

de penser qu'on cherche aussi par des travaux incessants à amoindrir les effets immédiats des luttes humaines, et si l'on ne peut prévoir encore l'ère de la réalisation des utopies des amis de la paix, au moins faut-il reconnaître qu'il entre plus que jamais dans les mœurs générales de réduire, autant que possible, les horreurs que la guerre entraîne après elle, et d'améliorer le sort des glorieuses victimes du champ de bataille. En effet, plus les mauvaises chances de blessures et de mort avec leur cortége de tortures et d'agonies se sont accrues, plus sont devenues attentives et ardentes les sympathies publiques, plus les effets pour porter remède à ces maux ont été nobles dans leur but et ingénieux dans leurs procédés. D'une part, des systèmes d'ambulances et de secours hospitaliers dus à des initiatives particulières ont, dans les expéditions militaires de ces derniers temps, rendu d'inappréciables services. L'institution de la Commission sanitaire des Etats-Unis pendant la guerre de la scission (1861-65), a marqué dans cette voie une période nouvelle, et son influence assez grande pour qu'il nous soit bientôt donné, en Europe, dans le conflit dano-allemand (1864) et dans la récente lutte entre l'Autriche, la Prusse et l'Italie (1866), de voir fonctionner des Sociétés de secours régulièrement organisées d'après des procédés identiques à ceux mis si efficacement en usage aux Etats-Unis. D'autre part, les tendances internationales chaque jour plus marquées qui se manifestent sous nos yeux, ne se bornent pas aux traités de commerce et aux avantages réciproques des ententes postales et télégraphiques. Parmi les conquêtes internationales d'une sérieuse philanthropie et qui consolent la civilisation chrétienne des nuages qui la troublent et des barrières qui l'entraînent, il faut assigner la première place à la

convention signée à Genève, le 22 août 1864, qui neutralise en temps de guerre dans les armées de la plupart des puissances européennes, les blessés, les personnels administratifs et sanitaires, les ambulances, les hôpitaux ainsi que les habitants d'un pays portant secours aux blessés.

Un tel traité est le résultat pratique le plus immédiat qui ait répondu à la généreuse pensée de son auteur, M. Henri Dumant. Qui n'a lu les pages émouvantes du *Souvenir de Solférino?* Et qu'est-il besoin de rappeler que c'est à cet écrivain philanthrope que l'on doit l'initiative d'avoir fait convier en 1863, par la Société d'utilité publique de Genève, les divers Etats, à une réunion internationale ayant pour objet de rechercher les moyens les plus propices à remédier à l'insuffisance des services de santé même les plus prévoyants et les mieux organisés des armées en campagne.

Tout le monde sait d'ailleurs, que la plupart des puissances de l'Europe se sont fait représenter à cette conférence, et qu'elles ont ensuite toutes, à l'exception d'une seule, la Russie, adhéré au vœu de *neutralisation* qu'un heureux accord y avait fait proclamer.

Mais la convention elle-même ne serait qu'un adoucissement bien imparfait aux maux de la guerre, s'il n'y avait en dehors et à côté d'elle, une institution destinée à en tirer parti au profit de l'humanité.

Cette institution à laquelle la convention a surtout pour but de ménager une place active dans les hôpitaux et sur les champs de bataille, ce sont les *Comités permanents de secours aux blessés militaires* qui existent ou sont en voie de formation dans plusieurs pays d'Europe, et particulièrement en Allemagne, en France et en Italie. Le but de ces Comités est de réunir et de diriger sur les points

nécessaires tous les secours en matériel et en personnel qui peuvent contribuer au soulagement des blessés pendant la guerre.

Permettez-moi donc, Messieurs, d'arrêter un moment votre attention sur les résultats que ces Comités sont parvenus à réaliser pendant la dernière guerre de l'Italie contre l'Autriche en Vénétie. Ils résultent facilement de la lecture que vous pouvez faire avec intérêt de la *Relatione intorno l'operato dal Comitato Genova durante la guerra de* 1866, lue à l'Assemble générale de la même année, par M. Joseph Bauchero, secrétaire dudit Comité, et qui est l'un des membres correspondants de notre Société de Statistique.

L'honorable rapporteur signale d'abord la formation rapide du Comité génois dès le commencement de l'année 1866, sous la noble et généreuse impulsion du Comité médical de la ville, et l'établissement successif, dans chaque commune du département, des succursales destinées à recueillir le numéraire, le linge et les autres objets propres au pansement des blessés, et c'est avec les pièces à l'appui, des états statistiques si détaillés, qu'il démontre que, par suite de la centralisation et de l'expédition des objets de toute nature au Comité central de Milan, d'immenses ressources ont été accumulées et mises à la disposition des ambulances régulières de l'armée et des hôpitaux militaires. « Les objets, les pièces de toile, les bandes, les charpies qui ont été expédiés au campement de toutes les parties de l'Italie, sont sans nombre, ajoute M. Bauchero ; ces articles ont été confectionnés avec autant de soin et de patience obligeante que s'ils avaient été destinés à un trousseau de nouvelle mariée. »

Seulement, la promptitude avec laquelle la guerre s'est terminée n'a point permis d'expé-

rimenter complètement l'utilité des secours de toute nature qu'auraient pu assurer les ambulances volontaires à la suite de l'armée, et c'est pour mieux en faire ressortir l'importance que la *Relatione* reproduit textuellement un passage du rapport présenté au Comité international de Genève par le Dr Appia, délégué du Comité lui-même, sur le théâtre de la guerre dans le Schleswig. Puis, il fait observer avec une reconnaissance bien méritée, que comme aux Etats-Unis, comme en Allemagne, ce sont des dames et les plus haut placées, ce sont des sœurs de charité, des couvents de religieuses, qui ont dirigé par leurs efforts et développé par leurs offrandes cette admirable institution. Toutefois, il n'hésite pas à le déclarer, une difficulté n'a pu être surmontée d'une manière satisfaisante, c'est l'acheminement rapide des colis; aussi reconnaît-il avec juste raison que pour en assurer la destination judicieuse, il faudrait envoyer à la suite de l'armée, des commissaires chargés de tenir les Comités au courant de ces besoins relatifs à leurs attributions.

Mais, en définitive, en Italie, comme en Allemagne, la grande œuvre de secours volontaires aux blessés de l'armée s'est affirmée, on peut dire, d'une manière péremptoire, et le Comité de Gênes, particulièrement, a bien mérité de l'humanité et de l'armée italienne en usant largement de son influence en faveur des besoins comme des secours qui se recommandaient à la bienfaisance de toutes les nations. Il n'entre pas dans mon rôle d'insister davantage sur l'élan charitable qui fut au-delà des Alpes comme au-delà du Rhin, universel et spontané, et c'est avec la consolante pensée que des résultats aussi remarquable seraient obtenus en France, si des circonstances identiques mettaient à l'épreuve son patriotisme, que je me

nécessaires tous les secour[illegible] [illegible]entôt se fonder personnel qui peuvent co[illegible] [illegible]umanitaire aussi des blessés pendant l[illegible] [illegible]es. Etrange mouve-

Permettez-moi [illegible] dirai-je avec M. Gallet moment votre a[illegible] [illegible]la plus salutaire création Comités sont p[illegible] nière guerre [illegible] des ambulances et du personnétie. Ils ré[illegible] [illegible]campagne, moralise la guerre, si vous pou[illegible] [illegible]ainsi; quant à l'organisation des *intorno*[illegible] [illegible]ours volontaires, qui est comme la *guerra* [illegible] d'une même pensée, elle prendra anné[illegible] [illegible]ment parmi les plus nobles œuvres Cor[illegible] [illegible]ques de nos jours l'initiative privée, et d[illegible] [illegible]l'émulation publique.

Et notre siècle, qui par trop de science a perfectionné l'art de combattre, de tuer les hommes, aura cet honneur d'avoir aussi perfectionné l'art de les guérir et de les sauver.

La charité comme la paix a ses soldats. »

La Société vote des remercîments à M. Bauchero pour son importante communication.

M. l'abbé Magnan lit ensuite une notice sur la vie du cardinal de Latil. Cette notice contient des détails pleins d'intérêt sur les relations intimes du comte d'Artois avec l'abbé de Latil, détails que M. l'abbé Magnan a puisés dans un manuscrit du cardinal.

M. le Président remercie M. l'abbé Magnan d'avoir réservé pour la Société cette étude complète de la vie d'un homme que la Provence est heureuse de compter parmi ses célébrités.

La séance est levée.

Le Secrétaire-Général,

S.-E. MAURIN.

Séance du 6 juin 1867.

PRÉSIDENCE DE M. ALBRAND.

Le procès-verbal de la séance du 2 mai est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1. MM. Four et Cie, successeurs de M. Roche, demandent qu'une Commission nommée par la Société veuille bien visiter leurs ateliers de la rue Tilsitt et de la rue Bravet. Commissaires : MM. Ménard, l'abbé Gras, Roussin et L. Vidal.

2. *Mémoires sur les finances anglaises, sur les cadastres et sur le Conseil d'Etat*, par M. Usquin, membre correspondant. Ces manuscrits sont réservés pour le 5e Concours.

Correspondance imprimée :

1. *Le Paraguay*, par M. B. Poucel, membre actif, avec un hommage de l'auteur.

Des remercîments sont votés à M. B. Poucel, par la Société.

2. *Les anciens chemins de Marseille*, par M. Meynier. Rapporteur, M. Kothen.

3. *De l'éducation de la famille*, par M. André.

4. *Coup-d'œil sur le Musée de Marseille*, par M. Bouillon-Landais fils. Rapporteur, M. Regnier.

5. *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.*

6. *Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.*

7. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes.*

8. *Mémoire de l'Académie Impériale de Caen.*

9. *Nouveaux mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin.*

10. *L'Agronome praticien de l'arrondissement de Compiègne.*

11. *Revue médicale de Toulouse.*

12. *Bulletin médical du Nord de la France.*

13. *Bulletin trimestriel de la Société d'agriculture de Joigny.*

14. *Mémoire de l'Académie du Gard.*

15. *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*

16. *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.* Rapporteur, M. Blanc.

17. *Mémoire de la Société d'émulation de Montbéliard.*

18. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*

19. *Revue horticole des Bouches-du-Rhône.*

20. *Rivista trimensal des instituto historico, geographico, ettnographico du Brésil.*

21. *La Voie nouvelle.*

22. *L'Esprit nouveau.*

23. *La Revue commerciale et maritime.*

24. *Actes administratifs des Bouches-du-Rhône.*

M. Albrand lit un rapport fort instructif sur le commerce de Marseille comparé au commerce de la France. L'honorable rapporteur a su extraire du tableau général des douanes, les documents les plus précieux et les plus variés sur le commerce d'exportation et d'importation par le port de Marseille en 1865.

La Société a voté à l'unanimité l'impression de ce travail.

M. Kothen donne lecture d'un manuscrit plein de détails curieux sur les monuments funéraires et héraldiques des églises de Marseille. L'impression de ce travail est votée par tous les membres présents. Aux termes du règlement, un jeton d'argent est en outre accordé à M. Kothen.

M. L. Vidal a la parole pour la lecture d'un travail communiqué au Congrès des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1867 (section des sciences). L'honorable délégué a éclairé la question de la pêche et de la pisciculture marine par des considérations pratiques sur la pisciculture appliquée à la production des espèces marines comestibles.

La Société a voté des remercîments à M. Léon Vidal pour son important travail, et l'impression du mémoire dans le 31e volume.

Vu l'heure avancée, la suite de l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine séance.

Le Secrétaire-Général,
S.-E. MAURIN.

Séance du 4 juillet 1867.

PRÉSIDENCE DE M. ALBRAND.

Correspondance manuscrite :

1. M. Stenche, consul de Belgique, Président de la Société agraire de Malte, adresse à la Société les travaux de la Société des Pironavi. Remercîments.

2. M. le Dr Maëstre convoque les membres de la Société au Congrès international de Statistique à Florence, au nom de la Commission royale.

Correspondance imprimée :

1. *Revue commerciale et maritime.*
2. *Echo de Marseille.*
3. *Voie nouvelle.*
4. *Bulletin de la Société d'études d'Ovallon.*
5. *Bulletin de la Société d'acclimatation.*
6. *Annales du commerce extérieur.*
7. *Annales de la Société météorologique de France.*
8. *Journal de la Société de Statistique de Paris.*

9. *Mémoire de la Société impériale d'agriculture, des sciences et arts de Douai.*

10. *Recueil des actes administratifs du département.*

11. *Revue des Sociétés savantes du département.*

12. *Bulletin de la Société de climatologie algérienne.*

13. *Annales de la Société académique de Nantes.*

14. *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.*

15. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes.*

16. *Osservazioni statistiche sulla proporta emigazione del Gruppo de Malta.*

17. *Osservazioni statistiche sulle Pironavi in Malta.*

18. *Movimento delle populazione di Sieno nell'ano* 1866.

19. *Rapport sur la VIe session du Congrès international de statistique*, par le Dr P. Maëstre.

20. *La République argentine*, par M. Clare Ford. Rapporteur, M. B. Poucel.

21. *Essai sur le blason de la ville d'Apt, par* M. C. Moirenc, membre correspondant.

22. *Revue horticole des Bouches-du-Rhône.*

23. *Bulletin de la Société de Poligny.*

24. *Education et conservation du Muge à l'Etabulation,* par M. L. Vidal, membre actif.

25. *Rapport sur les opérations de* 1866, *Caisse d'épargne et de prévoyance des Bouches-du-Rhône*, par M. Dugas, membre actif.

M. le Président rappelle à l'honorable membre que la Société serait heureuse d'obtenir de lui une histoire complète de la Caisse d'épargne de Marseille.

M. le Dr Dugas promet d'accéder prochainement au désir que M. le Président veut bien lui exprimer d'autant plus que diverses questions d'économie d'un grand intérêt pourraient être abordées dans

un travail de ce genre. Ainsi, un parallèle entre les Caisses d'épargne de Lyon et de Marseille ferait ressortir des différences remarquables.

Lyon a 70,000 déposants; Marseille n'en compte que 30,000. Lyon offre 3 3/4 pour cent d'intérêt, Marseille 3 1/2 pour cent.

Mais Lyon, depuis 1848, reçoit 4,000 francs de subvention, Marseille n'a pas de fonds de dotation.

Lyon n'est ouvert au public que deux fois par semaine, Marseille expédie le public toute la semaine.

Les employés de Lyon sont moins rétribués et travaillent davantage. Ce simple exposé permet d'entrevoir combien l'état de cette question des Caisses d'épargne peut offrir d'horizons nouveaux, et M. le Dr Dugas promet d'entretenir la Société de tout ce qui se fera dans l'intérêt du progrès et de la moralisation des classes populaires et agricoles.

M. Segond-Cresp demande la parole pour rectifier diverses erreurs contenues dans le compte-rendu de la visite faite à Saint-Victor par la Société d'archéologie, le 24 décembre 1866, et s'exprime en ces termes :

« Comme Président du Comité des Sociétés savantes de cette ville pour la réception des membres de la 33e session du Congrès scientifique, nous avons eu l'honneur, le 24 décembre 1866, de recevoir, à Saint-Victor, M. de Caumont et quelques-uns des membres de la Société d'archéologie étrangers à notre ville qui l'accompagnaient et venaient sous sa direction, visiter les cryptes de notre vieille abbaye si bien décrite par M. Kothen.

Cette course qui ne figurait dans votre programme que d'une manière indéterminée, n'était pas, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi, une visite officielle pour M. de Caumont, c'était une visite intime, une visite de cœur à une vieille

connaissance qu'il n'avait point revue depuis vingt ans. Aussi, ne fûmes-nous informé par lui de son désir que le 23 décembre, à 10 heures du soir, après notre séance à la galerie historique du Cercle Religieux. Aucune convocation ne put donc être adressée même à ceux d'entre vous que des études spéciales et des travaux si remarquables dans l'archéologie auraient appelés avant tous à être les compagnons nécessaires de M. de Caumont.

Inutile d'ajouter que les visiteurs étaient peu nombreux. Pour être rendu à Saint-Victor le 24 décembre, à 7 heures du matin, il fallut oublier un moment le sage précepte de l'Ecriture : *Vanum est vobis ante lucem surgere.*

MM. de Caumont, Gaujan de Chatelier furent, si nos souvenirs sont exacts, les seuls visiteurs.

En présence d'hommes si éminents dans l'archéologie, notre rôle était aussi modeste qu'honorable et tel que pouvait le désirer votre serviteur. C'était un devoir de convenance, de déférence, que nous étions heureux de remplir à l'égard de quelques-uns des savants que notre ville recevait avec tant de satisfaction.

Notre honorable Président qui remplissait les fonctions de Secrétaire-Général du Comité des Sociétés savantes de Marseille, n'a point mentionné cette course matinale dans son remarquable récit de la bienvenue des membres du Congrès scientifique dans notre ville. Il n'avait pas à la mentionner; quelque éminents que fussent les visiteurs qui se rendaient à Saint-Victor, ce n'étaient point les membres de la 33e session qui se présentaient, c'étaient des membres de la Société d'archéologie qui allaient où les conduisait l'attrait d'une science qu'ils cultivent plus particulièrement; ils allaient à Saint-Victor comme d'autres se sont rendus individuellement et portés par des études spéciales, soit à

Notre-Dame-de-la-Garde, soit à l'Observatoire, soit à l'Etablissement de l'abbé Dassy, soit dans telle ou telle usine de notre ville.

Un ami de M. de Caumont, un membre de la Société d'archéologie que ses fonctions ont appelé depuis peu à devenir votre concitoyen, les avait accompagnés. Il a voulu, dans une pensée de bienveillance pour Marseille, rendre compte de cette visite de la Société d'archéologie à l'abbaye de Saint-Victor.

La minute du procès-verbal de cette visite, par un oubli involontaire de son rédacteur, ne nous fut point communiquée. C'est par sa lecture dans le 30e volume du Congrès archéologique, que nous l'avons connu il y a quelques jours seulement. Cette lecture nous apprenait encore que nous avions eu l'honneur de présider à cette visite. Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont un peu étudié l'église supérieure de Saint-Victor, ont dû être surpris de lire dans le 30e volume du Congrès archéologique de France :

« Qu'Urbain V, un des abbés de Saint-Victor, fit élever en 1350 les tours carrées et crénelées qui donnent à l'édifice l'aspect d'un château-fort. »

En 1350, celui qui fut plus tard Urbain V ne pouvait reconstruire les murs de Saint-Victor dont il ne fut abbé que plusieurs années après. En 1350, il n'était pas même encore abbé de Saint-Germain-d'Auxerre.

En continuant l'examen de ce travail, vous aurez lu que l'on voit à l'entrée de cette église (supérieure) le tombeau d'Urbain V.

Un *erratum*, un seul mot de changé ; l'on *voyait* au lieu de l'on *voit* aurait suffi pour rétablir la vérité historique et cet emprunt fait au travail de M. Von Kothen aurait été exact.

Ce monument a été replacé à l'extrémité occi-

dentale de la nef, ajoute M. Pelloux, en terminant. C'est encore là une erreur tellement évidente, qu'il nous suffit de vous l'indiquer.

L'honneur d'avoir présidé le Comité des Sociétés savantes de Marseille nous imposait, bien malgré nous, le devoir de relever immédiatement ces erreurs dans le remarquable Recueil même où elles ont été publiées, mais un an s'écoulera avant l'impression du prochain volume. Une note a été adressée par nous au *Bulletin monumental* pour déclarer que nous étions étranger à la rédaction de ce rapport. Cette note reçue, après l'impression du numéro, a cependant été ajoutée à la livraison.

En l'état, nous croyons pour l'acquit de notre charge, si nous pouvons nous exprimer ainsi, devoir décliner publiquement devant vous, chers collègues, toute part de rédaction et d'examen dans un travail que l'on pourrait croire nous avoir été soumis, soit comme Président du Comité des délégués des Sociétés savantes de notre ville, soit à tout autre titre.

La Société décide que la réclamation de M. l'annotateur de 1re classe sera reproduite *in extenso* au procès-verbal.

M. Latil établit sur un nombre considérable de documents, l'histoire du culte protestant à Marseille. L'auteur rappelle que, dans la première partie de cette étude, il a démontré l'intervention de l'Etat dans ces regrettables conflits religieux que la méchanceté des temps, les passions surexcitées des hommes et les prétentions des gouvernants tendaient à éterniser. Mais après cette époque néfaste que l'on peut appeler période *politique* des guerres de religion, après que Richelieu eut abattu la tête et écrasé le corps des deux partis combattant à l'ombre de la même croix, la lutte de colossale qu'elle était, devint mesquine, la taqui-

nerie locale remplaça la haute ambition, on arriva à la période qu'on peut appeler *fiscale*. On s'empara de tous les biens des protestants, on les donna en régie suivant les ordonnances de janvier 1688 et de 1734. Ces mesures engendrèrent une série de procès scandaleux. On ne donnait aux religionnaires que le tiers des biens placés sous sequestre. Des arrêts réglementèrent les naissances, les baptêmes, les mariages. Les peines encourues par les délinquants graduées, allaient, en plusieurs circonstances, jusqu'à la peine de mort. Des ordonnances et des édits avaient été portés contre les relaps et les apostats. Enfin, défense était faite aux divers régiments de loger les soldats chez les nouveaux convertis, et nous possédons une ordonnance de M. de Grignan à cet effet.

M. le Dr Sicard présente un rapport détaillé et plein d'intérêt sur l'*Histoire du quartier de Saint-Loup*, par M. l'abbé Cayol. Le savant rapporteur conclut à ce qu'il soit adressé des remercîments à M. Cayol.

Une discussion s'engage à propos des armes des comtes de Provence. M. Blancard s'exprime en ces termes :

« Ce n'est pas dans les documents écrits que l'on peut trouver des notions précises et authentiques sur les armes des comtes de Provence, mais les sceaux et les monnaies en fournissent suffisamment pour qu'on sache bien à quoi s'en tenir.

Avant Charles Ier, régnaient en Provence les princes aragonais dont le dernier fut Raymond Ber V. Leurs armes étaient les pals d'or à de gueules d'Aragon.

Ildefonse II, le père de ce prince, et Ildefonse Ier, son aïeul, roi d'Aragon, portaient, cela va sans dire, exactement les mêmes armes.

En vertu du principe incontesté de la similitude

des armes des princes qui règnent et des pays qu'ils gouvernent, les armes de la Provence, sous Raymond Ber V et ses prédécesseurs, étaient donc aux pals alternés d'or et de gueules. Le nombre de ces pals n'était pas fixé.

Béatrix, fille de Raymond Bérenger V, et femme de Charles V d'Anjou, portait les mêmes armes en sa qualité de comtesse de Provence.

Son mari arriva avec un blason étranger, avec *deux* écus différents; sur l'un, les armes de France et de Castille indiquaient son origine doublement royale ; sur l'autre, les armes de France surmontées du lambel, ou plutôt le lambel surmonté des armes de France, en sa qualité de cadet de France.

Mais tout en conservant les premières armes de France et de Castille, soit les deuxièmes de cadet de France, il n'en prit pas moins celles de la famille aragonaise dans laquelle il entrait, et du comté que Béatrix lui apportait en dot. Ce fait dont l'emploi est très fréquent pendant tout le règne de Charles Ier, continua même sous le règne de son fils. Tous les exemplaires qui nous restent de cette bulle de Charles Ier, proviennent d'actes scellés sous Charles II, ce qui prouve la faveur et la vogue dont elle jouissait en ce temps-là. Probablement le public ne jugeait un acte bien authentique qu'autant qu'il était scellé de cette bulle sur laquelle s'il voyait d'un côté les fleurs de lis étrangères, il trouvait de l'autre côté les armes de ses anciens comtes, et vous savez combien les Provençaux tenaient à ceux-ci, et que de peines Charles Ier, que l'on considérait comme intrus, eut à se faire accepter par nous.

Vers l'époque où Charles d'Anjou devint roi de Sicile, il abandonna définitivement les châteaux de Castille et s'en tint au lambel; aussi de ces châteaux ne voit-on pas même l'ombre sur son grand sceau de majesté.

Je vous prie, en examinant ce sceau, de vouloir bien remarquer avec moi qu'il prouve une tendance très évidente chez Charles Ier de reléguer les pals d'Aragon au second plan; c'est à peine s'ils lui paraissent bons à orner les tapis de son trône. Il aurait voulu pouvoir s'en passer; mais il était trop habile pour ne pas comprendre que vis-à-vis du populaire il ne le pouvait pas, ou du moins, brusquement et sans transition.

Sa pensée était très certainement de substituer ses armes personnelles à celles que les Aragonais avaient données à la Provence; il voulait une Provence française en tout, même dans les armoiries, de même qu'il tâchait de faire une Sicile française.

Charles II et Robert continuèrent l'œuvre paternelle de *francisation*. Charles II sur son grand sceau, s'assit bien encore un peu sur les pals d'Aragon, mais Robert les abandonna tout-à-fait, et sur leurs bulles d'or, ils n'usèrent plus que de fleurs de lis au lambel.

Charles Ier en avait fait de même sur ses grosses monnaies d'or de Sicile, connues sous le nom d'Augustales; de telle sorte que l'on commença à considérer dès lors les armes de Charles Ier comme celles de la Sicile, tout aussi bien que de la Provence.

Il est vrai que le peuple n'avait pas encore accordé tout-à-fait droit de naturalité à ces nouvelles armes. Les anciennes continuaient à jouir chez lui de bien plus de crédit; la preuve en est non seulement dans l'emploi de la bulle n° 8 pendant tout le règne de Charles II, mais dans la nécessité où Robert et Jeanne s'étaient trouvés de faire représenter leurs bulles et leurs petits sceaux destinés surtout au peuple, les armes d'Aragon à côté de leurs propres armes.

Donc, la première branche d'Aragon s'éteignit sans qu'il lui ait été possible, *en pratique et vis-à-vis la masse de ses sujets provençaux*, de faire entièrement prévaloir ses armoiries sur celles de la famille aragonaise qu'elle avait remplacées, et il s'ensuit qu'on peut très logiquement donner pour armes à la Provence de cette époque : *mi partie d'Aragon et de France au lambel.* Ce serait faire acte de patriotisme et rendre hommage aux sentiments de sympathies que nos pères ont conservés à travers les siècles pour le système et les princes aragonais.

A ce propos et pour vous édifier sur le fond de ces sentiments, permettez-moi de vous offrir la copie de quelques documents politiques du XIIIe siècle. Malgré le titre de la brochure, ils n'intéressent pas seulement Marseille, mais, comme vous le verrez, toute la basse Provence. Je viens aux armoiries provençales. A la mort de Jeanne, elles se composaient encore pour le peuple, des armes réunies des deux familles aragonaise et française, — mais héraldiquement de ces dernières seules. C'est ce qui fait que Louis Ier, tout-à-fait étranger aux façons de voir et aux traditions de ses nouveaux sujets provençaux, ne joignit à ses armes personnelles (de France à la bordure de gueules), que celles de Charles Ier qu'il considérait comme les seules armes de sa nouvelle souveraineté. (Provence-Sicile, n° 1).

Louis II orna son écusson des armes de Jérusalem pour armes de prétentions qu'avait négligées la première branche, quoique depuis 1272, je crois, les comtes de Provence se soient donné le plaisir de se qualifier rois de Jérusalem. Louis III en fit de même. Enfin Réné, ce bon roi Réné, qui eut toutes les fortunes et toutes les infortunes et qui se consola dans le culte des arts de la perte

de ses couronnes, nous a laissé le blason le plus chargé et le plus artistique qu'on puisse imaginer : Hongrie, Provence, Sicile, Jérusalem, Anjou, Bar, Aragon, Lorraine, toutes ces armes diverses, riches en couleur, forment un assemblage éclatant qui devait faire réfléchir et sourire le roi-philosophe. Ce blason était un trait-d'union entre la politique et les beaux-arts. Il n'a jamais dû le peindre sans une profonde émotion. Vous admirez sans doute comme moi son grand sceau de majesté, qui est splendide de proportion et de style et dont il a dû lui-même, le roi-artiste, soigner le dessin et l'exécution ; je ne le crois pas de lui; il ne me paraît pas avoir été assez fort pour faire une si belle chose. Ses petits sceaux armoriés sont aussi très bien disposés. Il a pu en faire le dessin, le 20e servait à la Cour des comptes, c'est-à-dire au premier corps de l'Etat. Cela semblerait prouver que l'intention du roi était de donner ses armes à son pays de Provence; ce qui viendrait à l'appui de cette opinion, c'est qu'Aix, le chef-lieu de la Provence, les a conservées, ces jolies armes bigarrées, et les porte aujourd'hui encore, sinon totalement, du moins en grande partie.

Quoi qu'il en soit, l'on peut hardiment, fort du témoignage des sceaux authentiques de nos comtes, donner à la Provence comtale, soit les armes d'Aragon, soit celles de Charles Ier, cadet de France, soit les deux armes réunies, soit celles de Louis d'Anjou qui sont également celles de Charles III, soit enfin celles du roi Réné ; car, comme je l'ai dit, les armoiries des pays sont celles de leurs princes souverains. Quoique ce principe héraldique soit on ne peut plus antique et féodal, les révolutions les plus avancées et les récentes semblent ne vouloir y porter aucune atteinte. Voyez plutôt en Italie.

Quant à la fleur de lis, mesquinement empruntée à l'écu de Charles Ier, elle n'a aucune signification patriotique; l'usage l'a consacrée depuis deux siècles et demi environ, mais son unité n'a jamais été, devant les trois fleurs de lis de l'écu royal de France, qu'un signe de l'infériorité d'une province par rapport à un royaume. Qui prit l'initiative de cet acte d'humilité? Je l'ignore. D'autres, peut-être, pourront le dire; mais ce que je puis affirmer, c'est que la fleur de lis solitaire est bien postérieure à Charles III, c'est-à-dire à la Provence comtale et indépendante.

Pour conclure, je crois que ce que l'on pourrait avoir de mieux à faire, ce serait de choisir parmi les armoiries successives de notre pays et de nos comtés, les contemporains des personnages de *Kalendaü* en faisant toujours pourtant dans le blason que vous choisirez, une large part aux pals aragonais, nos premières armes. »

La séance est levée.

Le Secrétaire-Général,
Dr S.-E. MAURIN.

Séance du 18 juillet 1867.

PRÉSIDENCE DE M. L. MÉNARD.

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1. M. le bibliothécaire de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, annonce l'envoi des mémoires de l'Académie à la Société.

Correspondance imprimée :

1. *Compte-rendu de la justice civile pour* 1865.

2. *Compte-rendu de la justice commerciale pour* 1865. Rapporteur, M. Segond-Cresp.

3. *Annuaire de l'Institut des provinces,* 1866-1867.

4. *Notes sur les sommes dues au Dr Clot-Bey, par le gouvernement égyptien.*

5. *Mémoire justificatif des donations au Dr Clot-Bey, par LL. AA. les vice-rois d'Egypte.*

6. *Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres du département de la Loire.*

7. *Reale Academia, economico, agrazia, dei Georgofili di Firenze.*

8. *La Voie nouvelle.*

9. *L'Echo de Marseille.*

10. *Revue horticole des Bouches-du-Rhône.*

11. *L'Agronome praticien.*

12. *Revue des Sociétés savantes des départements.*

13. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.*

14. *Journal de la Société de Statistique de Paris.*

15. *Revue médicale de Toulouse.*

16. *Congrès des poètes provençaux et languedociens réunis à Avignon, sur l'invitation de M. William C. Bonaparte Wyse.*

M. Regnier lit un rapport sur l'état actuel du Musée et de l'Ecole des Beaux-Arts, et sur les améliorations qu'on devrait y apporter. L'étude des archives de l'ancienne Académie de peinture, qu'il a pu faire sur des documents nouveaux, lui fait exprimer le désir que la ville rentre en possession de ces pièces doublement intéressantes au point de vue artistique et historique.

M. Regnier termine sa lecture par une analyse flatteuse de la brochure de M. Bouillon-Landais fils, intitulée : *Coup-d'œil sur le Musée de Marseille.*

L'honorable membre partage les idées de l'auteur, surtout lorsqu'il s'agit de revendiquer pour

notre galerie communale les tableaux et objets d'art renfermés au Château Borély qu'il voudrait voir transformer en Musée purement archéologique.

M. Regnier demande qu'il soit adressé à M. Bouillon-Landais fils, des remercîments. Adopté par acclamation.

M. l'abbé Gras, au nom d'une Commission spéciale composée de MM. Gentet, L. Ménard, Roussin, Dr Ménécier, présente le rapport suivant sur la fabrique de bougies stéariques de M. Fournier.

« MESSIEURS,

Votre Commission s'est présentée, le 20 juin, à la fabrique de bougies stéariques de M. Frédéric Fournier, rue Sainte-Julie, 2. Cette usine date de 1836; elle est une des plus anciennes, car elle n'a été précédée, en Europe, que par celle de la Barrière de l'Etoile, à Paris.

Avant de visiter les ateliers, la Commission a examiné avec soin les divers échantillons qui lui ont été présentés, afin de se rendre compte des transformations que subit la matière première dans les différentes phases de la fabrication.

Ces matières premières sont :

1° Les suifs provenant des graisses de boucherie dont la majeure partie est importée de la Russie méridionale, 5,000,000 kilogr. de suif arrivent annuellement à Marseille. La maison Fournier en consomme jusqu'à 2,100,000 kil. en dehors de ce qu'elle emprunte à la production locale; le reste est enlevé par la savonnerie ou réexpédié dans l'intérieur ;

2° L'huile de palme tirée des côtes occidentales d'Afrique dont l'importation s'est élevée en 1866, à 900,000 kil. à peu près exclusivement employés dans la fabrique de M. Fournier.

L'intervention de cette matière, comme on le

comprend, fait varier dans des proportions considérables la quantité de suif demandée à l'importation ;

3° Enfin, tous les corps gras autrefois abandonnés et perdus, comme cambouis de voitures, graisse d'os, résidus de fabrique traités par le sulfure de carbone et régénérés par la distillation, etc. Le montant de ces diverses matières s'est élevé jusqu'à 15,000 kil. par an, représentant une valeur de 120,000 francs.

Toutes ces matières contiennent trois principes immédiats : l'oléine, la margarine et la stéarine.

L'oléine est liquide, incolore à l'état de pureté ou faiblement ambrée ; elle ne se fige qu'au-dessous de zéro ; mais le degré précis de solidification n'en est pas connu, attendu qu'il est impossible, dans l'état de nos connaissances chimiques, de la débarrasser entièrement des dernières parties de margarine combinées avec elle.

Sa densité est de 0,510 environ.

La margarine est solide, blanche, fusible à 41°, soluble dans l'alcool bouillant d'où elle se dépose en lamettes cristallisées.

Il est très difficile, sinon impossible, de la dépouiller entièrement des dernières traces d'oléine qui l'accompagnent dans toutes les graisses où on la rencontre. Elle forme à elle seule l'élément solide de la graisse humaine, entre en forte proportion dans la graisse de porc et les graisses végétales ; les graisses de mouton et de chèvre sont celles qui en contiennent le moins.

La stéarine, élément principal des graisses de bœuf et de mouton, est solide blanche fusible à 60°. On peut l'extraire en traitant la graisse de mouton par l'éther bouillant. Pas plus que la précédente, elle n'est obtenue à l'état de pureté absolue.

La fabrication a pour but de séparer l'oléine des deux autres substances solides; mais cette séparation ne peut s'opérer qu'à la condition de leur faire subir une transformation profonde en les acidifiant.

La chandelle, composée de suif épuré, ne présente pas assez de consistance; on aurait pu la lui donner sans avoir recours à l'acidification et aux opérations complexes qu'elle entraîne, en séparant par une simple pression l'oléine de la stéarine; mais on n'aurait pas remédié aux principaux inconvénients de la chandelle. La stéarine pure, parfaitement dépouillée, n'en donnerait pas moins de la fumée, ne rendrait pas la mèche plus combustible et dès lors, cette nouvelle bougie coulerait tout autant et exigerait encore l'emploi des mouchettes. L'acide stéarique, au contraire, a fait oublier la cire en la remplaçant avec avantage.

Un nouveau produit de la distillation de la houille ou du pétrole s'est présenté dans ces derniers temps sous le nom de parafine. Il est transparent et d'un aspect agréable; il brûle avec un grand éclat, mais il n'a pu se faire accepter généralement parce qu'il se ramollit et se déforme à la moindre élévation de la température.

L'acidification des matières premières s'opère industriellement par l'emploi de la chaux ou de l'acide sulfurique; de là, deux méthodes connues sous le nom de saponification ou de distillation.

La saponification consiste à combiner les corps gras avec un lait de chaux; sous l'influence de l'alcali, il se forme un savon de chaux et un corps neutre, liquide, qu'on désigne sous le nom de glycérine.

Le savon de chaux insoluble se décante. Traité par l'acide sulfurique, il se décompose en sulfate de chaux insoluble et en acide gras qui est séparé

avec facilité, l'acide gras surnageant sur l'eau, et le sulfate se précipitant. L'acide gras, coulé en galette, se solidifie par le refroidissement malgré la présence de l'acide oléique; c'est ce dernier acide liquide qu'il faut éliminer au moyen de la pression. Cette pression est obtenue d'abord à froid dans des presses hydrauliques verticales, puis à chaud dans des presses horizontales dont les plaques en fer sont disposées pour être chauffées par un courant de vapeur qui les traverse. C'est après cette dernière opération, que l'acide stéarique, complètement débarrassé de l'acide oléique, est de nouveau refondu, lavé à l'acide sulfurique, clarifié à l'albumine et coulé en bougie.

Les procédés que nous venons de décrire sont ceux qui ont été découverts et indiqués en 1832, par M. Chevreuil, et peu après appliqués industriellement.

Quoique donnant d'excellents résultats et étant encore aujourd'hui suivis par le plus grand nombre de fabricants, ce procédé limite d'une manière fort étroite le choix des matières premières, puisqu'il ne peut s'appliquer qu'à des graisses de bonne qualité. La méthode de distillation, au contraire, comme nous l'avons dit plus haut, s'applique indifféremment aux corps gras de toute nature, et donne des résultats en qualité qui ne le cèdent point à la méthode de saponification et qui lui sont supérieurs sous le rapport du rendement. En effet, la bougie de saponification est sans doute fusible à cinq degrés plus élevés, mais on ne peut la débarrasser entièrement des dernières traces de chaux, ni de certaines parties de corps neutres qui ont échappé à l'acidification. Or, ces deux causes embarrassent la mèche, la font brûler irrégulièrement, et rendent la flamme quelque peu fuligineuse, tandis que la bougie de distillation est exempte de

ces impuretés, puisqu'elle n'a jamais été mise en contact avec la chaux, et qu'il n'y a que des acides gras parfaits qui puissent passer à la distillation.

Ne nous étonnons pas, dès lors, que tous les industriels intelligents aient tourné leurs efforts du côté de ce dernier procédé. Déjà, en 1849, M. Frédéric Fournier père avait fait une première tentative qui faillit lui être funeste; on se rappelle le violent incendie qui détruisit son usine entière. Ses recherches dans cette nouvelle voie furent interrompues par sa mort qui eut lieu deux ans après.

Une intelligence, une probité, une honorabilité exceptionnelles lui avaient valu dans ces derniers temps difficiles l'honneur de réunir autour de son nom le suffrage de tous les partis, et d'être appelé au Conseil municipal.

Pendant douze années, durant la minorité des fils de M. Fournier, la fabrique fut gérée avec prudence et devouement par un ami de la famille.

Du jour où le fils aîné put prendre en main les rênes de la maison, il songea à donner suite aux premières tentatives de son père.

Quelque grands que fussent les avantages de la distillation, on ne pouvait se dissimuler les difficultés à vaincre et même les dangers à courir; car, les plus importantes usines, comme Vilson, à Londres; Leroy-Durand, à Paris; de Roubaix-Jénar, à Bruxelles, après avoir triomphé de ces obstacles, s'étaient placées sans conteste à la tête de l'industrie stéarinière; mais combien d'autres aussi n'avaient trouvé que la ruine dans la même voie! Cependant, M. Fournier fils ne s'est point laissé décourager; la transformation de son usine s'est accomplie sans apporter aucun trouble dans la production journalière et dans la clientèle; au contraire, le succès couronnant les efforts du jeune

chef de la maison, on a vu sous son intelligente direction la production presque tripler et s'élever de 480,000 kil. en 1862, à 1,200,000 kil. dans cette dernière année.

La méthode de distillation qui est actuellement suivie dans la fabrique de M. Frédéric Fournier, consiste à mélanger les matières premières avec l'acide sulfurique dans des cuves en plomb ou cylindriques ; on agite ce mélange au moyen d'un disque en tôle soutenu par une tige qui s'élève et s'abaisse verticalement et qui reçoit son mouvement d'une machine à vapeur. Le but de ce traitement est de transformer la matière grasse en acide gras et en glycérine par le fait d'une hydratation, que l'action de l'acide sulfurique commence et qui est achevée par le lavage subséquent. Le mélange est jeté par des pompes dans une nouvelle cuve en plomb où il subit un lavage à l'eau fouettée par un courant de vapeur. La glycérine est entraînée dans ces eaux, d'où on l'extrait par la concentration. Quant à l'acide gras, il passe dans un alambic en fonte.

Sous l'influence tout à la fois de la chaleur appliquée au fond de l'alambic et d'un courant de vapeur surchauffée qui pénètre dans l'intérieur, l'acide gras distille à la température de 270° environ. La condensation se fait de la manière ordinaire dans un serpentin rafraîchi par un courant d'eau.

La distillation est une opération toujours dangereuse. D'abord la décharge de l'alambic, que l'on est obligé d'opérer une fois toutes les 24 heures, laisse échapper dans l'air des carbures d'hydrogène, spontanément inflammables. On a conjuré ce péril en recevant dans une cour les résidus dans des caisses en tôle situées en dehors de l'atelier et surmontées d'une cheminée. Un second danger,

non moins à craindre, c'est la rupture de l'alambic en fonte qui, en se fendant, laisse échapper au dehors des vapeurs inflammables. Le remède apporté consiste à isoler le foyer et à le rendre inaccessible à ces émanations de gaz.

Une fois distillé, l'acide gras est coulé en galettes et livré aux presses pour subir les diverses pressions que nous avons indiquées plus haut en décrivant les procédés de saponification.

L'oléine éliminée tantôt est transformée en un savon inférieur généralement employé pour le lavage des laines, tantôt est livrée rectifiée au commerce. Ce produit s'élève annuellement à un million de kilogrammes environ, représentant 900,000 francs.

Le coulage de l'acide stéarique en bougies s'opère dans des caisses en tôle renfermant une série de 200 moules en alliage d'étain et de plomb dont la disposition est représentée *fig.* 2.

Les femmes chargées du coulage agitent l'acide stéarique jusqu'à ce qu'il ait pris un aspect laiteux, point convenable pour le moulage. Le refroidissement dans les moules s'opère au moyen d'un courant d'air fourni par un ventilateur.

A chaque moule correspond une bobine de mèche, de telle sorte que la bougie que l'on extrait tire à elle et place régulièrement la mèche qui doit servir à la bougie suivante. Toutes ces mèches ainsi centrées sont arrêtées par une pince représentée dans la *figure* 3 et dont le jeu est facile à comprendre. Il ne reste plus dès-lors qu'à rogner la bougie à la longueur voulue, la laver à la sonde, la rincer, la sécher, la lustrer et la marquer. La machine *figure* 4 est chargée de faire automatiquement les six opérations.

Cette machine, complétée et améliorée par M.

Fournier, vient d'être l'objet d'un brevet; il a bien voulu nous en communiquer la description.

La production de la fabrique s'élève annuellement à 1,200 mille kilogrammes de stéarine et un million de kilogrammes d'oléine ou savon, qui font ensemble une valeur d'environ 3,300,000 francs.

Les débouchés peuvent se classer ainsi par ordre d'importance :

1. Le littoral méditerranéen;
2. Le marché intérieur;
3. Les Antilles et Cayenne;
4. La Réunion et Maurice;
5. Les Canaries et la côte d'Afrique;
6. Quelques marchés nouvellement ouverts et qui paraissent appelés à prendre les premières places; le Brésil, la Chine, la Cochinchine, le Japon et l'Australie.

Quatre-vingts ouvriers sont employés dans cette fabrique et ils reçoivent une paie moyenne de 3 fr. 50 c. par jour. 74 ouvrières touchent en moyenne 2 francs.

L'importance de cette usine fait comprendre l'influence qu'elle exerce sur les diverses industries qui l'entourent et l'aliment qu'elle peut leur fournir.

Les matières premières et les produits fabriqués donnent à la navigation 4,000 tonneaux environ de fret annuel.

Elle emploie :

30,000 caisses;
100,000 kilogrammes papier de pliage;
4,000 tonnes charbon;
250,000 kilogrammes acide sulfurique;
50,000 francs coton tressé pour mèches.

Quant à la mesure du progrès accompli depuis 1844, époque à laquelle vous avez honoré cette maison d'une médaille de bronze, il nous suffira

de vous dire qu'à cette époque le produit fabriqué (la matière première valant 110 fr. les cent kilog.) était livré à la consommation au prix de 260 fr. les cent kilog., tandis que, actuellement, le cours du suif étant le même, la bougie est vendue 200 francs. Sur le chiffre actuel de la fabrication de l'usine, cette diminution représente une économie annuelle de un million de francs au bénéfice du consommateur.

Les récompenses précédemment obtenues par la maison Fournier sont :

1. *Société de Statistique*, médaille de bronze, 1844.
2. *Exposition de Marseille*, médaille d'or, 1861.
3. *Exposition de Londres*, médaille d'honneur, 1862.
4. *Exposition de Bordeaux*, médaille d'argent, médaille unique pour l'industrie stéarinière.
5. *Exposition universelle de Paris 1867*, médaille d'argent.

D'ailleurs la supériorité des produits de cette usine n'est pas seulement constatée par ces récompenses que nous venons d'énumérer, mais elle l'est encore journellement, et d'une manière bien plus frappante, par la faveur dont elle jouit, puisque ses produits sont achetés ordinairement à 2 0/0 au moins au-dessus du cours, faveur qui s'étend même dans les marchés étrangers.

Voilà, Messieurs, les explications que vous avez pu recueillir vous-mêmes de la bouche de M. Fournier, complétées par les renseignements qu'il a bien voulu me communiquer.

Notre Société s'est donné pour mission d'encourager les grandes industries locales, et par cet encouragement de provoquer de nouvelles usines. En effet, depuis les siècles les plus reculés, Marseille a toujours été une des villes les plus commerçantes du monde. Elle servait de dépôt aux mar-

chandises des provenances les plus diverses. Mais elle ne présentait en retour dans les transactions commerciales, que bien peu de produits indigènes. Ce n'est guère que depuis une trentaine d'années que l'industrie a pris chez nous une certaine extension. Or, comme nous l'avons dit, la maison Frédéric Fournier a importé à Marseille une industrie nouvelle, et lui a donné un développement tel qu'elle s'est placée au premier rang; elle mérite donc non-seulement pour ce double motif la plus haute distinction dont vous pouvez disposer, mais encore elle se recommande à vous pour les progrès qu'elle a fait faire pour sa fabrication et par le perfectionnement qu'elle a apporté à ses procédés et à ses machines. En conséquence, votre Commission vous propose de décerner à M. F. Fournier une médaille d'or.

Monsieur Latil, continuant la lecture de son étude sur le culte protestant à Marseille, établit que la population protestante de Provence peut, en l'année 1665, être fixée à 4,500 âmes dont 1,800 pour Marseille; mais la révocation de l'édit de Nantes la réduisit bientôt à rien. Ce n'est qu'en 1776 que cette même population redevient appréciable à la maréchaussée de Marseille et de Provence.

Année 1776, population protestante de Marseille, 128 individus.

Année 1779, population protestante de Marseille, 145 individus.

Année 1783, population protestante de Marseille, 410 individus.

Année 1788, population protestante de Marseille, 504 individus.

M. Latil donne le nom des pasteurs qui desservirent l'Eglise Protestante de Marseille depuis 1776 jusqu'à la Révolution et les emplacements où s'éle-

vèrent les temples. Sous les ministères Turgot et Malesherbes, sous Louis XVI, de grandes et salutaires réformes avaient été opérées; les protestants protestèrent.

En 1789, la population protestante pour la Provence entière était de 20,600 âmes.

Pour la ville d'Aix, 100 âmes.

Pour Marseille, 600 âmes.

L'heure avancée de la séance ne permet pas d'épuiser l'ordre du jour dont la suite est renvoyée à l'assemblée du 1er août.

La séance est levée.

Séance du 1er août 1867.

PRÉSIDENCE DE M. MÉNARD.

Correspondance imprimée :

1. *Annales du commerce extérieur.*
2. *Revue des Actes administratifs du département des Bouches-du-Rhône.*
3. *Bulletin de la Société de Climatologie algérienne.*
4. *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.*
5. *Histoire naturelle du Morbihan.*
6. *Compte-rendu de la Chambre de Commerce de Marseille, pour l'année 1862.*
7. *Compte-rendu de la Société Commerciale et Industrielle de Marseille.*
8. *Mémoires de l'Académie de Dijon.*

Monsieur Laurent de Crozet lit, au nom de la Commission spéciale, le rapport suivant sur les

travaux envoyés en réponse à la question posée pour le premier concours de 1867.

Messieurs, deux mémoires ou pour mieux dire, deux essais de travaux ont été fournis à votre appréciation. L'auteur du mémoire numéro 1 a tâché de nous offrir la *Statistique de la Commune de la Penne,* et celui du numéro 2 a entrepris le même travail pour la *Commune de Jouques.* Il serait à souhaiter, tout d'abord, que le choix des concurrents pût se fixer d'une manière plus heureuse. L'élément de travail et l'élément d'intérêt font à la fois défaut à l'écrivain dans les petites localités, et il peut en résulter des travaux arides et incomplets. L'auteur du mémoire numéro 1 a complètement éloigné de son plan la partie historique. Il est vrai qu'elle se réduit à bien peu de chose pour le hameau de la Penne. Mais enfin, n'aurait-il pas dû mentionner le bizarre monument de Penelle, et signaler les traditions locales qui se rattachent à l'*Imperator Pennelus?* Ne savait-il pas ou a-t-il dédaigné de dire que la Penne faisait jadis partie du territoire de Marseille et que les Marseillais y avaient construit un fort pour se garer des incursions de leurs voisins d'Aubagne? Pourquoi ne se rappelle-t-il pas que ce fut ici une des seigneuries attachées à notre siége épiscopal?

L'auteur est-il toujours exact? Est-il probable que les travaux de l'agriculture n'emploient en tout que 17 animaux?

On a encore remarqué que la météorologie laissait fort à désirer. Il n'y pas de baromètre à la Penne. Mais était-il impossible d'en avoir un et de préciser les observations dues à son usage. Il est facile même de remplir le blanc de votre questionnaire. Mais il est utile d'autoriser les chiffres dont on se sert. En somme la Commission ne voit dans l'œuvre affaiblie du numéro 1 qu'un essai incom-

plet et par suite elle vous propose de l'écarter du concours.

L'auteur du mémoire numéro 2 n'a pas oublié la partie historique, mais il l'a réduite aux plus faibles proportions. Le Cimbre et le Teuton, cette tête de page de toute son histoire, n'est pas oublié, et ce serait encore à l'époque de la fameuse bataille de Marius qu'il faudrait assigner l'origine de Jouques. Dieu me garde d'entamer avec qui que ce soit la dure et épineuse question de l'étymologie et et de l'origine. J'aime mieux adopter de confiance que discuter. Au demeurant, les ruines trouvées à Jouques ne permettent pas de refuser à ce hameau le bénéfice d'une origine antique, mais à partir de ces lointaines époques aucun fait n'est signalé par l'auteur.

A défaut d'autres événements, peut-être aurait-il pu indiquer le procès intenté aux habitants en 1753 par le seigneur d'Arbaud, pour la conservation de ses bois ; il fut terminé par un arrêt des plus sévères que le seigneur ne mit jamais à exécution. Quelques détails auraient pu être donnés sur la splendide habitation que l'archevêque d'Aix, seigneur de Jouques, y possédait au XIIe siècle. Un poète assez peu connu, Philippus Claudo, composa en un jour, dit-il, tout un poème sur ce château qui de 1729 à 1644, occupa le siége archiépiscopal; ce singulier ouvrage débute par ces vers :

Ledite deliciæ Tiburti et Thessalo Tempe frigera.

Quant au questionnaire, bien qu'il soit fidèlement rempli, il accuse certaines inexactitudes. Le nombre des habitants de la commune représente exactement celui de la population agglomérée; ceci peut-il être admis ? Quelques renseignements font défaut. On ne voit pas ce que coûte l'entretien des

routes ; les observations barométriques peuvent être contestées, et en somme tout ce qui se rapporte à la météorologie est assez incomplet.

L'auteur du mémoire constate avec bonheur que l'année prochaine, il n'y aura à Jouques aucun conscrit qui ne sache ni lire ni écrire. C'est très heureux. Mais il est également à remarquer, d'après l'auteur, que la population diminue et que, si de 1790 à 1800, la moyenne des mariages a été de 50, elle n'est plus aujourd'hui que de 15.

Vous ne comprenez nullement quelle a été la pensée de l'auteur, lorsqu'au tableau des naissances et décès, il compte 1865, 24 naissances d'enfants légitimes et 45 décès dont aucun n'est légitime, mais qui sont tous naturels.

Quatre opinions ont été formulées par les membres de votre Commission sur ce mémoire ; deux sont très sévères, le troisième serait un peu moins rigoureux, et le quatrième est bienveillant. Une mention honorable pourrait lui être accordée à titre d'encouragement.

Le rapport et les conclusions de la Commission sont renvoyés à la Commission des récompenses.

M. le docteur Ménécier présente à la Société l'analyse d'un mémoire envoyé en réponse à la question du quatrième concours ; les conclusions de l'honorable membre sont : 1° de n'accorder aucune récompense à ce travail ; 2° remettre au concours la même question de 1867.

La Société adopte ces conclusions dont il sera fait mention spéciale dans le compte-rendu du concours de 1867.

M. Blanc, rapporteur du troisième concours, présente l'analyse des mémoires qui sont parvenus à la Société en réponse à la question qu'elle avait posée. Le rapporteur conclut : 1° à ce qu'aucune distinction ne soit accordée aux concurrents ;

2° à ce que l'on remette la question à l'étude pour le concours de 1867. La Société adopte ces conclusions.

M. L. Ménard lit, au nom d'une Commission spéciale, le rapport suivant sur la manufacture de pianos de Boisselot fils et Comp.

Rapport de la Commission chargée de l'examen de la manufacture de pianos de Boisselot fils et Comp.; membres, MM. Albrand, l'abbé Gras, docteur Maurin, docteur Ménécier, Gentet; M. Ménard, rapporteur.

Messieurs, trois récompenses ont été accordées, dans l'espace de trente-deux ans, par notre Société, à la fabrication des pianos à Marseille. Elles ont été obtenues par M. Boisselot père, fondateur de cette industrie dans notre ville; par M. Louis Boisselot qui lui succéda; par Xavier Boisselot qui, après la mort prématurée de son frère, se mit à la tête de la maison et put dans notre Compagnie obtenir la plus haute récompense.

La demande formée par MM. Frantz Boisselot fils et Comp,, a naturellement fait poser une question préalable. Il s'agit de savoir si l'établissement qui se place sur les rangs pour obtenir une récompense est le même que celui qui a déjà épuisé les distinctions accordées par notre Société, ou s'il s'agit d'une création nouvelle plus ou moins importante, plus ou moins développée. Afin d'être fixé sur ce point essentiel, il suffit de se rappeler, Messieurs, les dernières vicissitudes de la manufacture Boisselot.

On le sait. Notre collègue, arraché à la culture de l'art musical pour devenir industriel, ne trouva pas dans la fabrication des pianos qu'il avait pourtant portée très-haut, un aliment suffisant pour son activité. Il voulut, il y a quelques années, annexer à cette industrie une importante usine de menui-

serie mécanique, et un nouvel établissement fut créé au Prado, dans de grandes proportions, avec un outillage moderne mu par la vapeur, où la manufacture de pianos, transplantée des locaux moins grandioses où elle avait pourtant jeté un si vif éclat, ne fut plus que l'humble annexe de sa très bruyante, très industrielle, mais aussi très vulgaire compagne. On le sait, cette entreprise ne fut pas heureuse. Quelque féconde que pût paraître l'idée de notre collègue, nous n'avons point ici à en rechercher le motif; mais, en fin de compte, le mot de liquidation fut un jour prononcé, et par un de ces coups auxquels la vie industrielle n'est que trop habituée, menuiserie et pianos disparurent dans un même orage. Tout fut perdu fors l'honneur. Hâtons-nous de dire que si la fermeture de l'usine à menuiserie ne causa pas plus d'émotion sur la place que tous les cataclysmes de cette espèce, il n'en fut pas de même de la manufacture de pianos qui disparut après trente-cinq ans d'éclat. Le public ami des arts s'en émut. Mais ce fut tout. Personne, dans la spécialité, ne se présenta pour s'emparer de cette industrie qui avait porté si loin le nom de la fabrique marseillaise. Ce fut alors qu'un jeune homme, le fils du regretté Louis Boisselot, élevé au milieu des caisses d'harmonies et des claviers, héritier des médailles de son père, conçut la courageuse pensée de relever à la fois le nom industriel de la famille et la fabrication bien et dûment sombrée dans ce regrettable naufrage. Pour qui connaît, comme nous, le discrédit qui accompagnait en ce moment l'idée de fabriquer des pianos à Marseille, cette pensée était une folie et il a fallu toute l'intelligence et la perspicacité des hommes qui ont associé leurs capitaux au nom et au talent du jeune Boisselot, pour remonter ce courant d'opinion.

En 1866, une compagnie dans laquelle nous voyons figurer l'un des noms les plus honorables du commerce marseillais, celui de Fraissinet, se formait pour reconstruire une fabrique de pianos à Marseille. Cette fabrique existe, nous l'avons vue, nous n'oserions pas dire qu'elle est née des débris du naufrage, tant il a laissé peu d'épaves; cette même fabrique est celle que MM. Frantz Boisselot, Nouguier et Georges Fraissinet viennent mettre sur les rangs pour être distinguée par l'une de vos récompenses. Sur ce premier chef, nous croyons donc pouvoir affirmer sans crainte que nous avons affaire à une organisation entièrement nouvelle. Nous n'avons point à redire ici ce qu'est la fabrication des pianos, l'exposition en a été faite dans le mémoire consigné dans le 22e volume de vos travaux. Depuis cette époque, la fabrication d'instruments a pris une extension proportionnelle à la vulgarisation des connaissances musicales. On y a recherché le bon marché, quelques améliorations de détails ont été obtenues, mais il ne s'y est produit aucune de ces révolutions qui font époque dans l'histoire d'un art. Une seule importante, croyons-nous, vient de faire son apparition officielle à l'exposition de 1867, c'est le système des cordes croisées qui a donné un si grand relief aux pianos américains qui s'en sont emparés et les ont produits avec un éclat que nous déclarons volontiers n'avoir rien d'usurpé.

Nous venons de dire apparition officielle, non sans intention, parce que l'idée du croisement des cordes n'appartient pas aux Américains. L'ancienne maison Boisselot avait eu une idée analogue. Un facteur du nom de Volfel l'avait également produite dans une exposition à Paris. Cette nouveauté avait, comme toujours, été taxée d'utopie par la routine ; elle revient couverte de lauriers sous le

drapeau lointain du Nouveau Monde, pour démontrer que la maxime *sic vos non vobis* est toujours de mode dans notre chère patrie.

La nouvelle maison Boisselot, tout en étudiant la question des pianos à cordes croisées, s'occupe bien simplement, en ce moment, de faire de bons pianos au système ordinaire. Ces modèles sont nombreux, nous en joignons les dessins à ce rapport. Quant à sa fabrication elle est soignée, et les connaisseurs ont été frappés de l'excellente qualité de son de ses pianos de concert et surtout de la délicatesse de leur *mécanique* perfectionnée qui, pour me servir de l'expression connue, répond sous les doigts de l'exécutant de manière à satisfaire pleinement le toucher le plus délicat.

Quant à l'usine elle-même, nous l'avons visitée avec le plus grand détail; elle occupe un vaste domaine, rue Bonnefoi, parfaitement disposé pour l'usage industriel.

Le système des balcons qui règnent à l'intérieur du bâtiment, rend les communications promptes, faciles, la surveillance excellente.

L'usine occupe depuis son ouverture, datant du 1er février 1866, une moyenne de quatre-vingts ouvriers spéciaux, non compris les scieurs de long, portefaix, emballeurs, etc. Ces ouvriers réalisent un gain journalier de cinq à dix francs.

L'usine a déjà produit trois cent quatre pianos. Deux cents à divers degrés d'avancement étaient sur le chantier au moment de notre visite. On sait que cette fabrication doit être fructueuse, procéder par groupes, que l'on conduit simultanément depuis l'établissement du châssis fondamental jusqu'à l'achèvement complet.

La maison est outillée pour produire cinq cents pianos par an et peut, lorsqu'elle rendra tout le travail dont elle est susceptible, représenter une

valeur commerciale d'au moins 500,000 francs par an.

Le nouvel établissement a ramené à Marseille les relations étrangères que les vicissitudes de la première maison en avaient éloignées. Elle exporte : en Italie, en Espagne, dans le Levant.

C'est donc une grande et sérieuse fabrication, d'une importance industrielle qui ne le cède en rien à la valeur artistique, que nous devons nous féliciter de voir récompenser par la ville de Marseille.

En conséquence, nous vous proposons, Messieurs, de renvoyer à la Commission générale des récompenses, la demande de F. Boisselot, Nouguier et Fraissinet, et nous demandons pour eux une médaille de vermeil pour avoir relevé à Marseille la fabrication des pianos et y avoir créé un établissement remarquable destiné à conserver à notre cité cette importante industrie.

Des remerciements sont votés par la Société à l'honorable rapporteur et le rapport est renvoyé à la Commission générale de l'industrie.

La séance est levée, l'heure avancée ne permettant pas d'épuiser l'ordre du jour.

Le Secrétaire-Général,

S.-E. MAURIN.

Séance du 5 septembre 1867.

PRÉSIDENCE DE M. SEGOND-CRESP.

Le procès-verbal de la séance du 1er août est lu et adopté.

Correpondante manuscrite :

1. M. le docteur Maestri, directeur du Bureau de Statistique de Florence, annonce à la Société de Statistique de Marseille que ses délégués au Congrès international seront transportés à Florence avec une réduction de 50 p. 0/0 sur les prix des chemins de fer.

M. le docteur Maestri invite la Société à adresser au Bureau du Congrès les travaux qu'elle a publiés relativement aux questions d'hygiène et d'état sanitaire.

La Société décide : 1° de déléguer au Congrès de Florence, M. Legoyt, membre honoraire et M. C. Lautier, membre correspondant; 2° d'adresser au bureau du Congrès les derniers travaux d'*Economie sociale* qu'elle a publiés.

2. M. Heuschling, chef de division au ministère de l'intérieur, secrétaire de la Commission centrale de Statistique de Belgique, adresse à la Société la collection complète des documents recueillis sur la statistique de la Belgique : M. le secrétaire-général considérant que M. Heuschling, depuis sa nomination au titre de membre correspondant, n'a pas cessé d'adresser à la Société des mémoires manuscrits et lui a toujours donné des preuves de véritable sympathie; considérant que M. Heuschling s'est adonné d'une façon spéciale aux études de statistique et a fait progresser cette science; que la nomination de M. Heuschling au titre de membre correspondant date de 1846; demande que le titre de membre honoraire soit accordé à M. Heus-

chling. La Société prend cette proposition en considération et M. le président renvoie à la séance d'octobre, conformément aux statuts, le scrutin sur la candidature de M. Heuschling.

Correspondance imprimée :

1. *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Colmar.*

2. *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers.*

3. *Revue Médicale de Toulouse.*

4. *Annales de la Société Linéenne de Maine-et-Loire.*

5. *Mémoires de l'Académie d'Aix.*

6. *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*

7. *Mémoires de la Société d'Agriculture de la Marne.*

8. *Bulletin des Travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.*

9. *Revue de la Société Impériale d'agriculture de Valenciennes.*

10. *Bulletin de la Société académique de Brest.*

11. *Journal de la Société de Statistique de Paris.*

12. *Revue Horticole des Bouches-du-Rhône.*

13. *La Voie nouvelle.*

14. *Annuaire de la Société Météorologique de France.*

15. *Bulletin de la Société Archéologique de Sens.*

16. *Mémoires de la Société Impériale Archéologique du Midi de la France.*

17. *Bulletin trimestriel de la Société d'Agriculture de Joigny.*

18. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.*

19. *Recueil des Actes administratifs du département des Bouches-du-Rhône.*

20. *Echo de Marseille.*

21. *Revue Commerciale et Maritime.*

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de la Commission nommée pour l'examen de l'usine de MM. Siry, Lizars et Comp.

M. L. Vidal, rapporteur, s'exprime en ces termes:

Rapport de la Commission nommée pour l'examen de l'usine de MM. A. Siry, Lizars et Comp. à Marseille (fabrique de compteurs à gaz).

« Messieurs, la Commission désignée pour vérifier les titres de MM. A. Siry, Lizars et Comp., à une marque d'encouragement de la part de notre Société, s'est rendue à l'établissement créé par ces industriels à Marseille et actuellement dirigé par M. Eugène Guénin.

Votre Commission, sous la conduite de M. Guénin, qui s'est empressé de se mettre à sa disposition, a visité dans tous ses détails la fabrique des compteurs à gaz, sise Petite-Rue-Marengo, 7, et noté les explications qui lui ont été fournies dans un ordre très méthodique par cet honorable directeur-gérant.

Il résulte de ces explications que l'usine de compteurs à gaz, dont il s'agit, est une succursale de l'établissement principal existant à Paris de MM. Siry, Lizars et Comp., succursale établie à Marseille, au mois de septembre 1856, et dont l'importance, au point de vue du chiffre d'affaires, n'a cessé de s'accroître jusqu'à ce jour.

L'année dernière, la fabrication de cette succursale s'est élevée à 3,000 compteurs à gaz, ce qui produit un chiffre d'affaires annuel d'environ 150,000 francs. Les produits de cette fabrique rayonnent de Marseille vers tous les points du Midi de la France, de l'Algérie, le Levant, l'Espagne et l'Italie.

Le nombre d'ouvriers occupés dans cette usine ne dépasse guère le chiffre de 12 à 15 en moyenne; mais il faut là des hommes spéciaux, d'une habileté et surtout d'une conscience dans le travail tout-à-fait garantie, puisqu'ils ont à créer des instruments de précision destinés à mériter la confiance com-

mune, et de la compagnie fabriquant le gaz et des consommateurs qui emploient ce gaz.

Les produits nécessaires à la fabrication des compteurs sont l'objet d'un choix spécial et d'un traitement tout particulier; les tôles cuites au loin et tirées du nord de la France, sont étamées dans l'usine même, parce que cet étamage est une des conditions essentielles de la valeur des compteurs à gaz.

A deux points de vue distincts, il importe que l'étamage des tôles soit fait avec un soin particulier, car il doit rendre ces tôles plus maléables, facilité offerte à la fabrication, et aussi leur donner un pouvoir de résistance prolongée à l'action de l'eau et des divers éléments qui constituent le gaz de l'éclairage. C'est la garantie de la durée des compteurs.

Votre Commission a reconnu avec une vive satisfaction qu'aucun des détails qui, dans leur ensemble, doivent concourir à la perfection des produits livrés au public, n'était négligé.

M. Guénin a bien voulu montrer à la Commission le mode de régularisation employé pour régler les compteurs et elle a constaté que cette opération s'effectuait avec la plus grande précision. Des expériences ont aussi été faites en sa présence sur un appareil spécial de l'invention de MM. Siry, Lizars et Comp. et destiné à régler la consommation, appareil dont l'emploi est fort utile dans les établissements, surtout où peut varier fréquemment le nombre des becs de gaz brûlant simultanément. Avec ce régulateur, la pression est maintenue la même quel que soit le nombre des becs allumés, et l'on évite ainsi, soit une dépense de gaz relativement plus grande, et l'inconvénient qui résulte des grandes flammes produites

sur les becs allumés, alors faite au lieu de l'extinction d'un certain nombre d'autres becs.

En ce qui concerne le compteur à gaz qui est l'objet principal de la fabrication de MM. A. Siry, Lizars et Comp., votre Commission n'a pas eu à rechercher si le modèle et le mécanisme adoptés par ces Messieurs l'emportaient en valeur sur les autres types des fabricants fort nombreux de cet instrument spécial. Mais il est de notoriété publique que leurs appareils sont très bons; ils sont employés dans presque toutes les maisons où l'on s'éclaire au gaz dans Marseille.

Les rapports officiels des Commissions diverses appelées à délibérer sur ces instruments, les ont toujours jugés favorablement et nous venons de voir décerner à MM. Siry, Lizars et Comp, une médaille d'argent à l'Exposition universelle, distinction qu'ils n'ont partagée qu'avec un seul fabricant de produits de ce genre, la maison Brunet et Comp.

Ainsi donc, nul doute sur la valeur des appareils livrés au public par la maison dont nous nous occupons; mais, en l'état, notre mission est-elle de statuer sur ce point spécial? Non certainement, il ne nous appartient pas de juger des produits déjà récompensés ailleurs; nous avons visité, ne l'oublions pas, une des succursales d'un établissement principal créé et existant à Paris, et nos règlements ne nous permettraient pas d'intervenir s'ils n'avaient fait une part toute spéciale dans les encouragements offerts par notre Société, aux industries importées introduites dans Marseille et aux environs, en un mot, dans notre sphère d'action essentiellement limitée.

A ce titre, au point de vue de l'introduction dans Marseille d'une industrie bonne, autant qu'il vient d'être démontré; vu aussi l'importance plus grande

encore qui est réservée à cette industrie en présence du développement de plus en plus général que prend l'éclairage au gaz, votre Commission croit devoir proposer pour MM. A Siry, Lizars et Comp., une médaille de bronze. »

Ce rapport est renvoyé à la Commission générale de l'industrie.

M. le docteur Sicard a la parole pour la lecture du rapport de la Commission chargée de visiter la manufacture d'allumettes de MM. Four et Comp.

Rapport sur la fabrique d'allumettes en cire et en bois de MM. Victor Four et Comp., successeurs de la maison Roche et Comp., rue Tilsit, 52, à Marseille, fait à la Société de Statistique de Marseille, le 4 septembre 1867, au nom d'une Commission composée de MM. Ménard, président, l'abbé Gras, Léon Vidal, Roussin, et le docteur Adrien Sicard, rapporteur.

« Messieurs, sur la demande qui vous a été adressée par MM. Four et Comp., fabricants d'allumettes chimiques en cire et en bois, dont l'usine est sise, rue Tilsit, 52, vous avez décidé qu'une Commission composée de MM. Ménard, l'abbé Gras, Léon Vidal, Roussin et le docteur Adrien Sicard, se transporterait le jeudi 20 juin, à 2 heures précises de l'après-midi, dans le local occupé par ces industriels, aux fins d'examiner la fabrique et de vous rendre compte de son importance pour que vous puissiez juger, en connaissance de cause, si ces messieurs méritent une récompense de la Société de Statistique de Marseille.

Votre Commission s'est assemblée les dits jour et heure, chez M. le Secrétaire-général de la Société de Statistique et elle s'est immédiatement constituée en nommant M. Ménard, président, et le docteur Sicard, secrétaire-rapporteur.

C'est en son nom que nous avons l'honneur de prendre la parole pour vous dire l'importance de cette usine et peser les conclusions que la Commission juge devoir soumettre au vote de la Société.

Permettez-nous, avant d'entreprendre la tâche que vous nous avez confiée, de faire, en peu de mots, l'historique des allumettes chimiques, afin que ceux de nos honorables collègues qui n'ont jamais entendu parler de fabriques d'allumettes chimiques, puissent être au courant de ce qui a été dans un temps, et des progrès obtenus de nos jours.

D'autres, mieux que nous, auraient rempli la tâche que vous nous avez confiée; mais puisque le règlement de notre Compagnie nous oblige d'accepter les fonctions que vous avez bien voulu nous donner, vous ne vous en prendrez qu'à vous-mêmes si le rapporteur est au-dessous du devoir que vous lui avez imposé.

Il en est peu parmi nous qui n'aient employé le briquet et les allumettes soufrées, et qui ne se rappellent les inconvénients de ce mode de production de la lumière par trop primitif; une lame d'acier, un fragment de silex, de l'amadou et des allumettes en chanvre soufrées des deux bouts, composaient l'accessoire obligé de toute personne désireuse d'allumer une bougie; plus tard, l'on substitua des allumettes en bois bien soufrées d'un seul côté à celles de chanvre; c'était moins incommode à porter.

Le briquet phosphorique se présente comme d'une utilité non contestable. Un étui renfermait une bouteille contenant soit du phosphore, soit de l'amiante imbibée d'acide sulfurique; dans la partie supérieure de l'étui, l'on trouvait les allumettes en bois qui, préalablement soufrées, étaient préparées au chlorate de potasse ou au phosphore; le contact de ces allumettes frottant dans la bou-

teille et retirées subitement, suffisait pour produire de la lumière.

Passons au briquet pneumatique ; il se portait difficilement dans la poche ; c'était en poussant un piston jusqu'au fond du cylindre et en le retirant instantanément, qu'on obtenait la combustion de l'amadou ; dans ce cas, il fallait encore avoir recours à l'allumette soufrée pour voir surgir la lumière. Nous ne pouvons oublier le briquet à gaz hydrogène qui nécessitait encore des soins assidus.

L'an 1830 nous apporte d'Allemagne les allumettes chimiques à frottement, elles étaient en bois et prenaient feu par le contact subit sur un corps rugueux.

Merkel, de Paris, fut le premier inventeur de l'allumette-bougie.

Terminons-en avec toutes les autres contrées, pour nous occuper exclusivement de Marseille.

En l'an de grâce 1839, l'on avait toutes les peines du monde à se procurer des allumettes-bougies chez les papetiers, seuls possesseurs de ces boîtes merveilleuses; trois seulement en possédaient et vendaient la boîte de cent allumettes au prix de 40 centimes, tandis qu'à Montpellier nous ne les payions que 10 centimes. Inutile de vous dire que ces boîtes étaient d'une telle rusticité, que vous nous prendriez pour des habitants de l'autre monde si nous vous les exhibions aujourd'hui.

En 1841, M. Roche père, ouvrier de M. Merkel, vient se fixer à Marseille pour y établir la première fabrique d'allumettes chimiques qu'on ait vue dans nos contrées.

Les procédés de M. Merkel ont été perfectionnés par M. Roche père,qui perdit malheureusement la vie en 1849, dans une explosion produite par ses recherches, pour perfectionner le mode de production de la pâte phosphorique.

En 1844, les produits de la maison Roche père jouissaient d'une telle réputation, qu'ils obtinrent une médaille d'honneur de la Société d'encouragement. Au décès de M. Roche père, la fabrique passa aux mains d'une maison de commerce dénommée : Roche père et Comp., qui employait en 1861, 180 ouvriers, hommes, femmes et enfants, produisant annuellement 75,000 grosses de boîtes d'allumettes (la grosse est de 144 boîtes), dont les deux tiers étaient vendus à l'exportation. La valeur numéraire de ces 75,000 grosses ne dépassait pas 300,000 francs. Si nous ajoutons qu'en 1847 il s'est créé dans notre ville une nouvelle fabrique d'allumettes chimiques sous le nom de Toussaint, et que plus tard MM. Bravet, Eydoux et Comp., en construisirent d'autres, nous aurons tenu nos collègues au courant de ce qui s'est passé à Marseille jusqu'à ce jour.

En 1862, MM. Four et Comp, se rendirent acquéreurs de la fabrique de MM. Roche fils et Comp. A cette époque, l'usine dont nous allons vous entretenir était encore dans son enfance; point de machines; le travail et de la mise en presse des allumettes en cire et en bois était faite par des enfants; les procédés de fabrication se trouvaient très arriérés, puisque c'était un cirier de Brignoles qui fournissait la bougie filée nécessaire à la confection des allumettes.

Tels sont les renseignements que nous trouvons consignés dans la note qui nous a été remise par MM. Four et Comp.

Les nouveaux propriétaires réformèrent immédiatement ce qui n'était plus de l'époque; les machines furent substituées à la main d'œuvre, dans tous les cas où cela était possible; les bougies se fabriquèrent dans l'établissement, et six brevets d'invention pour boîtes à ressort ont été pris pour

cette maison qui, en 1864, s'est rendue propriétaire de l'usine Bravet et Comp.

Telle est la position de cet établissement au moment de la visite de votre Commission. Admise dans l'intérieur de l'usine sise rue Tilsit, 52, votre Commission a été reçue par MM. les Directeurs de l'établissement, qui se sont fait un devoir de le faire visiter en détail.

L'on nous a montré les matières premières, stéarines, cire du Japon et cire animale. Nous avons vu l'assemblage des fils de coton destinés à faire les allumettes-bougies; plus loin, nous avons appris de quelle façon on les enroulait sur un tambour et comment elles se rendaient sur l'autre, après avoir trempé un temps suffisant dans un mélange de stéarine, cire du Japon et cire animale, mélange maintenu à un certain degré de liquéfaction, afin que le fil arrive sur le tambour destiné à le recevoir, dans les conditions nécessaires pour faire la bougie filée prête à confectionner l'allumette chimique.

Nous avons pu nous rendre compte de quelle manière on divisait les bougies et du procédé employé pour faire les cadres prêts à plonger tout à la fois dans la pâte phosphore une quantité considérable d'allumettes. La manière dont on mélange la gomme et le phosphore, dont on la passe au tamis, les différentes qualités de ces pâtes, selon qu'elles sont destinées à éclater ou non, nous ont été démontrées, et nous avons constaté avec satisfaction que les femmes employées à ce travail, quoique manipulant depuis deux ans, avaient à peine les dents déchaussées.

Etendre cette pâte sur une table de marbre et y tremper les cadres garnis d'allumettes, tel est le mode d'opération que nous avons suivi avec attention.

Dans une autre partie de la fabrique, nous avons vu les cartonnages destinés à faire les boîtes ; le mode employé pour les couper au moyen d'emporte-pièce diffère suivant la forme des boîtes.

Nous avons visité les séchoirs dans lesquels on place mille grosses par jour; nous avons pu comparer les séchoirs anciens sans division aux nouveaux en tôle, qui permettent d'isoler un certain nombre de cadres chargés d'allumettes, et restreignent ainsi les accidents qui pourraient survenir à la suite de l'ignition spontanée produite par une cause quelconque.

L'ensablage des boîtes, leur collage et leur confection, nous ont prouvé que l'usine qui nous occupe a su profiter de tous les moyens connus jusqu'à ce jour ; elle a mis à l'essai divers procédés dont il nous est impossible de vous parler. La confection des cartonnages de l'allumette kiosque, spéciale à cette usine, nous a intéressé, et nous avons fait des vœux pour que ces industriels parviennent à produire de nouveaux modes de cartonnages à prix réduit.

Passant à l'usine Bravet, nous y avons étudié la confection des allumettes en bois, la manière dont on divise les baguettes reçues d'Allemagne, leur soufrage, la manière dont on les charge de pâte phosphorée, les magasins de boîtes à coulisses et le vernissage des lithographies.

Si nous rappelons les albums de gravures et de lithographies que nous avons parcourus, nous croyons avoir complètement rendu compte de la visite faite par votre Commission.

Inutile de dire que nous nous sommes retirés en remerciant MM. Four et Comp., de leur bienveillant accueil et en les priant de remettre à M. le rapporteur un mémoire détaillé contenant le nombre d'ouvriers qu'ils emploient dans ou hors l'usine, la

quantité de matières premières nécessaires à leur exploitation, et tous autres détails inutiles à vous rappeler, puisque nous les avons au dossier signé de la main de MM. Four et Comp.; nous allons les consigner dans notre rapport, car ils sont essentiels pour déterminer la récompense que vous devez décerner aux industriels sus-dénommés.

La maison Four et Compag. emploie 600 ouvriers des deux sexes, parmi lesquels 45 hommes travaillant à la journée dans la fabrique; la moyenne de leur salaire est de 3 francs par jour, soit de 40,000 francs par an.

Trois cent vingt femmes ou jeunes filles travaillent dans l'usine; elles sont à la tâche et gagnent selon leur habileté depuis 1 franc par jour au minimum, jusqu'à 3 francs 50 cent., prix le plus élevé; en moyenne, 1 franc 63 cent. par journée, soit au bout de l'année, 156,000 francs. Nous devons faire observer qu'en l'année 1861, la moyenne des prix des journées pour les hommes était de 2 francs 50c.; pour les femmes, 1 franc 25 c., et de 60 à 75 cent. pour les enfants.

Cent vingt femmes travaillent à domicile, tout en vaquant aux travaux de leur ménage; elles gagnent en moyenne 1 franc par jour, soit 36,000 francs par année. Cent dix ouvriers employés dans la maison de détention, à l'hospice de Saint-Jean-de-Dieu et au dépôt de mendicité, gagnent en moyenne 28,000 francs par année. En résumé, MM. Four et Comp. paient aux ouvriers spécialement employés à la fabrication des allumettes, et indépendamment des lithographes et autres dont nous parlerons tout à l'heure, une somme totale de 260,000 francs par an.

Ci-joint le relevé des honoraires payés à la maison de détention, du 1er juillet 1866 au 30 juin 1867.

1866.	Juillet....	F. 2,147 10	Total des douze mois F. 23,931 50.
	Août.....	1,983 70	
	Septembre...	1,771 75	
	Octobre.....	1,812 95	
	Novembre...	2,175 15	
	Décembre...	1,879 26	
1867.	Janvier.....	2,006 55	
	Février.....	2,007 80	
	Mars.....	2,150 70	
	Avril.....	2,270 60	
	Mai.....	1,622 25	
	Juin.....	2,103 70	

Point de chômage dans l'usine Four et Comp., puisque la fabrication des allumettes est possible en tout temps ; c'est donc un grand avantage pour les ouvriers qui se livrent à cette industrie.

La vente des boîtes d'allumettes chimiques en cire et en bois, se fait à la grosse, soit par 144 boîtes.

Nous avons sous les yeux le tarif de MM. Four et Comp., et nous allons en extraire les détails statistiques ci-dessous, qui nous ont paru intéressants.

Allumettes en cire. — Les grosses sont plus ou moins chères selon la qualité des boîtes, le nombre d'allumettes qu'elles contiennent et leur grosseur. L'escompte est de 20 pour cent. grandes boîtes à coulisses contenant 40 allumettes; elles se vendent de 6 fr. à 6 fr. 75 c. la grosse ; les mêmes de 80 allumettes, valent de 6 francs 75 c. à 8 francs 50 c.; les petites boîtes de 30 allumettes se paient de 3 francs 60 c. à 4 francs 35 ; les boîtes dites *Cinq minutes,* sont cotées 18 francs la grosse.

L'on vend au poids l'allumette-bougie par paquet de 125 à 250 grammes; on les paie 7 francs le kil.

La grosse de boîtes à ressort contenant 38 allumettes, se vend de 8 francs 25 c. à 9 francs; celles

qui contiennent de 40 à 60 allumettes, varient entre 8 et 9 francs ; l'on obtient pour 4 francs la grosse de la boîte dite *Prie-Dieu*, petit modèle, à deux couleurs et contenant 33 allumettes.

Passons aux boîtes de Salon. — Le prix de la grosse des boîtes dites de *Famille* et qui contiennent 500 allumettes, varie entre 84 et 69 francs.

Les boîtes de provision valent 36 ou 42 francs selon qu'elles contiennent 250 ou 200 allumettes ; nous pensons qu'il y a une faute d'impression dans le prix-courant; car il tombe sous les sens que 250 allumettes doivent se payer plus cher que 200.

Nous passerons sous silence les autres formes, tout en vous disant un mot des boîtes Kiosques spéciales à cette maison ; ces boîtes contiennent de 200 à 1,000 allumettes, sont très ornées à l'extérieur, et leur prix varie entre 144 et 288 francs la grosse.

Les boîtes dites *Eydoux* et *Ock* contenant 80 allumettes, valent 5 francs 30 c.; si la cire est coloriée et que la boîte porte 30 allumettes, elles valent 4 francs la grosse ; celles dites *Ock* contenant 38 allumettes, se paient 3 francs 75 c. en cire jaune, et 4 francs 10 c. en cire blanche.

Si l'on ne veut pas d'escompte, le prix net de la grosse boîte Eydoux, non vernie, est de 1 franc 75 c. pour 17 allumettes et 4 francs 35 c. pour 75 allumettes.

La boîte Ock vaut 2 francs 50 c. s'il y a 30 allumettes, et 2 francs 70 c. si elle en contient 38 ; ces dernières allumettes sont en cire jaune.

Passons aux allumettes en bois. — Celles dites Portefeuille contenant 80 allumettes, varient de prix entre 2 francs 25 c. et 2 francs 40 la grosse, selon que les Portefeuilles ont une ou deux couleurs; s'ils contiennent 120 allumettes, on les vend 3 francs 75 c., et le porte-allumette dit de *ménage*

renfermant 350 allumettes, coûte 9 francs la grosse de 144 boîtes.

Vous voyez par les prix ci-dessus énoncés, que MM. Four et Comp. poussent évidemment à la consommation des allumettes-bougies et font tout leur possible pour attirer ce commerce sur Marseille.

La fabrication des allumettes chimiques nécessite l'achat de nombre d'objets indispensables pour l'obtention du produit fabriqué; c'est ainsi que MM. Four et Comp achètent par an 2,500 kil. de phosphore, 7.200 kil. chlorate de potasse, 1,200 kil. de couleurs, 8,000 kil. de minium, 16,000 kil. de soufre raffiné, soit en totalité 34,900 kil. de produits chimiques.

Vous regretterez avec nous que ces messieurs, oubliant qu'ils avaient affaire à une Société de Statistique qui est obligée de faire connaître les prix d'achat et de revient, aient oublié de nous dire les prix moyens d'achat des produits sus-mentionnés.

L'impression lithographique et typographique joue un grand rôle dans les fabriques d'allumettes. MM. Four et Comp. emploient 40 presses qui fonctionnent spécialement pour eux; elles impriment, d'après les notes que nous ont fournies ces industriels, environ 2,800 rames de papiers ayant 500 feuilles à la rame, soit en tout, 1,400,000 feuilles par année, lesquelles sont imprimées à 1, 2, 3 ou 6 couleurs.

Il nous eût été nécessaire de savoir au juste la quantité des feuilles imprimées soit à 1, 2, 3 ou 6 couleurs, car cette donnée de statistique nous eût permis d'apprécier le temps employé à chaque tirage; nous eussions été heureux de vous signaler le nombre de presses à bras ou mécaniques employées par cette usine, mais nous n'avons aucune donnée à cet égard.

Nous ignorons le nombre d'ouvriers qui travaillent au dessin, à la gravure sur bois et à la mise sur pierre lithographique; mais nous pouvons vous donner les prix auxquels ils cèdent la propriété des dessins et des planches. Ces salaires sont débattus entre les artistes et les fabricants d'allumettes, selon l'importance du sujet et le nombre des couleurs qu'il comporte, ce qui nécessite un plus grand travail de la part du dessinateur, graveur ou lithographe, vu que chaque couleur primitive demande une planche et un tirage spécial, car il n'y a d'exception que pour les couleurs qui, appliquées sur une première, changent le ton de la première; telle l'application du bleu sur un fond jaune qui produit du vert. C'est donc vers l'économie de planches spéciales que se tournent les études des fabricants d'allumettes. Le prix de revient varie entre 30 et 300 francs. Les fabricants dont nous nous occupons emploient annuellement environ 25,000 kil. de coton filé, 50,000 kil. de stéarine, un peu plus de cire animale et de cire végétale du Japon; de plus, ils tirent d'Allemagne environ 100,000 kil. de bois rond pour la confection des allumettes en bois.

Ces messieurs évaluent ainsi qu'il suit le tonnage des allumettes produit à Marseille : 1,200 tonnes de matières premières tirées soit de l'intérieur ou des pays étrangers, et 1,500 tonnes à la sortie provenant des produits manufacturiers, soit en tout, 2,700 tonnes sur lesquelles ces industriels pensent que leur usine fournit au moins la moitié. Nous regrettons de n'avoir dans les mains aucune pièce pour contrôler cette assertion.

Les départements de l'Est, de l'Ouest et du Centre de la France demandent aujourd'hui l'allumette-bougie de préférence à celle en bois.

MM. Four et Comp. ont créé des dépôts d'al-

lumettes-bougies en Allemagne, en Angleterre et en Italie. Ils fournissent aux pays d'outre-mer, tels que la Plata, l'Algérie, le Brésil, le Chili, le Pérou, l'Inde, la Chine et le Japon.

Vous regretterez avec nous qu'il manque au dossier le chiffre exact de l'exportation pour chaque pays spécial, car ce détail statistique aurait une grande importance.

Si nous ajoutons à l'énumération ci-dessus que MM. Four et Comp. ont obtenu des récompenses aux Expositions de Marseille en 1861, à celles de Toulouse et de Bordeaux en 1865, et qu'une médaille d'argent leur a été décernée à l'Exposition universelle de Paris en 1867, nous vous aurons mis à même de juger que la Société de Statistique doit récompenser ces industriels. Il nous reste à déterminer quelle doit être cette récompense justement méritée.

En parcourant avec soin l'exposé ci-dessus, vous avez pu vous convaincre que MM. Four et Comp. ont mis leur usine au premier rang des fabriques d'allumettes chimiques; mais malgré tous leurs efforts et vu la position dans laquelle se trouvaient les usines qu'ils ont acquises, il leur a été impossible d'inventer quelque chose; ils se sont donc contentés de mettre leur fabrication au niveau de la science; telle est la considération qui décide la Commission à vous proposer de décerner à MM. Four et Comp. une médaille d'argent. Nous pensons que, dans quelques années, la Société aura le bonheur de décerner à ces industriels une autre récompense.

Votre décision prouvera que la Société de Statistique de Marseille sait distinguer le mérite partout où il se trouve et récompenser en MM. Four et Comp. des négociants et industriels.

La Commission des récompenses chargée de

faire un rapport sur la fabrique d'allumettes chimiques de MM. Four et Comp., s'est réunie le 2 septembre 1867, aux fins d'entendre la lecture du rapport ci-dessus qu'elle adopte et signe avec nous.

Marseille, 2 septembre 1867.

Signé : SICARD, ROUSSIN, VIDAL, etc.

Cet intéressant rapport est renvoyé à la Commission générale des concours d'industrie. MM. Mure de Pelanne et Maurin proposent pour le titre de membre correspondant M. Jean-Charles Cubisol, consul-général de France à la Goulette. Cette candidature est prise en considération.

La séance est levée.

Le Secrétaire-Général,

S.-E. MAURIN.

Séance du 3 octobre 1867.

PRÉSIDENCE DE M. GENTET.

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 1867 est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1. M. Bernex, maire de Marseille, charge la Société de Statistique de Marseille de vouloir bien représenter le bureau de Statistique municipale au Congrès de Florence.

2. M. César Cantu, membre correspondant de Milan, est délégué, sur sa demande, au Congrès de Statistique de Florence.

3. M. Pousseur, pharmacien à Grasse, envoie à la Société un mémoire sur les parfums, à l'appui de

sa candidature au titre de membre correspondant. Rapporteur, M. Segond-Cresp.

4. M. Mengelle soumet à l'examen de la Compagnie un bec carburateur. Commissaires, MM. Gentet, Ménard, Roussin, l'abbé Gras.

Correspondance imprimée :

1. *Géographie du département de l'Aude.* Rapporteur, M. l'abbé Magnan.

2. *Des idées innées de la mémoire et de l'instinct,* par M. Boucher de Perthes.

3. *Journal de la Société de Statistique de Paris.*

4. *Bulletin de la Société d'agriculture des sciences et arts de Poligny.*

5. *Société littéraire et scientifique de Castres.*

6. *Revue horticole des Bouches-du-Rhône.*

7. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.*

8. *Distribution des récompenses aux Sociétés savantes, du 27 avril* 1867.

9. *Revue des Sociétés savantes.*

10. *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Sémur.*

11. *Mémoire de la Société d'émulation du Doubs.*

12. *Revista trimestriale do instituto historio geographico stenographico do Brasil.*

M. Blancard analyse oralement et en ces termes, le remarquable ouvrage de M. Reinaud, membre correspondant, sur les *Relations commerciales et politiques de l'Empire Romain avec l'Asie Orientale.*

« Messieurs,

Les *Relations politiques et commerciales de l'Empire Romain avec l'Asie Orientale* sont dues à un homme distingué par son érudition profonde et pour son talent d'analyse.

Il vient à peine de mourir, mais son nom et ses œuvres vivront longtemps encore. M. Reinaud a

été pendant de longues années un énergique vulgarisateur des lettres orientales en France ; il était professeur d'arabe à l'école spéciale de langues, à la Bibliothèque impériale. Ce fut un savant très honorable, et la Provence peut être fière de le compter au nombre de ses enfants.

Le livre dont je viens de vous donner le titre est remarquable à deux points de vue fort essentiels.

D'abord, au point de vue des résultats obtenus par l'auteur.

C'est une œuvre originale. Si Reinaud n'a été le plagiaire d'aucun devancier, je ne dirai pas avec lui que *jamais sujet plus important* n'a été livré aux méditations des contemporains, mais je serais tenté d'être de son avis quand il s'écrie en tête de son livre, avec une satisfaction convaincue : *jamais sujet plus nouveau ne fut abordé par l'érudition moderne.*

L'auteur nous montre clairement l'influence romaine pénétrant avec le nom du peuple-roi jusqu'aux confins de l'Orient le plus reculé. Au siècle d'Auguste, la grandeur de Rome était la foi des Romains, et Virgile (*p.* 140) n'hésitait pas à considérer comme une partie intégrante de l'empire, la Perse et l'Inde. Il est vrai que de telles idées étaient parfois battues en brèche par les faits, — mais n'importe. La foi romaine (distinguez, messieurs, je n'entends pas la foi romaine dans le sens actuel) n'en recevait aucune atteinte essentielle, et du temps du chantre de l'*Enéide,* plus d'un jeune patricien, obéissant à la mode, blâmait le gouvernement de ce qu'il n'envoyait par sur l'heure un proconsul dans l'Inde ou dans la Chine (*p.* 153). L'accès de la Chine n'était, il est vrai, pas aussi facile qu'on l'avait cru d'abord (*p.* 153). Mais si on n'incorpora pas, et pour cause, ce gigantesque pays à l'empire romain des Néron et des Trajan, les mar-

chands de Rome purent aller y chercher ce que nous allons aujourd'hui encore demander à la Chine, la soie. Les Romains connurent la soie par leur commerce avec la Chine et, grâce à leur marine, l'usage de la soie se répandit dans le monde, « *après avoir fait tourner la tête aux dames romaines.* »

Je ne sais pas où M. Reinaud a puisé les éléments authentiques de cette grave affirmation. Je la reproduis bien ici, mais lui en laisse toute la responsabilité (*p.* 169).

Ce qui est certain d'après M. *Reinaud* et *Montesquieu*, on ne peut citer de meilleures autorités en pareille matière, c'est que le commerce romain avec l'Asie Orientale appauvrit singulièrement Rome.

Montesquieu ne se livre à ce sujet qu'à des réflexions amères, mais vagues et générales. M. Reinaud nous donne, sur la foi de Pline, la preuve de cette étonnante assertion.

Pline affirme que, toutes les années, il sortait plus de 50 millions de sexterces, ou soit 100 millions de fr. de Rome ou de l'empire, qui servaient à payer les achats faits dans l'Inde. M. Reinaud estime à 50 autres millions de sexterces ce qu'absorbaient de numéraire romain les relations avec la Chine, l'Arabie, la Perse et tous les autres pays nommés ou innommés de l'Asie Orientale. C'étaient donc 200,000,000 de francs que l'Asie enlevait chaque année aux fortunes romaines.

On trouve dans le livre de M. Reinaud de curieux détails sur les *marchandises* et les industries diverses qui florissaient dans l'extrême Orient, sur la nature et le cours des relations qui unissaient ces régions lointaines au centre du monde civilisé, sur la langue commerciale et par conséquent universelle qui présida aux rapprochements pacifiques des peuples les plus éloignés cette langue ne fut pas

celle de Rome, *p.* 165), sur la politique internationale des empereurs, dont le but éclairé et les moyens humanitaires et ingénieux ne seraient nullement désavoués par le gouvernement le plus civilisé de notre époque (*p.* 168), enfin sur tout ce qui se rattache à cette grande question du commerce oriental chez les anciens, depuis le Ier jusqu'au VIe siècle de notre ère.

Je viens de considérer le travail au point de vue de ses résultats. Je vous ai dit qu'ils étaient neufs, originaux, sans précédents. Ce mérite essentiel de l'œuvre tient aux procédés employés par l'auteur.

Je vais vous parler rapidement de ces procédés.

M. Reinaud était certainement un orientaliste distingué. Les langues arabe, persane, indienne, chinoise même (qui sait ?) n'avaient ou ne devaient plus avoir de secrets pour lui. Et pourtant, chose bizarre, ce sont les auteurs latins qui lui ont fourni les preuves les plus explicites et les plus inattendues des assertions les plus étranges et les plus neuves.

Je vous surprendrai plus encore, messieurs, quand je vous nommerai ces auteurs latins; que je vous indiquerai quelles sont les sources inconnues jusqu'à ce jour, de renseignements on ne peut plus inédits sur le commerce et la géographie de l'extrême Orient. Ces auteurs sont tout simplement Horace, Properce et surtout Virgile.

N'avais-je pas raison de louer les procédés ?

Voilà des auteurs classiques sur lesquels plusieurs générations se sont endormies (et peut-être en avons-nous fait de même, messieurs) sans y voir rien autre que ce qu'on nous a montré à tous, et un homme, un savant il est vrai, un observateur perspicace, y trouve, en grattant cette expression, en

comparant ces deux phrases, en pâlissant sur un hémistiche jugé inintelligible, il y trouve des choses aussi claires qu'intéressantes et neuves.

C'était là un nouveau genre de palimpsestes et, vous en conviendrez avec moi, des plus difficiles à déchiffrer.

Honneur au savant qui a su redonner de la vie à des lettres mortes, et en tirer l'excellent ouvrage qui fait l'objet de ce rapport.

M. Segond-Cresp présente comme candidat au titre de membre correspondant, M. Julliot, professeur au collége de Sens, secrétaire de la Société d'Archéologie.

La séance est levée.

Séance du 7 novembre 1867.

PRÉSIDENCE DE M. ALBRAND.

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 1867, est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1. M. César Cantu, rend compte de sa délégation au Congrès international de Florence, et annonce l'envoi prochain à la Société des actes du Congrès.

2. M. Leverrier, demande l'échange du *Répertoire des travaux de la Société de statistique* contre le *Bulletin de l'Association scientifique de France.* Rejeté.

Correspondance imprimée :

1. *Actes administratifs du département des Bouches-du-Rhône.*

2. *Journal de la Société de Statistique de Paris.*

3. *La Voie nouvelle.*

4. *Revue commerciale et maritime de Marseille.*

5. *Echo de Marseille.*

6. *Revista trimestriale du Brésil.*

7. *Revue horticole des Bouches-du-Rhône.*

8. *Revue agricole de Joigny.*

9. *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Valenciennes.*

10. *Annales de la Société d'agriculture du Puy.*

11. *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.*

12. *Annuaire de la Société météorologique de France.*

13. *Bulletin de la Société de médecine de Marseille.*

14. *Revue de la Société de médecine de Toulouse.*

15. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.*

16. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar.*

17. *Bulletin de la Société académique de Boulogne.*

18. *Annales de la Société linéenne de Maine-et-Loire.*

19. *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.*

20. *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*

21. *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.*

22. *Bulletin de la Société des antiquaires de la Picardie.*

23. *Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angely.*

24. *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.*

25. *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais.*

26. *Revue des Sociétés savantes.*

27. *Bulletin de la Société des antiquaires de Morinie.*

La Société délibère que :

Le Conseil est autorisé à traiter ainsi qu'il avisera

pour le dépôt de la bibliothèque et des archives de la Société.

M. l'abbé Magnan lit le rapport suivant sur la méthode calligraphique de M. Papy.

C'était autrefois la mode d'écrire mal, c'est-à-dire, d'avoir une mauvaise écriture, et un honnête homme se serait fait un point d'honneur de présenter des lettres bien formées et bien distinctes; des pattes de mouches étaient fort prisées, et quand on pouvait présenter une écriture semblable à la minuscule gothique, on croyait se rapprocher de Chateaubriand, de Lamennais ou de Fénelon, qui écrivaient fort mal, bien qu'ils fussent des écrivains de premier ordre. Il semblait que l'on ne pouvait bien écrire qu'en traçant des caractères indéchiffrables. Aujourd'hui cela a changé. Il y a encore, et j'en connais, des hommes qui savent comme personne leur langue, qui en connaissent à fond toutes les richesses, toutes les délicatesses, qui écrivent avec autant d'esprit que de talent, et qui peignent horriblement mal, sont indéchiffrables comme le sphinx; mais ce n'est pas le plus grand nombre, et eux les premiers quand ils savent toute la peine que leurs amis ont à les lire et le désir qu'ils ont à se rendre compte de la moindre phrase, de la moindre parole, par la raison que tout porte pièce, ils regrettent à la fois d'écrire si bien et si mal. La calligraphie est en honneur comme elle ne l'a jamais été. Il n'est personne qui ne désire avoir une belle écriture, qui ne travaille à y parvenir, et souvent ce que le jeune homme qui a terminé ses classes, qui a tant du grec et du latin, qui a même remporté à la pointe de l'épée et brillamment les deux diplômes de bachelier, la seule chose utile qu'il ait apprise, c'est une belle écriture. Le grec et le latin sont utiles sans doute, fort utiles même, mais il est des personnes qui n'en sen-

tent pas la nécessité, tandis qu'une écriture bien lisible, bien formée, personne ne s'en passe, et, de plus, ce talent, cet art, comme on voudra l'appeler, peut mener fort loin dans la voie des honneurs. Il est des hommes qui doivent leur haute position auprès des grands uniquement à leur talent de calligraphe; qui ont beaucoup de puissance et d'autorité parce qu'ils peignent bien, sans savoir un mot de grec ou de latin. Quand un jeune homme se présente au seuil de nos carrières administratives, qu'il s'agit de le faire entrer en qualité d'employé ou de surnuméraire dans les bureaux de nos préfectures ou de nos mairies, de le recevoir comme caissier ou teneur de livres dans nos maisons de commerce, quelle est la première question qu'on lui adresse. Lui dit-on : « Etes-vous bachelier? Savez-vous le grec? Expliquez-vous à livre ouvert Dante ou Cicéron? Pourriez-vous nous citer tel auteur, telle date? » Non, sans doute. On lui donne du papier et de l'encre, on le fait asseoir au bureau et on lui demande une page d'écriture : Si l'épreuve réussit, il est accepté, il a un beau traitement et devant lui la fortune et l'avenir. Le siècle est ainsi fait et nous ne le changerons pas. Depuis que les habitudes commerciales ont envahi notre société, on demande au jeune homme une écriture lisible, on a horreur des hiéroglyphes qui engendrent les impatiences et causent la perte du temps, on est trop pressé pour s'arrêter. Le temps qu'on passe à déchiffrer une mauvaise écriture est un temps perdu pour les affaires.

Il se présente ici deux cas où on est jeune et on est sur les bancs : quelle est la meilleure méthode à suivre pour écrire un jour convenablement? Ou bien, est-on avancé en âge, on écrit fort mal, quel moyen faut-il prendre pour réformer son écriture? M. Papi, notre illustre calligraphe, a trouvé une

réponse à ces deux questions. Sa méthode est la meilleure pour apprendre en peu de leçons la calligraphie. C'est encore la meilleure pour réformer la mauvaise écriture.

Nous approuvons beaucoup tout ce qu'il dit au sujet de l'écriture expédiée française, dont il donne des leçons dans ces 30 cahiers. On conçoit facilement qu'avec une méthode aussi claire, aussi facile, les enfants fassent des progrès rapides; et d'une leçon on passe à l'autre; insensiblement les traits, les lignes, les contours, les angles entrent dans les doigts comme à l'insu des écoliers, qui, après quelques leçons, sont tout étonnés d'écrire si bien.

Nous adhérons entièrement à tout ce que dit M. Papi de cette écriture expédiée française, qui est vraiment expédiée. Elle va promptement, elle est lisible, grave, soutenue, c'est une écriture d'homme, et si tous les écrivains donnaient à leurs imprimeurs des manuscrits écrits aussi lisiblement, on ne verrait pas autant d'erreurs de protes, ni une si longue suite d'*errata* à la fin des volumes.

L'écriture anglaise, suivant nous, doit être à bon droit proscrite, d'abord parce qu'elle est anglaise, et ensuite parce qu'elle dégénère facilement et qu'elle devient bientôt quelque chose d'illisible, un je ne sais quoi qui n'a plus de nom en aucune langue.

L'écriture expédiée française, au contraire, se soutient, conserve toujours la même forme; ses angles multipliés empêchent les grandes lignes de la confondre.

Non seulement la méthode de M. Papi est excellente pour les commençants, c'est encore la meilleure, à notre avis, pour réformer la main et l'écriture de ceux qui depuis longtemps traçent des lignes sur le papier. Il y a là une suite de combi-

naisons savamment étudiées, qui sont propres éminemment à corriger les défauts quels qu'ils soient de cacographie, et ce qui est plus avantageux encore, c'est que l'on n'a pas besoin d'un maître qui vous guide la main, à qui l'on est obligé de révéler les misères de sa mauvaise écriture. A l'aide du cahier et du traité de calligraphie de M. Papi, on peut être à soi-même son réformateur et son maître.

J'espère donc en l'approbation entière et complète de la méthode de M. Papi, et je fais des vœux pour que la Société de Statistique lui accorde une récompense ajoutée à celle qu'il a déjà reçue en 1858.

Renvoi à la Commission d'industrie.

On procède aux élections du bureau pour 1868.

Au premier tour : M. Ménard est nommé président à la majorité de 13 voix contre 2 données à M. Blancard.

M. Dugas est élu vice-président par 11 voix.

MM. Blancard, Gentet et Laurent de Crozet, 1 voix.

M. Gentet est élu vice-secrétaire par 12 voix.

M. Segond-Cresp obtient 1 voix. Un bulletin nul.

M. Roussin est élu bibliothécaire par 7 voix.

M. Blancard obtient 3 voix. MM. Sicard et Vidal, chacun 1.

M. Blancard est élu trésorier par 7 voix.

MM. Flavard, Segond-Cresp et Roussin obtiennent chacun 1 voix, et M. Sicard, 3.

MM. Mure de Pelanne et Segond-Cresp sont nommés annotateurs par une majorité de 9 voix.

M. L. Vidal est nommé annotateur au second tour par 6 voix, contre 3 données à M. Abeille de Perrin. M. Laurent de Crozet, 2 voix ; MM. Latil et Gras, chacun 1 voix.

On procède à la nomination de MM. Julliot et Cubisol, candidats au titre de membre correspondant. Ils sont élus à l'unanimité.

M. Heuschling est aussi élu membre honoraire.

M. Poucel lit la première partie d'un rapport sur le *Registro estadistico della Republica Argentina.*

MM. Regnier, Vidal et Maurin proposent pour le titre de membre actif M. Jules Roux, fabricant de savon.

Cette proposition est prise en considération.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à une autre séance, vu l'heure avancée.

Séance du 20 novembre 1867.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre est lu et adopté. Sur la proposition de M. Segond-Cresp, il est rappelé que les membres honoraires n'ont pas le droit de voter sur les questions de finances et d'administration intérieure.

Correspondance imprimée :

1. *Bulletin médical de l'Aisne.*

2. *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer.*

3. *Annales du commerce extérieur, numéro 1725 à 1750.*

4. *Revue horticole des Bouches-du-Rhône.*

5. *Situation de l'instruction primaire dans le département de l'Indre,* par M. Fayet. Rapporteur, M. Timon-David.

M. Poucel continue la lecture du rapport d'une certaine étendue sur le *Registre statistique de la République Argentine,* transmis à la Société par le

département statistique de Buenos-Ayres. C'est un in-folio de 550 pages, comprenant les éléments de la statistique physique, civile et commerciale de ces vastes contrées, qui intéressent si vivement le port de Marseille au point de vue maritime et commercial. M. Poucel a pénétré dans les profondeurs de la vie de ces peuples lointains, que rattachent à la France les affinités de race, de religion et d'aptitude pour tous les progrès. Il a développé les causes des soubresauts de la population de Buenos-Ayres, qui, de 80,000 âmes en 1825, se trouve réduite à 40,000 en 1852, pour s'élever brusquement à 140,000 âmes en 1864. Ces faits si dignes d'études font ressortir le vif intérêt qui s'attache pour Marseille au succès des rapports que deux grandes compagnies de bateaux à vapeur de notre ville ont établi avec le Rio de la Plata.

M. Latil a continué la lecture de l'étude sur les protestants; il donne dans cette partie de son travail des détails sur la grande et puissante compagnie hollandaise Van Enz, qui employa un grand nombre d'ouvriers protestants aux grands travaux d'assèchement de Fontvieille, de Banbégal, de la vallée des Baux, et à l'encaissement de la Durance. L'auteur constate d'une manière certaine, après avoir fait en quelques mots l'histoire des Vaudois, que cette secte ne prit qu'une minime part à cette immense entreprise, dont l'utilité reconnue et incontestable avait déterminé le roi Louis XIII à la placer sous sa protection spéciale.

M. Mortreuil expose en ces termes la valeur du livre de M. de Brest sur l'*Armorial de Provence*.

« Messieurs,

La science héraldique a pris depuis quelque temps une importance et un développement considérables. Des librairies spéciales sont exclusive-

ment vouées au commerce des livres qui traitent du blason. On réimprime avec succès les ouvrages que leur rareté ou leur mérite recommandent à l'attention des amateurs. Enfin des recherches nouvelles, des publications originales, sont venues ajouter aux connaissances que nous avaient transmises les travaux des d'Hozier, des Anselme, des Lachenage, des Bois et de tant d'autres qui dans le siècle dernier s'étaient adonnés à l'étude des titres nobiliaires. Outre l'intérêt qui s'attache à tout ce qui touche aux anciennes familles qui ont joué dans l'histoire un rôle important par leur influence ou par leur position et par les offices dont elles étaient pourvues; le moment actuel a été l'occasion de rechercher avec soin les titres honorifiques qui constituaient le patrimoine le plus cher et le plus envié de ceux qui pouvaient montrer une série plus ou moins authentique d'aïeux.

Toutefois, il faut le reconnaître, ce ne fut pas toujours les grands services rendus à l'Etat, la haute position sociale, qui furent l'occasion de conférer des titres et des blasons. On sait qu'à une époque de détresse financière, on chercha des expédients pour faire face aux dépenses qu'entraînaient la guerre et les malheurs des temps, et la pénurie passagère du grand roi fit en ce moment appel à la vanité de tous. C'est à ce moment que des gens de tout rang purent, moyennant finance, obtenir le privilége d'étaler leurs armoiries sur leurs enseignes et leurs pignons. Cette mesure, toutefois, donna lieu au grand *Armorial* dressé par d'Hozier et où sont consignées, dans 60 vol. in-f°, les concessions d'armoiries faites aux diverses provinces. Dans ce vaste recueil, la Provence occupe 4 volumes; mais comme ce recueil est manuscrit, nous devons savoir gré à tous ceux qui en publient des parties plus ou moins considérables.

C'est donc avec le plus grand intérêt que nous avons dû consulter l'Armorial des Communes de Provence, accompagné de 600 blasons, très-bien gravés par M. Reinaud, lithographe à Aix, et publiés par M. de Bresc.

Le principal mérite des ouvrages de ce genre réside dans l'exactitude des documents reproduits, et il n'est pas toujours prudent de s'en rapporter exclusivement à l'Armorial. Les armes enregistrées d'office dans le travail de d'Hozier ne sont pas complètement exactes; quelquefois elles diffèrent jusqu'au point de les rendre méconnaissables; les noms propres sont souvent défigurés: il a donc fallu puiser à d'autres sources pour rectifier les inexactitudes, combler les lacunes. D'autres causes que M. de Bresc énumère dans sa préface, ont modifié les armoiries primitives des communes; il a fallu pour celles-là se livrer à un travail d'élimination; enfin à force de soins et de recherches, M. de Bresc nous a donné un Armorial à l'abri de tout reproche. Ajoutons que rien n'a été négligé pour donner tout l'attrait désirable à un recueil naturellement aride, et que des notes et des observations géographiques, etymologiques et historiques donnent un prix considérable à ce qui d'abord ne semble qu'une simple compilation.

Remercions M. de Bresc de son excellente publication, qui comble une lacune de nos annales de Provence, et je vous propose de lui décerner une mention honorable en regrettant que la rigueur de notre règlement ne nous permette pas de lui accorder une récompense d'un ordre plus élevé.

MM. Dugas, Albrand et Regnier proposent pour membre actif M. Alfred Verdillon, ancien négociant.

Cette proposition est prise en considération.

La séance est levée.

Séance du 28 novembre 1867.

PRÉSIDENCE DE M. MÉNARD.

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre est lu et adopté.

Correspondance imprimée :

1. *Actes administratifs du département des Bouches-du-Rhône.*
2. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, 1865-66-67.*
3. *Revue agricole de Valenciennes.*
4. *Revue commerciale et maritime de Marseille.*
5. *Publicité.*
6. *La Voie nouvelle.*
7. *Le Sud médical.*

M. Gentet lit le rapport suivant sur le *Filtre Vigié.*

« Rapport de la Commission chargée d'examiner le filtre Vigié, par M. Victor Gentet, rapporteur, et MM. Roussin et Vidal, commissaires.

Je viens, au nom de la Commission nommée par vous pour l'examen du filtre Vigié, vous rendre compte du résultat du travail auquel votre Commission s'est livrée.

Nous nous sommes d'abord rendus et à plusieurs reprises dans les magasins de M. Vigié, où nous avons fait plusieurs expériences; mais ne voulant pas circonscrire notre examen sur un appareil destiné seulement aux essais, nous avons demandé non pas sans raison, à voir un filtre en plein fonctionnement; c'est alors que M. Vigié nous a conduits à la maison de M. l'abbé Jonjon, rue des Bergers, 3.

Notre examen doit être d'autant plus sérieux qu'à Marseille l'épuration des eaux du Canal est à

l'ordre du jour. Chacun demande la solution du difficile problème qui doit donner de l'eau limpide, si nécessaire et si désirée pour nos besoins domestiques. Dans ce moment surtout, où l'administration s'occupe de l'étude de nombreux projets présentés, l'avis de notre Société pourrait être pris en sérieuse considération, ou tout au moins l'inventeur du filtre primé ne manquerait pas d'user et d'abuser peut-être de notre rapport pour s'en faire un titre.

En présence de cette situation, nous avons dû agir encore avec plus de circonspection; aussi, et avant de vous entretenir de l'appareil qui fait le motif de ce rapport, permettez-moi d'entrer dans quelques considérations générales sur la filtration des eaux.

La filtration des eaux se dit généralement de l'opération mécanique qui consiste à faire passer un liquide quelconque qui contient des matières étrangères et non dissoutes à travers un corps assez dense pour les retenir.

Les matières filtrantes employées sont ordinairement les pierres poreuses calcaires, le sable, le charbon et une foule d'autres corps qu'il serait trop long d'énumérer. L'effet de la filtration se comprend aisément; on conçoit qu'un liquide en traversant un corps poreux ou un tissu assez serré dépose à sa surface ou dans les interstices les parties solides et les plus grossières qu'il peut contenir; c'est par ce moyen qu'on explique la limpidité des eaux qui sourdent des terrains sableux ou calcaires.

La filtration a été certainement pratiquée par les anciens, qui ont observé eux-mêmes le phénomène de la filtration des eaux dans le sein de la terre. Ce phénomène leur a suggéré probablement l'idée d'appliquer du gravier ou du sable à la clas-

sification des eaux troubles. M. Arago disait, en 1837, à l'Académie des sciences, qu'il avait trouvé ce mode de clarification dans la grande citerne du palais ducal à Venise.

Les Japonais et les Egyptiens se servent depuis un temps immémorial des pierres de grès pour dépouiller leurs eaux des matières sales qu'elles contiennent.

En Afrique, on filtre depuis un temps immémorial aussi les eaux au moyen des éponges.

Vous voyez par là que la filtration des eaux n'est pas une nouveauté; que le principe est consacré depuis bien des siècles, et que la chose est même facile. Mais ce qui n'est point facile, c'est d'épurer une quantité considérable d'eau, et c'est là, disons-le de suite, le point de la difficulté, surtout lorsqu'il s'agit d'appliquer le système sur un débit de 10 mètres cubes d'eau à la seconde; soit 864 mille mètres cubes par jour; soit 864 millions de litres par 24 heures.

Vous savez tous, Messieurs, que l'eau de la Durance, qui est amenée dans notre commune après un parcours considérable et en traversant 4 chaînes de montagnes, est souvent chargée au point d'en rendre l'emploi impossible pour les besoins domestiques et même pour l'arrosage des petites plantes, indépendamment des inconvénients sans nombre résultant des dépôts qui s'accumulent dans les caisses d'alimentation, obstruction des tuyaux, etc.

La Durance est alimentée par les pluies et par des eaux de source. Les eaux de pluie sont en général d'une telle pureté qu'on ne parvient guère à y découvrir quelques matières étrangères qu'en faisant usage de réactifs chimiques les plus délicats; mais ces eaux, roulant sur le sol, ramassent et entraînent avec elles les terres, poussières, in-

sectes, etc., accumulés dans les temps de sécheresse. L'eau de source est aussi de l'eau pluviale qui, après avoir traversé une épaisseur plus ou moins grande de l'écorce du globe, y est ramenée à sa surface en traversant des terrains de diverses natures et s'imprégnant des matières contenues dans ces terrains.

Il s'agit donc, pour résoudre en tout point le problème de la clarification des eaux, d'enlever d'abord les matières terreuses qui la troublent et celles tenues en suspension, et dont quelques-unes sont invisibles à l'œil nu. A Paris, où des expériences nombreuses ont été faites et qu'il m'a été permis de suivre il résulte que l'eau de la Seine contient dans certains moments jusqu'à 1/2000es de matières terreuses.

J'ai trouvé par le calcul que celui qui boirait 3 litres d'eau de la Seine, non filtrée, chargerait son estomac de 1 gramme 1/2 de matière terreuse. Le même exemple pourrait s'appliquer à Marseille, où l'eau le plus souvent est encore plus chargée. Il est dès lors incontestable que, sous le rapport de l'hygiène, l'épuration des eaux de la Durance devient d'une utilité publique.

J'aurais voulu, si je n'avais craint d'abuser de vos moments et de sortir surtout du cadre toujours restreint d'un simple rapport, entrer dans des explications scientifiques sur la composition des eaux et sur les divers projets présentés à l'Administration.

Paris, Toulouse et Bordeaux sont encore aujourd'hui les seules villes de France qui possèdent des établissement de filtration en grand, et l'on cherche les moyens de les étendre.

La ville de Toulouse est la première qui, en France, a donné l'exemple du progrès en fondant, en 1823, le premier établissement pour la distri-

bution publique des eaux clarifiées pour les besoins de toute la ville.

En 1836, à Bordeaux, un appareil de filtrage a été construit pour les eaux de la Garonne.

La ville de Paris possède aussi depuis quelques années trois systèmes de filtrage, d'après les procédés de MM. Schimdt, Henri Fontvieille et Souchon.

Sans entrer dans les détails de construction de ces divers systèmes, je vous dirai qu'ils ont toujours pour base le sable et le gravier.

Tout le monde est apte à construire un filtre pour de petites quantités. En effet, qui est celui qui ignore qu'en faisant traverser de l'eau sale dans une matière poreuse ou un tissu quelconque, reçoit de l'eau limpide; mais la question que nous avons à examiner est bien autrement importante; il s'agit d'obtenir un filtre donnant de l'eau limpide, d'un emploi facile et pouvant assurer une quantité d'eau suffisante pour les besoins de notre grande cité.

C'est à ce triple point de vue que nous avons étudié le filtre Vigié, car cet industriel propose son système pour l'épuration en grand de nos eaux.

L'appareil est ainsi composé :

L'eau sale est reçue dans une caisse; dans cette eau, l'on plonge des baguettes composées d'une matière très poreuse et ayant la forme d'un syphon et qui agissent par absorption. La filtration s'opère en traversant ces baguettes dans le côté le moins allongé, plonge dans l'eau boueuse et coule de l'autre côté dans une gargouille latérale à l'état limpide, après s'être, par conséquent, dépouillée des matières étrangères dont elle était chargée.

Le nettoiement des baguettes dont les interstices doivent être nécessairement et forcément remplis de matières sales, s'effectue par M. Vigié, en les

injectant au moyen d'un jet d'eau conduit par une manche.

Examinons maintenant si ce filtre est d'un emploi facile et s'il répond aux conditions voulues.

Pour rendre ma réponse plus précise, je laisse parler les chiffres.

Chaque baguette peut filtrer, d'après M. Vigié, *un litre d'eau par 24 heures.*

Ce chiffre, à mon avis, pourrait être contesté, mais prenons-le néanmoins pour base de nos calculs.

D'un autre côté, chez M. l'abbé Jonjon, pour filtrer 2000 litres par 24 heures, les caisses occupent une superficie d'environ 7 mètres ; je ne parle pas de l'inconvénient d'avoir une pareille charge sur une toiture, je me borne seulement à vous présenter le chiffre.

Pour filtrer les 10 mètres cubes d'eau que notre canal reçoit chaque seconde, soit 864 millions de litres par jour, il faudrait des appareils pouvant contenir 864 millions de baguettes, et occupant une surface d'environ 3 millions de mètres carrés, soit 300 hectares.

Quel personnel ne faudrait-il pas pour procéder au nettoiement de cette masse de baguettes et pour vérifier si elles sont toutes en état d'un bon fonctionnement. Ce serait, à mon avis, une armée de travailleurs agissant sur un véritable arsenal de baguettes. Ces faits sont tellement concluants que toute discussion devient impossible, et votre Commission est d'avis que le filtre Vigié est d'un emploi impossible en grand, et que même en agissant sur de faibles quantités il n'offre aucun avantage sur une foule d'autres filtres connus.

A mon point de vue surtout, il présente un inconvénient majeur à cause du placement des caisses sur la partie supérieure des maisons, et dont le poids ne peut que nuire aux constructions.

Par ces motifs, nous sommes d'avis qu'il y a lieu de rejeter la demande; mais qu'il nous soit permis, en terminant, d'émettre un vœu : il serait à désirer que M. Vigié poursuivît ses recherches. Les résultats satisfaisants qu'il a obtenus dans l'application de l'Hydronnette, et dont le succès a été couronné par vous il y a quelques années, doivent être pour lui un encouragement. »

Ce rapport est renvoyé à la Commission générale de l'industrie.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un autre rapport de M. Gentet sur les scieries de marbre de M. Galinier.

Rapport de la Commission chargée d'examiner la demande de MM. Galinier frères, par M. Gentet, rapporteur, et MM. Ménard, Sicard, Gras et Roussin, commissaires.

MM. Galinier frères vous ont adressé une demande tendant à obtenir l'une des récompenses que vous accordez chaque année aux industriels qui ont introduit à Marseille un système nouveau. Mais avant de vous rendre compte du travail de votre Commission, qu'il me soit permis de dire que notre Compagnie, en favorisant ainsi l'industrie qui est sans contredit la base de la richesse et de la civilisation, rend un véritable service au pays.

Il y a bien des siècles qu'Aristote disait que l'esclavage ne serait détruit que le jour où le fuseau et la navette marcheraient seuls.

La richesse et la civilisation qui, au jugement d'Aristote, étaient intimement liées à l'esclavage, reposent aujourd'hui sur l'accumulation des instruments de travail, des machines notamment, qui opèrent une partie, chaque jour plus grande, du rude labeur autrefois imposé aux classes malheureuses. Admirable résultat qui ne peut se comprendre que si l'on remarque que ce n'est pas seule-

ment à l'aide de la force physique que l'homme agit sur la nature; que c'est surtout à l'aide de son intelligence, à l'aide des découvertes qui s'accumulent dans les diverses sciences, dans les méthodes perfectionnées que les générations successives se transmettent. Dès lors, on ne saurait trop favoriser la science des procédés suivant lesquels l'homme emploie les forces et agit sur les matières premières fournies par la nature, pour utiliser ces forces et obtenir de ces matières premières ce qui convient à la satisfaction de ses besoins et de ses désirs.

Récompensons donc l'industriel qui introduit dans notre département un système nouveau, et celui surtout qui par ses recherches intelligentes apporte une invention utile; mais que nos récompenses soient appliquées avec justice et discernement; ce n'est qu'à cette condition qu'elles seront appréciées et disputées.

Pardonnez-moi, messieurs, cette digression et j'arrive de suite à la demande Galinier.

MM. Galinier frères ne sont pas des inventeurs, ce sont des industriels intelligents qui ont introduit ou qui ont été amenés à introduire les systèmes nouveaux de fabrication. Autrefois, les marbres en bloc étaient tranchés au moyen d'une scie conduite à bras d'homme; plus tard l'on y a substitué un moteur, et aujourd'hui enfin, l'on a encore amélioré le système; aussi l'eau qui humecte le bloc est injectée d'une manière régulière par la machine elle-même qui n'en donne que quand il faut et ce qu'il en faut.

Votre Commission a visité la scierie Galinier au pont de Sainte-Marguerite, qui est mise en mouvement par une roue hydraulique, et a pu se rendre compte des systèmes nouvellement adoptés; cependant cette installation n'est pas sans critique;

le transport des blocs sous les scies s'affectue d'une manière toute primitive; on fait encore usage des rouleaux de bois, tandis qu'il serait très facile de faire ces transports au moyen d'un simple chemin de fer qui amènerait le bloc sans difficulté et sans peine au point voulu. De la scierie nous avons visité les ateliers et les magasins de vente de la rue Dragon.

Il y a dans les ateliers une masse d'ouvriers occupés à travailler le marbre; nous avons vu encore les machines à moulures, qui exécutent les moulures droites et circulaires avec la même facilité; travail long, pénible et délicat qu'il fallait autrefois confier à des mains habiles.

Nous avons pu également examiner des colonnes de granit, destinées à notre Cathédrale, qui étaient soumises à un tour puissant qui, tout en polissant la surface, donnait le galbe à la colonne.

La plupart de ces travaux s'exécutent par le secours des machines.

Les magasins de vente sont considérables. Nous avons visité une salle d'exposition contenant une grande quantité de produits ouvrès. Je dois vous faire remarquer seulement que tous ces produits ne sortent pas des ateliers de MM. Galinier; j'ai reconnu que certaines cheminées provenaient des ateliers de Paris et de ceux établis dans le nord de la France.

Par cet inventaire, que je vous trace à grands traits, vous voyez de suite que MM. Galinier ont donné une forte impulsion au commerce de la marbrerie. Leur maison est d'ancienne date; elle a été fondée en 1790. L'un de ses membres a été l'élève du baron Bozio. Elle a été la première à établir les scieries à Marseille. Elle s'est ouvert d'immenses débouchés dans toutes les parties de la France, l'étranger reçoit même de ses produits. Elle occupe

environ 150 ouvriers, et son chiffre d'affaires atteint annuellement environ douze cent mille francs, dont la moitié en produits ouvrés. Elle exploite plusieurs carrières de marbres, entre autres le rouge Antin et le rouge griotte de Languedoc.

MM. Galinier ne sont pas pour vous des inconnus. En 1834, votre Compagnie leur décernait une médaille de bronze, et aujourd'hui ils viennent solliciter de vous une nouvelle récompense.

En présence de tous ces faits, en présence des améliorations et du développement donné par MM. Galinier à l'industrie du marbre, votre Commission est d'avis qu'il y a lieu d'accorder à MM. Galinier frères, une médaille de vermeil.

Renvoyé à la Commission des récompenses.

La séance est levée.

TABLE DES MATIÈRES

Pag.

Météorologie 3

Mouvement des ports de Marseille, par M. H. Albrand, membre actif 5

Importance des pouvoirs temporels des archevêques d'Aix et d'Arles et de l'évêque de Marseille, par M. Latil, membre actif..... 18

Considérations sur la pisciculture appliquée à la production des espèces marines comestibles, par M. Léon Vidal, membre actif..... 29

Notes sur les monuments funéraires et héraldiques que l'on voit dans quelques-unes des églises de Marseille, par M. Kothen, membre actif..... 41

Rapport sur le *Rejistro estadistico* de la République Argentine, par M. B. Poncel, membre actif..... 67

Du progrès des agglomérations urbaines et de l'émigration rurale en Europe et particulièrement en France, par M. Legoyt, membre honoraire; mémoire couronné par la Société de statistique de Marseille..... 234

Note préliminaire..... 234

Titre I. — Mouvement des agglomérations dans les principaux Etats d'Europe. — France..... 236

Royaume-Uni..... 248

Allemagne..... 251

Suisse, Belgique, Hollande, Italie..... 255

Suède, Norwège et Danemark..... 257

Titre II. — Caractéristique des populations rurales et urbaines. — Composition de la famille..... 260

Mouvement annuel de la population..... 272

Titre III — Causes de l'émigration rurale..... 304
1° Avec retour périodique ou non au pays natal; 2° Emigration définitive.. 313
3° Autres causes de la rareté des bras dans les campagnes 315
Titre IV. — Conséquences de l'émigration rurale.... 317
1° Au point de vue économique et du bien-être de l'ouvrier 385
2° Conséquences morales..... 405
3° Conséquenoes diverses..... 422
Titre V. — Moyens de modérer le mouvement de l'émigration rurale..... 436
Titre VI. — Hypothèse de l'impossibilité d'arrêter l'émigration 444
Extrait des séances de la Société de statistique pendant l'année 1867..... 498
Séance du 3 janvier. — Correspondacne. — Rôle de la Société au Congrès scientifique de France tenu à Aix. — Discours de M. Jubiot, président sortant. — Discours de M. Albrand, président nouveau. — Les Cabinets d'œuvres d'art à Marseille. — Courts instants passés dans les archives. — Discours de M. Flavard. — Présentations. — Annexe de la séance.. 498
Séance du 7 février. — Correspondance — Réception de M. le chanoine Gras.— Origine des pouvoirs temporels des archevêques d'Arles, d'Aix et de l'évêque de Marseille. — Les écailles de poissons. — Haitze. — Elections. — Monnaies trouvées à Saint-Cyr..... 511
Séance du 21 février. — Correspondance. — Ecoles dans les prisons. — Histoire de l'origine du notariat. — L'impôt en France..... 520
Séance du 7 mars. — Correspondance. — Réception de M. Blanc, notaire. — L'Egypte, l'Algérie et les intérêts français. — Rapport de gestion de M. le Trésorier. 531
Séance du 21 mars — Correspondance. — Farines nouvelles. — Réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. — Médailles trouvées à Auriol. — Nominatiou des auditeurs de comptes 536
Séance du 4 avril. — Correspondance. — Réception de M. le docteur Sicard. -- Le culte réformé à Marseille..... 539
Séance du 2 mai. — Correspondance. — Rapport des auditeurs de comptes. — Comité génois de secours aux blessés militaires. — Le cardinal de Latil.. 544
Séance du 6 juin. — Correspondance. — Monuments funéraires

et héraldiques des églises de Marseille. — Pêche et pisciculture marine..... 550
Séance du 4 juillet. — Correspondance. — Caisse d'Epargne de Marseille. — Visite aux cryptes de Saint-Victor. — Culte réformé à Marseille. — Histoire du quartier de Saint-Loup. — Armes des comtes de Provence..... 553
Séance du 18 juillet. — Correspondance. — Musée de Marseille. — Rapport sur la fabrique de bougies stéariques de M. Fournier. — Culte réformé à Marseille..... 564
Séance du 1er août. — Correspondance. — Rapport sur les travaux envoyés en réponse à la question posée pour le premier concours. — Conclusions des rapports sur les travaux envoyés en réponse à la question posée pour le troisième concours et du quatrième concours. — Rapport sur la manufacture de pianos de Boisselot fils et Ce..... 576
Séance du 5 septembre. — Correspondance. — Rapport sur la fabrique de compteurs à gaz de MM. A. Siry, Lizard et Ce. — Rapport sur la fabrique d'allumettes de MM. Four et Ce..... 585
Séance du 3 octobre. — Correspondance. — Relations commerciales de Rome avec l'Asie Orieutale..... 602
Séance du 7 novembre. — Correspondance. - Rapport sur la méthode calligraphique de M. Papi. — Elections du bureau 607
Séance du 20 novembre. — Correspondance. — Registre statistique de la République Argentine. — Culte réformé à Marseille. — Armorial de Provence..... 607
Séance du 28 novembre. — Correspondance. — Rapport sur le filtre de M. A. Vigié. — Rapport sur les scieries de marbre de MM. Galinier frères..... 617

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06353 7560